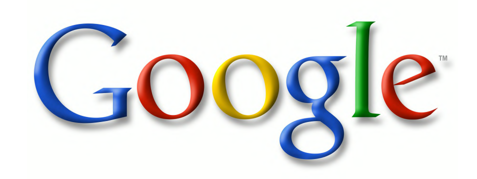




Bulletin de la Société d'etudes scientifiques et ...

Société d'etudes scientifiques
et archéologiques de Draquignan et du Var

BULLETIN

DE LA

SOCIETÉ D'ÉTUDES

SCIENTIFIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES

DE

DRAGUIGNAN

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES

SCIENTIFIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES

DE

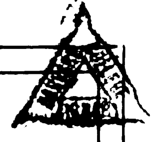
DRAGUIGNAN

TOME XXV

1904 – 1905

DRAGUIGNAN

IMPRIMERIE C. ET A. LATIL, BOULEVARD DES MARRONNIERS, 28



BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES

SCIENTIFIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES

DE

DRAGUIGNAN

TOME XXV

1904 - 1905

DRAGUIGNAN

IMPRIMERIE LATIL FRÈRES, BOULEVARD DES MARRONNIERS, 28

1907

Page I – XVI missing

1583 à 1585 (1); de 75 livres à partir de 1593 (2). Sauf quelques variations, ce chiffre resta le même jusqu'à l'établissement des Doctrinaires (3).

A l'origine, le maître des écoles était nourri alternativement, pendant un mois, par les parents de ses élèves. Cette obligation n'était pas sans rencontrer quelque résistance. Dans ce cas le conseil communal décidait de prendre à sa charge l'entretien du régent (4). Mais pour éviter à la communauté ces frais supplémentaires, il fut parfois stipulé dans les contrats qu'elle ne serait pas responsable du refus des parents (5).

D'ailleurs, dès le XVIme siècle, le conseil songea à remplacer cette sujétion de nourrir le maître des écoles par une rétribution scolaire plus ou moins élevée, suivant les matières enseignées.

En 1563, il délibéra que les écoliers qui apprenaient la « gramatique » donneraient par tête à leur maître un setier de blé et les autres une émine (6). C'était un acheminement vers une rétribution payable en argent. Ce fut chose faite en 1580. Il fut alors décidé que pour subvenir au « vivre et entretien » du régent, ses élèves seraient taxés proportionnellement selon la classe (7).

En 1583, les écoliers de la classe supérieure eurent à payer annuellement 18 sous; ceux de la classe moyenne, 12 sous; de la classe inférieure, 6 sous (8). A la fin de cette même année la dépense annuelle du maître fut évaluée à 40 florins. Les enfants furent taxés proportionnellement pour parfaire cette somme (9).

Ce système ne dura que peu de temps. L'on revint presque de suite à l'ancienne coutume et jusqu'en 1635 les maîtres furent de nouveau nourris par les parents (10). De cette date à 1685 les maîtres tantôt

(1) Séance du 1er juillet 1584.

(2) — 30 mai 1593.

(3) Voir à l'appendice l'indication du traitement de chaque maître.

(4) Séance du 14 novembre 1563. — En 1585 il reçut 3 florins pour un mois. CC. 173, f° 5. — *Cf.* aussi CC. 193 (1586), f° 14. Le régent reçoit une indemnité de 6 florins 5 sous. — En 1598, il reçoit 15 écus pour un an; en 1634, 3 écus pour un mois. — Séances des 6 septembre 1598, 22 septembre 1634.

(5) Séances des 10 juin 1611, 22 août 1621, 2 octobre 1629, 10 août 1631.

(6) Séance du 31 octobre 1563.

(7) — 14 août 1580.

(8) — 30 janvier 1583.

(9) — du 4 décembre 1583. Le premier consul s'était engagé à nourrir le régent pour ce prix.

(10) Séances des 6 septembre 1598, 23 mai 1610, 8 septembre 1617, 24 juin 1618, 10 août 1631, 28 septembre 1633.

perçurent une indemnité annuelle et globale de 75 livres sur leurs élèves (1), tantôt furent nourris par les familles (2).

A l'origine c'étaient les maîtres qui taxaient les écoliers et se chargeaient du recouvrement (3); plus tard des commissaires désignés par le conseil, remplirent cette fonction (4).

En ce qui concerne l'enseignement, il est certain que les enfants apprenaient le latin (5). Une délibération de 1583 les répartit même en trois sections principales: les « grameriens », « ceulx que lizent au Pollisson et Catton », « ceulz que lizent aux mathines alphabet » (6).

Par « Pollisson » il faut sans doute entendre Politien, auteur d'une traduction d'Hérodien alors en usage dans les classes (7). Quant à « Catton », il est évident qu'il s'agit de l'auteur des *Distiques moraux*, dont l'ouvrage eut un si grand succès dans les écoles du moyen âge (8). Les « mathines » sont sans doute un livre de prières dans lequel les commençants apprenaient à lire. On s'en servait aussi à Callas (9). Peut être est-ce le même ouvrage qui était en usage à Trans, Rians et Cuers sous le nom de « Notre-Dame »? (10). L'hypothèse est d'autant plus admissible que les matines contiennent l'office de la Vierge.

Les renseignements sur le nombre des élèves sont peu nombreux. En 1662-1663, ils étaient répartis en quatre classes. La première — la plus élevée — comptait 5 élèves; la seconde, 10; la troisième, 12; la quatrième, 5. L'année suivante il n'y eut plus que trois divisions comprenant 7 « granmeriens », 17 « ecrivains », 22 « petits » (11).

Jusqu'à l'établissement du collège des Doctrinaires, les maîtres des écoles, parfois laïques, le plus souvent ecclésiastiques, furent presque

(1) Séance du 1er septembre 1636.
(2) — 19 juin 1660.
(3) — 16 septembre 1589.
(4) Séances des 8 juillet 1646, 1er janvier 1650.
(5) Séance du 31 octobre 1563.
(6) — 30 janvier 1583.
(7) Ange Ambrogini dit Politien, né à Monte-Pulciano en 1454, d'où son nom italien de Poliziano, décédé en 1494. La traduction latine d'Hérodien a été publiée en 1493.
(8) Caton (Dionysius). Cet auteur paraît avoir vécu au IIIe siècle après J.-C. Ses *Distiques moraux*, adressés à son fils, sont divisés en 4 livres.
(9) Séances du conseil communal des 21 septembre 1772, 18 avril, 17-20 octobre 1773. Cf. *L'Instruction publique à Callas sous l'ancien régime. Bulletin de la Société d'études scientifiques et archéologiques de Draguignan*, tome XXIV, 1902-1903.
(10) Cf. *L'Instruction publique à Rians sous l'ancien régime*, même bulletin.
(11) Cf. arch. cles, GG. 112.

tous originaires de Provence (1). Ils étaient de Fréjus, Bargemon, Guillaumes, les Arcs, Figanières, Saint-Vallier, Châteaudouble, Callian, Fayence, Lorgues, Moriès, Castellane. Les régents natifs de Seillans furent assez nombreux. Deux ou trois au plus n'étaient pas provençaux. L'un d'eux était de Grenoble, un autre de « Lienselle en Terre-Neuve ». (2).

III

Dans la séance du conseil communal du 15 novembre 1634, Honoré Vaille, de Seillans, alors bachelier en droit canon et civil, aumônier de Claude de Lorraine, duc de Chevreuse (3), chapelain de Marguerite de Lorraine, femme de Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII, demanda la concession d'un terrain où il ferait édifier à ses frais une chapelle et une maison pour que quelques Doctrinaires vinssent y résider (4). Le conseil accueillit favorablement cette requête et trois Pères de la Doctrine, venant d'Avignon où se trouvait leur maison-mère, s'installèrent bientôt à Seillans. Cinq mois après des commissaires furent nommés pour désigner l'emplacement promis (5). Il fut aussi décidé que désormais l'enseignement des enfants serait confié aux Pères. On leur allouait 75 livres par an comme aux régents précédents. Le trésorier communal percevrait de plus des parents 75 autres livres, comme indemnité de nourriture, les Doctrinaires ne pouvant, ainsi que les anciens maîtres, aller prendre leurs repas tantôt dans une famille, tantôt dans une autre (6). Cet acte de fondation est du 1er septembre 1635 (8), mais les classes ne commencèrent que le 1er janvier 1636 (7), Toutefois, l'année suivante, le conseil retira la régence aux Doctrinaires et jusqu'en 1643, sauf en 1638 et en 1641-42, les écoles furent dirigées par des régents particuliers comme dans la première période.

(1) Voir la liste des maîtres en appendice.

(2) Il faut sans doute lire Lincel (Basses-Alpes).

(3) Fils puîné d'Henri, duc de Guise.

(4) Sur la congrégation des Doctrinaires voir mon *Histoire du Collège de Draguignan*, chap. IV et VII.

(5) Séance du 15 avril 1635. — Les renseignements sur les Doctrinaires ont été fournis non seulement par les délibérations du conseil mais encore par trois autres dossiers des arch. cles. CC. 685, FF. 875, GG. 112.

(6) Séance du 1er septembre 1635.

(7) Cf. FF. 875.

(8) Séance du 28 décembre 1635.

Honoré Vaille, craignant que les Doctrinaires n'abandonnassent Seillans, confirma sa première donation par un nouveau contrat en date du 29 juin 1643 (1). En son nom, comme au nom d'Honoré Ailhaud, autre fondateur, il leur assigna une pension suffisante pour la subsistance de trois prêtres et d'un frère laïque. Il fut stipulé de plus que si la communauté allouait 150 livres aux Pères, ceux-ci augmenteraient leur personnel d'un prêtre ou d'un frère laïque et enseigneraient gratuitement à lire et écrire et les éléments de la grammaire (2). A la suite de ce contrat, la communauté vota les 150 livres demandées (3) et concéda aux Doctrinaires un emplacement entre les remparts et le chemin de Fayence, place du Toron (4). L'année suivante ils furent de nouveau remplacés par un maître d'école spécial,

Cependant le 8 novembre 1647 le chapitre général des Pères de la Doctrine, réuni à Paris, érigea en rectorat, sous le titre de S[t]-Charles Borromée (5), la maison de Seillans, qui n'était à l'origine qu'une simple mission.

Honoré Vaille, avisé que la communauté ne votait pas régulièrement les 150 livres prévues par l'acte de 1643 pour l'établissement d'un régent, le fonda lui-même par contrat du 27 mars 1649 en lui attribuant le revenu d'un capital de 4.800 livres. Il alloua de plus 1.000 livres pour la construction d'une chapelle. Déjà par acte du 27 juillet 1646 il avait concédé aux Doctrinaires une maison, un vaste jardin et des ornements sacerdotaux. A la suite du contrat de 1649 le personnel de la maison de Seillans devait donc comprendre quatre Pères et un frère laïque. Les Doctrinaires s'engagèrent de plus à ne jamais abandonner leur maison sous aucun prétexte. Quant à la communauté elle devait voter 150 livres en faveur d'un cinquième Doctrinaire qui remplirait les fonctions de régent abécédaire. Le conseil vota les 150 livres, mais les Doctrinaires refusèrent la direction des écoles (6). Ce fut en vain qu'à la fin de l'année, au moment du passage du P. Hercule

(1) En voir le texte. FF. 375. Hercule Audiffret était alors Provincial en France, résidant à Paris dans leur maison sise faubourg Saint-Marcel. Honoré Vaille demeurait à l'hôtel de Guise.

(2) Contrat ratifié par le chapitre des Doctrinaires tenu à Toulouse, séance du jeudi 8 septembre 1643. FF. 375.

(3) Séance du 6 août 1643.

(4) — 3 janvier 1644.

(5) Cf. FF. 375. Hercule Audiffret était alors Supérieur général.

(6) Séances des 17 août, 8 octobre 1649.

Audiffret, Supérieur général, le conseil décida de leur allouer 400 livres pour bâtir les classes (1), que des négociations reprirent en 1652 (2) et en 1653 (3), ce ne fut que par la transaction du 16 mai 1656 que le désaccord entre les Doctrinaires et la communauté fut enfin terminé. Cette dernière s'engageait à payer l'entretien d'un second régent et à concéder aux Pères une maison pour les classes. L'accord ne fut pas de longue durée. En octobre 1657 le conseil menaça les Pères de les révoquer s'ils ne remplissaient pas leurs obligations (4). L'exécution suivit la menace en février suivant (5).

De son côté, Honoré Vaille ayant appris que dans la transaction de 1656, entre la communauté et les Doctrinaires, latitude leur était laissée de résilier le contrat, ce qui était contradictoire avec les stipulations du contrat de 1649, révoqua ce dernier et reprit sa liberté d'action. Les Pères et la communauté se retrouvaient donc dans la même situation qu'avant 1649.

Mais Honoré Vaille qui persistait dans son désir de confier aux Doctrinaires l'instruction et l'éducation des enfants de Seillans contracta de nouveau avec eux le 16 février 1667 et fit revivre les dispositions de l'acte du 27 mars 1649 (6).

De son côté la communauté qui, en 1662 (7), avait tenté un rapprochement avec les Pères, et leur avait confié les écoles de 1677 à 1680 (8), s'entendit définitivement avec eux en 1682 et par contrat du 23 décembre fonda une seconde place de régent. Ce ne fut cependant qu'en 1685 que les Doctrinaires prirent possession de leurs fonctions nouvelles, après un nouveau vote du conseil leur attribuant 600 livres pour la construction des classes (9).

L'harmonie fut encore troublée cependant en juin 1687 (10) et notamment fin août 1692 (11).

Les Pères avaient discontinué les classes, même les classes infé-

(1) Séance du 9 novembre 1649.
(2) — 16 juin 1652.
(3) — 28 octobre 1653.
(4) — 14 octobre 1657.
(5) — 24 février 1658.
(6) Sur ces différends voir dans FF. 375 le premier inventaire de production.
(7) Séances des 2 et 22 juillet 1662.
(8) — 10 octobre 1677, 30 novembre 1678, 15 octobre 1679.
(9) Séance du 10 juin 1685.
(10) — 15 juin 1687.
(11) Séances des 24 août, 7, 14 septembre, 5 octobre 1692.

rieures qui ordinairement duraient jusque fin septembre, la rentrée ayant lieu le 18 octobre. La communauté leur ordonna de continuer leur service, les menaça de les assigner devant l'intendant, de nommer un régent suppléant à leurs frais. Ces nouveaux différends furent aplanis par la transaction du 24 mars 1694 (1).

D'autres se produisirent au commencement du XVIIIme siècle. En 1708, la communauté se plaignit de ce que trois prêtres seulement résidaient dans la maison (2); sa réclamation n'eut aucun succès. En 1720, il n'y avait plus qu'un prêtre (3). Comme les Doctrinaires ne remplissaient pas leurs engagements, l'enseignement souffrait, surtout celui du latin (4).

En 1729, un incident eut lieu pour cette raison (5).

Un père de famille avait confié ses trois enfants aux Doctrinaires, mais comme il n'y avait plus au collège qu'un seul régent, il voulut les retirer pour les confier à un prêtre nommé Baillet qui avait autrefois desservi l'église paroissiale. Le recteur l'en dissuada. Mais, le 27 avril, l'un des écoliers qui remplissait les fonctions de « décurion » fit réciter leurs leçons à ses trois camarades. Il leur mit la note *tenet* et déclara au régent qu'elles étaient sues. Ce dernier, contre la coutume, les fit réciter de nouveau et comme les enfants firent plus de cinq fautes il donna le fouet aux deux aînés et souffleta le plus jeune. Il disait à l'aîné en le fouettant : « Il te faut des chevaux pour t'en aller. En voilà. Va avec ton Baillet et baillette ». Le conseil communal, informé du fait par le père des enfants ne prit aucune décision. Il se contenta de renvoyer l'examen de l'affaire à un « conseil plus nombreux » qui ne se réunit pas.

Les rapports entre la municipalité et les Pères restèrent tendus.

En 1733, ces derniers furent de nouveau invités à remplir leurs obligations (6). En 1737, le conseil apprenant que la communauté ne comptait plus que deux Doctrinaires au lieu de cinq et que les classes n'étaient faites que par un régent décida de ne plus payer les pensions qu'il leur servait (7). L'intendant, informé, donna l'ordre de les

(1) Ratifiée dans la séance du 13 avril 1694.
(2) Séance du 30 novembre 1708.
(3) — — 1720.
(4) Séances des 20 octobre 1726, 29 août 1728.
(5) Séance du 28 avril 1729.
(6) — 5 juillet 1733.
(7) — 27 octobre 1737.

acquitter. On délibéra alors de se pourvoir devant le sénéchal de Draguignan. Le conseil avait raison de se plaindre. A l'origine, les Doctrinaires faisaient dans l'église le grand et le petit catéchisme; pendant le carême ils réunissaient les enfants trois fois par semaine pour leur donner des instructions. Ils prêchaient les derniers dimanches de chaque mois. Maintenant ils ne confessaient même plus. Quant aux classes, il les confiaient à un frère lai et même à un écolier (1)

Cependant l'affaire traînait, lorsque brusquement, le 20 mars 1738, les Pères de la Doctrine fermèrent le collège en mettant un écriteau au-dessus de la porte des classes avec cette inscription : *Clausa neganti* (2). La lutte était engagée. Le lieutenant du sénéchal commença les poursuites (3). De son côté le chapitre provincial des Doctrinaires, réuni à Tarascon, supprima le régent abécédaire et décida de renoncer aux 150 livres qu'allouait la communauté pour son entretien, et à l'indemnité de 22 livres 10 sous qui leur était donnée pour le loyer des classes (4).

Comme le procès se prolongeait, le conseil nomma, en février 1739, un régent pour remplacer les Doctrinaires. On lui attribua 150 livres de gages plus le logement. L'ouverture des classes fut fixée au 2 mars (5).

Par sentence du 10 juin, le lieutenant du sénéchal, sans soumettre les Doctrinaires à toutes les obligations imposées par les actes d'établissement, les condamna à entretenir dans leur maison quatre prêtres et un frère laïque ou trois prêtres, un confrère et un frère laïque et à rouvrir le collège dans le mois de la signification de la sentence. En cas de refus la communauté était autorisée à faire régir les classes par deux sujets à son choix et aux dépens des Pères (6). Ceux-ci firent appel, mais provisoirement ouvrirent le collège en confiant, il est vrai, les classes à un confrère et à un frère laïque (7).

La poursuite de l'appel fut discontinué en 1742 (8). Les Doctrinaires ne se soumirent pas d'ailleurs à la sentence rendue contre eux. Au

(1) Cf. FF. 375, premier inventaire de production.

(2) Séances des 9 février, 16, 24, 29 mars, 7 avril 1738.

(3) Voir le dossier FF. 375.

(4) Voir le texte de la délibération dans le dossier précédent. Cf. séances des 2, 16 novembre 1738, 5 février 1739.

(5) Séance du 24 février 1739.

(6) Voir le texte de la sentence, FF. 375. Cf. séances des 15 mars, 14, 26 juin 1739. Le Provincial était alors le P. Bonnefoy.

(7) Cf. FF. 375.

(8) Séances des 26 mars, 8 avril, 5 novembre 1741, 6 février 1742.

bout de quelques années, il n'y eut plus de nouveau qu'un seul régent en exercice.

Pour justifier leur conduite, ils prétendirent que leurs revenus étaient insuffisants et qu'ils se trouveraient même bientôt dans l'obligation d'abandonner leur maison de Seillans. Afin d'écarter cette éventualité le conseil vota en leur faveur une allocation de 150 livres en 1766 (1), et de 600 en 1771 (2), cette dernière dans le but de favoriser l'établissement d'un internat de 12 à 15 pensionnaires.

Malgré tout, une nouvelle crise éclata en 1774. Un chapitre, réuni à Tarascon, supprima la maison de Seillans et n'y laissa qu'un Père et un frère laïque pour continuer les classes (3). La communauté fut avisée que si elle consentait à augmenter la subvention annuelle, l'ancien ordre de choses serait rétabli. Des arbitres furent choisis : Chauvet d'Allons, procureur du Roi à Draguignan, et l'avocat Garciny. Il fut décidé qu'il serait alloué annuellement aux Pères de la Doctrine 250 livres supplémentaires (4).

L'intendant n'autorisa d'abord cette délibération que pour trois années, mais dans la suite, il donna de nouveau son autorisation, et les Doctrinaires perçurent sans interruption cette somme jusqu'à la Révolution (5). En 1792, au moment de la suppression de leur congrégation, ils jouissaient d'un revenu de 1,294 livres (6).

Les renseignements sur l'enseignement au collège de Seillans font complètement défaut. Mais comme le personnel se composa de deux régents et souvent même d'un seul il ne put être que très élémentaire. Les Pères ne semblent pas d'ailleurs avoir beaucoup cherché à augmenter l'importance de leur collège. Ils ne voulaient sans doute pas faire concurrence à celui de Draguignan. Deux documents font connaître le nombre de leurs élèves en 1678 et en 1679. Il fut respectivement de 51 et de 46 (7).

(1) Séance du 2 novembre 1766. Cf. GG. 112.

(2) Séances des 17, 27 novembre 1771. *Idem*.

(3) Cf. GG. 112. Séances des 15 août, 30 octobre, 18 novembre 1774.

(4) *Ibid.* Séances des 1er janvier, 5 février, 5 mars, 2 avril, 21 mai 1775.

(5) *Ibid.* et séances des 25 octobre 1778, 27 juillet 1788.

(6) Arch. dép[les] du Var, L. 907.— En 1774 ils percevaient 450 livres de rente du chef de la donation de Vaille de 1643; 240 livres d'un capital de 4.800 livres cédé par le même en 1649 ; 181 livres 5 sous provenant de la donation d'Ailhaud en 1643; 150 livres de la communauté. Cf. GG. 112.— En 1792 leur bibliothèque se composait de 380 volumes. Arch. dép[les] du Var. L. 1587.

(7) Cf. GG. 112. En 1678, 9 « gramheriens », 11 « escrivains, » 31 « lecteurs »; en 1679, 11 « granmeriens », 13 « escrivains », 22 « lecteurs ».

Après la suppression de leur congrégation les Doctrinaires n'abandonnèrent pas tous leur collège. Deux régents restèrent en fonctions, André-Cyrille Mathieu et Jean-Baptiste Ripert. La pension de retraite du premier fut fixée à 140 livres, celle du second à 1,290 livres (1). Après la promulgation de la loi du 8 mars 1793, ils reçurent de plus tous les deux un traitement de 1,000 livres (2). Mathieu resta en fonctions jusqu'au 1[er] germinal an III. A cette date il se retira à Barjols. Avec lui disparut l'ancien collège des Pères de la Doctrine (3).

IV

L'établissement d'une maîtresse d'école à Seillans est due à l'initiative privée (4).

Le 22 août 1701, un prêtre du nom de Jacques Meiffret, sous le nom de Barthélemy Gaudin, autre prêtre habitué de Saint-Jacques de la Boucherie, de Paris, fit abandon d'un capital de 2,000 livres rapportant 100 livres, réduites plus tard à 58, pour l'entretien d'une maîtresse dont la nomination appartiendrait au prieur de Seillans. Comme cette fondation ne reçut pas d'exécution, Barthélemy Gayte, docteur en Sorbonne, prieur de Tavernes, vicaire général de Fréjus, héritier de Meiffret, la confirma le 11 octobre 1704.

La maîtresse devait enseigner à lire, écrire, coudre, à « faire des pointes » et les principes de la religion. La communauté devait lui fournir deux chambres, l'une pour elle, l'autre, garnie de bancs, pour faire la classe. En retour elle présenterait deux sujets au prieur qui choisirait la titulaire. Le conseil communal accepta ces conditions (5). Mais la dernière ne fut pas du goût du prieur, qui, en 1714, fit approuver par l'évêque de Fréjus l'acte de 1701 qui donnait au prieur seul le droit de nomination (6). La communauté n'en continua pas moins à accorder à la maîtresse d'école une indemnité de logement.

(1) Ripert avait 43 ans de services; Mathieu, 7 ans. Avis du district de Draguignan du 20 avril 1793. Arch. dép[les] du Var. L. 1474; arrêté du département du 6 mai 1793. L. 1151.

(2) Avis du district du 12 mai; arrêté du département du 8 juin 1793. L. 1474 et 1151.

(3) Lettre du district de Draguignan au district de Barjols du 6 messidor an III. L. 1483.

(4) GG. 114.

(5) Séances des 28 septembre, 12 octobre 1704, 30 avril 1719.

(6) GG. 114.

LISTE DES MAITRES DES ÉCOLES

AVEC L'INDICATION DE LEUR TRAITEMENT ANNUEL

1535. Honoré Mario, de Flayosc (?).
Jean-Gabriel Aubin, de Bargemon, 30 gros (1).
Antoine Bonaud, de Fréjus.
1553-1554. Jean Arnoux.
1554-1556. Jean Borigaille, 8 écus.
1556-1558. Jean Arnoux, 8 écus.
1558-1559. Jean Giraud, 8 écus.
1559. François Chirli [Chiris ?].
1559. Jean N., prêtre, 3 mois 1/2, 7 florins 11 sous 1 quart.
1560. Antoine Borigaille.
1560-1561. Alban Gardane, 8 écus,
1563-1564. N., 7 à 9 écus.
1573-1574. Jean N., 14 écus.
1577-1578. H. Coloneri.
Octobre 1579. Jean Montanier, de Fréjus, une semaine, 5 florins 1/2.
1579-1581. Ignace Fulconis, 18 écus.
1581-1582. Paul Durandy, de Guillaumes, 16 écus.
1582-1583. Laurent Graille.
1583-1585. Augustin Digne, de Bargemon, 20 écus.
1585-1586. François Olivier, des Arcs, 80 florins.
1588-1589. Jacques Vaille, 20 écus.
1589. Antoine Rossel. 100 florins ou 40 écus.
1591-1592. N., 20 écus.
1592-1595. Claude Bonnet, de « Lienselle en Terre-Neuve », 25 écus.
1595-1597. Le même et son fils comme second, 40 écus.
1597-1598. Esprit Fournier, prêtre, de Seillans, 25 écus.
1598-1599. Jean Sigalloux, prêtre, de Bargemon, 25 écus.
1601-1602. Claude Bonnet, 25 écus.
1603-1606. Esprit Fournier, prêtre, 27 écus.
1609-1610. Jean Arnoux, de Seillans, 81 livres.
1610-1612. Pierre Bessy, prêtre, de Figanières, 75 livres.
1612-1613. Gaspard Vaille, prêtre.

(1) Remplaça le précédent, parti avant l'expiration de son contrat. CC. 173, f° 29.

1613-1614. Esprit Fournier, prêtre.
1614-1615. Jacques Fauchier, prêtre, 75 livres.
1616-1617. N. Plusbel.
1617-1618. Jacques Boyer, de Seillans, 60 livres.
1618-1626. Esprit Fournier, prêtre, 60 livres (1618-1619), 67 livres 10 sous (1619-20), 75 livres (1620-26).
1626-1627. Jacques Rostang, de Saint-Vallier, 75 livres.
1628-1629. Esprit Fournier, prêtre.
1629-1631. Bernardin Dalmas, prêtre, 75 livres.
1631-1632. Gaspard Lanceman, de Châteaudouble, 75 livres.
1632-1633. Jean-Claude Chautard. prêtre, de Callian.
1633 Juin-septembre. Jacques Tallent, curé, 24 livres.
1633-1634. Jean Garcin, docteur en médecine, de Fayence, 75 livres.
1634-1635. Louis Cauvière, prêtre, de Seillans, 75 livres.
1635-1637. Les Doctrinaires, 75 livres (1).
1637-1638. Christophe Pellicot, vicaire, de Meaux, 75 livres.
1638. Les Doctrinaires.
1638-1639. Nicolas Mireur, prêtre.
1639-1641. Jean Vacquier, prêtre, de Lorgues, 75 livres.
1641-1642. Les Doctrinaires.
1642-1643. Honoré Constantin, de Seillans, 75 livres.
1643-1644. Les Doctrinaires.
1644-1646. Gaspard Dufaure, de Grenoble, 75 livres (2).
1646-1647. Etienne Caille.
1648-1649. Esprit Arnoux, prêtre, de Seillans, 75 livres.
1649-1651. Jean Arnoux, 75 livres.
1651. Jean Vaille, prêtre.
1651-1652. Jacques Meiffred.
1652-1653. Jean Vacquier, prêtre, 75 livres.
1653-1657. Les Doctrinaires.
1657-1658. N. Fabre.
1658-1659. Pierre Fournier, prêtre, 75 livres.
1659-1660. Marc Caille, doctrinaire, 75 livres (3).
1660-1661. Honoré Sauvaire, prêtre, de Castellane, 75 livres.
1661-1662. Boniface Rosselly. prêtre, 75 livres.
1662-1663. Etienne Maistral, 75 livres.

(1) Plus 75 livres par les parents.
(2) Il eut pour second Guillaume de Gordonne qui reçut 6 livres (1645-1646).
(3) Il eut pour second N. Sauvaire, prêtre.

1663-1667. Esprit Bœuf, prêtre, de Moriès, 75 livres (1).
1667-1668. Laugier Arnoux, 75 livres.
1668-1669. Christophe Carlevan, de Seillans, 75 livres.
1669-1670. Bernardin Pellicot, prêtre, 75 livres.
1671-1676. Jacques Pascal, prêtre, 75 livres.
1676-1677. Emmanuel Vaille, prêtre, 75 livres.
1677 mai-septembre. Jean-Honoré Manne, de Seillans, prêtre, 25 livres.
1677-1680. Les Doctrinaires.
1680 janvier-septembre. Jean-Honoré Manne.
1680-1681. Les Doctrinaires.
1681-1682. Louis Raynaud, 75 livres.
1685-1792. Les Doctrinaires (2).

DOCTRINAIRES

SUPÉRIEURS ET RECTEURS

1635-1636. Henri Fauchier.
1639. N. Limogat.
1640-1645. François Guy.
1646. Gabriel Davoquat (?).
1649-1650. Hilaire, docteur en thélogie.
1650-1653. Siméon Chrestiennot.
1654-1660. Honoré Ailhaud.
1661-1664. Isnard.
1663-1666. Favanel.
1667. André Chabert.
1667-1668. François Martin.
1669-1672. Charles Rainaud.
1673. N. Rességuier (3).
1676-1678. A. Périer.
1678 1682. Jean Bouilhade (4).
1684-1687. Etienne Champsaud.
1692. Bernard.
1694. J.-F. de Jossaud.
1701. Courdouan.
1706. Vincent.
1706-1709. Bellissent.
1710-1711. Castillon.
1713-1714. Bonnefoux.
1715-1716. De Roger.
1718-1722. Audiffret.
1723-1726. Issautier.
1727-1732. Frégère.
1733-1735. Laurens.
1735-1738. Manuel.
1739-1741. Domini.
1742-1744. Bertrand.

(1) Il eut pour second N. Saisson en 1663-64.

(2) Du 18 octobre 1693 au 18 octobre 1698, Antoine Lantier, prêtre, les suppléa et reçut 108 livres. En 1739 Antoine Gayte, ecclésiastique, de Callian, les remplaça pendant 4 mois et reçut 50 livres.

(3) Provincial en 1687.

(4) — en 1710.

1745-1751.	Mollien.	1769-1771.	Blancard.
1752.	Disle.	1771-1773.	Villion.
1753.	Gautier.	1773-1774.	Armand.
1754-1756.	Brieu.	1774-1780.	Lamouroux.
1757-1758.	Guibaud.	1780-1789.	Issaurat.
1758-1763.	Issaurat.	1790.	Bourrelly.
1764-1765.	Céas.	1791.	Charles-Toussaint Sambouis.
1766-1768.	Poujol.	1792.	Jacques Reynaud.
1769.	Villion.		

ÉCONOMES OU RÉGENTS

1636.	André Gérard, prêtre; F. Gabriel Ambroise.	1726-1729.	P. Moran.
1637-1638.	Pierre Calvy.	1726-1739.	F. Barjeton, abécédaire
1658.	P. Hilaire.	1733.	F. Jean.
1664-1666.	Toussant.	1738.	P. Tailhan, économe.
1667.	Pierre Pons.	1739.	F. François, P. Tisseran.
1673.	Dominique Gasquet; André Versoris.	1755.	P. Léotard.
1677-1678.	P. Chauvet, économe.	1764.	F. Ripert.
1691-1692.	Pierre Augier, id.	1787.	F. Jaubert.
1704.	F. Joseph; F. Claude.	1790.	P. Gautier.
1710.	P. Rochebrune.	1791.	André Batailler.
1720.	P. Jordan; P. Viallet.	1792 an III.	André-Cyrille Mathieu, de Barjols.
1726.	P. Ravan.	1791-1793.	Jean-Baptiste Ripert.

MAÎTRESSES D'ÉCOLE

1704.	Honorade Audouard.	1725-1738.	Janeton Audouard.
1712-1714.	Catherine Barthélemy.	1738-1783.	Anne Ortolan.
1714-1725.	Esprite Giraud, de Montauroux.	1756.	N. Christine.
		1783-1784.	N. Bérenger, v^e Brunias

E. Poupé.

SÉANCE DU 25 MAI 1904

Présidence de M. BELLETRUD, président

Présents : MM. Joseph AZAM, BELLETRUD, CHIRIS, DOZE, GUBERT, GUIDE, LOUVET, PERRIMOND, POUPÉ, RAFFIN et SIVAN.

Le procès-verbal de la séance du 26 avril est lu et adopté.

Sont déposées sur le bureau les publications des Sociétés correspondantes reçues depuis la dernière réunion.

M. le président souhaite la bienvenue à notre nouveau confrère M. Louvet, directeur des contributions indirectes du Var, récemment admis comme membre titulaire, propose à la Compagnie de le nommer représentant de la Société auprès de la *Délégation pour l'adoption d'une langue auxiliaire internationale* et de le déléguer, à sa place, au congrès qui doit être tenu à Grenoble par l'*Association française pour l'avancement des sciences*. — Adopté.

M. Louvet remercie M. le président de ses souhaits de bienvenue et promet à la Société son entier concours.

Sont admis en qualité de membres titulaires MM :

Joseph de Lacouture, avocat, présenté par MM. Belletrud et Joseph Azam ;

Eugène Missimilly, pharmacien, présenté par MM. Raybaud et Joseph Azam ;

Auguste Comoy, chef de cabinet de M. le Préfet du Var, présenté par MM. Belletrud et Joseph Azam ;

Et en qualité de membre associé : M. Aubin, docteur en médecine Cuers, conseiller général, sur la présentation de MM. le docteur Doze et Joseph Azam.

Communication est donnée de la correspondance :

— Invitation adressée par la *Société française d'archéologie pour la conservation des monuments historiques* au Congrès qui sera tenu au Puy (Haute-Loire), du 21 au 28 juin 1904.

— Demande d'échange par la *Société archéologique de Provence*, ayant son siège à Marseille. — Adopté.

— M. le secrétaire est chargé de fournir à l'*Institut Carnègie* de Washington (Etats-Unis d'Amérique), les renseignements demandés par son directeur sur notre Société et destinés à un manuel bibliographique, « Handbook to Learned Sociétes and Institutions » qui doit être publié par ses soins.

Il est ensuite donné lecture d'une notice historique de M. Mireur sur la maison Augier, n° 42 de la Grand'Rue. Cette maison, à l'extérieur assez remarquable et non sans cachet aristocratique, fut bâtie sous Louis XVI, par une famille dracénoise d'anciens marchands enrichis, les Magniol de Villehaute, parvenus comme tant d'autres, grâce à la fortune acquise, au premier rang dans la cité. Ses salons hospitaliers passent pour avoir été, sous le premier Empire, une sorte de succursale de ceux de la préfecture. Mme Magniol se piquait d'y donner la réplique à M. Fauchet par la fréquence et l'éclat de ses réceptions et de tenir tête à la table de jeu à Mme Fauchet qui, dit-on, ne s'y asseyait pas moins volontiers qu'elle. Mais si le budget préfectoral résista à ces assauts répétés, il n'en fut pas de même de la fortune patrimoniale des Magniol : celle-ci sombra bientôt dans une catastrophe restée mémorable à Draguignan.

Parmi les hôtes de marque qui habitèrent l'hôtel des seigneurs de Villehaute, un des plus confortables de la ville, la tradition a retenu les noms des généraux Saint-Hilaire et Gardanne et du cardinal Della Sommaglia.

L'éminence y passa en 1814 les quelques mois de son internement à Draguignan, dans une retraite complète, sous l'œil vigilant de la police impériale. La population ne connut guère les traits de l'illustre reclus que plus tard, par le tableau du Sacré-Cœur où le cardinal, reconnaissant des bontés de la fabrique, avait eu l'attention de faire peindre son portrait. La toile décore aujourd'hui le fond de l'abside de l'église paroissiale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

SÉANCE DU 30 JUIN 1904

Présidence de M. BELLETRUD, président

Présents : MM. ASTIER, BELLETRUD, BURTEZ, DOZE, FABRE, GUIDE, POUPÉ, RAFFIN et SIVAN.

Le procès-verbal de la séance du 25 mai est lu et adopté.

Sont déposées sur le bureau les publications des Sociétés correspondantes reçues depuis la dernière réunion.

Sur la présentation de MM. Astier et Poupé, M. Giraud Pierre, syndic de faillite à Draguignan, est admis en qualité de membre titulaire.

M. Remy Vidal, membre correspondant, fait don à la Société d'un exemplaire de son étude sur *Le canton du Beausset*.— Remercîments.

M. le président exprime les regrets de la Compagnie à l'occasion du départ de notre aimable et dévoué vice-président, M. Chiris, récemment nommé rédacteur à la direction des postes et télégraphes du département des Alpes-Maritimes à Nice. Toutes nos sympathies l'accompagnent dans sa nouvelle résidence. M. Chiris s'était fait connaître par d'intéressantes études sur des questions se rattachant au préhistorique, la plupart publiées dans notre Bulletin. En nous quittant M. Chiris ne rompt pas tout lien avec notre Société dont il veut bien continuer à faire partie comme membre associé. Nous conserverons ainsi sa précieuse collaboration.

Communication est donnée de la correspondance :

— La Société archéologique de Constantine offre l'*Histoire de Constantine*, de M. Ernest Mercier, au prix de 14 fr.— Refusé avec regrets.

— Invitation aux fêtes du Centenaire de Pétrarque, organisées par l'Académie de Vaucluse. — Remercîments et regrets de ne pouvoir y prendre part.

M. le secrétaire est chargé de répondre au questionnaire du Touring-Club de France sur les sites et beautés naturelles du Var.

M. le docteur Burtez expose les différentes théories qui ont été émises jusqu'à ce jour pour l'explication des phénomènes de la vie. Après avoir rappelé aussi brièvement que possible, les anciennes théories de l'animisme, du vitalisme et du matérialisme, il a montré que ces conceptions purement philosophiques ont perdu aujourd'hui beaucoup de leur valeur, et que les physiologistes modernes n'y ont plus recours dans leurs travaux. M. le docteur Burtez arrive ensuite à la nouvelle théorie, dite énergétique, basée sur le principe de la conservation de l'énergie dû à Mayer et sur le principe des transformations de l'équilibre dû à Carnot. Il explique ce que l'on entend de nos jours par l'énergie, indique les différentes espèces d'énergie, montre comment ces différentes énergies peuvent se transformer, les unes dans les autres, et applique tous ces résultats nouveaux des sciences physiques à la biologie ou étude de la vie. Le conférencier établit d'abord que les phénomènes de la vie sont des métamorphoses énergétiques au même titre que les autres phénomènes de la nature; puis fait voir que l'entretien de la vie ne consomme aucune énergie qui lui soit propre; elle emprunte au monde extérieur toute celle qu'elle met en œuvre et la lui rend sous forme d'énergie chimique potentielle; enfin il montre que le terme des transformations énergétiques de l'animal est l'énergie thermique.

M. le docteur Burtez rappelle ensuite les caractères des êtres vivants, recherche l'origine de la vie et tâche, par des comparaisons avec la matière, de définir ce qui caractérise la vie en s'appuyant constamment sur les principes qu'il a établis précédemment, dans son exposé, aussi rapide que substantiel, de l'énergie telle que la comprennent actuellement tous les physiciens et les physiologistes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. La Société s'ajourne, suivant l'usage, au mois de novembre.

SÉANCE DU 24 NOVEMBRE 1904

Présidence de M. Raffin, secrétaire

Présents : MM. Battesti, Burtez, Gubert, Joseph Girard, Guide, Perrimond, Raffin, Rambert, Salvarelli, Sivan et Verrion.

M. le secrétaire prend la présidence en empêchement de M. le président qui se fait excuser.

Le procès-verbal de la séance du 30 juin est lu et adopté.

Sont déposées sur le bureau les publications des Sociétés correspondantes reçues depuis la dernière réunion.

A l'ouverture de la séance M. le président rappelle les grandes pertes que la Compagnie a subies coup sur coup depuis deux mois dans la personne de quatre de ses membres les plus anciens et les plus considérés.

M. Antoine Lombard, capitaine de vaisseau en retraite, commandeur de la Légion d'honneur et du Nicham-Iftikhar, etc., ancien maire de Draguignan, s'est éteint à 92 ans. M. Lombard nous appartenait comme membre résidant depuis 1873, et la Société s'honore de le compter parmi ses anciens présidents. Ce n'est pas ici le lieu de rappeler les étapes d'une carrière brillamment parcourue et prématurément brisée en 1870, à la suite du deuil le plus cruel. On se bornera à parler de l'intellectuel qui se cachait sous l'enveloppe restée intacte du marin, de l'esprit cultivé au savoir varié, au goût délicat qu'on n'était pas médiocrement surpris et charmé de rencontrer à côté d'autres qualités éminentes, mais si peu semblables.

Notre regretté concitoyen n'avait pas été élevé impunément à l'école de l'homme vraiment supérieur que fut son frère aîné, le professeur Lombard. Il y avait puisé le goût de l'étude et de la culture littéraire, et son extrême modestie, qui rehaussait ses rares qualités, avait toujours laissé ignorer ses connaissances notamment en linguistique et sa grande facilité de plume. On parle encore à Draguignan du succès qu'avaient dans un petit cercle d'intimes les très intéres-



santes relations de ses premiers voyages maritimes adressées à sa famille. L'âge d'ailleurs ne refroidit jamais chez lui la verve surtout dans le genre anacréontique et jusqu'au bout le conteur et le causeur conservèrent le joyeux propos volontiers assaisonné de sel gaulois.

M. l'avocat Roudier, favorisé également d'une exceptionnelle longivité (92 ans), et de la merveilleuse intégrité de ses facultés, était encore une de ces figures qui imposent autour d'elle le respect et la considération et ne disparaissent pas, même à l'âge le plus avancé, sans laisser d'unanimes regrets. Esprit vif et primesautier, d'une conversation riche en souvenirs et alimentée par une intarissable mémoire, il était le dernier survivant de cette pléiade d'avocats de renom, les Muraire, les Cauvin, les Verrion, les Duval, etc., dans laquelle il avait marqué par la facilité et la chaleur de sa parole et aussi par une droiture impeccable et une très haute honorabilité. Mais il avait dû renoncer de bonne heure aux succès qui l'attendaient dans une profession exercée avec une trop grande délicatesse de conscience et aussi avec une trop vive ardeur, pour vivre de la vie calme et sereine des champs dans ses domaines de Roquebrune dont l'exploitation fournissait un aliment à son activité. Toutefois, en quittant définitivement, après la mort de son regretté beau-frère le président Coulomb, notre ville où il n'avait jamais été oublié, il restait fidèle à toutes ses anciennes sympathies. Nous en avons un témoignage aussi significatif qu'honorable dans la continuité de son bon concours à notre Société qui vénérait en lui son digne doyen et un de ses rares membres fondateurs.

Mais le vide le plus grand et non le moins pénible est incontestablement celui qu'a fait dans nos rangs comme aussi dans la cité la disparition si soudaine de M. Octave Teissier, enlevé en quelques jours dans toute la verdeur de son alerte et active vieillesse. M. Octave Teissier était membre non résidant du Comité des Travaux historiques et de l'Académie de Marseille, officier de l'Instruction Publique, chevalier de la Légion d'honneur, et il n'eut tenu qu'à lui d'être également officier de cet ordre. L'hommage le plus complet et le mieux senti a été rendu sur la tombe et par toute la presse provençale à cette existence d'honneur et de travail consacrée entière à l'étude et à la reconstitution de notre passé. Histoire, institutions, mœurs, usages, monuments, beaux-arts, bibliographie, annales des communes et des familles, biographie des grands hommes, etc., l'infatigable travailleur, à qui la mort seule a pu faire tomber la plume des mains tandis qu'il corrigeait les épreuves de son dernier ouvrage, avait, en ses inces-

santes investigations, touché à tous les sujets avec la même ardente curiosité et produit avec une fécondité inépuisable. L'œuvre du laborieux polygraphe est considérable et des plus variées (1). On y remarque au milieu d'un grand nombre de brochures, les dernières sur Valbelle, Sièyes, de Musset, etc., particulièrement soignées, des publications importantes sur le passé de Toulon et de Marseille au moyen âge, la chambre de commerce de cette ville et divers inventaires d'archives anciennes. Moins connus du grand public que des articles de vulgarisation plus faciles, ces travaux constituent des titres autrement sérieux à l'estime et à la gratitude des érudits. La contribution fournie à la documentation de nos annales par l'inlassable chercheur, doué en outre d'un talent d'organisation de premier ordre, est d'autant plus méritoire que, moins préparé par ses études à la lecture et à l'interprétation des textes médiévaux, il avait dû y suppléer par les plus grands efforts d'intuition et de sagacité. Esprit très délié et plein de ressources, il était habile à vaincre ou à tourner la difficulté, d'une pénétration et d'une sûreté de coup d'œil rares, avec en tout un très juste sentiment de la mesure, un goût et un tact parfaits.

Quoique l'état de sa santé nous privât depuis quelques années de l'agrément de sa présence et de son précieux concours à nos réunions, M. Teissier, un de nos membres fondateurs et ancien président, n'avait pas cessé d'être notre collaborateur. La surabondance des matières en ces derniers temps nous laisse le regret de n'avoir pas profité aussi souvent que nous l'eussions désiré de communications dont il aurait, avec sa bonne grâce coutumière, favorisé notre bulletin.

L'érudit confrère était surtout pour nos hommes d'études une ressource inestimable. Le nombre est grand de ceux qu'il aida de ses conseils, des lumières de son expérience et de son acquis, du trésor — obligeamment ouvert — de ses archives et de sa bibliothèque personnelles. Non moins grand celui des étrangers de distinction, enchantés de l'accueil reçu dans le riche cabinet où l'amateur des œuvres d'art ne le cédait qu'au bibliophile émérite au goût raffiné. Avec quelle courtoisie souriante et quelle érudition aisée il faisait aussi les honneurs de notre bibliothèque-musée dont nul n'excella comme lui à mettre en relief les raretés ou les merveilles!

On ne constate pas sans fierté que notre modeste chef-lieu eut la bonne fortune de ce bibliothécaire d'élite, ni sans tristesse que le maître n'animera plus désormais de sa parole et de son savoir ces

(1) Nous en publions plus loin la bibliographie.

collections classées et étudiées avec tant d'amour, de soin et de haute compétence.

Enfin la mort nous a également pris, riche de jours et de beaux services, le conseiller doyen honoraire E. de Mougins-Roquefort, décoré de la Légion d'honnour et de plusieurs ordres étrangers, ancien vice-président du conseil général des Alpes-Maritimes, qui a succombé à Aix en sa 83e année. M. de Mougins a laissé au palais la réputation d'un de nos plus actifs et plus habiles présidents d'assises, alliant à la fermeté nécessaire les formes les plus bienveillantes. Chez lui le causeur était aussi séduisant que le magistrat était irrésistible; sa conversation, toujours enjouée, abondait en anecdotes instructives, ou piquantes, en souvenirs pleins d'intérêt, semés de traits d'esprit et d'observation aussi fins que pénétrants. C'était aussi un lettré et un érudit, un délicat, bon appréciateur des œuvres intellectuelles et, comme écrivain, d'une grande légèreté de touche, que sa plume élégante et souple maniât le vers ou la prose. Amoureux du sonnet, il laisse en ce genre de petits joyaux ciselés avec art.

Ce provençal aimable et si bien doué était foncièrement attaché à la petite patrie, à ses traditions et à ses mœurs. Il s'intéressait à nos travaux comme à tout ce qui touchait à notre histoire provinciale où sa famille avait une assez belle page, ayant eu le privilège de fournir deux députés — deux frères — aux États généraux de 1789. Justement fier de ce passé, le conseiller de Mougins en a hautement soutenu, en a même accru l'honneur par la distinction de ses services et de ses talents dans le cadre d'une existence des plus dignes, ornée par surcroît de toutes les vertus familiales.

L'Assemblée s'associe avec une sympathie unanime aux sentiments exprimés par M. le président et décide qu'un exemplaire du procès-verbal sera adressé aux familles de nos regrettés confrères.

M. le président annonce que le tome XXIV du Bulletin de la Société qui vient de paraître avec son supplément : l'*Atlas de la Malacographie du Var,* sera immédiatement mis en distribution.

Lecture est donnée de la correspondance qui comprend :

— L'accusé de réception du tome XXIII de notre Bulletin par M. le Directeur des Beaux-Arts.

— Une dépêche de M. le Ministre de l'Instruction Publique annonçant que le 45e Congrès des Sociétés Savantes de Paris et des départements s'ouvrira à Alger le 19 avril 1905.

— Programme de ce Congrès.

— Demande par la *Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes* d'une nouvelle collection de notre Bulletin en remplacement de l'ancienne, détruite par un incendie. — La Compagnie décide d'y satisfaire dans la mesure du possible.

M. le président annonce que la Société a reçu en juillet dernier un sixième don anonyme de 350 fr. avec la même destination que les précédentes. Il donne lecture de l'accusé de réception par la mairie de cette somme qui a été affectée moitié à deux prix, distribués aux élèves du collège, moitié à une collection de portraits des artistes provençaux, peintres, sculpteurs et graveurs, pour le musée.

La Compagnie, à l'unanimité. renouvelle ses remercîments au généreux donateur.

Sous ce titre *Draguignan et les Alpes de Provence*, M. Gubert rend compte d'une excursion dans les vallées de l'Asse, du Drac, de la Durance, de la Gyronde, du Guil, de l'Ubaye, du Verdon et du Var. Il étudie les rapports qui de tout temps ont existé entre Draguignan et les Alpes, rapports qui deviendront sûrement plus fréquents, le jour où les communications par voie ferrée ou par correspondance automobile seront plus complètement organisées. L'auteur de la communication a suivi tour à tour les anciennes voies romaines, la route de Napoléon au retour de l'île d'Elbe et le tracé des futurs chemins de fer, relevant au passage maints détails historiques, archéologiques et artistiques, sans oublier le paysage et le pittoresque des sites. Après avoir raconté son ascension dans le massif du Pelvoux, il parle de l'aménagement du lac d'Allos pour l'utilisation de la source de Fontaine l'Évêque. Le mouvement considérable d'émigration des Hautes et des Basses-Alpes l'amène à signaler l'origine et le grand rôle historique d'une famillle dauphinoise qui porte un nom bien connu et naguères un des premiers à Draguignan : celle des Alleman, puissante au moyen âge par le nombre et l'importance de ses fiefs et dont l'histoire, qui sera certainement écrite un jour, est en quelque sorte celle de la région.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

BIBLIOGRAPHIE

des ouvrages publiés par M. Octave Teissier

1855.— *Statistique du Var et résumés généraux de la Statistique de l'Empire*. Draguignan, P. Garcin, 1 vol. gr. in-8°.

1857. — *Situation économique de la France, 1835-1856*. Paris, Guillaumin, broch. in-12.

1858. — *Les hommes illustres du Var. - Arnaud de Villeneuve, médecin alchimiste*. Toulon, E. Aurel, 1 vol. in-12.

— *Biographie de Louis d'Aguillon, brigadier des armées du Roi*, suivie d'une *Notice sur la découverte et la reconstruction de l'ancien aqueduc romain d'Antibes*. Draguignan, P. Gimbert, broch. gr. in-8°.

1859. — *Etude biographique sur Louis Gérard, botaniste*. Toulon, E. Aurel, 1 vol. gr. in-8°.

1860. — *Histoire de la commune de Cotignac*. Marseille, Alex. Gueidon, 1 vol. in-8°.

— *Notices biographiques sur les hommes remarqaables de Cotignac*. Marseille, Alex. Gueidon, broch. gr. in-8° (extrait de l'*Histoire de la commune de Cotignac)*.

— *Notice historique et documents statistiques sur les sociétés de secours mutuels*. Paris, Guillaumin, 1 vol. gr. in-8°.

1861. — *Une visite à l'arsenal de Toulon*. Paris, L. Hachette, 1 vol. in-12.

1862. — *Histoire d'une ancienne famille de Provence* [non signée]. Toulon, E. Aurel, 1 vol. in-8°; nombreuses planches.

1863. — *Etude sur l'histoire de Toulon*. Marseille, Marius Olive, broch. gr. in-8°.

— *Notice sur les archives communales de la ville de Toulon*. Toulon, E. Aurel, 1 vol. in-8°.

— *Géographie de l'Algérie*. Paris, L. Hachette, 1 vol. in-32.

— *Géographie de la France et de l'Algérie*. Paris, Hachette, 1 vol. in-32.

1864.— *Lorgues et Toulon*. Marseille, Alex. Gueidon, 1 vol. in-18.

— *Une journée à Toulon*. Toulon, Aurel, broch. in-16.

— *Essai historique sur les criées publiques au moyen âge*. Draguignan, P. Gimbert, 1 vol. gr. in-8°.

— *Notice historique sur la commune de Fréjus*. Toulon, broch. in-8°.

— *Notice historique sur la ville de Draguignan*. Marseille, Olive, broch. in-8°.

1865. — *Algérie — Histoire - Statistique*. Paris, Hachette, 1 vol. in-8°.

— *L'Empereur Napoléon III chez les trappistes de Staouéli*. Toulon, Aurel, broch. in-8°.

— *Etude sur les finances de la ville de Toulon*. Toulon, Aurel, broch. in-16.

— *Napoléon III en Algérie*. Paris, Challamel, 1 vol. in-8°; nombreux portraits.

— *Notice historique sur la commune d'Aups*. Marseille, Alex. Gueidon, broch. in-12.

1866. — *Marseille sous Napoléon III*. Alex. Gueidon, 1 vol. in-4°.

— *Inventaire sommaire des archives communales de la ville de Toulon antérieures à 1790*. Toulon, Aurel, 2 vol. in-4°.

— *Marseille et ses monuments*. Paris, Hachette, 1 vol. in-12.

1868. — *Anciennes sépultures et voie romaine à Toulon*. Toulon, Aurel, broch. in-8°.

— *Artigues, notice historique*. Draguignan, Latil, broch. in-32.

— *Gonfaron, notice historique*. Draguignan, Latil, broch. in-8°.

— *Etat de la noblesse de Marseille en 1693*. Marseille, V. Boy, 1 vol in-12.

— *Le suffrage universel et le vote obligatoire à Toulon en 1354*. Paris, Dumoulin, broch. in-8°.

— *La famille de Forbin et la bourgeoisie de Solliès*. Paris, Dumoulin, broch. in-8°.

— *Histoire de Bandol*. Marseille, Alex. Gueidon, 1 vol. in-8°.

1869. — *Le commerce du blé à main armée*. Paris, imprimerie impériale, broch. in-8°.

— *Les élections municipales en Provence*. Draguignan, Gimbert, broch. in-8°.

— *Histoire de Toulon au moyen âge*. Paris, Dumoulin, 1 vol. in-8°.

— *Du maintien des octrois*. Marseille, Camoin, broch. in-8°.

1870. — *Un complot municipal à Toulon en 1402*. Toulon, Laurent, broch. in-8°.

1871. — *Documents inédits sur Pierre Puget*. Toulon, Laurent, broch. in-12.

1872. — *Biographie de V.-A. Thouron.* Toulon, Laurent, broch. in-8°.

— *Histoire de quelques rues de Toulon.* Draguignan, Latil, 1 vol. in-8°.

1873. — *Histoire des agrandissements et des fortifications de Toulon.* Paris, Dumaine, 1 vol. in-8°.

— *Table générale des Bulletins du Comité des Travaux historiques.* Paris, imprimerie nationale, 1 vol. gr. in-8°.

— *Toulon, l'arsenal et le bagne.* Toulon, Laurent, broch. in-32.

1875. — *Economie politique au moyen âge. — Etude sur la Comptabilité communale de Toulon en 1410.* Draguignan, Latil, broch. gr. in-8°.

1876.— *Correspondance du Père L. Vacher, consul d'Alger (Mélanges historiques du Comité).* 1 vol. in-4°.

— *Biographie de M. Mercier-Lacombe.* Draguignan, Latil, broch. in-8°.

— *La charité à Marseille, discours de réception à l'Académie de Marseille.* Marseille, Barlatier-Feissel, broch. in-8°.

1877. — *Biographie de L.-Ch. Thiers.* Marseille, T. Samat, 1 vol. in-12.

— *Rapport sur les archives communales de la ville de Marseille.* Marseille, T. Samat, broch. in-8°.

1878. — *Histoire du commerce de Marseille.* Marseille, T. Samat, 1 vol. in-4°.

— *Inventaire des archives historiques de la Chambre de Commerce de Marseille.* Marseille, Barlatier. 1 vol. gr. in 4°.

— *Les médecins de la marine nationale au Sénégal, le Dr Bourgarel.* Marseille, T. Samat, broch. in-8°.

1882.— *Inventaire des archives modernes de la Chambre de Commerce de Marseille.* Marseille, Barlatier, 1 vol. gr. in-4°.

— *Peintres, graveurs et sculpteurs nés en Provence.* Draguignan, Latil, broch. in-8°.

1883. — *Armorial des échevins de Marseille, en collaboration avec M. Laugier, conservateur du cabinet des médailles de Marseille.* Marseille, Olive, 1 vol. in-8°.

1886. — *Prix fondé par le baron Félix de Beaujour. Rapport sur le concours de 1885.* (12 novembre 1816). Marseille, imprimerie méridionale, broch. in-8°.

— *La maison d'un bourgeois au XVIIIe siècle.* Paris, Hachette, 1 vol. in-12.

1887. — *La Provence ancienne et moderne — Réunion de la Provence à la France.* Marseille, publications populaires, broch. gr. in-8° avec gravure.

1888. — *Les anciennes familles marseillaises*. Marseille, T. Samat, 1 vol. in-8°.

1889. — *Le Palais de Mgr du Bellay*. Draguignan, Latil. 1 vol. in-8°.

— *Raimondis, seigneur d'Allons, consul de France à Tripoli*. Draguignan, Latil, 1 vol. in-8°.

1890. — *Notice sur la bibliothèque de Draguignan*. Draguignan, Latil, broch. in-8°.

— *Un grand seigneur au XVIII° siècle. Le comte de Valbelle*. Paris, Hachette, 1 vol. in-8°.

— *Armorial de la Sénéchaussée de Draguignan*. Marseille, Olive, broch. in-8°.

1891.— *Henri Panescorse, nécrologie*. Draguignan, Latil, broch. in-8°.

— *Le Prince d'amour et les abbés de la Jeunesse*. Draguignan, Latil, 1 vol. in-12.

— *Marseille au moyen âge*. Draguignan, Latil, 1 vol. in-8°.

1892. -- *La Chambre de commerce de Marseille — Son origine. — Sa mission*. Marseille, Barlatier, 1 vol. gr. in-8°.

1893. — *Titres de noblesse de la bourgeoisie. — Généalogie d'une famille provençale*. Marseille, V. Boy, 1 vol. gr. in-8°.

— *Catalogue du Musée de Draguignan*. Draguignan, Latil, 1 vol. in-12.

1894. — *Poésies, provençales de Robert Ruffi*. Marseille, chez Boy, Draguignan, Latil, 1 vol. gr. 8°.

1895. — *Biographie de Pierre Clément, membre de l'Institut*. Draguignan, Latil, broch. gr. in-8°.

— *Album des œuvres de Pierre Puget*. Marseille, V. Boy, 1 vol. gr. in-8°.

1897. — *Biographie des députés de la Provence à l'Assemblée nationale de 1789*. Marseille, V. Boy, 1 vol. in-4°, orné de gravures.

— *Les députés de la Provence à l'Assemblée nationale de 1789*. 2° édition. Draguignan, Latil, 1 vol. in-8°, orné de 45 portraits.

— *La jeunesse de l'abbé Sièyes (documents inédits)*. Paris, imprimerie de la *Nouvelle revue*, broch. in-8°.

1898. · *Les livres annotés de la bibliothèque de Draguignan*. Draguignan, Latil, broch. in-8°.

— *Livret du Musée de Draguignan* (abrégé du *Catalogue*). Draguignan, Latil, in-8°; 2 brochures.

1899. — *La cathédrale de Fréjus*. Draguignan, Latil, gr. in-8°.

— *Les Petites Sœurs des Pauvres. — Les dévouements*. Draguignan,

publications populaires du *Petit Marseillais,* impr. J. Ventre, Nice, broch. in-12.

1900. — *Marseille à travers les siècles,* en collaboration avec J.-B. Samat. Paris, Ludovic Baschet, 1 vol. in-f°, illustré de nombreuses gravures.

— *Armorial de la ville de Toulon - Familles consulaires — Officiers de marine.* — Toulon, agence du *Petit Marseillais,* 1 vol. gr. in-8° avec planches.

— *La Tour du Muy dite de Charles-Quint.* Draguignan, Latil, 1 vol. in-8°.

1901. — *Monuments historiques du Var.* Draguignan, Latil, in-4°, orné de phototypies.

1902. — *Pierre Mignard en Provence.* Paris, Plon-Nourrit, broch. in-8°.

— *La Crusca provenzale, 1724, notice bibliographique.* Draguignan, Latil, broch. in-8°.

— *Seigneurs et Vassaux — Notes et documents (Revue historique de Provence).* Marseille, broch. in-8°.

1903. — *Alfred de Musset — Documents généalogiques.* Draguignan, Latil, broch. in-8°, ornée d'un portrait.

— *Les dames de Valbelle.* Paris, Honoré Champion, broch. in-18.

1904. — *Meubles et costumes.* Draguignan, Latil, broch. in-12.

— *Catalogue du Musée de Draguignan,* 2e édition. Draguignan, Latil, in-16.

ŒUVRE POSTHUME

1895. — *Peintres et sculpteurs provençaux — Notes iconographiques.* Paris, Honoré Champion, broch. in-4°, avec portraits.

Nombreux articles sur des sujets de biographie, bibliographie, statistique, beaux-arts, histoire, mœurs et coutumes, etc., dans les diverses revues de Provence et les journaux *Le Toulonnais, La Gazette du Midi, Le Var, Le Petit Marseillais,* etc.

SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 1904

Présidence de M. BELLETRUD, président.

Présents : MM. ASTIER, BELLETRUD, BURTEZ, FABRE, GUIDE, LOUVET, POUPÉ, RAFFIN et SIVAN.

Le procès-verbal de la séance du 24 novembre est lu et adopté.

Sont déposées sur le bureau les publications des Sociétés correspondantes reçues depuis la dernière réunion.

M. le président annonce le décès de M. Charrié-Marsaines, naturaliste, membre correspondant, et exprime les regrets de la Compagnie.

Il félicite, au nom de ses confrères, M. Louvet, directeur des contributions indirectes, de son élévation à la 2e classe de son grade.

M. l'abbé Jules Chaperon, curé de la Martre (Var), présenté par MM. Mireur et Poupé, est admis en qualité de membre correspondant.

Sur la proposition de M. Poupé, la Société adopte le principe de la mise en vente d'un recueil en vingt volumes de tragédies et comédies d'auteurs divers imprimées au commencement du XVIIIe siècle (édition princeps).

La parole est ensuite donnée à M. Poupé pour une communication à propos d'une brochure de Jacques Monbrion, propagandiste jacobin, publiée à Marseille au commencement de février 1792. Notre confrère montre comment agirent les sociétés populaires pour perdre Louis XVI dans l'esprit des patriotes et amener l'abolition de la royauté.

Puis il donne lecture d'une lettre ci-après annexée de César Roubaud, d'Aups, secrétaire des conventionnels Barras et Fréron, destinée à un journal parisien qui contient de curieux détails sur les opérations et le haut personnel de l'armée d'Italie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

L'Armée d'Italie en juillet 1793
Opinion d'un secrétaire de Barras et de Fréron

Au commencement du mois de juillet 1793, les communications étaient, depuis plusieurs semaines, interrompues entre Paris et l'armée d'Italie. Les sectionnaires marseillais et aixois arrêtaient les courriers et interceptaient les lettres dont ils étaient porteurs. Pour ce motif, l'une d'elles adressée par César Roubaud, secrétaire de Barras et de Fréron, à Charles Duval, député de l'Ille-et-Vilaine à la Convention, directeur du Républicain, *et destinée à être publiée dans ce journal, n'est jamais arrivée à destination. Elle est restée jusqu'à ce jour perdue parmi les nombreux papiers des sections de Marseille conservés aux archives départementales des Bouches du-Rhône, dépôt du palais de justice d'Aix (1). Comme le signataire, on a pensé, mais pour des raisons différentes, qu'elle méritait la publicité.*

EDMOND POUPÉ.

[Adresse]

ARMÉE D'ITALIE (cachet).

AUX CITOYENS DÉPUTÉS A LA CONVENTION NATIONALE
PAR LE DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
CHEZ CHARLES DUVAL, RUE NEUVE SAINT-ROCH, N° 18
A PARIS.

Nice, le 11 juillet 1793, l'an second de la République française.

Les représentants du peuple, citoyen, près l'armée d'Italie m'ayant appelé auprès d'eux en qualité d'agent temporaire de la représentation nationale, j'ai été visiter avec eux les divers postes de l'armée et je

(1) L. 447.

vais vous communiquer mes réflexions et sur les choses et sur les personnes.

En examinant le terrain, la position des camps, la hauteur prodigieuse des montagnes, je ne suis pas éloigné de croire que porter la guerre dans ces contrées affreuses et arides, c'est conspirer contre la République. Nous nous battons dans les montagnes, où des milliers d'hommes périssent, pour quelques rochers stériles, et pour rendre la liberté à un peuple qui la méconnait souverainement, car il ne faut pas se le dissimuler la presque totalité des habitants des Alpes-Maritimes ne veut pas de la République. Les personnes les plus prévenues sont forcées de convenir que les Piémontais sont des laches pour se laisser débusquer, par des forces inférieures, de certains postes inexpugnables, et que les Français sont entreprenants et téméraires en les emportant avec cette impétuosité que donne au courage la jouissance de la Liberté ! Nous devrions cependant en Italie nous borner à la guerre défensive ; le système contraire nous est préjudiciable, vaineux et, dans la continuité, nos braves sans culottes de l'armée périront et ce sera autant de pris sur la Montagne. Qu'ils exercent leur courage en écrasant les ennemis de l'intérieur et après que nous aurons purgé la terre de la liberté, nous travaillerons à délivrer le genre humain, mais non pas par la crainte des armes. Mars, Bellone, Pallas ne donnent point la liberté, l'on ne la trouve pure que dans le palais des sciences, que dans les progrès des lumières, que dans l'épurement de l'esprit public. La chercher ailleurs c'est perdre son temps et il est inconcevable que lorsque le fédéralisme et le royalisme élèvent insolemment leurs têtes, de continuer une guerre extérieure au lieu d'exterminer le monstre qui veut dévorer la liberté et l'égalité,

J'entreprends les personnes avec l'arme de la critique. Le général en chef Brunet me parait un excellent soldat. Sa figure est martiale, je lui trouve la popularité et la bravoure militaire; mais je ne le crois pas propre au généralat et pour les intérêts de la République j'aimerai mieux lui voir commander les avant-postes de l'armée. Le général Lapoype est dans les principes de la Montagne. Il me fait concevoir des espérances, mais je désirerais en lui moins d'haut et dans son costume et dans sa coiffure. Lafayette était extrêmement pincé et cette affectation dans la forme a une analogie choquante avec ce traître. J'espère que par la publicité, il s'en corrigera. Le général Du Merbion me paraît pétri de loyauté, d'une franchise propre aux vieux militaires. Je compte infiniment sur sa bravoure Le général

Gaultier-Kerveguen me paraît fin. Je lui fais publiquement le reproche d'avoir un aide de camp girondiste.

Des émissaires marseillais parcourent l'armée pour la corrompre, l'agiter, mais ils n'y réussiront point. Des ordres sont donnés pour les faire arrêter et l'armée restera pure, intacte. L'esprit en est excellent. Cependant le séjour désagréable des montagnes, la diminution du prêt des soldats, des corvées journalières et fatigantes mécontentent les volontaires. La Convention doit se presser à remédier aux inconvénients car elle aurait à craindre autrement la réalisation des projets des Girondins. L'inconfiance établie, la Convention tomberait dans le mépris et la nullité et la vénérable Montagne serait sacrifiée au mécontentement.

Quelques observations assez plaisantes peuvent amuser vos lecteurs et c'est sur le compte de Beauvais et de Fréron, représentants du peuple près les armées du Var. Je donne ceci comme un délassement politique. Ayant, dès le principe de la Révolution, allié aux principes les plus rigoureux de la démocratie, le sentiment de la philanthropie le plus sévère, il n'est pas étonnant que les sophismes insidieux des Brissotins, des Girondins et de toute cette clique vomie par l'intrigue, vouée par l'ambition, me prévinssent jusqu'à un certain point contre la députation de Paris. Les 250,000 têtes de Marat effrayaient ma moralité, répugnaient à mon cœur. Les dénonciations vraies de Robespierre me paraissaient des exagérations et parce qu'elles choquaient mes préventions, je les croyais inventées par l'ambition et la prétention folle du dictatoriat. Mon erreur s'est évanouie. Les évènements justifient la prédiction de Marat, les principes de Robespierre. La perversité et l'insidiosité de la Plaine forcent le peuple à exterminer tous les traîtres pour son propre salut. Le nombre en est incalculable. Je m'attendais voir dans Beauvais et Fréron les massacreurs du 2 septembre, les figures les plus rebarbaratives *(sic)*, l'œil farouche et sanguinaire, la mine allongée et effrayante, le parler rustre et brutal et une grandissime moustache propre à faire peur au diable, enfin des coupe-têtes terribles égalant en épouvante les pandours hongrois, les derviches musulmans ou les eunuques noirs du sérail. Mais quelle a été ma surprise, lorsque j'ai vu des hommes qui avaient de la moralité, des connaissances approfondies, un patriotisme désintéressé, une philosophie éclairée, l'amour du bien au dernier période. Je croyais être dévoré et par l'étonnement le plus agréable je me vois apprivoisé.

La faction marseillaise veut absolument ma tête parce que j'ai eu le

courage de me constituer le défenseur officieux des patriotes opprimés. Dans un conciliabule secret ils ont discuté les moyens de me perdre. J'attends avec sang froid le poignard des assassins, mais pour leur donner le plaisir de m'assassiner légalement et leur épargner la honte d'une exécution arbitraire, je m'empresse à leur fournir des témoins. Je les invite à appeler par devant le tribunal populaire, Possel, ex-ordonnateur de la marine; Castellan, major général de la marine, Puget de Nans, ci-devant capitaine de cavalerie, que dans les mouvements insurrectionnels du 28 juillet dernier à Toulon où le peuple opprimé justicia des administrateurs et des juges pervers, j'eus le courage, avec l'aide du capitaine Malvivant, de les préserver de la fureur d'un peuple irrité et dans la continuité d'une effervescence. Je les invite encore à appeler les aristocrates d'Aups, mon pays natal, où depuis 89, j'ai contenu l'irritation du peuple à leur égard ; je les invite enfin à appeler en témoignage les ci-devant détenus au fort Lamalgue, et ils leur certifieront que j'ai été le premier patriote toulonnais à oser réclamer d'un peuple passagèrement dans l'égarement, la révocation d'une délibération qui portait atteinte aux droits sacrés de l'humanité en les ensevelissant dans des casemates humides et malsaines. Telle est la justification du défenseur officieux des patriotes opprimés. Il joindra la moralité au courage, il ne s'arrêtera qu'après avoir obtenu la punition des traîtres et il espère qu'ils partageront bientôt le sort mérité de Capet.

César ROUBAUD,
agent temporaire de la représentation nationale.

SÉANCE DU 27 JANVIER 1905

Présidence de M. BELLETRUD, président.

Présents : MM. BATTESTI, BELLETRUD, BURTEZ FABRE, GUIDE, LOUVET, POUPÉ, RAFFIN, SALVARELLI et SIVAN.

Le procès-verbal de la séance du 16 décembre 1904 est lu et adopté.

Sont déposées sur le bureau les publications des Sociétés correspondantes reçues depuis la dernière réunion.

A l'ouverture de la séance, M. le président a le regret d'annoncer la nouvelle et grande perte que la Compagnie vient de faire en la personne du marquis de Boisgelin, décédé à Aix le 23 janvier en sa 84e année. Le marquis de Boisgelin n'était pas seulement un des rares survivants et non des moins fidèles de la fondation de la Société; c'était aussi un de nos précieux collaborateurs et, sans conteste, le premier représentant parmi nous de la science généalogique, si indispensable à l'histoire. La monographie des *Thomas, marquis de la Garde*, publiée dans notre bulletin, n'est qu'un spécimen de ces notices marquées au coin d'une critique sévère, d'une méthode scientifique rigoureuse, d'une scrupuleuse exactitude, d'une sûreté presque infaillible appelées à renouveler complètement le dictionnaire si suspect d'Artefeuil en substituant partout la vérité historique à la fantaisie et au mensonge. Celui qu'un maître des plus autorisés et des plus regrettés appela un jour le d'Hozier de la Provence avait réuni dans ce but, au prix de grands sacrifices de temps et d'argent, les plus riches matériaux, et on ne saurait trop déplorer que, dans son constant souci d'être le plus vrai et le plus complet possible, il se fût résolu si tardivement à les utiliser pour la publication des *Esquisses généalogiques*. Le tome premier, seul paru de cette œuvre de bénédictin à proportions monumentales, restera un modèle du genre et pour les historiens provençaux un éternel sujet de très vifs regrets.

A l'inverse de tant de collectionneurs jaloux de leurs trouvailles, le marquis de Boisgelin, qui aurait eu le droit de l'être de trésors représentant une petite fortune, ne demandait qu'à en disposer au profit des travailleurs. C'était, par excellence, le type de l'érudit aimable et

accueillant, libéral toujours, de l'homme de bien dans l'homme de science, possédé à un égal degré de l'amour du vrai et du désir d'être utile à ses semblables. La réputation sans cesse grandissante de sa haute compétence et de son obligeance sans égale avait fini par lui créer, avec des relations très étendues, des obligations souvent importunes. Mais jamais, à travers ses multiples soucis de famille et d'affaires, il n'eut, dans son excessive bonté, même la pensée de s'y soustraire. Il préférait sacrifier le repos de ses nuits pour s'acquitter envers des correspondants, de plus en plus nombreux, et toujours avec quelle scrupuleuse exactitude, quel soin méticuleux et quelle inaltérable et souriante bonne grâce !

C'est une des premières notabilités de notre Provence, une des plus considérées et des plus sympathiques qui disparaît. Chez ce gentilhomme de vieille roche, le prestige du nom était encore relevé par la valeur personnelle, le mérite de toutes les vertus, une générosité inépuisable et surtout par cette distinction si naturelle dans la simplicité, cette affabilité exquise de manières, trait distinctif et non le moindre charme de sa physionomie séduisante et inoubliable.

M. le président adresse ensuite les félicitations de la Compagnie à M. le docteur Balp, membre titulaire, récemment nommé chevalier de la Légion d'honneur.

En l'absence de M. le trésorier M. le secrétaire lit le compte rendu de la situation financière de la Société au 31 décembre 1904 et annonce que les cotisations de l'année dernière vont être mises en recouvrement.

Sur la présentation de MM. Louvet et Burtez, M. Thérel, ingénieur ordinaire des ponts et chaussées à Draguignan, est admis en qualité de membre titulaire.

M. Louvet, directeur des contributions indirectes à Draguignan, qui avait été délégué pour représenter la Société au Congrès tenu à Grenoble au mois d'août 1904 par l'*Association française pour l'avancement des sciences*, donne lecture du compte rendu des travaux de ce Congrès. Il rappelle d'abord le but de cette association dont la devise est : « par la science, pour la patrie. » Parmi les sujets traités dans la section d'archéologie, M. Louvet signale une étude de M. Henriet, ingénieur à Marseille, membre de la Société archéologique de Provence, qui fait remonter au IVe siècle l'adoption des trois couleurs, bleue, blanche et rouge qui sont devenues les insignes patronymiques

de la nation française. On retrouve en effet ces trois couleurs sur le bouclier des cohortes formant les légions romaines recrutées dans les provinces celtiques à cette époque. Le Congrès s'est occupé aussi de la question de la Langue Internationale. Plusieurs systèmes ont été présentés, mais deux seulement ont donné lieu à une discussion sérieuse : la *Langue bleue* et l'*Espéranto*. La première est une langue dont les mots ont été choisis au hasard, sans étymologie, comme un code de signaux. Elle nécessite un effort considérable de mémoire et son auteur, M. Bollack, négociant à Paris, avoue qu'il est lui-même, pour ce motif, absolument incapable de la parler. L'*Espéranto* qui a déjà pris un développement important dans le monde, paraît au contraire destiné, par sa simplicité même, à devenir la langue ordinaire entre nations.

Après cette communication des exemplaires d'une méthode abrégée pour apprendre l'*Espéranto*, gracieusement offerts par M. Louvet, sont mis en distribution.

M. le président remercie ensuite M. Louvet du don qu'il a bien voulu faire à la Société de la collection des comptes rendus de l'*Association française pour l'avancement des sciences*.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

SÉANCE DU 16 FÉVRIER 1905

Présidence de M. Belletrud, président

Présents : MM. Joseph Azam, Battesti, Belletrud, Doze, Guide, Louvet, Poupé, Raffin, Rampal, Salvarelli et Sivan

Le procès-verbal de la séance du 27 janvier est lu et adopté.

Sont déposées sur le bureau les publications des Sociétés correspondantes reçues depuis la dernière réunion, ainsi qu'une plaquette sur

l'*Emplacement* d'Ictodurum *et la Voie Gallo-Romaine entre Gap et Chorges*, offerte par l'auteur M. Nicollet, professeur au lycée d'Aix et trésorier de la *Société d'Études provençales*. — Remercîments.

Sur la présentation de MM. Mireur et Raffin, M. Bernard, notaire à Ramatuelle, est admis en qualité de membre associé.

M. le président communique la proposition de fédération faite à toutes les Sociétés savantes de la région provençale par la *Société d'Études provençales* d'Aix-en-Provence. Après la lecture du projet de statuts de cette fédération, l'Assemblée décide le renvoi de la proposition à une commission composée du Bureau et de MM. Doze, Mireur et Poupé qui devra la rapporter dans la prochaine séance.

Il signale ensuite dans le bulletin de 1904, nos 1 et 2, du *Comité des travaux historiques*, la publication d'une étude de notre confrère M. Poupé sur les *Représentations scéniques en Provence du XVe au XVIe siècles*.

La vente des 20 volumes (édition princeps) contenant 114 pièces de théâtre, publiées au commencement du XVIIe siècle, pour le prix de 450 fr., est ratifiée par l'Assemblée et des remercîments sont adressés aux intermédiaires, M. Poupé et M. Lanson.

Lecture est donnée d'une lettre-circulaire de l'Académie d'Aix-en-Provence faisant connaître les conditions du concours pour le prix Thiers à décerner par elle en 1907 à l'auteur du meilleur ouvrage sur un sujet intéressant la Provence ou à l'auteur, né en Provence, de toute œuvre que l'Académie jugera digne de cette récompense. Les ouvrages présentés au concours, manuscrits ou imprimés, ne devront pas être antérieurs à 1902 et seront adressés, franco de port, à M. le secrétaire perpétuel avant le 1er janvier 1907.

Sous ce titre : *Un prétendant au trône d'Espagne au XIXe siècle*, il est donné par M. Mireur communication d'une exquisse biographique sur un personnage mystérieux, un moment l'objet en France de l'attention, et dont les prétentions dynastiques, qui émurent la police et intriguèrent le public, sont restés une énigme pour les historiens. Le comte Blanc joua un rôle assez saillant pour que le nouveau Larousse lui ait consacré un article, d'ailleurs aussi incomplet et inexact que possible et même quelque peu calomnieux. Des documents d'archives familiales ou publiques, encore inédits, permettent de rétablir la vérité et d'éclaircir sinon de résoudre entièrement le problème.

Il parait en résulter que le prétendant serait bien le petit-fils et vraisemblablement le petit-fils légitime de Ferdinand VII, roi d'Espagne. La reconnaissance formelle par la reine Isabelle de sa parenté avec lui, dans une foule de circonstances, ne permet guère de douter du premier point. Sur le second, l'hypothèse d'une bâtardise est absolument inconciliable avec le fait de sa candidature et de la liste civile princière qui lui fut servie sa vie durant. Bien plus, d'après un journal parisien, d'ordinaire très bien informé, le comte de Chambord aurait considéré le comte Blanc comme l'héritier de ses droits au trône de France. La biographie du prétendant touche par conséquent à des questions de généalogie et d'histoire d'une certaine importance. Elle présente pour les érudits varois cet intérêt particulier que sa famille maternelle était originaire de notre arrondissement (Aups-Draguignan), et que lui-même était né dans notre ville (Grande-Rue, n° 32).

M. Joseph Azam communique une note ci-après annexée sur ses chasses orthoptérologiques.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Notes Orthoptérologiques

Ameles abjecta (Cyrillo). — En 1903 j'ai trouvé cette espèce en grand nombre sur la menthe sauvage, à la sortie de Bagnols, au bord de la route qui va à Fayence. Sa taille, peu variable chez les ♂, est toujours comprise entre 22 et 23mm; au contraire chez les ♀, elle varie de 17 à 28mm.

Les fémurs antérieurs sont plus courts chez les premiers (4,5 — 5,5) que chez celles-ci (5,5 — 8,5).

Les mâles sont verts ou bruns ferrugineux, mais la couleur verte est plus rare. Sur 15 mâles 6 étaient verts et 9 bruns.

Les femelles sont parfois unicolores, soit vertes, soit d'un brun ferrugineux, soit encore grises; on en trouve, et c'est le cas le plus fréquent, avec la tête et le pronotum bruns ferrugineux et le reste du corps vert. Sur 30 femelles, il y en avait : 4 brunes, 3 vertes, 2 grises et 21 bicolores.

En se desséchant la couleur verte disparaît toujours sur la tête et le pronotum, qui deviennent bruns; parfois sur les pattes antérieures, qui deviennent jaunes, ainsi que sur l'abdomen, qui passe au vert brun.

Ameles decolor (Charpentier). — La taille des ♂, ailes comprises, est toujours plus grande chez cette espèce que chez la précédente. Je possède de Bagnols un exemplaire ayant les dimensions suivantes :

Longueur du corps.	28mm.
— de la tête à l'apex des ailes. ..	32
— du pronotum.	7
Largeur du pronotum	3,8
Longueur des fémurs antérieurs	6
— — postérieurs	10,5
Les ailes dépassent les élytres de.......	3mm,2.

Les femelles varient comme taille de 20 à 27mm., leur abdomen est étroit surtout comparé à celui des femelles d'*abjecta ;* mais ses côtés sont loin d'être subparallèles (comme l'indiquent la plupart des auteurs), il est en forme de fuseau et le milieu qui est le plus large atteint dans les plus beaux spécimens 6 mill. de largeur.

Oxycoryphus compressicornis (Latreille) 1804.

Signalé jusqu'à ce jour du Sud-Ouest de la France, j'ai capturé cet insecte à la plage de Fréjus dans un pré à 25 mètres de la mer.

Les exemplaires récoltés sont d'une belle teinte verte surtout chez les ♀, dont les ailes ont une teinte rosée sur la moitié basale. Les ♂ ont tous le champ médiastine de l'aile d'un noir d'ébène sur le troisième quart de sa longueur, et les ♀ ont cette partie d'un vert identique à celui de l'élytre.

Stenobothrus Fischeri (Eversmann). Var. Nigro-geniculatus, Brunner, in Krauss, 1878.

Cet insecte qui n'était connu que de l'Autriche habite le département du Var. (Comps et col de Brovès).

On le confond à première vue, par sa coloration et sa forme générale, avec *St. Lineatus*. Toutefois il en diffère par ses élytres plus courts et plus étroits dans les deux sexes et par les nervures ulnaires bien distinctes et parallèles, tandis quelles se confondent chez *lineatus*.

Il diffère du type de la Russie occidentale par sa taille plus forte et par ses élytres plus courts. (Chez *Fischeri,* ils atteignent au moins et dépassent parfois l'apex des fémurs dans les deux sexes).

Il se rapprocherait davantage de la variété *glaucescens,* Bolivar, spéciale à l'Espagne ; mais on l'en distingue facilement à cause de la forte largeur de la tête et du pronotum chez cette dernière variété.

Stenobothrus stigmaticus (Ramb.).

Cet orthoptère habite le Nord du département du Var vers 1000m

d'altitude. Jusqu'à présent il n'avait été signalé que des prairies élevées et des lieux incultes et herbus du Nord et du Centre. M. Finot pourtant l'avait indiqué des environs d'Hyères; mais malgré mes nombreuses recherches, je n'ai pu le rencontrer dans cette région. Aujourd'hui on peut certifier son existence dans notre département, car il vit dans les prairies du Logis-du-Pin et dans les plaines incultes et herbues des environs de Brovès.

J'ai constaté sur un tiers des exemplaires que j'ai récoltés que la troisième nervure ulnaire se confond presque avec la deuxième sur la première moitié de leur longueur. Dans tous les exemplaires que je possède du Var le champ discoïdal est irrégulièrement réticulé par des nervures transverses et toujours orné d'une bande brune plus ou moins foncée, formée par une, deux ou trois taches allongées.

STENOBOTHRUS FESTIVUS, Bolivar, 1887. « *Esp. nuev. o crit.* » *in Anal. de la Soc. Esp. de Hist. Nat.*, t. XVI, p. 94.

De coloration très variée, cet insecte est parfois d'un testacé clair, taché de blanc (dans ce cas les carènes latérales et médianes sont blanches); parfois d'un brun foncé (les carènes sont alors à peine plus claires); quelquefois encore la tête, le pronotum et la partie postérieure des élytres sont d'un beau vert.

Les antennes sont courtes dépassant peu le bord postérieur du pronotum chez les ♂, plus courtes encore chez les ♀. Fovéoles temporales bien délimitées. Côte frontale bien sillonnée de la base au-dessus de l'ocelle.

Pronotum à carènes latérales bien anguleuses avant le sillon typique, coupant une bande noire, qui se prolonge sur la tête jusqu'aux yeux, bord postérieur à angles obtus.

Elytres étroits, atteignant l'apex des fémurs chez les ♀, les dépassant à peine chez les ♂, ornés d'un stigma blanc vers leur tiers apical. Aire médiastine étroite, s'étendant bien au-delà du milieu de l'élytre et également large sur toute sa longueur. Nervures radiales presque droites, peu distantes entre elles. Aire discoïdale assez large, irrégulièrement fenestrée par des nervules, ornée d'une série de taches brunes.

Ailes bien enfumées à l'apex, surtout dans la partie antérieure, ainsi que dans les deux premiers sinus de la partie anale. Nervure radiale divergent faiblement.

Pieds ornés de poils blancs rares. Fémurs postérieurs variés de bruns; genoux noirs. Dessous des fémurs testacés ♀ ou rougeâtres ♂. Tibias postérieurs bien rougeâtres, avec des épines à pointes noires.

Abdomen un peu rougeâtre à l'apex par dessous chez la ♀, bien rougeâtre sur sa moitié apicale chez le ♂. Valvules de l'oviscapte à dents noires sur les côtés.

Ce *Stenobothrus* se différentie de tous les autres avec une grande facilité; c'est le seul en France du sous-genre *Stenobothrus* ayant les carènes latérales du pronotum bien anguleuses. Lorsque ces carènes sont blanches, par conséquent très apparentes, il ressemble au *Stauronotus genei;* on l'en distingue facilement par les fovéoles temporales allongées. Il a quelques analogies aussi avec *Sten. hæmorhoïdalis* Charp., mais ils font partie de deux sous-genres différents. En Europe il ne peut se comparer qu'au *St. Bolivari* Brunner, dont il diffère par la taille qui est plus petite et par les nervures des élytres qui sont moins flexueuses.

Cet insecte n'était connu qu'en Espagne où il est assez répandu. Le R. P. Pantel a constaté qu'en Espagne quelques rares exemplaires ont les valvules inférieures de l'oviscapte mutiques. Je n'ai pas rencontré cette anomalie dans ceux de France.

		♂	♀
Longueur	du corps	14	18 — 21
—	des antennes	6	4 — 6
—	de la tête	2	2,5 — 3
—	du pronotum	2,5	3 — 3, 5
—	des élytres	11 — 9	10 — 13
—	des fémurs postérieurs	9 — 8,5	9 — 11

On le trouve dans les clairières du bois traversé par la route d'Ampus à Vérignon vers la borne kilométrique n° 15 (Var).

STENOBOTHRUS Fischer. Sub-genus STENOBOTHRUS p. d.

A la suite de nouvelles découvertes, je suis obligé de modifier le tableau dichotomique de ce sous-genre paru dans le *Catalogue des Orthoptères de France*, 1901, pages 31 et 32.

A. Carènes latérales du pronotum flexueuses avant le sillon typique.

B. Nervures ulnaires non séparées ou très légèrement séparées vers la base.

C. Organes du vol plus longs que l'abdomen; nervures ulnaires confondues.

Sten. lineatus (Panz.).

C'. Organes du vol plus courts que l'abdomen; nervures ulnaires séparées à la base seulement.

Sten. nigromaculatus (H.-S.)

B'. Nervures ulnaires séparées dans toute leur étendue.

C. Elytres étroits, acuminés ; ailes hyalines.

D. Nervures ulnaires parallèles.

Sten. Fischeri (Evers).

Var. *nigrogeniculatus* Brunner.

D'. Nervures ulnaires divergentes.

Sten. stigmaticus (Ramb.).

C'. Elytres larges ; ailes entièrement enfumées.

Sten. miniatus (Charp.).

A'. Carènes latérales du pronotum bien anguleuses avant le sillon typique.

Sten. festivus Bolivar.

STENOBOTHRUS PETRÆUS (Brisout). — Nouveau pour le département du Var, cet insecte habite le Plan de Canjuers.

STAURONOTUS GENEI (Ocsk.). — Cette espèce est assez répandue dans le Var, où elle a des habitats très variés, depuis les sables du bord de la mer jusqu'aux plaines arides de Canjuers (1000^m). Aux environs de Bagnols il existe des femelles dont les élytres ne dépassent pas l'apex de l'abdomen et même laissent voir la plaque sur-anale, et dont les tibias postérieurs sont en général d'un jaunâtre sale.

ŒDIPODA CHARPENTIERI Fieber. — On peut différentier à première vue cette espèce des autres *œdipoda* françaises, car chez elle seule le dessous de l'abdomen a ses anneaux bruns à la base et clairs à l'apex de telle façon que, vu par dessous, son abdomen parait être annelé de brun foncé et de brun clair même après la dessication.

La variété *Alis rosaceis* Kheil que j'ai trouvée au Plan de Canjuers, avait déjà été rencontrée à Narbonne (de Saulcy in lit.); elle m'a été adressée de Carcassonne par le capitaine Carpentier. Tous les exemplaires qui proviennent du Plan de Canjuers ont une coloration terre de sienne brûlée, analogue à celles du terrain sur lequel on les trouve.

La var. *lactea* ♂ Pantel se rencontre en général avec les ailes bleues, pourtant j'en possède un individu provenant du Plan de Canjuers ayant les ailes roses.

RHACOCLEIS DISCREPANS, Fieber. Jusqu'à ce jour on ne connaissait en France qu'une seule localité habitée par ce rare insecte ; c'était celle où je le découvris en 1888, à Bagnols (Var), quartier du Moulin, dans les herbes sèches.

En 1903, avec mon excellent ami N. Kheil et grâce à ses indications, nous avons capturé cet insecte aux bords des buissons qui entourent les prés voisins de la gare de la Foux.

Toutefois cette capture me permit de faire une observation que je crois utile. Pendant toute l'après-midi, nous explorâmes avec soin les bords de ces buissons composés de prunelliers et d'aubépines et par conséquent impénétrables, sans apercevoir un seul de ces insectes. Ce n'est que le soir à cinq heures et quart, alors que le soleil atteignait l'horizon et que nous allions partir découragés, qu'en moins d'un quart d'heure nous pûmes capturer quinze exemplaires aux endroits même où nous avions déjà cherché en vain. Après avoir vérifié cette année le même fait je crois pouvoir conclure que pendant le jour l'insecte reste à l'intérieur des buissons à l'abri de toute recherche et que vers le soir il en sort, soit pour chercher sa nourriture soit pour s'accoupler.

SÉANCE DU 31 MARS 1904

Présidence de M. BELLETRUD, président

Présents : MM. Joseph AZAM, BALP, BELLETRUD, Ernest BLANCARD, BURTEZ, GUIDE, Joseph de LACOUTURE, LOUVET, POUPÉ, RAFFIN, SALVARELLI, SIVAN et VERRION.

Le procès-verbal de la séance du 16 février est lu et adopté.

Sont déposés sur le bureau les publications des Sociétés correspondantes reçues depuis la dernière réunion.

M. le président souhaite la bienvenue à notre confrère M. de Lacouture récemment admis membre titulaire.

La correspondance comprend :

1° Lettres de remerciments de M. Lombard, inspecteur des eaux et forêts, et de MM. Teissier pour l'hommage rendu dans une précédente séance à la mémoire de leur père.

2° Une demande de souscription à l'*Histoire des Grands Prieurs et du Prieuré de Saint-Gilles*, par M. Jean Rambaud, publiée par l'abbé C. Nicolas. — Refusée.

M. Belletrud, président, présente le rapport de la commission chargée d'étudier le *Projet de Fédération des Sociétés Savantes de la région Provençale*. La commission propose, dans ses conclusions :

1° En ce qui concerne l'organisation des congrès et la publication des travaux à frais communs, de laisser ces deux projets à l'initiative de chaque Société.

2° Quant à la création d'un service de renseignements destiné à venir en aide aux travailleurs trop souvent isolés et ignorants même des sources à consulter, d'y adhérer sous les réserves suivantes : étant donné l'état de ses finances, la Société ne pourra fournir qu'une contribution très minime dont elle demande à connaître d'avance le quantum. De plus, elle ne saurait s'engager à concourir au fonctionnement du service de renseignements que dans la limite de la compétence et de la bonne volonté de ses membres.

Ces conclusions, mises aux voix, sont adoptées.

M. Salvarelli, chef de division à la préfecture, lit ensuite deux notices biographiques détachées d'un ouvrage en préparation sur les *Députés et Sénateurs du Var* depuis 1790. Elles concernent Antoine Truc, des Arcs, membre de l'assemblée des Cinq-Cents, et Victor Clapier, député de Toulon sous le règne de Louis-Philippe. L'existence d'Antoine Truc, magistrat, participa des agitations de l'époque tourmentée où il vécut. Deux fois arrêté, d'abord comme terroriste en l'an III par ordre du représentant du peuple Guérin, ensuite comme membre des Cinq-Cents au coup d'état de brumaire, enfin condamné à mort par contumace sous la seconde Restauration pour sa participation aux événements des Cent jours, il obtint son acquittement devant la cour d'assises du Var en 1820. Antoine Truc est notamment l'auteur du si remarquable cahier des doléances de la communauté des Arcs en 1789. Victor Clapier, né à Moustiers, également magistrat, commença sa carrière comme juge à Toulon qu'il représenta à la chambre des députés de 1839 à 1848 avec autant de dévouement que de distinction et d'indépendance, siégeant au centre gauche comme catholique libéral. Jurisconsulte éminent et très considéré, il fut nommé successivement président de chambre à la cour d'Aix en 1857 et, en 1863, à la Cour de Paris où il prit sa retraite en 1874. La ville de Toulon a reconnu à la fois les mérites du magistrat et les services du député en donnant le nom de Victor Clapier à l'une de ses rues.

A l'occasion de cette lecture M. le président rappelle qu'Antoine

Truc fut le père d'Osmin Truc, notaire aux Arcs et maire de cette localité de 1838 à 1866. Il est aujourd'hui représenté par son petit-fils M. Pierre Truc, publiciste à Paris et secrétaire de M. Jules Roche député.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

SÉANCE DU 20 AVRIL 1905

Présidence de M. GUIDE

Présents : MM. Joseph AZAM, GUIDE, LOUVET, POUPE, RAFFIN et SIVAN.

Le procès-verbal de la séance du 31 mars est lu et adopté.

Sont déposées sur le bureau les publications des Sociétés correspondantes reçues depuis la dernière réunion.

M. Belletrud, président, s'excuse par lettre de ne pouvoir assister à a réunion.

Lecture est donnée d'une lettre de remerciements adressée par Mme de Bourdonnel pour l'hommage rendu à la mémoire de son père, M. le commandant Lombard.

Sont admis : membre titulaire, M. Ferdinand Lombard, inspecteur des eaux et forêts à Draguignan, sur la présentation de MM. Belletrud et Joseph Azam.

Membre associé, M. Jean de Jerphanion, au château de St-Ferréol, près Pontevès, sur la présentation de MM. Mireur et Sivan.

M. Joseph Azam signale la publication récente de M. Napoléon Kheil, de Prague, membre associé, dans *Entomologische Zeitschrift*, sur la variété *Provincialis* du *Parnassius Apollo*. Ce ravissant papillon, trouvé sur la montagne de Lachens (Var), diffère du type en ce que la tache costale externe de ses ailes est presque nulle.

M. Mireur appelle ensuite l'attention de la Société sur le droit *d'affournage* ou « de faire du feu dans sa maison », relevé par Lavisse et Rambaud *(Histoire Générale)*, dans le Cahier des doléances de la communauté de Brovès en 1789. *Affournage*, ou plus correctement fournage, étant synonyme de *fouage* ou *affouage*, d'après le Dictionnaire de du Cange, de Trévoux et de Ferrière, ne s'agirait il pas simplement de la faculté d'aller s'approvisionner de bois de chauffage dans la forêt, faculté dont l'exercice aurait été frappé d'un impôt perçu sur le feu lui-même? Malheureusement l'absence complète de documents locaux ne permet pas d'élucider, d'une façon bien satisfaisante, la question qui reste obscure, quoi qu'il n'y en ait pas qui dut être mieux éclairée. Les droits féodaux représentant généralement le loyer d'un service, celui sur *l'affournage* ne paraît s'expliquer autrement que par la fourniture du bois à brûler. Il existe encore de nos jours, dans la plupart des grands centres et même des autres, sous la forme de taxe d'octroi.

La lecture d'une notice sur l'extinction du brigandage à Collobrières, au commencement du siècle dernier, est renvoyée à une autre séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

SÉANCE DU 26 MAI 1905

Présidence de M. Belletrud, président

Présents : MM. Astier, Charles Azam, Joseph Azam, Belletrud, Burtez, Doze, Fabre, Gubert, Sextius Guérin, Guide, J. de Lacouture, Louvet, Missimilly, Poupé, Raffin et Sivan.

Le procès-verbal de la séance du 28 avril est lu et adopté.

Sont déposées sur le bureau les publications des Sociétés correspondantes reçues depuis la dernière réunion.

Lecture est donnée de la correspondance :

— Lettre du *Touring Club de France* demandant le concours de la Société pour la formation d'un *Comité local des Sites et Monuments pittoresques*. — La Compagnie délègue à cet effet son président.

— Envoi par l'*Académie du Var* d'un exemplaire des *Gestes de Provence* de M. D. Jaubert, un de ses membres, accompagné d'une lettre priant notre Société de vouloir bien en favoriser le succès.— M. le président adresse les remerciments de la Compagnie à l'*Académie du Var* ainsi qu'à l'auteur pour leur don gracieux et recommande à toutes les sympathies de ses confrères cette œuvre qui fait revivre en un récit dramatique un demi siècle de notre histoire locale.

M. le président croit devoir communiquer le passage consacré par le *Dictionnaire géographique et administratif de la France*, de P. Joanne, dans l'article *Var* (184e livraison), au rôle et aux travaux de notre Compagnie qui ne peut être qu'honorée d'une mention d'ailleurs très flatteuse dans une grande publication aussi répandue.

Il adresse les félicitations de la, Compagnie à M. Poupé pour sa nomination aux fonctions de bibliothécaire et conservateur du musée de la ville de Draguignan, et à M. Chiris, vice-président de notre Société, pour sa promotion au grade d'officier de l'Instruction publique à l'occasion du dernier *Congrès des Sociétés savantes*. La Compagnie applaudit d'autant plus volontiers à la nouvelle distinction qui vient d'être accordée à M. Chiris qu'elle fut en quelque sorte gagnée parmi nous. Elle est en effet la légitime récompense de travaux estimés, publiés par ce très méritant érudit dans le Bulletin de notre Société et d'intéressantes découvertes faites dans notre région sur la période préhistorique.

M. le docteur Burtez entretient l'assistance des progrès réalisés en ces dernières années dans la connaissance de la constitution physique du soleil. Après avoir montré l'importance de l'étude de l'astre d'où dérivent toutes les énergies terrestres, il énumère et décrit succinctement les différentes enveloppes qui, avec le noyau, forment sa constitution. La photosphère, la couche absorbante, la chromosphère, la couronne blanche et la lumière zodiacale, que les astronomes modernes tendent de plus en plus à rattacher au soleil, sont passées successivement en revue.

S'arrêtant un instant sur la spectroscopie, dont il indique les résultats généraux les plus essentiels, M. le docteur Burtez montre comment

cette science, qui date de 40 ans à peine, a permis d'élucider de nombreuses questions d'astronomie et en particulier de connaître l'état et la composition chimique du soleil et de ses enveloppes.

Il parle ensuite des taches — l'une des parties les plus importantes du problème solaire — de leur origine, de leur évolution, indique les diverses théories émises, sans oublier la plus récente, celle de l'abbé Th. Moreux, le savant professeur de Bourges. Se réservant de revenir plus tard sur ces théories, l'auteur de la communication rappelle que les variations dans le nombre, la grosseur et l'éclat des taches sont liées étroitement aux perturbations de l'aiguille aimantée, à la fréquence des aurores boréales, aux changements du temps. Il fait entrevoir, en terminant, la possibilité, dans un avenir prochain, de prédire le temps par l'examen des taches du soleil.

M. le président remercie la Compagnie, en son nom et au nom des membres du bureau sortant, pour le grand honneur qui leur avait été fait, en les élisant il y a deux ans, et invite ses confrères à procéder au renouvellement du bureau conformément aux statuts.

Sont nommés au scrutin secret pour une période de deux ans :

MM. le docteur DOZE, président.
Joseph AZAM, vice-président.
PERRIMOND, secrétaire.
Charles AZAM, trésorier.
Sextius GUÉRIN, conservateur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

SÉANCE DU 23 JUIN 1905

Présidence de M. le Dr Doze, président

Présents : MM. Astier, Joseph Azam, Dr Balp, Dr Burtez, Dr Doze, Guide, Louvet, Missimily, Perrimond, Poupé, Raffin, Sivan.

Le procès-verbal de la séance du 26 mai est lu et adopté.

Sont déposées sur le bureau les publications des Sociétés correspondantes reçues depuis la dernière réunion.

A l'ouverture de la séance, le président remercie en quelques mots la Compagnie, au nom de tout le Bureau, d'un honneur dont il s'efforcera de se rendre digne en marchant sur les traces des distingués et dévoués prédécesseurs.

La Société, invitée à déléguer au nouveau congrès Espérantiste, convoqué en août à Boulogne/s/mer, désigne, à l'unanimité, M. Louvet.

Il est donné lecture, au nom de M. Mireur, du premier chapitre d'une étude historique sur le *Canal et les irrigations de Draguignan*, consacré surtout aux origines du canal et des moulins. L'auteur, se fondant sur certaines déductions et surtout sur l'existence d'un moulin forain dans le domaine bénédictin de la Garrigue, destiné sans doute aux besoins de la maison monastique des Salles, les fait remonter à la même époque que celle-ci, c'est-à-dire au XIme siècle, après l'expulsion des Sarrazins et les attribue à la féodalité.

Un membre communique ensuite un extrait, d'après les bonnes feuilles, des *Recherches historiques sur Saint Pierre en Demueyes, abbaye cistercienne du XIIe siècle* [à Châteauvieux], par M. l'abbé Jules Chaperon, membre correspondant. Cette notice, est la première publiée sur une abbaye de moniales, souvent citée par des historiens sans aucun détail, qui eut une existence assez obscure, limitée entre les années 1189 et 1300. Ses ruines, intelligemment fouillées et restituées dans un plan par terre annexé à la brochure, révèlent un établissement à proportions non sans importance et contemporain, d'après

certains débris architecturaux, de l'abbaye du Thoronet à laquelle il fut annexé d'ailleurs lorsqu'il eut été détruit par les bandes de Raymond de Turenne. Touchant les rapports de l'abbaye et de Saint-Pierre de Demueyes, devenu simple prieuré rural, la notice renferme divers documents inédits. L'hagiographie est muette sur l'identité de saint Pierre de Limoges, le patron encore en vénération dans la contrée.

Avant de clôturer la séance, le président rappelle que la Société, fondée en 1855, aura atteint cette année un demi-siècle d'existence. Il propose en conséquence de fêter cet anniversaire par une réunion générale de tous les sociétaires, suivie d'un banquet. L'assemblée à l'unanimité adopte la proposition et charge son Bureau, avec le concours de quelques membres, de préparer le programme de la journée. Ce programme sera soumis aux délibérations de la Compagnie au mois de novembre, époque à laquelle elle s'ajourne, selon l'usage.

SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 1905

Présidence de M. le Dr Doze, président

Présents : MM. Astier, Battesti, Dr Burtez, Belletrud, Dr Doze, Sextius Guérin, Louvet, Perrimond, Raffin, Salvarelli, Sivan et Thérel.

Le procès-verbal de la séance du 23 juin est lu et adopté.

Sont déposées sur le bureau les publications des Sociétés correspondantes reçues depuis la dernière réunion.

Sont admis, membres titulaires :

M. Émile Béraud, avocat, sur la présentation de MM. Doze et Sivan.

M. Sénéquier, professeur d'agriculture, sur la présentation de MM. Azam et Comoy.

Membre associé :

M. Broleman H.-W., directeur du Comptoir d'Escompte de Cannes, sur la présentation de MM. Azam et N.-M. Kheil.

Membre correspondant :

M. Favier, curé de Régusse, sur la présentation de MM. Doze et Mireur.

M. le président annonce le départ de M. Marchi, membre titulaire, professeur au collège, nommé au collège d'Ajaccio. Notre distingué confrère avait apporté son concours à nos séances par des lectures fort appréciées. M. le président lui adresse, au nom de la Compagnie, les regrets unanimes que son éloignement inspire à chacun de nous.

Il fait également part du décès de notre confrère M. Rémi Vidal, professeur de dessin à Toulon, membre correspondant, et envoie à sa famille les vives condoléances de la Compagnie.

Communication est donnée de la correspondance :

— Invitation par l'*Académie du Var* à sa séance publique annuelle du jeudi 9 novembre 1905. — Remerciements.

Envoi par le Ministère de l'Instruction Publique du programme du Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne en 1906.

M. le président fait connaître que depuis la dernière séance de juin la Société a reçu un nouveau don anonyme, s'élevant cette fois à 400 francs, dont il a été ou sera fait l'emploi conforme aux intentions du donateur. Quant aux 175 francs, mis à la disposition de la ville pour la bibliothèque et le musée sur le don de 1904, ils ont été affectés à l'achat de *La Grande Encyclopédie* et des *Œuvres complètes de Victor Hugo*, achat auquel la ville, de son côté, a contribué pour la somme de 190 francs. Vote de remerciements pour cette nouvelle et plus importante libéralité.

M. Thérel, ingénieur des ponts et chaussées, donne lecture de divers fragments d'un mémoire sur la *Corniche de l'Estérel*, publié dans les *Annales des Ponts et Chaussées* en septembre 1905, dont il a offert un exemplaire à la bibliothèque de la ville.

Après une description sommaire de l'Estérel, cette région spéciale si remarquable au milieu de l'immense surface des terrains calcaires de la Provence, l'auteur a fait un historique du développement de la ville de Saint-Raphaël et de l'intérêt que présentait pour elle une route la reliant à Cannes par l'Estérel.

L'initiative du Touring-Club de France mit en mouvement toutes les autorités capables de contribuer à la création de cette voie magistrale qui fut désignée sous le nom de " Corniche de l'Estérel ". Ce ne fut

pas sans peine qu'on parvint à réunir les 600,000 fr. nécessaires, ni sans difficulté qu'on exécuta les travaux, notamment à travers la masse porphyrique du Cap-Roux. Ils furent rapidement menés, après de délicates négociations avec les Conseils généraux du Var et des Alpes-Maritimes, le Ministère de l'Intérieur, le service des Eaux et Forêts, la Cie des chemins de fer P.-L.-M., et la route put être solennellement inaugurée le 11 avril 1903. La construction de la Corniche de l'Estérel n'est pas seulement un très grand service rendu à la circulation générale et au tourisme. C'est en même temps une excellente affaire pour l'Etat qui a réalisé des avantages financiers directs par la plus-value des recettes du Trésor, en contribuant au développement rapide, à la mise en valeur de cette région privilégiée si bien nommée la *Côte d'Azur*.

Sur le rapport de la commission nommée dans la séance de juin, la Compagnie fixe au dimanche 17 décembre prochain la célébration du cinquantenaire de la fondation de la Société et arrête le programme de la journée, qui sera envoyé à tous les membres.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 1905

Présidence de M. Joseph Azam, vice-président.

Présents : MM. Astier, Joseph Azam, Belletrud, Burtez, Poupé, Perrimond, Raffin, Sivan et Thérel.

Le procès-verbal de la séance du 7 novembre est lu et adopté.

Sont déposées sur le bureau les publications des Sociétés correspondantes reçues depuis la dernière réunion.

M. le président annonce que le bureau a dû prendre l'initiative, à cause de l'urgence, du renvoi de la fête du cinquantenaire précédemment fixée au 17 de ce mois, renvoi motivé par un empêchement imprévu. L'époque en sera ultérieurement fixée par la Société.

Communication est donnée de la correspondance :

— Invitation à prendre part à la XIII[e] session du Congrès international d'Anthropologie et d'Archéologie préhistoriques qui se tiendra à Monaco du 16 au 21 avril 1906.

— Université d'Aix-Marseille. — Envoi des trois premiers fascicules de son Bulletin et demande d'échange pour les Annales de ses facultés de droit et des lettres. — Adopté.

M. le président rappelle la bien triste perte que la Société a faite depuis la dernière séance dans la personne de Robert Reboul, décédé, à peine âgé de 63 ans, à Châteauneuf-sur-Sarthe (Maine-et-Loire), où ce provençal de race et de cœur avait dû se retirer pour des nécessités de situation. Il y avait accepté et il y remplissait depuis 30 ans, au milieu de l'estime générale, les fonctions de juge de paix.

Robert Reboul était notre correspondant depuis 1873 et un de nos excellents collaborateurs. En 1873, il nous donna les *Cartons d'un ancien bibliothécaire*, et en 1877, les *Anonymes, Pseudonymes et Supercheries littéraires de la Provence*, *vade-mecum* des érudits, qui n'occupe pas moins des deux tiers de notre tome XI, aujourd'hui épuisé.

Curieux passionné du passé provençal, de ses illustrations et surtout de ses écrivains, fureteur infatigable, sans cesse à la recherche du vieux-neuf, à travers les livres rares, qu'il connaissait en bibliophile, dans les recoins poudreux des bibliothèques, chez les oubliés et les dédaignés, notre regretté confrère avait acquis, avec un savoir et une compétence reconnus, de véritables trésors. Ce qu'il a publié, quoique important, ne représente de ceux-ci qu'une bien faible portion. Nous nous bornerons à citer : *Bibliographie des patois* (1877); *Physionomies provençales* (1875); *Petite bibliothèque héraldique généalogique de la Provence; Un littérateur oublié* (1881); *Antonius Arèna* (1884); *L'imprimerie à Toulon; Silhouettes provençales* (1892); *Un archevêque nommé d'Aix* (1896) et un grand nombre de brochures, notamment sur le canton natal de Roquebrussane, sans parler de la *Correspondance* et des poésies de E.-P. Jauffret, éditées par ses soins, ces dernières sous le titre *Fleurs de Provence* (1875).

Adonné plus spécialement à la bibliographie provençale, il ne cessa pendant plus de trente ans de recueillir les materiaux d'une bio-bibliographie du département du Var, sans cesse à l'affût des ventes de livres, des catalogues, des publications nouvelles dont les auteurs étaient presque tous en relation avec lui et la plupart ses amis. En 1877, il avait donné en quelque sorte un extrait en même temps qu'un

spécimen de cet important ouvrage dans la *Biographie et bibliographie de l'arrondissement de Grasse*, mais la plus grande partie est restée inédite, au grand regret de tous les chercheurs, privés d'un instrument de travail précieux.

Souhaitons que leurs vœux se réalisent. La publication posthume de la *Bio-bibliographie du département du Var* comblerait une grande et bien regrettable lacune. Ce serait en même temps un digne hommage rendu à la mémoire d'un érudit des plus estimables, des plus scrupuleusement honnêtes, des plus dévoués à la petite patrie et qui a bien mérité des lettres provençales. Notre Société serait heureuse de pouvoir s'y associer dans la mesure de la disponibilité de son bulletin et de donner ce dernier souvenir à un membre affectionné qui ne comptait que des amis dans ses rangs et dont la mort prématurée a été pour elle un véritable deuil.

La Compagnie adhère au projet d'organisation du Congrès des Sociétés savantes de la région à Marseille en 1906, présenté par la *Société d'Études Provençales* dont le siège est à Aix et délègue M. Poupé pour la représenter.

M. Joseph Azam signale l'intéressante découverte faite par M. Sietti, pharmacien au Beausset, dans le puits de sa maison, d'un coléoptère, forme hypogée du groupe des *Graptodytès*, dans le genre *Hydroporus*. Ce nageur aveugle avait été précédemment décrit par Abeille de Perrin sur un individu très incomplet. Il a été dénommé *Siettitia Balsetensis*.

M. E. Poupé, en s'appuyant sur une correspondance secrète d'un agent du ministre de l'Intérieur qu'il a retrouvée aux Archives Nationales, expose quels furent les dessous des élections de l'an VII dans le Var. Malgré la pression du gouvernement, les candidats modérés qu'il patronait ne furent pas élus, mais d'anciens Montagnards, ennemis du Directoire rendu responsable de l'anarchie administrative qui le déconsidérait et de la corruption de certains fonctionnaires. Le corps électoral d'ailleurs s'était scindé. Le directeur Barras eut la bonne fortune d'être élu par l'assemblée mère comme par l'assemblée scissionnaire, parce que l'une et l'autre comptaient sur son influence pour faire valider leurs nominations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

DEUXIÈME PARTIE

MÉMOIRES ORIGINAUX

CATALOGUE
DES CHAMPIGNONS
RECUEILLIS DANS LA RÉGION MOYENNE
DU DÉPARTEMENT DU VAR

Par L.-C. DAUPHIN

AVANT-PROPOS

La Mycologie a été négligée par les auteurs anciens, et ce n'est guère qu'à partir du XVIIIe siècle qu'elle a été étudiée. Marsili, dans la lettre qu'il écrivit à Laneisi, reconnut le premier que les champignons commencent par une petite moisissure *(situs)*. Vers la fin du XVIIIe siècle, Necker, dans un ouvrage, qu'il publia à Mannheim, sous le titre de *Traité sur la Mycétologie*, crut voir le tissu cellulaire et parenchymateux des plantes se transformer en un corps radiculaire.

Il était réservé à Micheli de prouver que les champignons, comme les plantes, proviennent de germes; la découverte des spores ou organes reproducteurs et les expériences qu'il fit dans le bois de Boboli, aux environs de Florence, établirent la nature des champignons. Il est aujourd'hui universellement connu qu'ils se multiplient au moyen d'organes généralement arrondis, auxquels on donne le nom de *spores*. Ces spores sont d'une extrême petitesse, leur diamètre est souvent inférieur à un centième de millimètres.

Après bien des hésitations sur la classification que nous devions suivre, nous avons adopté celle de l'*Atlas des Champignons* de L. Dufour. Nous avons dû cependant l'augmenter des sept genres : *Lentinus*, *Stropharia*, *Psilocybe*, *Schizophyllum*, *Stereum*, *Clathrus* et *Rhizopogon*, qui n'y figuraient pas et que nous avons intercalés à leurs places respectives. C'est grâce à la façon remarquable avec laquelle les dessins sont donnés dans l'ouvrage de Dufour qu'il nous a été permis de déterminer un très grand nombre d'espèces. Toutes les espèces douteuses ont été soumises au savant maître de la mycologie, M. E. Boudier, de Montmorency, président honoraire de la *Société de Mycologie de France*, dont le nom fait autorité et à M. le docteur Réguis, mycologue provençal, auteur des tableaux dichotomiques et qui a enrichi la flore provençale de plusieurs espèces, jusqu'ici ignorées.

Que ces deux maîtres reçoivent ici avec nos meilleurs remerciements l'hommage de notre modeste étude.

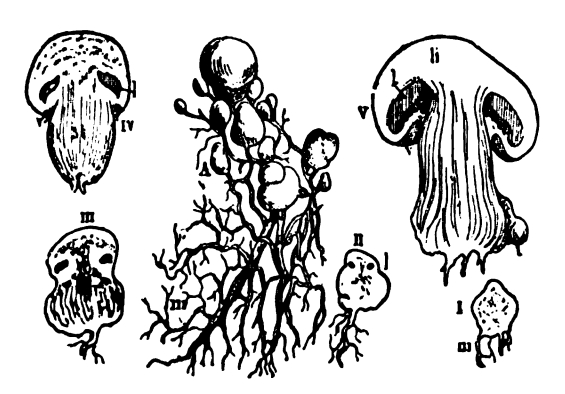
CLASSIFICATION GÉNÉRALE DES CHAMPIGNONS

Champignons non gélatineux, filamenteux, à cellules ayant toujours une membrane.	**Mycélium** *cloisonné*, pas d'œufs.	A spores *externes* naissant sur une *baside*		**Basidiomycètes.** Ex. Champignon de couche, cèpe, etc.
		A spores *internes* naissant dans une *asque*		**Ascomycètes.** Ex. Morille, truffe.
		Sans *basides* ni *asques*. Végétaux parasites.	Plusieurs sortes de spores vivant souvent sur deux hôtes.	**Uridinées.** Ex. Rouille du blé.
			Une seule sorte de spores fructifiant souvent dans les fleurs.	**Ustilaginées.** Ex. Charbon des céréales.
	Mycélium *non cloisonné*, des œufs **Oomycètes**	Champignons aériens ou terrestres.	Se développant dans les *plantes vivantes*.	**Péronosporées.** Ex. Mildew.
			Se développant dans les *insectes*.	**Entomophtorées.** Ex. Entomophtora.
			Se développant pas dans des êtres vivants, mais en général sur du *fumier*.	**Mucorinées.** Ex. Moisissures des fumiers
		Champignons aquatiques.	Œufs résultant de la combinaison de *cellules dissemblables*.	**Saprolégniées.** Ex. Saprolégnie.
			Œufs résultant de la combinaison de *cellules semblables*.	**Chytridinées.** Ex. Chytridium.
Champignons formant à l'état végétatif une *gelée* sans trace de filaments à membrane. Sporange et spore entourés de membranes.				**Myxomycètes.** Ex. Fleur de tan.

GÉNÉRALITÉS

Suivant la façon dont naissent les spores, on distingue dans les champignons que nous allons étudier, deux grandes classes : les *Basidiomycètes* et les *Ascomycètes*.

Basidiomycètes. — Prenons comme type le *Psalliota campestris*, le *champignon de couche* que tout le monde connait.



Psalliote à différents états de développement

Lorsque l'on observe le fumier sur lequel on le cultive, on y voit des cordons blanchâtres : c'est la partie stérile du champignon ou *mycelium*, l'appareil végétatif à l'aide duquel il se nourrit. Les chapeaux que l'on mange forment l'appareil de fructification qui produit les semences, petits corpuscules qu'il

faut regarder au microscope pour les distinguer séparément. Ces semences appelées *spores* naissent sur les *lames* que l'on remarque à la partie inférieure du chapeau; ces lames sont d'abord blanches, puis dorées et enfin brun pourpré; ces changements de teintes sont dus aux changements dans la coloration des spores. Si nous faisons une coupe perpendiculaire au plan d'une de ces lames voici ce que nous remarquons au microscope : au centre un feutrage de filaments blancs qui se terminent à l'extérieur par une assise de cellules disposées comme des palissades; cette assise porte le nom d'*hymenium* et les cellules qui le constituent s'appellent *basides;* ce sont les basides qui produisent les spores fixées à l'extrémité de petits pédicelles nommés *stérigmates*. Dans l'exemple que nous avons choisi, il n'y a que deux spores fixées sur une baside; le plus souvent il y en a quatre, comme dans les *Coprins*, champignons qui poussent sur le fumier. Nous remarquons, en outre, sur cette coupe, de grosses cellules saillantes qui se distinguent de tous les autres éléments de l'*hymenium* par leur forme; on les appelle *cystides*.

Lorsque les spores tombent sur le sol, elles germent en poussant un tube et produisant de nouveau *mycélium* sur lequel naissent de nouveaux champignons à chapeaux qui très souvent se développent à la même distance de la spore primitive. C'est pour cela que parfois on rencontre un grand nombre de champignons disposés à peu près en cercle, formant ce que l'on a appelé des *ronds de sorcières*.

Quelquefois l'appareil végétatif se présente avec des caractères particuliers en vue de la conservation de l'espèce pendant la mauvaise saison. Ainsi les filaments mycéliens se pressent les

uns contre les autres et forment de longs rubans noirâtres qu'on rencontre sous l'écorce des arbres et qu'on désigne sous le nom de *rhizomorphes;* d'autrefois, ce sont des tubercules qui se produisent, de consistance très dure à l'extérieur et qu'on appelle *sclérotes.*

L'appareil reproducteur a lui aussi quelques variations : la spore produite par la baside n'est pas toujours le seul organe de propagation. Il existe d'autres semences accessoires qui portent le nom de *conidies;* ces conidies naissent sur des appareils très variés, mais jamais sur des basides. Parfois *(Nyctalis)* on a trouvé, se formant çà et là, le long des filaments mycéliens, des spores à enveloppe épaisse, résistante, que l'on a appelées *Chlamydospores.*

Ces dernières reproductions sont très rares; la baside et les spores se rencontrent au contraire avec une remarquable constance dans presque tous les grands champignons de nos bois.

Ascomycètes. — Cette classe comprend tous les champignons qui, comme la morille, sont constitués par un pied portant à son sommet une partie plus élargie, globuleuse, présentant une série d'enfoncements et de proéminences assez irrégulièrement disposés.

Si nous faisons une coupe dans les alvéoles du chapeau, nous trouvons encore un *hymenium;* mais parmi les cellules qui le composent, nous observerons, à la place de basides, des cellules en massue auxquelles on donne le nom *d'asques* et qui contiennent huit spores à leur intérieur.

Nous ne nous occuperons ici que de ces deux classes, réservant pour plus tard l'étude des champignons inférieurs. Il nous

parait cependant utile de donner une idée de leur organisation en passant en revue ces divers ordres.

Uridinées. — L'histoire de la *rouille du blé* donnera une idée des champignons de cette famille. Le blé est souvent attaqué par un parasite qui forme des taches allongées de couleur jaune sur les feuilles. L'examen microscopique y révèle des spores ovoïdes, pédicellées; on les nomme *urédospores.* A la fin de l'automne, les mêmes taches deviennent noires par la présence de spores noires, bicellulaires, appelées *téleuspores.* Ces dernières tombent sur le sol et germent au printemps en donnant des *conidies.* Transportées par le vent ces conidies germeront sur les feuilles d'épine-vinette et produiront dans ses tissus des sortes de boules s'ouvrant en urne à la fin; les nouvelles spores ainsi produites sont des *œcidiospores*, elles germent sur le blé et reproduisent la rouille. Le développement du parasite exige donc deux hôtes.

Ustilaginées. — Les *ustilaginées* forment un groupe moins important. Elles attaquent souvent les étamines, les ovules ou les ovaires des plantes; elles ne présentent qu'une seule sorte de spores et des conidies. Tel est le *charbon* des céréales.

Ici prennent fin les spores et conidies dans les organes de reproduction.

Dans le groupe des *Oomycètes* apparaissent les *œufs* et le *mycélium* qui était divisé par des cloisons n'en présente plus. On désigne sous le nom d'œuf le résultat de la fusion de deux cellules semblables ou non.

Mucorinées.— En tête des *Oomycètes* nous trouvons premièrement les *Mucorinées.* En mettant du fumier sous cloche, nous le verrons se couvrir, au bout de quelques jours, d'une grande

moisissure blanche. Les pédicelles qui la forment sont terminés par des boules appelées *sporanges* et contenant des spores; c'est l'appareil reproducteur le plus commun. Les œufs sont beaucoup plus rares, ils résultent de la fusion de deux cellules semblables.

Entomophtorées. — Le deuxième ordre d'*Oomycètes*, les *Entomophtorées*, se développent dans le corps des insectes et produisent des spores à l'extérieur de l'animal; ces spores à maturité sont projetées en l'air.

Péronosporées. — La description du Mildew ou Mildiou, cryptogame malheureusement trop connu par ses ravages dans nos vignobles, nous fera comprendre la structure des *Péronosporées*. Par de petits orifices de la feuille appelés stomates, on voit sortir une tige blanche qui, du microscope, se montre avec des ramifications se terminant par des spores. Les œufs existent dans la feuille; ils résultent de la fusion de deux cellules dissemblables, l'une sphérique, l'autre en massue; cette dernière deverse son contenu dans la première et la masse résultant de cette fusion est l'œuf.

Saprolégniées et Chytridinées.— Ces deux dernières familles sont composées d'êtres aquatiques présentant des *Zoospores*, c'est-à-dire des spores mobiles dont le mouvement est dû à des cils vibratiles. Les œufs dans les *Saprolégniées* se forment comme chez les *Péronosporées*, tandis que dans les *Chytridinées* les cellules qui se fusionnent sont semblables.

Myxomycètes. — Les *Myxomycètes* sont des champignons gélatineux. Ils se distinguent de tous les autres champignons par l'absence de membrane à l'état végétatif; leur corps à ce moment est formé d'une masse mucilagineuse appelée *plasmode*. Ils ne

perdent cette consistance qu'au moment de se reproduire; ils forment des spores dans une boule entourée d'une membrane et appelée sporange.

Nous n'entrerons point dans des détails sur les empoisonnements produits par l'absorption des champignons vénéneux qui presque toujours appartiennent au genre *Amanite :* Amanite bulbeuse, Amanite panthère, le lactaire meurtrier (Ag. rufus, Scop.) et certains bolets. On ne peut d'aucune façon précise indiquer les symptômes qui varient suivant l'espèce ingérée.

Pour les soins à donner en pareil cas, il faut surtout s'abstenir d'administrer au malade des substances capables de dissoudre dans l'estomac le principe nocif des champignons, tels que eau salée ou acidulée. Le plus sage est de faire appeler un médecin, il serait cependant prudent de provoquer, par tous les moyens que l'on a sous la main, des vomissements afin de débarrasser l'estomac des substances vénéneuses.

Certains procédés sont donnés pour reconnaître un champignon vénéneux d'un comestible. Presque tous sont d'une efficacité douteuse : ils peuvent donner des renseignements exacts dans beaucoup de cas; mais si l'on s'y fie entièrement, on peut s'exposer à de graves dangers. Ce n'est qu'aux caractères botaniques que l'on pourra s'en rapporter avec sûreté.

Il existe pourtant un procédé pour rendre inoffensifs les champignons vénéneux. Il a été indiqué, en 1850, par Gérard, aide-naturaliste au Muséum. Il consiste à les faire macérer pendant plusieurs heures dans l'eau salée ou mieux acidulée avec du vinaigre. Gérard a mangé, jusqu'à 500 grammes par jour et pendant quinze jours consécutifs, des champignons ainsi

préparés; il a expérimenté sur plusieurs personnes et jamais le moindre accident ne s'est produit.

M. le docteur Réguis, dans son 1er *fascicule des Champignons de la Provence et du Gard*, préconise l'ébullition préalable; mais les champignons qui ont subi ce traitement ont perdu leur saveur et leur arome. Il est bien préférable de ne manger que des espèces vraiment bonnes et de s'abstenir de celles qui sont douteuses.

ABRÉVIATIONS EMPLOYÉES

C. Commun.
A. C. Assez commun.
T. C. Très commun.
P. C. Peu commun.

R. Rare.
A. R. Assez rare.
T. R. Très rare.
P. R. Peu rare.

I

I. — CLASSE DES BASIDIOMYCÈTES

A. — ORDRE DES HYMÉNOMYCÈTES

I. — FAMILLE DES AGARICINÉES

PREMIÈRE SECTION

AGARICINÉES A SPORES BLANCHES

GENRE 1. — **Amanita**, FRIÈS.

1. ***Amanita ovoïdea***, Bulliard. — Amanite ovoïde, oronge **blanche**, coucoumelle blanche. Comestible. A. C. Été et automne. **Carcès**, Correns.

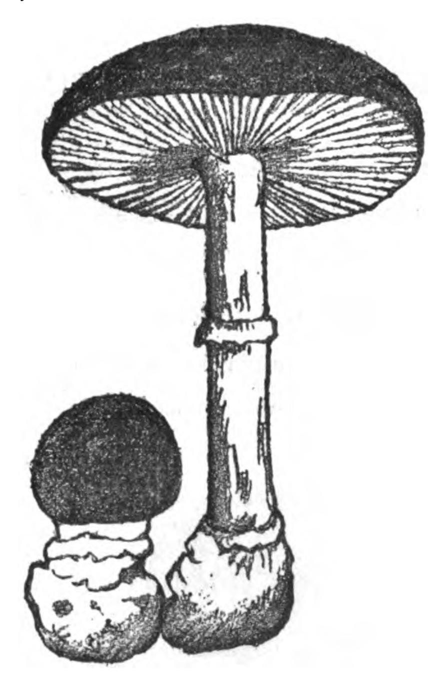


Amanite oronge vraie.

2. ***Amanita cæsaria***, Scopoli. — Amanite des Césars, oronge

vraie, dorade, Jozeram, Roumanel, Mujola, jaune d'œuf. Comestible, des plus estimés. A. R. Automne. Le Thoronet.

3. *Amanita phalloïdes*, Friès. — Amanite phalloïde, Amanite bulbeuse. Très vénéneuse. A. C. Fin de l'été et en automne. Carcès. (Il existe une variété à chapeau blanc. R., dans le midi. Entrecasteaux.)



Amanite panthère.

4. *Amanita pantherina*, de Candole. — Amanite panthère, fausse galmate. Vénéneuse. A. R. Été et automne. Entrecasteaux, Cotignac.

5. *Amanita rubescens*, Friès.— Amanite rougeâtre, galmate, oronge vineuse. Comestible. A. R. Été et automne. Carcès.

6. ***Amanita vaginata***, Bulliard. — Amanite vaginée, grisette, coucoumelle jaune, *cougoumeou*. Comestible. A. C. Été et automne. Carcès, Entrecasteaux, Montfort.

7. ***Amanita leiocephala***, Gillet. — Amanite à tête lisse. Comestible, peu recherché. A. C. Automne, dans les bois de pins. Carcès.

GENRE 2. — **Lepiota**, FRIÈS.

8. ***Lepiota procera***, Scopoli. — Lépiote élevée, coinelle, coulemelle, grisotte, coulevrée, parasol. Comestible. A. R. Été et automne. Entrecasteaux.

9. ***Lepiota granulosa***, Batch. — Lépiote granuleuse. Comestible. A. R. Automne. Carcès.

GENRE 3. — **Armillaria**, FRIÈS.

10. ***Armillaria mellea***, Vahlemberg. — Armillaire couleur de miel, tête de méduse, *piboulado*, *auriheto d'aoubro*. Comestible. C. Automne, sur les vieux troncs de peupliers. Carcès et toute la vallée de l'Argens et du Caramy.

11. ***Armillaria bulbigera***, Albertini et Schweinitz. — Armillaire bulbeuse. Comestible. A. C. Dans les bois de pins. Automne. Cotignac.

12. ***Armillaria caligata***, Viviani. — Armillaire chaussée. *Boulet de pin de la Causseto*, *Causseto bigarado de Baile*. Comestible. A. C. Automne. Carcès, Vidauban.

13. ***Armillaria Causseta***, Barla. — Armillaire Caussette (Agaricus Causseta, Barla, pl. IX). *Boulet d'Areno de la Causseto; boulet de pin*, *causseto*, *roussoun* (Nice). A. R. Carcès ?,

La Cadière, bois de pins, en face la campagne de M. Gabriel (Dr Réguis).

M. le Dr Réguis, qui a étudié à fond les champignons de Provence, a fait la lumière sur cette espèce, confondue avec *Caligata* par plusieurs auteurs. Il en a donné, dans le premier fascicule de ses *Champignons de Provence et du Gard*, les caractères distinctifs, auxquels nous nous sommes arrêté.

Genre 4. — **Tricholoma**, Friès.

14. *Tricholoma rutilans*, Schæffer.— Tricholome ardent, suspect. A. C. Été et automne, sur les vieux troncs d'arbres. Carcès.

15. *Tricholoma sulfureum*, Friès. — Tricholome couleur de soufre. Vénéneux. A. R. Automne. Carcès, Entrecasteaux.

16. *Tricholoma equestre*, Friès.—Tricholome équestre. *Boulet de Cabro*. Comestible. A. R. Automne. Carcès, Cabasse.

17. *Tricholoma nudum*, Friès. — Tricholome nu. Comestible. A. C. Automne, bois de pins. Carcès.

18. *Tricholoma sordidum*, Friès. — Tricholome sordide. Comestible. A. C. Automne, bois de pins. Carcès.

19. *Tricholoma Georgii*, Friès. — Mousseron, champignon muscat. Comestible. A. R. Au printemps, dans les prés et les bois. Carcès, Montfort.

20. *Tricholoma Georgii* var. *albellum*, Dufour et Constantin. —Tricholome de la Saint-Georges, variété blanche. Comestible. R. Carcès.

21. *Tricholoma Georgii* var. *graveolens*, Dufour et Constantin. — Tricholome de la Saint-Georges, variété à odeur forte. Comestible, même habitat que le type. T. R. Carcès.

22. *Tricholoma virgatum*, Friès.— Tricholome vergeté. Suspect. R. (un seul exemplaire). Automne, dans les bois de pins. Carcès.

Genre 5. — **Collybia**, Friès.

23. *Collybia dryophila*, Friès.— Collybie des chênes. Comestible, peu recherché. A. C. Automne, dans les bois, surtout sous les chênes. Carcès.

24. *Collybia fuscipes*, Bulliard. — Collybie à pied de fuseau. Comestible. R. Automne, en touffes au pied des chênes. Carcès.

25. *Collybia radicata*, Friès. — Collybie enracinée. Peut-être comestible, mais non recherchée. A. C. Automne, dans les bois, sur les souches d'arbres et de racines pourries. Odeur et saveur nulles. Correns, Vins, Carcès.

26. *Collybia velutipes*, Curtis. — Collybie à pied velouté. Comestible. P. R. Automne, en grosses touffes sur les troncs de divers arbres. Carcès, Le Val, Sainte-Croix du Thoronet.

Genre 6. — **Laccaria**, Cooke.

Il ne nous a pas encore été permis de trouver l'unique espèce qui caractérise ce genre, le *Laccaria laccata*, Scopoli, Laccaire vernissée, qui doit cependant se rencontrer, en été et en automne, dans les gazons, sous les arbres; d'autant plus que cette espèce n'est pas rare aux environs de Marseille (docteur Réguis).

Genre 7. — **Clitocybe**, Friès

27. *Clitocybe suaveolens*, Friès. – Clitocybe à odeur suave. Comestible. A. R. Sous les pins. Été et automne. Chair blanche, saveur agréable, odeur d'anis. Carcès, Le Thoronet.

28. *Clitocybe infundibuliformis*, Schæffer. — Clitocybe à entonoir. Comestible. T. C. dans les bois en automne. Carcès.

29. *Clitocybe squamulosa,* Friès.— Clitocybe à petites écailles. Comestible. R. Sur les gazons des bois de pins, presque toute l'année. Chair blanche, mince. Carcès.

30. *Clitocybe cyathiformis*, Bulliard. — Clitocybe en coupe. Comestible, peu recherché. C. Été et automne, parmi la mousse dans les prés ou les bois. Carcès, Salernes.

31. *Clitocybe flacida*, Friès. — Clitocybe flasque. Suspect. A. R. Bois montueux, parmi les feuilles en groupes de 2 à 3 individus, réunis par le pied. Été et automne. Carcès, Vins.

Genre 8. — **Mycena,** Friès.

32. *Mycena galopus*, Friès. — Mycène à pied laiteux. Indifférent. A. C., à l'automne dans les bois, sur les troncs d'arbres, les brindilles ou la mousse. Carcès.

33. *Mycena epipterygia*, Scopoli. — Mycène des fougères. Indifférent. A. C. Été et automne, parmi les mousses, les feuilles tombées. Carcès.

34. *Mycena polygramma*, Bulliard. — Mycène striée. Indifférent. A. R. Été et automne, dans les bois, isolé ou en touffes, sur les troncs ou au pied des arbres. Carcès.

35. *Mycena pura*, Friès. — Mycène pure. Comestible, peu recherché. A. C. Dans les bois de pins, après les premières pluies de l'automne. Carcès, Flassans.

36. *Mycena echinipes*, Lasch. — Mycène à pied hérissé. Indifférent. T. R. Développé sur un polypore en décomposition — tronc de pin.— Correns (vallon Sourd), 10 juin.

Genre 9. — **Omphalia**, Friès.

37. *Omphalia fibula*, Bulliard. — Omphalie épingle. Indifférent. C. Été et automne, dans l'herbe, le long des chemins ou dans les bois. Carcès, Barjols.

38. *Omphalia epichysium*, Friès.— Omphalie épichyse. Indifférent. A. C., à terre et sur les bois en décomposition. Presque toute l'année. Carcès, vallée du Caramy.

Genre 10. — **Pleurotus**, Friès.

39. *Pleurotus geoginus*, Friès. — Pleurote géogine, *auriheto de pin*. A. C. Comestible. Automne, au pied des vieilles souches de pin. Carcès, Entrecasteaux, Cabasse.

40. *Pleurotus ostriatus*, Jacquin.— Pleurote en forme d'huître, courose, poule de bois, nouret, oreille de noiret, *auriheto d'aoubro*. Comestible. C. Automne, sur les troncs d'arbres ou au pied de vieilles souches de peuplier. Carcès, Entrecasteaux.

41. *Pleurotus olearius*, Friès. — Pleurote de l'olivier. Vénéneux et phosphorescent. A. C. Été et automne, au pied des oliviers (nos paysans le désignent sous le nom de *auriheto de l'ourivié)*. Carcès. Il existe aussi une variété plus foncée qui pousse au pied des mûriers, connue sous le nom d'*auriheto d'amourié*. Carcès, Entrecasteaux.

42. *Pleurotus eryngii*, de Candole. — Pleurote de l'éryngium campestre, oreillette de chardon, ringoule, *auriheto de panicaou*, *barigoulo* (Rians). Comestible, très estimé. C. Automne sur les tiges mortes du chardon Rolland (eryngium campestre). Tout le département.

43. *Pleurotus ulmarius*, Friès. — Pleurote ulmaire, *auriheto d'oumé* A. C. Comestible, peu recherché. Automne, au pied des ormes. Correns.



Genre 11. — **Hygrophorus**, Friès.



Un Hygrophore et sa coupe verticale.

44. *Hygrophorus eburneus*, Bulliard. -- Hygrophore blanc d'ivoire. Comestible. P. C. Automne, dans les bois de pins. (Il existe une variété grise connue ici sous les noms de *pigné gris capelet*. T. C. Automne, dans les bois de chênes). Carcès, Entrecasteaux.

45. *Hygrophorus virgineus*, Friès. — Hygrophore virginal. A. C. Dans les bois de pins et les friches des collines, en automne, même en arrière saison. Comestible. Carcès (les Lauves).

46. *Hygrophorus pudorinus*, Friès. — Hygrophore modeste. R. Automne, bois de pins. Carcès (les Lauves).

47. *Hygrophorus arbustivus*, Friès. — Hygrophore des bois, *mourveleto, mourvelous blanc; mouré de Vudeou* (Gigondas, Vaucluse), *mouré de gat jaune* (Fuveau), Dr Réguis. A. C., croît en automne, bois de pins. Chair blanche, à odeur peu marquée; est très estimé. Carcès.

48. *Hygrophorus discoïdeus*, Friès. — Hygrophore discoïde. A. R. Passe pour comestible. Automne, par groupes. Carcès.

49. *Hygrophorus limacinus*, Scopoli. — Hygrophore gluant, *mourvelous*. P. C. Comestible apprécié. Automne, endroits humides, sous les chênes. Carcès (Les Riaux).

50. *Hygrophorus nemoreus*, Friès. — Hygrophore des bois, *mourvelous jaune*. A. R. Dans les bois, vers la fin de l'été et en automne. Comestible. Carcès, Cabasse.

Genre 12. — **Cantharellus**, Batsch.

51. *Cantharellus cibarius*, Friès. — Chanterelle comestible, gyrole, gringoule, jaunelet, crête de coq. Comestible. T. R. Automne, dans les bois de chênes verts. Carcès.

Genre 13. — **Lactarius**, Persoon.

52. *Lactarius vellerus*, Friès. — Lactaire à toison. Suspect. A. C. Automne, dans les bois. Carcès.

53. *Lactarius controversus*, Friès. — Lactaire taché. Suspect. A. R. Croît à l'automne, solitaire ou par groupes de quelques individus, sous les chênes verts. Carcès.

54. *Lactarius piperatus*, Scopoli. — Lactaire poivré, *pigné* (vulgairement désigné sous ce nom dans tout le département). Comestible, très estimé. C. Automne, dans les bois. Carcès, Cotignac, etc.

55. *Lactarius camphoratus*, Friès.— Lactaire camphré. T. R. Automne, sous les pins (un seul individu a été recueilli à Carcès en octobre 1901).

56. *Lactarius deliciosus*, Limné. — Lactaire délicieux, *pigné rouge*. A. C. Comestible, recherché. Dans les bois de pins maritimes. Carcès, Le Thoronet, Le Luc.

57. *Lactarius theiogalus*, Bulliard. — Lactaire à lait jaune soufre. Suspect. T. R. Dans les bois de pins. Entrecasteaux, Lorgues.

GENRE 14. — **Russula, FRIÈS**

58. *Russula aurata*, Withering. — Russule dorée. Suspect. A. C. Automne, dans les bois. Carcès.

59. *Russula maculata*, Quélet. — Russule tachetée. A. R. Automne, sous les pins, aux abords des terres cultivées. Carcès (les Lauves).

60. *Russula emetica*, Schæffer. — Russule émétique. Vénéneux. C. Été et automne, dans les bois. Carcès, Vins, Entrecasteaux.

61. *Russula fellea*, Friès. — Russule trompeuse, chicotin. Vénéneux? A. C. Automne, sous les chênes verts principalement. Carcès, Pontevès.

62. *Russula furcata*, Persoon. — Russule à lames fourchues. Suspect. A. C. Été et automne, dans les bois. Carcès.

63. *Russula rubra*, Friès. — Russule rouge. Vénéneux. C. Été et automne, dans les bois de pins. Carcès, Cotignac, Entrecasteaux.

64. *Russula integra*, Linné. — Russule entière. Comestible. A. C. Printemps, juin, bois de pins. Carcès.

65. ***Russula veternosa***, Friès.— Russule languissante. Vénéneux. A. C. Printemps, juin, bois de pins et de chênes. Carcès (les Lauves).

66. ***Russula delica***, Friès. — Russule sans lait. Comestible. R. Printemps, dans les bois de pins. Carcès.

67. ***Russula lactea,*** Persoon. — Russule blanc de lait. Comestible. R. Printemps, bois de pins et de chênes. Carcès.

Genre 15. — **Marasmius**, Friès.

68. ***Marasmius rotula***, Scopoli. — Marasme petite roue. Indifférent. C. Presque toute l'année, sur les troncs d'arbres, les petites branches ou les feuilles tombées. Carcès.

69. ***Marasmius alliatus***, Schæffer. — Marasme à odeur d'ail. Indifférent. A. C. Sur les petites branches et les feuilles tombées, dans les bois de pins. Cabasse.

70. ***Marasmius androsaceus***, Linné. — Marasme semblable à l'androsace. Indifférent. A. R. Sur les feuilles coriaces de chênes verts, juin. Carcès.

Genre 16. — **Panus**, Friès.

71. ***Panus stipticus***, Bulliard. — Panus stiptique. Vénéneux. C. En toutes saisons, sur les branches et les troncs d'arbres. Carcès.

Genre 17. — **Lentinus**, Friès.

72. ***Lentinus Degner***, Kalchbs.— ***L. variabilis***, Schulz. — Lentine variable. Indifférent. A. R. Printemps, mai-juin, sur vieilles souches de peuplier. Carcès.

Chapeau épais, charnu, couvert de petites écailles, brun-rouge, 10-20 centimètres.

Lames étroites, à arête épaisse, anastomosées blanches.

Pied épais, jaune ou brun-rougeâtre.

73. *Lentinus tigrinus*, Bulliard.— Lentine tigré. Indifférent. A. R. Printemps, mai, sur vieille souche de peuplier émergeant de l'eau, bord de l'Argens. Carcès.

Chapeau écailleux, mince, membraneux, blanc-jaunâtre, couvert de petites écailles brunes, 5 à 7 centimètres.

Lames blanches, puis jaunâtres, peu décurrentes, dentées en scie.

Pied grêle, court, blanc, moucheté de brun.

Chair non amère; *odeur* fongique.

Genre 18. — **Schizophylum**, Friès.

74. *Schizophylum commune*, Friès.— Schizophyle commune. Indifférent. A. C. En toutes saisons, sur les troncs de divers arbres, principalement sur vieilles souches de pin. Carcès, Lorgues, Correns, etc.

DEUXIÈME SECTION

AGARICINÉES A SPORES ROSES

Genre 19. — **Volvaria**, Friès.

75. *Volvaria gloiocephala*, De Candole. — Volvaire gluante. Vénéneux. R. Automne, dans les jardins, aux bords des rivières. Montfort. Carcès.

GENRE 20. — **Pluteus**, FRIÈS.

76. *Pluteus cervinus*, Schæffer. — Pluteus couleur de cerf. Suspect. R. Sur des tiges pourries. Automne (octobre 1885). Docteur Réguis.

GENRE 21. — **Entoloma**, FRIÈS.

77. *Entoloma lividum*, Bulliard. — Entolome livide. Vénéneux. A. R. Dans les bois. Automne. Carcès, Vins.

GENRE 22. — **Clitopilus**, FRIÈS.

78. *Clitopilus prunelus*, Scopoli. — Clitopile petite prune, mousseron. Comestible. A. R. Été et automne, dans les bois et les pins. Carcès, Montfort, Correns, Barjols.

GENRE 23. — **Nolanea**, FRIÈS.

Ce genre est encore inconnu dans la région.

GENRE 24. — **Pholiota**, FRIÈS.

79. *Pholiota destruens*, Brondeau. — Pholiote destructeur. Indifférent. A. R. Automne et hiver, sur les troncs de peuplier. Carcès.

80. *Pholiota squarrosa*, Müller.— Pholiote écailleux. Indifférent. A. C. Vient en autômne sur les troncs d'arbre. Carcès.

81. *Pholiota caperata*, Persoon.— Pholiote ridée. Comestible, peu délicat. C. Automne, dans les bois. Carcès.

82. *Pholiota precox*, Persoon.— Friès, Hym. Europ., p. 217.— *Hylophila precox*, Quélet.— Pholiote précoce. Comestible. A. R. Printemps, dans les bois et les friches. Carcès (Beouta et messugiero).

83. *Pholiota aegerita*, Friès, Hym. Europ., p. 214.— *Dryophila aegerita*, Quélet. — Pholiote triste. Comestible. P. C. Mai, sur vieux troncs de peuplier. Carcès.

GENRE 25. — **Cortinarius**, FRIÈS.

84. *Cortinarius glaucopus*, Schæffer. — Cortinaire à pied glauque. Suspect. R. Automne, bois de chênes. Carcès (les Lauves).

85. *Cortinarius collinatus*, Sawerberg.— Cortinaire visqueux. Suspect. A. C. Automne, dans les bois. Carcès.

86. *Cortinarius elatior*, Persoon.— Cortinaire élevé. Suspect. A. C. Automne, dans les bois. Salernes.

87. *Cortinarius trojanus*, Friès. — Cortinaire à odeur de bouc. C. Automne, dans les bois. Correns.

88. *Cortinarius descipiens*, Persoon.— Cortinaire trompeur. Suspect. R. Automne, bois de pins (pinède Chaix). Carcès.

GENRE 26. — **Gomphidius**, FRIÈS

89. *Gomphidius glutinosus*, Schæffer.— Gomphidius pied de mouton. Comestible, mais coriace. A. C. Automne, dans les bois. Carcès.

GENRE 27 — **Inocybe.**

90. *Inocybe fastigiata*, Schæffer. — Inocybe pointu. Indifférent. A. R. Automne, dans les bois. Carcès.

GENRE 28. — **Hebeloma**, FRIÈS.

91. *Hebeloma clavipes*, Batsch. — Hebelome en tête de clou. R. Printemps, mai, bords de rivière, terrains sablonneux. Carcès (sablière Chaix).

Chapeau blanc-roussâtre, brillant, finement strié, plus grossièrement sur la marge; mamelonné.

Feuillets blancs non décurrents, roussâtres en vieillissant.

Pied fort cylindrique, légèrement pelucheux.

Chair blanche; *odeur* de farine.

Genre 29. — **Galera,** Friès.

92. *Galera tenea,* Schæffer.— Galera tendre. Indifférent. C. Été et automne, dans l'herbe, sur les bords des routes. Carcès, Cabasse, Flassans.

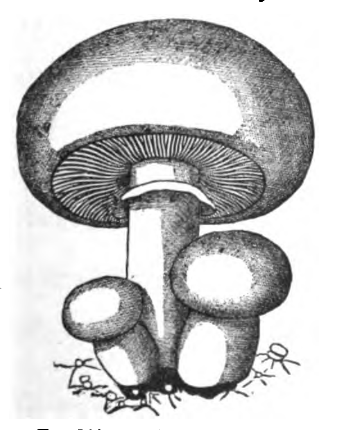
Genre 30. — **Crepidotus,** Friès.

93. *Crepidotus mollis,* Schæffer. — Crépidote mou. Indifférent. C. Été et automne, sur les bois pourris. Carcès.

Genre 31. — **Paxillus,** Friès.

94. *Paxillus involutus,* Batsch. — Paxillus à bord enroulé. Comestible. R. Été et automne, dans les bois. Le Thoronet.

Genre 32. — **Psalliota,** Friès.



Psalliote des champs.

95. ***Psalliota campestris***, Limné. — Psalliote des champs, champignon de couche. T. R. Bords des fossés, des routes. Été et automne. Comestible, estimé. Carcès.

96. ***Psalliota campestris***, var. ***praticola***, est plus commune que le type; on peut citer aussi la variété ***vaporaria***. Toutes deux comestibles. Même habitat. Carcès.

97. ***Psalliota arvensis***, Schæffer. — Psalliote des jardins, boule de neige, champignon des bruyères, potiron blanc. Comestible, excellent. A. C. Dans les prés, jardins, clairières des bois. Le Val. Carcès.

Genre 33. — **Stropharia**, Friès.

98. *Stropharia semiglobata*, Batsch. — Strophaire sphérique. Indifférent. A. R. Printemps, juin, sur crotin de cheval. Carcès.

Chapeau unicolore, non sillonné, hémisphérique, visqueux, jaune paille, 1-3 centimètres.

Lames violet noir.

Pied long, dépassant le diamètre du chapeau, visqueux, non renflé à la base, sans moëlle bien distincte, jaunâtre.

Genre 34. — **Hypholoma**, Friès.

99. *Hypholoma fasciculare*, Hudson. — Hypholome en touffes. Suspect. C. En grosses touffes sur les vieilles souches d'arbres à l'automne. Cabasse, La Cadière (docteur Réguis).

Genre 35. — *Psilocybe*, Friès.

100. *Psilocybe cernua*, Fl. — Psilocybe penché. Indifférent. P. C. Printemps, juin, Carcès.

Chapeau grisâtre, blanchissant en séchant, 2-4 centimètres.

Feuillets **décurrents, grisâtres, puis bruns.**

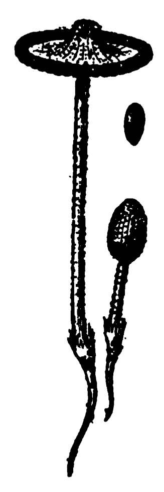
Pied **grêle, blanc, pruineux au sommet.**

GENRE 36. — **Panœolus,** FRIÈS.

101. ***Panœolus campanulatus***, Bulliard.— Panœole en cloche. **Indifférent.** T. R. Automne, sur la terre (novembre 1902, pinède Chaix). Carcès.

102. ***Panœolus sphinctrinus***, Fr. — Panœole sphinctrine. **Indifférent.** R. Printemps, juin, dans les gazons gras. Carcès (Barayol).

GENRE 37. — **Coprinus,** FRIÈS.



Coprinus à différents états de développement et spore grossie.

103. ***Coprinus comatus,*** Flore danoise. — Coprin à chevelure. **Comestible.** C. Dans les terrains bien gras, sur les fumiers. Carcès.

104. ***Coprinus atramentarius***, Bulliard. – Coprin micacé.

Indifférent. A. C. Automne, naissant en touffes dans les pins et jardins. Carcès.

105. *Coprinus congregatus*, Bulliard. — Coprin groupé. Indifférent. A. C. Automne, dans les jardins et les bois. Carcès, Montfort.

106. *Coprinus domesticus*, Persoon. — Coprin domestique. Indifférent. P. C. Presque toute l'année. En touffes dans les jardins, serres, cours; au pied des murs, parmi les gazons, dans les lieux cultivés.

Pied fistuleux, raide, finement soyeux, floconeux, puis joli, blanc.

Chapeau ovoïde campanulé (0^m03-6). Rayé de sillons serrés, furfuracé, fuligineux, bistre au milieu.

Lamelles libres, étroites, blanches, puis incarnates et baies.

Spore pruniforme (op. 0.12), baie. Carcès (1 exemplaire, 1er avril 1903, dans la serre).

107. *Coprinus micaceus*, Bulliard. – Friès, Hym. Europ., p. 325. — *Agaricus micaceus*, Bulliard, pl. 246 et 565.— R. Printemps, au pied des arbres, dans l'herbe. Carcès.

108. *Coprinus deliquescens*, Bulliard, T. 437, fig. 2 et T. 558, fig. 1. — *Sparicus fucescens*, Schæffer.— Comestible, en jeune âge. A. C. Printemps, au pied des arbres en décom- position. Carcès.

109. *Coprinus aratus*, Fries.— Coprin sillonné. Indifférent. P. C. Mai, au pied des arbres, isolé. Carcès.

110. *Coprinus crenata*, Lasch. — Coprin à bords crénelés. Indifférent. P. C. Printemps, sur vieux troncs de peupliers. Carcès.

111. *Coprinus ephemeroïdes*, Bulliard.— Coprin éphéméroïde. Indifférent. A. C. Printemps, champs, endroits fumés. Carcès.

112. *Coprinus digitalis*, Bastch. — *Agaricus deliquescens*, Bulliard, tabl. 437, fig. 2. — Coprin digital. Indifférent. A. R. Printemps, dans les bois.

113. *Coprinus picaceus*, Bulliard. — Coprin pic. Indifférent. A. R. Printemps, juin, dans les prairies. Carcès.

114. *Coprinus fimetarius*, Linné. — *Agaricus cinerius*, Schæffer, t. 100. — Bulliard, t. 88. — *Agaricus macrorhizus*, Mich. — Coprin fimetaire. Indifférent. A. C. Presque toute l'année, sur les fumiers, prés, jardins. Carcès, Montfort.

II. — Famille des POLYPORÉES

Genre 38. — **Lenzites, Friès.**

115. *Lenzites flacida*, Friès.— Lenzite flasque. Indifférent. C. Toute l'année, sur les troncs de divers arbres. Carcès. Vins.

116. *Lenzites variegata*, Friès. S. M. I., p. 337. — Lenzite variée, Bulliard. T. 537, f. I, L.— R. Sur troncs de micocouliers. Sainte-Croix du Thoronet. Espèce nouvelle pour la Provence.

117. *Lenzites betulina*, Friès. Esp., p. 405.— Lenzite du bouleau. R. Sainte-Croix du Thoronet, sur troncs de pommiers.

Genre 39. — **Dœdalea, Persoon.**

118. *Dœdalea quercina*, Linné. — Dédale du chêne. Indifférent. C. Se développe à peu près toute l'année sur les troncs des chênes. Cabasse, Le Thoronet.

GENRE 40. — **Trametes**, FRIÈS.

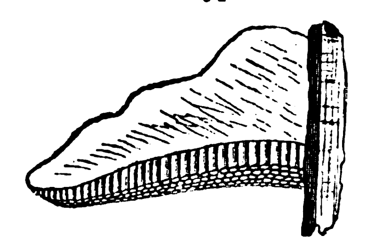
119. *Trametes serialis*, Friès.— Trametes en série. A.C. Sur échalas de pin, presque toute l'année. Carcès.

120. *Trametes hispida*, Baglietto, Friès. Hym. Europ., p. 583. — R. Sur poutre de chêne. Carcès (les Lauves).

121. *Trametes pini*, Brotero, *Physagraphia lusitanica*, rel. Lisbonne, 1816-1827.— P. C. Toute l'année, sur échalas de pin et vieux troncs de pins. Carcès.

122. *Trametes Trogii*, Friès. — R. Automne, sur vieilles souches de peuplier. Carcès (Cougournier).

GENRE 41. — **Polyporus**, FRIÈS.



Coupe d'un polypore

123. *Polyporus ovinus*, Schæffer. — Polypore des brebis. Comestible. A. C. Été et automne, dans les bois de pins. Cabasse, Carcès.

124. *Polyporus Forquignoni*, Quélet. — Polypore de Forquignon. Indifférent. R. Printemps, sur branches de chênes pourries. Carcès.

125. *Polyporus confluens*, Albertini et Schweinitz.— Polypore groupé. Comestible, peu recherché. R. Automne, dans les bois. Carcès, Vins.

126. *Polyporus perennis*, Linné. — Polypore vivace. Indifférent. A. C. Venant à l'automne dans les bois à terre, surtout dans les endroits où l'on a fait du charbon, ou sur les vieux troncs d'arbres. Carcès.

127. *Polyporus adustus*, Friès. Hym. Europ., p. 549. — *Boletus pelloporus*, Bulliard, pl. 501, fig. 2. — *Leptoporus adustus*, Quélet. — A. R. Sur tronc de peuplier. Carcès (Cougournier).

128. *Polyporus hirsutus* (Vulfen), Friès. Hym. Europ., p. 567. — *Polysticus hirsutus*, Saccardo. — *Coriolus hirsutus*, Quélet. A. R. Sur pin d'alep. Le Thoronet.

129. *Polyporus versicolor*, Linné. — Polypore de couleurs variées. Indifférent. C. Toute l'année, sur les troncs de divers arbres. Carcès, Vins, etc.

130. *Polyporus conchatus*, Persoon. — Polypore en forme de conque. A. R. Automne, sur genevrier (forme très développée). Carcès. (les Lauves).

131. *Polyporus Inzingœ* (P. d'Inzinga). — Chapeau blanc de lait, convexe, glabre, orné de sillons concentriques, tubes formant une couche épaisse; pores bruns foncés. Espèce affine au *Polyporus fomentarius*, L.; forme très développée sur tronc de peuplier. P. C. (Recueillie par notre ami Jules Ventre, janvier 1903). Sainte-Croix du Thoronet.

132. *Polyporus ignarius*, Linné. Polypore du feu. Indifférent. C. Toute l'année, sur tronc de divers arbres. Carcès, Entrecasteaux.

133. *Polyporus hispidus*, Bulliard. T. 210, 493. — *Aurilho de Judas*. Printemps, sur mûriers. C. Carcès. Masse charnue,

molle, épaisse, brun-jaunâtre, à face supérieure couverte de poils agglutinés. Elle devient noire, charbonneuse en vieillissant.

134. *Polyporus fulvus,* Friès. Hym. Europ., p. 559. — *Fomes fulvus,* Saccardo. — *Placodes fulvus,* Quélet. Hiver. R. Sur amandier. Carcès.

135. *Polyporus pomaceus,* Friès. -- Polypore du pommier. A. R. Sur tronc de pêcher. Carcès (Cougournier). (N'est qu'une forme plus âgée du *fulvus* d'après M. Boudier.)

136. *Polyporus fumosus,* Persoon, Syn., p. 130.— *Chrooporus fumosus,* Quélet. T. R. Automne. Espèce nouvelle pour la Provence. (Un seul exemplaire sur vieille souche de chêne blanc.) Carcès (la Lauve).

137. *Polyporus nigricans,* Friès. — *Fomes nigricans,* Saccardo. — Polypore noir. Sur pied de paliure. Printemps. Carcès.

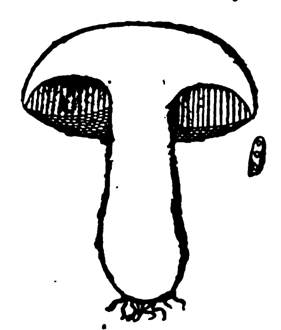
138. *Polyporus velutinus,* Friès. — Polypore velouté. A. R. Sur amandier. Carcès.

139. *Polyporus trabeus,* Friès.— Polypore des souches. A.R. Sur tronc de pin. Printemps, juin. Correns (vallon Sourd).

140. *Polyporus incanus,* Quélet.— Polypore grisonnant. T.R. Printemps, juin. Sur tronc de pin, avec le précédent. Correns (vallon Sourd).

141. *Polyporus rheades,* Persoon. — Polypore couleur de rhubarbe. T. R. Printemps, juin, sur tronc de chêne vert. Carcès. (Barayol).

GENRE 42. — **Boletus**, FRIÈS.



Coupe d'un Bolet. — Spore séparée.

142. ***Boletus felleus***, Bulliard.— Bolet amer. ***Pissacan***. Vénéneux. A. C. Automne, dans les bois, Carcès, Entrecasteaux.

143. ***Boletus edulis***, Bulliard. — Bolet comestible, cèpe, poitiron, bruquet, polonais, miquemont, ***nisselon***, ***aricelous***. Comestible, très délicat. A. R. Été et automne, dans les bruyères. Le Luc, Le Thoronet, Le Cannet.

144. ***Boletus satanas***, Lenz.— Bolet satan. Vénéneux. A. R. Été et automne, dans les bois. Carcès, Entrecasteaux.

145. ***Boletus luridus***, Schæffer. — Bolet blafard. Suspect. A. R. Automne, dans les bois. Carcès.

146. ***Boletus piperatus***, Bulliard.— Bolet poivré. Suspect. C. Été et automne, bois de pins. Carcès, Entrecasteaux, Sillans.

147. ***Boletus Pierrhuguesi***, Boudier, ***Bulletin de la Société Mycologique de France***, année 1900, 4e fascicule, p. 196, tome XVI, pl. IX.— T. R. Mai. Tantôt solitaire, tantôt capiteux. Parmi les gazons des bois. Carcès (la Messuguiero).

Se distingue du *Piperatus* par sa couleur plus pâle, rosée ou roussâtre à la marge et à l'orifice des tubes.

Chapeau glabre non tomenteux, à pellicule peut-être un peu visqueuse par temps humide.

Tubes d'un jaune fauvé intérieurement avec pores composés et rougeâtre comme la marge.

Pied cylindrique ou un peu atténué à la base, court, plein, présentant quelques fibrilles fauves vers la base.

Chair blanche ne verdissant pas; elle est ochracée pâle avec teinte rougeâtre sur la coupe des tubes.

148. *Boletus chrysentheron*, Bulliard. — Bolet à chair jaune. Suspect. C. Été et automne, bois. Carcès, Cabasse, Vins.

149. *Boletus subtomentosus*, Linné, Friès, Hym. Europ., p. 503. — *Boletus communis*, Bulliard, pl. 393. — *Xerocomus subtomentosus*, Quélet.— Bolet velouté. A. C. Comestible, mais peu recherché, au premier printemps. Carcès (Barayol).

Chapeau brun rougeâtre ou brun jaunâtre, se gerçant à la fin, 8-12 centimètres.

Pied jaune, parfois strié ou pointillé de rouge au sommet.

Tubes jaune verdâtre, très courts dans le voisinage du pied; pores jaune soufre.

Chair jaunâtre, bleuissant légèrement à l'air.

Il existe la variété *globrescente* A. C. trouvée en juin. Carcès (Barayol).

150. *Boletus collinitus*, Friès. — Bolet visqueux. Suspect. A. C. Automne, dans les bois de pins. Cotignac.

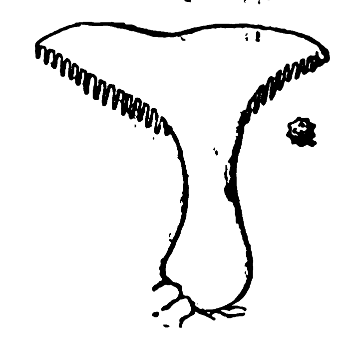
Genre 43. — **Fistulina**, Bulliard.

Genre 44. — **Merelius**, Persoon.

Ces deux genres sont encore inconnus dans la région.

III. — Famille DES HYDNÉES.

Genre 45. — **Hydnum**, Linné.



Coupe d'un Hydne. — Spore isolée.

151. ***Hydnum rependum***, Linné. — Hydne bosselée, pied de mouton, blanc, barbe de vache, *arresteron, pinchenilla*. Comestible. C. Été et automne, dans les bois. Carcès, Entrecasteaux.

152. ***Hydnum erinaceum***, Bulliard. — Hydne hérisson. Comestible. T. R. Carcès.

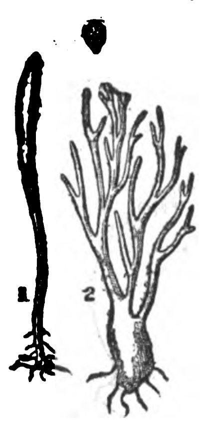
153. ***Hydnum cyatiforme***, Schæffer. — Hydne en forme de coupe. A. R. Comestible, peu recherché. Été et automne, dans les bois. Carcès, Entrecasteaux.

IV. — Famille DES CLAVARIÉES.

Genre 46. — **Sparassis**, Friès.

Des spécimens de ce genre n'ont pas encore été recueillis par nous; ils doivent cependant pousser dans la partie nord du département.

Genre 47. — **Clavaria**, Linné.



(1) Clavaire simple. (2) Clavaire rameuse. (3) Spore isolée.

154. *Clavaria cinerea*, Bulliard.— Clavaire cendrée. Comestible. C. Automne, dans les bois. Carcès, Vins, etc.

155. *Clavaria flava*, Schæffer. — Clavaire jaune, menote, gallinette, buisson, tripette, *barbo*. Comestible. A. C. Automne, dans les bois de chênes. Carcès.

156. *Clavaria formosa*, Persoon. — Clavaire belle. Comestible. A. R. Automne, dans les bois. Carcès.

157. *Clavaria lilacens*, Quélet. — Clavaire lilacien. R. Automne, bois arénacé de l'Estérel (Dr Réguis).

V. — Famille des THÉLÉPHORÉES.

Genre 48. — **Craterellus**, Friès.

Genre 49. — **Thelephora**, Ehrmberg.

Ces deux genres n'ont pas encore été observés dans la région.

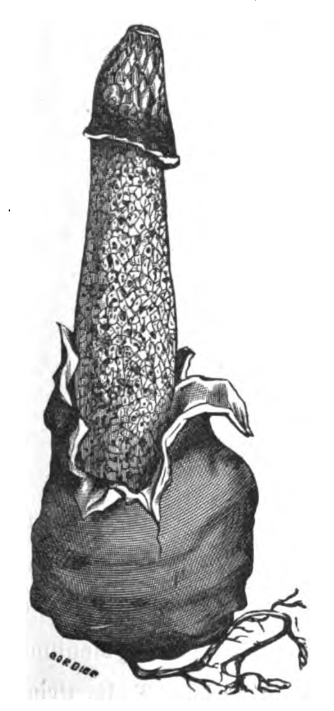
GENRE 50. — **Stereum**, FRIÈS.

158. ***Stereum hirsutum***, Wild. Ber., p. 397. — ***Auriculla reflexa***, Bull. t. 274. — Stereum poilu. C. Toute l'année, sur divers arbres. Carcès et tout le département.

B. — ORDRE DES GASTEROMICYTES

I. — FAMILLE DES PHALLOÏDÉES

GENRE 51. — **Phallus**, LINNÉ.

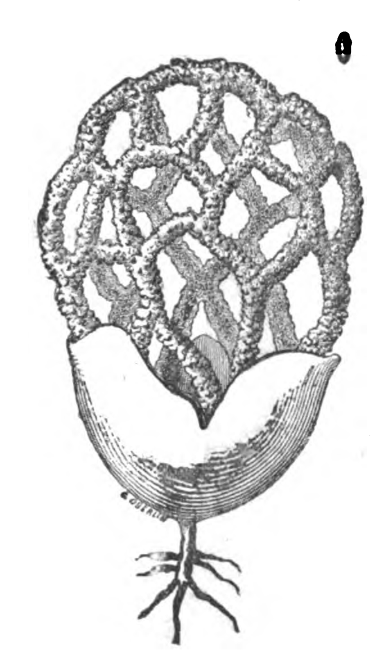


Phallus impudique.

159. *Phallus impudicus*, Linné. — Phalle impudique. Vénéneux. A. R. Automne, dans les bois et gazons des bords des bois. Carcès.



GENRE 52. — **Clathrus**, MICH.



Clathre cancellé.

160. *Clathrus cancellatus*, Tour. — Clathre cancellé ou grillagé. Vénéneux. Champignon présentant une *volve* d'où sort un réceptacle fructifère disposé en un *grillage* ou *réseau sphérique*. Volve blanche; réseau *rouge;* hymenium verdâtre, diffluant rapidement; odeur désagréable. T. R. Printemps, dans les bois humides. Entrecasteaux.

II. — Famille DES NIDULARIÉES

Genre 53. — **Cyathus**, Haller.

161. *Cyathus hirsutus*, Schæffer.— Cyathus hérissé. Indifférent. A. C. Venant sur les bois, les branches tombées à terre. Carcès.

162. *Cyathus sericeus*, Schæffer.— Cyathus soyeux. Indifférent. A. R. Venant sur les bois en décomposition. Carcès, Entrecasteaux, Barjols.

III. — Famille DES LYCOPERDINÉES

Genre 54. — **Tulastoma**, Persoon.

163. *Tulastoma mammosum*, Friès.— Tulastome mamelonné. Indifférent. C. En toutes saisons, dans l'herbe, surtout dans les endroits secs. Cotignac.

Genre 55. — **Scleroderma**, Persoon.

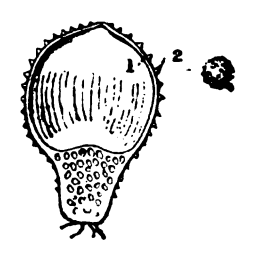
164. *Scleroderma vulgare*, Friès. — Scleroderme vulgaire. Indifférent. C. Automne, dans l'herbe des bois ou des collines arides. Le Thoronet. Carcès.

Genre 56. — **Geaster**, Micheli.

165. *Geaster fornicatus*, Hudson. — Geaster en voûte. Indifférent. R. Automne, dans les champs ou les bois. Carcès.

166. *Geaster hygrometricus*, Persoon. — Geaster hygrométrique, quater étoilé. Indifférent. A. C. Du printemps à l'hiver, dans les champs, aux endroits secs. Carcès, Entrecasteaux, Vins.

GENRE 57. — **Lycoperdon**, TOURNEFORT.



(1) Coupe d'un Lycoperdon. (2) Cellule isolée.

167. *Lycoperdon giganteum*, Linné.— Lycoperdon gigantesque, vesce de loup, *boufigo de lou*. Indifférent. C. Automne, dans les champs arides. Carcès, Entrecasteaux.

168. *Lycoperdon gemmatus*, Flore Danoise. — Lycoperdon couvert de pierreries. Comestible, dans le jeune âge. C. Été et automne, dans l'herbe des bois. Carcès.

169. *Lycoperdon piriforme*, Schæffer.— Lycoperdon en forme de poire. Indifférent. C. Automne et hiver. Carcès.

170. *Lycoperdon echinatum*, Friès. — Lycoperdon épineux. P. C. Automne, dans l'herbe, bois de chêne. Carcès.

GENRE 58. — **Bovista**, DILLENIUS.

171. *Bovista plumbea*, PERSOON. — Boviste gris de plomb, vesce de loup. Comestible, peu recherché. C. Automne, dans les bois, les pâturages. Carcès, Montfort.

IV. — FAMILLE DES HYMENOGASTRÉES

GENRE 59. — **Rhizopogon**, FRIÈS.

172. *Rhizopogon rubescens*, Tull.— Ench., p. 246, Quélet.— Comestible. A. C. Automne et printemps, au bord des sentiers des bois de pins. D'abord enfoncé dans le sol, se montre ensuite à la surface. Carcès, Entrecasteaux.

GENRE 60. — **Hymenogaster**, VITTADINI.

Ce genre n'a pas encore été trouvé dans la région.

C. — ORDRE DES TRÉMELLINÉES

FAMILLE DES TREMELLINÉES

GENRE 61. — **Calocera**, FRIÈS.

173. *Calocera viscosa*, Persoon.— Calocère visqueux. Indifférent. A. R. Poussant à l'automne, sur les souches de pins. Salernes, Cotignac.

GENRE 62. — **Tremellodon**, PERSOON.

174. *Tremellodon gelatinosum*, Scopoli.— Tremellodon gélatineux. Indifférent. A. R. Été et automne, dans les bois, sur les troncs d'arbres. Carcès.

GENRE 63. — **Tremella**, DILLENIUS.

175. *Tremella mesenterica*, Retz. — Tremelle mésentérique,

masse très plissée, se développant sur les arbres coupés, les planches pourries. P. C. Été et automne. Carcès.

GENRE 64. — **Auricularia**, BULLIARD.

176. *Auricularia auricula Judœ,* Linné.— Auriculaire oreille de Judas. Indifférent. Espèce commune qu'on trouve à peu près en toutes saisons, sur les troncs d'arbres, dans les endroits humides. Carcès.

II. — CLASSE DES ASCOMYCÈTES

A. — ORDRE DES DISCOMYCÈTES

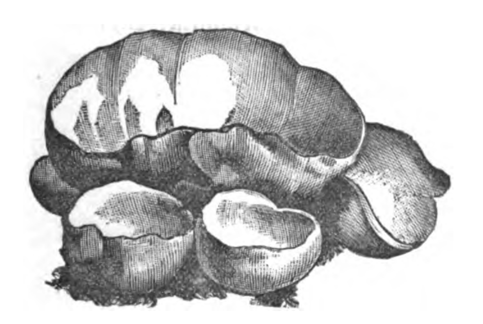
GENRE 61. — **Peziza**, FRIÈS.

177. *Peziza leucomelas*, Persoon.— Pezize blanc noir. P. C. Printemps, dans les terrains calcaires, sous les pins. Le Thoronet (La Marquise).

178. *Peziza acetabulum*, Linné. -- Pezize en coupe. Comestible. A. C. Printemps, dans les endroits frais et ombragés. Carcès, Entrecasteaux , Pontevès, Le Thoronet.

179. *Peziza coccinea*, Jacquin. — Pezize cochenille. R. De décembre à fin mars (Pezize pédiculée poussant sur des tiges pourries). Sur tiges de ronces, en lieux humides. Carcès (Cougournier).

180. *Peziza aurantia*, Flore Danoise. — Pezize orangée. Comestible. A. R. Printemps, dans les endroits ombragés, bords des routes. Le Val, Correns.



Groupe de Pezizes en colimaçon.

181. *Peziza cochleata*, Bulliard.— Pezize en colimaçon, *cruveou duou*. Comestible. P. C. Printemps, dans les bois frais. Carcès, Pontevès.

182. *Peziza scutellata*, Linné. — Pezize en bouclier. Indifférent. A. C. Printemps, dans les endroits très fumés ou sur les bois en décomposition. Carcès.

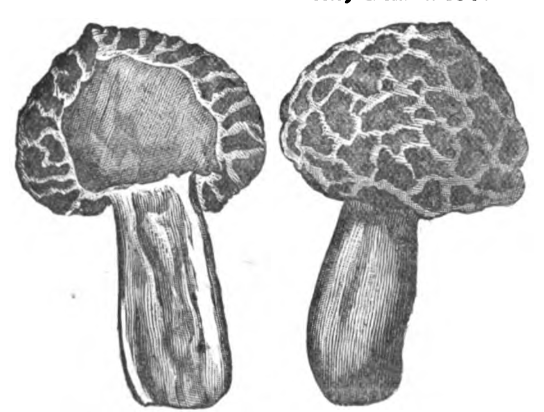
183. *Peziza leporina*, Batsch. — Pezize oreille de lièvre. Comestible. A. R. Printemps, dans les bois de pins. Carcès.

184. *Peziza coronaria*, Jacquet.— *Aleuria eximia*, Gillet. — Pezize en guirlande. Comestible. A. C. Printemps, dans les bois de chênes verts. Carcès, Entrecasteaux.

Genre 66. — **Bulgaria,** Friès.

185. *Bulgaria inquinans*, Friès.— Bulgarie salissant. Comestible, mais non recherché. T. R. Sur les vieux troncs d'arbres coupés (un seul exemplaire ramassé à Entrecasteaux, aux bords de la Bresque).

GENRE 67. — **Morchella,** DILLENIUS.



Une Morille et sa coupe verticale.

186. *Morchella esculenta*, Bulliard. — Morille comestible, *tartiflo*. Comestible. A. C. Printemps, dans l'herbe et le sable, aux bords des rivières. Carcès, Cabasse.

Un exemplaire ayant les dimensions suivantes a été recueilli par le nommé Brun Joseph, le 25 avril 1897 : circonférence du pied, 23 centimètres; du *chapeau*, 47 centimètres; hauteur totale, 27 centimètres; poids, 1980 grammes. Nous avons tenu à citer cette cueillette qui, à elle seule, suffit à faire plusieurs brouillades.

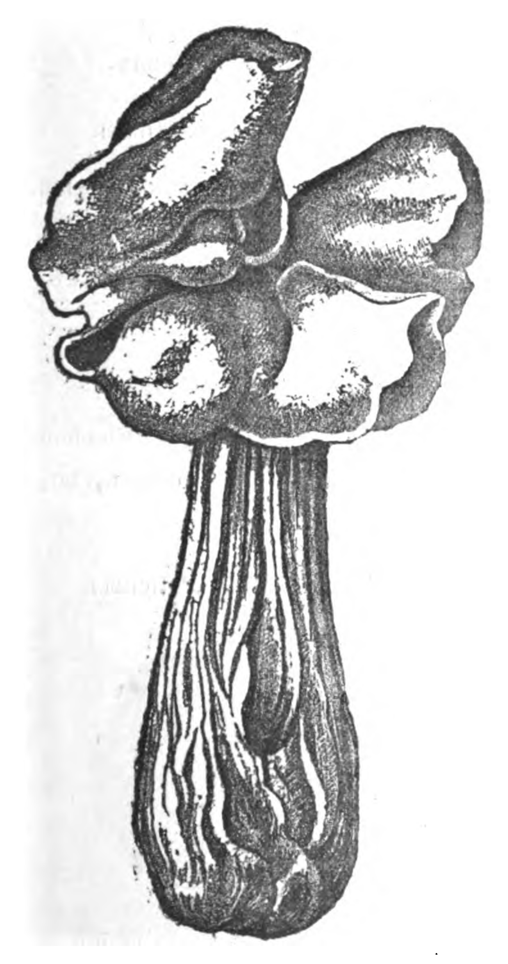
187. *Morchella conica*, Persoon. — Morille conique. Comestible. A. R. Printemps, dans l'herbe, terrains sablonneux. Cabasse, Carcès.

GENRE 68. — **Gyramitra,** FRIÈS.

188. *Gyramitra esculenta*, Schæffer. — Gyromitre comestible. A. R. Printemps, sur les bords des chemins, dans les friches. Carcès.



GENRE 69. — **Helvella**, LINNÉ.



Helvelle crépue.

189. ***Helvella crispa***, Friès. — Helvelle crépue. Comestible.
C. Printemps et automne, dans les bois. Carcès, Entrecasteaux.

190. ***Helvella lacunosa***, Albertini et Schweinitz. — Helvelle

lacuneuse, *bouné de capelan*. Comestible, très recherché. A. C. Printemps et automne, dans le sable, aux bords des rivières, même dans les bois. Carcès, Entrecasteaux.

GENRE 70. — **Leotia**, HILLER.

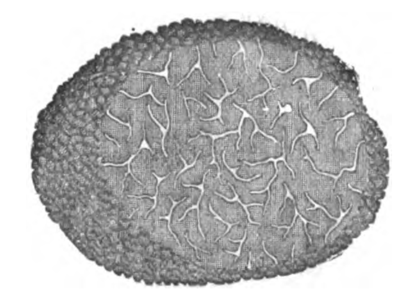
Ce genre n'a pas encore été trouvé dans la région.

B. — ORDRES DES TUBÉRACÉES.

GENRE 71. — **Elaphomyces**, V.

191. *Elaphomyces granulatus*, Friès.— Elaphomyces granuleux. Suspect. R. En toutes saisons, dans les terrains sablonneux. Montfort.

GENRE 72. — **Tuber**, MICHELI.



Coupe transversale d'une truffe.

192. *Tuber œstivum*, Vittadini. — Truffe d'été, *rabasso blanco*. Comestible. Été et automne. A. R. dans la vallée de l'Argens, mais C. dans le nord du département.

193. *Tuber melanosporum*, Linné. — Truffe du Périgord,

rabasso. Comestible, des plus estimés. A. R. dans les vallées de l'Argens et de Caramy. On la rencontre cependant à Carcès, Entrecasteaux, Le Thoronet; mais plus C. et très recherchée à Régusse, Montmeyan, Ampus, etc.

GENRE 73. — **Chœromyces**, VITTADINI.

194. *Chæromyces mæandriformis*, Vittadini.— Chœromyce à méandres, *embourigo*. Comestible, peu recherché. Vient dans les terrains meubles, dans les bois, presque à la surface du sol. Carcès, Entrecasteaux.

Tel est à ce jour le résultat de nos recherches, que nous espérons compléter par de nouvelles trouvailles.

Juin 1903.

ADDENDA

50 *bis*. *Hygrophorus conicus*, Scopoli.— Hygrophore conique. R. Chapeau conique, pied mince, jaune vif devenant noir avec l'âge, chapeau jaune mêlé d'orange, noircissant aussi quand le champignon est vieux. Dimension du chapeau 3-5 cent.; lames jaunes puis noires libres n'adhérant pas au pied. Suspect. Automne, pinède Chaix. Carcès.

90 *bis*. *Inocybe Jurana*, Paterson.— Inocybe du Jura vulgaire. Champignon des truffières. R. Pied rosé, chapeau brun-clair ou

purpuracé, plus foncé au sommet, crevassé, fibrilleux. Dimension du chapeau 6-15 cent.; lames jaunes-roux; chair rose ou violacée, spores arrondies, réniformes. R. Comestible, très estimé. Automne. Le Thoronet.

91 *bis*. *Hebeloma diffractus*, Friès. — Hebelome fendillé. R. Automne, dans les bois. Reconnaissable à son chapeau crevassé, son pied court et son peu d'odeur. Carcès (vallon froid).

117 *bis*. *Lenzites albida*, Friès.— Linzite blanche. T. R. Belle et rare espèce recueillie à Carcès, quartier de Barayol, sur une poutre de peuplier en juillet.

164 *bis*. *Scleroderma lœve*, Leveillé.— Scleroderme lisse. A. R. Plusieurs spécimens recueillis en août dans les prairies. Carcès.

SUR LES ACROTYLUS D'EUROPE

PAR

JOSEPH AZAM

Quelles sont les différentes espèces d'*Acrotylus* qui existent en Europe? Plus spécialement, quel est l'*Acr. insubricus* de Scopoli et l'*Acr. patruelis* de Sturm? Telles sont les questions auxquelles je vais essayer de répondre. N'ayant pu me procurer ni les œuvres de Scopoli, ni celles d'Herrich-Schœffer, je me suis servi, pour étudier ces insectes, de l'excellent ouvrage de Fischer (*Orthoptera Europœa*, 1853), dans lequel cet auteur décrit : *Œdipoda insubrica* Scop. (p. 402-404, tab. XVIII, fig. 1 ♂), sa variété *β* (p. 404, fig. 2 ♂) et sa variété *γ*, *patruelis* Sturm (p. 404, fig. 3 ♂), ainsi que *Œd. longipes* Charp. (p. 404-405, fig. 4 ♂). (Il s'est servi pour la description et la figuration du *patruelis* de l'exemplaire trouvé par Sturm en Dalmatie.)

Jusqu'en 1853, on ne distinguait que deux espèces d'*Acrotylus:* l'*insubricus* Sc. et le *longipes* Charp. Après Fischer les auteurs qui se sont occupés de ces orthoptères en ont formé trois espèces: *Acr. Acr. insubricus* Sc., *patruelis* Sturm, *longipes* Charp., auxquelles M. Finot a ajouté en 1893 (*Bull. Soc. Ent. de France*, p. XXX) *Acr. errabundus*. Les descriptions, que ces auteurs ont faites des deux premières espèces, diffèrent tellement de celles données par Fischer, qu'elles ne paraissent pas s'appliquer aux mêmes insectes.



Tous les auteurs modernes différentient ces *Acrotylus* de la façon suivante : *Acr. insubricus* Scop. : antennes ne dépassant pas la longueur de la tête et du pronotum réunis ; pronotum à bord postérieur subtriangulaire, élytres et ailes à peine un quart plus longues que les fémurs postérieurs ; fascie de l'aile souvent oblitérée.

Acr. patruelis Sturm : antennes ayant une fois et demi la longueur de la tête et du pronotum réunis ; pronotum à bord postérieur arrondi ; élytres et ailes un tiers plus longues que les fémurs postérieurs ; fascie brune de l'aile large.

Lorsque j'essayais, au moyen de ces différences, de classer les *Acrotylus* provenant de mes chasses, j'avais souvent beaucoup de peine à y arriver. En effet la longueur des antennes est très variable et l'on rencontre tous les passages entre les deux longueurs extrêmes ; il en est de même du bord postérieur du pronotum, qui parfois est anguleux et dont l'angle peut aller en s'effaçant jusqu'à devenir arrondi. La longueur des élytres et la fascie brune des ailes sont elles-mêmes excessivement variables. Aussi me trouvant dans l'impossibilité de ranger, avec certitude, nombre de spécimens dans l'une ou l'autre espèce, je me suis décidé à remonter aux sources et j'ai étudié les descriptions de Fischer.

D'après cet auteur, *Œd. insubrica* Scop., est caractérisé par : les antennes grêles, dépassant le pronotum, celui-ci postérieurement arrondi ou à angle obtus ; les élytres et les ailes plus longues que l'abdomen ; les ailes plus courtes que les élytres, mais de longueur variable comme eux, à disque interne et à

angle interne roses, avec une bande brune arquée en leur milieu. Cette bande n'atteint ni le bord antérieur, ni le bord interne et se trouve rarement effacée. Le reste de l'aile est hyalin, avec quelques taches nébuleuses brunes à l'apex du bord antérieur ou des nervures brunes au même point, ou encore les deux réunis.

La variété β est de taille plus petite et plus courte; la base de l'aile est rose, mais non l'angle interne. La bande arquée brune est interrompue par des nervures blanches; à côté d'elles apparaît une deuxième fascie brune et le bord antérieur est orné de taches brunes.

La variété γ (*patruelis* Sturm) a les antennes noires plus grèles, pâles à la base, presque deux fois plus longues que la tête et le pronotum réunis. Les ailes ont le tiers basal rouge; après lequel se trouve une fascie brune non interrompue par des nervures blanches, non atténuée vers l'angle interne et n'atteignant pas le bord antérieur. L'apex des ailes est enfumé et les nervures transverses de l'apex du bord antérieur sont brunes.

Tandis que d'après les auteurs modernes : *Acr. insubricus* Scop. est de forme trapue; son pronotum a le bord postérieur à angle obtus ou subanguleux. Les ailes sont hyalines excepté à la base qui est rosée; elles possèdent une bande arquée brune à bords fondus, parfois interrompue. La moitié apicale de leur champ scapulaire est teinte de noir; on y remarque encore une tache noire linéaire près de l'apex, avec quelques nervules avoisinées d'enfumé sur l'apex des premiers sinus de la partie radiée. Quelque fois la bande arquée est foncée et très réduite. *Acr. patruelis* Sturm a une taille plus grande et plus allongée, le bord postérieur du pronotum est arrondi, les ailes sont rougeâ-

tres à la base et sur le bord interne, transparentes dans tout le reste, avec une tache isolée, arquée et non interrompue, de couleur brune. *Acr. errabundus* Finot a ses antennes annelées de noirâtre dans la partie basilaire, noirâtres dans la moitié apicale, ayant deux fois la longueur de la tête et du pronotum réunis. Le bord postérieur de son pronotum est arrondi. Les ailes sont sub-hyalines et faiblement teintées d'enfumé; la partie basilaire est teintée de rose jaunâtre; la bande arquée noirâtre très large, atténuée antérieurement, atteignant le bord postérieur; l'apex est muni d'une bande noirâtre de même nature que la bande arquée, se prolongeant près du bord antérieur par des nervules avoisinées de foncé.

Il suffit de comparer ces différentes descriptions pour se convaincre : que *Acr. patruelis* Sturm des auteurs modernes n'est autre que *Œd. insubrica* Scop.; que *Acr. insubricus* Scop. de ces mêmes auteurs est identique à la variété β de Fischer; et que *Acr. errabundus* Finot est bien la variété γ *(patruelis* Sturm) de Fischer.

D'APRÈS FISCHER :	D'APRÈS LES AUTEURS MODERNES :
Œd. insubrica Scop.	*Acr. patruelis* Sturm.
Antennes grêles dépassant le pronotum.	Antennes ayant une fois et demi la longueur de la tête et du pronotum réunis.
Pronotum postérieurement arrondi ou à angle obtus.	Le bord postérieur du pronotum est arrondi.
Elytres et ailes plus longues que l'abdomen.	Elytres et ailes un tiers plus longues que les fémurs postérieurs.
Ailes à disque interne et à angle interne roses; le reste est hyalin.	Ailes rougeâtres à la base et sur le bord interne, transparentes dans tout le reste.

Bande brune arquée au milieu de l'aile, n'atteignant ni le bord antérieur, ni le bord interne.	Tache isolée, arquée et non interrompue, de couleur brune.
Var. β.	*Acr. insubricus* Scop.
Taille plus petite et plus courte.	Forme trapue.
Base de l'aile rose, mais non l'angle interne.	Ailes hyalines, excepté à la base qui est rose.
Bande arquée brune interrompue par des nervures blanches.	Bande arquée brune à bords fondus, parfois interrompue.
A côté d'elle apparaît une deuxième fascie brune et le bord extérieur de l'aile est orné de taches brunes.	La moitié apicale de leur champ scapulaire est teinté de noir; on y remarque encore une tache noire linéaire près de l'apex, etc...
Var. γ.	*Acr. errabundus* Finot.
Antennes noires, plus fragiles, pâles à la base, presque deux fois plus longues que la tête et le pronotum réunis.	Antennes annelées de noirâtre dans la partie basilaire, noirâtre dans la partie apicale, ayant deux fois la longueur de la tête et du pronotum réunis.
Les ailes ont le tiers basal rouge.	La partie basilaire est teintée de rose jaunâtre.
La fascie brune non interrompue, non atténuée vers l'angle interne et n'atteignant pas le bord antérieur.	La bande arquée noirâtre très large, atténuée antérieurement, atteignant le bord postérieur.
Apex des ailes enfumé, nervures transverses de l'apex du bord antérieur brunes.	Ailes enfumées, munies d'une bande noirâtre à l'apex se prolongeant près du bord antérieur par des nervules avoisinées d'enfumé.

A notre avis ces trois espèces devraient être réunies en une seule, pour ne former que des variétés. Pour les deux premières on peut en avoir la certitude, car elles vivent ensemble et l'on trouve tous les passages de l'une à l'autre. Quant à la troisième,

elle est encore trop peu connue pour pouvoir trancher la question; il n'en existe en effet que deux exemplaires ♂, l'un trouvé par Sturm en Dalmatie, l'autre par M. Finot en Algérie.

⁂

Les espèces d'*Acrotylus* de la faune européenne sont donc les suivantes :

1° ACROTYLUS INSUBRICUS (Scop.) = *Gryllus insubricus* Scopoli, 1786. *Delic. Flor. et Fauna Ins.*, pl. I, p. 64. = *Œdipoda insubrica* Fischer = *Acr. patruelis* auct.

— Var. FISCHERI = *Gryllus insubricus* var. Herr.-Sch., 1840, in Panzer, *Faun Ins. Germ. contin.*, fasc. 157, 16, 17 ♂. = *Œd. insubrica* var. β, Fischer. = *Acr. insubricus* auct.

2° ACROTYLUS PATRUELIS (Sturm) = *Gryllus patruelis* Sturm Herrich-Schœffer, 1840, in Panzer, *Fauna Ins. Germ.*, fasc. 157, 16, 18. = *Acr. errabundus* Finot.

3° ACROTYLUS LONGIPES (Charp.) = *Œdipoda longipes*, Charpentier, 1845, *Orth. descr. et dep.*, tab. 54. = *Acr. longipes* auct.

On peut les différentier ainsi :

A. Ailes a base teintée de rose, ornées d'une bande brune.

B. Antennes un peu plus longues que la tête et le pronotum réunis; ailes hyalines, avec une bande arquée et des taches à l'apex.

C. Ailes à disque et angle internes roses; bande brune arquée n'atteignant pas les bords postérieur et interne; apex de l'aile parfois avec une petite tache brune. *Acr. insubricus* (Sc.)

C'. Taille plus petite; ailes à base rosée s'étendant moins vers l'angle interne; bande arquée interrompue par des nervures blanches; apex de l'aile marquée souvent par une série de taches brunes qui forment une deuxième bande. V. *Fischeri* Azam.

B'. Antennes ayant deux fois la longueur de la tête et du pronotum réunis; ailes enfumées, excepté dans la partie basilaire rose. *Acr. patruelis* (Sturm).

A'. Ailes à partie basilaire teintée de jaune citron ou orange, sans bande arquée brune. *Acr. longipes* (Charp.)

⁂

Acr. insubricus et sa variété *Fischeri* habitent seuls le midi de la France. Leur aire de dispersion est bordée par une ligne partant de Bordeaux, passant par Montélimar pour atteindre la frontière italienne en suivant la limite septentrionale du département des Basses-Alpes. La var. *Fischeri* a été signalée plus au nord par Dériard qui l'a trouvée à Décines aux environs de Lyon. Communs en Provence, ces orthoptères se trouvent sur les sables de la mer, au bord des cours d'eau, dans les bois et les terrains incultes, jusqu'à 700 mètres d'altitude. Ils commencent à être adultes en février et on les rencontre depuis cette époque jusqu'à la fin décembre.

J'en possède en collection un grand nombre d'exemplaires provenant de nombreuses stations du Var, des Basses-Alpes et des Bouches-du-Rhône. De leur étude il résulte que cet insecte est très variable, soit dans sa coloration, soit dans sa taille, soit dans l'ornementation de ses ailes. Le type est plus commun dans

les endroits bas et chauds ; la variété au contraire se rencontre en plus grande abondance dans les régions élevées, bien qu'on l'ait trouvée, mais plus rarement, au bord de la mer.

Acr. insubricus est en général de taille plus longue et plus svelte, de couleur plus claire. Le bord postérieur de son pronotum est à angle plus obtus et souvent même arrondi. La longueur de ses élytres, quoique plus grande, est très variable (1). La bande arquée de l'aile est moins foncée et plus large. Le champ scapulaire a, chez quelques individus, ses nervures et nervules un peu plus foncées que les autres, mais il est toujours sans tache brune. L'apex de l'aile est entierement hyalin, à l'exception quelquefois d'une petite bande linéaire brune placée à l'apex du champ scapulaire.

La var. *Fischeri* est de taille plus petite et plus trapue, de couleur en général plus foncée. Le bord postérieur de son pronotum est à angle un peu plus accentué, jamais arrondi. Les ailes ont leur base d'un rose plus vif, la bande arquée est plus foncée, mais plus étroite. L'apex de l'aile contient toujours des taches brunes.

(1) Je possède de Bagnols (Var) un exemplaire ♀ remarquable par la longueur de ses organes du vol. Voici ses dimensions :

Longueur du corps	22mm.
— des élytres..........	26,5
— des ailes............	23
— des fémurs postérieurs	13

Les élytres dépassent l'extrémité de l'abdomen de 10mm. La base de l'aile est d'un rose très tendre; la tache arquée, large de 3mm., est assez pâle; la partie hyaline de l'aile très grande (12mm.) est sans tache.

LES PAPIERS

DE LA

SOCIÉTÉ POPULAIRE DE SAINT-ZACHARIE

PAR

EDMOND POUPÉ

La Société populaire de Saint-Zacharie (1) fut fondée le 14 avril 1792 par trois commissaires de la Société populaire de Marseille (2). Dès le premier jour elle compta 195 membres qui versèrent chacun un droit d'entrée de 10 sous (3). Ses premiers actes furent de s'abonner aux *Annales patriotiques et littéraires* de Carra et de demander l'affiliation à la Société des Jacobins de Paris. Cette dernière répondit que sa demande ne pouvait être accueillie que si elle était appuyée par deux autres sociétés déjà affiliées. Elle réclamait de plus communication du règlement intérieur de la nouvelle Société.

De suite, la Société de Saint-Zacharie, déjà affiliée à la Société de Marseille (4), sollicita son affiliation à la Société de Toulon (5),

(1) Var, arrondissement de Brignoles, canton de St-Maximin. De 1790 à l'an IV fit partie du district de St-Maximin et était chef-lieu de canton. Population en 1790, 1517 habitants ; actuelle, 1684.

(2) Jean-François Bousquet, Jacques Monbrion, N. La Porte.

(3) Le 15 mai, 113 membres versèrent de nouveau 10 sous chacun. La société siégea dans la chapelle des Pénitents blancs.

(4) Depuis le 16 avril 1792.

(5) Lettre du 7 juin 1792.

en se recommandant de l'un de ses fondateurs, Jacques Monbrion, qui apostilla la demande (1). La réponse de la Société de Toulon fut sans doute favorable; on ignore si la Société des Jacobins accorda l'affiliation sollicitée (2).

Il n'est pas possible de retracer l'existence de la Société populaire de Saint-Zacharie. Les procès-verbaux de ses délibérations ont disparu. Ses papiers ne se composent que de quelques lettres, circulaires ou adresses de sociétés similaires (3) et de la municipalité, de comptes trésoraires avec quelques pièces justificatives. Ces documents sont d'ailleurs intéressants, mais plutôt pour d'autres Sociétés populaires que pour la Société de Saint-Zacharie elle-même.

En ce qui concerne cette dernière, ils apprennent que le 10 juillet 1792, un membre de la Société de Marseille, le citoyen D. Liouville, de Paris, prononça un discours pour engager ses « frères » a envoyer des fédérés à Paris, discours fort curieux qui montre comment agirent les propagandistes Jacobins pour déroyaliser la France provinciale (4). A la suite de cette allocu-

(1) La Société de Toulon demanda elle aussi communication du règlement et la liste des membres. Lettre du 19 juin 1792 signée Bonhomme aîné, Marquésy aîné. Elle se terminait ainsi : « Mille choses d'agréable pour nous tous à notre frère Monbrion le missionnaire. Il apprendra avec plaisir que nous travaillons sans discontinuer à armer notre ville et nos forts et que Toulon commennce à prendre un air imposant qui pourrait bien refroidir l'humeur cavalière de notre voisin Royal Marmotte ».

(2) Le 15 août 1792 la Société populaire de Rougiers demanda son affiliation à celle de St-Zacharie; le 18, ce fut celle de St-Maximin ; le 30 frimaire an II, celle de Nans.

(3) Par exemple des sociétés de Marseille, Peynier, Cuges, Auriol, Aix, Roquevaire, Draguignan, Rougiers, Toulon, St-Maximin, Nans, des Jacobins de Paris.

(4) En voir plus loin le texte intégral.

tion deux volontaires de Saint-Zacharie partirent pour Paris, en compagnie de deux volontaires de Peynier (1) et se joignirent au bataillon marseillais qui joua un si grand rôle dans la journée du 10 août (2).

Dès sa fondation la Société populaire de Saint-Zacharie eut donc des tendances démocratiques.

Fin juillet 1792 elle adhéra à l'établissement, à Toulon, d'un Comité central des Sociétés populaires du département, dans le but d'étudier les mesures à prendre pour le salut de la patrie (3).

Après la chute de la royauté la Société de Saint-Zacharie subit probablement les mêmes fluctuations que la Société de Toulon dont l'influence était grande sur les autres Sociétés du Var.

En mai 1793, elle s'abonna à un journal que publiait un membre de la Société des Jacobins, le citoyen Ferrière.

En décembre, elle invita le Conseil municipal à donner à la localité le nom de Barras et celui de Thermopyles à la Sainte-Baume, sauf l'autorisation de Barras alors en mission dans les départements des Bouches-du-Rhône et du Var (4). Sans doute Barras déclina cet honneur, car le nom de Téoulen fut ultérieurement choisi par la Société populaire (5).

En pleine Terreur, le 30 germinal an II, la Société de « Zacharie », félicita, par une adresse, la Convention de la puni-

(1) Bouches-du-Rhône. Cf. lettre de la Société populaire de Peynier du 29 juillet 1792.

(2) C'étaient Jean-Baptiste Graille et Alexandre Martin. Cf. mon article *Les fédérés varois du 10 août* dans la *Révolution française*, 1904.

(3) Ce comité central se sépara le 1er décembre 1792.

(4) Séance du conseil municipal du 2 décembre 1793.

(5) Lettre de la municipalité du 25 frimaire 1793 (*sic*).

tion de tous les « conspirateurs » c'est-à-dire des Hébertistes et des Dantonistes et demanda la « déportation des détenus ». La Convention décréta « insertion au Bulletin » (1).

Tels sont les seuls actes de la Société populaire de Saint-Zacharie que ses papiers permettent de relever. Mais comme ils contiennent d'assez nombreux détails sur d'autres Sociétés populaires dont les archives ont peut-être disparu, il a paru utile de publier à la suite de ce bref exposé, non-seulement le texte du discours précité de Liouville, mais l'inventaire des documents conservés. Les historiens de la période révolutionnaire y trouveront sans doute d'utiles renseignements (2).

---

(1) Cette adresse fut lue dans la séance de la Convention du 10 prairial an II. *Moniteur*, réimpression, XX, p. 600.

(2) Les papiers de la Société populaire de St-Zacharie sont déposés aux archives départementales du Var, série L. (supplément).

I

DISCOURS DE D. LIOUVILLE

10 JUILLET 1792 (1)

Frères et amis, je n'ai pas l'avantage d'être connu de vous. Ce défaut pourrait vous inspirer quelque méfiance et vous porter à croire que je puis vous tromper. Je vous supplie au nom de la patrie, au nom de vous-mêmes de ne pas avoir cette idée et de croire que je suis incapable d'exprimer des sentiments contraires à l'avantage et au bonheur de mes frères. Tous les hommes sont les enfants de l'Éternel et au milieu de vous je suis au milieu de ma famille. Je ne suis point marseillais, mais je suis parisien. J'ai l'honneur d'être membre de l'Assemblée de Marseille, de celles de Pourrières et de Peynier. Dans toutes je n'ai jamais caché mon patriotisme, j'ai toujours exprimé mon opinion sur l'état des choses et l'intérêt de ma patrie, mais après avoir fait de mûres réflexions. On a quelquefois essayé de me tromper, mais fort de mon patriotisme et de mes sentiments, j'ai toujours su repousser avec force les fourbes et les trompeurs.

Messieurs, dans ce moment la patrie, la liberté sont dans le plus grand des dangers et vous ne vous en doutez pas dans vos campagnes. Mais ne vous alarmez pas; le patriotisme sera toujours vainqueur et le despotisme avec le despote seront tous les deux anéantis et rentreront dans la poussière des tombeaux.

(1) Liouville avait déjà écrit à la Société, le 4 juillet 1792, une lettre de propagande où il développe à peu près les mêmes idées que dans son discours. Le 18 juillet il lui écrivit de nouveau pour réclamer le texte de son discours.

Messieurs, dans les campagnes, le nom de roi vous fait encore trembler, le nom de roi vous inspire encore de la crainte, que dis-je! vous tient encore dans l'esclavage. Mes amis, écoutez-moi et descendez en vous-mêmes et voyez-y si vous devez aimer celui qui a fait le malheur de la France et qui voudrait être le bourreau de tous les Français.

Messieurs, les prêtres par leur astuce avaient envahi une partie des biens du peuple. Tous ces biens ne payaient rien à l'État. Les biens de la noblesse qui étaient immenses ne payaient rien non plus. Le pauvre peuple payait toutes les impositions et les payait à un roi qui les dilapidait par des dépenses infinies et inutiles, par des pensions et récompenses accordées à des lâches flatteurs qui méprisaient le peuple. Le peuple retenu par la crainte et les machinations des prêtres qui dans tous les temps ont soutenu le roi, le peuple dis-je, était esclave et on le ruinait chaque jour de plus en plus. Les impositions ne suffisaient pas à la voracité de la cour, à tout moment le roi faisait des emprunts considérables et à force de les avoir multipliés il est venu le moment que la boule a crevé. Quand la poire est mûre il faut qu'elle tombe. C'est alors que le roi a assemblé les États généraux. Les bons députés ont reconnu que pour remédier aux maux de la France il fallait faire une nouvelle constitution, supprimer la noblesse et prendre le bien du clergé pour payer la dette du roi qui a été déclarée dette nationale, sans quoi la nation aurait été obligée de faire banqueroute. Mais, me direz-vous, pourquoi avoir payé la dette du roi? Messieurs, c'est parce que cette dette immense est due en partie aux couronnes étrangères et à une partie des Français qui avaient mis leur fortune chez le roi, les uns douze mille francs, les autres dix mille, plus ou moins, et si la nation eut fait banqueroute un tiers des Français, la plupart des pères de famille et des vieillards, auraient été réduits au désespoir. Et si nous payons des impositions fortes pour le moment c'est parce qu'il a fallu payer les dilapidations de la cour.

La Constitution ne plait point au roi malgré tous les avantages

qu'elle lui donne parce qu'il n'est plus le maître de faire à sa volonté.

Avec les 36 millions que la nation lui donne il a corrompu une grande partie des membres de l'Assemblée nationale. Presque tous les départements (1) sont royalistes, la liste civile leur a graissé les mains et l'espoir de recevoir de plus fortes sommes encore ou d'être nommés par le roi à des places supérieures les a déterminés à prendre le parti du despote au détriment du pauvre peuple. Et ce peuple trop bon, croyant ses administrateurs et le roi de bonne foi, obéit à la loi, mais il ne s'aperçoit pas que le langage de la loi est corrompu et il est toujours la victime des méchants.

Mes amis, la loi est une convention créée par l'Assemblée nationale, mais toujours inactive si on ne lui donne un organe. Cette convention doit être la volonté de toute la nation et pour qu'elle soit exécutée, il faut qu'un membre vertueux du corps politique soit revêtu de son pouvoir. C'est ce que nous appelons le pouvoir de la loi. Les sentiments du citoyen qui en est revêtu, doivent être aussi purs que la loi elle-même. Il doit remplir son objet qui est le bonheur du peuple. Elle ne fut créée que pour cela. Messieurs, voici donc l'état actuel de la France. Je vous prie de me prêter un moment d'attention.

La Constitution est faite; les bons députés, les députés patriotes qui étaient à l'Assemblée constituante n'ont pas pu empêcher une multiplicité de décrets contraires au bonheur du peuple, parce qu'ils donnent trop de pouvoir au roi. Pourtant le bonheur soit-disant du peuple est toujours le principe qui les a fait rendre. Les méchants et les traitres s'appuient toujours de cette base fondamentale pour le tromper plus facilement.

La Constitution est faite, mais elle est imparfaite, elle est vicieuse, elle est semblable à une jolie femme qui a un caractère diabolique et qui rend son époux malheureux. Les bases de la

(1) C'est-à-dire les administrateurs des départements.

Constitution sont divines, mais pour en jouir avec fruit, il faut en détruire les vices.

Un premier vice est que le roi soit héréditaire à l'exclusion de toutes les autres familles françaises.

Un second, c'est la liste civile de 36 millions corrupteurs que la nation donne au roi.

Un troisième, c'est que le roi a le droit de nommer les ministres et de les renvoyer.

Un quatrième est que le roi a l'initiative de la guerre.

Un sixième *(sic)*, qui est général, c'est qu'il existe des rois qui firent, qui féront toujours le malheur du peuple.

Un septième, est que le roi a un veto suspensif.

Un huitième, c'est que le roi est inviolable; tel crime qu'il fasse on ne peut lui faire son procès.

La Constitution est faite, mais son existence c'est-à-dire la loi est remise dans les mains du roi qui doit en être l'organe; après lui, ce sont les ministres, les départements, les districts et municipalités. Le roi est l'ennemi le plus terrible de la nation; il est un traitre et si la loi lui dit que pour le bonheur du peuple il faut aller à droite, lui, il dit qu'il faut aller à gauche, là où est son avantage et les espérances de reprendre le dessus et de régner despotiquement, faudrait-il massacrer les deux tiers de la nation. Ses ministres secondent ses intentions coupables de même que tous les autres corps administratifs qu'il a pu corrompre. De sorte que le peuple obéissant à la loi, croit que c'est pour son bonheur et son avantage, mais il court à son malheur et à l'esclavage. Dans les grandes villes où on est plus clairvoyant que dans les campagnes, en apprenant que le roi avait chassé trois ministres patriotes que par hypocrisie il avait pris, en apprenant qu'il refusait de sanctionner les décrets de l'Assemblée nationale tels que celui sur la suppression des droits féodaux, celui sur le camp de 20,000 hommes à Paris, celui sur la déportation des prêtres; en apprenant que nos armées étaient conduites à la boucherie par détachements parce que les ennemis étaient instruits à l'avance du jour et du nombre d'hommes qui

devaient les attaquer, — le roi, qui est le chef suprême de l'armée, donnait des ordres pour que 4,000 Français attaquent tel ou tel endroit parce qu'il savait que les ennemis étaient 12,000 qui les attendaient; — en apprenant que l'on avait découvert une fabrique de faux assignats dont le roi et la reine sont les auteurs, — il y en avait pour 800 millions de faits et qui ont été brûlés, de même tous les papiers préparés pour cela; — en apprenant enfin que l'on a essayé plusieurs fois d'assassiner les patriotes de l'Assemblée nationale, que le roi avait insulté le maire de Paris et qu'un officier municipal en écharpe qui l'accompagnait avait été terrassé par un garde national de la garde du roi; en apprenant encore que le roi ne suit point la Constitution mais qu'il ne suit que toutes les machinations du Comité autrichien — sa garde de 1,800 hommes et contre-révolutionnaire, qui a été supprimée, devait être formée d'après la Constitution par les citoyens des 83 départements, mais elle n'était composée que de nobles royalistes et de prêtres réfractaires (le Liotaud, ancien commandant de la garde nationale de Marseille y était, je crois, capitaine), et tous les bons citoyens en avaient été chassés; — en apprenant aussi que la plupart des généraux des armées françaises trahissent la patrie; — M. La Fayette, général de l'armée du Nord, lui-même, est venu sans ordres insulter la nation toute entière à l'Assemblée nationale; — enfin, la nation, fatiguée de tant de trahisons, s'est élevée à la hauteur qu'elle doit être; les citoyens de Paris se sont assemblés au nombre de 40,000 et sont allés à l'Assemblée nationale et chez le roi pour y exprimer la volonté de la nation et toute son indignation. Les portes du château étaient fermées. Les gardes royalistes furent enfoncés par le peuple indigné et les portes du Louvre furent brisées à coups de hache jusque dans les appartements du roi qui fut obligé de se montrer. Mais le monstre fit encore le lâche et l'hypocrite. Le peuple se conduisit en véritable souverain puisqu'il aurait pu l'anéantir sur le champ, lui et toute sa maison corrompue et corruptrice.

Tant de forfaits ont obligé les citoyens des grandes villes de

marcher vers la capitale. De Marseille il est parti 500 hommes, de Bordeaux, 800, de Brest, de Nantes et de toutes les autres parties du royaume. On compte qu'il se trouvera à Paris environ 150,000 citoyens qui se sont dévoués à la défense de la liberté et qui ont marché contre les ordres du roi pour anéantir le reste du despotisme. L'assemblée de Marseille vous a dit que l'on partait pour Paris. C'était vous dire : « Venez, frères et amis, venez vous joindre avec nous ». Elle ne pouvait pas vous parler autrement, mais vous avez répondu : « Il nous faut des ordres ». Vous avez eu raison. Le devoir d'un bon citoyen est d'être fidèle à la loi. Mais, je le répète, il faut que le citoyen sache comment il obéit, il faut qu'il sache s'il obéit pour son bien ou pour son mal, et jamais il ne doit obéir aveuglément.

Quand le roi a appris que de toutes les parties de la France, on marchait vers la capitale, malgré la non-sanction du décret, il a envoyé un courrier extraordinaire aux 83 départements pour leur ordonner d'arrêter toutes les troupes parties et d'empêcher toutes celles qui auraient à partir. Mais la France, plus indignée encore, se disposait à en envoyer le double, et à Marseille on se proposait de former un bataillon de 500 hommes de plus. Mais le roi a été forcé par le décret d'urgence de l'Assemblée nationale de renvoyer un autre courrier pour contredire les ordres qu'il avait donnés et ordonner par contraire aux départements d'autoriser les troupes à marcher.

Oui, citoyens, nous marchions à notre perte. Le premier organe de la loi était perfide et quand la source est corrompue, le ruisseau qu'elle forme est impur. La plupart des autorités constituées et qui sont patriotes faisaient le mal sans le vouloir parce qu'elles obéissaient aveuglément non pas à la loi, mais aux fausses interprétations de la loi.

Citoyens, nous écrivent des membres patriotes de l'Assemblée nationale, citoyens, disent-ils, voici le moment où la révolution va commencer. L'Assemblée nationale est garottée par la Constitution. Elle ne peut sauver le peuple. C'est le peuple lui-même qui peut sauver la liberté. Arrivez dans la capitale.

Citoyens, le moment est arrivé que nous devons tous nous réunir, tous être du même sentiment. Elevons-nous à la hauteur de notre destinée. C'est le peuple qui est le souverain. Faisons voir que nous en sommes dignes. Sortons des préjugés absurdes, ne restons plus dans une turpitude déshonorante; que le nom de roi ne nous en impose plus, que les ordres du roi despote ne nous fassent plus trembler, que nos cris se confondent avec ceux de nos frères de Marseille et de tout l'Empire français, demandons que la famille royale soit proscrite, que cette famille infernale qui est la cause de tous nos maux soit anéantie. Nulle distinction ne doit exister dans la société politique. Tous les hommes sont les enfants d'un même père, tous, nous sommes la créature de l'Éternel. Le vice seul doit être distingué de la vertu. Le sang d'un roi est de la même couleur que celui d'un citoyen cultivateur. Tous deux sont des hommes. Demandons tous que toutes les familles françaises aient droit à la couronne, que le vice et la corruption soient chassés des trônes et que la vertu, une fois pour le tout, y soit assise; demandons enfin un roi constitutionnel qui fasse le bonheur de tout le peuple français.

Jurons tous, oui, jurons de nous aimer en frères, jurons de vivre libres, d'anéantir la tyrannie, de vaincre et de ne pas mourir.

La loi ne peut être suivie avec exactitude que quand la révolution sera finie et que tous les ennemis de la patrie seront rentrés dans la poussière des tombeaux.

Nous avons vécu, jusqu'à ce moment, dans l'espérance que le roi deviendrait patriote. C'était l'espoir du pendu qui espère que la corde cassera. Vouloir, enfin, que le roi soit patriote, c'est vouloir prendre la lune avec les dents. Il est, dis-je, aussi impossible que la race des rois devienne patriote, comme il est possible qu'un chameau passe par le trou d'une aiguille. Le principe du véritable patriote est donc de vouloir et de demander à grands cris que le pouvoir exécutif soit nommé par le peuple, comme les autres pouvoirs. Telle est l'adresse du conseil général de Marseille, signée par toutes les sections; telle est aussi la

volonté de toute la France. Citoyens, jurons donc, je le répète, de vivre libres et d'abattre la tyrannie, de vaincre et de ne pas mourir.

Les rois de la race régnante ont toujours regardé la France et tous les Français comme leur propriété, tels qu'un vigneron regarde sa vigne et un laboureur son champ. Ces rois croient aujourd'hui que cette propriété leur est usurpée et quand ils pourront reprendre cette propriété, ils le feront, faudrait-il sacrifier la France tout entière. Les rois veulent régner despotiquement et s'ils paraissent avoir d'autres sentiments c'est pour nous tromper plus facilement par leur hypocrisie et leurs machinations.

Le roi est la cheville ouvrière des machinations de tous les despotes étrangers et ces bourreaux qui ne cherchent qu'à répandre le sang humain ne sont à craindre que parce que nous conservons un roi traitre et parjure dans notre sein.

L'Assemblée constituante a fait une grande faute de conserver cette maison sanguinaire, car si d'un vieux bâtiment on veut en faire un neuf, il faut abattre le vieux jusque dans ses fondements. Mais si on en conserve quelques parties, elles nuisent toujours aux autres et rendent le bâtiment imparfait. La maison royale est l'hydre qu'il faut abattre; alors notre Constitution sera parfaite et fera le bonheur du peuple.

Citoyens, demandez donc un roi qui fasse votre bonheur, proscrivez celui qui existe. C'est lui qui est la cause de tous les maux que la France souffre; c'est lui qui est la cause que les impositions sont si fortes parce qu'il a fallu payer ses folles dépenses ou faire banqueroute; alors la nation se serait déshonorée pour la vie.

Demandons un roi qui aille à l'égalité de la Constitution et tout ira bien. Louis seize fait tout le contraire et par une infinité de détours il ne cherche qu'à détruire les bases fondamentales de l'édifice constitutionnel, c'est-à-dire les droits de l'homme, et si nous restions dans l'inaction, si toujours nous obéissions à la loi sans savoir comment, il y parviendra, car si dans une voi-

ture il n'y a qu'une roue qui tourne rondement et que l'autre ne tourne pas dans le même sens, telle bonne que soit la voiture elle serait bientôt brisée, se diviserait par éclats en se divisant, et tel, par conséquent, serait l'état de la France, si nous restions endormis, si l'on ne changeait pas plusieurs articles de la Constitution qui l'entraînent à sa destruction, qui mettent la liberté en péril et peuvent engendrer tôt ou tard une guerre civile terrible qui ne ferait de la France qu'un tombeau.

Jurons donc, je le repète encore, d'abattre la tyrannie et de vivre libres.

II

INVENTAIRE

SOCIÉTÉ D'AIX

Adresse à la Convention nationale (commencement 1793); « Alerte républicaine » par S... (id.); extraits de délibérations (17 et 30 prairial), copie de lettre de Maignet (29 prairial) concernant la réquision des cultivateurs; pétition à la municipalité concernant l'exécution du maximum (23 floréal an II); discours de Brunache fils (27 messidor an II); adresse à la Convention nationale (20 thermidor an II).

SOCIÉTÉ D'AURIOL

Adresse à la Convention nationale (10 avril 1793).

SOCIÉTÉ DU BEAUSSET

Adresse à la Convention nationale demandant le rapport du décret du 7 mars 1793 sur la faculté de tester (10 mai 1793).

SOCIÉTÉ DE CUGES

Extrait de délibération concernant les fils de la citoyenne Girenton-Gravier, ci-devant dame de Cuges (25 octobre 1792); autre extrait sur le même sujet (2 décembre 1792).

SOCIÉTÉ DE DRAGUIGNAN

Adresse à la Convention nationale informant que l'église est devenue temple de la Raison (13 floréal an II).

SOCIÉTÉ DE MARSEILLE

Règlement de la société (1790); « Eveil aux Français » (commencement 1792); circulaire aux sociétés affiliées dénonçant Blanc-Gilly (7 juillet 1792); adresse aux citoyens des Bouches-du-Rhône (26 octobre 1792); adresse aux sociétés affiliées des Bouches-du-Rhône (commencement 1793); extrait d'une lettre signée Guinol sur la conduite d'Arles (15 ventôse an II); adresse à la Convention nationale (22 fructidor an II).

SOCIÉTÉ DES JACOBINS DE PARIS

Adresse des administrateurs du département de Paris réimprimée par ordre de la Société (29 décembre 1792); réponse à la Société de Troyes (7 janvier 1793); pièces remises par Ducange, patriote batave; discours d'Oswald, anglo-franc (4 février 1793); réimpression d'adresses de la Société de Nimes (17 février 1793), de Bordeaux (20 février 1793); adresse de la Société aux Sociétés affiliées recommandant notamment de s'abonner à un journal qu'elle va publier (1er mars 1793); copie d'une lettre de Garrau, député de la Gironde à la Société de Sainte-Foi (1er mars 1793); circulaire de la Société aux Sociétés affiliées exposant les évènements de Paris (2 mars 1793); extrait de la séance du 8 mars 1793; copie d'une lettre du club de surveillance de Bordeaux

(25 février 1793); copie d'une lettre de Gazil, ancien contrôleur des postes, à Clavière (11 mars 1793); discours d'Adant et Saunier, députés de Namur (13 mars 1793); « un mot d'Anacharsis Cloots » (20 mars 1793; circulaire de la Société aux Sociétés affiliées (26 mars 1793); copie d'adrese des Sociétés populaires des Basses-Alpes réunies à Digne (11 mars 1793); d'une lettre des Sans Culottes de Manosque (22 mars 1793); d'adresse de la Société d'Arles (23 mars 1793); d'une lettre du Comité de correspondance et de surveillance de Strasbourg (29 mars 1793); circulaire de la Société aux Sociétés affiliées (19 avril 1793); Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen présentée par Robespierre (21 avril 1793); adresse de la Société au peuple français (26 avril 1793); copie d'adresse de la Société de Digne à la Convention (10 fructidor an II).

SOCIÉTÉ POPULAIRE DE TOULON

Discours de Jean-Louis Bonhomme aîné, s'élevant contre le meurtre du curé constitutionnel de la Valette (29 octobre 1792): Adresse à la Convention (26 novembre 1792); circulaire aux Sociétés affiliées pour réprimer la désertion (15 décembre 1792); autre circulaire informant qu'elle entretiendra 2 cavaliers pendant la durée de la guerre (10 avril 1793); adresse de la Société au peuple marseillais (23 mai 1793); règlement de la Société (16 juin 1793); adresse à la Convention nationale (26 juin 1793); circulaire et lettres du Comité Central aux Sociétés populaires du département siégeant à Toulon (20 juillet — 1er décembre 1792).

SOCIÉTÉ DE ROQUEVAIRE

Adresses à la Convention nationale (20 janvier, 22 février 1793; 29 pluviôse an II).

DIVERS

Adresse aux citoyens d'Apt par un de leurs concitoyens (16 janvier 1792); adresse au peuple et aux défenseurs des droits de

l'homme connus sous la dénomination d'Amis de la Constitution, par Jacques Monbrion, de la Société de Marseille (4 février 1792) (1); les Marseillais aux hommes libres des 83 départements (concernant l'envoi d'un bataillon à Paris en juillet 1792); adresse à la Convention par Devisme, négociant à Caudebec, au sujet de la suppression des douanes (sans date); proclamation de Maignet (16 ventôse an II); arrêté du même concernant l'envoi à Marseille de l'argenterie des églises (7 germinal an II); discours du même à la fête de l'Être suprême à Marseille (20 prairial an II); copie de lettre du même à la commune d'Eguilles qui avait détruit la Montagne élevée dans l'église (6 messidor an II).

(1) J'ai analysé cette brochure dans la « *Révolution Française* », 1905.

LES PRÉVOTS
DU CHAPITRE DE FRÉJUS

PAR

L'ABBÉ H. ESPITALIER

CHANOINE HONORAIRE, CURÉ DE GONFARON

AVANT-PROPOS

Nous avons publié dans le Bulletin de la Société d'Études scientifiques et archéologiques de Draguignan *l'histoire des évêques de Fréjus depuis les origines jusqu'à la fin du XVIII*ᵉ *siècle (1), complétée récemment par celle des évêques qui ont gouverné le diocèse depuis le rétablissement du culte, qui a été insérée dans la* Semaine Religieuse (2). *Notre dessein était de confier encore à la* Société d'Études *l'histoire du Chapitre, mais craignant d'abuser de son hospitalité, nous avons dû recourir de nouveau à notre feuille diocésaine (3).*

(1) *Bulletin de la Société d'Études de Draguignan*, t. XVIII, p. 247-364 : *Les premiers évêques de Fréjus* ; t. XIX, p. 271-476 : *Les évêques de Fréjus du VI*ᵉ *au XIII*ᵉ *siècle* ; t. XX, p. 321-450 : *Les évêques de Fréjus du XIII*ᵉ *à la fin du XVIII*ᵉ *siècle*, 1ʳᵉ partie ; t. XXI, p. 33-106 : *Id.* 2ᵉ partie ; t. XXII, p. 3-333 : *Id.* suite et fin.

(2) *Semaine Religieuse de Fréjus*, année 1903, nᵒˢ 46-52 ; 1904, nᵒˢ 1-52 ; 1905, nᵒˢ 1-6. *Il en a été* fait un tirage à part, avec la photogravure des huit évêques, in-8ᵉ de 186 p. *Prix : 2 fr.* 25, franco, chez l'auteur.

(3) *Ib. id.* Année 1905, nᵒˢ 12 et suivants. Cette publication n'aura pas de tirage à part.

Cependant la chronologie des Prévôts du Chapitre revenait de droit au Bulletin de la Société d'Études. *Ne semblait-il pas naturel qu'après avoir consacré un millier de pages à l'histoire de nos évêques, cette publication donnât, comme l'ont fait la* Gallia christiana *et la* Gallia novissima, *une courte notice chronologique sur nos Prévôts? Aussi avons-nous accepté avec empressement l'offre qui nous a été faite et nous avons détaché cette partie de notre histoire du Chapitre.*

Même après la savante publication du regretté chanoine Albanès, elle ne paraîtra pas sans utilité. L'éminent historiographe s'était en effet borné à reproduire le plus souvent sur ce point, secondaire dans son vaste plan, les indications sommaires, sinon toujours très exactes, de l'ancienne Gallia. *Nos lecteurs apprécieront si les documents inédits qui les complètent ou les rectifient ne méritaient pas de voir le jour.*

LES PRÉVOTS

Le chapitre de la cathédrale de Fréjus se composait de douze membres à la tête desquels était le prévôt. La nomination de ce haut dignitaire était soumise à l'élection du chapitre, dans le cas de non résignation. L'évêque avait voix prépondérante, quand il y avait parité de suffrages. Le nouvel élu, après sa nomination, allait prêter serment à Aix, à la Cour des Comptes.

Le prévôt avait le fief et la prébende de Claviers. Ses revenus s'élevaient à près de deux mille livres. La maison prévôtale était contiguë au cloître, elle fut donnée au prévôt par l'évêque Bermond Cornut, en 1206. Elle existe encore aujourd'hui.

Le premier prévôt connu est de la fin du XIe siècle. Nous regrettons, à cause de l'extrême rareté des documents, de n'avoir pu combler toutes les lacunes et donner des notices plus étendues antérieurement au XVIe siècle. Du moins la liste chronologique est-elle complète à partir de 1536.

∴

1085-1096 Amalric Ier fut témoin, en 1085, à la donation faite par Bertrand, évêque de Fréjus, à l'abbaye de Saint-Victor des églises de Sainte-Marie de Pignans, de Barjols, de la Daurade (La Lauzade) du Luc et de Spéluque de Montfort. Il donne son consentement, en 1094, à la cession de Sainte-Marie de la Napoule

par l'évêque de Fréjus, Bérenger, aux moines de Lérins et à celle de l'église de Roquebrune consentie par Dodon aux mêmes religieux. Il assiste au synode, en 1095. Il approuve, en 1096, la donation à Montmajour, par le même évêque, des églises de Barjols, de Spéluque et de Roquebrune.

1099 RAYMOND I[er] est témoin à la donation des églises de la Daurade du Luc, de Cabasse et autres faite, en 1099, à l'abbaye de Saint-Victor par l'évêque Bérenger.

1104-1124 AMALRIC II, le même que celui qui est nommé dans quelques chartes *Amelius*, parait, dès le 18 mai 1104, dans la charte de la donation de l'église de Saint-Étienne de Draguignan à Lérins par l'évêque Bérenger. En 1115, il approuve la donation de l'église de Roquebrune à Montmajour et, en 1119, la taxe dont furent frappées par le même évêque les églises du diocèse desservies par les moines de Saint-Victor. Il assiste aussi, vers la même époque, à la donation faite à Lérins de l'église de Saint-Michel d'Ampus, et, en 1124, à celle de l'église de Saint-Barthélemy de Palaison à Saint-Victor.

1129-1131 BERTRAND était archidiacre de la cathédrale depuis 1104. Devenu prévôt, il consent à la transaction passée, en 1129, entre l'évêque et le chapitre d'une part et les moines de Lérins, de l'autre, au sujet de la donation de l'église de N.-D. de Miramas faite par l'évêque Bérenger à ce monastère. Il fut nommé évêque de Fréjus en 1131 (V. *Les évêques de Fréjus.)*

1141-1154 RAIMOND II reçut en 1141, avec son évêque, une bulle d'Innocent II en faveur de l'abbaye de Lérins; il intervint aussi,

le 22 février 1154, à la cession faite à Saint-Victor de l'église de N.-D. de Seillans.

1170 Hugues ou R(aymond) d'après Girardin, prit part, comme prévôt, à la fondation de la chartreuse de la Verne avec l'évêque Frédol, en 1170.

1176 Gerin *(Gireus)* assista, le 18 février 1176, à une transaction conclue par le bayle du comte de Provence entre le prieur de Saint-Pons de Puyloubier et le commandeur du Temple de Bailès.

1179 Frédol était chanoine du chapitre et souscrivit à ce titre la charte de la fondation de la Verne en 1170. Il reçut, en 1179, des mains de Hugues de Claviers, alors archidiacre, le fief de Claviers qui fut désormais attaché à la prévôté (1).

1180-1182 Hugues de Claviers fut d'abord archidiacre et fit la donation dont nous venons de parler. Il souscrivit, comme prévôt, en 1180, la sentence arbitrale rendue par l'évêque de Vence entre l'évêque et les chanoines de Fréjus et, en 1182, l'approbation donnée par le comte Ildefonse à la susdite donation de Claviers.

1197-1208 Raimond Faraudi souscrivit, en 1197, la confirmation faite par l'évêque Guillaume du Pont aux chartreux de la Verne de la donation de 1170; en 1202, il assista, avec le même évêque, à une vente faite à Saint-Victor; en 1206, il reçut de l'évêque Bermond Cornut la donation de la maison prévôtale et, en 1208, il souscrivit la charte par laquelle le comte Ildefonse II donna aux évêques de Fréjus la faculté d'acquérir des terres sans son

(1) Frédol n'est pas mentionné dans la *Gallia novissima*.

consentement. Dans cette charte Raimond Faraudi ajouta à son titre de prévôt celui de prieur de la Motte.

1223-1235 Raimond Bérenger reçut, au mois d'août 1223, du comte de Provence la confirmation des privilèges de l'église de Fréjus. Il reçut aussi, avec l'évêque, au mois de mars 1235, le privilège de la gabelle du sel; il assista, comme témoin, le 28 mai suivant, au consentement donné par l'évêque Bertrand de Favas à la donation faite aux Templiers de la maison de Rue; le 27 août de la même année, l'évêque paya pour lui à Guillaume de Fayence quarante livres qu'il lui devait. En 1226, le prévôt Raimond Bérenger fut témoin à l'hommage prêté à Riez par Boniface de Castellane à Raymond Bérenger, comte de Provence, pour les fiefs de Salernes, Villecroze et Entrecasteaux. Enfin, le 24 juillet 1227, il assista à la cession du consulat de Grasse faite par les habitants au comte de Provence. Il fut nommé évêque de Fréjus en 1235. (V. *Les évêques de Fréjus.)*

1235-1240 Fouques de Caille, né à Brignoles, signa, le 6 août 1255, les statuts rédigés par l'archevêque de Vienne pour le service de la cathédrale. Deux jours après, il assista comme témoin à la cession faite par l'abbé de Saint-Pons, de Nice, en faveur de Guillaume Audibert, archidiacre de Fréjus, des dimes que l'église de Saint-Hermentaire de Draguignan possédait à Roquebrune. Le 5 octobre suivant, nous le trouvons à Draguignan où il donne son approbation comme témoin à l'échange du château de Marsens contre ceux du Puget et d'Agay conclu, au mois d'août, entre l'évêque et le comte. En 1239, il assista à Aix, dans l'église des Hospitaliers de Saint-Jean, à l'hommage fait au comte par

les prélats provençaux. En 1240, il était à Arles, quand Raymond Bérenger accordait aux consuls des Saintes-Maries, le 14 décembre, le privilège du sel. Il devint évêque de Riez en 1240, fut sacré l'année suivante. En 1255, il fonda, entre Baudinard et Bauduen, près de Fontaine-l'Évêque, aujourd'hui paroisses du diocèse de Fréjus, l'abbaye de Sainte-Catherine de Sorp pour cent religieuses de l'ordre de Saint-Augustin. Il établit aussi à quelque distance de ce monastère une maison de sept chanoines réguliers chargés du soin spirituel des religieuses et un hôpital pour les pauvres. Il mourut sur le siège de Riez le 27 juillet 1273.

1240-1246 OTHON FORNARI, cousin du pape Innocent IV, était prévôt de Fréjus et chanoine de Gap lorsque, le 11 mai 1244, le pape donnait commission à Henri de Suse, alors prévôt d'Antibes, de lui conférer d'autres bénéfices pouvant donner un revenu de cent marcs de sterlings. Il était encore prévôt le 13 décembre 1246 et avertissait le pape que l'évêque de Fréjus ne pouvait plus suffire à sa charge.

1253-1260 GUILLAUME BARDINE ou BÉRARDIN, chapelain du pape, était en possession de la prévôté avant le 17 juin 1253, jour où il recevait, avec ce titre, trois bulles d'Innocent IV. Le 11 juillet suivant, il réglait un différend survenu entre l'abbé de Saint-Hilaire et le prieuré de Prouille. Il fut choisi, le 30 septembre 1257, pour arbitre entre Charles I[er] comte d'Anjou, de Provence et de Forcalquier et l'évêque de Digne, Boniface, au sujet de l'hommage que celui-ci prétendait recevoir des habitants de sa ville épiscopale, hommage que les arbitres, réunis à Tarascon, dans la maison du comte de Provence, reconnurent lui être dû. Vers la

6

même époque, il s'interposa encore comme arbitre entre Jean Baussan, archevêque d'Arles et les arlésiens au sujet de certains droits de dîmes. Vers 1260, il entra dans l'ordre des Frères Minimes; ce qui ne l'empêcha pas d'exercer encore son arbitrage, en 1278, pour le même objet, à la demande de l'archevêque d'Arles, Bernard de Languissel.

1261-1262 GUILLAUME DE SAINT-MARTIN ne garda la prévôté qu'un an.

1262-1271 GUILLAUME DE LA GARDE était chanoine de Fréjus depuis 1235; il parvint à la prévôté en 1262. Ayant eu un différend avec son évêque, Guillaume de la Font, pour les droits temporels du chapitre, tous les deux en appelèrent à l'archevêque d'Aix, Vicedominus, qui vint à Fréjus et rendit sa sentence le 22 novembre 1271.

1300-1304 BERTRAND DE MORZELLIS était prévôt, le 4 février 1300, lorsque se fit l'élection de Jacques Duèze (Jean XXII) à laquelle il ne voulut pas participer. Le 13 juin 1303, il fut témoin à la transaction intervenue entre cet évêque et les habitants de Fréjus, et, le 2 janvier 1304, à celle qui eut lieu entre ce prélat et l'archidiacre au sujet de la juridiction de Bargemon et de Favas.

1306 ALFANT ROBAUDI *(Gall. Christ.)* peut être le même que le suivant.

1308-1313 RAIMOND ROBAUDI, archidiacre de Riez, en 1304, devint prévôt de Fréjus en 1308; il le fut jusqu'à sa nomination à l'évêché de Marseille, le 1er janvier 1313, d'où il fut transféré à l'archevêché d'Embrun, le 12 septembre 1319. Il y finit ses jours en 1323.

AMBLIC DU PUY *(Gall. Christ.)*.

FRANÇOIS GARIBALLI, étant prévôt de Fréjus, se trouvait à Avignon, le 26 octobre 1322, dans la maison de Gaillard Saumate,
1318 archevêque d'Arles, lorsque celui-ci nomma les gardiens de la
1322 monnaie qu'on battait à Mondragon.

1327 LAMBERT DE MONTMAGRAN mourut un peu avant le 8 juin 1327.

1327-1330 ROSTAN DE MAUSANG était chanoine de Fréjus en 1300, succéda audit Lambert et fut nommé à la prévôté par Jean XXII, le 8 juin 1327; il mourut en 1330.

1330-1347 GUITTO ou GUILLAUME DE BOS était sacristain de Fréjus et clerc de la chambre apostolique. Il devint prévôt le 7 octobre 1330. Il est nommé, en 1333, dans le codicille d'Aimar Amiel, évêque de Marseille, en 1336, dans l'acte d'échange du palais épiscopal d'Avignon, destiné à devenir le palais apostolique; en 1340, dans l'achat d'une partie de la ville de Montélimar par le pape; en 1346, dans une promesse faite au pape par Charles, marquis de Moravie. Il résidait continuellement à Avignon où il mourut en 1347.

1347-1348 ROBERT DE VIA, probablement un des neveux de Jean XXII comme l'étaient l'archidiacre Arnaud de Via et le capiscol Jacques de Via, fut nommé à la prévôté le 27 octobre 1347 et fait évêque de Lodève le 14 août de l'année suivante, âgé à peine de vingt-sept ans. Il mourut vers 1356.

1348-1350 RODOLFE DU CROS fit échange, le 2 mars 1350, de la prévôté avec le suivant contre des bénéfices situés dans le diocèse de Cahors.

1350 Aldebert Bompar de Lastic acquit la prévôté le 2 mai 1350 par la cession que lui en fit son prédécesseur.

1357 Armand de Langeac. *(Gall. Christ.)*.

1365-1367 Raimond Geoffroy de Castellane, était chanoine du chapitre, chapelain de Grégoire XI, curé de Lorgues et prévôt d'Aix. Il assista, le 14 mai 1365, au concile d'Apt comme procureur de son évêque et fut nommé à l'évêché de Saint-Paul-Trois-Châteaux le 15 septembre 1367. Il mourut en 1378.

1367 Raimond de Gazellis. *(Gall. Christ.)*.

1371-1376 Guillaume de Tirondo, alias Cironde, était à Aix le 25 juillet 1371 et y faisait son hommage-lige entre les mains du Sénéchal; il le fit à la reine Jeanne en 1376.

1397 Jean Cailleti, mourut ou résigna vers la fin de 1397.

1398-1403 Bertrand Raphaelis, docteur en droit, d'abord capiscol de Glandève, fut nommé à la prévôté de Fréjus le 17 janvier 1398. Il fit son hommage-lige au roi Louis II, dans son palais, à Aix, le 12 octobre 1399. Il fut témoin, en 1403, à une transaction passée entre l'évêque Louis de Bouillac et le vicaire de Draguignan, Jean de Seillons.

1418 Etienne Chabert ou Laberelle. *(Gall. Christ.)*.

1419-1428 Horace de Castillon, parent de Charles de Castillon, baron d'Aubagne, était prévôt en 1419; fut témoin, en 1425, à l'hommage-lige des habitants du Puget et signa, en 1427, le statut *de Optando*, pour régler le choix des prébendes canoniales après la mort d'un chanoine.

1439-1464 Raymond Assonis, licencié en droit, était, en 1425, official et juge de la curie épiscopale. Il figure, comme prévôt, en 1439, dans les lettres du roi René et mourut vers 1464.

1464-1482 Bernard de Candia, fut d'abord chanoine, puis archidiacre, fut installé dans la prévôté à la fin de 1464 et nommé conseiller du roi en 1474; il mourut en 1482.

1482-1494 Nicolas de Fiesque, nommé ensuite évêque de Fréjus. (V. *Les évêques de Fréjus).*

1494 Raimond de Candia. *(Gall. Christ.).*

1513 Jean de Poitiers, protonotaire apostolique, résigna la prévôté en faveur de son neveu en 1513.

1513-1521 Alain de Poitiers, neveu de Jean, avait dix-sept ans et faisait ses études à Saint-Paul-Trois-Châteaux, quand Léon X, après l'avoir dispensé « super defectu natalium », chargea l'évêque de cette ville de lui donner la tonsure et conférer la prévôté de Fréjus, que son oncle était dans l'intention de lui remettre ; la bulle est du 20 décembre 1513. Nicolas de Fiesque s'opposa à sa prise de possession : ce qui fait croire que ce prélat avait gardé la prévôté tout en étant évêque de Fréjus et qu'il la resigna au suivant, en 1521.

1521-1527 Arbaud Lambert, était évêque de Venuse ou Venosa, dans la Pouitle. Il prit possession de la prévôté le 8 décembre 1521. Il était déjà depuis 1519, vicaire et rentier de l'évêché de Toulon pour le cardinal Nicolas de Fiesque, le fut ensuite pour le cardinal de Trivulce. Il fut aussi, successivement à Fréjus, le vicaire général de Nicolas de Fiesque et de Franciot des Ursins

et exerça, pendant leurs longues absences, les fonctions épiscopales. Après avoir fait son testament le 13 mai 1527, il mourut peu de jours après. Dans ses dispositions dernières il demandait à être enseveli devant l'autel de la Sainte-Vierge, mais soit que ses volontés n'aient pas été exécutées, soit que ses dépouilles aient été plus tard exhumées, Girardin nous dit que sa tombe était devant l'autel de St-Etienne. Arbaud Lambert était aussi prieur de Notre-Dame de Biot.

1527-1531 Ange Oddo de Confinio, docteur *in utroque*, avait été envoyé de Rome par Franciot des Ursins, pour régler une question litigieuse avec les habitants de Fréjus. Il passa avec ceux-ci, le 4 septembre 1526, une transaction confirmant celle du 26 avril 1523 et les autorisant de nouveau à amener l'eau de l'Argens dans l'ancien port. Il fut nommé à la prévôté par le chapitre en 1527.

1531-1534 Franciot des Ursins, évêque de Fréjus, fut nommé à la prévôté par des bulles du pape et en fit prendre possession par Honoré Martelly, son vicaire général (1). (V. *Les évêques de Fréjus*).

1536-1542 Georges Fenilis, chanoine depuis 1528, fit son hommage à la cour des comptes d'Aix, le 12 janvier 1531, obtint la même année le prieuré de Saint-Maurice de Reynier et, en 1539, le vicariat de Mons. Il fut le vicaire général de Franciot et de Léon des Ursins. Il mourut avec la dignité prévôtale avant 1542.

(1) Il n'est pas dans la *Gallia novissima*

1542-1545 AUGUSTIN BONVOYSIN ou BONVISIN, était chanoine depuis 1525. Il passa une transaction avec les habitants de Claviers, le 10 juillet 1544 (1).

1545-1592 JEAN FOUQUES, *alias* FULCONIS DE LA GARDE. « Ce prévot, dit M. Mireur, a été mal connu des *Gallia* qui n'ont donné ni son *curriculum vitæ*, ni la véritable forme de son nom. Pour avoir ignoré ce dernier, elles ont même coupé notre homme en deux et fait de *Jean* Fulconis et de *Jean* de la Garde (qui sont un seul et même Jean Fouque-la-Garde) deux prévôts à travers lesquels elles ont inséré un troisième du même nom et d'un autre prénom, *Antoine* Fulconis, inexplicable et problématique (2). »

Jean Fouque de la Garde, bachelier en droit, naquit à Draguignan et y fut tonsuré le 10 juin 1539, par Antoine Filholi, archevêque d'Aix. Il reçut le sous-diaconat à Lorgues, le 20 mars 1546, le diaconat à la cathédrale, le 19 décembre 1551. Déjà, au moins en 1545 (en 1540, disent les *Gallia)*, avant même d'avoir reçu les ordres majeurs, il avait été pourvu de la dignité prévôtale qu'il conserva jusqu'en 1592. Il passe une transaction avec ses vassaux de Claviers, le 15 octobre 1545, assiste à la visite du vicaire général, Boniface de Pignoli à Claviers, le 30 octobre de l'année suivante, est présent à l'assemblée du clergé le 27 février 1553. A la mort de Léon des Ursins, en 1564, il fut nommé vicaire général pendant la vacance du siège. En 1567, il fit l'enquête prescrite par le Souverain Pontife pour permettre à l'abbé

(1) *Il n'est pas mentionné dans la Gallia novissima.*

(2) *Les rues de Draguignan* (place du Marché, nos 27-29), par F. Mireur, archiviste du département.

du Thoronet, Jean Clausse, d'appeler de nouveaux habitants à Sainte-Maxime, territoire relevant de son abbaye. Il aliéna en 1570, la place et fief de Baudron. Il quitta Fréjus, lors de l'émeute de 1588 et se retira avec le chapitre à Châteaudouble, en 1592, à l'époque des troubles qui agitèrent Fréjus. Quand il mourut, le 5 janvier 1593, au château de la Garde que son père avait acquis et d'où lui vint son titre de noblesse, il avait résigné la prévôté depuis un mois. Il fut enseveli, le 11, à l'église de Montferrat, devant l'autel du *Corpus domini*, accompagné par le clergé des environs et « plusieurs notables personnes ». Son compatriote, le chanoine théologal, Maurice Segond, présida la cérémonie et « la prédication et oraison funèbre, disent les archives communales de Montferrat, fut honorablement faicte. » Ce prévôt ne tint pas une vie très édifiante et fut dénoncé par le conseil communal de Fréjus pour avoir gardé auprès de lui comme esclave un Turc qui avait été baptisé.

1592-1595 André Isnard, né à Cannes, bachelier en droit canon, avait obtenu, en 1562, le prieuré d'Entrecasteaux, il y fonda le vicariat perpétuel en 1580 et résigna ce bénéfice en 1584. Il fut pourvu la même année d'un canonicat à Draguignan qu'il garda jusqu'à sa mort. Jean Fouques de la Garde résigna la prévôté en sa faveur et il obtint les bulles du vice-légat le 5 décembre 1592. Le chapitre était alors à Châteaudouble. André Isnard prit possession de sa dignité prévôtale dans l'église de cette paroisse le 12 décembre et se fit de nouveau installer à Fréjus le 23 mai 1594, dès que le chapitre y fut retourné. Il mourut un an après, avant le mois de juillet 1595

1595-1613 PIERRE SAURIN était chanoine de la collégiale de Draguignan depuis 1576. Il fut pourvu de la prévôté de Fréjus par le légat Octave d'Aquaviva, le 30 juin 1595 et fit revalider ses provisions en 1597, parce qu'il avait assuré à faux qu'il était bachelier en droit. Le chapitre lui opposa, en 1597, Jean Gautier, clerc de Cabasse. En 1609, François Gautier, clerc de Seillans, docteur *in utroque*, avocat au Parlement de Paris et à celui de Provence, se fit pourvoir de la prévôté par le vice-légat par suite de la résignation faite en sa faveur par son oncle. Ennuyé de ces contestations, Pierre Saurin résigna, en 1613, en faveur de Jean de Camelin, neveu de l'évêque Barthélemy, docteur en droit et prévôt de Glandève. Il avait gardé le canonicat de Draguignan, avait même obtenu la dignité de capiscol. Il résigna ce bénéfice en 1624 et mourut en 1631.

1613-1635 LOUIS DE QUEIRAS, QUEIRATZ OU QUEIRATI, du diocèse de Carpentras, s'était déjà pourvu de la prévôté en cour de Rome en 1611. Il vit s'élever contre lui d'abord les deux Gautier, puis Jean de Camelin et même Nicolas Antelmy. Il eut gain de cause devant le Parlement de Toulouse. En 1635, il fut délégué à l'assemblée du clergé à Aix; il résigna la même année, en faveur de son neveu et mourut à Fréjus le 14 mars 1636. Il fut enseveli le premier dans la nouvelle tombe des chanoines.

1635-1637 JEAN-JACQUES DE QUEIRATZ, prêtre de Toulouse, docteur en droit, lutta pendant deux ans contre Arthur de Castellane. Un arrangement conclu entre eux et approuvé par le vice-légat le 25 septembre 1637, laissa la prévôté à Arthur de Castellane qui céda à Jean-Jacques de Queiratz le décanat de Lorgues, le

prieuré de Saint-Jacques de Belcodène, dans le diocèse d'Aix, et celui de Notre-Dame-du-Plan de Quinson qu'il possédait. Jean-Jacques de Queiratz garda le décanat de Lorgues jusqu'en 1643.

1637-1651 ARTHUR DE CASTELLANE DE MONTMEYAN, né au château de Montmeyan, docteur en droit, était doyen de la collégiale de Lorgues depuis 1629. Il fut pourvu de la prévôté de Fréjus le 15 mars 1635 et en prit possession le 29 octobre de l'année suivante, malgré le refus du chapitre qui, ne voulant ni de Jean-Jacques de Queiratz, ni de lui, y avait nommé Charles Gautier, chanoine-sacristain. Enfin nous avons vu comment il s'accommoda avec de Queiratz, nous ignorons de quelle manière le candidat du chapitre fut évincé. Pourtant Arthur de Castellane ne fit son hommage à la Cour des Comptes qu'en mai 1647. Il avait obtenu, en 1641, le prieuré rural de S[t] Georges de Brégançon, au diocèse de Toulon, et avait été nommé vicaire général de Pierre de Camelin en 1644. Il résigna, en 1651, la prévôté en faveur de son neveu Claude. Celui-ci céda à son oncle le prieuré de Montmeyan et lui promit une pension de 650 livres sur la prévôté à laquelle il renonça en 1657. Depuis le 20 novembre 1656, Arthur de Castellane avait été pourvu de la prévôté d'Aups qu'il céda encore à Claude en 1662.

1651-1663 CLAUDE DE CASTELLANE DE MONTMEYAN, né au château de Montmeyan, docteur en théologie, permute avec son oncle pour le prieuré de Montmeyan. Il fut nommé vicaire capitulaire, *sede vacante*, en 1654, et délégué à Paris, la même année, par le clergé pour défendre au conseil du Roi les privilèges des ecclésiastiques du diocèse. Il reçut à la porte de la cathédrale et harangua à son arrivée Zongo Ondedei qui le prit pour vicaire général le

21 octobre 1659. Il garda huit mois, en 1651, la prévôté de Barjols, remplaça son oncle à celle d'Aups, en 1662, et résigna celle de Fréjus l'année suivante.

1663-1679 Jean de Coriolis, clerc d'Aix, docteur en théologie, prieur de Notre-Dame de Beauvois et de Saint-Christophe de Grambois, au diocèse d'Aix, de Notre-Dame des Lumières et de Saint-Deidier de Bausson, au diocèse d'Apt, échangea avec Claude de Castellane ces divers bénéfices pour la prévôté de Fréjus et lui promit en outre une pension de cinq cents livres. Cette permutation fut autorisée par une bulle du 11 février 1663. Jean de Coriolis obtint, en 1667, du pape Alexandre VII, les prieurés de Saint-Vincent de Roquevaire, de Saint-Clair, de Saint-Pons de Gémenos et de Saint-Jean de Garguier, à condition qu'il abandonnerait sa prévôté dans deux mois; ce qu'il refusa de faire. Pendant la vacance du siège, en 1674, il fut nommé vicaire capitulaire, devint le vicaire général de Clermont-Tonnerre et eut encore l'administration du diocèse à la mort de l'évêque. Il fit de nouveau unir à la prévôté le fief de Baudron qui était aliéné depuis 1570. En 1679, étant tombé malade à Arles où il était allé tenir sur les fonts baptismaux le fils de sa sœur, il y fait son testament dans lequel il élit sa sépulture à Arles ou à Fréjus dans la cathédrale, selon le lieu où il mourra; lègue aux sœurs Dominicaines de Fréjus tout ce qu'elles lui doivent, cent livres à Notre-Dame de Grâces de Cotignac, trois cents aux Jésuites de Fréjus, deux cents au chanoine Emphian. Il résigna la prévôté la même année et mourut probablement à Arles.

Dans sa *Description du diocèse,* Joseph Antelmy fait en ces termes l'éloge de Jean de Coriolis : « Notre prévôt, issu d'une

noble famille d'Aix dont plusieurs membres ont occupé les plus hautes dignités du Parlement et de la magistrature, est un homme d'une pureté de mœurs irréprochable et d'une grande discrétion; il est sévère pour lui-même, mais libéral envers les pauvres. Il est docteur *in utroque,* voilà douze ans qu'il est à la tête du chapitre et court dans la quarantième année de son âge. » Ces indications nous permettent de fixer à 1635 l'année de la naisssance de Jean de Coriolis; il avait vingt-hui ans quand il reçut la prévôté et quarante-quatre ans le jour de sa mort.

1679-1682 JEAN-ANTOINE DE VINCENS DE SERVANE, prêtre d'Arles, bachelier en droit civil et canonique, eut pour compétiteur Jean de Flotte d'Agoult, prêtre et coseigneur de Seillans, qui s'était pourvu en régale et fut refusé par le chapitre. Vincens de Servane avait à peine obtenu gain de cause, le 20 février 1682, devant le Parlement qu'il permuta avec Eustache de Blin, chanoine-trésorier de la métropole d'Arles.

1682-1701 EUSTACHE DE BLIN, diacre du diocèse de Paris, chanoine-trésorier d'Arles, licencié en droit de l'Université de Paris, prieur de Saint-Jean-du-Chêne, au diocèse de Troyes, eut ses bulles de prévôt le 13 décembre 1682 et prit possession le 3 janvier suivant. Il fut ordonné prêtre, à la cathédrale, le 17 avril 1683, par Luc d'Aquin, après avoir suivi au grand séminaire les exercices préparatoires à l'ordination. En 1697, après la démission de Luc d'Aquin, il fut nommé vicaire capitulaire. Louis d'Aquin le prit pour grand vicaire et quand celui-ci eut été transféré à Séez, il fut de nouveau nommé vicaire capitulaire pendant la vacance du siège. Il donna sa démission de prévôt en 1701. Ses armes

étaient : *Partie au premier de gueules, à un belier passant d'or, au second échiqueté de sinople et d'argent, à un chef d'or, charge d'une couleuvre d'azur tortillée en pal.*

1702-1732 CHARLES-LÉONCE-OCTAVIEN ANTELMY, né à Fréjus, le 3 février 1668, docteur *in utroque*, frère de l'illustre Joseph Antelmy qui résigna, en 1682, le canonicat et, en 1697, le prieuré de Grimaud en sa faveur. Il devint vicaire général de Hercule de Fleury, fut nommé prévôt par le chapitre et installé le 9 janvier 1702. Il eut contre lui deux compétiteurs qui avaient tous les deux des bulles du vice-légat : Charles-Elzéar Desparra, chanoine-camérier de Pignans, et Joseph-François Deydier, prêtre de l'Oratoire. Il eut raison de leurs prétentions en assurant au premier une pension de cinquante écus d'or et en cédant au second son canonicat avec l'usage de la maison prévôtale. Lui-même continua à habiter celle qui avait été construite par son grand oncle Nicolas à la rue de la Prévôté, actuellement rue de Fleury. Nommé évêque de Grasse en 1726, il fut sacré à Paris le 12 janvier de l'année suivante; il avait été autorisé, par une bulle du 7 août 1726, à garder la prévôté encore six ans. Il mourut à Grasse le 12 octobre 1752, âgé de 84 ans. Son portrait est conservé dans la famille Barbe, au Puget-sur-Argens (1).

1732-1764 JEAN-CHARLES ALBIN, né à Fayence en 1713, neveu par sa mère des deux Antelmy, Joseph et Octave. Il n'était qu'acolyte quand il fut nommé chanoine en 1728. Avant de prendre possession, il déclara qu'il se soumettait à la bulle *Unigenitus* et con-

(1) V. *Les Antelmy*, § IV. ouvrage qui sera publié dans le *Bulletin de la Société.*

damnait les 101 propositions de Quesnel. Il était déjà pourvu, depuis un an, du prieuré de Saint-Vincens de Trans qu'il résigna en 1740 pour les chapellenies de Saint-Louis et Saint-Sébastien de Saint-Raphaël. Il était docteur en théologie quand son oncle résigna la prévôté en sa faveur (1). A ce titre il ajouta, en 1741, celui de vicaire général de Martin du Bellay et en exerça les fonctions jusqu'en 1752. Le chapitre de Saint-Victor l'avait choisi, en 1748, pour nommer à tous les bénéfices du diocèse dépendant de l'abbaye. Il mourut à Fréjus le 1er mai 1764, âgé de 57 ans.

1764-1766 HONORÉ ANTELMY,p etit neveu d'Octavien et cousin de Charles Albin, avait déjà obtenu, en 1732, le canonicat que possédait celui-ci avant d'être prévôt. Il lui succéda également à la prévôté. Il était alors docteur en théologie. Il mourut deux ans après, âgé de 58 ans (2).

1766-1771 JEAN CAVALIER, né à Fréjus, docteur en théologie, pro-curé de Saint-Raphaël en 1724, devint curé de cette paroisse, obtint, en 1734, la stalle de théologal du chapitre, fut vicaire capitulaire pendant la vacance du siège à la mort de Pierre de Castellane, archidiacre en 1744, vicaire général de le prévôté de Pignans en 1750, vicaire général de Martin du Bellay et délégué à l'assemblée provinciale en 1557. Il fut enfin nommé prévôt du chapitre en 1766. Vicaire général de Mgr de Bausset et syndic du clergé en 1770, il résigna la prévôté en faveur de son frère l'année

(1) Les bulles du vice-légat sont du 18 novembre 1782.

(2) Il n'est pas mentionné dans la *Gallia novissima*.

suivante et passa le reste de ses jours à Fréjus où il mourut en 1775. Il légua au séminaire trois mille livres pour une bourse en faveur d'un ecclésiastique pauvre de Fréjus, douze cents livres pour la fondation de la confrérie des Agonisants à la chapelle du Saint-Rosaire et trois cents livres aux pauvres de Bargême.

1771-1787 JULES-LÉONCE CAVALIER, frère du précédent, né à Fréjus, docteur en théologie, fut d'abord secondaire à Flayosc, obtint, en 1742, la cure de Figanières, succéda à son frère à la dignité de théologal en 1744, puis à celle d'archidiacre en 1766. Son frère résigna encore en sa faveur la prévôté en 1771. Il fut un des grands vicaires de M[gr] de Bausset. En 1780, il fit un voyage à Rome et en rapporta des reliques de Saint-François-de-Paule qu'il fit placer dans un buste d'argent qu'il donna à la cathédrale. Il résigna la prévôté en faveur de son neveu et mourut le 3 septembre 1787.

1787-1790 JEAN-MARTIN CAVALIER, né aussi à Fréjus, n'était que sous-diacre quand son oncle, Jules-Léonce, résigna l'archidiaconat en sa faveur en 1773. Il était aussi prieur de Saint-Estève de la Font-d'Argens près de Saint-Maximin. Une nouvelle résignation de son oncle lui valut la prévôté le 3 septembre 1787. Il assista à Draguignan, en 1789, à l'assemblée du Tiers-État de la viguerie, fut un des commissaires rédacteurs des doléances du clergé et un des douze électeurs nommés pour élire le député du clergé de la viguerie à l'Assemblée nationale. Il refusa de prêter le serment civique et se rendit à Rome ou, pour gagner sa vie, il travailla aux mosaïques du Vatican. Au rétablissement

du culte il fut nommé curé de Draguignan, vicaire général de l'archidiocèse d'Aix et chanoine honoraire de la métropole. Il prit une part très active à la réorganisation des paroisses; fut nommé chevalier de la Légion d'honneur. En 1817, il fit un long mémoire en faveur du rétablissement du siège épiscopal de Fréjus, sur lequel plusieurs personnages influents auraient voulu le faire monter. Il mourut à Draguignan le 18 avril 1823.

LES ANTELMY

PAR

LE CHANOINE H. ESPITALIER
HISTORIOGRAPHE DU DIOCÈSE DE FRÉJUS

AVANT-PROPOS

Pendant près de deux siècles, on a vu se succéder, dans une des stalles du Chapitre de Fréjus, toute une lignée de chanoines appartenant à la famille, aujourd'hui bien dispersée, des Antelmy.

Quelques-uns de ces personnages ont acquis une juste célébrité. Nicolas, le plus ancien, joua, sous l'évêque Barthélemy de Camelin, un rôle très important. Pierre, le neveu de Nicolas, se livra à l'étude des monuments antiques de Fréjus et fut le correspondant dévoué de l'illustre Peiresc. Joseph, le neveu de Pierre, entreprit la publication de l'histoire de l'Église de Fréjus qu'il ne put achever et mérita, par ses travaux critiques sur plusieurs branches des sciences ecclésiastiques, d'être mis au nombre des écrivains les plus en vue parmi ses contemporains. Enfin, Charles-Léonce-Octavien, le frère de Joseph, mit le dernier sceau à la gloire de sa famille par sa nomination à l'évêché de Grasse.

C'est surtout la biographie de ces quatre membres de la famille Antelmy que nous nous proposons d'esquisser. Nous dirons ensuite quelques mots sur ceux de leurs descendants collatéraux qui ont

rempli des fonctions ecclésiastiques ou qui ont eu dans les arts et les sciences quelque notoriété.

L'Ecriture (1) en nous recommandant « de louer les hommes qui se sont couverts de gloire parmi leurs contemporains » semble nous dire aussi d'élever bien haut nos louanges, quand ces hommes forment entre eux une longue postérité et une brillante génération.

Or, telle fut, au XVII[e] siècle, la gloire qui s'attacha au nom des Antelmy, et qui rejaillit sur l'Eglise et le diocèse de Fréjus. Faire connaître ces quatre personnages, étudier leurs œuvres, sera le sujet principal de ce travail.

Mais avant d'entrer en matière, une question se pose.

Comment doit s'écrire le nom d'Antelmy?

Dans les actes publics du XVII[e] siècle, les premiers où il est parlé de cette famille, ce nom se lit, comme il se prononce, Antelmi. Plus tard, les Antelmy se donnent une désinence française, Antelme. Mais la prononciation provençale finit par prévaloir: on écrivit indifféremment Antelmi ou Antelmy, quoique l'on trouve encore quelquefois dans les archives de la même époque Antelme (2).

Avec l'évêque de Grasse, l'orthographe que nous avons nous-même toujours adoptée, prévalut. C'est celle qu'emploie dans sa Description du diocèse, Girardin qui fut le contemporain de ce

(1) Ecclésiastique, XLIV, 1.

(2) Arch. dép[les] Insin. ecclés., 1667, 1682 Visites pastorales, passim. Arch. de l'évêché. Acte de sépulture de Nicolas Anthelme. C'est le seul endroit où l'on trouve la lettre h intercallée dans le nom. Emm. Coste, notaire à Fréjus, 1682, 17 octobre. Résignation du canonicat par Joseph Antelmy en faveur de son frère. Après avoir écrit Antelme, le notaire

prélat et dont firent également usage tous les chanoines Antelmy qui se sont succédé au Chapitre de Fréjus jusqu'à la Révolution.

Il est vrai que quelques auteurs ont écrit Antelmi *au lieu de* Antelmy (1), *et dans un ouvrage récent sur les sciences ecclésiastiques, sans compter les erreurs qu'on y relève à l'endroit des Antelmy, on adjoint à leur nom la lettre* h, *Anthelmy. Mais, outre qu'elle nous paraît plus française (la terminaison en i simple accusant une origine italienne), nous croyons la forme* Antelmy *plus usuelle et plus conforme à celle que la famille a elle-même adoptée.*

---

corrige l'*e* final par l'*y*. Joseph signe : *Antelmy*. On trouve encore dans deux autres actes de la même époque, Antelmi. En 1618, dans une lettre du chanoine Girmond, nous lisons *Antelme*, dans une autre *Antelmy*.

(1) *Bibliothèque sacrée*. *Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques*. Feller. *Biographie universelle*. Art. Antelmi. De nos jours M. Aubenas, *Histoire de Fréjus*, a persisté à adopter cette désinence qu'on trouve aussi sur la plaque de la rue *Antelmi*. Le chanoine Disdier a écrit encore *Antelmi* dans les *Recherches historiques sur saint Léonce*, mais en publiant la *Description du diocèse* de Girardin, il écrit, comme celui-ci, *Antelmy*.

LA FAMILLE

Le village de Trigance, dans le Var, revendique à bon droit l'honneur d'avoir donné le jour aux premiers Antelmy. Sous le rapport ecclésiastique, cette paroisse appartenait au diocèse de Riez et formait la prébende d'un chanoine du chapitre de la ville.

Aussi loin que remontent les archives de cette commune, nous voyons les Antelmy recevoir de leurs concitoyens des charges électives et tenir une place prépondérante dans le conseil de l'humble bourgade. Vers la fin du XVI[e] siècle, ils jouissaient d'une telle influence que « par eux, déclare le vicaire perpétuel, le lieu est entièrement gouverné » (1).

Quoique moins influente, la famille Cartier occupait pourtant à Trigance un rang honorable et assez élevé. Elle donna, elle aussi, plusieurs prêtres à l'Eglise, dont quelques-uns remplirent, dans leur paroisse natale, les fonctions de vicaire perpétuel (2).

Vers la seconde moitié du XVI[e] siècle, les deux familles s'unirent par le mariage de Jacques Antelmy, bourgeois et marchand de Trigance, avec Jeanne Cartier. Telle est la souche commune d'où est sortie la longue et remarquable descendance des Antelmy dont quelques-uns ont mérité de passer à la postérité.

(1) Arch. comm. de Trigance, F.G. 4.

(2) Pierre Cartier (1596-1605), Barthélemy Cartier (1605-1608), autre Barthélemy Cartier (1648-1659), Pierre Cartier (1692-1719).

Jacques Antelmy eut sans doute un grand nombre d'enfants; nous n'en connaissons que trois d'une manière sûre : Nicolas, Jean-Barthélemy et Alexis.

Nicolas est le chanoine à qui nous consacrons le premier article de cette notice. Jean-Barthélemy donna le jour au chanoine Pierre dont nous tracerons la biographie après celle de Nicolas. Il eut aussi trois autres enfants mâles : 1° Jacques, le père de l'illustre Joseph et de l'évêque de Grasse; 2° Nicolas, qui épousa, en 1636, Claire Barboux, de Fréjus, et en eut un fils, Etienne, qui fut prieur de Saint-Louis à la cathédrale et mourut à Fréjus en 1720, et une fille nommée Anne; 3° Hélion, mort, croyons-nous, sans postérité. Parmi les autres enfants de Jean-Barthélemy nous trouvons quatre filles : Isabelle, Catherine, Jeannette et Anne; Isabelle épousa Jean Rouvier, notaire à Trigance, et Catherine, Pierre Bain, de Comps. Nous ignorons ce que devinrent les deux autres.

Le troisième fils de Jean-Barthélemy, Alexis, eut trois fils; l'un, Henri, fut vicaire perpétuel de Fayence (1622-1655); le second, dont nous ignorons le nom, eut un fils, Henri, qui devint notaire à Trigance, et une fille qui épousa N. Renoux, bourgeois de Fayence; le troisième eut aussi un fils nommé Alexandre, qui, après avoir été curé de Montjustin, diocèse d'Aix, succéda à son oncle à la cure de Fayence (1655-1656), et une fille qui épousa son cousin germain, Henri Antelmy, notaire de Trigance. Celle-ci étant morte, Henri se remaria avec Honorade Preire.

NICOLAS ANTELMY

Nous ne connaissons pas la date exacte de la naissance de Nicolas Antelmy, mais, si nous nous en rapportons à celle de son ordination à la prêtrise, elle doit être fixée aux années 1567 ou 1568. Il naquit à Trigance et demeura le sujet de l'évêque de Riez jusqu'à son incorporation au diocèse de Fréjus. Le 19 septembre 1587, il reçut des mains de celui-ci, Elzéar de Rastelli, la tonsure et les ordres mineurs, et le sous-diaconat le 10 mai 1591. Il obtint des lettres dimissoriales, fut ordonné diacre à Gap le 19 décembre 1592 et prêtre à Sisteron le 12 juin de l'année suivante (1).

Quoique très honorable et très considérée à Trigance, la famille Antelmy ne possédait pas encore dans l'Eglise d'influents protecteurs (2). Ce n'est pas le moindre mérite de Nicolas d'avoir su s'élever par lui-même, par sa valeur personnelle et la distinction de ses services à la haute situation qu'il devait bientôt occuper.

Après avoir reçu à l'Université d'Aix le grade de licencié ès-droit, le fils du modeste bourgeois de Trigance quitta son diocèse d'origine et vint à Fréjus aussitôt après son ordination. Nous l'y trouvons, en 1594, remplissant les modestes fonctions de

(1) Arch. dép^les du Var. Insin. ecclés. an. 1596.

(2) En 1587, Louis Antelmy, conseiller au Parlement d'Aix, fut un des commissaires du Roi qui vinrent à Fréjus publier l'arrêt du 29 mars 1586. (V. *Les Evêques de Frejus*). Un autre d'Antelmy, prénommé Jean, également conseiller au Parlement fut un des amis et correspondants de Peiresc V. *Correspondance de Peiresc passim*). Nous ignorons si ces deux personnages appartenaient de pres ou de loin à la parenté des Antelmy dont nous nous occupons. Pour nous ces deux familles sont entièrement distinctes.

maître d'école (1). Peu de temps après, il fut admis au nombre des chantres-musiciens de la cathédrale. Mais, dès 1595, on le voit investi de la confiance de Barthélemy de Camelin qui venait d'être nommé, par Henri IV, évêque de Fréjus et avait reçu, pour toute la durée de la vacance du siège, l'administration du temporel de l'évêché.

Les temps étaient alors bien mauvais. A la suite des guerres civiles qui avaient agité nos contrées, les droits de l'évêque avaient été méconnus, les titulaires des bénéfices qui devaient des rentes et des pensions à l'évêché ne les avaient pas acquittées. Barthélemy de Camelin n'était pas homme à tolérer de tels abus. Après avoir cherché parmi les prêtres attachés au service de la cathédrale, quelqu'un d'actif et d'énergique, il jeta les yeux sur Nicolas Antelmy. Celui-ci accepta la mission qui lui était offerte de faire rentrer les revenus arriérés. Il se rendit dans les paroisses et les prieurés où il y avait des sommes à percevoir, des pensions de blé à retirer, et obligea tous les débiteurs à se mettre en règle avec l'administration de l'évêché (2).

Il recevait, l'année suivante, la récompense de son dévouement. Un des bénéficiers de la cathédrale étant mort sans avoir résigné, le chapitre eut à exercer son droit de nomination. La protection de Barthélemy de Camelin valut à Nicolas Antelmy un vote favorable. Il fut installé, le 27 novembre 1596, et fit le lendemain sa profession de foi aux pieds de son protecteur (3).

(1) Signe dans un acte : *Antelme, eschollier de Trigance* (Pierre Bonaud, notaire de Fréjus)

(2) Olivier Visilis, notaire à Fréjus.

(3) Arch. dép^les. Insin. ecclés.

Dès ce jour, les marques de confiance et de considération que lui donne l'évêque nommé de Fréjus ne se comptent plus. Il le délègue, en 1596, pour signer en son nom des nominations ecclésiastiques; en 1598, il l'envoie à Entrecasteaux retirer les rentes que le prieur devait encore à l'évêché; en 1599, il l'emmène avec lui, comme procureur fiscal, dans la visite du diocèse et le charge, au mois de décembre de la même année, de prendre, en son nom, possession du siège épiscopal (1).

Il ne restait plus à Nicolas Antelmy qu'à recevoir la dignité de chanoine. Il l'obtint, dès les premiers jours de l'épiscopat de Barthélemy de Camelin, en vertu de la résignation de Jean Clément en sa faveur et fut installé le 5 janvier 1600. Cette prise de possession ne lui servit de rien; car le neveu de Jean Clément, Antoine, ayant présenté une résignation antérieure, le chapitre reconnut ses droits et Nicolas fut évincé.

L'année suivante, une nouvelle occasion s'offrit à Nicolas Antelmy d'entrer au chapitre, à la suite de la résignation de Guillaume Augery qui avait été élevé à la dignité de chanoine-sacristain. Cette stalle n'avait pour prébende que le prieuré de Sainte-Madeleine d'Espérel et une pension de quarante-huit livres sur la collégiale de Draguignan : il la permuta, en 1602, avec Antoine Clément pour celle de Mons et de Bargême dont jouiront encore, au siècle suivant, ses arrière petits neveux (2).

Dès la première annee de son épiscopat, Barthélemy de Camelin avait donné à Nicolas Antelmy des lettres de vicaire

(1) Arch. dép[les]. Insin. ecclés. — Olivier Visilis, notaire à Fréjus.

(2) *Ibid.*

général. C'est avec ce titre qu'il accompagna l'évêque dans sa première visite générale et signa, le 23 mai 1601, l'acte de reconnaissance des reliques de saint Ausile à Callas (1).

En 1611, la prévôté du chapitre, étant devenue vacante, fut disputée par quatre prétendants. L'affaire traînait en longueur depuis trois ans devant les diverses juridictions. Barthélemy de Camelin jugea que la meilleure solution à lui donner était d'engager le chapitre à user du droit d'*option*, en vertu duquel le plus ancien chanoine (c'était alors Nicolas Antelmy) pouvait poser sa candidature à la prévôté. C'est ce que fit celui-ci, le 4 janvier 1614 (2), mais sans succès : le Parlement de Toulouse venait de rendre son arrêt en faveur de Louis de Queiratz. Ainsi le prêtre le plus méritant et le plus digne du diocèse se vit préférer un étranger.

Quatre ans après, Nicolas Antelmy, quoique en possession de sa stalle canoniale depuis le commencement du siècle, eut à la défendre contre deux compétiteurs qui arrivèrent à Fréjus le même jour.

L'un d'eux, Pierre Cartier, son compatriote, se présenta à la cathédrale, le 6 avril 1618, muni d'une bulle du vice-légat d'Avignon. Aucun des chanoines ne voulut le recevoir, mais il trouva parmi les prêtres employés au service de la cathédrale l'installateur et les témoins nécessaires; il se dirigea ensuite vers la maison canoniale pour en prendre possession. Nicolas Antelmy l'attendait debout sur le seuil de la porte : « Vous ne

(1) Girardin. *Histoire de saint Ausile.*

(2) Hélion Vaixière, notaire à Fréjus.

passerez pas, lui dit-il, car vos prétentions sont injustes ; c'est moi seul, moi seul qui suis le possesseur légitime de ce canonicat. » Pierre Cartier protesta, fit dresser procès-verbal de la résistance qui lui était faite, mais il partit et ne revint plus.

Quelques heures après, le second compétiteur, Joseph de Salomon, clerc de Figanières, se présente et exhibe une résignation faite en sa faveur par un certain concurrent qui avait été évincé depuis dix-sept ans. Cette fois, afin de ne plus exposer leur collègue à résister en public aux violences du nouveau prétendant, les chanoines se réunirent en assemblée capitulaire pour examiner la valeur du titre présenté par le jeune Salomon. L'irrégularité de cette pièce sautait aux yeux et Nicolas Antelmy était depuis trop longtemps dans le chapitre pour qu'il fut possible de l'en exclure maintenant. Il fit entendre ces paroles indignées : « Je suis, dit-il, paisible possesseur de ce canonicat par suite de la résignation que Guillaume Augery avait faite en ma faveur avant d'être notre chanoine sacristain. Je suis étonné qu'après une paisible possession d'environ vingt ans, on vienne m'attaquer de gaîté de cœur par de si faibles moyens. Je proteste vouloir maintenir et continuer la paisible possession de mon bénéfice et je ferai voir par devant qui il appartiendra l'absurdité et la nullité des dites provisions et je n'éprouve à ce sujet aucune appréhension. » Les chanoines de leur côté ne trouvant pas soutenables les prétentions de son compétiteur déclarèrent que « Messire Antelmy avait été canoniquement pourvu du canonicat qu'il occupait depuis la résignation de Mre Guillaume Augery » (1).

(1) Arch. dép^{les}. Insin. ecclés.

Ces procédés nous montrent bien que tout n'était pas pour le mieux à cette époque dans l'Église. D'ailleurs, Nicolas Antelmy n'en était pas à ses débuts dans la voie des tribulations. Sans parler des dangers qu'il courut en remplissant les diverses missions dont il fut chargé par Barthélemy de Camelin, Nicolas avait déjà failli payer de sa vie sa nomination au prieuré du Revest en 1597. Il avait obtenu ce bénéfice après la démission de Jean de Romans, simple clerc, qui venait de se marier. Celui-ci, irrité de voir cette prébende échapper à son frère à qui il la destinait, soudoya des gens armés qui ayant attiré Nicolas dans un guet-apens menacèrent de le tuer s'il ne résignait le prieuré en faveur de Joseph de Romans, frère de Jean. Nicolas, cédant à la violence, en fit la promesse, mais l'oublia dès qu'il fut sorti des mains des sicaires. Il vit pourtant dans ce manque de sincérité, quoique très excusable puisqu'il n'avait pas été libre, un acte simoniaque dont il demanda l'absolution au Saint-Siège. Le vicaire général Charles Gautier le releva de ses censures, le 31 mars, dans la chapelle de l'évêché (1).

Nicolas Antelmy garda le prieuré du Revest jusqu'en 1612, époque où il le résigna en faveur de Pierre de Camelin, neveu de l'évêque Barthélemy. Mais déjà il était nanti du prieuré de Saint-Louis à la cathédrale, qu'il devait à la protection de l'évêque et qui rendait plus de 400 livres. A ces prébendes importantes, il avait su en ajouter d'autres de moindre valeur, savoir les prieurés de Sainte-Thècle de la Roquette, dans le diocèse de

(1) Arch. dép[les]. Insin. ecclés.

Riez, de Saint-Martin de Châteaudouble, de Saint-Cassien du Muy, de Saint-Blaise et de Sainte-Madeleine de Roquebrune.

Muni de ces titres à la fois honorifiques et lucratifs, il se lança sans crainte au milieu des dangers qu'il allait courir dans l'accomplissement de la tâche ardue que Barthélemy de Camelin décida de lui confier.

Depuis plus d'un siècle, les évêques de Fréjus avaient été dépouillés de leur juridiction temporelle par de nombreux usurpateurs. Leurs droits furent reconnus, le 29 mars 1586, par un arrêt du grand conseil. Mais, à cause des guerres civiles et religieuses qui désolèrent nos contrées à cette époque, cet arrêt resta lettre morte.

Dès le début de son épiscopat, Barthélemy de Camelin résolut de se mettre à l'œuvre et se promit d'obtenir cette fois complète réparation.

Maïs il ne restait plus rien à l'évêché des vieilles chartes des comtes de Provence ni des antiques parchemins sur lesquels s'appuyaient les titres de possession maintenant contestés. Il fallait les retrouver, les réunir, en former un dossier, afin de porter la lumière dans le débat. Pour se livrer à ces recherches, Barthélemy de Camelin avait besoin d'un agent sûr, habile, infatigable, dévoue; cet agent fut Nicolas Antelmy, dont il avait déjà éprouvé le courage et le zèle, il n'hésita pas à faire encore appel à son utile concours.

Nicolas Antelmy se mit donc en route. Il alla de ville en ville à la recherche des documents, parcourant tous les lieux et les villages du diocèse autrefois soumis à la juridiction temporelle de l'évêque; il se rendit successivement à Aix, à Arles, à

Avignon. En 1605, nous le trouvons à Paris « pour traiter avec le baron des Arcs, le sieur de Ville-Haute d'Ampus et autres, afin de retirer de leurs mains les papiers et titres qu'ils ont sur les droits de l'évêché pour le procès pendant » (1). Souvent l'inlassable chanoine dut verser de fortes sommes pour obtenir ces pièces; plusieurs fois ses instances et son audace faillirent lui coûter la vie (2). Enfin, il revint sain et sauf à Fréjus, porteur d'une liasse volumineuse de parchemins de tous les âges et d'actes authentiques de toute sorte, dans lesquels les droits de l'évêque étaient solennellement affirmés. « Plus tard, dit Joseph Antelmy, Nicolas réunit tous ces documents en deux forts volumes qui furent conservés à l'évêché » (3).

Le succès, enfin, vint couronner ses persévérants efforts. Le grand conseil du Roi rendit le 30 septembre 1608, l'arrêt définitif proclamant les droits de l'évêque sur les lieux et places qui devaient reconnaître sa juridiction temporelle. Nicolas, qui avait été à la peine, fut aussi à l'honneur. Lorsque, au mois de janvier 1609, le président du Chaîne, délégué du Parlement, vint publier l'arrêt du Grand Conseil dans les localités intéressées, il avait à ses côtés Nicolas Antelmy et l'autre vicaire général, Charles Gautier.

Cependant la publication de cet arrêt ne mit pas un terme à toutes les difficultés. Dans plusieurs lieux, notamment au Puget,

(1) Hélion Vaixière, notaire à Fréjus.

(2) Voir plus loin l'acte par lequel Barthélemy nomme, en 1634, Nicolas Antelmy, vicaire général à vie et Joseph Antelmy, préface du *De Initiis*.

(3) Malheureusement ces précieux documents ont aujourd'hui disparu.

à Bagnols, à Seillans, les habitants ne voulurent pas se soumettre. Il fallut du temps pour réduire les récalcitrants à l'obéissance, ce qui nécessita un nouveau voyage de Nicolas Antelmy à Paris, en 1610 (1).

Tant de dévouement ne pouvait qu'accroître l'amitié et la gratitude de Barthélemy de Camelin (2). Celui-ci récompensa encore les services de Nicolas en le mettant, en 1611, à la tête de l'officialité diocésaine dont il lui abandonna les revenus. De plus en plus il l'associe au gouvernement du diocèse. En 1624, il le délègue à l'assemblée générale du clergé qui se tint à Paris. Il le nomme, deux ans après, procureur des religieuses de la Visitation à Draguignan (3) et le subdélègue, en 1635, pour faire, au nom du Souverain Pontife, l'union du prieuré de Montfort au couvent de Notre-Dame de Grâces de Cotignac (4).

C'est sans doute parce qu'en toutes circonstances il pouvait

(1) L'évêque l'avait défrayé des dépenses du voyage en lui donnant, avant son départ, un à-compte de 500 livres, auxquelles il avait ajouté 1,500 livres l'année suivante, à son retour. (Hélion Vaixière, notaire à Fréjus.)

(2) De ce dévouement qui se manifesta à toutes les époques et dans toutes les circonstances, Antelmy lui avait donné notamment une preuve qui témoignait de la générosité de ses sentiments. Quelque temps après la prise de possession de l'évêque, il lui avait apporté de Paris et payé de ses propres deniers « l'argenterie » qui lui était nécessaire. Antelmy, il est vrai, réclama, à la mort du prélat, le paiement ou la restitution des objets. Son intention avait toujours été de les donner au chapitre pour la sacristie. Il trouvait plus convenable que ce dernier en jouit que des héritiers, d'autant que ce sont « choses benictes quy ne doibvent estre » échangées (?) (Acte du 16 avril 1640 notaire Bonnet, à Draguignan, f° 90 (étude de l'Estang.)

(3) Hélion Vaixière et Delphin, notaires à Fréjus

(4) Arch. dép^{les}. Insin. ecclés.

compter sur le concours du dévoué chanoine que Barthélemy de Camelin semblait vouloir tenir à l'écart de l'administration diocésaine son neveu Pierre dont il avait pourtant fait son coadjuteur, avec le titre d'évêque de Philadelphie. Avec le notaire Hélion Vaixière, Nicolas Antelmy était le conseil ordinaire de l'évêque, ce qui excita la jalousie des membres de sa famille; ils en étaient arrivés à un tel point de froideur avec leur oncle qu'aucun d'eux n'était plus admis à l'évêché. Dès lors, il ne faut point s'étonner si les parents de l'évêque s'en prirent à Nicolas Antelmy et à Hélion Vaixière; leur mécontentement, d'abord contenu, finit par éclater, lorsque le vieux pontife eut nommé Nicolas Antelmy vicaire général et official à vie et Hélion Vaixière juge au même titre.

« Sachant et reconnaissant, dit le prélat dans le diplôme accordé à Nicolas Antelmy, le 9 mars 1634, tous vos grands et signalés services que vous avez rendus depuis quarante ans au recouvrement, défense et conservation des droits, places et autres lieux de notre évêché par le moyen de plusieurs beaux arrêts tant au grand et souverain Conseil du Roi comme en cette Cour du Parlement de Provence que vous avez remportés par une industrie, sollicitude et grand soin, sans que vous ayez jamais épargné la notable partie de la distribution et autres moyens propres pour nous servir de votre personne, quand vous avez parti à de longs et périlleux voyages et à la recherche d'autres informations, papiers et titres très importants et sachant encore que les grandes sollicitations que vous avez faites pour le bien dudit évêché ont attiré sur vous de grandes inimitiés suffisant de vous jeter dans la préhension du danger de votre per-

sonne et de la perte de vos biens et que nonobstant tout cela vous avez toutefois persisté et persistez encore tous les jours en l'affection et prévoyance que vous prenez pour les affaires de cet évêché, sans que cependant jamais l'occasion se soit présentée de reconnaître par quelque digne récompense vos grands états de service. C'est pourquoi ne voulant pas différer à ce devoir, nous vous confirmons et continuons en l'exercice de l'office et charge d'official perpétuel de notre évêché et diocèse votre vie durant avec pouvoir de substituer un autre en votre absence ou empêché, tant audit Fréjus qu'aux autres officialités du diocèse, avec toute la justice contentieuse, pouvoir et faculté de lever toute sorte de censures, prendre connaissance des causes matrimoniales, donner les dispenses nécessaires, etc. » L'évêque déclare ensuite à la fin de ce diplôme qu'il laisse à Nicolas Antelmy, sa vie durant, les revenus de l'officialité et la jouissance de la maison du greffe qui est à côté de la sienne, à condition qu'il l'entretiendra (1).

Cette faveur provoqua l'indignation de Pierre de Camelin. Celui-ci, afin de réserver ses droits pour l'avenir, envoya, le 25 juillet suivant, à Hélion Vaixière et à Nicolas Antelmy, qu'il appelle *son compère*, une protestation dans laquelle il se plaint

(1) Arch. dép^les. Insin ecclés. — La maison canoniale de Nicolas Antelmy que celui-ci fit agrandir en 1617, était située à côté de la cathédrale, à la rue Fleury Elle a été démolie en 1902, sous l'administration du docteur Mireur, pour l'élargissement de la rue; elle fut habitée successivement par Pierre, Joseph et Octavien Antelmy. Celui-ci devenu prévôt en céda l'usage à son concurrent Joseph-François Deydier. En 1789, elle était habitée par le chanoine Pierre Panisse. Elle fut alors achetée par la famille Court. L'auditoire de justice était à la maison n° 1 de la rue *Antelmi*.

de ce qu'ils ont « extorqué ces faveurs, sous prétexte de prétendus bienfaits envers l'évêché et l'église de Fréjus, avec clause prohibitive aux évêques successeurs de ne les pouvoir destituer, abusant de l'ascendant qu'ils ont depuis de longues années sur l'esprit de l'évêque et même à présent en ses vieux ans, auxquels pour faire réussir plus facilement leurs pernicieux desseins, ils auraient tellement aigri ledit seigneur évêque à l'encontre dudit seigneur de Philadelphie et de tous sés neveux qu'ils n'osaient entrer à l'évêché et rendre leurs devoirs audit seigneur ». En terminant cette sommation, Pierre de Camelin déclare qu'il se réserve le droit de poursuivre Nicolas Antelmy et Hélion Vaixière devant toutes les Cours pour les faire dépouiller des titres qu'ils ont reçus (1).

En effet, après la mort de son oncle, Pierre de Camelin commença les hostilités. De son côté, Nicolas Antelmy nomma pour son procureur, le 2 janvier 1642, son neveu, Jacques Antelmy, le père de Joseph, afin de défendre devant tous les Parlements sur l'assignation de l'évêque (2).

Malgré ce conflit, Nicolas Antelmy conserva toute sa vie le titre de vicaire général et d'official. Non seulement il accompagna, en cette qualité, Pierre de Camelin dans les visites pastorales de 1638, 1639 et 1640, il signa aussi plusieurs actes administratifs (3) et sur son acte de sepulture il porte encore le

(1) Roux, notaire à Fréjus.

(2) Jean Raimond, notaire à Fréjus.

(3) 25 septembre 1639, approbation par Nicolas Antelmy de la nomination de Gaspard Imbert à la prévôté d'Aups. — 7 décembre 1643, dispense d'empêchement de consanguinité pour le sieur de Vins. (Arch. dép^les. Insin. ecclés.).

titre de vicaire général et official du révérendissime évêque de Fréjus (1). Il faut en conclure que le diplôme du 9 mars 1634 ne put être annulé.

En dépit de l'hostilité de son évêque, Nicolas Antelmy conserva toujours l'estime et la confiance du clergé. On ne pouvait oublier les services éminents qu'il avait rendus au diocèse par la reconstitution des anciens titres de l'évêché, précieux documents dont il avait formé deux énormes volumes. Aussi pendant quarante ans, le clergé lui renouvela son mandat de syndic général et en 1605 il fut nommé délégué général de la Province à l'assemblée générale du clergé de France. On lui doit une répartition plus équitable des décimes dans les divers diocèses de la Province. En 1627, il fit condamner par le bureau ecclésiastique d'Aix le clergé de Grasse à restituer à celui de Fréjus la somme de 1,129 livres que ce dernier avait indûment payée pour lui. Cette affaire attendait une solution depuis 1608 (2). Il délégua son neveu Henri, vicaire perpétuel de Fayence, pour aller toucher cette somme.

Nicolas Antelmy fut aussi pendant longtemps l'administrateur du chapitre. Il passa, à ce titre, un prix-fait avec un menuisier de Brignoles, en 1632, pour faire autour du sanctuaire une clôture en bois de noyer (3). Il jouissait d'une telle considération auprès de ses collègues que, en 1623, le bénéficier Jean Vaille, voulant obtenir sa protection contre certaines tracasseries dont

(1) Voir plus loin en note cet acte de sépulture.

(2) Hélion Vaixière, notaire à Fréjus.

(3) Cette clôture fut plus tard supprimée par Zongo Ondedei.

il était l'objet de la part de quelques chanoines, invoque « *l'autorité* qu'il avait depuis si longtemps au chapitre » (1).

Malgré ses nombreuses occupations, l'infatigable chanoine trouva encore assez de loisirs pour se livrer à l'étude des choses antiques. Il avait déjà bien mérité de la science historique en faisant réintégrer aux archives de l'évêché les documents anciens qui avaient disparu. Il s'appliqua aussi à l'étude des monuments romains si nombreux à Fréjus et ouvrit la voie à son neveu, Pierre, qui consacra à ces sortes de travaux la plus grande partie de sa vie.

La réputation de Nicolas Antelmy dépassa les limites du diocèse. Le plus illustre des savants de l'époque qui, selon l'expression de Joseph Antelmy, « remplissait alors de l'éclat de son érudition et du bruit de sa renommée non seulement la Provence, mais encore l'univers entier ». Nicolas-Claude Peiresc, conseiller au Parlement d'Aix, se lia avec notre chanoine d'une étroite amitié. Ils entretinrent une correspondance très suivie, dans laquelle ils échangèrent leurs vues et leurs idées sur leurs découvertes réciproques archéologiques et numismatiques.

Nous savons par l'historien de sa vie que Peiresc visita deux fois Fréjus; la première fois, en 1599, lorsque à peine âgé de dix-neuf ans, il allait en Italie. « Il y vint par mer, nous dit son historien, il fut d'avis qu'on allât s'embarquer à Cannes, c'était afin d'aller voir le monastère de Lérins qui se trouve au voisinage et d'avoir l'occasion, avant de se mettre en mer, de remarquer les anti-

(1) Jean Raymond et Bonnaud, notaires à Fréjus.

quités de Fréjus » (1). Il s'y rendit une seconde fois, en 1604, dans le cours d'un voyage qu'il fit « sur la côte maritime de Provence « pour y observer, dit encore son historien, tous les monuments anciens et faire choix de certaines plantes rares dont il était curieux d'enrichir son jardin de Beaugensier. Il commença par les antiquités de Fréjus, qu'il ne croyait pas avoir assez bien observées lors de son départ pour l'Italie et voulut voir surtout l'ample canal (ouvrage des Romains et digne d'eux), taillé dans le roc sur le penchant d'une montagne, lequel conduisait à Fréjus, dans l'étendue de cinq milles, une des sources de la Siagne, à travers des bois et des vallées. Peiresc fit quantité d'autres observations et prit occasion de ce voyage pour envoyer diverses choses à plusieurs de ses amis. Il faisait beaucoup de cas d'une médaille consulaire dont il disait qu'aucun antiquaire n'avait fait mention » (2). Il est possible que Peiresc soit venu une troisième fois à Fréjus, au mois de novembre 1614, lorsque le Parlement le délégua à Roquebrune pour y liquider les dettes communales (3).

Ce fut dans ces diverses circonstances que le savant antiquaire et l'érudit chanoine entrèrent en relations, et ces relations continuèrent, nous le verrons plus loin, avec Pierre Antelmy, le neveu de Nicolas (4).

(1) *Vie de Nicolas-Claude Peiresc*, par M. Réquier. p. 91. Ce Réquier est né à Pignans.

(2) *Vie de Peiresc*, etc., p. 71.

(3) *Id.*, p. 154. Achard place ce voyage en 1625; serait-ce un autre?

(4) Dans la correspondance de Peiresc, publiée ces dernières années par M. Tamisey de Laroque, on ne trouve aucune lettre des Antelmy, mais il est parlé deux fois de notre chanoine. Lettre de Peiresc à M. de Vallavey du 6 novembre 1625, t. VI, p. 307. « *M. Antelmy*

Déjà Nicolas avait dressé le catalogue des évêques de Fréjus et l'avait communiqué à Peiresc. Celui-ci l'engagea à le compléter et à l'envoyer aux frères Gaucher et Louis de Sainte-Marthe qui préparaient alors la première édition de la *Gallia Christiana*. Le travail du docte chanoine parut dans ce grand ouvrage sous ce titre : « *Catalogue des évêques de Fréjus et antiques documents de cette église extraits des archives du chapitre et dressé par Nicolas Antelmy, sous les auspices de l'évêque Barthélemy de Camelin* » (1). De nouvelles découvertes ont permis de compléter et rectifier de nos jours la chronologie de nos évêques, ainsi que celle des autres diocèses de la Provence (2), mais Nicolas Antelmy n'a pas moins le mérite d'en avoir dressé le premier catalogue.

C'était alors un usage général, usage appuyé même sur le droit ecclésiastique, qu'un bénéfice pouvait se transmettre à un autre clerc si le titulaire le résignait en sa faveur. Nicolas Antelmy était arrivé au canonicat par cette voie. En oncle prudent et avisé, il veillera à se donner un successeur parmi les membres de sa famille; celui-ci agira de même à son tour et c'est ainsi que le nom des Antelmy restera inscrit sur le catalogue des chanoines de notre cathédrale pendant près de deux siècles.

En effet, Nicolas Antelmy étant tombé malade au commence-

me demande les ambassades du cardinal du Perron ». Lettre de Gassendi à Peiresc du 20 mai 1635; t. IV, p. 494. Le futur historien de Peiresc lui dit qu'il a vu M. Antelmy.

(1) *De Initiis Ecclesiæ Forojuliensis. Præfatio.*

(2) Albanès. *Gallia novissima.*



ment du mois de mars 1637, s'empressa de faire dresser, le 11 du même mois, un acte de résignation en faveur de son neveu Pierre. Son état était même si alarmant qu'il ne se réserva aucune pension. Quatre jours après, les droits de Pierre à la stalle de son oncle furent reconnus par le vice-légat d'Avignon. Il ne lui restait plus qu'à prendre possession de son canonicat, lorsqu'une amélioration sensible s'étant produite dans l'état du malade, celui-ci fit défendre à son neveu d'aller de l'avant. Pierre obéit. Toutefois, après plus d'un mois d'attente, l'état du malade s'étant de nouveau aggravé, le chapitre consentit à installer le nouveau chanoine, le 25 avril. Pierre paya les droits d'usage qui s'élevèrent à la somme de 120 livres.

Mais voici que, peu de temps après, le chanoine Nicolas revient à la santé; il réclame son canonicat, le neveu refuse de le retrocéder. L'affaire est portée devant la sénéchaussée de Draguignan où elle traîne en longueur pendant deux ans. Enfin un arrangement intervient : le 30 avril 1639, Nicolas Antelmy résigne de nouveau, moyennant une pension annuelle de 100 livres, que son neveu promet de lui servir, et celui-ci est de rechef installé le 4 mai suivant. Dans cette affaire, Nicolas avait le droit pour lui, aussi l'évêque, Pierre de Camelin, quoique en procès avec le vieux chanoine, ainsi que nous l'avons dit, le regardait néanmoins comme le légitime possesseur du canonicat. En effet, dans la visite pastorale des deux églises de Mons et de Bargême, en octobre 1638, c'est Nicolas et non Pierre qui reçoit l'évêque et c'est à lui que l'évêque s'adresse, soit pour imposer l'achat des objets nécessaires au culte, soit pour connaître les plaintes des habitants.

A Bargême, le 26 octobre, Pierre de Camelin constate que « le prieur, Mre Nicolas Antelme a assez satisfait à ses obligations ». Il n'en est pas de même à Mons, le 30 octobre : « Nous avons trouvé l'église de Mons dans un état pitoyable, dit le procès-verbal de visite. Quoique prieur depuis trente ans et ayant retiré vingt-quatre mille livres, Mre Antelme n'y a presque jamais rien employé, et après une si longue patience les habitants disent qu'ils se trouvent contraints à nous porter leurs plaintes. Ils nous demandent d'ordonner au prieur d'acheter un tabernacle de la valeur de deux cents livres, une croix de trois cents livres, deux calices d'argent de cent vingt livres, une chapelle de velours cramoisi, avec les parements de la même étoffe pour l'autel, la chaire, le pupitre et les fonts baptismaux, du prix de cinq cents livres ». Nous arrêtons là l'énumération des griefs, encore bien longue.

Nicolas Antelmy présenta ainsi sa défense : « Quoiqu'il eut résigné sa chanoinie et prébende de Mons en sa dernière maladie, dit-il, et que son neveu Pierre en ait été pourvu et mis en possession et que le procès soit en instance auprès du lieutenant du siège de Draguignan pour être rétabli en son bénéfice, néanmoins les consuls et habitants de Mons ont tort de l'accuser de n'avoir rien fait, puisque à la dernière visite ils déclarèrent devant feu l'évêque Barthélemy de Camelin qu'ils étaient tellement satisfaits de lui et du soin particulier qu'il avait eu de la dite église qu'ils n'avaient rien à lui demander de plus. Aussi est-il véritable que les réparations et ornements par lui faits en la dite église ne sont pas de petite conséquence, même pour la contribution de son tiers à l'agrandissement de la dite église,

du bon ciboire d'argent qu'il y a pourvu et autres ornements desquels la dite église n'est pas tellement dépourvue que ce que les consuls et les habitants le disent. Ils demandent à présent des ornements tellement importants qu'ils conviendraient plutôt à une église cathédrale qu'à une simple paroisse; de plus, l'église est suffisamment pourvue de croix, tabernacles et calices ». Cette justification parut satisfaire l'évêque qui ne condamna Nicolas Antelmy qu'à réparer la toiture de l'église et à acheter quelques ornements ordinaires (1).

Après avoir terminé à l'amiable avec son neveu leur différend au sujet du canonicat, Nicolas Antelmy vécut encore quelques années, continuant à exercer ses fonctions d'official. Il mourut le 2 mars 1646, âgé d'environ soixante-dix-huit ans et fut enseveli le lendemain dans la tombe des chanoines (2). Il laissa après lui, dit le P. Dufour, la réputation d'un homme intelligent, sage, réfléchi et très habile dans le maniement des affaires nombreuses qui lui furent confiées (3).

Le 5 mars 1637, avant de résigner le canonicat en faveur de son neveu, Nicolas Antelmy avait fait son testament auquel il ajoute

(1) Arch. dép^les^. Visites pastorales de 1638.

(2) Acte de sépulture de Nicolas Antelmy : « *Anno quo supra (1646) et die secunda ejusdem mensis (martii) obiit in Dno, munitus sacramentis Ecclesiæ, Dnus Nicolaus Antelme præsbiter olim canonicus Ecclesiæ cathedralis et vicarius generalis ac officialis Reverendissimi et Illustrissimi Dni Epi. Forojuliensis ac sepultus est in choro in tumulo DD. canonicorum. Me præsente. Villet vic.* » (Arch. de l'évêché, registres de catholicité, 1646.

(3) *S. Leontius suis Forojuliensibus restitutus*. P. Ludovico Dufour cité par Joseph Antelmy. *De Initiis Præfatio*.

un codicile, le 31 juillet 1644. Toutes les faveurs du vieux chanoine sont pour son neveu Pierre qu'il nomme légataire universel. Il lègue seulement 600 livres à un autre de ses neveux, Nicolas, fils, comme Pierre, de son frère Jean-Barthélemy ; une terre sise à Trigance, à son autre frère Alexis. et, au fils de ce dernier, Henri, vicaire de Fayence, un vêtement ecclésiastique complet : « soutane, manteau, bonnet et surplis ».

Il lègue son calice et ses burettes en vermeil aux Jésuites de la résidence de Fréjus ou cent cinquante livres au choix de son héritier, s'il voulait les garder (2).

Il déclare qu'il veut être accompagné à sa dernière demeure par tous les prêtres de la cathédrale à qui l'on donnera, pour leur assistance, cinq sous, par les religieux mendiants de la ville, les Dominicains et les Observantins, qui recevront six livres et par vingt-quatre enfants pauvres tenant à la main « une torche ardente et habillés d'une canne de drap grossier ». Nicolas Antelmy laisse encore trois cents livres au chapitre et autant à l'hôpital de Fréjus « à condition que les pauvres diront tous les dimanches à la fin de la messe : *Dieu aie fait miséricorde au pauvre chanoine Antelme.*

Il se proposait « de faire édifier sa tombe, en son vivant et sous le bon plaisir du chapitre, devant le rétable de Saint-Etienne, joignant celle de l'évêque de Venuse, jadis prévôt de Fréjus, et à défaut de cette tombe dans la sépulture que le cha-

(1) Jean Raymond, notaire à Fréjus.

(2) Cette affaire ne fut réglée qu'en 1675, après la mort de Pierre, par Joseph qui donna aux jésuites deux cents livres. (Antoine Delphin, notaire à Fréjus)

pitre avait érigée au chœur de la cathédrale et du côté de la chaire de l'évêque ». Le défunt, n'ayant pas réalisé son projet de son vivant, fut enseveli, comme le porte l'acte de sépulture, dans le caveau des chanoines. Plus tard, sa famille se choisit une tombe spéciale au-devant de l'autel de Saint Louis de Brignoles, dont les Antelmy furent les prieurs pendant près de deux siècles. Mais nous ne savons si les restes de Nicolas y furent par la suite transférés.

Dix ans après la mort de son oncle, Pierre Antelmy « ne voulant jamais oublier, dit-il, les grandes obligations dont il lui est redevable, mais voulant au contraire faire tout ce qu'il pourra pour honorer sa mémoire et laisser lui-même à la postérité des marques de sa reconnaissance pour tant de grâces qu'il a reçues et qu'il reçoit de la miséricorde et de la souveraine bonté de Dieu », fit construire une chapelle à Trigance dans une de ses terres, qu'il dota, en 1659, de nombreuses fondations de messes (1).

---

(1) Pierre Raymond, notaire à Fréjus.

PIERRE ANTELMY

Le second des Antelmy, Pierre, neveu germain de Nicolas, naquit à Trigance en 1598. Comme son oncle, il embrassa l'état ecclésiastique et vint, jeune encore, habiter auprès de lui à Fréjus. Il avait onze ans à peine quand l'évêque de Riez, Charles de Saint-Sixte, se trouvant à Fréjus, Nicolas lui demanda des lettres dimissoires pour son neveu; elles furent signées le 23 janvier 1609. Le 15 mai suivant Pierre reçut la tonsure des mains de Barthélemy de Camelin. Après avoir fait auprès de son oncle ses études de latinité, il fut envoyé à Avignon, au collège des Pères Jésuites pour étudier la philosophie. Il s'y trouvait encore, le 12 août 1616, quand il reçut la bulle lui conférant le prieuré de Saint-Pierre et de Sainte-Catherine du Luc que lui disputèrent Jean de Camelin et Jacques Ravel et qui resta en la possession de ce dernier.

D'Avignon, Pierre Antelmy alla suivre les cours de la Sorbonne, où il fut reçu docteur en théologie le 1er juin 1627 et docteur *in utroque* le 4 juillet suivant. Pour le récompenser de ses brillants succès, son oncle résigna en sa faveur, le 18 août de la même année, le prieuré de Saint-Louis à la cathédrale, moyennant une pension de 100 livres tournois.

Pierre Antelmy attendit son retour à Fréjus et la fin de ses études théologiques pour avancer dans les Ordres. Il obtint dans ce but de l'évêque de Riez, le 24 janvier 1626, les lettres dimissoriales nécessaires. Il reçut à Fréjus les Ordres mineurs, le 18 septembre 1627, et le sous-diaconat le 18 mars 1628. Il

avait alors trente ans. C'est ce qui explique sa rapide promotion dans les Ordres sacrés. Le 20 avril suivant, il est en effet admis au diaconat à Riez par l'évêque de cette ville, Louis du Chaîne ordonné prêtre le 17 juin, à Aix, par Barthélemy de Camelin qui s'y trouvait accidentellement.

Au prieuré de Saint-Louis qu'il lui avait cédé, Nicolas Antelmy aurait voulu ajouter, en 1629, le vicariat de Bargême, paroisse dont le prieuré relevait de son canonicat; mais il ne put réussir à cause de la résignation de l'ancien titulaire qui se porta sur un autre candidat.

Aussi Pierre Antelmy ne quitta jamais Fréjus. Il consacra ses nombreux loisirs aux études qui avaient déjà rendu son oncle célèbre parmi ses contemporains. Celui-ci l'initia dans cette voie, le mit en relation avec Peiresc et pour l'encourager, lui fit don de tous les trésors archéologiques qu'il avait lui-même extraits des ruines de Fréjus. « Dès lors, nous dit Joseph Antelmy, ses études furent plus profondes, ses recherches plus actives. Comme son oncle, il fit faire des fouilles à ses frais à Fréjus et dans les environs, et chaque jour de nouvelles découvertes venaient récompenser ses efforts. Il eut bientôt réuni une collection riche et variée d'inscriptions de toute sorte, de tables sculptées ou ornées de caractères grecs ou latins, d'urnes de verre, de poteries variées, de statues de marbre ou d'airain, de sceaux, de monnaies, de médailles et d'une infinité d'autres objets antiques. Sa maison fut comme transformée en musée dont les richesses excitaient l'admiration des habitants et des étrangers qui venaient le visiter. La plus belle de ses découvertes fut celle d'un trépied antique qu'il trouva dans un champ appar-

tenant au chapitre; elle eut un retentissement universel ». C'était, en 1630, dit Joseph Antelmy (1). L'illustre Peiresc vivait encore (2). Pierre Antelmy l'informa de sa précieuse trouvaille, celui-ci ne pouvant se rendre à Fréjus lui manifesta le désir d'avoir en sa possession cet objet si rare pour en faire une description exacte. Pierre, avec l'assentiment de son oncle, envoya à Peiresc non seulement le trépied, mais encore tous les objets précieux qui formaient son musée (3). Voilà ce qui explique la pénurie des richesses antiques, monnaies, vases, statues, etc., dont les habitants de Fréjus regrettent aujourd'hui la disparition. Pour complaire à un savant, les deux chanoines Antelmy dépouillèrent la cité épiscopale des plus précieux trésors de son passé (4).

Dès qu'il fut en possession de cet objet rare, Peiresc en fit une étude attentive et composa à ce sujet une dissertation curieuse et savante dont on trouve le manuscrit à la bibliothèque de Carpentras et qui a été insérée dans le dixième volume des Mémoires du P. Desmolets, seconde partie : « La découverte d'un trépied qu'on venait de trouver à Fréjus, dit son historien, causa à notre illustre amateur une joie extrême. Comme il n'avait guères plus d'un pied de haut, Peiresc le crut un de ces *ex-voto* qu'on voyait en grand nombre dans les temples et modèle de celui sur lequel la Pythonisse debout recevant de l'antre qui se

(1) D'après Achard. *Dictionnaire de Provence*, en 1629.

(2) *Peiresc* mourut en 1637.

(3) *De Initiis*, etc. *Præfatio*.

(4) *Il est fâcheux* que la correspondance qui fut échangée entre Peiresc et les deux Antelmy ait disparu. Du moins, elle n'a pas été publiée par M. Tamisey de Larroque. Ces lettres, Joseph Antelmy nous assure qu'il les avait entre les mains.

trouvait au-dessous, l'inspiration, était agitée de fureur et rendait les oracles.

« A l'occasion de cette découverte, Peiresc écrivit diverses lettres à Paris, à Rome et ailleurs, pour exciter les savants à faire des recherches sur certaines choses mystérieuses qu'on ne connaissait pas concernant les trépieds. Le milieu de la base triangulaire de celui dont il s'agit ici, est un trou triangulaire aussi, formé de lignes circulaires. Les extrémités portent des bouteilles qui soutiennent une tasse, mais de manière que tout ne tenant ensemble qu'en se touchant tombe au moindre choc. D'où Peiresc conjecturait que, lorsque la Pythonisse se trouvait agitée et que les parties du trépied étaient tant soit peu ébranlées, tout devait crouler.

« Peiresc disait outre cela, que ce que l'on appelait la *Cortine* était, non la tasse dont il vient d'être parlé (car sûrement la Pythonisse ne montait point dessus), mais un autre hémisphère, dont la surface était comme semée d'écailles, pour représenter la dépouille du serpent Python, tué par Apollon, hémisphère qui couvrait immédiatement le trou du trépied, en sorte que la Prêtresse ou le Prêtre avait la Cortine sous ses pieds et la tasse au-dessus de sa tête.

« Peiresc se trouvait seulement embarrassé pour expliquer ce que signifiait le triangle curviligne. Il n'y eut en conséquence aucun savant qu'il ne consultât là-dessus. Et cependant il répandit tant d'érudition sur ce point comme sur les autres, que tous lui cédèrent aisément la palme (1) ».

(1) *Vie de Peiresc*, par M. Riquier. p. 259. — D'après M. Albert Germondy (*Cantons de*

Une communication faite à notre *Société d'Études* par le regretté M. Henri Segond, dans la séance du 7 décémbre 1886, nous met sur les traces d'une autre découverte qui fut signalée sinon par Pierre, du moins par Nicolas Antelmy, à Peiresc. Nous empruntons à cette communication le passage suivant :

« M. Henri Segond dit que l'année dernière, sur les indications de M. Raybaud, maire d'Ampus, il s'était livré à la recherche

Saint-Tropez et de Grimaud. Académie du Var. 1859, p 381 et 382), ce trépied aurait été trouvé à Saint-Tropez, au quartier du Pilon. A cette supposition gratuite, il y a une réponse péremptoire à donner, c'est que Joseph Antelmy, dont la mère, Marie Antiboul, était de Saint-Tropez et qui était lui-même le neveu germain et fut l'héritier du correspondant de Peiresc, devait connaître la provenance de cet objet divinatoire Or, il nous dit qu'il fut trouvé à Fréjus « *dans l'enceinte d'une terre appartenant au Chapitre* ». Voici d'ailleurs le texte de ce passage de notre illustre historien : « *De Initiis Prefatio* : *Inter quæ sané est infimum locum notæ antiquissimæ* TRIPOS *obtinet*, IN AGRI CAPITULARIS AMBITU REPERTUS, *de quo fusé Gassendus, lib. IV de vità Peireskii disserit, nosque pluræ, ex istius observationibus, variis temporibus ex totà Europà collecta possidemus* ». Ce trépied, ajoute Joseph Antelmy, fut découvert en 1630. M A Germondy donne la même date pour le sien C'est donc exactement le même. S'il y en a eu un autre, ce qui serait possible, pour expliquer l'épithète de *Caccabaria* donnée à la station d'*Heraclea* que nous croyons nous aussi avoir été à Saint-Tropez, à qu'elle époque a-t-il été trouvé ? qui en a parlé ? A coup sûr, ce n'est pas celui qui a été envoyé à Peiresc par Pierre Antelmy. Aussi, tous les témoignages apportés par M. Germondy nous paraissent erronés. Et quand il accuse Girardin d'aller « même jusqu'à prétendre que le trépied a été trouvé dans la vigne du chapitre. sans donner à l'appui de ce fait, *certainement controuvé*, ajoute-t-il, aucune preuve. pas même la tradition orale de Fréjus », M. Germondy ignorait sans doute que Girardin n'est ici que l'écho et le copiste de Joseph Antelmy dont il fut le contemporain.

Nous empruntons pourtant à M. Germondy les détails suivants qui nous mettent sur les traces de ce trépied jusqu'à la Révolution. « Peiresc s'en dessaisit en faveur de M. de la Rochefoucauld qui le laissa, avec un médailler à l'abbaye de Saint-Germain, où il se trouvait encore à la fin du XVIII[e] siècle ».

d'une borne milliaire dont la présence avait été constatée dans la propriété de ce dernier, non loin de la voie romaine, entre Ampus et Draguignan....... Il lit à ce sujet un extrait d'une lettre de M. l'abbé Thédenat adressée à l'un de nos confrères : « Le « maire d'Ampus trouvera certainement la borne; elle existe là « où il croit qu'elle est. Voici un passage inédit de Peiresc qui « confirme tout à fait les renseignements qui vous ont été donnés.

« Bibliothèque nationale, fonds latin, n° 8958, fol. 198. - Inscription antique tirée sur une grosse pierre qu'une inondation a fait découvrir au village d'Ampus, en l'an *1676*, par M. le chanoine Antelmi, de Fréjus. La pierre a 4 pieds de hauteur, 2 pieds de largeur, 2 pieds d'épaisseur, etc........ » (1).

Nous avons souligné à dessein l'année de la découverte, *1676*, pour montrer qu'il y a une erreur de date provenant de la distraction du copiste ou d'une faute d'impression.

Peiresc étant mort en 1637, avant Nicolas et Pierre Antelmy, nous inclinons à croire que l'existence de cette pierre milliaire lui fut signalée par l'un d'eux. D'après nous il faudrait lire 1636, au lieu de 1676. Ce serait alors Pierre qui aurait fait connaître la découverte à Peiresc un an avant sa mort.

Dans la collection des inscriptions antiques de Peiresc, on en trouve environ une dizaine qui lui furent envoyées de Fréjus. Une seule, il est vrai, porte l'annotation suivante écrite de la main de Peiresc : *Foro-Julii 1628, eruta apud D. Antelmy*, mais nous n'hésitons pas à croire que les autres furent envoyées à l'illustre antiquaire sinon par Pierre qui était alors à ses débuts,

(1) *Bulletin de la Société d'Études*, t. XVI, p. LXXVI.

mais par Nicolas, car presque toutes portent l'indication de la même année : *Foro-Julii 1628*. Aussi est-ce bien au même chanoine qu'il faut attribuer la note anonyme qui accompagne un de ces envois : « Par une autre commodité, je ramasserai quelques autres inscriptions que je ne manquerai pas de vous mander incontinent (1) ».

Après la mort de Peiresc, Pierre Antelmy se désintéressa des recherches qui l'avaient jusqu'alors passionné. De nouveau il s'adonna à l'étude de la théologie et s'occupa de l'histoire du diocèse dont il voulut éclaircir quelques points obscurs. Il ne publia pas ses travaux, mais son neveu Joseph Antelmy qui en hérita les mit au jour lorsque Clermont-Tonnerre le chargea, en 1678, de préparer la publication du *Propre du Diocèse* Cette œuvre a été corrigée depuis, principalement en ce qui concerne le martyre de saint Léonce et les actes de son épiscopat. La commission du *Bréviaire fréjusien* de 1781, suivie depuis par les autres commissions du *Propre du Diocèse,* a refondu en entier l'œuvre de Pierre et de Joseph Antelmy.

C'est à tort que l'auteur du *Manuel des sciences sacrées* attribue à Pierre Antelmy le : *De Initiis Ecclesiæ Forojuliensis,* œuvre de son neveu Joseph, ainsi que le *Sanctus Leontius episcopus et martyr, suis Forojuliensibus restitutus*, qui fut publié par le P. Dufour en 1636 (2).

(1) Manuscrit de Peiresc à la bibliothèque nationale : *Inscriptiones antiquæ*. Vol. I, f° 94, 121, 233, id. — Vol II, f° 18, 27, 34, 197, id. (Aubenas, *Histoire de Fréjus*, p. 748 et suiv.).

(2) *Manuel des sciences sacrées*. Paris, 1903, in-8°, p 467. Ces deux ouvrages portent en tête le nom de leur auteur : *à Josepho Antelmio, à P. Ludovico Dufour*. Plus loin, p. 478, l'auteur du *Manuel* attribue, il est vrai, le *De Initiis* à Joseph Antelmy, mais sous

Arrivé à la fin de sa vie, Pierre voulut, comme l'avait fait en sa faveur son oncle Nicolas, transmettre à ses neveux les prébendes qu'il possédait. Deux d'entre eux, Etienne, fils de Nicolas, et Joseph, fils de Jacques, avaient embrassé l'état ecclésiastique. En 1667, il céda au premier le prieuré de Saint-Louis, sous la réserve de 300 livres de pension, et au second, le canonicat.

Dans son testament du 25 novembre 1668, on remarque ces dispositions pieuses : « Je laisse deux cents livres que j'ai sur la communauté de Mons et deux cents sur celle de Bargême pour les revenus servir, lorsqu'ils auront atteint cent livres, c'est-à-dire chaque cinq ans, à faire donner une mission qui sera prêchée dans ces deux paroisses par les Pères ou prêtres séculiers qui feront la mission de Séranon fondée par l'évêque Zongo Ondedei et s'il reste quelque chose on le distribuera aux pauvres en permettant d'employer quelque chose en images et chapelets pour distribuer au peuple. Ces missions dureront quinze jours, si elles ne se font pas, l'argent servira à marier des filles pauvres desdits lieux. Outre les quatre grand'messes de *Requiem* que j'ai déjà fondées à Trigance, j'en fonde encore deux autres dans la chapelle de Saint-Joseph construite dans mon fonds, une, la veille de saint Joseph, l'autre, la veille de saint Pierre, plus deux autres basses et deux grandes à la cathédrale; je laisse, en outre, deux cents livres aux Jésuites pour ornements de leur chapelle ; s'il n'y a pas, de la maison de mon frère et de ses descendants, d'enfant qui étudie, mes héritiers donneront cinquante livres

un titre français : *Dissertation latine sur la fondation de l'Eglise de Fréjus*, imprimée à Aix, en 1680, qui est la date du *De Initiis*.

tous les ans pour faire étudier un enfant de chœur qui soit capable d'aller en quatrième et cet enfant aura les cinquante livres pendant douze ans et après lui un autre. » Pierre Antelmy lègue ensuite mille livres à son neveu Etienne, prieur de Saint-Louis, et nomme pour héritiers universels les deux fils de son frère Jacques, Joseph et Charles-Léonce-Octavien (1).

Il mourut deux jours après, le 27 novembre 1668 et fut enseveli dans la tombe de famille qu'il avait fait construire devant l'autel de Saint-Louis. Le P. Dufour, son contemporain, l'appelle : « un homme éminent parmi les érudits. » Joseph Antelmy fait son portrait en ces termes : « Homme capable d'entreprendre une œuvre sérieuse et de la mener à bonne fin, il fut toujours à la hauteur de sa tâche et se montra digne de monter plus haut. Il s'acquitta avec succès des charges publiques qui lui furent confiées et se rendit recommandable par sa piété, sa science, sa modestie, sa prudence et son intégrité (2) ».

---

(1) Roux, notaire à Fréjus.

(2) Joseph Antelmy *De Initiis. Præfatio.*

JOSEPH ANTELMY

Le plus illustre des Antelmy, Joseph, naquit à Frejus le 25 juillet 1648. Il était fils de Jacques Antelmy, avocat, le frère du chanoine Pierre et de Marie Antiboul, de Saint-Tropez. De ce mariage contracté en 1630, sont nés : Pierre qui fit souche, Joseph, dont nous esquissons la biographie, Charles-Léonce-Octavien qui devint évêque de Grasse, et cinq filles, Agnès, Anne, Geneviève, Catherine et une autre Anne. A l'âge de dix-neuf ans, le 12 avril 1659, Joseph Antelmy reçut la tonsure des mains de Zongo Ondedei ; il alla, en 1665, suivre les cours de philosophie au collège des Jésuites d'Avignon où il passa deux ans. Ce fut à Lyon qu'il étudia la théologie ; il y eut pour professeur le P. de La Chaise, avec qui il entretint toujours les meilleures relations. De Lyon, notre futur chanoine alla préparer son doctorat en théologie à Paris et fut reçut docteur en Sorbonne en 1668.

Pendant son séjour à Lyon, il reçut, de Zongo Ondedei, l'attestation qu'il était libre de toute censure et peines ecclésiastiques, qu'il était apte et capable de recevoir et posséder tous les bénéfices ecclésiastiques, sans cure d'âmes toutefois, à cause de son défaut d'âge (21 mai 1667). C'était un acheminement vers le canonicat. L'année suivante, en effet, après qu'il eut obtenu le titre de docteur, son oncle Pierre résigna en sa faveur (24 novembre 1668). Nous ne savons par quel prodige de vitesse le courrier expédié par Joseph Antelmy à Avignon put faire signer le lendemain au vice-légat la bulle d'installation qui fut annexée, le 27 novembre, au greffe ecclésiastique de

Fréjus. Le *forma dignum* ayant été délivré par le vicaire général le 2 décembre, Joseph Antelmy fut installé le lendemain en présence de tout le chapitre. Il paya les droits ordinaires : cent livres pour la chape, trente pour l'anniversaire, soixante aux chanoines présents, six à l'économe et quarante pour les employés de la sacristie. Il fit prendre possession par procuration des prieurés de Mons et de Bargême les 11 et 14 décembre suivants (1); comme il était à peine âgé de vingt ans à cette époque, il n'avait reçu que les ordres mineurs. Zongo Ondedei l'ordonna sous-diacre à Bargemon, le 21 septembre 1669, en cours de visite pastorale.

C'était alors chose rare que de recevoir une prébende sans voir apparaître de droite ou de gauche quelque compétiteur. Déjà, le jour de l'installation, le plus ancien chanoine, Jacques Bonnaud, avait réclamé l'application du statut de l'option des prébendes en sa faveur. Mais comme ce n'était pas le cas de l'appliquer à Joseph Antelmy puisqu'il présentait la résignation de son oncle, le chapitre passa outre et rejeta la réclamation de Jacques Bonnaud

On était alors en pleine régale. Trois ans après, le canonicat lui fut disputé par un régaliste, conseiller au Parlement de Paris, Pierre-Alexandre Sauvage. Nous avons dit ailleurs comment le chapitre lutta toujours contre l'ingérence du Roi et toute autorité épiscopale ou même pontificale, dans l'exercice du droit de nomination de ses membres (2). Malgré sa jeunesse, Joseph

(1) Arch. dép[les]. Insin. ecclés.

(2) V. *Le Chapitre de Fréjus* en cours de publication dans la *Semaine Religieuse* du diocèse

Antelmy se sentit assez fort pour combattre les prétentions de son compétiteur. Il résolut de se rendre à Paris et de faire valoir ses droits devant le Parlement. Afin de ne pas perdre sa part aux distributions, la permission de l'évêque lui était nécessaire. L'exploit lui arriva dans les premiers jours d'octobre 1672 Jacques Antelmy, son père, courut aussitôt à la recherche de Zongo Ondedei qui était en tournée pastorale ; il le rencontra à Montferrat et, le 10 octobre, le prélat accorda en faveur de Joseph Antelmy, avec l'autorisation de percevoir les distributions ordinaires, le congé demandé qui ne devait expirer que lorsque l'arrêt définitif aurait été rendu (1). L'arrêt du Parlement fut favorable à notre chanoine.

Joseph Antelmy fut ordonné prêtre pendant son séjour à Paris, le 27 mars 1673, dans la chapelle de l'archevêché, par François Batailler, évêque de Bethléem.

Nous ne savons combien de temps dura son absence, mais il était certainement de retour en fin juillet 1674, à la mort de Zongo Ondedei, puisqu'il fut élu, par le chapitre, official du diocèse, tant que durerait la vacance du siège.

Pendant qu'il était encore à Paris ou peut-être depuis sa rentrée à Fréjus, un affreux malheur vint jeter la désolation dans sa famille. Au mois de mars 1674, son père revenait de Seillans quand un habitant de ce village tira sur lui un coup de fusil chargé de deux balles. Blessé mortellement il put encore se faire transporter à Fréjus où, après avoir fait son testament, le 11 mars, il mourut le lendemain. « Je veux, dit-il, être enseveli à la tombe

(1 Arch. dép[les]. *Visites pastorales de Zongo Ondedei*, 1672, p. 12.

devant la chapelle de Saint-Louis où sont ensevelis mes prédécesseurs. Le jour de mon enterrement, je veux qu'il soit célébré des messes de mort tant qu'on pourra, laissant le reste des obsèques à la disposition de mademoiselle Marie Antiboul, ma très digne et bien aimée femme; je laisse trente livres au plat des pauvres de Trigance. » Il fait ensuite un legs à chacun de ses sept enfants, institue sa femme héritière universelle et déclare ne pouvoir signer à cause de sa blessure (1).

Pendant la vacance du siège qui dura deux ans, Joseph Antelmy au lieu de s'acquitter des devoirs de sa charge d'official, fit de nombreux voyages. Ses absences furent d'autant plus remarquées, que le vice-official n'était guère plus fidèle à l'obligation de la résidence. Le vicaire capitulaire qui expédiait les affaires courantes renonça à s'en occuper lorsque « Mre Antelme lui eut envoyé dans diverses circonstances des lettres d'appel comme d'abus. » A partir de ce jour l'officialité ne fonctionna plus. Lassé de cet état de choses, le chapitre enleva la charge d'official à Joseph Antelmy pour la confier à un autre; mais le nouvel évêque, Clermont-Tonnerre l'y réintégra par lettres signées à Paris le 15 mai 1676.

Sans doute les mérites de l'éminent chanoine étaient déjà connus par le nouveau prélat qui dès son arrivée dans le diocèse l'associa à tous les actes de son administration. Il l'emmena avec lui dans la tournée générale qu'il fit en 1677. A Mons et à Bargème, paroisses de son canonicat, Joseph Antelmy reçut lui-même Clermont-Tonnerre à la porte de l'église « et le

(1) Roux, notaire à Fréjus.

harangua, dit le procès-verbal, doctement et éloquemment en latin. »

Dans les paroisses dont l'évêque était le prieur, la sentence de visite fut portée par Joseph Antelmy qui fit preuve de la plus grande indépendance. Il n'hésita pas, notamment au Muy, à obliger l'évêque à pourvoir l'église d'un grand nombre d'objets du culte qui manquaient.

Joseph Antelmy a attaché son nom à toutes les œuvres principales qui ont illustré le trop court épiscopat de Clermont-Tonnerre.

Comme administrateur du chapitre et syndic du clergé, charges qu'il garda plusieurs années, il prêta à l'évêque le concours de son intelligence et de son activité pour la fondation du séminaire. Il assista à la bénédiction de cet établissement, dont il recueillit tous les documents qu'il remettait, en 1678, à l'économe de la maison. Il fut le membre le plus influent de la commission chargée la même année de préparer le *Propre* des saints du diocèse, travail dans lequel il se servit des notes laissées par son oncle et fit adopter, comme nous l'avons dit plus haut, les leçons de saint Léonce que celui-ci avait composées.

Nous le trouvons au lit de mort de Clermont-Tonnerre. Ce prélat venait de perdre connaissance. Les chanoines se demandaient si on pouvait lui donner dans cet état le saint viatique. Joseph Antelmy se prononça pour l'affirmative, en s'appuyant sur le sentiment de saint Thomas, sur les instructions données au Ve siècle par le pape saint Léon à Théodore, évêque de Fréjus et cette rubrique du *Sacramentaire* de Fréjus : « *Si quelqu'un, après avoir demandé à se réconcilier, a perdu l'usage*

de la parole quand le prêtre arrive et que les témoins sont dignes de foi, le prêtre doit faire sur le malade ce qui est de coutume ». Or, la coutume était alors, disait le docte chanoine, de donner aux malades le saint viatique. « Mais, ajoute-t-il, tandis que la foule des médecins qui entouraient le moribond disait que son état n'inspirait aucune crainte, une crise violente se déclara, je proposai de nouveau de donner le saint viatique; mais, je ne sais quels théologiens s'écrièrent que mon opinion était absurde et contraire à l'usage. Et notre très doux pontife ferma les yeux à la lumière sans avoir goûté cette céleste nourriture qu'il avait tant désirée (1) ».

Joseph Antelmy honora la mémoire de l'évêque en composant une très belle épitaphe qui fut gravée sur sa tombe.

De nouveau il fut nommé official du diocèse pendant la vacance du siège qui suivit la mort de Clermont-Tonnerre. Il nous reste un monument du zèle qu'il a déployé à cette époque pour faire observer la discipline ecclésiastique. C'est une ordonnance par laquelle il rappelle à leurs devoirs certains membres du clergé qui se revêtaient d'habillements laïques (2).

Dès qu'il fut en possession de sa stalle canoniale, Joseph Antelmy se mit à réfléchir sur les devoirs que lui imposait une charge qu'il avait obtenue un peu prématurément n'ayant alors, comme nous l'avons dit, que vingt ans. Cette âme ardente, que tourmentait déjà la fièvre du travail, s'effraya des loisirs nombreux que lui laissait son canonicat. C'est dans cette pensée

(1) *De Initiis*, etc., p. 141.

(2) Nous la reproduisons in-extenso aux pièces justificatives.

qu'il composa un opuscule sous le titre : *De periculis canonicorum*. Ce premier essai ne fut pas heureux. Son frère Charles-Octavien, le futur évêque de Grasse, l'appelle une matière lourde et indigeste, *rudem et indigestam materiam*. « Je l'ai corrigé, dit-il, je l'ai augmenté du fruit de mon expérience et peut-être un jour je le publierai, pour le faire servir à mes collègues (1) ». Mais Charles-Octavien ne mit jamais à exécution son projet et le manuscrit a disparu.

Ces dangers de l'oisiveté que Joseph Antelmy signalait à ses confrères il sut les éviter lui-même par un labeur opiniâtre dont il donna l'exemple toute sa vie. Encouragé par les travaux de ses oncles et résolu de marcher sur leurs traces, il forma le dessein d'écrire une grande histoire du diocèse qui devait comprendre six livres :

1° L'antiquité de la ville, sa fondation, ses hommes illustres, sa renommée, ses édifices, ses curiosités, ses monuments grecs et romains, ses désastres et tout son passé.

2° Les commencements de la foi, d'abord en Provence, puis à Fréjus, l'origine et l'antiquité de cette église, ses saints et ses martyrs, ses biens et ses droits, ses privilèges et ses libertés.

3° L'histoire chronologique des évêques depuis l'établissement du siège jusqu'au Xe siècle.

4° La même histoire depuis le Xe siècle jusqu'à nos jours.

5° L'histoire du chapitre de la cathédrale et celle des cinq

(1) *Assertio pro unico Bucherio. Præfatio*. Ouvrage de Joseph Antelmy publié par Charles-Octavien qui le fit procéder d'une préface dans laquelle il donne une courte notice biographique sur son frère.

collégiales du diocèse avec la table, en guise d'appendice, des prévôts et des chanoines de la cathédrale.

6° L'histoire des paroisses et des chapellenies, celle de Lérins et des autres abbayes du diocèse. Ce livre devait être terminé par une étude sur la voie aurélienne qui traversait le diocèse.

« Quel champ immense! quel poids bien lourd! s'écrie le docte chanoine après avoir tracé ces grandes lignes de l'histoire qu'il prépare, ma barque va sombrer, mes épaules vont fléchir, mais je serai soutenu, je l'espère, et je ne cesserai, comme font les marins en danger, de demander du secours. » (1)

Mais soit que les craintes de Joseph Antelmy se soient réalisées, soit que le temps lui ait manqué, car il mourut relativement jeune, soit que d'autres occupations et d'autres études, comme nous le verrons plus loin, l'aient détourné de son premier projet, la grande histoire en six livres dont nous avons le plan, ne parut jamais. Nous n'avons que deux ouvrages de l'érudit chanoine sur l'histoire diocésaine. L'un, la *Descriptio diocæseos Forojuliensis*, terminé en 1676, d'après ce qu'il nous apprend lui-même, mais resté à l'état de manuscrit, n'a été publié qu'en 1872, par les soins du chanoine Disdier, avec la *Description du diocèse* de Girardin (2). « Ce n'était, dit l'éditeur, qu'un essai incomplet, sans doute, peut-être même un peu hâtif, mais où le génie particulier de l'auteur se révèle déjà sous un langage élégant et de judieuses observations. Toutefois quoique

(1) *De Initiis*, *Præfatio*

(2) Draguignan, 1872, in-8°, p. I-X, 1-104, et *Bulletin de la Société d'Études*, t.

ébauchée à peine, cette œuvre n'en est pas moins précieuse et offre souvent un vif intérêt. »

L'auteur suit l'ordre ci-après : 1° Fréjus, l'ancienne ville, l'évêché, le diocèse, la cathédrale, le chapitre, les maisons religieuses, la ville moderne.

2° Les cinq collégiales : Barjols, Aups, Lorgues, Draguignan et Pignans.

3° Les églises paroissiales : d'abord, celles dont l'évêque était le prieur ou sur le territoire desquelles il avait des droits de juridiction temporelle : Fayence, Bagnols, le Puget, St-Raphaël, Flayosc, Châteauvieux, Escragnolles, Montauroux, Le Muy, Séranon, Roquebrune, Palaison, Villepey et le Revest; puis celles qui formaient une prébende canonicale : Claviers, Baudron, Ramatuelle, Gassin, Figanières, Brovès, Esclans, Spérel, Mons, Bargême, Tourrettes, La Martre, Comps, Montferrat et Meaux. A chacune de ces paroisses Joseph Antelmy ajoute une courte notice historique sur le chanoine qui en était alors le prieur prébendé (1).

Viennent ensuite les deux prébendes des bénéficiers, Châteaudouble et la Roque-Esclapon ; enfin sept autres paroisses, savoir : Callian, Le Luc, Saint-Tropez, Seillans, Callas, Salernes et Villecroze. Ce travail, nous l'avons déjà dit, est resté incomplet.

(1) Voici celle qu'il donne de lui-même sur celle de Bargème : « Joseph Antelmy, prêtre de Fréjus, docteur en théologie, a obtenu cette prébende canoniale par la résignation de son oncle. Il la défendait naguère à Paris contre les attaques téméraires d'un régaliste qui l'avait obtenue trois ans après que lui-même l'avait obtenue pacifiquement en vertu de cette résignation. Il la possède depuis sept ans et court actuellement dans la vingt-huitième année de son âge. — *Descriptio diœcesis. Bargema*.

Quatre ans après, paraissait le *De Initiis Ecclesiæ Forojuliensis*, qui a rendu impérissable dans le diocèse le souvenir de Joseph Antelmy (1).

Le siège de Fréjus étant alors vacant, l'auteur dédia son ouvrage au cardinal de Grimaldy archevêque d'Aix, qui se borna, pour toute réponse, à lui faire accorder l'*imprimatur* par son vicaire général, le 23 juillet 1680. Joseph Antelmy méritait un autre marque de sympathie. En effet, sa dédicace n'est qu'un pompeux éloge du cardinal et de son illustre famille qu'il fait descendre, selon l'erreur alors universellement répandue, de Gibelin de Grimaldi, personnage légendaire n'ayant jamais existé quoique on lui attribue la gloire d'avoir expulsé les Sarrasins du Fraxinet. Sans doute la suite de ses travaux valut plus tard à Joseph Antelmy l'amitié de l'archevêque, puisque Charles-Octavien nous dit qu'il s'était établi entre eux des rapports pleins d'affection.

L'apparition du *De Initiis* fut saluée avec joie par les habitants et surtout par le clergé de Fréjus. La poésie latine se fit l'écho de l'enthousiasme général en célébrant les mérites de l'auteur (2).

(1) *De Initiis Ecclesiæ Forojuliensis. Dissertatio historica, chronologica, critica, profano sacra. Accesserunt 1° Præsulum Forojuliensium nomenclatura chronologica. 2° Diatriba de Ecclesia Regiensi et de monasterio Lirinensi. 3° Notæ uberiores in concilium arelatense in causâ Theodori Forojuliensis episcopi et Fausti abbatis Lirinensis. Aquis sextiis* MDCLXXX in-4°, p. 229.

(2) Un personnage dont ous ne connaissons le nom et les titres que par ces initiales, I.M C.I.V.O, adressa à l'auteur un quatrain; Honorat de Camelin, bénéficier de la cathédrale, fit en son honneur un acrostiche; enfin le frère de Joseph, Charles-Léonce-Octavien, âgé alors à peine de douze ans, composa une ode.

Les éloges qui furent décernés en cette circonstance à Joseph Antelmy ne sont qu'un juste hommage rendu à la valeur de son œuvre, car il a le premier étudié d'une manière approfondie l'histoire de notre cathédrale, tiré de l'oubli un grand nombre de documents. Sans lui nous ne saurions peut être rien de nos origines religieuses.

Le *De Initiis* est l'ouvrage le plus complet que Joseph Antelmy ait publié sur le diocèse et quoiqu'il ne réponde pas à ce qu'il avait fait d'abord espérer, nous devons juger par son ampleur et son importance de ce qu'auraient été les autres livres si la mort ne l'avait surpris avant qu'il eut le temps de les achever.

Notre historien composa encore des dissertations historiques sur quelques saints du diocèse, notamment sur sainte Maxime, saint Ausile et saint Tropez. Il adressa la première à un des Bollandistes, le P. Daniel Papebroch, qui la fit insérer dans les *Acta Sanctorum* (1). L'auteur y démontre surtout que sainte Maxime qui est honorée à Callian ne l'a jamais été à Frioul, contrairement à l'assertion de quelques hagiographes italiens : il parle de son culte et de ses reliques conservées à Callian, de sa famille, du lieu de sa naissance, de la translation de ses reliques dans une autre châsse en 1643. Sur plusieurs points au sujet de sainte Maxime, Joseph Antelmy n'est d'accord ni avec son frère, ni avec Girardin.

Cette dissertation fut suivie peu de temps après d'une autre sur la translation du corps de saint Ausile (2) qu'il adressa en

(1) *De sanctæ Maximæ virginis Callidiani in Forojuliensi diœcesi, cultu et patria. Epistola ad V. Cl. Danielem Papebrochium. Acta Sanctorum XVI maii.*

(2) *S. Antiolus ex Lirinensi monacho, Forojuliensis episcopus.*

forme de lettre à Louis Thomassin, de Mazaugues, conseiller au Parlement, ami des lettres et des savants qui l'avait en grande estime. « Feu M. Antelmy, évêque de Grasse, qui parle de cette lettre, dit Achard, ne nous apprend ni le temps, ni le lieu de son impression. » Nous ne savons si elle existe encore (1).

Dans sa *Vie de saint Ausile,* l'autre historien de notre église, Félix Girardin, qui avait treize ans à la mort de Joseph Antelmy, a mis à contribution le travail du docte chanoine qu'il cite quelquefois. « Le savant Joseph Antelmy, dit-il, a remarqué dans la dissertation qu'il a faite sur ce saint, que son nom est altéré dans les manuscrits latins et qu'il est appelé tantôt *Auxilius,* tantôt *Ancilius,* ailleurs *Antiolius*, enfin *Aussilius* et *Ausilius;* mais que les altérations sont communes chez les copistes et que celles-ci ne sont d'aucune conséquence et ne doivent pas nous surprendre, treize siècles s'étant écoulés depuis sa mort jusqu'à nous. »

C'est sans doute aussi de cette dissertation que Girardin a extrait les détails qu'il nous donne sur les rapports de saint Ausile avec saint Sidoine Apollinaire et saint Prince. Car il fallait la sagacité et la science du chanoine Antelmy pour faire revivre, après tant de siècles, une figure oubliée comme celle de saint Ausile et lui donner un cadre historique. Aussi le nom de saint Ausile paraît pour la première fois sur le catalogue de nos évêques dans le *De Initiis*.

(1) Elle est mentionnée par Charles Antelmy sous ce titre : *De translatione corporis S. Auxilii episcopi ad V. Cl. Ludovicum Thomassinum de Mazaugues*. C'est probablement un travail différent de celui dont parle Girardin.

Ainsi, grâce à Girardin, le travail d'Antelmy n'a pas péri en entier : le curé de Fréjus l'a fait revivre sous une autre forme. Soyons heureux de posséder ce qu'il nous en a conservé (1).

La troisième dissertation est relative au martyre et au culte de saint Tropez. Antelmy l'envoya, comme il l'avait fait pour sainte Maxime, aux Bollandistes qui citent son opinion sur le lieu où sont cachées les reliques de ce saint. C'est ce témoignage d'Antelmy qu'apporte encore Girardin. « M. Joseph d'Antelmy, qui était prieur de Saint-Tropez, à la fin du siècle passé, dit-il, était persuadé que les reliques de ce saint étaient cachées dans l'ancienne église paroissiale ; il y fit fouiller, mais en vain (2). » Ce travail qui, d'après Achard, fut composé en 1679, formait un manuscrit d'environ cent cinquante pages in-folio, qui n'a jamais été imprimé.

Quand il traitait cette question, son oncle germain, qui fut peut-être aussi son parrain, Joseph Antiboul était depuis trois ans le prieur-curé de Saint-Tropez. L'affection qu'il avait pour son neveu l'attirait souvent à Fréjus et c'est dans cette ville qu'il mourut en 1632.

Il était d'usage, depuis près d'un siècle, chez les Antelmy comme chez les Antiboul, que les bénéfices ecclésiastiques que l'un d'entre eux possédait ne devaient jamais plus sortir de leur famille (3). La mort du prieur de Saint-Tropez fournit aux deux

(1) *Vie de saint Austle*, par Félix Girardin. Aix, 1750. Rééditée en 1837, opuscule in-12.

(2) Girardin. *Description du diocèse*, p. 101.

(3) Succession des prieurs de Saint-Tropez de 1594 à 1682. Charles Antiboul (1594-1740), Charles Antiboul (neveu) (1640-1663), Pierre Antiboul (1663-1676), Joseph Antiboul (1676-1682).

maisons maintenant alliées une nouvelle occasion de maintenir ces traditions. On vit alors se produire un arrangement singulier. Avant de mourir, Joseph Antiboul résigna le prieuré de Saint-Tropez et le prieuré rural de Saint-André de Ramatuelle à Joseph Antelmy, tandis que, quelques mois plus tard, le 17 octobre 1682, celui-ci résignait son canonicat à son frère Charles-Léonce-Octavien, alors à peine âgé de quatorze ans. Ces résignations furent autorisées par le vice-légat d'Avignon, le 8 avril 1682.

Avant de prendre possession d'un prieuré avec cure d'âmes, il fallait obtenir de l'autorité diocésaine le *forma dignum* qui n'était délivré qu'après un examen subi par le candidat sur les matières ecclésiastiques.

Ce fut le 17 avril que Joseph Antelmy, docteur en théologie à l'âge de vingt ans, se présenta devant la commission d'examen présidée par le vicaire général, Antoine Porre, simple bachelier en théologie. Le procès-verbal nous montre la haute estime dont jouissait parmi ses contemporains le docte chanoine. On comprend que ce ne fut qu'à regret et pour observer les lois canoniques qu'on le soumit à cette épreuve dont volontiers on l'aurait dispensé. « Quoique, dit le *forma dignum*, depuis l'année 1667, M[re] Joseph Antelmy, pendant qu'il terminait à Lyon son cours de théologie, ait reçu de l'Illustrissime seigneur Joseph-Zongo Ondedei, de son vivant évêque de Fréjus, des lettres testimoniales le déclarant apte à tous les bénéfices et que depuis lors pendant environ quinze ans, outre la charge canoniale, le susdit Joseph Antelmy ait rendu de très grands services à tout le diocèse par sa piété, ses écrits, son zèle, sa doctrine, son exemple et les autres charges ecclésiastiques qu'il a remplies avec un

dévouement digne des plus grands éloges, pourtant il n'a pas refusé de subir l'examen et après l'avoir sérieusement examiné, nous l'avons approuvé pour le susdit prieuré de Saint-Tropez auquel est attachée la cure des âmes ».

Joseph Antelmy partit aussitôt pour se faire installer dans son nouveau bénéfice. La cérémonie eut lieu le 18 avril, après-midi. La prise de possession se fit d'abord à l'église des Capucins, église primitive du prieuré où la tradition disait que le corps de saint Tropez était caché. Le nouveau prieur fut reçu par les religieux avec tous les honneurs dus à sa qualité. Il fut ensuite installé à l'église paroissiale et prit possession de la maison claustrale. La prise de possession du prieuré de Saint-André de Roquebrune eut lieu le 22 avril suivant.

Dès qu'il fut pourvu du prieuré de Saint-Tropez, Joseph Antelmy demanda au Saint-Siège l'autorisation de garder encore quelque temps son canonicat, invoquant pour motif « qu'il a trouvé ce prieuré dans un très misérable état, tant dans les terres et vignes de sa dépendance que pour les ornements, linges, livres, vases sacrés et autres choses nécessaires au service d'une paroisse, même sans maison claustrale ni habitation pour les prêtres servants et sans vaisselle de cave qui est d'autant plus nécessaire que c'est les meilleurs et plus considérables revenus dudit bénéfice, afin que les rentes et revenus d'iceluy fussent employés aux dites réparations et ornements pour autant de temps que Sa Sainteté ou les commissaires par Elle députés le jugeront à propos. » (1).

(1) Arch. dép^les^. Insin. ecclés.

Le Droit Canon autorisait Joseph Antelmy à garder encore six mois le canonicat. Ce laps de temps s'étant écoulé, sans que la dispense demandée fut arrivée, « il aurait pu, dit-il, le garder jusqu'après l'an révolu, d'après le droit et l'usage du Royaume, les arrêts des Cours souveraines et les déclarations de Sa Majesté au sujet des bénéfices incompatibles. Pourtant, voulant satisfaire ponctuellement aux termes de la Bulle », il le résigna en faveur de son frère, le 17 octobre 1682, « se réservant néanmoins, ajoute-t-il, pour bonnes et justes causes et notamment pour pouvoir continuer et achever plus aisément son travail de l'*Histoire de Fréjus*, qui regarde l'avantage particulier et général de la dite église, chapitre et diocèse, sur tous les fruits une pension annuelle de neuf cents livres »; stipulant en outre que « dans le cas où N. S. P. le Pape lui accorde la dispense qu'il a demandée, avant que sa résignation soit admise, celle-ci ne sera suivie d'aucun effet » (1). Mais la dispense ne fut pas accordée et l'ancien chanoine dut se contenter de sa cure de Saint-Tropez.

De son administration dans cette paroisse deux actes seulement nous sont connus.

Il appela l'attention du conseil communal sur la nécessité d'agrandir l'église paroissiale. Le conseil prenant sa demande en considération, nomma, le 14 février 1683, plusieurs délégués et quatre prieuresses chargés de faire des quêtes dans l'église, les chapelles et les maisons particulières pour recueillir une partie des fonds nécessaires. Ce fut le germe d'un projet qui ne

(1) Emmanuel Coste, notaire à Fréjus.

reçut son exécution que quelques années avant 1789. Il s'occupa aussi, mais sans succès, du relèvement de la maison claustrale qu'il avait trouvée en très mauvais état. Son successeur obtint, en 1703, de la sénéchaussée de Draguignan, une sentence qui obligeait les consuls à fournir une maison claustrale pour le logement des prêtres.

Quoique démissionnaire de son canonicat, Joseph Antelmy exerçait encore l'année suivante la charge d'administrateur du chapitre. Nous le voyons en effet, le 11 février 1683, nommer à ce titre Balthazard Gaitte économe du séminaire (1).

Les controverses qu'il eut à soutenir sur des matières alors vivement discutées dans l'Eglise de France l'obligèrent à interrompre ses études sur l'histoire du diocèse.

Pendant son priorat de Saint-Tropez quatre de ses œuvres parurent qui attirèrent sur lui l'attention du monde savant; il ne craignit pas d'entrer en lice avec des écrivains considérés comme des oracles dans l'Eglise de France et réussit parfois à faire adopter son sentiment.

La première, imprimée en 1689, a pour titre : *De veris operibus SS. Patrum Leonis Magni et Prosperi Aquitanis Dissertationes criticæ, quibus capitula de Gratia Dei, epistolam ad Demetriadem, nec non duos de vocatione omnium Gentium libros Leoni nuper adscriptos adjudicat, et Prospero postliminio restituit Josephus Antelmius* (2).

Celui contre qui était dirigée cette controverse était le fameux

(1) Garcin, notaire à Fréjus.

(2) Parisiis, 1689, in-4°.

P. Quesnel, de l'Oratoire, qui devint plus tard un des fauteurs les plus ardents du Jansénisme et autour duquel se rangèrent tous les appelants de la bulle *Unigenitus*. Avant sa condamnation par le Saint-Siège, Quesnel avait fait paraître, en 1675, une nouvelle édition des œuvres de saint Léon dans laquelle il avait inséré les six chapitres de la grâce contre les Semi-Pélagiens contenus dans le deuxième tome des Conciles, ainsi que la lettre à Démétriade et les livres de la Vocation aux Gentils. Joseph Antelmy démontra par des arguments décisifs que ces écrits n'étaient pas de saint Léon, mais appartenaient à saint Prosper d'Aquitaine; que les six chapitres de la grâce en particulier avaient été composés en 430 par ce Père qui dans ce but avait réuni tous les témoignages des Papes et des conciles candamnant le semi-pélagianisme.

Le P. Quesnel répondit par une lettre qui fut insérée dans le *Journal des Savants*, des 8 et 15 août 1689, à laquelle Antelmy répliqua par : *Deux lettres de l'auteur des Dissertations sur les ouvrages de saint Léon et saint Prosper pour servir de réponse aux deux parties de la lettre du P. Quesnel* (1).

Ellies Dupin intervint dans la dispute. Il prit d'abord parti pour Antelmy (2); mais au dernier moment il fit une volte-face qui ne l'honore guère. Sollicité par le P. Quesnel et ses amis, il n'eut pas le courage de son opinion. A son premier travail il en substitua un autre dans lequel il se prononce en faveur du P. Quesnel.

(1) Paris, 1690, in-4°. — C'est le seul écrit de Joseph Antelmy qui soit en français.

(2) Ellies Dupin. *Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques. Ve siècle, 2e partie. Saint Prosper et saint Léon.*

Au cours de cette polémique, Joseph Antelmy avait annoncé une édition complète des œuvres de saint Prosper d'Aquitaine collationnées d'après plusieurs manuscrits; mais il vécut trop peu de temps encore. Son travail, resté inachevé, n'a jamais été publié. Qu'il nous suffise de dire que, malgré Ellies Dupin, Joseph Antelmy a eu le dernier mot sur la question. Car personne ne songe plus aujourd'hui à attribuer à saint Léon des écrits qu'une saine critique reconnaît comme l'œuvre de saint Prosper.

Le succès de Joseph Antelmy fut le même dans la question qui fut soulevée, au milieu du XVIIe siècle, sur l'auteur du Symbole de saint Athanase. « Jusqu'alors, dit Don Morin, on n'avait élevé aucun doute sérieux touchant l'attribution du symbole *Quicumque* au grand Athanase. Gérard Von, le premier, donna l'éveil dans son ouvrage de *Tribus symbolis* (1642). Une certaine hésitation se manifesta d'abord; mais bientôt les meilleurs érudits, catholiques aussi bien que protestants, convinrent unanimement que l'antique formule ne pouvait plus être considérée comme l'œuvre d'Athanase. C'était en Occident et à une époque vraisemblablement postérieure qu'il fallait emplacer la composition » (1).

Mais à qui fallait-il l'attribuer? D'après le P. Quesnel, dont l'opinion fut adoptée par le P. Chifflet, l'auteur du « *Quicumque* » était Vigile, évêque de Tapse, en Afrique. Joseph Antelmy prenant part au débat publia, en 1693, sous ce titre : *Nova de*

(1) *Les origines du Symbole* « Quicumque » *dit Symbole d'Athanase*, par Dom Morin O. S. B. de l'abbaye de Maredsous. (*Science catholique*, n° du 15 juillet 1891).

symbolo Athanasio disquisitio, une courte dissertation dans laquelle il réfute l'opinion des PP. Quesnel et Chifflet et prouve par de solides arguments que cette formule de la foi catholique a été composée par saint Vincent de Lérins.

Le sentiment d'Antelmy, nous dit son frère, fut très apprécié en Sorbonne et à l'école des chanoines de Sainte Geneviève. Le 2 février 1694, un journal de Paris en parlait en ces termes : « Le système de M. l'abbé Antelmy, tout nouveau qu'il est, est établi sur des raisons très solides et il en fournit aussi qui sont plus que suffisantes pour répondre aux difficultés que l'on peut lui opposer et s'il ne faut que cette assurance à cet auteur pour l'obliger à donner au public de pareilles remarques qu'il fait espérer sur le symbole des apôtres, on peut lui répondre qu'il ne les donnera jamais aussi tôt qu'on les souhaite. » Mais cette nouvelle dissertation ne vit pas le jour. Charles-Octavien nous dit qu'il en trouva simplement l'ébauche dans les papiers que lui laissa son frère sous ce titre : *Diatriba de symbolo apostolorum.*

La dissertation sur le symbole de saint Athanase fut suivie la même année par une autre sous forme de lettre au P. Paggi sur la vie de saint Martin de Tours et de son successeur saint Brice : *De œtate sancti Martini Toronensis episcopi et quorumdam ejus gestorum ordine, anno et morte, nec non sancto Briccio successore, epistola ad R. P. Antonium Paggium* (1).

« Rien n'est plus embrouillé que la chronologie de la vie de saint Martin de Tours, lisons-nous dans la *Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques*. Plusieurs critiques ont travaillé à la

(1) Paris. 1693, in-8°.

débrouiller. L'illustre Antelmy n'étant pas content de ce que les autres en ont écrit, se propose d'éclairer dans cette lettre quelques passages de Sulpice Sévère qui font la difficulté. » Il émet son opinion sur la date de la naissance et de la mort du saint, dates sur lesquelles les auteurs ne s'accordent pas. En ce qui concerne cette dernière, l'examen critique des éléments de la controverse et un argument tiré d'une inscription ancienne jusqu'alors inconnue l'amènent à conclure que la mort de saint Martin doit être fixée dans la nuit du dimanche au lundi 11 novembre 401 (1). Cette date fut adoptée par les Bénédictins de Saint-Germain. Enfin Antelmy « prouve que Brice, successeur de saint Martin, n'est pas Brictio que Sulpice Sévère accuse de plusieurs excès. » (2).

Depuis quelque temps une opinion nouvelle attribuait deux évêques du nom d'Eucher à l'église de Lyon. Elle venait d'être patronnée par le P. Théophile Rainaldy. Dans une œuvre posthume de haute érudition : *Assertio pro unico sancto Eucherio*, que son frère Octavien fit imprimer, Antelmy démontra que cette opinion était erronée et qu'il n'y a eu à Lyon qu'un seul évêque du nom d'Eucher (3). Ici encore Joseph Antelmy eut pour lui l'assentiment universel.

(1) *Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques*. — Art. Antelmy.

(2) *Ibid. id.*

(3) *Assertio pro unico sancto Eucherio, Lugdunensi episcopo Opus posthumum. Accessit concilium Regiense sub Rostagno metropolitano aquensi, anno 1285. Nunc primum prodit integrum et notis opera Caroli Antelmi, designati episcopi Grassensi præpositi Foro-juliensi.* Parisiis, 1726, in-4°. — C'est le seul ouvrage que Charles-Octavien ait trouvé entièrement achevé parmi les manuscrits de son frère. En le publiant il l'a fait précéder d'une préface.

Pendant qu'il se livrait à ces travaux de critique et de controverse, il eut la bonne fortune d'ajouter à son prieuré de Saint-Tropez celui de Grimaud. Il y fut nommé, en 1689, par l'abbé de Saint-Victor. Il put garder ces deux bénéfices, le prieuré de Grimaud étant en commende et n'obligeant pas à la résidence. Mais chose curieuse ce fut pourtant à Grimaud qu'il habita de préférence, sans doute parce qu'il en avait agrandi lui-même la maison claustrale, tandis que celle de Saint Tropez ne fut jamais réparée de son vivant.

La nomination au prieuré de Grimaud lui parvint à Paris au plus fort de sa controverse avec le P. Quesnel et pendant qu'il y surveillait l'impression de ses ouvrages. A peine nommé, deux compétiteurs, Paul Banin, prêtre de Paris, et Charles Sevin, procureur du séminaire des missions étrangères, se levèrent contre lui. Courir d'un Parlement en Parlement, grave souci dont il parvint à s'affranchir, en cédant à Charles Sevin le prieuré rural de Saint-André de Ramatuelle, en promettant une pension à Paul Banin. Ayant ainsi écarté ses deux compétiteurs, il fit prendre possession du prieuré par procuration. Mais, en 1691, un régaliste, Pierre Lefèvre, réclama à son tour le prieuré. Joseph Antelmy à peine revenu de Paris, dut se disposer à y retourner « pour les affaires desdits bénéfices »; il désigna Joseph Caussemille, bourgeois de Saint-Tropez, comme son procureur à l'effet de recevoir les revenus des deux prieurés (1).

Définitivement rentré à Grimaud, nous le voyons s'occuper de l'amélioration de son prieuré qu'il avait trouvé en très mauvais

(1) Garcin, notaire à Fréjus

état. A la suite des guerres et d'une épidémie meurtrière, les habitants avaient presque tous déserté, les terres étaient en friche, la dîme ne rendait presque plus rien. Des cinq prêtres qui desservaient l'église paroissiale, il n'en restait plus que deux. Plus de fermier depuis quatre ans sur les terres du prieuré, le dernier s'était ruiné. C'est à peine si le premier fermage, consenti par Joseph Antelmy, lui rapporta 550 livres, somme qui ne fut portée à 900 livres que quelques années après. En 1693, il fit réparer et agrandir la maison claustrale.

L'année suivante, Antelmy fut chargé d'une importante et délicate mission. Le diocèse de Pamiers était troublé depuis longtemps par les affaires de la Régale : l'évêque Etienne-François Caulet (1) avait été l'un des rares prélats qui dans cette question s'étaient le plus opposé à l'omnipotence de Louis XIV. Son successeur, J.-B. de Verthamon, ne voulut pas se rendre dans son diocèse avant que le calme se fut fait dans les esprits ; il cherchait un prêtre qui par son expérience et son autorité fut capable de ramener cet apaisement. Sur la désignation que lui en fit le P. de la Chaise ce fut au prieur de Saint-Tropez et de Grimaud que s'adressa l'évêque de Pamiers. Joseph Antelmy accepta cette mission de confiance. Par sa douceur, son intelligence des affaires et des hommes, il s'acquit bientôt l'estime et la sympathie des dissidents; ses conseils et ses ordres qu'il appuyait toujours par des écrits pleins de science furent suivis. Habile à se servir des avantages que lui offraient les circonstances, il eut bientôt rétabli la concorde là où régnaient le trouble

(1) Etienne-François de Caulet, évêque de Pamiers (1645-1680).

et la désunion ; en peu de mois, avant l'arrivée de l'évêque, il avait mis fin à des controverses qui duraient depuis quatorze ans. Le 10 mars 1694, il prenait paisiblement possession de l'évêché de Pamiers au nom de Mgr de Verthamon (1).

Ce succès valut à Joseph Antelmy les éloges du P. de la Chaise, l'heureux entremetteur entre lui et l'évêque de Pamiers, qui lui écrivait le 12 mars suivant : « Il n'y a rien de si consolant, Monsieur, que tout ce qui me revient de votre prudente et vertueuse conduite dans un diocèse où n'ayant trouvé que du désordre, vous avez mis la paix avec tant de bénédiction du ciel et tant de savoir faire. Sa Majesté à qui j'en ai rendu compte, en a été très contente et très édifiée. Je crois que vous aurez bientôt M. votre évêque qui aura bien de la consolation de trouver cette paix que vous avez si bien et si heureusement établie. On ne peut agir plus canoniquement que vous avez fait dans un diocèse si plein de troubles. »

Mgr de Verthamon fit son entrée à Pamiers vers la fin de l'année 1694. Il garda auprès de lui Joseph Antelmy qu'il confirma dans ses fonctions de vicaire général et d'official, et s'en fit accompagner dans la visite pastorale du mois de mai 1696 (2).

(1) Archives de l'Ariège. Registres du chapitre cathédral, G. 1694, f° 23. Prise de possession de l'évêché de Pamiers par Me Dantelmy, procureur fondé de M. de Verthamon, nouvel évêque (10 mars).... *Venerabilis viri magistri Josephi Dantelmy, presbyteri, in sacra theologia doctoris, quandam ecclesiæ Frejulis cathedralis canonici, et vicarii generalis ac officialis.* — Renseignement obligeamment fourni, ainsi que le suivant, par M. l'abbé Louis Blazy, curé de Montoulieu, près Foix (Ariège). Nous l'en remercions.

(2) Dans cette visite, l'évêque est dit être accompagné de messire Joseph d'Antelmy, ancien chanoine de l'église cathédrale de Fréjus, prieur commenditaire de Grimaud, vicaire général du diocèse de Pamiers et official.

Vers la fin de la même année Joseph Antelmy songea à regagner son pays natal. L'archevêque d'Albi, Charles Legoux de la Berchère, annonçait en ces termes au P. de la Chaise la résolution du vicaire général de Mgr de Verthamon : « M. l'abbé Antelmy ne se croyant plus nécessaire au diocèse de Pamiers, puisque le prélat est en état d'agir par lui-même, songe à se retirer en Provence. Il a gagné les cœurs de tout le monde au diocèse où il s'était prêté et son amour pour l'étude ne le détournant en rien de l'application aux affaires qu'il maniait; il a prouvé qu'il n'aime la science que par le bon usage qu'il en a fait très à propos dans les occasions difficiles où un savoir et une habileté médiocres n'auraient pas suffi pour remplir les devoirs de son état. » (1)

Nous savons donc par le témoignage d'un contemporain qu'Antelmy conserva, même au milieu des plus grandes obligations de sa charge, son goût pour l'étude et chercha même à l'utiliser pour son diocèse d'adoption. C'est ainsi qu'on a trouvé dans ses papiers une notice inachevée sur la translation du corps de la B. Dilectrice, vierge du diocèse de Pamiers, et une autre également incomplète sur saint Antonin, évêque de cette ville.

Mais ce que l'archevêque d'Albi ne dit pas et ce que nous apprenons de son frère et de lui-même c'est que « les sollicitudes de sa charge et son ardeur pour l'étude avaient ruiné sa santé. » Il tomba dans une maladie de langueur. Les médecins lui prescrivirent l'usage du lait. Son état cependant ne s'améliorait

(1) Correspondance reproduite par Charles-Octavien d'Antelmy dans la préface du *De unico sancto Eucherio*.

guère. Espérant que l'air natal rétablirait ses forces et cédant aux conseils de ses amis, il quitta Pamiers dans les premiers jours de l'année 1697. Depuis deux ans, il n'avait plus rien touché des honoraires que l'évêque lui avait promis, réduit à se suffire avec les revenus de ses deux prieurés. Le prélat poussa même le sans-gêne jusqu'à le laisser partir sans avoir satisfait à ses engagements. Une reconnaissance écrite fut tout ce que Joseph Antelmy put obtenir.

Après quelques semaines passées à Fréjus il vint séjourner à Grimaud dans l'espoir que le climat lui serait plus salutaire. Mais sa santé ne se rétablit pas. « Ni les remèdes, ni le régime auquel il était soumis, ni les soins dont il était entouré, dit son frère, ne purent le sauver. Prévoyant lui-même sa fin, il employa les deux mois qui précédèrent sa mort à mettre ordre à ses affaires et ensuite il ne s'occupa plus que de son âme et donna jusqu'à la fin l'exemple le plus admirable de patience, de foi et de piété. »

Un notaire de Fréjus vint recevoir son testament à Grimaud (1). Cinq jours après, le 28 mai, le même notaire reçut la double résignation des prieurés de Grimaud et de Saint-Tropez. Joseph Antelmy, fidèle jusqu'à la fin aux traditions de sa famille, transmit le premier à son frère Charles-Léonce-Octavien à qui il avait déjà cédé le canonicat en 1682, le second à Honoré Augier, prêtre de Bargemon, frère de Jean Augier, sieur de Favas, qui avait épousé la sœur du résignateur, Agnès d'Antelmy. Cet usage qui nous choquerait aujourd'hui était alors considéré

(1) Voir ce testament aux pièces justificatives.

comme légitime et très naturel. Heureusement que le droit de résignation pour les évêchés n'a jamais existé.

Comme la plupart des poitrinaires qui conservent jusqu'au bout leurs illusions, Joseph Antelmy crut qu'un nouveau changement d'air pourrait améliorer son état. Quoique à bout de forces, il se fit transporter à Fréjus. Mais ce voyage, alors si difficile, précipita sa fin. Il mourut presque à son arrivée dans sa ville natale, le 20 juin 1697, à peine âgé de 49 ans. Il fut ensevelit dans le chœur, à la tombe des chanoines (1). Sa digne mere ne put résister à la douleur que lui causa cette perte et succomba le 13 octobre de la même année (2).

Avec Joseph Antelmy s'éteignit une des lumières de l'Eglise de France. Le diocèse perdit le plus savant de ses prêtres, le chapitre son chanoine le plus éminent, la ville de Fréjus une de ses gloires les plus pures. Il a eu le mérite de publier ou de terminer sur différents sujets d'histoire ou de critique dix livres ou traités dont quelques-uns sont assez volumineux. Si la mort ne l'avait enlevé sitôt de ce monde, il aurait certainement achevé et fait paraitre les neuf autres qu'il avait préparés ; son activité se serait portée sur des champs nouveaux qu'il aurait défrichés (3).

(1) Acte de sépulture de Joseph Antelmy : L'an mil six cent quatre-vingt-dix-sept et le vingt-unième juin, muni des sacrements, est décedé Mre Joseph Antelmy, prêtre, ancien chanoine, prieur de Grimaud, âgé de quarante-neuf ans, et a été enseveli dans une des tombes de Messieurs les chanoines accompagné du clergé, moy vicaire soussigné. Poulle, vic., Mourgues, Bermond. (Arch. comm. de Frejus. GG. 11, f° 70).

(2) *Id.* GG. 11, f° 72.— Elle était âgée de 66 ans.

(3) Nous avons eu l'occasion dans le cours de ce récit de mentionner six de ces diverses

La mort de Joseph Antelmy excita d'unanimes regrets non seulement dans le diocèse de Fréjus, mais encore parmi toutes les intelligences de l'époque qui appréciaient ses intéressants travaux. « Il comptait des amis, nous dit encore son biographe, parmi les personnages les plus éminents de son temps. Le cardinal de Grimaldi, archevêque d'Aix, à qui il avait dédié le *De Initiis*, l'honorait de son estime; Jérôme Casamatte (1), Henri de Noris (2), Louis Dufour, abbé de Longuerne (3), Etienne Baluze (4), Adrien Baillet (5), Antoine Paggi (6), Jean Cabanut (7), Louis Moreri (8), entretenaient avec lui une correspondance suivie.

œuvres restées inachevées : *De periculis canonicorum.— Opera S. Prosperi Aquitani, ex multis mss.— Historia Ecclesiæ Forojuliensis et totius diæceseos.— Diatriba de symbolo apostolorum.— De translatione corporis B. Dilectricis. in diæcesi Pamiensi.— De sancto Antonino Pamiensi episcopo*. Il nous reste à signaler les trois suivantes : *Secreta Lerinensia vel Thebaïdii Lerino-Forojuliensis.— Annales Ecclesiastici Galliarum à prædicatione fidei usque ad annum quo incipiunt Annales Ecclesiastici Francorum, ex P. Lecointe.— Disquisitio de patrià Cassiani.*

(1) Cardinal, né à Naples en 1620, bibliothécaire du Vatican, mort à Rome.

(2) Cardinal, né à Vérone en 1631, bibliothécaire du Vatican, auteur d'un grand nombre d'ouvrages critiques et historiques, mort à Rome en 1701.

(3) Abbé de Sept-Font, né en 1659, auteur de plusieurs dissertations historiques et théologiques, mort à Paris en 1733.

(4) Né à Tulle en 1630, auteur d'un grand nombre de livres historiques, mort à Paris en 1718.

(5) Auteur d'une *Vie des Saints*, mort en 1706.

(6) Cordelier, né à Rogne en Provence en 1624, correcteur des Annales de Baronius, mort à Aix en 1695.

(7) Canoniste distingué, né à Aix en 1605, mort en 1685.

(8) Né à Bargemon en 1643, auteur d'un dictionnaire historique, mort à Paris en 1680.

En apprenant la mort de son ancien élève, le P. de la Chaise écrivait, le 27 juin, à Charles, frère du défunt : « J'estimais et honorais particulièrement sa vertu, sa capacité et son zèle pour l'Eglise qui perd en lui un défenseur courageux et éclairé. Sa mémoire me sera toujours très chère. »

Le vicaire général de Pamiers, Mre Bréal, écrivait au même, le 3 mai 1709 : « La mémoire de M. l'abbé Antelmy, votre frère, sera éternelle en ce pays, on parle et on parlera toujours de son mérite et de tout le bien qu'il a fait dans ce diocèse; je n'en ai pas été le témoin, parce que je ne suis ici que depuis peu, mais j'en ai ouï parler d'une manière si avantageuse qu'il n'est pas permis d'en douter. Des personnes de cette manière ne devraient jamais mourir. » Quelques temps après nouvelle lettre de l'abbé Bréal en réponse à celle que lui adressa Charles Antelmy : « Je puis dire, Monsieur, sans exagération que votre lettre a réjoui toute la ville de Pamiers et tout le diocèse ; feu Monsieur votre frère y vivra toujours et plus je vais en avant, plus j'apprends de bien d'une personne aussi distinguée qu'il était, qu'on peut dire avoir remis ce diocèse, y avoir réduit les esprits les plus difficiles et qui devrait rester toujours pour la consolation de tous. Dieu l'a enlevé de ce monde et je puis dire qu'il a laissé par sa mort tout le diocèse dans la douleur. » Et Charles Antelmy ajoute : « De peur de paraître trop polixe et d'ennuyer le lecteur, je passe sous silence beaucoup d'autres témoignages honorables et précieux qui sont dans mes mains. » Nous regrettons cette réserve. Il nous aurait plu d'entendre ces nombreux témoignages d'estime et de regret, écho lointain des éloges apportés de tous les points de la France à la mémoire de Joseph Antelmy.

Dès ce jour l'éminent chanoine prit place au rang des hommes illustres ; il n'y eut pas un dictionnaire d'histoire ou de critique qui ne donna avec sa biographie la nomenclature et le résumé de ses œuvres. Tous s'accordent à dire que Joseph Antelmy « avait beaucoup d'esprit, d'honnêteté, de douceur, d'érudition, de modération, dignes d'un vrai savant. » Quelques-uns ajoutent : « Il est vrai qu'il se livrait un peu trop facilement à des conjectures. » Critique empreinte d'une évidente exagération, car il nous suffira de rappeler que les *conjectures* de Joseph Antelmy ont obtenu l'approbation des savants de son époque ; il a porté la lumière sur des points jusqu'alors très obscurs et ce n'est pas un mince honneur d'avoir tenu tête au P. Quesnel dont l'autorité était regardée comme celle d'un Père de l'Eglise parmi les Jansénistes. Cela seul témoigne d'aptitudes spéciales, de la valeur d'une argumentation, de la puissance d'une dialectique capables de terrasser l'erreur et de faire triompher la vérité.

Les armes de Joseph Antelmy étaient : *D'azur à un tronc écôté alaisé d'or, posé en bande, et un chef d'or, chargé de trois molettes de sable.*

CHARLES-LÉONCE-OCTAVIEN ANTELMY

Le frère de Joseph, Charles-Léonce-Octavien Antelmy, naquit à Fréjus le 3 février 1668 et fut baptisé le même jour. Il eut pour parrain le frère de l'évêque, Octavien Ondedei, comte de Vézelay, qui se fit représenter par son fils, l'abbé Jules Ondedei.

Il suivit également la carrière ecclésiastique. Tonsuré à l'âge de treize ans, à Nice, par l'évêque de cette ville, Henri Pravani, le 28 février 1681, il obtint l'année suivante le canonicat dont son frère fit la résignation en sa faveur, résignation qui ne fut autorisée par le Souverain Pontife que le 20 mars 1683. Son installation eut lieu le 20 juillet suivant. Le 12 août il fit prendre possession de sa prébende de Bargême et le lendemain de celle de Mons. Il reçut les Ordres mineurs le 15 décembre 1685 et fut ordonné sous-diacre le 9 juin 1691, à Paris, où il dut recevoir aussi le diaconat et la prêtrise, car il y était allé étudier la théologie et prendre ses grades en Sorbonne. Il en revint en 1695 avec le titre de docteur *in utroque*.

En 1697, il ajouta à son canonicat le prieuré de Grimaud que son frère avait résigné en sa faveur. Il obtenait l'année suivante le prieuré de Saint-Médard, dans le diocèse de la Rochelle, qu'il résigna, en 1701, en faveur de Jacques de Verthamon, probablement le neveu de l'évêque de Pamiers, ce qui permet de supposer qu'à cette époque le différend relatif aux honoraires dus à son frère s'était terminé à l'amiable. Pendant la vacance du siège qui précéda l'arrivée d'Hercule de Fleury, le chapitre nomma Charles Antelmy official du diocèse. Le nouvel évêque le confirma

dans ses fonctions, lui donna même le titre et les pouvoirs de vicaire général (5 avril 1700).

Dès qu'il fut nommé à ces fonctions, Charles Antelmy prit pour promoteur François Baudoin, secondaire à la cathédrale. Ce choix fut agréé par l'évêque qui lui écrivit le 11 avril : « J'approuve fort le choix que vous avez fait d'un promoteur et vous pouvez lui dire de continuer la fonction. Ma lettre lui servira de pouvoir et M. Baudoin n'a qu'à la continuer et je vous prie d'être persuadé de l'estime et de la considération particulière avec laquelle je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur — A. H., év. de Fréjus » (1).

En 1701, Charles Antelmy fut nommé à la prévôté du chapitre devenue vacante. Son installation eut lieu le 9 janvier 1702. Mais aussitôt deux concurrents surgirent : Elzéar-Charles d'Esparra, chanoine camérier de la collégiale de Pignans, et Joseph-François Deydier, prêtre de l'Oratoire, neveu maternel du dernier prévôt, Eustache de Blin. Il eut raison de leurs prétentions par la promesse qu'il fit au premier d'une pension de cinquante écus d'or, la résignation en faveur du second de son canonicat avec la cession en plus de la jouissance de la maison prévôtale, car il continua d'habiter la maison reconstruite, en 1619, par Nicolas où étaient morts ses deux oncles et son frère.

Il resta le vicaire général d'Hercule de Fleury tout le temps de son épiscopat et l'accompagna à ce titre dans les visites pastorales de 1703 et de 1715. Il se livra aussi à la prédication et prêcha avec fruit, en 1711, en compagnie de six autres mis-

(1) Le pli porte la suscription : A Mr d'Antelmy, chan. et vic. gén. de Fréjus, à Fréjus

sionnaires, une mission à Roquebrune dont Mgr de Fleury présida la clôture. Quatre ans après, avec la collaboration de plusieurs missionnaires dont il était le chef, il en donnait une autre à Saint-Tropez (1).

Sa sollicitude se porta sur l'hôpital de Fréjus où il fit construire, en 1718, une citerne « tant pour la commodité des domestiques que pour la santé des malades et celle des religieuses qui étant étrangères avaient peine à s'accoutumer aux eaux de Fréjus. » (2)

En sa qualité de prieur commendataire de Grimaud il avait à sa charge l'achat des ornements et l'entretien de la toiture de l'église. Lassé des réclamations que ne cessaient de lui adresser les consuls, il conclut avec eux, le 25 mai 1711, une convention par laquelle il s'engageait à donner, une fois pour toutes, trois cents livres et trente autres livres chaque année (3).

L'un des actes principaux de notre prieur de Grimaud fut l'union de ce prieuré au grand séminaire de Fréjus. Il voulut, dans cette circonstance, être agréable à Hercule de Fleury qui, par ces unions, cherchait à accroître les revenus de cet établissement. L'açquiescement du titulaire étant nécessaire, Charles Antelmy le souscrivit dès l'année 1701 ; l'abbé de Saint-Victor, de qui dépendait le prieuré, le donna aussi le 2 août de l'année suivante. Néanmoins tout ne marcha pas au gré des désirs de l'évêque et du prieur. Celui-ci, au dire de Girardin, se donna

(1) Arch. dép[les]. Visites pastorales de Hercule de Fleury.

(2) Coste, notaire à Fréjus.

(3) Coste, notaire à Fréjus.

« de grands mouvements » pour la réussite de cette affaire. Mais elle ne reçut la solution désirée que vingt ans après sous l'évêque Pierre de Castellane qui rendit le décret d'union le 18 février 1724. En donnant son approbation à cet acte, Charles Antelmy se réserva les revenus du prieuré, sa vie durant, et stipula qu'après lui, on en ferait une égale part entre les prêtres infirmes et les séminaristes pauvres, de préférence ceux de Grimaud. Ces revenus, à l'époque de l'union, s'élevaient de 13 à 1400 livres (1).

Il avait écrit une notice biographique sur un de ses prédécesseurs au prieuré de Grimaud, François de Piquet, devenu évêque de Babylone, mais il ne la termina pas. Ce fut son neveu et successeur à la prévôté de Fréjus, Charles Albin, qui y mit la dernière main et la publia en 1732.

Charles Antelmy qui hérita, nous l'avons déjà dit, de tous les manuscrits laissés par son frère, aurait désiré terminer ceux qui n'étaient pas achevés, « mais, dit-il, je n'ai ni le temps, ni le talent pour cela. » Il fit pourtant imprimer, en 1726, le *De unico sancto Eucherio* précédé d'une notice sur l'auteur d'autant plus précieuse que, sans elle, nous ne connaitrions presque rien des principaux détails de la vie de son illustre frère et de ses œuvres inédites.

Dans cette notice qui sert de préface Charles Antelmy émet sur sainte Maxime une opinion qui est en désaccord avec celle de son frère. Il rejette notamment, mais à tort, le sentiment de Joseph que sainte Maxime était une vierge née dans nos pays,

(1) Arch. dép[les]. Insin. ecclés. 1747.

pour l'identifier avec la vierge africaine dont fait mention, au 16 octobre, le martyrologe romain. C'est l'opinion de Joseph Antelmy, défendue par Girardin, que nous avons adoptée (1).

Au mois de mars 1726, la protection du cardinal de Fleury valut à Charles Antelmy sa nomination à l'évêché de Grasse. Il fut sacré à Paris, le 12 janvier 1727, par Charles-Gaspard de Vintimille, archevêque d'Aix. Une bulle du Pape, du 7 août 1726, l'avait autorisé à garder la prévôté de Fréjus six ans encore. Ce temps écoulé, il résigna cet important bénéfice en faveur du fils de sa sœur, Jean-Charles Albin.

L'année même de son sacre, le 16 août 1727, Charles Antelmy se rendit à Embrun où s'ouvrit le concile régional convoqué par l'archevêque d'Aix pour juger la cause de l'évêque janséniste de Sénez, Jean Soanen. Il y joua un rôle important comme chargé du rapport sur l'instruction pastorale soumise à l'examen du concile. Avec les quatorze évêques qui le composaient, il prononça contre l'obstiné prélat la sentence de condamnation.

Pendant les trente ans que dura son épiscopat Charles Antelmy accomplit plusieurs œuvres importantes qui firent bénir sa mémoire.

La principale fut la fondation du grand séminaire. Dans ce but il acheta une maison qu'il fit aménager et agrandir pour y recevoir les jeunes clercs. Cet établissement a servi de petit séminaire de 1805 à 1876, époque où le nouveau fut inauguré.

Depuis le transfert à Grasse de l'évêché d'Antibes, en 1243, cette dernière ville ne relevait plus d'aucun diocèse; elle était

(1) *Les Evêques de Fréjus du VIe au XIIIe siècle.*

administrée au spirituel par un vicaire apostolique. Plusieurs fois, dans le cours des siècles, les évêques de Grasse avaient, mais en vain, essayé d'étendre leur juridiction sur cette église. Charles Antelmy se remit à l'œuvre et grâce à l'amitié de son protecteur, le cardinal de Fleury, il surmonta toutes les résistances : le vicariat apostolique fut aboli et rattaché à l'évêché de Grasse.

En 1738, il annexa à la cathédrale la chapelle actuelle du Saint-Sacrement qu'il fit construire dans une dépendance de l'église, il orna peu de temps après le chœur d'un grand tableau du Sableyras représentant saint Charles et saint Léonce, ses deux patrons. Signalons encore parmi les actes de son administration la publication du nouveau catéchisme (1740); l'union du prieuré de Mouans à la mense capitulaire (1742); l'érection du Plan en succursale (24 mars 1743); la règlementation la même année des droits de dîme avec le chapitre et les consuls; le rétablissement de la fête de saint Armentaire (1749) (1).

Mais la vie de Charles Antelmy ne cessa d'être troublée, dès son arrivée à Grasse, par nombre de procès qu'il eut à soutenir soit contre son chapitre, soit contre les religieux de Lérins.

Les chanoines ne perdirent pas une occasion de lui manifester leur hostilité. Tout d'abord ils lui réclamèrent le double droit de chape qu'il devait, disaient-ils, non seulement comme évêque, mais aussi comme prévôt, depuis l'union de la prévôté au chapitre sous un de ses prédécesseurs. Autre conflit lorsque l'évêque choisit saint Honorat comme le patron du clergé du diocèse et

(1) *Grasse*, par Paul Sénéquier, 1902, in-8°, *passim*.

établit un office solennel en son honneur. Sous prétexte que dans le mandement qui promulguait la célébration de cette fête, il avait omis de déclarer qu'il avait « l'assentiment et le consentement du chapitre, *cum assensu et consensu capituli,* les chanoines refusèrent d'admettre le nouveau patron. Nouvelle et plus sérieuse levée de boucliers lorsque, en 1741, Charles Antelmy leur annonça qu'il les soumettrait à la visite canonique. « Exploit interpellatif, dit le nouvel historien de Grasse, sommation, appel comme d'abus, expédient d'arrangement, requêtes incidentes, parcours de tous les degrés de juridiction, rien ne fut oublié et le seigneur évêque qui n'avait plus que onze ans à vivre, ne pouvait pas voir la fin de ce procès mémorable. Son ordonnance n'eut d'autre résultat que de troubler ses dernières années. On plaidait depuis sept ans sur cette grosse affaire, lorsque des propositions d'arrangement furent faites, « pour le bien de la paix et pour l'édification publique. » On avait fini par s'entendre sur divers points en litige, ainsi : les coups d'encensoir dus à l'évêque, l'inclinaison de tête exigée pour le saluer ou recevoir sa bénédiction, etc., etc. Mais il en restait d'autres à fixer, ceux-ci notamment : « L'évêque doit-il tellement siéger seul sur un fauteuil que les chanoines ne peuvent plus user des chaises dont ils se sont servis jusqu'à présent? — Le plus digne avec trois ou quatre chanoines doivent-ils l'aller visiter au nom et de la part du chapitre à son retour dans la ville, après un mois d'absence? — Doit-on fournir deux flambeaux au seigneur évêque, lorsqu'il célèbre la messe basse dans la cathédrale? » et ainsi de sept ou huit autres de même importance. « Ces querelles permanentes sont émaillées, continue notre historien, d'épisodes

qui fourniraient plus d'un pendant au *Lutrin* et qui donnent, d'ailleurs, une juste idée de l'esprit de l'époque (1). »

Charles Antelmy put faire la différence entre les chanoines de Grasse et ceux de Fréjus. Ceux-ci, il le savait, puisqu'il était sorti de leur rang, avaient compris depuis près d'un siècle qu'il était de leur dignité de mettre fin à ces disputes mesquines, mais à Grasse on était en retard sur les progrès réalisés à Fréjus.

Cependant ces interminables procès finissaient par devenir ruineux. L'économe du chapitre s'en émut; le 16 septembre 1748 il engagea ses confrères à terminer « les affaires qui ne sont que trop multipliées par le malheur des temps, » démontrant la « nécessité de tirer la mense des embarras où elle se trouvait. »

Ces embarras étaient tels, dit encore l'auteur déjà cité, que les chanoines abandonnèrent les arrérages qui leur étaient dus et qu'ils osèrent demander a l'évêque d'en faire autant pour ses distributions comme prévôt du chapitre. Au lieu de faire sentir par un refus aux chanoines l'odieux de leur conduite, Charles Antelmy leur fit la déclaration suivante: « Nonobstant les procès que j'ai le malheur d'avoir avec MM. du chapitre, je veux bien quitter six cents livres des arrérages qui me sont dus, les réduisant à mille livres, payé que je sois du mandat de six cent cinquante livres que ces Messieurs m'ont remis, daté de ce jour 23 septembre 1748 sur leur économe.

« A Grasse, led. an et jour.

« † Charles-Léonce, év. de Grasse. »

(1) *Grasse*, opusc. cité, p. 95.

Cet acte de générosité ne termina pas l'ère des difficultés. Il en surgit une nouvelle au sujet de la reconstruction du clocher de la cathédrale que la foudre avait abattu le 15 décembre 1742. La mort seule put mettre d'accord Charles Antelmy avec son chapitre.

Pendant que l'évêque soutenait avec les chanoines ces conflits incessants, il eut à lutter également contre les religieux de Lérins qui en maintes circonstances lui firent l'opposition la plus vive.

L'évêque de Grasse, Augustin de Grimaldy, qui en était l'abbé commendataire, avait uni, en 1515, les religieux de l'abbaye à la congrégation du Mont-Cassien pour les soumettre à la réforme. Mais cette union dura peu. Le relâchement avait envahi le monastère quand Charles Antelmy fut élevé sur le siège de Grasse. Désireux de faire cesser cette union pour unir de nouveau l'abbaye à son évêché, il rédigea un long mémoire à ce sujet et obtint deux ordonnances royales les 14 et 26 janvier 1732. Les religieux répondirent par un autre mémoire et en appelèrent à Rome, ce qui empêcha l'union de se faire. Charles Antelmy n'y perdit rien car le roi fit valoir ses droits séculaires et nomma l'évêque de Grasse abbé commendataire de l'abbaye.

Un des premiers actes du nouvel abbé fut de raser le deuxième étage du château de Cannes. La dépense qui s'éleva à plus de quatre mille livres n'était pas au-dessus de ses ressources, car il retirait plus de dix mille livres du monastère de Lérins, douze mille de l'évêché de Grasse et sept mille de l'abbaye de Saint-Chinian dont il fut pourvu. Ces revenus permettaient à Charles Antelmy de donner à l'occasion dans son palais épiscopal une

large hospitalité aux personnages de distinction qui le venaient visiter. C'est ainsi qu'en 1742 il eut pour hôte pendant quinze jours, du 28 juillet au 6 août, dom Philippe duc de Parme et de Plaisance, fils de Philippe V, roi d'Espagne, qu'il traita avec tous les honneurs dus à sa dignité.

La nomination de Charles Antelmy se heurta à l'opposition des religieux de Lérins; il y eut échange d'écrits très violents. Girardin, qui vivait alors, nous en parle en ces termes : « Quels différens ne s'est-il pas élevé depuis quelques années entre M. d'Antelmy et eux! Il les a terrassés, diffamés, anéantis. Ils en ont mal parlé à leur tour, ils lui ont donné bien de la tablature et malgré les arrêts qu'il a eus contre eux, ils lui disputent encore le terrain pied à pied et ne veulent point abandonner leur monastère » (1).

Aussi l'évêque de Grasse ne mit aucun empressement à visiter son abbaye. Il s'y rendit enfin le 19 juillet 1743. Toutes les précautions avaient été prises pour qu'il n'eut à souffrir aucune avanie. Plusieurs religienx furent écartés momentanément du monastère, d'autres séquestrés dans leur cellule et gardés à vue par des soldats; il ne s'en présenta devant l'abbé commendataire que quatre choisis parmi les plus âgés et les plus inoffensifs (2).

Malgré son éloignement Charles Antelmy continua à s'intéresser aux habitants de sa ville natale et à leur rendre les services que sa situation lui permettait. C'est ainsi qu'en 1731 il fit dégrever la ville d'une partie de l'affouagement. Les consuls

(1) Girardin. *Description du diocèse*, p. 76.

(2) Alliez. *Histoire du monastère de Lérins*, II, p. 420-428.

lui adressèrent une lettre de remerciement et dans sa séance du 27 mars le conseil communal approuva à l'unanimité leur démarche. Le 11 janvier 1746 il répondait, d'Antibes, aux nouveaux consuls qui lui avait fait connaître leur nomination : « Je vous remercie de l'honneur que vous me faites en me faisant part de votre élection au consulat de la patrie, elle me sera toujours chère et vous me trouverez dans tous les temps disposé à la servir, surtout quand je la verrai administrée par des personnes de votre qualité et mérite. »

Charles Antelmy mourut à Grasse le 21 octobre 1752. Dans ses dispositions testamentaires il légua 1,750 livres au grand séminaire de Fréjus et n'oublia pas les pauvres de sa ville natale.

Il avait les mêmes armes que son frère Joseph.

LES DERNIERS ANTELMY

Comme nous l'avons dit, en commençant, plusieurs membres de la famille Antelmy occupèrent des stalles dans le chapitre de la cathédrale jusqu'à la Révolution; d'autres possédèrent des bénéfices de moindre importance; quelques-uns enfin se firent une place honorable dans la vie civile et l'un deux jouit vers la fin du XVIII[e] siècle d'une juste célébrité. Nous allons donner une courte notice biographique sur chacun de ces personnages descendants collatéraux des Antelmy dont nous venons de retracer l'existence.

Jean-Charles Albin, né à Fayence en 1713, était le fils d'un bourgeois du lieu et d'Anne Antelmy, sœur de Joseph et de l'évêque de Grasse. N'étant encore qu'acolyte, il obtint, en 1728, un canonicat à Fréjus. Avant de prendre possession il déclara se soumettre à la bulle *Unigenitus* et condamner les 101 propositions de Quesnel. Nanti depuis 1727 du prieuré rural de Saint-Vincent de Trans, il le résigna, en 1740, pour recevoir les chapellenies de Saint-Louis et Saint-Sébastien de Saint-Raphaël. Il obtint le titre de docteur en théologie et devint prévôt du chapitre, en 1732, à la suite de la résignation que fit en sa faveur son oncle, l'évêque de Grasse. Il fut le vicaire général de Martin du Belley de 1741 à 1752, et fut choisi par le chapitre de Saint-Victor, en 1748, pour nommer à tous les bénéfices du diocèse dépendant de l'abbaye. Il mourut à Fréjus le 1[er] mai 1764, âgé de 57 ans.

On lui doit la vie de M[gr] de Piquet, évêque de Babylone et

prieur de Grimaud, qu'il publia en 1732 d'après les notes recueillies par son oncle Charles-Léonce Antelmy.

Honoré Antelmy, autre neveu germain de Joseph et de l'évêque de Grasse, fils de leur frère Pierre, bourgeois de Trigance, naquit dans ce village en 1708. Il obtint, en 1732, le canonicat résigné en sa faveur par son cousin germain Jean-Charles Albin, devenu prévôt, et le remplaça également à la prévôté en 1764. Il était docteur en théologie et mourut à Fréjus en 1766, à l'âge de 58 ans.

Joseph-Félix Antelmy, né à Trigance en 1725, fils de Jean Antelmy, bourgeois du lieu, et de Marguerite Antelmy, de Comps, neveu germain de Honoré Antelmy, qui résigna en sa faveur le canonicat après avoir été nommé prévôt. Il fut un des vicaires généraux de Mgr de Bausset et mourut à Fréjus en 1782, âgé de 58 ans.

Charles-Léonce-Octavien Antelmy, frère du précédent, naquit à Comps, d'où était sa mère. Ordonné prêtre à Vence en 1771, il obtint, en 1778, le capiscolat de la cathédrale qu'il résigna, en 1782, pour occuper le canonicat laissé vacant par la mort de Joseph-Félix. Il fut un des derniers chanoines de l'ancien régime. Tout nous porte à croire qu'il apostasia et que ce fut lui qui se maria à Draguignan, à la date du 28 brumaire an III. Il était alors domicilié à Châteaudouble où son autre frère Pierre était curé assermenté; il mourut à Montferrat le 14 mai 1820 (1).

(1) Cf. arch. comm. de Draguignan et de Montferrat. Les prénoms de cet Antelmy et celui de sa femme Anne ou Marianne Giraud sont les mêmes dans les deux actes.

MARC-ANTOINE ALBIN, fils de Jacques et de Thérèse d'Augier, neveu du prévôt Jean-Charles Albin et petit neveu de l'évêque de Grasse, naquit à Fréjus en 1726; il obtint un canonicat en 1752. Il était aussi prieur de Saint-Vincent de Trans et recteur de Saint-Louis de Saint-Raphaël. En 1786, le chapitre le nomma chanoine-sacristain. Albin eut à lutter contre plusieurs candidats parmi lesquels Ferdinand de Bausset, le neveu de l'évêque. Il obtint gain de cause (12 décembre 1789), mais il ne put jouir de sa nouvelle dignité. Par son testament fait en 1783 il laissait 500 livres à l'hôpital de Fréjus et à celui de Figanières.

HENRI ANTELMY, fils d'Alexis, était le neveu germain du chanoine Nicolas et le cousin du chanoine Pierre. Né à Trigance, il fut vicaire perpétuel de Fayence de 1622 à 1655 et mourut à Fréjus le 23 janvier 1656.

ALEXANDRE ANTELMY, neveu germain du précédent, naquit aussi à Trigance. Il était vicaire perpétuel de Montjustin, au diocèse d'Aix, lorsque en 1655 son oncle résigna en sa faveur la cure de Fayence. Il n'y resta qu'un an.

ÉTIENNE ANTELMY, fils de Nicolas, le frère du chanoine Pierre, et de Claire Barboux, naquit à Fréjus. Il obtint, en 1667, par la résignation de son oncle le prieuré de Saint-Louis à la cathédrale et mourut à Fréjus le 22 septembre 1720. Il légua mille livres à l'hôpital de Fréjus pour que l'on put garder plus longtemps les malades pendant leur convalescence.

CHARLES-ÉTIENNE ANTELMY, neveu du précédent, naquit à Trigance en 1702. Son oncle résigna en sa faveur le prieuré

de Saint-Louis en 1720; mais, en 1731, n'étant encore que clerc, il renonça à l'état ecclésiastique, entra dans le génie militaire, devint ingénieur en chef, capitaine d'artillerie et fut nommé chevalier de l'ordre de Saint-Louis. Il prit sa retraite à Fréjus où il mourut, en 1781, âgé de 79 ans.

Pierre Antelmy, frère du précédent, portait le même prénom que son père. Il naquit à Trigance et obtint, en 1734, le prieuré de Saint-Louis à la suite de la résignation de son frère. Il cultiva avec succès les lettres, composa « un grand nombre de pièces de poésie et de littérature qui sont conservées dans sa famille, dit Achard, et dont quelques-unes ont été imprimées dans les *Mercures* du temps. Il est connu dans sa famille sous le nom du *Poète* (1). » Il mourut, en 1771, sans avoir résigné son prieuré qui depuis 1609 avait toujours eu pour titulaire un Antelmy.

Pierre Antelmy, frère des deux chanoines Joseph-Félix et Charles-Léonce-Octavien, né à Trigance en 1740, fut d'abord secondaire à l'église Saint-Nicolas de Pertuis et nommé, deux ans après, curé de Châteaudouble. Il assista, en 1789, à l'assemblée des trois ordres de la sénéchaussée de Draguignan et prêta, l'année suivante, le serment constitutionnel. Il eut la faiblesse de prendre part, en 1792, au renversement d'une croix qui s'élevait sur la place publique de Châteaudouble. Mais il ressentit un tel remords de cet acte sacrilège qu'au rétablissement du culte, quoique reconcilié avec l'Eglise, il ne voulut plus exercer aucune

(1) Achard. *Dictionnaire des hommes illustres de la Provence*, t. II, p. 405.

fonction ecclésiastique ni même monter à l'autel. Il fit relever de ses deniers la croix abattue et ne cessa de pleurer sa faute. Il mourut à Châteaudouble le 27 septembre 1824, âgé de 84 ans.

Pierre-Thomas Antelmy, frère du précédent et des chanoines Joseph-Félix et Charles-Octavien, naquit à Trigance le 14 septembre 1730. Les premières leçons de latinité et de grammaire lui furent données par son oncle paternel Pierre Antelmy, le prieur de Saint-Louis, dont nous avons parlé, il acheva ses études à Draguignan chez les Pères de la Doctrine chrétienne. A quinze ans, il avait terminé ses deux cours de philosophie. Mais au lieu de suivre ses trois frères dans la carrière ecclésiastique il se livra à l'étude des mathématiques et des auteurs de l'antiquité. A l'âge de dix-neuf ans on le jugea apte à occuper à Lyon une chaire de géographie et d'histoire à l'école des gentilshommes.

A Paris, où il se rendit quelques années après, il se lia avec les plus célèbres géomètres et prit part à leurs travaux. Nommé bientôt après professeur de mathématiques à l'école royale militaire, puis inspecteur des études, il fut en même temps chargé de l'observatoire qu'on venait d'y construire.

Son *Traité de Dynamique* publié à cette époque attira sur lui l'attention du monde savant. L'ayant soumis d'abord à l'approbation de l'Académie des sciences, il en obtint les éloges les plus flatteurs avec l'autorisation de le faire imprimer sous son privilège. Le Bulletin de cette Académie publia aussi de lui plusieurs autres travaux scientifiques. L'étude abstraite des mathématiques n'empêchait pas Thomas Antelmy de cultiver la littérature

avec succès. A une mémoire extrêmement heureuse il joignait un goût délicat et sûr. Il savait par cœur les meilleurs poètes français et latins, connaissait plusieurs langues étrangères, surtout l'italien et l'allemand et traduisit en français quelques-unes des œuvres écrites dans ces langues, notamment les *Fables de Lessing* et la *Messiade.*

Il avait, au plus haut degré, l'art de communiquer ses idées. Tous ses ouvrages sont écrits d'un style clair, facile et méthodique. Ses contemporains regrettèrent qu'il n'eut pas été chargé de faire quelques ouvrages élémentaires de littérature ou de mathématiques, travail auquel semblait le désigner son titre d'inspecteur des études à l'école royale; mais il aurait fallu qu'il l'eut sollicité et Thomas Antelmy ne voulut jamais par modestie faire cette démarche.

« Son cœur, dit Achard, était, comme son esprit, simple et élevé. Il aimait tendrement ses amis et en était aimé de même. Il était d'un commerce doux et facile. Il n'humiliait point par une affectation de savoir ceux qui pouvaient en avoir moins que lui. Comme aucune connaissance ne lui était étrangère, il parlait à chacun son langage. Tour à tour philosophe et théologien, chimiste, historien, mathématicien et homme de lettres, il parlait de tout pertinemment et prenait à son gré tous les tons avec tant de facilité, que chacun l'aurait pris pour un homme de sa profession. Personne n'eut jamais moins de prétention avec autant de droits d'en avoir. La modération et l'égalité étaient la base de son caractère. Il ignorait l'art de se faire valoir et il ne fut jamais recommandé que par son mérite. Sans ambition, ennemi de l'intrigue et sachant peu faire sa cour aux hommes en place, il

négligea peut-être un peu trop le soin de sa fortune et c'est la seule chose qui lui manqua pour être le modèle des époux et des pères. Il ne prit guère plus de soin de sa santé qu'un travail long et opiniâtre ruina entièrement. Il mourut à l'âge de 52 ans, le 7 janvier 1783, après six mois de souffrance, pendant lesquels on le vit toujours moins occupé de ses maux que d'une épouse chérie et de cinq enfants en bas âge qu'il laissait sans fortune (1). »

Il était marié à Elisabeth Desnoyers dont il eut : Georges-Thomas, Madeleine-Elisabeth, Antoine-Léonce-Octavien, Marie-Victoire-Delphine, et Félix.

Outre les deux chanoines, Joseph-Félix et Charles-Léonce-Octavien et le curé de Châteaudouble, Pierre-Thomas avait encore deux autres frères :

Charles Antelmy, avocat, qui épousa Elisabeth Berlier dont un fils, Pierre-Henri ;

Et Augustin Antelmy, qui épousa Marie Gily, de Moustiers, et en eut cinq enfants : Pierre-Augustin-Gabriel, né à Saint-Baillon, commune de Comps, tonsuré à Fréjus le 20 décembre 1789 ; Marguerite qui était majeure, en 1783 ; Delphine-Elisabeth, épouse de Honoré Mazar, bourgeois de Callian ; Marcelle et Claire-Charlotte.

Pierre-Thomas Antelmy avait aussi deux sœurs : l'une, Marie-Thérèse-Agnès, épousa André Raibaud, notaire à Saint-

(1) Achard. *Dictionnaire des hommes illustres de la Provence*, II. p. 405-406. Art. Antelmy Pierre-Thomas. Nous n'avons reproduit en entier que le dernier alinéa.

Césaire; l'autre, Félicité, fut mariée à François-André-Henri, sieur de Soleilhas, de Trigance (1).

Nous arrêtons ici la lignée des Antelmy qui a pour souche commune Jacques Antelmy et Jeanne Cartier, se continuant par la branche du frère du chanoine Nicolas, Jean-Barthélemy.

Laissons à ceux qui de nos jours s'honorent encore de porter ce nom le soin de continuer jusqu'à eux la généalogie d'une famille illustrée par tant d'hommes de mérite.

La biographie des Antelmy était en cours d'impression lorsque une mort inopinée est venue surprendre son auteur. Cette œuvre posthume ajoute une contribution nouvelle à celle si importante déjà fournie par le regretté chanoine Espitalier à l'histoire religieuse du diocèse de Fréjus.

N. D. L. R.

(1) Nous avons trouvé les noms de ces petits-fils de Jean Antelmy et de Marguerite Antelmy dans l'inventaire du mobilier du chanoine Joseph-Félix, dressé par Gaston, notaire de Fréjus, le 20 décembre 1783.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

Ordonnance de Joseph Antelmy portant défense aux ecclésiastiques de se revêtir des habits séculiers.

Joseph Antelmy, prêtre, docteur en théologie, chanoine de l'église cathédrale de Fréjus et official général du diocèse, le siège vacant, à tous ceux qui verront ces présentes, salut.

Sur ce qui nous a été représenté par notre promoteur qu'encore qu'il soit ordonné sous des très grièves peines par les constitutions canoniques et synodales de ce diocèse à tous les ecclésiastiques constitués ès-ordres sacrés ou possédant des bénéfices de porter continuellement l'habit clérical, la couronne et soutane convenable à leur ordre, il s'en trouve néantmoins quelques-uns qui, à l'occasion de la vacance du siège se sont licenciés non seulement de quitter la soutane, mais par un violement encore plus surprenant des ordonnances de l'Eglise, ont porté leur témérité et leur dérèglement jusques à cet excès que de se revêtir entièrement des habits laïques, et de paraître en public, à la honte de la religion, avec des habits séculiers, mesme avec gravates, rubans de couleur, et autres marques de la vanité et de la pompe du siècle, et qu'étant du devoir de sa charge de s'opposer à des pareils abus, qui sont le continuel scandale du public et contre lesquels les loix de l'Eglise anciennes et modernes se sont armées avec tant de force et de vigueur, que le sainct concile de Trente a ordonné qu'il fut procédé contre ces personnes par suspension de leur ordre et privation de leur bénéfice par son décret de la session XIV, chap. VI renouvellé et publié particulièrement dans notre Pro-

vence et diocèse, tant par le concile provincial d'Aix sous Mgr Canigiani que par l'article second des statuts synodaux si souvent promulgués dans divers synodes que mesme en exécution de tant de si sainctes ordonnances, nos roix très chrétiens comme les augustes fils aînés de l'Eglise ont voulu par leurs édits que les Cours du Parlement et tous autres officiers tinssent soigneusement la main à ce que les jugemens et ordonnances des archevêques et évêques et leurs officiaux concernant la décence des habits ecclésiastiques séculiers et réguliers sans avoir égard aux appels comme d'abus qui pourraient être interjettés nonobstant lesquels ils veulent que les appelans puissent être contraints d'y obéir même par emprisonnement de leur personne par tous lesquelles considérations il nous aurait requis que nous apparaissant de tout ce que dessus et notamment des diverses publications des statuts synodaux qui n'ont donné pour raison de ce que trois mois pour première, seconde, dernière et péremptoire monition, fut par nous et non autres qu'il nous plairait commettre dresser procès-verbal contre ceux qui contreviennent aux dites ordonnances sur le rôle qu'il nous en donnerait, pour sur le dit verbal être iceux déclarés avoir encore la suspension de leur ordre et privation des fruits de leur benéfice pour le temps que le cas le réquerre et en cas de recidive, privés *(ipso jure)* de leur bénéfice, suspendus entièrement de leur ordre et poursuivis par toutes autres voyes de droit conformément aux loix de l'Eglise et de l'Etat.

Or laquelle requisition ayant aucunement égard et voulant néanmoins donner encore moyen à ces personnes de rentrer dans eux-mêmes et d'obéir aux constitutions canoniques avant que de leur faire ressentir la peine que mérite l'infraction et le violement qu'ils ont fait par cy-devant, nous aurions bien voulu leur accorder encore ce délai convenable pour satisfaire à leurs obligations dans l'exacte observation desquelles aussi bien que par leur prompte obéissance ils pourront glorieusement effacer à l'avenir toute la honte du passé.

A ce sujet, nous aurions ordonné, comme nous ordonnons par

ces présentes que tous les ecclésiastiques constitués ès-ordres sacrés ou possédant bénéfices de quelle qualité ou conditions qu'ils soient qui ont quitté l'habit ecclésiastique et se sont revêtus de l'habit laïque et séculier seront tenus de se mettre dans six jours en l'état prescrit par le dit concile provincial et statuts synodaux, leur donnant les deux premiers jours pour la première, les deux suivants pour la deuxième et les deux derniers pour une autre dernière et péremptoire monition canonique; autrement et à faulte d'y être par eux satisfait, dès maintenant comme pour lors les avons déclarés et déclarons suspendus *(ipso jure)* conformément aux susdits conciles, de la fonction de leur ordre et les bénéficiers privés des fruits de leur bénéfice pour une année, les dits fruits applicables aux pauvres des lieux où les dits bénéfices se trouveront situés. A quoy nous chargeons les consuls et autres administrateurs des hôpitaux de tenir la main et persistant les dits dénommés une quinzaine après leur contumace et rebellion aux loix de l'Eglise ou étant convaincus d'avoir repris encore une autre fois l'habit laïque qu'ils avaient quitté, ils seront déclarés totalement suspendus de leur Ordre, décheux et privés de leurs bénéfices et poursuivis irrémissiblement par toutes les autres voyes de droit conformément aux loix de l'Eglise et de l'Etat.

Enjoignons en outre aux vicaires de la cathédrale de publier notre présente ordonnance au prône de la messe de parroïsse qui sera ensuite affichée aux portes de la dite église pour ce fait être icelle remise et registrée rière le greffe de notre secrétaire et en être ensuite à la diligence du promoteur envoyés extraits par tous les lieux du diocèze ou besoin sera pour être pareillement publiée et affichée afin que personne n'en prétende cause d'ignorance, leur ordonnant en outre sous peine d'en répondre de nous envoyer des certificats en deux formes de la publication qu'ils en auront faite et de dresser des verbaux de contravention si aucune en survient pour nous être aussi envoyés, clos et scélés pour raison de quoy les avons commis et pour tous autres actes sur ce requis et nécessaires et en foy de tout ce que dessus

nous avons signé les présentes et fait contresigner par notre secrétaire et scéler du sceau ordinaire du chapitre.

Donné à Fréjus, le 5 septembre 1680.

Jos. Antelmi, *chan. official* (1).

II

Testament de Joseph Antelmy

« L'an mil six cent soixante-sept et le vingt-trois du mois de mai, en présence de moi, notaire de la ville de Fréjus soussigné et des témoins ci-dessous soussignés, M[re] Joseph Antelmy, prétre, docteur en théologie, ancien chanoine de la cathédrale de Fréjus, prieur de Grimaud et de Saint-Tropez, lequel se trouvant détenu de maladie dans son lit a fait connaître et dicté ses dernières volontés.

Après avoir imploré les intercessions de la Sainte-Vierge, toujours Vierge, son avocate, de saint Michel, patron de son église, de saint Joseph, son patron, de saint Tropez, saint Léonce, saint Honorat, saint Paulin, saint Eucher, saint Bernard et sainte Thérèse, envers lesquels il a ressenti pendant sa vie que la grâce de Dieu le touchait d'une dévotion particulière et ensuite à tous les saints, il a élu sa sépulture au cimetière de Saint-Tropez, soit que son décès arrive à Grimaud ou à Saint-Tropez, lègue à M[re] Baratte et autres prêtres servant la paroisse de Saint-Tropez cinquante livres pour des messes pour le repos de son âme, à la confrérie de Saint-Joseph agonisant, érigée à l'église de Saint-Tropez, trente livres à M. le vicaire de Grimaud et aux prêtres servant la paroisse, trente livres pour des messes et trente livres pour réparer le tabernacle où repose le Saint-Sacrement, en sorte que l'image de saint Joseph paraisse à découvert; lègue à la sacristie de Fréjus sa

(1) Fonds Eugène Pascal.

chasuble de moire blanche et rouge pour faire fonds à la garde-robe de feu Mre Tassy, chanoine, réservant néanmoins l'usage d'icelle à son héritier cy-après nommé, pendant sa vie, savoir Charles Antelmy, prêtre, docteur ès-droits de la Faculté de Paris et chanoine de Fréjus, son frère. Et bien que le dit testateur soit pleinement persuadé de la piété, de la justice et du bon naturel de son dit héritier, néanmoins il le charge de rendre à Mme d'Antelmy, leur mère, tous les devoirs et assistances qui lui sont dus, qu'il luy a rendu lui-même par le passé et qu'il aurait continué de luy rendre pendant le reste de sa vie. »

Joseph Antelmy rappelle l'engagement qu'a pris l'évêque de Pamiers de lui payer des honoraires, « ce à quoi, dit-il, ce prélat s'est obligé lui-même par plusieurs de ses lettres, d'autant mieux qu'il a (lui Antelmy) totalement ruiné sa santé dans les travaux de son emploi et qu'il ne meurt au vu et au su de tout le monde que des maux qu'il a contractés. Et au cas que le dit seigneur évêque fit difficulté de le satisfaire, son dit héritier, après avoir informé du tout Mgr l'archevêque d'Albi et le R. P. de La Chaise, au cas qu'ils ne terminent la chose, prendra les voies dues et raisonnables pour le paiement des dits honoraires qu'il entend être employés a des œuvres de piété, suivant l'intention qu'il a déclarée à son héritier, et, quant à ses autres intentions, legs pieux, fondations et autres dispositions de sa dernière volonté, le dit testateur les a suffisamment réglées et en est convenu avec son héritier pour l'entière consommation desquelles les seigneurs président du Chaisne, Saint-Martin et conseiller de Mazaugues sont priés pour une dernière marque de leur affection envers lui d'être les exécuteurs.

Publié à Grimaud, dans la maison dudit Antelmy, en présence de Joseph Vairac, prêtre, docteur en théologie, bénéficier de la cathédrale ; Jacques Bérard, prêtre, vicaire de Grimaud ; Antoine Carem, Jean Gayte et Louis Dulors Canety, prêtres, servant à Grimaud (1). »

(1) Notaire Garcin, à Fréjus.

GÉNÉALOGIE

JACQUES ANTELI

SO

1 Nicolas, chanoine.

2 Jean-Barthélemy.

1 Isabelle, épouse Jean Rouvier, notaire à Trigance.

2 Nicolas, bourgeois, épouse en 1636 Claire Barboux de Fréjus.

3 Pierre, chanoine.

4 Jacques, avocat, épouse en 1630 Marie Antiboul de St-Tropez

5 Cath… épou… Pierre de Com…

1 Etienne, prieur de St-Louis, mort à Fréjus en 1720.

2 Anne.

1 Anne, décédée en 1647

2 Joseph, chanoine.

3 Pierre.

4 Charles-Léonce-Octavien, évêque de Grasse.

Je… sr…

1 Charles Etienne, d'abord prieur de St-Louis puis ingénieur.

2 Honoré chanoine, puis prévôt du chapitre.

3 Pierre, prieur de St-Louis.

4 Jean, bourgeois, épouse Marguerite Antelmy, de Comps.

1 Anne Bibiane épouse en 171… Jean-Jose… Meiffred de St-Trope…

1 Joseph-Félix, chanoine.

2 Pierre-Thomas, ingénieur, épouse Elisabeth Desnoyers.

3 Charles-Léonce-Octavien, chanoine.

4 Pierre, curé de Châteaudouble.

5 Charles, avocat, épouse Elisabeth Berlier.

6 Marie-Thérèse-Agnès, épouse André Raibaud, notaire à St-Césaire.

7 Félicité, épouse François-André-Henri sr de Soleilhas.

8 Augustin, épouse Marie Gily, de Moustiers.

1 A… Bi…

1 Georges-Thomas.

2 Madeleine Elisabeth.

3 Antoine-Léonce-Octavien.

4 Marie-Victoire-Delphine.

5 Félix.

1 Pierre-Henri.

1 Marguerite.

2 Pierre-Augustin-Gabriel, né à St-Baillon à Comps, tonsuré le 20 décembre 1789.

3 Delphine-Elisabeth, épouse Honoré Mazar, bourgeois de Callian.

4

DES ANTELMY

Y ET JEANNE CARTIER

HE COMMUNE

8 Alexis

6 Hélion. — 7 Jaumette. — 8 Anne.

1 Henri, vicaire à Fayence — 2 N. fils. — 3 N. fi

gnès, ouse Augier Favas. — 6 Etienne, décédé en 1674 — 7 Geneviève — 8 Catherine — 9 Anne, épouse Albin de Fayence.

1 Henri, notaire à Trigance, épouse en 1[res] noces sa cousine germaine N. et en 2[es] Honorade Preire. — 2 Alexandre vicaire de Fayence.

1 N. fille épouse Renoux de Fayence.

2 Marie-Charlotte, épouse en 1721 Marc de Camelin, de Fréjus.

1 Jean-Charles, prévôt. — 2 Jacques épouse Jeanne-Thérèse d'Augier.

s- s. — 2 Claudine. — 3 Joseph. — 4 Jean-Charles.

1 Marc-Antoine, chanoine-sacristain. — 2 N. fille, épouse Lacépède, de Fréjus.

celle. — 5 Claire-Charlotte.

1 Marc-Antoine Lacépède, enseigne de vaisseau

LES NÉOPHYTES EN PROVENCE

ET LEUR TAXE PAR LOUIS XII EN 1512

Par le Baron du ROURE

La conversion de nombreux juifs qui eut lieu, en Provence, au XVe siècle, et surtout à la suite de l'ordonnance royale du 31 juillet 1501, décrétant leur expulsion, ainsi que l'imposition ou taxe que Louis XII leva sur les nouveaux chrétiens, en 1512, fait sans grande importance par lui-même, soulève un problème historique qui n'a pas trouvé jusqu'ici de solution satisfaisante. Cette imposition, si elle a eu lieu, implique forcément une liste des imposés, autrement dit, une espèce de catalogue de noms indiquant quelles étaient les familles juives converties à la religion chrétienne. C'est ce catalogue dont on a contesté l'existence, parce que les documents originaux relatifs à la taxe en question, et qui devaient se trouver aux archives de la Cour des Comptes à Aix, ont disparu.

Barcilon de Mauvans, dans la Critique du Nobiliaire de Robert de Briançon, est le seul qui ait reproduit cette liste retrouvée, dit-il, dans les archives de l'Ordre de Malte. Comme sa Critique détruisait beaucoup de légendes et donnait à l'amour propre de nombreux parvenus les plus cruels démentis, il s'est créé contre l'ouvrage un courant d'opinion qui l'a classé dans la

catégorie des pamphlets sans valeur généalogique. Du même coup, la liste des néophytes a été déclarée apocryphe.

Nous allons examiner s'il est possible de donner quelques éclaircissements à ce sujet et quelle peut être l'authenticité de ce catalogue et des noms qu'il contient. Ce dernier point est d'ailleurs secondaire aujourd'hui, car les survivants actuels des familles néophytes de cette époque sont infiniment rares; mais il a eu, dans les siècles derniers, une importance relative.

Par suite de ce que l'on qualifierait aujourd'hui de préjugés, mais préjugés qui ont eu cours jusqu'au moment de la Révolution, toute affinité et, à plus forte raison, toute origine juive était considérée comme une tare, dont on s'efforçait de faire disparaître la preuve et perdre le souvenir.

Il n'en est plus de même de nos jours, et, depuis ces dernières années, les hautes classes fréquentent avec empressement la société israélite et recherchent en mariage des néophytes à peine sortis des ondes baptismales, affichant ainsi qu'elles ne voient plus actuellement de mésalliance dans la fusion entre les souches chevaleresques et ceux qui se proclament la première aristocratie du monde.

Serait-ce parce que l'idée constitutive de race paraît proche de s'évanouir, avec celle de nationalité, et qu'une tendance, sous le souffle des idées modernes, semble pousser les peuples à abolir toutes les frontières et à fraterniser sous une bannière internationale?

Nos aïeux étaient plus simplistes : ils étaient Français et voulaient rester Français. Pour eux, la distinction entre israélites et chrétiens était une question de race et non d'opinion religieuse;

et, bien que, par le fait du baptême, les nouveaux chrétiens entrassent dans le giron de l'Église, on les regardait encore comme des étrangers Aussi est-ce presque toujours entre eux que les néophytes, au début, contractaient leurs alliances; et c'est à mesure que s'effaçait, peu à peu, le souvenir de leur origine, qu'ils infiltraient aux générations suivantes leur sang étranger.

La scission s'accentua et se perpétua surtout par le refus de l'Ordre de Malte d'admettre, parmi ses chevaliers, tout descendant de race judaïque. Se basant sur des listes qu'on disait avoir été établies, lors de l'imposition des nouveaux convertis, au commencement du XVI[e] siècle, les enquêteurs éliminèrent impitoyablement tous ceux qui, par quelque côté, se rattachaient aux familles inscrites sur ces listes, et bien rares sont ceux qui réussirent à franchir cet obstacle. De là, une tendance toute naturelle, pour les intéressés, a accréditer l'opinion que cette fameuse liste ne reposait sur rien de sérieux.

Le premier point à considérer est relatif à l'ordonnance elle-même de Louis XII, imposant la taxe; nous verrons ensuite si, comme le rapporte Barcilon, il y eut une commission nommée parmi les néophytes pour son recouvrement; enfin quelle foi on peut ajouter aux noms inscrits sur la liste.

Voici l'analyse d'un acte, dont on trouvera le texte ci-après, et qui répond aux deux premières parties, tout au moins, de la question.

Le 22 janvier 1513-4, François de VALENCE * (1), Jean de

(1) Les noms accompagnés d'un astérique se trouvent sur la liste des néophytes.

BARREME *, Claude ANNE * et André ESTIENNE *, tous de Tarascon, apprenant que François de MONTLAUR * (1), Étienne ANDRÉ *, d'Aix, et Louis de PEYRUIS *, d'Hyères, se sont institués commissaires pour se présenter devant la Cour royale d'Aix, aux frais des néophytes ou nouveaux convertis, protestent et déclarent qu'ils n'ont donné aucun mandat auxdits commissaires et qu'ils entendent avoir un procureur spécial, savoir Julien de la TOUR *, de Tarascon, pour prendre leurs intérêts devant la Cour.

L'allusion à la taxe et aux commissaires nouveaux chrétiens chargés de la recouvrer est trop évidente pour qu'il soit nécessaire d'insister. Il est, de plus, curieux de remarquer la méfiance témoignée par les néophytes Tarasconnais aux mandataires de leurs coreligionnaires et leur conviction de s'en tirer à meilleur compte, en choisissant eux-mêmes leur représentant.

Quand on sait avec quel soin méticuleux les intéressés ont fait disparaître toute trace de ce qui a rapport à cet évènement, on se demande comment le document ci-dessus a pu leur échapper et parvenir jusqu'à nous. Il est d'ailleurs suffisamment explicite pour que l'existence de l'ordonnance royale et des mesures prises pour en assurer l'exécution ne puisse être contestée.

Il reste encore à examiner si les noms que contient la liste sont exacts.

Il y a là plus qu'une simple curiosité généalogique, car la concordance entre les noms qui y sont inscrits et ceux que l'on

(1) Il est appelé *de Moulans*, sur la liste, par suite d'une lecture fautive, qu'il est facile de rétablir.

trouve, actuellement encore, dans des documents de l'époque, ajouterait une autorité incontestable à la pièce et en établirait l'authenticité à peu près certaine.

Il est évident que, si l'on dépouillait, dans les diverses localités indiquées sur la liste, les minutes des notaires de la fin du XVe siècle et des premières années du XVIe, on pourrait résoudre la question dans tous ses détails. Le travail serait long et ne vaudrait assurément pas la peine d'être entrepris dans ce seul but, mais que de découvertes pour l'histoire, si imparfaitement connue à cette époque, des diverses localités, ne ferait-on pas en même temps ? Peut-être suffira-t-il d'en donner l'idée pour intéresser à la lecture de ces registres, si instructifs, quelqu'un des nombreux érudits de nos Académies Provençales.

NOMS DES NÉOPHYTES RENCONTRÉS DANS LES MINUTES DES NOTAIRES DES XVe ET XVIe SIÈCLES

I. — Raymond d'AGOUT, néophyte, autrefois appelé *Bendichet Vital*, et *Drudete*, auparavant sa femme, se reconnaissent débiteurs, le 16 septembre 1401 (B. Passarin, prot. f° 74), d'*Esther du Caylar*. Il passe transaction, le 27 juin 1402 (*ibid.*, prot. f° 53) (1), avec *Mossonet* et *Macipet de Pertuis*, frères, au sujet des aliments qui avaient été fournis à ces derniers par *Vital Bendich de Monteux (de Montiliis)*, père dudit Raymond d'Agout.

II. — Jean de l'AIGLE est frère de Diamant de HOSTIA et de Louis RAYMOND, dont il sera question ci-dessous. Il s'appelait

(1) Les notaires dont les noms sont sans indication de lieu, exerçaient à Arles

Bendich et était fils de *Bonet Avigdor*. Sa maison avait la particularité d'être à cheval sur les paroisses Saint-Vincent et Saint-Lucien de la ville d'Arles, sur la rue allant de l'église Saint-Trophime au portail de la Trouille, et au coin de la rue des Tables ou de la Draperie. Jean de l'Aigle fut conseiller de la ville d'Arles et valet de chambre du roi Louis. La reine Yolande, par lettres patentes du 8 novembre 1423 *(ibid.*, prot. f° 88), l'autorisa à acheter un cens annuel imposé sur les juifs d'Arles, dit " *violarii* ". Il avait épousé Jeanne Abert, qui testa, le 25 janvier 1451-2 (Nic. Robard), en faveur de l'hôpital Saint-Esprit du Bourg. Lui-même avait testé, le 9 mai 1445 (Pangon), en faveur de son frère Louis Raymond, chirurgien, de Guillaume Raymond, notaire, son neveu, fils dudit Louis, et d'Antoinet Raymond, fils de son neveu Guillaume. Il mourut sans postérité.

III. — Philippe ALIX *(Elipdis)*, néophyte, vendit, le 7 juillet 1474 *(ibid.)*, sa maison d'Arles à Antoine de Pontevès, sgr de Cabanes. Elle était dans la rue des Juifs (depuis appelée rue Neuve).

IV. — Silone ALLEMAN, « *que cum esset de judea prole, fuit reducta ad sanctam fidem catholicam,* » est légataire au testament de sa marraine, Madeleine Boyc, du 6 mars 1459-60 (Pangon).

V.— Guillaume ANNE *, néophyte et marchand de Tarascon, de son nom juif *Bonet du Pont*, fit reconnaissance, le 14 janvier 1482 (Jean de Rivo, à Tarascon, prot. f° 60), à n. Charles d'Albe, de Tarascon. Il avait épousé Catherine Nicolaï et testa à Tarascon, le 27 septembre 1493 (H. Maset, prot. f° 39), en faveur de ses fils Claude, Laurent et Pierre. Laurent se fixa à Arles. Ses frères eurent postérité à Tarascon.

VI. — Jacques AUBERT *, néophyte, achète, le 31 décembre 1493 (Menhinat, prot. f° 192), les revenus d'une maison à Arles, appartenant à *Cregut Simon* et *Isaquet de Pertuis*, juifs.

VII.— Gillet AUPHANT, néophyte de Tarascon, fit quittance, le 5 septembre 1494 (de Bosque, à Tarascon, prot. f° 76), à François de Pertuis, néophyte d'Arles. Il était frère d'Etienne Bertrand, néophyte cité ci-dessous.

VIII.— Claude AURIENTIN * s'appelait *Astruc de Marvejols* et était fils de *Josué*. Il paraît dans divers actes des 21 juin 1464, 28 mai 1485, 21 octobre 1486, 15 juillet 1488, 14 avril 1489. (Ph. Mandon); il eut postérité.

IX. — Honorat AYMAR * (1), docteur en médecine, autrefois appelé *Dieulosat de Roquemartine*, quand il était juif à Hyères, fit quittance, le 2 avril 1490 (Monet Chaix, à Tarascon), à Jean Raoulx, fils de Jacques, d'une dette contractée, le 6 novembre 1476 (Jean de Rivo, à Tarascon). Les enfants d'Honorat Aymar furent légitimés par lettres patentes d'août 1498 (Arch. des B.-du-Rh., B 23, f°s 63 et 229).

X. — Jean de BARREME * habitait Tarascon, où il exerçait la médecine. Il s'appelait primitivement *Salomon de la Rabisse* et était d'origine espagnole, d'après ses lettres de naturalité de juillet 1541 (Arch. des B.-du-Rh., B. 35). Il se convertit entre le 6 août 1501 (Laborel, à Tarascon), où il paraît sous son nom juif, et le 19 novembre 1502 *(ibid.)*, où il figure sous son nom chrétien. Il est question, plus haut, de la prudence avec laquelle

(1) J'ai donné ailleurs la preuve de l'origine juive des Aymar, dans les *Notes et documents pour servir à la Généalogie des Familles Provençales*. Marseille, [illegible], p. [illegible]

il sut défendre ses intérêts menacés par les agissements de ses anciens coreligionnaires. Sa descendance (voire même son ascendance) est indiquée dans Artefeuil.

XI. — Charles de BAUX *(de Baucio)*, néophyte, et sa femme Jeanne, qui s'appelaient *Salomon Bonet* et *Benvengude*, avant leur conversion, avaient donné à Jacques André une maison à Arles, rue de la Synagogue, dont ledit André fit reconnaissance aux Clarisses d'Arles, le 17 juin 1479. (Phil. Mandon, f° 45).

XII. — Louis de BAUX *(de Bauxio)*, docteur en médecine à Avignon, autrefois appelé *Jessé de Vitri*, fit une cession de dette, le 31 mars 1512 (Jean Daugières). Il passa un bail, le 22 septembre 1514 (H. Maset, à Tarascon, prot. f° 90), au nom de Laurent de Rure, aussi docteur en médecine d'Avignon, son père, veuf et donataire d'Anne, femme dudit Laurent.

XIII.—Pierre BELLET, néophyte et marchand d'Arles, s'appelait *Samuel Ayn*, comme il paraît par la procuration du 31 juillet 1484 (Menhinat, f° 6), de Sanxiete JEAN, sa femme, néophyte, autrefois appelée Venguessete, pour recouvrer de l'hoirie de *Jessé Cohen*, juif d'Avignon, père de ladite constituante, la dot de *Stes*, juive, sa mère, femme dudit Jessé Cohen. Il fit reconnaissance de sa maison, le 17 novembre 1485 (Ph. Mandon), et fit un prêt le 23 décembre suivant (Jean Seguin, le jeune). Le 14 décembre 1512 (P. Piret, f° 200), discret homme Pierre Bellet, boutiquier, passe un accord avec honorable jeune homme Louis Catherin, majeur de 18 ans et mineur de 25 ans, fils de feue Marie, jadis femme dudit Bellet. Il testa, le 22 janvier 1511-2 *(ibid.)*, instituant héritier Jean, le jeune, son fils, avec substitution à Antoinette Grasse, sa femme.

XIV. — Raimond BERNARD était marié avec *Astruguette*, fille de feu *Astruc Artin*, à l'époque où il était juif et s'appelait *Solomonet Narbonon*, alias Erro. Ladite Astruguette vendit, le 30 mai 1401 (A. Olivier, prot. f° 24), sa maison sise à Arles, rue de la Petite Juiverie, à *Esterette*, femme de *Mossonet de Pertuis*, juif d'Arles. La vente est autorisée par *Abraam de Villeneuve*, oncle de la venderesse.

XV. — Étienne BERTRAND •, néophyte de Tarascon, fait partage avec Aleyon Thomas des biens ayant appartenu à Meriac Thomas, le 17 août 1479 (Jean de Rivo, à Tarascon, prot. f° 60). Il avait épousé Marguerite de Papi, qui vendit sa maison d'Avignon, rue Sainte-Claire, le 27 octobre suivant (*ibid.*, f° 727). Il testa le 4 juin 1482 (*ibid.*, f° 421), léguant à Guillemette de Papi, sa belle-mère, et instituant héritiers sa femme et Guillot Alphant, son frère.

XVI — Jean BONIFACE, néophyte, paraît dans un acte du 9 octobre 1487 (Ph. Mandon, prot. f° 104), où il est dit que sa maison était dans la rue appelée autrefois de la Synagogue, confrontant à celle de n. Honorat de Bernard, dit Guinot.

XVII. — Jacques de CABANES reçut quittance, le 25 juin 1463 (Pangon), d'Antoine Isnard, qui lui avait vendu de la laine, le 14 juin 1462, alors qu'il était juif et s'appelait *Ben Astruc de Béziers* (*de Bezessio, de Biterris*, en latin); le même *Ben Astruc de Béziers* fit reconnaissance, le 22 juin 1463 (*ibid.*, f° 183), ce qui précise très exactement la date de sa conversion entre le 22 et le 25 juin 1463. Sa femme s'appelait Catherine Creysset, était fille d'Antoine et de Jéronyme Gassin et avait deux sœurs : Jeanne, mariée à Pierre Rendut, et Delfine Creysset, décédée avant le 15

décembre 1481 (Jacques Rohard, prot. f° 33 et Phil. Mandon, prot. de 1492-3, f° 70). Son testament est du 5 novembre 1468 (J. Norricier, f° 183). Il veut être enseveli dans l'église des Carmes, entre la porte du cloître et le tombeau de feu Jacques de Brion, commandeur de Saint-Thomas de Trinquetaille, son parrain; il lègue à sa femme Catherine, à sa belle-mère Jéronyme; il institue héritier le ventre de sa femme, avec substitution à Jaquette Monge, sa marraine, femme du sgr de Cabanes. L'origine de ses nom et prénom chrétiens est par là nettement définie. On trouve un dernier testament fait à Genève, le 22 décembre 1483 (Jean Novelli), avec les mêmes dispositions; mais Jacquette trouvant l'hoirie difficile à recueillir *(in mercanciis que non multum apparent)*, en fit cession à Catherine Creysset pour 500 florins, le 23 août 1464 (Jean Seguin, le jeune, prot. f° 24).

XVIII. — Jean de CAMARET * s'appelait *Jessé de Toulon* et était déjà chrétien, lorsqu'il prorogea une dette, le 23 février 1484-5 (H. Maymbert, prot. f° 104), en faveur de Jean et Antoine le Maître, frères, de N.-D. de la Mer; il était proxénète (1) à Arles. Il testa le 31 mai 1505 (Menhinat, prot. f° 50), léguant à Marie, sa femme, et à ses filles Jeanne, Jeannette et Léonarde. Il institue héritier Jean, son fils, avec substitution à ses filles pour une moitié, et, pour l'autre moitié, à Pierre Marc, de Salon. Il est question de cette famille dans l'*Histoire de Malaucène*, par Sorel, t. II, p. 165.

(1) Ce mot, traduction littérale du latin *proxeneta*, n'était pas alors interprété dans le sens défavorable où il est employé aujourd'hui; on dirait actuellement un courtier. Cf Hatzfeld, et Darmsteter, *verbo* proxénète, et Du Cange *verbo* proxeneta.

XIX. — Jean CATHERIN * s'appelait, de son nom juif, *Jessé du Caylar*. Il fit reconnaissance, le 17 août 1484 (*ibid.*, prot. f° 63), à *Sarone de Marvejols*, jadis sa femme (1), de 200 flor. de sa dot " *exonerando conscientiam suam quia Christianus* ". De ce mariage vint Blanche, qui épousa *Samuel Jahan,* juif d'Avignon, et fit quittance, le 12 octobre 1486 (Jacques Rohard, f° 75). Il se remaria avec Marie Guinot, néophyte, qui fit quittance, le 21 juin 1490 (Jean Seguin, le jeune, f° 42), et dont il eut Louis Catherin, mentionné ci-dessus.

XX. — Raphaël du CAYLAR, de la même famille que le précédent, est cité comme néophyte originaire de Perpignan, dans la reconnaissance de dot de sa fille *Régine*, du 3 juillet 1422 (Pangon, prot. f° 66), par *Ruben Vital,* juif d'Arles, son mari. Son prénom juif était *Abrac*, comme il paraît par un acte du 24 décembre 1445 (G, Raymond, f° 38). Je lui connais trois enfants: *a) Régine,* mariée 1° à *Ruben Vital,* d'Arles, 2° à *Ruben Pater*, juif de Perpignan (2). *b) Davin du Caylar,* resté juif, père de Pons du Caylar, néophyte. *c)* Laurent du Caylar, néophyte. Ce dernier, du temps où il était juif à Perpignan, avait eu pour femme Yolande, qui épousa, après la conversion de son mari, Pierre Campel, pelletier. Laurent du Caylar en avait eu Bernard et Constance du Caylar. La descendance chrétienne du Caylar a dû se perpétuer, car on trouve divers personnages de ce nom, marchands et courtiers aux XVI° et XVII° siècles.

1) On sait que la conversion de l'un des conjoints annulait le mariage antérieur, contracté suivant la loi juive.

(2) Elle testa, le 24 janvier 1445-6 (G. Raymond, Et. f° 141).

XXI. — Raimonet de CIPIÈRES *, habitant de Saint-Rémy, vend, le 11 décembre 1494 (de Bosque, à Tarascon, prot. f° 155), une terre près de la porte de la Condamine à Tarascon, tant en son nom qu'en celui d'*Astruc Nathan*, juif de Pertuis, époux d'*Astruguette*, ses père et mère, et de *Jacob* et *Mossé Nathan*, ses frères.

XXII. — Marian DAQUER, néophyte, fit reconnaissance, le 22 août 1483 (Ph. Mandon, Et. C., f° 127), d'une vigne en Camargue, confrontant à celle de Loys JEHAN, son neveu.

XXIII.— René DAUGIÈRES, néophyte habitant de Pertuis, fit procuration le 30 janvier 1467-8 (Jean Jacques, à Aix). Le 6 février suivant (Pangon), *Isaac Nathan*, juif d'Arles, donne à René Daugières, son petit-fils, jadis juif, en payement des 75 flor. qu'il lui doit pour les droits d'*Astruc Nathan*, son fils, père dudit René, une maison, sise à Arles, rue de la Grande Juiverie, confrontant à celles des hoirs de feu Bertrand de Montredon et de Nicolas de Saint-Martin. La postérité de René Daugières se continua à Arles. Charles DAUGIÈRES quittança, le 23 juillet 1400, une créance du 13 mai 1398 (B. Passarin, Et. f° 11), alors qu'il était juif et appelé *Astruc de Mayrargues*, dit Robier.

XXIV.—Elzéar DAUPHIN, " *ad fidem catholicam reductus* ", est créancier, le 27 octobre 1452 (Pangon, f° 89), de son frère *Mossé de Nevers*, pour 40 flor. que lui paye *Mosse de Rodez*, juif d'Arles.

XXV.— Guillaume DENYS, néophyte de Tarascon, fit reconnaissance, le 19 juillet 1501 (Laborel, à Tarascon, f° 243), de la dot de sa fille Belote, femme de *Salves Marvan*, juif d'Avignon. Il avait un fils chrétien, appelé Antoine de FAYOLLES.

XXVI. — André ESTIENNE *, néophyte de Tarascon, figure dans un obligé du 2 avril 1497 (Hélie Maset, à Tarascon, f° 9).

XXVII. — Isaac et Mossé de l'ÉTOILE *(de Stela*, en latin), était fils de *Jacob Isaac de Stela*. *Mossé* épousa, par contrat du 21 août 1421 (Pangon, f° 101), *Astrugue*, fille de feu *Mossé Isaac de Cadenet;* il était déjà converti, le 20 mai 1443 (Pangon, f° 43), date d'une quittance concédée par son frère Isaac, resté juif.

XXVIII. — Jean FABRE, dit Merlin, est légataire au testament de son père *Bondion de Saint-Paul*, juif d'Arles, du 30 juin 1429 (A. Olivier, f° 7) (1).

XXIX. — Antoine de FAYOLLES fit procuration à son père Guillaume Denys, le 17 août 1501 (Laborel, à Tarascon), pour céder une créance à Pierre Pinelle, d'Avignon, fils de *Mossé Lévy*, juif de Tarascon. On trouve son nom chrétien écrit indifféremment Fayolles, Fayons, Flayosc, Feoux. Son nom juif était *Ferrier Ravat*, et c'est comme tel qu'il se fit recevoir citoyen de Tarascon, le 10 février 1495-6 (de Bosque, à Tarascon, prot. f° 320); il indique, dans sa requête, qu'il est fixé à Tarascon, depuis environ deux ans, et demande le citadinage « *ut liberius* « *possit ire et redire et pacifice mercari* ». Il était décédé avant le 27 janvier 1506-7 *(ibid.)*, date à laquelle paraît son fils Louis Feoux. Son nom se trouve sur la liste des néophytes sous celui de Favary Ravin.

XXX. — Trophime de FOIX, d'Arles, habitant d'Avignon, passe un accord, le 6 mai 1468 (J. Norricier, prot. f° 36), avec sa

(1) Bonfils de Saint-Paul, fils de Bondion, épousa, par contrat du 4 décembre 1405 (B. Passaria. prot. f° 151), Bonoze, fille de Vital Boniac de l'Etoile, juif de Tarascon.

femme Madeleine Jaquet, d'Arles, au sujet de la dot qui lui avait été constituée " *more judaico, tempore quo sextam judaicam sequebantur* ". Le nom juif de Trophime de Foix était *Abram du Barri*, cité dans la reconnaissance de dot de sa fille *Silone*, femme de François Monier, dit Patelhe, du 4 février 1484-5 (Phil. Mandon, Et. A, f° 19). Une autre fille de Trophime de Foix avait pris le nom de Marguerite Moret, comme filleule de Marguerite Tropin et de Privat Moret, commandeur de Saint-Pierre, ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Lesdits parrains la dotèrent, le 22 novembre 1455 (Pangon), à son contrat de mariage avec André Voesq ou Uresq, tailleur du diocèse de Troyes, habitant d'Avignon. Ladite Marguerite vendit une vigne, le 18 août 1460 (G. Raymond), à *Régine*, femme de *Bonafos Abram de Marvejols*, juif d'Avignon. Trophime de Foix était frère de *Bonjuer du Barri*, dont le fils se fit chrétien, sous le nom de Loys Jehan, et de *N... du Barri*, qui prit, en se convertissant, le nom de Marian Daquer, comme filleul de Marian Falcoche, qui était de Quiers, en Piémont. Il en a été question ci-dessus.

XXXI. — Guyon FOURNIER avait déposé, du temps où il était juif et s'appelait *Salomon Ayn*, une balle de marchandises chez *Davin Simon;* il la retira le 5 novembre 1483 (G. Candelier, f° 161).

XXXII. — Robert FRANÇOIS, converti à la religion chrétienne, fils et cohérier de feu *Cresquet Bonfils*, passa transaction, le 29 octobre 1451 (Pangon, f° 92), avec Jean Olivier, précenteur de l'église d'Arles. Sa femme s'appelait *Astrugue*, dont il eut *Covenete* et *Viverie*, qui firent cession, le 13 mai 1462 (G. Raymond), à *Salomon de Lisbonne*, juif de Carpentras, second

mari de leur mère, remariée après la conversion de Robert François.

XXXIII et XXXIV.— Nicolas GABRIEL, néophyte et courtier d'Arles, était déjà décédé lorsque sa veuve Trimone et leur fils Charles GABRIEL, néophyte, firent reconnaissance de 21 flor. le 13 février 1481-2 (Jacques Rohard, f° 44), à Jean Mérigon, néophyte de Tarascon, à valoir sur la dot de Gilette, sœur dudit Jean et femme dudit Charles Gabriel.

XXXV. — Clément GROS *, néophyte de Tarascon, s'appelait *Salves de Narbonne* et habitait Cavaillon, alors qu'il était juif. Il fit quittance avec sa femme Colombe, à Marguerite Mesclat, néophyte de Tarascon, le 6 mars 1502-3 (Esquirol, à Tarascon).

XXXVI.— Rostang GUIMON, néophyte d'Arles, est cité dans une créance du 12 février 1487-8 (P. Menhinat, f° 297).

XXXVII. — Jean HONORAT, marchand de Tarascon, était fils de *Bonjues de Castres*. Il épousa à Tarascon, par contrat du 22 avril 1496 (de Bosque, prot. f° 47), Marie de SAVOIE, fille de Pierre GUILLAUME, néophyte, laquelle était ainsi nommée comme filleule d'excellente dame Marie de Savoie, épouse du grand sénéchal de Provence. Elle se remaria à Jean de la Bisca, dit de Libourne, tondeur de drap, et fit donation, le 21 décembre 1525 (Ph. Chabalier, Et. C, f° 710), à son neveu Laurent de Lamanon, notaire de Tarascon.

XXXVIII.— Diamant de HOSTIA — nom qu'il faut peut-être traduire par de l'HOSTE — était frère de Jean de l'Aigle, ci-dessus, et de Louis Raymond, dont il va être question. Il s'appelait *Salomon Avigdor* et était fils de *Abram Bonet Avigdor* et de

Régine Ayn (1) et petit-fils, du côté paternel, de *Blanche d'Avignon.* Il épousa, par contrat du 13 août 1395 (B. Passarin, prot. f° 73), *Régine de Largentière,* fille de *Nathan,* juif d'Aix, et de *Mandine.* Il fut reçu médecin à Arles, le 15 mai 1402 (A. Olivier, f° 2); dans un acte de cession, du 30 mars 1408 (*ibid.,* f° 8), fait conjointement avec ses frères *Durand, Bonet* et *Bendich Avigdor,* il se dit majeur de 25 ans. Il avait épousé *Astruguette,* fille de *Chauces Bondie,* juif d'Arles, laquelle autorisa le mariage de sa fille *Bellete,* par contrat du 8 mars 1413-4 *(ibid.,* f° 27),

(1) Régine Ayn était fille du célèbre médecin juif Bendich Ayn et de Stes (ou Ester). Leur autre fille Stes, décédée avant 1362, avait épousé 1° Thauros Mossé Bondia, juif de Perpignan, dont elle eut: *a)* Mayrone, femme de Crescas Avigdor, fils de Vital, de Carpentras; *b)* Astruguette, femme de Bondavin Abram Avigdor; *c)* Doussone; 2° Meyret de Armento qui, ne pouvant restituer 160 flor. de la dot de sa femme décédée, fit cession, conjointement avec Gentile de Armento, son aïeule, le 4 août 1362 (Pascal Faucenque, Et. f° 27), audit Bendich Ayn des livres suivants : un rouleau de Moyse et cinq livres hébreux, dont un, appelé *Bible,* contient les XXIII livres de la loi et est couvert de cuir rouge, appelé *got de messin ;* l'autre livre contient XIV livres de maître Moyse d'Egypte ; le troisième est intitulé *Moyse de Cossino ;* le quatrième, Adhemas, contient V livres de Moyse ; le cinquième s'appelle *Horatorium.* Meyret remet aussi à Bendich des bijoux d'or et argent et des perles.

A titre documentaire, voici le texte d'un contrat de mariage juif, tiré du protocole de Faucenque, à la date du 31 juillet 1365 (f° 15) :

Ego Bendichius Ayni, physicus judeus, promitto vobis Habram Isaqui, judeo me vobis daturum in uxorem legitimam Cirotam, neptem Stes uxoris mee, et in dotem constituo vobis sexagintaquinque florenos auri de Cena. Ad hec ego Habram, cum auctoritate Isaqui Francisci, patris mei, presentis et auctorisantis, quod ego dictus Isacus confiteor esse verum, promitto ducere in uxorem dictam Cirotam, et nichilominus confiteor vobis dicto magistro Bendichio, presenti et stipulanti, etc.

Nostradamus, dans son *Histoire de Provence,* p. 427 B, fait un grand éloge de la science de son ancien coreligionnaire Bendich Abin, mais on voit qu'il se trompe en le faisant arriver à Arles au commencement de 1369. Sa venue paraît antérieure d'une dizaine d'années.

avec *Ferrier de Valabrègue,* fils de *Bonafos,* médecin de l'Isle. Il n'est fait, dans l'acte, aucune mention du père de l'épouse, vu, probablement, sa conversion antérieure. Diamant mourut au commencement de 1420, ne laissant qu'une fille chrétienne, nommée *Diane,* qui testa, le 12 janvier 1428-9 (Pangon), en faveur de Louis Raymond et Jean de l'Aigle, ses oncles. Durand Avigdor est le seul fils d'*Abram Bonet Avigdor* qui resta juif; il se dit majeur de 22 ans, dans la cession du 30 mars 1408, ci-dessus. Sa postérité s'est continuée à Carpentras et à Aix, entre autres par son fils *Abram Durand Avigdor,* majeur de 16 ans et mineur de 25, en 1423. Elle paraît exister encore actuellement.

XXXIX. — Pierre IMBERT, courtier de Marseille, autrefois juif et appelé *Mossé Salomon de Bourgneuf,* fils de *Salomon,* juif d'Avignon, et de *Bellone* (cette dernière, fille de *Bonsenhor Mela,* juif d'Avignon), passa un accord, le 8 octobre 1444 (G. Raymond, f° 215), avec son frère utérin *Bonsenhor de la Voute,* fils de feu *Jossep* et de ladite *Bellone.*

XL. — Pierre JACQUES, néophyte de Tarascon, fit un bail de maison, le 25 août 1491 (Monet Chaix, à Tarascon, prot. f° 294).

XLI. — Trophime JACQUES, néophyte d'Arles, paraît dans un acte du 16 juillet 1485 (Menhinat, prot. f° 66), avec son frère Jean Magdalen.

XLII. — Honorade JEHAN, jadis juive, veuve de *Isaac Simon,* et Jean Méthelin, leur fils, majeur de 18 ans et mineur de 25, se reconnaissent débiteurs, le 1er octobre 1485 (Jacques de Rodez, f° 20), de Julien Beyssan, marchand de Marseille.

XLIII. — Louis JEHAN * se dit fils de *Bonjues du Barri,* dans un acte du 7 avril 1487 (Ph. Mandon, Et. A, f° 22). Il épousa

Catherine de Notredame, veuve de Trophime Marie, par contrat du 4 novembre 1502 (Camaret, prot. f° 227). Nous avons vu plus haut qu'il était neveu de *Merian Daquer*. Sa postérité a existé à Arles jusqu'à la fin du XVIIIe siècle.

XLIV. — Jacques JÉROME s'appelait *Isaac de Viviers* et se convertit avant le 4 août 1399 (A. Olivier, f° 105).

XLV. — Jacques LOYS * s'appelait *Abraam Nathan*. Il avait fait saisir les biens de Michel et Jean Ortholan, qui s'accommodèrent avec leur créancier, le 28 mai 1485 (Ph. Mandon). Il s'était converti, à la suite d'une échauffourée dans laquelle la Synagogue d'Arles avait été mise à sac et la communauté juive fort éprouvée *(destructa et ad nichillum reducta)*. Son parrain n. Jacques Boyc lui avança, à ce moment, 290 florins pour monter son commerce, dont Jacques Loys lui fit reconnaissance, le 22 novembre 1487 (P. Menhinat, prot. f° 223). Il s'établit comme marchand chaussetier, commerce qui fut continué par son fils Georges Loys, marié à Marie Méthelin. Les Loys devinrent, au XVIIIe siècle, sgrs de Loinville et contractèrent de bonnes alliances.

XLVI. — Étienne MAGDALEN, néophyte, est cité dans une reconnaissance faite, le 14 août 1514 (P. Brun, Et. F, f° 55), par sa veuve Ysabelle, pour lors remariée à Étienne Sillet ou Sablet, fustier. Il avait testé le 31 mai 1494 (H. Maymbert, prot. f° 27), léguant à Baptiste *Ayssalen*, son frère.

XLVII. — Jean MAGDALEN, néophyte, avait épousé une fille de *Mossé de la Voute*, juif d'Arles; il se sépara d'elle après sa conversion et lui fit procuration, le 25 juillet 1484 (Jean Seguin, le jeune, f° 58). Il se remaria, le 15 janvier 1484-5 (Menhinat,

prot. f° 168), avec honnête femme Catherine de Saint-Césaire, en présence de Jean Catherin et de Jean de Camaret (le nom de ce dernier témoin a été surchargé dans le protocole, d'une écriture plus récente et remplacé par celui de Cadenet). L'acte est passé dans le monastère de Saint-Césaire, et il paraît probable que sa femme venait d'être baptisée dans ce couvent, d'où son nom. Magdalen se remaria une troisième fois, car, dans son testament du 30 mars 1511 *(ibid.*, f° 2), il institue héritière sa femme Marguerite; dans un testament du 18 février suivant *(ibid.*, f° 147), il institue héritier son frère Trophime Jacques, époux d'Antoinette, et leur fille Antoinette.

XLVIII. — Raymond MAGDALEN s'appelait *Astruc Mossé*, dit lo Banayre; sa maison à Arles, dans la Petite Juiverie, est citée, dans un acte du 10 avril 1487 (Ph. Mandon, f° 159), comme ayant été vendue au notaire Raymond Albert.

XLIX.—Etienne de MAILLANE, « *noviter ad fidem catholicam conversus* », appelé *Bonafos Falco*, avait une maison à Tarascon, voisine de la Synagogue, dont il est fait mention dans l'accapte de la dite Synagogue, concédée par la Cour royale, le 26 septembre 1501 (P. Balsi, à Tarascon, Et. B, f° 70), à n. Nicolas Guibert, de Tarascon, en vertu de l'édit d'expulsion des juifs.

L. — Émeric MALESPINE, néophyte et marchand d'Aix, était créancier de *Mosse Levy*, juif de Tarascon, le 6 avril 1501 (Laborel, à Tarascon, f° 75), et créancier également de Laurent de Lamanon, boucher de Tarascon, le 21 février 1498-9 (G. Candelier, f° 117).

LI. — Pierre MARK *, néophyte de Salon, passa procuration, le 31 juillet 1489 (P. Menhinat, prot. f° 72). Il fut substitué,

pour moitié, à l'héritage de Jean de Camaret, néophyte d'Arles, par testament du 31 mai 1505 *(ibid.*, prot. f° 50). Ses fils Louis et Guillaume, marchands de Salon, paraissent dans une créance du 3 juillet 1507 (J. Gréasque, à Aix, f° 45). Ils furent anoblis en 1510 et sont qualifiés nobles marchands de Salon, dans une quittance du 5 septembre 1520 (Jean Manuel, prot. f° 77).

LII. — Jean MÉRIGON, néophyte de Tarascon, reçut, le 13 février 1481-2 (Jacques Rohard, f° 44), reconnaissance de 21 flor. de la dot de sa sœur Gilette, femme de Charles Gabriel, néophyte d'Arles, cité plus haut.

LIII. — Marguerite MESCLAT, néophyte de Tarascon, fit quittance, le 6 septembre 1501 (Laborel, à Tarascon, f° 303).

LIV-LIX. — Honorade MÉTHELIN *, néophyte, de son prénom *Douce*, lorsqu'elle était juive, prit le nom de son mari Jean MÉTHELIN, qui s'appelait Isaac SIMON, dit Baraton, et qui mourut avant le 18 mars 1486-7 (Ph. Mandon, f° 140). Leurs enfants furent : 1. *Jessé Simon*, encore juif le 29 août 1483 (P. Brun, Et. A, f° 142), devenu Jean MÉTHELIN, né vers 1465, mort vers le 15 avril 1516, marié à Anne HORTIGUE *, d'Apt, qui fit nommer un tuteur à ses enfants : Rolet, Pierre, Jean, Marie et Thomassie Méthelin, le 18 avril 1516 (Ph. Chabalier, Et. C, f° 155). 2. *Cregut Simon*, devenu Redon Méthelin, reçut quittance de Françoise, veuve de Jean Nicolaï, médecin, le 29 août 1483 (P. Brun, Et. A, f° 142); il fut tuteur des enfants de son frère Jean Méthelin. Il épousa *Astrugue de Castres*, fille de *Bonjues*, qui prit au baptême le nom de Louise Methelin et fit quittance, le 18 mars 1518-9 (Phil. Chabalier, Et. C, f° 27). Elle se remaria à Jean Roux. 3. Charles, déjà cité. 4. Antoine, marié,

sans postérité, à Antoinette de Sainte-Marthe, néophyte. Cette famille s'éteignit, je crois, avec Jeanne de Méthelin, dernière abbesse de Sainte-Claire d'Arles, en 1628.

LX. — Jacques MÉTHELIN s'appelait *Durand Massip de Largentière*. Il avait épousé *Astrugue Bendich*, fille d'*Isaac Salomon Bendich*, juif d'Arles et de *Sabredone Cabrit*, juive de Perpignan. Astrugue fut légataire au testament de son père du 21 janvier 1451-2 (G. Raymond, f° 136) (1). Les héritiers de Jacques Méthelin étaient en procès, le 1er avril 1489 (Ph. Mandon, f° 2), devant la Chambre des Comptes d'Aix.

LXI. — Baptiste de MILAN *, néophyte de Salon, autrefois appelé *Leo de Lacas*, cessionnaire d'une créance de *Jacob Orgier*, juif d'Arles, fit quittance, le 14 décembre 1493 (Hon. Maymbert, au f° 64 du prot. de Pangon de 1472). Il est question de la même quittance, le 16 dudit mois (Menhinat, prot. f° 181), et Baptiste de Milan y est également qualifié néophyte. Sa postérité a été anoblie en 1607 et 1613.

LXII. — Marguerite MORET, fille d'*Abraam du Barri*, est citée plus haut, au numéro XXVI.

(1) Ce testament est curieux. Bendich lègue au luminaire de la Synagogue d'Arles un sien livre en parchemin muni de deux fermoirs d'argent, écrit de sa propre main, en caractères hébreux, contenant les cinq livres de Moyse.

Le testament de Sobredone, fille d'Abram Cabrit, est du 21 avril 1452 (A. Raymond, Et. f° 30); elle lègue à Bonefille, fille de Massip Durant, et institue héritière sa fille Astrugue, femme de Durant Massip de Largentière. Par codicille du 30 août 1458 (J. Norricier, prot. f° 83), Astrugue et son mari Durand Massip de Largentière annulèrent les legs faits, dans leur testament, à Bonjues Bonsenhor Massip de Largentière, époux de Mériane, neveu dudit Durand. Salomon Bendich était juif de Tarascon, époux de Régine; leur fils Bendich Salomon épousa, par contrat du 6 décembre 1419 (Feutrier). Bonefille, fille de Vital Bendich, juif de Carpentras

LXIII. — Guillaume NICOLAÏ, néophyte, est cité dans le bail d'une vigne, le 25 novembre 1484 (Jean Rohard, prot. f° 58). Il était tailleur de pierres *(peyrerius)*. Sa fille Catherine épousa, par contrat du 26 octobre 1487 (Menhinat, prot. f° 196), Pierre Dauphin, de l'Isle-en-Venayssin. Le 17 novembre suivant *(ibid.)*, Barthélemy de BIBION *, frère du susdit Pierre Dauphin, fit quittance de la dot de Catherine. Ce Barthélemy de Bibion était père de Benvengut, cité sur la liste des néophytes.

LXIV. — Jean NICOLAÏ * s'appelait *Crescas Vidas Ferrier*. Il était fils de *Vidas Ferrier* et de *Ester de Beaucaire* (celle-ci fille de *Jessé Jacob de Beaucaire)*, mariés par contrat du 23 novembre 1444 (G. Raymond), et petit-fils de *Vidas Ferrier*, médecin juif de Tarascon, et de *Bonose* (1). Il avait un frère, nommé *Bonet Ferrier*, qui paraît être resté juif. *Crescas* se convertit entre le 25 mars 1464 et le 22 août 1465 (Pangon, prot. f° 181); il avait épousé *Bonadone*, qu'il répudia en se faisant chrétien (2), et se remaria avec Françoise Blanc, dont la postérité fut anoblie. On trouve sa filiation dans les nobiliaires provençaux.

LXV. — Pierre d'ORGON, néophyte de Tarascon, fait quittance à Guillaume Foulque, marchand dudit lieu, le 28 septembre 1486 (H. Maymbert, à Arles, prot. f° 49). Ledit Guillaume Foulque était créancier, le 7 février 1590-1 (G. Candelier, prot.

(1) Bonose testa le 25 septembre 1458 (J. Norricier, prot. f° 105), étant veuve. Elle lègue à sa fille Massipe, veuve d'Abraam Avigdor, juif de Carpentras ; à son autre fille Esther, femme d'Isaac Salves Avigdor, juif de Carpentras. Elle institue héritiers Bonet et Crescas Vidas Ferrier, ses fils.

(2) Bonadone fit procuration, le 10 juillet 1461 (*ibid.* prot. f° 108), à Régine, femme de Crescas Calb, juif d'Arles, pour recouvrer 200 flor. de sa dot.

f° 143), de Pierre d'Orgon et de Jean de LAMANON *, son neveu.

LXVI.— Martin de PAUL, néophyte, s'appelait *Abrac Simon*, comme il appert d'une quittance du 22 juin 1479 (Pangon, prot. f° 27).

LXVII. — François de PERTUIS, néophyte d'Arles, parait dans la quittance précitée du 5 septembre 1494 (de Bosque, à Tarascon, f° 76); il avait pour surnom *de Guerra*.

LXVIII.— Pierre PINELLI, fils de *Mossé Léoy*, juif de Tarascon, paraît dans un obligé du 25 août 1501 (Laborel, à Tarascon, f° 281).

LXIX. — Marbotin PROVENÇAL *, juif de Tarascon, s'appelait *Vidal Salmie*, comme il paraît dans un acte du 17 avril 1470 (Turnieli, à Tarascon, prot. f° 221). Il est qualifié néophyte dans un acte du 14 janvier 1467-8 (Pangon, f° 373). Il commerçait à Marseille avec son fils Gaucher, comme on le voit dans un acte du 18 janvier 1500-1 (Laborel, à Tarason). Gaucher se fixa à Tarascon, où son fils François, qualifié marchand de Marseille, épousa, par contrat du 6 septembre 1510 (Esquirol, à Tarascon, f° 87), Madeleine, fille de probe homme François de Valence, marchand de Tarascon. Sa postérité fut anoblie et connue sous le nom de marquis de Fontchâteau; elle paraît s'être éteinte, pendant la révolution, par une fille qui plaidait, en 1791, en reconnaissance de paternité.

LXX. — Trophime du PORT, fustier d'Arles, fit quittance, le 12 août 1416 (A. Olivier, prot. f° 27), et dans le même acte, *Blanche de Marvejols*, juive, fille de *Bonjues*, auparavant femme dudit Trophime, qui s'appelait à l'époque *Bonet de Fos*, lui fit

cession de ses droits dotaux. Le 24 juin 1420 (Pangon, f° 123), Trophime du Port, néophyte d'Arles, présentement habitant de Perpignan, fait cession à *Vidal* et *Samuel Bonsenhor de Fos*, juifs d'Arles, fils et hoirs de *Bonsenhor*, juif d'Arles, frère dudit Trophime.

LXXI.— Louis RAYMOND, appelé auparavant *Bonet Avigdor*, était frère de Jean de l'Aigle et de Diamant de l'Hoste, cités plus haut. Il est dit âgé de 20 ans, dans l'acte du 30 mars 1408 susmentionné. Sa conversion dut faire un certain bruit, car le roi Louis XI, pour lors à Arles, lui servit de parrain. Bertrand Boysset (1), dans ses mémoires de l'époque, nous a conservé la relation de son baptême et, comme l'identification du personnage ne paraît pas avoir été faite jusqu'ici, nous reproduisons ci-dessous le récit de Bertrand Boysset, collationné sur la copie de l'abbé Bonnemant (2) :

« L'an m.iiij^c viiij, lo jorn v de may, si batejet un jusieu, « filh que fou de mestre Gabranet, meje fisician, sa entra, « d'Arle, e de Regina, filha que fou de mestre Bendich, jusieu « e meje fisician, sa entra, d'Arle, loqual era per son non « apelat Bonet.

« Item, lo Rei Lois lo fes batejar ; vertat es que un quava-« lier, per son non apelat monssen..., lo tenc per lui.

« Item, l'arsivesque d'Arle, monssen Artau, lo batejat, la « mitra tenent sus la testa ; e lo non del filhol fou : Lois « Reymon.

(1) Cf. sur les mémoires de Bertrand Boysset : U. Chevalier, *Biobibliographie*, t. I, col. 685, 2e édit.

(2) Bibl. d'Arles, Ms. n° 226.

« Item, lo Rei fes far un cadafals; e sus lo cadafals una « tina, en luoi de font, e aqui fou batejat.

« Item, batejat que fou, lo meneron a l'autar de San Tro- « feme d'Arle, vesti que fou, on ly compliron sos ordes; « compli que fou, fes reverensa al Rey Lois, que era aqui « present, e ly remersiet l'armona que facha ly avie; aprop « sy mes dereyre lo Rei ; et ausiron mesa, laquala fou dicha « per un monje de San Peyre de Monmajour, que cantet « aquel jorn mesa novela ; lo Rei e l'Arsivesque d'Arle e » pluros quavaliers et autres gens y foron presens.

« Item, dicha la mesa, lo filhol si anet dinar a l'ostal del « Rei. et dinats que foron, Lois, filhol del Rei sobredig, anet « al pardon de San Peyre de Monmajour, an d'autres senhors « del Rei; loqual pardon general era en aquel tems ».

Louis Raymond avait épousé, vers 1412, Jéronyme de Grasse, veuve de Jean Ortolan, et lui fit reconnaissance de dot, le 14 juin 1423 (B. Passarin, prot. f° 64). Mais il est probable qu'il avait été marié, étant juif, et qu'il eut de ce mariage un fils, *Salve Bonet Avigdor*, juif de Mazan, qui fit cession de dette à *Venguessone Nathan* et *Crescas Orgier*, d'Arles, le 2 février 1420-1 (Pangon, prot. f° 497). Outre ce nom caractéristique, ce qui confirme cette opinion est de trouver à Mazan, attiré sans doute par son oncle, le petit-fils de Louis Raymond, qui se fixa dans cette ville. Guillaume Raymond, fils de Louis, épousa Catherine *N*.... Il fut notaire à Arles de 1431 à 1478, et eut entre autres enfants : 1. Honorat Raymond, notaire à Arles, de 1478 à 1496, épousa, à Arles, par contrat du 5 juin 1471 (J. Norricier), Constance, fille de feu Gabriel Huan, dit Guigonet. Il se fixa à Mazan, où il continua le notariat. Après son décès, ses enfants, Siffrein, majeur de 23 ans et mineur de 25, Françoise, femme de Nicolas de

Leuze, marchand de Mazan, et Louise, femme de Louis Barbier, travailleur de Mazan, vendirent, le 13 mai 1516 (Durand Rivesi), la maison paternelle d'Arles à Huguet Espiard, marchand d'Arles, originaire de Valabrègue (1). 2. Antoine, jurisconsulte, mort avant 1482, fut père de *a)* Melchior, qui fit échange de maison, le 1er mai 1492 (Ph. Mandon, f° 11), avec Jean Pangon, fils du notaire Bernard. *b)* Etienne, qui était, avec son frère, sous la tutelle de leur oncle Honorat Raymond, le 12 avril 1482 (G. Candelier, f° 7).

LXXII. — Laurent de RURE *, docteur en médecine d'Avignon, et son fils Louis de Baux, aussi médecin d'Avignon, ont été cités précédemment. Léonard de RURE, probablement parent de Laurent, était marchand à Avignon et paraît dans une ratification de dette du 10 décembre 1501 (Laborel, à Tarascon, prot. f° 512).

(1) Cette maison était dans la rue actuelle de la Liberté, presque en face de l'étude de M. Gautier-Descottes, notaire. Huguet Espiard était fils de Raymond, notaire de Valabrègue et d'Anne *N*..... Il épousa à Arles, par contrat du 28 novembre 1500 (Menhinat, Et. PP, f° 56), Jeanne Tournade, fille de feu Pierre, boucher d'Arles, et veuve de feu Jean Lauvernhas, marchand mercier. Hugues est assisté de ses frères Pierre, notaire à Valabrègue, et Vincent, marchand. Il se remaria, par contrat du 11 juin 1534 (Jean Faucher, prot. f° 85), à Catherine Abeille, veuve de François de Bazilio, marchand vénitien, fixé à Arles. Le même jour, par le même contrat, Vincent Espiard, fils dudit Huguet, épousa Jeanne de Bazilio, fille du premier lit de Catherine Abeille. Vincent testa à Arles, le 6 avril 1545 (Jean de Rodez, prot. f° 11), en faveur de Domergue Espiard, son fils, avec substitution à Catherine, sa sœur, femme de Trophime Maymbert, bourgeois d'Arles ; à Antoine Jaurras, son neveu, fils de feu Marthe, sa sœur, et de Jean Jaurras, d'Arles; à Jean et Jacques Espiard, ses frères ; ainsi qu'à Jeanne Bazilhe, sa femme, qu'il nomme tutrice de son fils. Cf. Marquis de Boisgelin, *Esquisses Généalogiques*, p. 8 et 9.

LXXIII. — Michel de SAINT-GILLES, autrefois appelé *Israël Mossé,* donne quittance, le 5 décembre 1502 (de Bosque, à Tarascon), d'un acte de commerce entrepris avec *Mossé Meyr,* juif de Pertuis, son père, le 21 janvier 1495-6 *(ibid.,* f° 302). Les Saint-Gilles étaient alliés aux Saint-Martin, de Pertuis.

LXXIV.— François de SAINT-PIERRE, néophyte, teinturier d'Avignon, vend une terre, le 14 avril 1479 (Jean Rohard, f° 1), à *Léon du Sestier,* juif, chirurgien d'Arles. La vente fut ratifiée par *Vitale,* femme de *Isaac Botin,* mère du vendeur, et ses sœurs : *Pandete,* femme de *Jessé Quenin,* et *Régine,* femme de *Mossé de la Voute.*

LXXV.— Louis de SAINTE-MARTHE • est qualifié néophyte et marchand d'Arles, dans une reconnaissance de vigne du 24 mars 1496-7 (Ph. Mandon, prot. f° 113). Sa femme Constance passa un obligé, le 13 avril 1510 (Jean Daugières, f° 79). Il eut pour enfants : *a)* Gaucher, dont il va être question, et *b)* Marthe, femme d'Antoine Méthelin, fils d'*Isaac Simon,* mentionné ci-dessus, et avec lequel elle fit un lods de maison, le 23 janvier 1524-5 (G. Mandon). Le 14 décembre 1525 (P. Fabre, Et. C, f° 228), Marthe de Sainte-Marthe fit vidimer une donation que lui avait faite son père à Saumur, en Anjou, et dont la teneur suit : « Estably honorable homme Loys de Saincte-Marthe, seigneur « de Villedan et la Gueritière, natif des pais d'Arles en Provence, « à present demurant au lieu du Chappeau lez ceste ville de « Saumur, donne, cède, etc., à Martha ou Marthone de Saincte-« Marthe, sa filhe, à present femme d'Antoine Methelin, mer-« chant d'Arles, sçavoir est la somme de troys mil florins, « monnoye courant en Provence, que autrefoiz et despiecza ledit

« Loys auroit donné à lad. Marthone, par son testament, par luy « faict et passé par maistre Johannes de Augeriis, notaire « d'Arles, le 13 jour d'octobre 1520 (1), de laquelle somme veult « que ladite Marthone ayt la moytié, qu'est 1500 florins, des biens « immeubles dudit estably, quels qu'il plaira à lad. Marthone « eslire, jusques à lad. valeur; nommés par les receveurs dudict « Loys de Saincte-Marthe estably, qu'il a audict pays de Pro- « vence, l'un nommé Jacques Bureau alias Jaumet de la Rivière, « et l'autre Loys Alhaudi, notaire. Et oultre, led. de Saincte- « Marthe estably donne à lad. Marthone, sa filhe, une maison et « maisonette, en la paroisse Saint-Martin, confrontant, d'une « part, à la rue appelée la rue Neufve et, d'autre part, à la rue « et cymetiere du couvent Saint-Dominique, d'autre part, avec « les maisons de Pierre Bellet et Ymbert Mollart, et, avec ce, « luy a donné une estable assize en lad. paroisse, qu'il a eue de « Guillermin Courtet, qui confronte, d'une part, à la rue qui « passe derrière la maison de Pierre Darle, seigneur de Beau- « mont, et d'autre part, aux timaulx et greniers des héritiers du « feu seigneur de Malhane. Et pour ce que, par ledit testament « dessus mentionné, led. Loys estably a institué maistre Gaucher « de Saincte-Marthe, son fils et héritier principal, en ce qui lui « a pleu, etc. »

Gaucher de Sainte-Marthe, médecin, sgr. de Suaude et du Chapeau, en France, fils de Louis de Sainte-Marthe, originaire d'Arles, fit un prêt d'argent, le 2 novembre 1527 (Jean du Puy, prot. f° 468), à n. Pierre d'Arles, sgr. de Beaumont.

(1) La fin du registre de 1520 du notaire Daugières manque actuellement.

Gaucher de Sainte-Marthe avait quitté Arles, sans esprit de retour et, comme tous ceux qui ne sont pas prophètes dans leur pays, ne devint un personnage important que lorsqu'il se fut établi en Anjou, où il était sgr. de Suaude et du Chapeau, et de Villedan et la Guéritière (en Loudunois), comme il ressort des actes cités ci-dessus. Le lecteur maintenant n'aura pas de peine à reconnaître l'auteur de la maison de Sainte-Marthe, que Moréri, et après lui tous les nobiliaires et ouvrages bibliographiques font remonter à Guillaume-Raimon de Sainte-Marthe, sire de Roquebert, en Guyenne, dès 1350, et dont l'origine Arlésienne, plus modeste et plus récente, n'avait pas encore été établie. C'est un honneur pour la ville d'Arles d'être le berceau de cette illustre famille de savants qui, pendant de nombreuses générations, s'est distinguée dans les arts et la littérature et a laissé comme chef-d'œuvre un monument historique de premier ordre : la *Gallia Christiana.*

LXXVI.— ARNAUD DE SAINT-MARTIN, autrefois dit *Léoy Nathan,* juif, fils et héritier de feu m^e^ Michel de Saint-Martin, autrefois appelé m^e^ *Nathan Passapayre,* juif de Pertuis, transigea au sujet d'une dette, le 18 mars 1503-4 (Bessière, à Ansouis), avec Vidal Aymar, fils de feu Jacques, d'Ansouis. Le testament de Michel de Saint-Martin a donné lieu à une consultation juridique assez curieuse du célèbre jurisconsulte Étienne Bertrand (1), au sujet de la capacité héréditaire d'un juif, fils d'un père chrétien. Michel de Saint-Martin, après sa conversion, avait légué à son fils *Isaac Passapayre,* resté juif, une maison à Avignon et

(1) Conciliorum Dn. Stephani Bertrandi, etc., volumen IIII f° 68 v°. Ed. de Lyon, 1560.

ses livres hébraïques, legs que lui disputaient ses frère et sœur, convertis, Arnaud et Catherine de Saint-Martin, celle-ci mariée à *N*... de Saint-Gilles; la consultation conclut en faveur d'Isaac Passapayre et déclare que Arnaud et Catherine, sont héritiers, ainsi que leur frère Isaac, de feu leur mère *Ysemete*, bien que cette dernière fût démente, avant la conversion de ses enfants. Les Saint-Martin, de Pertuis, s'allièrent, dans la seconde moitié du XVI[e] siècle, aux familles de Saint-Marc et d'Orgon.

LXXVII. — Jean SIMON, néophyte, qui s'appelait *Isaac de Viviers*, est cité dans un lods du 21 juin 1400 (B. Passarin, f° 83), passé par *Venguessone du Sestier*, fille de feu *Massip*, et qui était antérieurement femme dudit *Isaac*.

LXXVIII.— Honorat de TORBES, converti à la foi chrétienne et nommé autrefois *Salomon de Marvejols*, fit quittance, le 13 décembre 1468 (M. Aventurier, f° 33).

LXXIX. — Guillaume le TORT, actuellement chrétien, juif autrefois, fils d'*Astruc de Saint-Paul*, vend le 26 septembre 1409 (A. Olivier, f° 97), à *Mossé de Saint-Paul* son siège dans la Synagogue, au prix de 2 florins.

LXXX. — Julien de la TOUR *, de Tarascon, dit auparavant *Mossé Falco*, fit quittance, le 26 octobre 1501 (Hélie Maset, à Tarascon, f° 2), à Jacques Tourel, d'une dette remontant au 6 mars précédent, alors qu'il était juif, et contractée par Pierre Tourel, marchand de Marseille, père dudit Jacques. Le 8 juin 1501 (Laborel, à Tarascon, f° 195), *Astruc de Toulon*, juif de Tarascon, et *Salomon de la Rabisse* reconnurent devoir audit *Mossé Falco* 18 florins; et, le 19 novembre de l'année suivante, le même *Mossé Falco*, à présent nommé Julien de la Tour, fit quit-

tance à ses débiteurs, ledit Jean de Barrême seul présent, des 16 florins en question.

LXXXI.—Honorat des TOURS, autrefois juif, s'étant converti, il s'éleva des difficultés entre lui et *Abraam du Caylar*, autrefois son beau-père, et *Régine*, fille dudit *Abraam*, auparavant femme dudit Honorat, du temps où il était juif; d'où convention entre les parties, le 6 février 1468-9 (Pangon, prot. f° 307), pour la restitution de la dot de *Régine*, « *cum locus restitutionis ejusdem* « *sit et advenerit, mediante sancto baptismo per ipsum Honora-* « *tum recepto et sancta fide catholica* ». Le 26 avril suivant (J. Norricier, prot. f° 25), fut passé un accord entre Honorat des Tours et *Josué de Marvejols*, juif, concernant une dette de *Josué* à Honorat, du temps où ce dernier était juif et s'appelait *Selon de Marvejols*.

LXXXII. –Trophime TRIMOND, marchand pelletier d'Arles, fit cession d'une dette à son fils, *Bonjues de Largentière*, le 10 juillet 1476 (Pangon, prot. f° 72). Trophime Trimond et Jacques Méthelin, frères, tous deux néophytes, et *Bonjues de Largentière*, juif, cessionnaire dudit Jacques, passent un accord, le 9 mai 1474 (Jean Dedons), avec Bertrand de Voute, notaire d'Arles. Trophime fut héritier de son frère Jacques, par testament de celui-ci, du 15 février 1465-6 (J. Norricier).

LXXXIII.—Pierre d'UBAYE * (1), marchand d'Aix, quittança, le 14 février 1504, à Marc Gastaud, travailleur d'Aix, une dette contractée, le 7 avril 1501 (Raimond Michel, à Aix, f° 167), alors

(1) Dans la généalogie de la famille Estienne, rapportée par Artefeuil, t. I, p. 353, on a confondu Antoinette d'Ubaye, avec Antoinette de Meyran d'Ubaye.



qu'il était juif et appelé *Crescas Creysset Cohen.* Il était fils de *Creysset Boniac Cohen* et d'*Astrugue,* et petit-fils de feu *Boniac Cohen,* médecin, et de *Belloye.* Il termina, par accord du 22 janvier 1507 (Imbert Borilli, à Aix, f° 31), un procès qu'il avait avec Jean Dominique, médecin d'Aix, autrefois juif et appelé *Vidal Boniac Cohen,* fils des susdits *Boniac* et *Belloye,* et avec Jeanne Dominique, autrefois appelée *Ester Cohen,* nièce dudit Jean, et fille de feu *Astruc Boniac Cohen* et de Madeleine, autrefois appelée *Astruguette,* sa veuve survivante, d'Aix.

LXXXIV. — Martin d'USANE, néophyte, fut chargé d'une évaluation d'objets mobiliers, le 18 novembre 1496, par Pierre Corenhe, chanoine d'Arles, suivant la délibération du Chapitre dudit jour (1). Sa postérité fut anoblie.

LXXXV.— François de VALENCE *, marchand de Tarascon, autrefois dit *Mossé Lévy,* et Pierre Pinelli, son fils, firent quittance, le 22 août 1502 (Laborel, à Tarascon, f° 281). Les Valence furent anoblis en 1538.

LXXXVI.— Sauveur VANY *, néophyte de Tarascon, passe un acte d'obligé, le 26 octobre 1501 *(ibid.* f° 416).

LXXXVII. — Guillaume de VILLENEUVE, autrefois juif, et appelé *Salve de Bunes,* du lieu de Sablet, au diocèse de Vaison, était débiteur de *Raphaele,* veuve de *Vital de Valabrègue,* juif de Lisle en Venaissin, qui fit procuration, le 11 octobre 1520 (Jean Faucher, f° 81), à Louis de Sainte-Marthe, marchand d'Arles, pour recouvrer sa créance. Guillaume de Villeneuve est proba-

(1) Cf. Bibl. d'Arles, ms. n° 331 ; Bonnemant, Nob d'Arles, *verbo* Usane.

blement l'auteur des Villeneuve, devenus, à la fin du XVIIIe siècle, sgrs de Martignan.

Il y aurait lieu d'ajouter aux noms qui précèdent celui de NOTREDAME *, dont l'origine juive est bien connue, et ceux de SAINT-MARC * et SAINT-JACQUES *, anciens néophytes, ainsi que l'a prouvé M. Fernand Cortez.

J'ai cru devoir accompagner les analyses qui précèdent de la référence correspondante, car puisqu'il s'agit d'établir l'existence contestée d'un document, il est bon de mettre chacun à même de contrôler la citation. Il en résulte qu'une trentaine de noms de la liste de Barcilon (1) sont authentiqués d'une façon certaine, par le seul fait de quelques recherches, très limitées d'ailleurs, et qui, n'ayant point eu ce but spécial, ont dû probablement en laisser échapper un certain nombre. Je laisse au lecteur le soin de conclure et de se former une opinion. La certitude historique diffère de la certitude mathématique, et ce qui est évident pour les uns peut rester douteux pour les autres. Cette étude n'a pas la prétention de donner le dernier mot du problème; le seul mérite qu'elle a, peut-être, consiste à poser ce problème d'une façon bien nette, en le dégageant des nuages dont il paraissait plus ou moins enveloppé.

---

(1) Je l'ai publiée dans la *Revue Historique de Provence*, 1890, p. 147.

PROTESTATION DES NÉOPHYTES TARASCONAIS

Anno nat. dni. 1513 et die 22 mensis januarii, notum sit quod cum Franciscus de Valencia, m. Johannes de Barrema, Glaudius Anne, et Andreas Stephani, ville Tarasconis, diocesis Avinionis, intellexerint et aures eorumdem intonuerit *(sic)* Franciscum de Montelauro, Stephanum Andree, de Aquis, et m. Ludovicum de Peyrueys, de Areis, se ipsos electos fore ad fines accedendi ad regalem curiam, eosdem tamen de Valencia, Barrema, Anne et Andree licet (?) qua de causa sint accessuri ad dictam regalem curiam, et si dicti de Montelauro et Stephanus Andrea, de Aquis, ac Ludovicus de Peyrueis et alii, si qui essent, arbitrarentur ad dictam regiam curiam accedere, sumptibus et expensis neophytorum sive dals converses presentis patrie Provincie, a quinquaginta annis factorum, dicti de Valencia, de Barrema, Anne et Stephani, non intelligunt prout nec volunt memoratos de Montelauro, Stephani, Andree et m. Ludovicum de Peyrucis et quoscumque alios pro eisdem accedere in dictis sumptibus et expensis, nec aliis causis quibuscumque contribuere nolle, nec velle nec contribuere intendunt, prout hec omnia asserunt fore vera, in presencia mei notarii et testium infrascriptorum. Hinc est, quod existentes et personaliter constituti dicti de Valencia, de Barrema, Glaudius Anne et Andreas Stephani gratis, etc., citra tamen revocationem, etc., fecerunt, constituerunt eorum et cujuslibet ipsorum, tam conjunctim quam divisim, verum, legitimum et indubitatum procuratorem specialem et generalem, ita tamen quod specialitas, etc., videlicet Julhianum de Turri, dicte ville Tarasconis, etc., pro eisdem comparandum coram S. DD. P. C. P. hujus patrie Provincie, ubi adesse contingerit, et ibidem declarandum

eorumdem et cujuslibet, etc., animos et intentionem nolle nec velle dictos de Montelauro et alios predictos et quoscumque alios, pro eisdem constituentibus, ad dictam regalem majestatem accedere, nolentes accedere nec in sumptibus et expensis nec aliis causis quibuscumque per eosdem qui se eligerunt *(sic)* aut quoscumque alios, cum ipsi constituentes nollent eosdem electos aut eligendos aliquid negociari pro dictis constituentibus in dicta regali curia, contribuere nolle de et super premissis, protestandumque coram eodem, uti commissario in causa neophytorum, et protestationes, unam vel plures, contra quos necesse fuerit pariter et opportunum, coram spectabili dno. dno. presidente in eadem causa commissario, cum dicti constituentes nollent tales aliquid negociari pro eisdem, in regia curia; verum etiam si sententia sive deliberatio dicti S. D. generalis (?) hoc non sentiat, et de dictis protestationibus unum aut plura mandamentum aut mandamenta reportandum et alias faciendum ac si dicti constituentes, ac quilibet ipsorum, tam divisim quam conjunctim, presentes pariter (?) interessent. Promittentes, etc. Actum Tharascone, in apotheca mei notarii; testes: m. Nicholaus Tavernerii, aurifaber, Stephanus Cordurerii, sartor.

(Extrait du protocole de 1513 du notaire Teyssier, à Tarascon, f° XII.)

LES ANCIENS COUVENTS DE DRAGUIGNAN

LES CORDELIERS[1]

PAR F. MIREUR

(D'or à une croix haussée de sable, brisée d'un bras de saint François vêtu de sable, posé en barre et surbrisé d'un bras nu de N.-S.-J.-C., posé en bande, et tous deux les mains percées de gueules.)

1re PARTIE

LES ANNALES

I

LA FONDATION. — PRÉTENDUE VISITE DE SAINT FRANÇOIS. — ANTÉRIORITÉ ET ORIGINE PRÉSUMÉE DU LOCAL. — CONSTRUCTIONS DES XIe ET XIIe SIÈCLES. — CARACTÈRES COMMUNS AVEC LES MONASTÈRES BÉNÉDICTINS. — LES CLUNISIENS A DRAGUIGNAN ET L'IMPORTANCE DE LEURS POSSESSIONS AU Xe SIÈCLE. — DOUAIRE DE LA MÈRE DE SAINT MAYEUL, DE VALENSOLE. — SAINT-HERMENTAIRE, SAINT-JAUME ET NOTRE-DAME-DES-SALLES. — L'ÉGLISE DE SAINT-PIERRE. — CONCORDANCE DES DONNÉES ARCHÉOLOGIQUES ET DES DOCUMENTS HISTORIQUES.

Encore que relégués dans les cérémonies publiques au quatrième rang pour avoir, paraît-il, déserté leur poste pendant la peste de l'Ermite (1587), les *Frères Mineurs conventuels de l'ancienne Observance de saint François*, dits communément *Franciscains* ou *Cordeliers*, n'étaient pas moins les premiers en

(1) Cet essai de monographie, encore bien incomplet, a été rédigé à l'aide de la brève notice manuscrite du chanoine Audibert (1797); de textes épars en nos collections d'archives

date des sept communautés religieuses d'hommes existant encore à Draguignan au moment de la Révolution (1).

Antelmy et Papon les font remonter à la fin du XIIIe siècle, et Achard — qui reproduit simplement le dire du Père Pons — avant 1222. En cette même année, saint François d'Assise leur aurait fait la faveur insigne de venir les visiter et il aurait même perdu à Draguignan un de ses compagnons, enseveli « sous le marchepied » du maître autel par un honneur exceptionnel, rigoureusement réservé aux saints, nous dit-on.

Le P. Pons ajoute, en effet, qu'on y aurait trouvé, vers 1742, époque où l'autel fut « fondeu », pour être refait « à la romaine », c'est-à-dire reculé vers le fond, des ossements qui ne purent

publiques ou notariales ; de quelques chartes ou titres généalogiques de l'illustre maison de Villeneuve, branche de Bargemon ; enfin du dernier livre de raison du couvent. C'est celui du P Pons, de Villecroze, successivement économe, gardien et discret perpétuel dans la première moitié du XVIIIe siècle, aujourd'hui entre les mains d'une de nos plus honorables familles, la famille Rampal-Caussemille, qui l'a mis à notre disposition avec le plus aimable empressement, en même temps que quelques autres documents. Ce lot bien mince est l'unique épave des archives franciscaines, sauvée par fortune du naufrage et d'autant plus précieuse.

(1) L'ordre des préséances, dans les cérémonies, était ainsi réglé : Dominicains, ayant le pas sur tous ; Augustins, Observantins, Cordeliers, Capucins et Minimes (chan. Audibert).

Les Doctrinaires, congrégation de clercs séculiers, prenaient probablement place dans les rangs du clergé paroissial.

Le costume des Cordeliers, de bure à l'origine, était devenu noir, à partir tout au moins du XVIIIe siècle. On sait que ce nom leur vient de la corde à trois nœuds qu'ils portaient autour de la ceinture. Ils étaient coiffés d'un chapeau rond, de la couleur de l'habit.

« En 1720, écrit le P Pons, nous avons quitté le chapeau gris et nous avons pris le noir, attendu la peste de Marseille, où nous n'en trouvâmes plus.

« La peste ayant duré trois ans et les ouvriers étant morts, toute la Province prit le noir, de l'agrément d'un chapitre tenu à Salon en 1723 ». (*Livre de raison*, p. 213).

être bien exactement attribués, mais dont le lieu de sépulture seul indiquait la très vénérée provenance. Il est permis de se demander toutefois si cette découverte fortuite ne serait pas l'unique source *à posteriori* d'une tradition jusque là assez ignorée et créée peut-être par un religieux trop imaginatif. Quant à celle du passage de saint François, commune à plus d'un de nos établissements franciscains, aussi longtemps que le voyage en Provence, « plus que problématique », de l'illustre fondateur n'aura pas été mieux prouvé, elle devra être considérée simplement, d'après une opinion assez plausible, comme l'indice d'une origine très ancienne, presque contemporaine (1).

Nous allons montrer en effet que rien ne s'opposerait, au point de vue archéologique, à reculer la création de notre

(1) Cf. J.-M. Féraud et Chambovet, fils.

La date de 1222 ne correspond à aucun voyage connu de saint François de ce côté des monts. Seulement, vers 1221, il avait envoyé des missionnaires en Languedoc pour soutenir la controverse avec les Albigeois (l'abbé Léon Le Monnier, II, 71).

Emile Chavin de Malan mentionne l'établissement d'une colonie en Espagne, vers 1216, par Bernard de Quintavalle, qui avait dû traverser la Provence (p. 260).

Frappés par l'extension de la tradition du passage de saint François en Provence, les érudits chanoine J.-F. Cruvellier et abbé A. Andrieu seraient disposés à croire que son voyage en Espagne s'effectua par terre (p. 301). C'était l'opinion de Gassendi et aussi celle de Wading : « *Per Lombardiam, Pedemontium et Galliam trajicit in Hispaniam......* » (*Annales Minorum*).

Le dernier et non le moins remarquable biographe de saint François, Paul Sabatier, n'admet ni ne repousse absolument « les légendes... qui concernent le passage de saint François à travers le Languedoc et le Piémont.

« Dans l'état actuel des sources, ajoute-t-il, il est impossible de faire un triage ayant quelque autorité, entre le fond historique et des excroissances sans valeur » (p. 197).

Voici les dates les plus anciennes où des maisons franciscaines sont mentionnées en

couvent, le local ayant conservé des vestiges de beaucoup plus anciens. L'absence de titres écrits, après plus de six cents ans, s'explique par tant de causes naturelles qu'elle ne constitue pas, à elle seule, une objection suffisante contre la tradition. Elle prouverait tout au plus — ce qu'on savait déjà — que la pierre résiste mieux que le parchemin aux morsures du temps, *edax rerum*, si elle n'échappe pas toujours, hélas! aux brutalités du vandalisme!

L'examen des lieux fouillés jusqu'en leurs plus secrets recoins et parfois dans les entrailles du sol, grâce aux plus encourageantes facilités et avec l'aide pleine d'initiative d'un des jeunes membres de notre *Société d'études*, devenu presque un collaborateur (1), nous réservait une série progressive de stupéfiantes surprises. Cette église, que nous savions bien, avec tous les dracénois, être la première de nos chapelles conventuelles, mais qui ne pouvait forcément remonter comme date la plus haute, au-delà de la fondation des Franciscains pour lesquels et par lesquels elle aurait été érigée, c'est-à-dire

Provence par les historiens. Ces dates sont celles de la fondation pour les localités marquées d'un astérique. Elles sont évidemment antérieures pour quelques autres :

Arles	1218	* Grasse	1240
* Aix	1220	Marseille.....	1249
Hyères	1230	Forcalquier...	1253
* Riez	1230	Digne	1255
Salon........	1233	Brignoles.....	1270
Sisteron......	1238		

(1) M. Raffin, avocat, que nous ne saurions trop remercier de ses infatigables et intelligentes recherches dans le local dont nous lui devons d'avoir pu connaître les moindres détails.

au premier quart du XIII[e] siècle, s'est révélée à l'analyse un édifice de seconde main. Manifestement bâtie dans d'autres temps et par d'autres réguliers, son dernier état ne serait qu'une sorte de nouvelle édition, profondément remaniée, presque entièrement refondue, d'une œuvre originale bien antérieure, jusqu'ici ignorée de tous, quoique très reconnaissable et susceptible même d'être restituée.

On voit tout de suite quelles perspectives cette constatation inattendue ouvrait dans le champ encore si borné de notre histoire médiévale. Des profondeurs obscures de cette nef et de ce cloître dédaignés, et combien défigurés déjà avant notre époque, surgissait tout à coup la révélation, imprécise et non moins attirante, d'un établissement religieux plus ancien, absolument insoupçonné. Cette apparition à demi fantastique se montrait et se dérobait tour à tour, s'encadrant un moment, saisissante, dans la baie d'une arcade romane entre deux colonnes trapues comme celles du cloître du Thoronet, puis disparaissant presque aussitôt derrière de vulgaires et insondables maçonneries modernes, à la fois évocatrice et troublante. Ce qui frappait d'étonnement surtout, c'étaient les vastes proportions du local. Il paraissait évident *à priori* qu'un ensemble aussi imposant de bâtiments avait dépassé de beaucoup et les ressources et même les besoins d'une petite colonie comme dut l'être au début celle des fils de saint François (1). Il ne devance pas moins

(1) « Pour qu'un monastère fût fondé, il suffisait que deux ou trois Frères eussent à leur disposition un abri quelconque, d'où ils rayonnaient dans les villes et les campagnes ». (Paul Sabatier, p. 199).



chronologiquement, par certaines particularités architectoniques, l'époque de leur établissement, si lointaine qu'on la suppose.

Sur divers points la pierre proteste en effet dans la forme de l'appareil, la disposition des assises, l'archaïsme plutôt barbare de la très sobre décoration, la simplicité sévère des lignes, contre des origines simplement contemporaines de l'arrivée des Franciscains. Ce qui subsiste des parties anciennes tranche par sa nudité, très impressionnante, sur celles qu'ils ajoutèrent et qui portent le cachet d'une époque au style sensiblement plus décoratif. Ici des fenêtres au cintre sans clé de voûte; là des piliers de pierre froide rappelant par le profil presque antique des sommiers, l'alternance régulière du petit et du moyen appareil, la dimension en quelque sorte classique de leur saillie, les plus vieilles traditions de l'architecture provençale, restée si longtemps imprégnée de la forte influence romaine; ailleurs le chapiteau à corbeille cubique « dont on trouve la trace, écrit Viollet-le-Duc, dans certains édifices du Xe siècle du Nord-Est de l'Italie et de la Lombardie ». Au dire des archéologues les plus autorisés et familiarisés surtout avec les évolutions de l'art religieux dans notre midi au moyen âge, les preuves abondent d'une construction primitive remontant au XIIe siècle et même à la fin du XIe. Il n'en faut pas davantage pour démontrer que les Cordeliers, ses pseudo-fondateurs, n'en furent en réalité que les seconds occupants tout au moins.

Quels avaient été les premiers? Aux dimensions du vaisseau de l'église antérieure, moins élevé mais plus long que celui de notre ancienne collégiale, au vaste pourtour assigné en projet aux galeries du cloître, qu'on les mesure sur des substructions

signalées ou simplement sur la grande et très suggestive ouverture des arcades existantes, on peut le présumer avec quelque certitude : nombreux et riches, les véritables fondateurs avaient dû appartenir à l'un des ordres monastiques alors florissant, jouissant à Draguignan d'une fortune territoriale assez considérable.

Nous n'aurons pas à chercher longtemps le nom de cet ordre uniquement favorisé, un seul étant connu pour avoir possédé dans le haut moyen âge la par ie la plus voisine et non la moins fertile de notre vallée. C'est celui des Bénédictins. Le *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny*, en cours de publication, a fait, sous ce rapport, une trouée lumineuse dans l'obscurité profonde qui enveloppait notre existence encore embryonnaire à cette époque si reculée et si peu documentée; il nous a appris que, parmi les immenses possessions formant en 909 le douaire de la mère de saint Mayeul, 4e abbé de Cluny, et obvenus sans doute à l'opulente abbaye, figuraient celles de *Dragonian* (1). Or nous connaissons Cluny comme le plus ancien propriétaire de ce qui

(1) Alexandre Bruel, t. I, p. 119, ch. 106.

La charte qui mentionne *Dragonian*, rédigée ou insérée après la mort de saint Mayeul, *beati Mayoli*, suit immédiatement, dans le Cartulaire et paraît compléter la constitution de douaire faite par son père Foucher, le 3 septembre 909, en faveur de Raimondis, qu'il allait épouser. Tandis que le *sponsalitium* énumère surtout les biens situés dans les comtés d'Apt, Aix, Sisteron et Riez, la charte complémentaire, quoique ne comprenant, d'après son titre, que l'alleu de Foucher dans le *pago Regensi*, s'applique en réalité aux biens du richissime seigneur dans les comtés de Riez et de Fréjus : à Valensole, Puimoisson, Fabrègues, Narbonne (Montauroux), Fayence, Draguignan, Les Arcs, Claviers, Lorgues etc.

La place que celle-ci occupe dans le Cartulaire, où elle aurait été transcrite « après coup, dans un espace resté blanc, et l'antériorité des deux documents » au gouvernement de

avait été villa patricienne ou établissement gallo-romain à Saint-Hermentaire et de ce qui était encore prieuré bénédictin à la Révolution, de telle sorte que la portion dracénoise du douaire se localise pour nous sans difficulté (1). Il s'agit, à n'en pas douter, de la plus belle de nos terres, échue dans le partage de la conquête aux premiers chefs et, plus tard, aux comtes de Provence, leurs successeurs, entre les mains de qui elle paraissait être au commencement du X[e] siècle (2). Très vaste encore au moyen âge, malgré d'inévitables démembrements, elle s'étendait, du côté de la ville, tout au moins jusqu'au delà de la chapelle Saint-Jacques [Saint-Jaume], démolie pendant les guerres de religion, et si ancienne que la légende, on va le voir, en faisant remonter la fondation à saint Hermentaire (3). Elle

Mayeul, ont fait dire au savant éditeur que le second rappelait « peut-être les donations faites sur son douaire par la mère de Mayeul, à une époque assez tardive ».

Le point certain et intéressant pour nous, c'est la présence dans le cartulaire de Cluny de ce titre de propriété, impliquant forcément que, soit du vivant de saint Mayeul, soit à sa mort, les possessions dont il y est parlé échurent à l'abbaye.

(1) « Il y a, à peu de distance de la ville, un prieuré de Saint-Hermentaire qui est de considération. C'est un des monuments des plus anciens qu'il y ait dans la ville. Il y avait anciennement des Bénédictins de Cluny, mais qui ont abandonné ce prieuré depuis plusieurs siècles...... » (Note tirée du *Mém. sur les antiquités de Saint-Hermentaire et des Salles*).

Qu'est devenu ce mémoire ? N'aurait-il pas été, par hasard, connu de l'historien de la bravade de 1836, dont il sera parlé ci-après ?

(2) Foucher, père de Mayeul, qui constitua ce riche douaire à sa femme en 909, passe, aux yeux des érudits les plus autorisés, pour un frère de Boson, comte de Provence. (Cf. J.-F. Cruvellier et A. Andrieu, p. 231, et de Berlue-Perussis).

(3) Voir plus loin la citation textuelle tirée du *Discours sur la bonne vie et sainteté de saint Hermentaire*.

allait ensuite reparaître aux Salles (propriété La Valère), si même elle ne s'y reliait pas directement par le quartier intermédiaire de Mourgay *(Monachum)*, à l'étymologie bien tentante, où le prieuré de Saint-Hermentaire avait précisément conservé une directe au siècle dernier (1). L'enclos franciscain bordant au sud les aires de Saint-Jaume [Allées d'Azémar], en était donc limitrophe, et rien ne s'opposerait à l'hypothèse, assez vraisemblable, qu'il en avait fait partie originairement.

Il y a plus. Si l'on compare les dispositions des premières constructions, autant qu'on les devine, avec celles assez générales des monastères bénédictins, il n'est pas possible de n'être pas frappé d'analogies saisissantes : la forme carrée ou trapézoïdale des cloîtres, l'emplacement des bâtiments claustraux par rapport à l'église, leur distribution intérieure où l'on retrouve, à leur place normale, la salle capitulaire, l'*auditorium*, ensuite les cuisines, etc. ; la position géométrique du réfectoire, perpendiculaire aux bâtiments claustraux, tout affecte la même ordonnance et semble calqué sur un type original commun (2).

Enfin le *Discours de la bonne vie et sainteté de saint Hermentaire*, précité, sorte de roman historique, rapportant à son héros l'honneur de nos plus anciennes fondations religieuses ou charitables (même de notre hôpital Saint-Jacques), lui attribue l'église de Saint-Pierre, comme il lui attribue celle de Saint-

(1) *Mourgue*, moine (Mistral, *Lou Trésor dòu felibrige*).

Mourguet, moine noir (Honnorat, *Dictionnaire provençal-français*). On sait que c'était justement la qualification populaire donnée aux Bénédictins.

(2) Cf. notamment le plan par terre de l'abbaye du Thoronet. Henry Révoil, 11, 11, etc.

Jacques (1). Quelle était cette église, aujourd'hui ignorée de tous? Le chanoine Audibert n'ose pas en contester l'existence, mais ne dissimule pas son embarras à l'identifier. Tantôt il nie carrément et avec quelque raison que la paroisse ait jamais porté pareil vocable; tantôt, au contraire, il en fait l'église desservie par les prêtres séculiers vivant, dit-il, selon un dicton populaire, sous la *règle de saint Pierre,* la paroisse par conséquent. Ses opinions successives, la seconde contestable, trahissent visiblement ses perplexités.

Or, si l'on veut bien considérer que, dans les chartes du X[e] siècle, le monastère de Cluny est qualifié *monasterium* ou *cœnobium sancti Petri,* que les dons comme les désistements de

(1) Saint Hermentaire, « *ainsi que dit l'histoire,* fonda l'église de Saint-Pierre de Draguignan... Entre plusieurs chapelles, oratoires et églises qu'il fit bastir, fust celle prochaine de son hermitage, sous le nom de Saint-Jacques ». Ce *Discours,* dont il existait à Draguignan diverses copies manuscrites, a été publié par M. C. C[habaneau] dans la *Rev. des langues rom.*, t. XV, août 1886, p. 157, sous le titre *Vie de saint Hermentaire.*

Le savant romaniste croit y retrouver la main de Jean de Notredame, le faiseur aujourd'hui démasqué, qui l'aurait composé « à l'aide d'emprunts faits à la *Vie de saint Honorat* pour la plus grande partie ». Or la *Vie de saint Honorat,* par Raymond Féraud, serait du premier quart du XIV[e] siècle.

Précédemment, M. Roque-Ferrier, frappé des mêmes ressemblances, avait conclu à l'identité des deux *Vies,* accordant cependant la priorité à celle de saint Hermentaire. Le biographe aurait emprunté à celui-ci ses miracles pour les attribuer à saint Honorat dont la réputation avait éclipsé celle, plus restreinte, du patron dracénois. (*Revue des langues rom.*, nov. 1881, 3[e] série, t. VI, p. 236).

Quoi qu'il en soit des sources de la *Vie de saint Hermentaire,* l'imagination de l'auteur a dû sûrement broder sur un canevas historique. On n'a pas manqué de remarquer notamment que l'allégation sur la fondation de l'église de Saint-Pierre vise un témoignage écrit, dont l'indication est malheureusement plus que vague.

querelles sont faits *Domino Deo et sancto Petro;* que la première église abbatiale fut longtemps *Saint-Pierre-le-vieil* et un des plus anciens établissements clunisiens de nos contrées, l'abbaye de *Saint-Pierre* de la Manarre, une conclusion jaillit, lumineuse, du texte de l'hagiographe (1). Dès que la tradition, dont il s'est évidemment inspiré et que nous n'avons aucune raison de suspecter, rapporte notre Saint Jacques et notre Saint-Pierre à la même fondation — faussement attribuée par lui à saint Hermentaire — le premier étant authentiquement clunisien, le second doit l'être aussi et doublement par la communauté d'origine et le choix frappant de son vocable. De plus, le lecteur n'est pas sans avoir remarqué la différence grande, sous la plume du chroniqueur, des deux édifices au point de vue de leur importance et de leur destination respectives : tandis que Saint-Jacques parait n'avoir été qu'une simple chapelle, Saint-Pierre est décoré du titre d'église, et sa fondation aurait mérité d'être notée par les historiens (2).

(1) Cf sur le vocable de saint Pierre, Alexandre Bruel, t. II, ch. 914, 915, 973, 977, 980 et 989; A. Penjon, p. 71 et suivantes et notes du chan. Audibert.

(2) Si, comme le pensent certains archéologues (Bourrassé, t II, 473), et comme le professait celui, si hautement compétent, dont il va être parlé, les églises orientées avaient toujours leur chevet tourné vers le point de l'horizon où le soleil se lève le jour de la fête de leur titulaire, le vocable de saint Pierre (29 juin), conviendrait aussi peu à notre église paroissiale, orientée sud-est-est et nord-ouest, qu'il conviendrait au contraire à celle des Franciscains se dirigeant du sud-ouest vers le nord-est.

Tout au contraire, l'ancien vocable de saint Etienne (26 décembre) justifierait très bien l'orientation de la paroisse.

Sans prétendre à une exactitude mathématique, subordonnée forcément à la situation de l'emplacement et à d'autres conditions, n'est-il pas remarquable que ces deux vaisseaux,

Dans notre hypothèse nous aurions donc retrouvé ici, sous la superposition franciscaine, l'antique et mystérieux sanctuaire bénédictin, inconnu de tous, ou vainement cherché par le seul érudit à qui l'existence en fut révélée. Son passé, son souvenir, jusqu'à son nom lui-même, tout à la longue s'était effacé dans l'oubli, à la faveur de la transformation ou de la renaissance dont le XIII[e] siècle fut le témoin émerveillé et l'enthousiaste complice. Quant à la substitution d'un ordre religieux à un autre, nombreuses sont les raisons qui purent la déterminer, et les chroniques monastiques en offriraient plus d'un exemple.

Ajouterons-nous maintenant l'opinion d'un maître en architecture religieuse, d'autant plus frappante qu'elle fut formulée spontanément sous la seule impression de la physionomie des lieux et dans l'ignorance complète des précédents historiques de la question? On avait amené le regretté architecte Grinda dans une église réputée d'origine franciscaine. Nous n'oublierons jamais la vive et combien joyeuse émotion que nous éprouvâmes lorsqu'en entrant, il s'écria, surpris : « Qui donc a parlé d'un édifice franciscain? mais tout cela est franchement bénédictin ! »

Nous étions arrivé, bien à son insu, par l'interprétation des documents, exactement à la même quoique plus timide conclusion, et la confirmation ne pouvait être plus inattendue et plus

dédiés à des saints fêtés aux deux saisons opposées de l'année, soient précisément inclinés chacun à peu près vers le point où le soleil se lève le jour de la fête de son titulaire? Sans doute leurs deux axes prolongés ne se confondent pas absolument avec ces points ; mais ils forment entre eux un angle d'une ouverture extrême égale à la distance qui sépare ces derniers. L'opposition bien plus que l'exactitude astronomique de l'orientation semble bien marquer deux vocables aussi loin que possible l'un de l'autre dans le calendrier.

éclatante de l'hypothèse historique par les réalités tangibles des vestiges. Alors commença un minutieux examen, des plus instructifs, véritable cours pratique d'archéologie sacrée, où le savant architecte, déchiffrant avec une étonnante facilité l'obscur palimpseste de pierre, surchargé et raturé par tant de siècles, n'hésita pas à reconnaître et nous fit lire presque à chaque ligne la signature des fils de saint Benoît (1).

Assez suggestif est cet accord unanime des témoignages fournis par les textes, la tradition et les lieux, les derniers interprétés avec autant d'autorité que d'absolue indépendance. Ne sommes-nous pas dès lors fondé à voir ici l'œuvre, sinon des premiers moines de Cluny, appelés par la mère de saint Mayeul, ou par l'illustre saint provençal, ou même après sa mort par l'abbaye héritière de ses grands biens, du moins celle de leurs successeurs? Des raisons de commodité, de sécurité, d'hygiène purent bien leur faire abandonner, pour se rapprocher de la protection comme aussi des ressources du bourg féodal, le local primitif de Saint-Hermentaire, situé au-delà d'une plaine marécageuse, fréquemment inondée en hiver. L'installation d'ailleurs y était très insuffisante, si l'on en juge par l'emplacement probable du cloître et l'exiguité du minuscule préau avec, au centre, son puits traditionnel. Elle était loin de correspondre sous ce rapport à l'importance de la grande exploitation dont nous ne

(1) M. Z. d'Agnel, agent-voyer principal en retraite à Toulon, avait déjà remarqué l'antériorité probable de certaines parties du vaisseau. Notre ancien concitoyen et excellent ami nous a prêté aussi un très utile concours par sa compétence reconnue, formée non seulement de connaissances techniques, mais encore de l'étude intelligemment comparative des monuments de notre région.

connaissons même pas exactement les limites. Au contraire, on cherche vainement ailleurs le domaine monastique d'un établissement de l'étendue et du caractère de celui que nous décrirons bientôt.

A notre connaissance, le premier de nos contemporains qui ait soupçonné la place qu'a tenue et le rôle qu'a joué l'ordre des Bénédictins comme colonisateur dans notre passé, est Etienne Garcin. En un très curieux récit, tiré on ne sait d'où (*Saint-Hermentaire, ou la bravade de 1836*), notre concitoyen raconte la fondation aux Salles, vers le VII[e] siècle (?), par des moines de Lérins, d'un monastère, transféré plus tard à Saint-Hermentaire, puis érigé en prieuré, les religieux s'étant retirés à l'abbaye de Saint-Pons de Nice, de préférence à Lérins, leur maison mère, on ne s'explique pas trop pourquoi. Cette colonie agricole, sorte de ferme modèle, sans doute initiatrice très utile des bonnes méthodes de culture dans un milieu arriéré, aurait entrepris de dessécher les marais de la plaine et entraîné la population des hauteurs de *Griminum* (?), autour du rocher de l'*Horloge*. Tout cela aussi peu daté, que peu ou, pour mieux dire, nullement documenté, suivant une habitude chère aux historiens du temps.

Il y a dans cette composition, empruntée à une source secrète, que l'auteur se refusa toujours à dévoiler, un fond frappant de vraisemblance et même de vérité qui fait vivement regretter l'absence complète et déconcertante de référence.

Il est très exact que la chapelle de Notre-Dame des Salles fut, ainsi que celle de Saint-Jaume, un *membre* de Saint-Hermentaire et que ce dernier établissement, aussi loin qu'il soit mentionné dans les textes, appartenait à l'ordre bénédictin.

Il n'est pas moins probable qu'il ait dépendu de Lérins, surtout lorsqu'à la fin du Xe siècle, l'antique monastère passa sous la crosse abbatiale de saint Mayeul. L'union à Lérins en 1104 de notre église paroissiale, alors sous le vocable de Saint-Etienne, fut une conséquence et, dans tous les cas, est un indice d'étroites et anciennes relations. (*Cartul.*, ch. XLIV).

Enfin il est reconnu que Saint-Hermentaire, réduit à l'état de simple prieuré, a relevé pendant des siècles et jusqu'à la Révolution, de l'abbaye bénédictine de Saint-Pons de Nice.

Sur tous ces points la narration du chroniqueur de la bravade, aidé sans doute de quelques notes secourables, se rencontre avec les réalités historiques, et la coïncidence est d'autant plus singulière, qu'il ne paraît avoir connu celles-ci ni dans leurs sources originales, ni dans la plupart de leurs détails.

Mais là s'arrêtent les notions un peu précises que nous fournissent les documents pour contrôler ses assertions.

Ainsi, au sujet de l'existence successive et peu probable de deux *monastères* (?), aucun témoignage à invoquer, pas même celui des lieux. A Saint-Hermentaire, il n'en reste plus de vestiges, et bien restreinte est la place *ubi Troja fuit.* Les Salles, dont le nom signifierait, d'après quelques étymologistes, le centre d'une vaste exploitation agricole, un chef-manse, furent en effet une très grande ferme avec toutes ses dépendances et ses accessoires, y compris même, au quartier de la Garrigue, un moulin à farine spécial. La chapelle de Notre-Dame, vocable très caractéristique des sanctuaires de toutes nos Salles, était, il est vrai, encore entourée de constructions au XVIIe siècle.

Mais son exiguité ne s'oppose-t-elle pas à ce qu'elle ait jamais été plus qu'une simple chapelle de prieuré?

Dans les archives de Lérins, non plus, pas la moindre lumière avant 1104, ni par la suite. Sur la colonie, relativement nombreuse, envoyée autrefois à Draguignan pour défricher le sol en même temps que les âmes, rien, absolument rien. Muet le Cartulaire, muettes les annales, bien connues aujourd'hui, de l'abbaye. Seulement — preuve de notre union avec celle-ci — la maison de Saint-Hermentaire, d'après une autorité historique des moins contestées, feu le chan. Albanès, aurait fourni un abbé à Lérins (1).

Le principal fait à dégager de ces renseignements émanant de diverses sources et assez concordants sur les points essentiels, est celui, indéniable, d'une grande possession de Cluny à Draguignan au Xe siècle. Si on en déduit la nécessité, pour administrer l'immense domaine, d'un centre plus à proximité que les Salles et moins malsain que Saint-Hermentaire, la situation à Saint-François n'aurait pas été mal choisie. On pourrait alors y rattacher la création des Aires contiguës [Allées d'Azémar], dites, à cause du voisinage de la chapelle, *Aires de Saint-Jaume*. Celles-ci auraient été une dépendance de l'établissement monastique, tandis que, sur les bords d'une autre avenue de la ville, le clergé séculier ou paroissial aurait eu *l'Iere de clastre*, l'aire du presbytère, pour la perception de la dîme [Aire des Augustins].

(1) Renseignement verbal.

II

LES PLUS ANCIENS TITRES DES FRANCISCAINS. — PREMIÈRE APPARITION DES FRANCISCAINS DANS LE DIOCÈSE DE FRÉJUS. — FRÈRE GUILLAUME DE PLAISANCE. — RÔLE PROBABLE DE BERTRAND DE SAINT-MARTIN, ÉVÊQUE, ANCIEN BÉNÉDICTIN. — LE PRÉVÔT GUILLAUME BARDINE. — LES TESTAMENTS DE RICHAUD, COSEIGNEUR DE BARGEMON, DU PÈRE DE SAINTE ROSSELINE, ETC. — MISSION CONFIÉE AU GARDIEN PAR LE SOUVERAIN PONTIFE. — LA COUR DU ROI CHARLES II A DRAGUIGNAN ET DOUBLE PASSAGE DE SAINT LOUIS, ÉVÊQUE. — MISSEL DU PRÉLAT. — TRANSLATION DE SON CHEF OU RELIQUAIRE EN FORME DE BUSTE. — CANALISATION DE NOS EAUX POTABLES. — SYMPATHIES ET LIBÉRALITÉS DES GRANDES FAMILLES. — INFLUENCE DES FRANCISCAINS. — APOGÉE DE L'ÉTABLISSEMENT.

Ce n'est pas des Franciscains, auxquels il est temps de revenir, qu'il faut attendre des clartés sur un passé étranger à leur histoire, pour eux d'un intérêt secondaire et que leur amour propre de fondateurs, à défaut peut-être d'autres raisons plus graves, analogues à celles qui motivèrent la suppression du monastère de la Manarre, les portait naturellement à laisser dans l'oubli. Comment d'ailleurs en auraient-ils pris le souci, eux qui, avant même l'affligeante décadence finale, avaient perdu, avec le trésor de leurs propres archives, jusqu'à la mémoire de leurs origines, celle de leurs bienfaiteurs et même de leurs illustrations? (1) Pourquoi et par qui avaient-ils été appelés de

(1) Ils accusaient, peut-être non sans raison, les Huguenots d'avoir pillé leurs archives (déclaration du P. Pons en 1728 ; R. Poulle, p. 67). Cependant quel soin avaient-ils pris de les reconstituer et comment avaient-ils conservé le dépôt des plus chères et des plus honorables traditions de leur maison, même celui de leurs reliques? On verra dans quel incroyable état d'abandon le P. Pons trouva la tunique de saint Louis!

préférence à recueillir la succession probablement vacante? Quelle concession ecclésiastique ou princière les investit de ce beau local, entouré du grand et fertile tènement, s'étendant du Combar aux Aires et du chemin d'Aix [rue Nationale], à la Riaille [boulevard], avant d'avoir été réduit peu à peu par la ceinture des remparts et l'étreinte toujours plus resserrée des maisons au noyau central des jardins? (1) En étaient-ils redevables, comme à Sisteron et à Grasse, à la sympathie du dernier comte de Provence de la maison de Barcelone, Raymond Bérenger V, leur généreux protecteur, mort en 1245, de qui le gendre et successeur, Charles I[er], leur fut, dit on, d'abord moins favorable? (2) Eux-mêmes, ordre mendiant, à l'aide de quelles ressources peu ordinaires, avec quel concours et par quel effort très remarquable étaient-ils parvenus, nous ne dirons plus à édifier cet ensemble de constructions qu'ils durent se borner à approprier non sans les modifier et les agrandir sur certains points, mais seulement à transformer, simplifier et décorer cette église « exhorbitamment grande », écrivait le

(1) Ces dernières limites ne furent atteintes définitivement qu'à la suite de quelques acquisitions réalisées par les religieux.

Les bâtiments claustraux, encore existants, barraient complètement cet enclos vers le milieu, de l'est à l'ouest, et le divisaient en deux parties : le *petit jardin* au nord, converti en vignoble, allant jusqu'à la ruelle du Combar, et le *grand jardin* au sud. Celui-ci qui, dans le dernier état, ne conservait plus du cloître que les faces est et nord avec un tronçon de celle vers ouest, descendait jusqu'au midi, à la rencontre des Aires, avant la création des remparts et des lices. (*Livre de raison*, p. 51, etc)

(2) « En sa considération [de sainte Douceline], Charles rendit aussi ses bonnes grâces aux Frères Mineurs contre lesquels de basses calomnies l'avaient fortement irrité. Ceci se passait en l'année 1255 ». (J.-F. Cruvellier et A. Andrieu, p. 319).

dernier capiscol de notre collégiale, un peu jalouse, semble-t-il, de ses dimensions exagérées?

Les plus érudits auraient été bien embarrassés de répondre à ces questions qu'ils ne s'étaient peut être jamais posées. Sauf la légende du passage de saint François, plus persistante parce qu'elle était presque générale en Provence, ils ne connaissaient sur leur maison rien d'antérieur au dernier quart du XIII[e] siècle. Et encore nous allons voir que le plus ancien document — catalogué, sinon conservé par eux — le testament de Giraud II de Villeneuve, de 1282, a été de nos jours un moment contesté.

Une découverte dans les archives de la même grande famille provençale nous permet de poser dix-sept ans en arrière un nouveau et plus sûr jalon. C'est le testament de Guillaume Richaud *(Ricavus)*, chevalier, coseigneur de Bargemon, d'une des premières maisons de la contrée, descendant peut-être des vicomtes de Fréjus — et par eux, dès lors, des vicomtes de Marseille, presque de sang royal — maison sur laquelle se greffa plus tard par alliance le rameau des Villeneuve-Tourrettes (1).

Cet acte solennel de dernière disposition porte la date du 11 mars 1265 et mentionne à trois reprises le couvent des Frères Mineurs de Draguignan. D'abord le testateur en désigne — et en tête de tous — le gardien pour distribuer, de concert avec le prieur de nos Frères de la Pénitence [place Claude-Gay], et

(1) Communication due à l'obligeance de M. le marquis Raymond de Villeneuve-Bargemon, ainsi que les suivantes.

Une réduction photographique du testament de Guillaume Richaud, habilement exécutée par les soins de M. Raffin, avocat, a été déposée aux archives départementales.

deux gentilshommes de Comps, cent dix sous tournois à tels sanctuaires « *pia loca* » (1), qu'ils choisiront, mission de haute confiance qui témoigne de la réputation d'intégrité et de vertu dont jouissaient dans toute la région ceux qui en étaient honorés. Ensuite, un legs de quatre setiers ou d'une charge (1 h. 60) de blé, est fait à la table de trois communautés religieuses, « *tabulis reffectoriorum* », parmi lesquelles nos Franciscains en première ligne. Enfin le gardien est encore chargé avec les mêmes personnages et toujours au premier rang — comme le chef en quelque sorte de tous les exécuteurs testamentaires — de réparer les torts que pourrait avoir causés le testateur, ce qu'il appelle, par une formule de style dont il ne faudrait pas traduire à la lettre l'exagération conventionnelle, ses forfaitures « *forefacta mea* ».

Le testament de Guillaume Richaud constitue, jusqu'à nouvelle trouvaille, la plus ancienne preuve écrite de l'existence du couvent. Si l'on remarque maintenant que, malgré tant et de si diverses libéralités pieuses, malgré les marques répétées d'une bienveillance non douteuse pour l'établissement dracénois et son personnel, il ne contient pas le moindre legs pour la construction ou l'amélioration de l'église ou du cloître, tandis qu'à côté l'œuvre *(opus)* soit de l'église de Saint-Etienne de Bargemon, soit de la chapelle de Notre-Dame-de-Caramie à Comps, a excité

(1) D'après les évaluations d'un maître, le regretté Blancard, archiviste en chef des Bouches-du-Rhône, la valeur relative du sou tournois, sous Charles Ier, n'aurait pas été inférieure à 5 fr. 26 de notre monnaie (*Essai sur les monnaies de Charles Ier*, p. 447). Le montant du legs aurait donc été de 578 fr. 60.

la généreuse sollicitude du testateur (1); une conclusion logique s'impose naturellement à l'esprit : il n'y a là ni lacune, ni omission (l'une et l'autre seraient en contradiction avec tous les usages de l'époque et avec les sentiments maintenant bien connus du gentilhomme bargemonais), mais simplement la preuve manifeste, quoique indirecte, qu'à ce moment aucun

(1) « *Item lego ecclesie sancti Stephani de castro Barjamoni quatuor sestaria annone et operi ecclesie duo sestaria annone...*

« *Item lego operi ecclesie Beate Marie de Caramia de Comps quatuor sestaria annone* ».

On sait que saint Etienne est l'un des deux titulaires de l'église paroissiale de Bargemon (Girardin, *Description du diocèse de Fréjus*, 176).

La seconde chapelle est, selon toute apparence, *Notre-Dame-de la-Galine-Grasse* qui couronne un petit monticule à peu de distance au sud de Comps, sur la rive droite de l'Artuby. Le nom de Caramie serait resté, nous dit-on, au quartier en face, sur la rive gauche, d'où l'indication d'une particularité du cours d'eau lui-même qui aurait baptisé les deux rives. Cette particularité, quelle est-elle et quelle analogie présente-t-elle avec la physionomie de la rivière homonyme de Brignoles? Il suffirait évidemment de le savoir pour être sur la voie d'une étymologie souvent cherchée et trop simple probablement pour avoir été trouvée. Ne serait-ce pas tout uniment la présence de roseaux?

Or non seulement il en existe précisément sur ce point très abrité de la vallée, au sol humide, mais on nous assure qu'il n'en croît nulle part ailleurs, de telle sorte que les bords de l'Artuby en cet endroit seraient caractérisés pas cette végétation tout exceptionnelle.

L'origine latine de Caramie nous avait déjà été indiquée comme très probable par notre ami M. Z. d'Agnel. La voilà désormais corroborée par un texte et en possession d'un commencement de preuve par écrit.

Une petite réserve cependant. Les noms de cours d'eau étant généralement une des formes les plus anciennes, ou mieux les plus antiques du langage, et les Celto-Ligures n'ayant pas attendu, pour dénommer ceux de leur pays, l'arrivée des Romains, trop pratiques eux-mêmes pour bouleverser gratuitement les nomenclatures géographiques, ne faudrait-il pas supposer un radical commun, probablement celtique, duquel seraient dérivés, et le *Calamos* grec (origine de *Calamus*), et notre *Caramie* provençal?

chantier de construction n'était ouvert dans le local des Franciscains. Il en découlerait que ceux-ci disposaient déjà d'une installation suffisante ne comportant la nécessité ni d'un agrandissement, ni même d'une grosse réparation. Le silence du testateur confirme pleinement ce que l'examen des lieux nous avait appris, que la nouvelle colonie avait trouvé des locaux tout prêts à la recevoir. Dès lors, elle avait pu s'y établir sans difficulté plutôt qu'ailleurs et à une époque antérieure, quoique non contemporaine de la fondation de l'ordre, comme l'avance une tradition peu vraisemblable.

Mais, en dehors des témoignages directs et positifs, un autre document trouvé tout récemment va nous permettre de serrer de plus près cette importante question des origines et de les reculer encore au moins de 12 ans, cette fois par voie d'induction. C'est dans la nuit profonde qui nous environne un bien mince filet de lumière, qui peut cependant éclairer une portion très obscure de notre route et nous rapprocher du but, si même il ne nous y conduit directement. Nos lecteurs apprécieront le degré de probabilité de nos présomptions.

Le 6 des ides d'avril [8 avril] 1253, est rendue à Fayence, dans l'intérieur de l'église Saint-Jean, une sentence arbitrale sur une question litigieuse qui divise l'évêque de Fréjus, seigneur du lieu, et la communauté d'une part, et, d'autre part, les Villeneuve, seigneurs de Tourrettes. Dire qu'il s'agit des eaux de Bourigaille, de tout temps si disputées, c'est indiquer suffisamment l'intérêt qu'attache le prélat à la solution du litige. Or quels sont les témoins appelés à assister au prononcé du jugement, pour en valider et, au besoin, en attester plus tard l'authenticité? En

première ligne, deux Frères Mineurs : Fr. Guillaume Bertrand et Fr. Guillaume de Plaisance.

La soudaine apparition de la robe franciscaine — jusque là ignorée, semble-t-il — dans un diocèse où il n'y eut jamais qu'une maison de cet ordre; le concours des nouveaux venus — qui ne fut certainement pas fortuit — à un acte solennel intéressant à un haut degré l'évêque, preuve manifeste de relations réciproques existantes, sont deux faits déjà assez suggestifs par eux-mêmes. Ils empruntent une nouvelle et très probante signification, d'une part, à la qualité éminente d'un des religieux (auquel l'autre ne le cédait pas sans doute), d'autre part, aux origines monastiques du prélat, et tout fait supposer que ces derniers lui donnaient dans l'occurrence un témoignage de déférente sympathie qui était aussi un témoignage de gratitude.

Si nous devons l'identifier avec le Frère Mineur nommé dans des chartes contemporaines, Guillaume de Plaisance était en effet un personnage de marque. Lorsque, le 12 septembre 1235, Raymond Bérenger, comte de Provence, avait souscrit à l'évêque de Marseille la promesse solennelle de signer la paix avec les habitants de cette ville, il l'avait fait en présence des plus hauts représentants du clergé régulier, notamment du ministre provincial des Frères Mineurs et des Frères Michel et Guillaume de Plaisance, des principaux de l'ordre. Nous laissons à de plus érudits et plus richement documentés le soin de rechercher quel lien pouvait exister entre ce distingué religieux et l'avocat émérite du même nom, figurant dans une série de diplômes royaux de 1230 à 1235, comme de la suite du comte, et qui disparait — à notre connaissance — à partir de cette dernière

année. Il nous suffit de constater le rang élevé que Frère Guillaume de Plaisance, quelle que fut son origine, tenait parmi ses confrères et qui le désignait tout naturellement pour une mission délicate comme la fondation d'une nouvelle colonie (1).

Quant à l'évêque de Fréjus, Bertrand de Saint-Martin (1248-1264), rappeler qu'il appartenait à l'ordre des Bénédictins — il avait même été doyen de l'abbaye de Saint-André-de-Villeneuve — c'est éclairer ce qui précède d'un complément lumineux. Il est impossible de n'être pas frappé de la portée de cette coïncidence, comme confirmation de l'hypothèse que les successeurs directs des Bénédictins de Draguignan auraient été les Franciscains et que la substitution des uns aux autres aurait eu lieu, selon toutes les probabilités, sous son épiscopat, substitution qui ne put s'effectuer canoniquement sans son autorisation. Elle nécessitait, pour s'accomplir sans secousse, l'intervention d'une haute et influente personnalité, également sympathique aux deux parties. Comment ne serait-on pas tenté dès lors de voir dans Bertrand de Saint-Martin cet intermédiaire naturel et écouté, le négociateur autorisé de la transmission d'une possession devenue inutile et peut-être à charge aux Bénédictins, à un ordre nouveau, capable de l'honorer? Celui-ci avait la sève ardente de la jeunesse, l'auréole brillante de son séraphique fondateur, le don de la parole et l'oreille des foules. Non seulement il relèverait les ruines matérielles et peut-être morales, réveillerait les

(1) Cf. *Gallia christiana novissima. Marseille*, p. 123, 127 et 137; arch. dép[les] des Bouches-du-Rhône, archevêché d'Arles, Livre noir, f° 94 v° et *Lib. thesaurus*, f° 108 v°; enfin ordre de Malte, Puimoisson, liasse 329; ces dernières consultations dues à un obligeant concours.

échos endormis des vieux cloîtres abandonnés, ferait refleurir dans la principale ville, maintenant le chef-lieu judiciaire et administratif du diocèse, la vie religieuse éteinte, sinon frappée de quelque discrédit, mais encore il y fonderait une pépinière précieuse de prédicateurs pour suppléer à la notoire insuffisance du clergé séculier.

Est-il enfin interdit de supposer que le prévôt de Fréjus, Guillaume Bardine, qui devait revêtir plus tard la bure, et que la *Gallia novissima* nous dit avoir été en possession de sa prévôté *avant* le 17 juin 1253, occupait déjà cette dignité en ou avant avril 1253 et que, par conséquent, il avait dû concourir de tout son sympathique dévouement à l'établissement de ses futurs confrères?

L'explication de la présence en 1253 de deux religieux de Saint-François dans le diocèse et en quelque sorte autour de la personne de l'évêque semble découler naturellement de tous ces faits. Bertrand de Saint-Martin nous paraît tout indiqué pour avoir été, peut être avec la colloboration de son prévôt, l'un des principaux fondateurs de la maison dracénoise.

Ainsi, circonstance assez remarquable, cette fondation sur la route d'Aix, à égale distance entre Grasse et Brignoles, aurait suivi celle de la première ville et précédé de 17 ans environ celle de la seconde. Rien de plus rationnel que cette marche du mouvement franciscain par étapes et de plus sage que la création de ces gîtes successifs pour assurer les relations toujours croissantes entre le berceau de l'ordre et ses colonies provençales, entre l'Italie et la France. Aucun autre couvent n'ayant jamais existé entre la frontière et Aix, on peut même assurer que les

religieux qui venaient d'au-delà les monts ou qui s'y rendaient suivirent de préférence la route jalonnée d'établissements de leur ordre. Dès lors, combien d'illustrations ceux-ci n'eurent-ils pas l'honneur d'héberger et quelles listes intéressantes si les Franciscains avaient pris soin de les dresser (1) !

L'existence de cette maison continue à nous être révélée d'abord par les nombreux actes de libéralité qu'elle suscite.

En 1282, Giraud II de Villeneuve, seigneur des Arcs et de Trans, père du futur grand maître de Rhodes et de celle qui devait être sainte Rosseline, dictant ses dernières volontés au notaire de Trans, — si l'on doit admettre avec les plus compétents généalogistes l'authenticité de son testament, — aurait élu sa sépulture dans le cimetière de nos Frères Mineurs et légué au couvent dix livres provençales (2)

Un autre témoignage non équivoque de la haute estime en laquelle étaient tenus les Cordeliers de Draguignan, non seulement dans la région, mais jusqu'en cour de Rome, est l'honneur que fit le pape Nicolas IV à leur gardien de le comprendre dans une sorte de commission consultative instituée près de l'évêque de Fréjus pour l'expédition d'une affaire dont le Saint-Siège avait été saisi. Le prévôt et la collégiale de Pignans demandaient à

(1) Saint Bonaventure, pour ne parler que d'une des célébrités du siècle, n'y était-il pas descendu, venant dans sa jeunesse étudier le droit à Paris, déjà revêtu de l'habit conventuel, et plus tard dans tout l'éclat de sa grande réputation et de sa dignité de général ?

(2) Cette authenticité, contestée très vivement par le comte Hippolyte de Villeneuve-Flayosc (*Hist. de sainte Rosseline*, p. 451), ne paraît plus douteuse après la réfutation documentée et convaincante due à M. Edme de Juigné (*Hist. de la maison de Villeneuve*, I, 7).

acquérir, pour agrandir le prieuré du Luc, la maison des Frères de la Pénitence, abandonnée par ceux-ci, s'offrant à donner l'hospitalité au dernier religieux qui y restait. Par bulle du 6 janvier 1290, le Souverain Pontife commit l'évêque de Fréjus pour réaliser cette vente, après toutefois qu'il aurait pris l'avis du prieur des Dominicains de Grasse et du gardien des Frères Mineurs de Draguignan (1).

Vers la fin de ce siècle, qui l'avait vue naître et grandir, la maison reçut, à deux reprises, une visite particulièrement mémorable, dont le P. Pons dut trouver la trace dans les archives de sa communauté, pour l'avoir consignée avec tant d'assurance et de précision à plus de 400 ans de distance. C'est celle de saint Louis, un des fils du roi Charles II, comte de Provence. D'après notre annaliste, le futur évêque de Toulouse aurait traversé Draguignan, encore enfant, en 1285 et 1288, la première fois en se rendant en Italie, à l'occasion peut être de la mort et des funérailles du roi Charles Ier, son grand-père; la seconde fois, en retournant d'outre-monts pour aller en Catalogne se constituer ôtage avec ses frères, en remplacement de son père, mis en liberté sous cette expresse condition. Dans l'une ou l'autre de ces circonstances, sinon les deux à la fois, saint Louis aurait couché en notre couvent où sa chambre fut appelée depuis « *la cambra del Rey* » (2). Bien qu'il ne fut pas encore entré dans l'ordre,

(1) *Bullarium Franciscanum*, IV, p. 129, et *Gallia christiana novissima*, I, p. 358. Malheureusement le gardien, investi de cette haute confiance, ne nous est pas connu par son nom.

(2) Acte du 27 mars 1409, Guillaume Dauphin, notaire, *primum sumptum*, f° 601, étude de Ruelle à Aix.

le choix de son logement n'aurait rien eu que de très naturel, si l'on se rappelle qu'il devait être alors sous la conduite d'un précepteur cordelier, Frère Guillaume de Milliard.

Toutefois, à moins d'admettre quatre visites différentes, nous inclinerions à penser que le P. Pons a entendu parler de celles, plus authentiques et non moins intéressantes, que le prince nous fit en 1295, accompagné du roi son père, de ses frères, et, en 1297, lorsqu'il venait de recevoir à Rome presque en même temps le titre d'évêque de Toulouse et l'habit franciscain (1).

Il est avéré en effet qu'en décembre 1295, le doux jeune homme suivit Charles II dans la capitale de la chrétienté avec ses deux frères, Robert et Raymond-Bérenger, et qu'à son retour (janvier 1297), encore plus heureux et plus fier de la bure que de la mitre, il se rendit à Paris en traversant la Provence et partout, notamment à Brignoles, s'arrêtant de préférence chez les Cordeliers (2). Or nous connaissons jour par jour, grâce aux actes semés sur sa route, l'itinéraire suivi par le roi, son père. Le 18 novembre Charles II est à Saint-Maximin, le 19 à Brignoles, le 20 à Draguignan, où il séjourne plusieurs jours, et seulement le 24 à Nice.

Les premiers officiers et conseillers de la couronne escortent le souverain : son maréchal, Hugues *de Vicinis* [de Voisin],

(1) L'hypothèse du voyage de 1285 a contre elle, entre autres, le témoignage de Miniero Ricci d'après lequel les enfants de Charles II auraient fait leur éducation en Provence, où ils se trouvaient encore en 1288.

(2) *Essai hist. sur la ville de Brignoles*, p. 720.

« A Paris, où l'attiraient les affaires de son diocèse de Toulouse, le prince allait loger dans le couvent des *Mineurs* ». (La marquise de Forbin d'Oppède, p. 217).

sénéchal pour les comtés de Provence et de Forcalquier; les maîtres rationaux Jean Pépin, Henri de Guérard, Barthélemy de Capoue, chevalier, protonotaire du royaume de Sicile. En leur présence, il veut récompenser le dévoué médecin de ses enfants, qui fait sans doute partie du voyage, des soins prodigués à leur santé durant leur détention en Catalogne, comme aussi de ses services présents et à venir, et il fait don à l'excellent serviteur, François André de Meyronnes, de 20 livres à la couronne à prendre annuellement sur les revenus de son domaine (1).

La charte est signée à Draguignan, très vraisemblablement aux Cordeliers. N'est-il pas légitime de supposer qu'elle le fut à la sollicitation de celui des trois fils du Roi dont la délicate santé avait réclamé le plus souvent les secours de l'homme de l'art, à qui il avait voué un souvenir particulier de gratitude, nous voulons dire de saint Louis?

L'hospitalité reçue par deux fois au moins n'expliquerait que mieux les liens, attestés par des témoignages réciproques, qui unissaient les Franciscains de Draguignan à leur auguste confrère. Son testament nous avait déjà appris qu'en sa faveur et très probablement à son retour d'Italie, nos religieux s'étaient dépouillés de deux de leurs livres de chœur, un bréviaire et un

(1) L'auteur de *La bienheureuse Delphine de Sabran* cite (p. 41 n.), un autre acte délivré en faveur de *frère Andrèche* [lisez : François André], par le même prince, aussi à Draguignan, le 11 novembre de cette année. Vérification faite par les personnes les plus compétentes aux archives départementales des Bouches-du-Rhône, il n'a été trouvé d'autres actes, datés de Draguignan, que ceux du 20 novembre, l'année 11e du règne. Ne serait-ce pas ce chiffre qui aurait été pris pour un quantième? (Cf. B. 263, fos 54 vo et 55).

responsoral et qu'en mourant il avait ordonné à ses hériliers de les leur restituer (1). Il paraît que le prélat y aurait ajouté, comme souvenir tout personnel et d'autant plus précieux, sa propre tunique, que le gardien de 1744, en ceci notre cicérone et notre garant, découvrit dans une armoire de la sacristie, « sans aucune vénération », et qu'il fit religieusement déposer sous vitrine. Quant aux deux livres, soit qu'ils ne se fussent plus trouvés parmi la dépouille du saint, soit pour tout autre motif, ils auraient été remplacés par un superbe missel sur velin, orné de lettrines coloriées et de très élégantes vignettes d'une grande finesse de dessin et d'un riche coloris, quelques-unes sur fond d'or. L'artistique relique, conservée dans le couvent, fut cédée, à la veille et en prévision sans doute de la tourmente révolutionnaire, à un familier de la maison, amateur éclairé de livres, le baron de Rasque-Laval, dont la famille la possède encore (2).

(1) « *Item volo quod officiarium et responsorarium quæ dedit mihi conventus Draguinieni reddantur illi* ». (*Acta Sanctorum. Augusti*, III).

« Je veux — traduit la marquise de Forbin d'Oppède — que le pontifical et l'antiphonaire qui m'ont été donnés par le couvent de Draguignan lui soient rendus ». (*La bienheureuse Delphine de Sabran*, p. 222 n.).

Ne s'agit-il pas plutôt d'un simple bréviaire et d'un responsoral ?

(2) Le remarquable manuscrit, malheureusement inachevé et déshonoré par la reliure, est accompagné d'une note critique, aussi érudite que probante, du chanoine Audibert. L'auteur conclut, avec beaucoup de sagacité et de compétence, de l'insertion de certains offices et de l'absence d'autres, que le missel est vraisemblablement du XIIIe siècle; de particularités liturgiques spéciales à l'ordre, qu'il était à l'usage d'un Cordelier; enfin de la beauté du velin, du texte et du luxe de la décoration, que le possesseur était un personnage éminent.

La tradition constante du couvent, attestée par le respect dont le missel était entouré et par son état parfait de conservation, ne pouvait être plus sérieusement corroborée et confirmée.

Ces souvenirs d'une amitié princière, sur lesquels nous n'avons pas à nous excuser d'insister, furent ravivés, un demi-siècle après, par une cérémonie religieuse qui dut attirer à Draguignan et très probablement dans l'église Saint-François — tout naturellement désignée pour ce grand honneur — une affluence considérable. En 1351, « la tête (?) de saint Louis », que l'on transportait avec une certaine pompe, à Brignoles, traversa notre ville et y fut exposée à la vénération publique.

Le détail de cette translation, inconnue des hagiographes et qui n'est pas pour éclaircir la question déjà fort compliquée de l'historique des reliques et plus particulièrement de la plus insigne, nous a été transmis par un simple article de dépense dans les livres de la comptabilité du trésor royal qui en fit les frais :

« Achat de 6 livres de cire blanche en deux petites torches brûlées devant la tête de saint Louis, 18 s. — Dépenses du port de lad. tête de Draguignan à Brignoles et frais du cortège, 8 l. » (1).

S'agit-il bien du chef lui-même, conservé à Marseille, on sait avec quelle jalouse vigilance, qui exclut toute hypothèse d'un déplacement effectué sans de vives protestations, dont nous trouverions un écho chez les historiens de cette ville? ou plus simplement et plus probablement de cette « châsse en forme de

(1) *Invent. som.* Voici le texte lui-même relevé sur l'original :

« *Item pro libris sex cere albe in duabus parvis entorchiis combustis coram capite sancti Ludovici, provincialium solidos decem octo.*

« *Item pro portu dicti capitis sancti Ludovici de Draguigniano usque Brinoniam ac ex expensis associantium eumdem, provincialium libras octo* ». (Arch. dép^les des Bouches-du-Rhône, B. 1847, f° 136).

tête mitrée », mentionnée par quelques biographes et renfermant des fragments de la cervelle employés par les Claristes de Naples, leurs peu fidèles dépositaires, à de si singuliers usages pharmaceutiques? « Ces religieuses, écrit gravement l'abbé Hermitte, d'après un précédent biographe, pénétrées de vénération pour notre saint, détruisirent insensiblement son crâne (?) et son cerveau, à force d'en extraire des parcelles dont ces saintes filles usaient, avec parfait succès pour leur santé, dans leur bouillon et tisane » (1).

Justement émue sans doute d'un zèle trop dévorant, la reine Jeanne avait racheté le riche joyau; mais, dans un de ces pressants besoins d'argent dont les souverains du temps n'étaient pas affranchis, elle avait dû, trois ans auparavant (1348), l'engager à des patrons de galères, après en avoir pieusement retiré le contenu (2). Est-il invraisemblable que, rentrée en possession du gage, la reine ait préféré confier la châsse, avec le peu qui restait des reliques, à la patrie même du saint, plus soucieuse que nos peu révérentes révérendes de la conservation du précieux dépôt?

La royale visite de 1295, sans contredit un des principaux évènements de nos annales au XIII[e] siècle, devait procurer par la suite au couvent, en outre de ces glorieux souvenirs, un avantage matériel de première nécessité, dont une impossibilité absolue peut seule expliquer qu'il eût été privé si longtemps. Pendant leur séjour, les princes, en particnlier le jeune Robert,

(1) Le Père Jean-Baptiste Rolland, capucin, et l'abbé Hermitte.

(2) L'abbé V. Verlaque, *Saint Louis, évêque*, p. 176-177.

ne furent pas sans remarquer l'absence d'eau potable dans la maison, d'autant plus sensible que le nombre de ses hôtes était en ce moment exceptionnel. Seulement, où en trouver dans une ville n'ayant point de fontaines publiques et réduite, semble-t-il, comme le couvent lui même, à la ressource des puits naturels? (1).

Or, dans le premier quart du XIVe siècle, Draguignan entreprit un travail d'utilité publique sur lequel ni les archives locales, nulles pour cette période, ni la tradition, toujours muette, ne nous avaient fourni jusqu'ici le moindre détail, encore que depuis plus de cinq cents ans la population jouisse de ses bienfaits. Des administrateurs à l'intelligent dévouement — il y en eut à toutes les époques — firent capter dans les gorges du Malmont, où elle sourd, abondante, et canaliser ensuite jusqu'au pied des remparts, la belle source du Thoron (2). Avant la Noël de l'an de grâce 1321, ses eaux limpides jaillirent sur les principales places de nos faubourgs, en même temps que du cœur des dracénois émerveillés — on peut le conjecturer — des cris unanimes d'allégresse et de reconnaissance.

Les Franciscains ne furent pas les derniers à réclamer leur part de l'amélioration publique, quoique situés à une assez grande distance de la branche mère de la canalisation (3). Et,

(1) A notre connaissance, il en existe encore un, qui a bien pu servir à son usage, dans la cave de la maison rue Nationale, n° 16.

(2) *Touroun*, grande auge tenant lieu de bassin de fontaine (Honnorat). La source a vraisemblablement changé de nom. On ne la voit plus figurer dans la nomenclature qui fut dressée en 1663. (Arch. c^les^, AA. I, f° 163 v°).

(3) Il ne faudrait pas prendre ce mot trop à la lettre, dans le sens de conduite en poterie ou même en maçonnerie. En ces temps encore primitifs, on se contentait, pour cuvette, de

témoignage bien suggestif de l'esprit d'indépendance des municipalités du moyen âge vis-à-vis du clergé, représenté même par le plus populaire alors des ordres religieux, il leur fallut pour cela — le croirait-on? — mettre en mouvement la solennelle intervention du souverain. Leur seule influence — si grande qu'on la suppose — n'eût pas suffi, même avec tant et de tout puissants protecteurs, à arracher à nos parcimonieux édiles, également avares des deniers communaux et des eaux acquises, non sans dépense, la double faveur d'une concession et de la construction d'une conduite. Ils évoquèrent très opportunément dans l'esprit du roi Robert, le souvenir de sa visite à Draguignan, vingt-six ans auparavant, l'impression pénible et toujours vivace que lui avait laissée la regrettable situation de toute une communauté sans une goutte d'eau *bien potable,* et en obtinrent des lettres de recommandation auprès de la municipalité. Son importance comme titre de propriété a heureusement et exceptionnellement sauvé de la destruction le parchemin révélateur, non moins précieux pour nous que pour les intéressés, quoique à des points de vue tout différents.

« Lorsque — écrit le roi Robert à la municipalité, le 5 décembre 1321 — nous traversâmes autrefois le territoire de Draguignan, nous y étant arrêté quelques jours dans le couvent des Frères Mineurs, nous pûmes nous rendre compte, pour le voir par nous-même, combien ce couvent manquait d'eau suffisamment potable. Nous souffrons pour lui de pareille privation dans notre

la « gorgue » creusée dans des troncs de pin, ajoutés bout à bout à découvert. Ce système rudimentaire était encore employé sous les voûtes d'aqueducs, en 1669. *(Ibid. id.)*

vénération pour l'illustre confesseur saint François, fondateur de l'ordre, et notre piété est touchée de compassion. C'est pourquoi, faisant appel à votre fidélité, nous vous engageons vivement à vouloir bien, par considération pour la religion et à la demande de Notre Majesté, concéder aux religieux, sur les eaux que vous avez, ces jours derniers, dérivés de la source du Thoron et conduites jusqu'à notre dite ville, telle quantité destinée à être amenée à leur couvent, qui vous paraîtra nécessaire et convenablement suffisante à leurs besoins, comme aux nôtres pour le cas, où, avec la permission de Dieu, il nous arriverait de descendre chez eux ».

Dans d'autres lettres, où celles-ci sont reproduites, le Roi ordonnait à ses officiers d'intervenir à propos, par voie de requêtes et d'exhortations auprès de la municipalité, pour obtenir d'elle ce qui lui était demandé, en tant qu'elle le pourrait sans une trop grande dépense (1).

Tout serait à souligner dans cet incomparable document d'histoire locale : l'attestation du séjour (et non d'un simple passage) de la cour en 1295 ; — l'époque, précisée au quantième près, d'une des entreprises les plus bienfaisantes et les moins connues dans ses origines, due à la sollicitude de nos pères ; — enfin le choix du couvent comme hôtellerie préférée du souverain dans ses visites à Draguignan.

On ne parle pas d'une autre réflexion d'ordre historique plus général que ne manquera pas de suggérer aux esprits attentifs un respect si scrupuleux des attributions municipales de la part

(1) Voir aux pièces justificatives.

du prince. Cette majesté du moyen âge se bornant à demander au loyalisme de ses sujets, à leurs sentiments de commune sympathie pour un établissement religieux, une faveur qu'on s'attendait à voir imposer plus cavalièrement — *car tel est notre plaisir* — ne sera pas sans causer quelque surprise. Elle ressemble fort peu en effet au type conventionnel des anciens pouvoirs publics auxquels nous sommes habitués à prêter d'autres allures et un langage tout différent vis-à-vis d'humbles vassaux sans défense, incapables d'ailleurs de l'idée même d'une désobéissance.

On sait que le roi Robert laissa en mourant un souvenir, sous forme de fondation, aux maisons religieuses de son royaume de Naples et de son comté de Provence (1343). Sa petite-fille et héritière, Jeanne, de populaire mémoire, exécuta fidèlement ses volontés et, par lettres patentes de la même année, comprit notamment les Franciscains de Draguignan au nombre des couvents appelés à bénéficier du legs royal. La pension leur fut servie annuellement jusqu'à la veille de la Révolution (1).

Pas plus que celles des princes, les faveurs des grands n'avaient fait défaut au premier établissement des fils de saint François dans le diocèse de Fréjus. A une époque de foi vive, d'enthousiasme facile, chacun n'était-il pas fortement impressionné par le merveilleux dont la poésie d'une légende, au vol rapide, auréolait les vertus séraphiques de celui que Renan a appelé « le second Christ du moyen âge »? quelle étrange, quelle puissante fascination que le récit, encore magnifié, de la vie et des œuvres du « plus désespéré amateur de la pauvreté », selon

(1) Elle était alors de 12 livres et payée par l'intermédiaire de la ville.

la parole de Bossuet, glorification stupéfiante de l'ignominieuse misère ! Les riches, particulièrement troublés, subirent le charme et secondèrent de leur concours nécessaire l'irrésistible entraînement général. De même que la nouvelle règle était « embrassée de préférence par les hommes et les femmes du plus haut rang » (1), chez nous les disciples du « patriarche de la démocratie religieuse » (2), rencontrèrent leurs principaux et plus signalés bienfaiteurs parmi l'aristocratie — l'histoire est pleine de ces antithèses. On connait les marques de libéralité dont les gratifièrent l'un des premiers seigneurs féodaux de Bargemon et le père de sainte Rosseline. En 1297 un autre Villeneuve, Raymond de Fayence, testant le 5 août au château de Tourrettes, faisait une fondation de messes dans la chapelle des Frères Mineurs (3). La généreuse famille favorisait visiblement notre couvent de sa protection.

Environ trois ans après, Sibylle de Sabran, belle-fille de Giraud de Villeneuve, des Arcs, le bienfaiteur de 1282, et mère d'Elzéar de Villeneuve, évêque de Digne, mort en odeur de sainteté, avait fait les mêmes dispositions que son beau-père, élisant sa sépulture, non plus dans le cimetière, mais dans l'église du couvent, devant l'autel de saint Antoine (testament du 26 janvier 1300 ou 1301) (4).

L'indication est à retenir au point de vue de l'histoire de

(1) La marquise de Forbin d'Oppède, op. cit., p. 214.

(2) Christofani, *Storie d'Assisi*, I, 70

(3) *Chronique de Bargemon*, p. 77.

(4) *Hist. de la maison de Villeneuve*, I, 13, d'après une note de Peiresc, jusqu'alors inédite. L'autel Saint-Antoine dont il s'agit est évidemment autre que la chapelle du même vocable que nous verrons se substituer à celle de Sainte-Catherine, dans la seconde moitié du XVIIe siècle.

l'édifice. Nous avions déjà une preuve par induction qu'il était complet en 1265, preuve directe en 1297. Nous avons maintenant la confirmation qu'il était assez grand dès 1300 ou 1301, pour comporter plusieurs autels. Les aumônes et fondations, qui vont grossir incessamment, permettront de l'embellir et de transformer son ossature, de lui imprimer le cachet de sa nouvelle destination d'église franciscaine.

Aux XIVe et XVe siècles les Cordeliers voient croître l'influence et le crédit que leur donne très légitimement, au milieu d'une société ignorante et grossière, une incontestable supériorité morale et intellectuelle. Les hautes classes recourent à leurs lumières dans les circonstances graves, les associent à leurs actes les plus solennels, les investissent de missions aussi délicates qu'honorables et ne les oublient jamais dans leurs charités.

En 1303, Richaud, coseigneur de Bargemon, fils de Guillaume et héritier de ses sentiments, ayant à modifier ses dernières volontés, vient le faire à Draguignan, au sein de la famille conventuelle, particulièrement chère à son père. Entouré du gardien et de quatre religieux et dans l'église même — transformée, si étrange que cela nous paraisse, en étude de notaire, — il dicte son codicille à Me Jacques Raymond. Sa veuve Béatrix fait de même en 1312. Seulement l'acte est passé cette fois dans la salle du chapitre *(sic)*, quoique toujours devant le même nombre de Frères Mineurs; — concours bien désintéressé de leur part, le couvent mentionné, il est vrai, dans l'un des testaments au moins, ne figurant ni dans l'un ni dans l'autre codicille (1).

(1) Béatrix lui avait légué éventuellement 40 sous pour célébration de messes, dans le cas

Le 10 décembre 1306, un pieux gentilhomme de Draguignan, probablement membre du tiers ordre de Saint-François, N. de B., teste encore devant le notaire Jacques Raymond et multiplie les témoignages de sa généreuse affection en faveur des Frères Mineurs, au milieu desquels il veut reposer, revêtu de leur habit religieux. Par humilité sans doute, cet autre sage préfère à l'ostentation d'une tombe spéciale, que comporteraient son rang et sa fortune, l'égalitaire obscurité de la fosse commune, et, c'est dans le cimetière qu'il fera élection de sépulture. Parmi ses divers legs, nous relèverons seulement celui de 100 s. pour un bréviaire destiné à Frère Bertrand et 40 florins à l'œuvre de l'église, c'est-à-dire à la construction, en cours d'exécution, sur laquelle nous n'avons malheureusement aucun détail (1).

Béatrix, fille de feu le chevalier Guillaume de Cagnosc, de Draguignan, décédée en ou avant 1315, donnera une preuve encore plus flatteuse de ses sentiments. Elle instituera le gardien

où personne ne les réclamerait pour ses méfaits. Par un autre codicille du 18 avril 1318, fait à Bargemon, elle ordonna qu'on prélèverait sur ces 40 sous de quoi lui ériger une tombe de pierre décente, — ô! simplicité et bon sens des aïeux! — en l'église ou cimetière de Notre-Dame de Bargemon.

Nous devons la connaissance et la communication de ces trois chartes inédites à la même gracieuse obligeance que le testament de Guillaume Ricavi.

(1) *Livre de raison*, p. 252. Le P. Pons, auquel nous empruntons l'analyse du document, n'a pas su lire, ou tout au moins reproduire d'une façon lisible le nom du généreux testateur, qui paraît être un mot de deux syllabes, peut-être *Bovis*, *Bues* ou *Broves*.

La valeur absolue du florin aurait été de 12 fr. 50; en multipliant par le coefficient 3 1/2 (Vte G. d'Avenel), on aurait, pour valeur relative, 43 fr. 75. MM. Maurice Faucon, ancien membre de l'école française à Rome (*Bulletin du comité des travaux historiques*, 1884, p. 390), et Muntz, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (*Luxe à la Cour pontificale d'Avignon*, 1897), l'évaluent, l'un à 62 fr. 50, l'autre à 60 fr.

du couvent, l'un de ses exécuteurs testamentaires. Or tous les autres étant morts avant elle, ce fut le gardien du moment (1315?), Fr. Nicolas Bonaventure, à qui échut la liquidation d'une succession vraisemblablement assez riche. Béatrix était en effet la veuve d'un personnage historique considérable par sa fortune, ses hautes dignités, sa situation dans l'Etat, Raimond Roux de Comps, ou de Cormis, le fondateur de notre hôpital du Saint-Esprit, de qui nous avons relevé ailleurs les éminents services publics (1).

Fr. Bonaventure vendit les biens de l'hoirie et, selon la volonté de la testatrice, consacra le produit à des œuvres pies au nombre desquelles celle-ci n'avait certainement pas oublié le couvent honoré de sa confiance (2). Est-il défendu de voir en ces opulents amis des religieux, morts sans enfants — la femme au moins — des bienfaiteurs dont les largesses durent contribuer à la grosse dépense, précisément contemporaine, de la transformation de l'église?

Les Villeneuve, de leur côté, restent fidèles à leurs traditions séculaires de bienfaisance envers les religieux. Selon certains de leurs généalogistes, Hélion, seigneur des Arcs, Trans, la Motte, etc., se serait fait inhumer, en vertu d'un testament de 1369, au tombeau de ses ancêtres chez nos Cordeliers, ce qui n'allait pas d'ordinaire sans quelque fondation (3).

Ce sont également les Puget de Figanières qui encouragent

(1) Cf. *La commune de Comps (Var), et ses seigneurs au XIVe siècle.* (*Bulletin de la Société d'Etudes*, t. XVII, p. XLVI).

(2) Arch. des Bouches-du-Rhône, B. 470.

(3) D'après la chronique de Trans, qui n'est pas contredite sur ce point par la chronique de Vence. (M. E. de Juigné de Lassigny, I, 17).

de leurs largesses l'établissement franciscain. Le 15 septembre 1398 Béatrix, fille de Jean-Emmanuel, chevalier, seigneur de Figanières, lui lègue 100 florins (1).

D'autres témoignages déposent de la grande influence morale, de l'autorité et du prestige dont nous avons déjà vu nos religieux en possession. Tantôt on sollicite leur arbitrage dans des différends (2), d'autres fois on place en quelque sorte sous leur sauvegarde certains arrangements de famille passés en acte public, dans l'enceinte de leur couvent sinon de leur église, en leur présence, comme pour en fortifier la validité. Bornons-nous à en citer un exemple assez singulier. Le 27 août 1375, Cécile « de Anfossis » [d'Amphoux?], de Draguignan, épouse de Pierre Grennon, de Moustiers, s'engage par devant notaire, à ne jamais disposer de ses biens, sous peine de nullité, si ce n'est du consentement exprès de son frère, Rostan « de Anfossis », abbé de Saint-Séverin, Guillaume Costolan, beau-père de Pierre de Lamanon, seigneur de Vidauban, et de la femme de ce dernier. Et le Fr. gardien, Jean Audier, et Fr. Michel sont appelés à consacrer de leur présence la solennité de la stipulation (3).

A côté de ces nombreuses marques de sympathies, de confiance et de respect, les religieux ont à subir parfois les derniers

(1) Guillaume Dauphin, notaire, *primum sumptum*, f° 601-603 (étude de Ruelle à Aix).

(2) Cf. notamment acte du 10 avril 1380, notaire N., reg. B, f° 272 (étude de Ruelle à Aix); Fr. Louis, de Nice, y est désigné comme arbitre avec Antoine de Botarie, licencié, juge royal.

(3) Jean Dauphin, notaire, *primum sumptum*, f° 7 v° (étude de Ruelle à Aix).

Cet acte, enseveli depuis des siècles dans la poussière des études notariales, nous a révélé un nouveau dignitaire ecclésiastique d'origine dracénoise, Rostan d'Amphoux, abbé de l'abbaye de Saint-Séverin, en Poitou, en 1375, précédemment prieur de Valbonne (1361).

des outrages dans cette société si étrangement mêlée où la foi, exaltée jusqu'au mysticisme, coudoie la violence quasi bestiale. Dans le pendant du clavaire de 1372-1373 nous relevons une condamnation en 2 l. 10 s. contre un forcené qui a saisi, jeté à terre, battu à coups de pieds et de poings le pauvre Frère Mathieu Catalan (1).

Quoi qu'il en soit, les XIVe et XVe siècles marquent l'apogée de la prospérité de l'établissement. La fréquence des donations — nous en donnerons la longue liste — dans cette première période d'ardeur enthousiaste, qui fut, sans jeu de mots, l'âge d'or de sa longue, sinon trop longue existence, témoigne éloquemment de la réalité des services rendus par nos Cordeliers et du prix qu'y attachaient les populations. A l'inverse, le ralentissement de la charité, à partir du XVIe siècle, indiquera non moins clairement qu'ils n'avaient pas pu ou pas su conserver la faveur de cette grande et peut-être unique popularité. Celle-ci baissera avec le zèle des religieux, dont le relâchement général finit par provoquer, comme l'on sait, la réforme de l'étroite observance, puis celle des Capucins et enfin l'institution de l'ordre des Minimes par le calabrais saint François de Paule. Or la fondation successive en notre ville de deux maisons de ces nouvelles et plus austères familles et, dans l'intervalle, d'une autre de Capucins, ne pourra manquer de créer dans le courant des sympathies franciscaines une diversion sensible, et comme toujours, au détriment des aînés.

(1) Arch. dép^tes des Bouches-du-Rhône, B. 1861.

III

LE COUVENT AFFECTÉ AU LOGEMENT DES PLUS HAUTS PERSONNAGES DE PASSAGE A DRAGUIGNAN. — LE GRAND SÉNÉCHAL. — L'ANTI-PAPE BENOIT XIII. — SERVICES RENDUS PAR LES FRANCISCAINS AU POINT DE VUE RELIGIEUX ET INTELLECTUEL. — LIBÉRALITÉS ET SURVEILLANCE DE LA COMMUNE (XIVe — 1re MOITIÉ DU XVIe SIÈCLE.).

Le local exceptionnel des Cordeliers fut plus d'une fois utilisé pour des assemblées municipales, ou d'autres plus solennelles, ou encore assigné comme logement à de grands personnages voyageant avec une nombreuse escorte. Dans le dernier tiers du XIVe siècle, maints conseils de ville se tiennent dans le réfectoire, en présence des religieux appelés à souscrire, comme témoins, le procès-verbal de la séance. Nous ne devons pas à une autre circonstance d'avoir connu les gardiens Jean Cauvairon et Emmanuel de Vintimille, de même que les autres membres de la communauté à cette époque reculée.

Un des plus imposants et plus mémorables parlements — comme on appelait ces grandes réunions populaires, dont notre démocratie actuelle n'a pas l'idée — fut celui, convoqué le 4 mai 1382 à la fois aux sons de la grosse *campane* et de la trompette, auquel les membres de l'ancien conseil et du conseil en exercice et les habitants de tout état, « *cujuscumque conditionis* », durent assister, sous peine d'amende. Il s'agissait de se prononcer sur certaines demandes du duc Charles d'Anjou que l'Union d'Aix, dont Draguignan faisait partie, avait refusé de reconnaître après la captivité de Jeanne. L'assemblée, ayant ouï lecture en latin et

en provençal, — *in lingua romana* —, de la réponse des Trois Etats, décida unanimement de l'adopter mot à mot, « *de verbo ad verbum* » (1). Nous doutons que cette réponse fut favorable aux prétentions du prince angevin.

Ceux de la première maison d'Anjou, on le sait déjà, avaient eu une préférence marquée et d'ailleurs bien légitime pour la maison des Cordeliers dans le choix de leur logement à Draguignan. Ce qui convenait aux souverains n'était pas pour déplaire à leurs grands sénéchaux. Lorsqu'en décembre 1375 notamment Nicolas Spinelli vint dans nos murs, la ville fit disposer le couvent pour le recevoir avec sa suite (2).

Si l'anti pape Benoit XIII fit à Draguignan ce qu'il fit à Nice, où il se rendait, c'est aussi au foyer de la famille franciscaine qu'il aurait daigné venir s'asseoir. Nous le reçumes en décembre (?) 1404, avec toute la magnificence possible, sous le dais porté par nos syndics communaux en costume, dont l'un, Jean Fouque, eut la délicate mission de haranguer cette Sainteté errante et contestée (3).

C'est enfin cette église qui fut choisie, probablement en tant que

(1) Arch. c^les^, BB. 4, f° 243 v°.

(2) *Ibid.*, f° 129 v°.

(3) *Ibid*, BB. 5, f°s 21, 32 et 33.

Cf. *Mémoire sur la statistique de Nice*, par Chambovet, fils *(Société de statistique de Marseille*, XVII. 335, etc.).

« On le vit pendant longtemps en Provence, dit Papon de Benoît XIII, traîner de ville en ville sa coupable opiniâtreté, pesant sur les peuples par ses besoins, manquant souvent d'argent et de crédit et réduit à recourir à la caution d'Alexandre de Villeneuve, seigneur de Barrême, pour trouver un emprunt de 4.000 livres ». (*Hist. de Provence*, III, 303).

la plus vaste, pour une cérémonie officielle consignée dans les protocoles du notaire Guillaume Dauphin comme un évènement mémorable de son temps. Le lundi 7 juin 1417 y fut célébré — très certainement au milieu d'un immense concours de population — le *cantar* solennel ou service funèbre pour le repos de l'âme du roi Louis II, comte de Provence, décédé le 29 avril précédent, en sa ville d'Angers. Un grand catafalque avait été dressé, sans doute dans l'avant-chœur, et décoré des armes royales. Tout autour prirent place les prélats, gentilshommes et les délégués de toutes les municipalités du ressort de la viguerie, convoqués par lettre-circulaire, chacun tenant un flambeau allumé. On y compta, si nous comprenons bien le texte, cinquante-quatre torches et cent cierges. Les syndics de Draguignan avaient quitté pour la circonstance leur costume mi-partie de deux couleurs et revêtu la sévère tenue de deuil, habit et manteau noirs (1).

C'étaient évidemment les moindres services que les Franciscains rendaient à la ville que d'hospitaliser ses illustres visiteurs, auxquels elle eût été fort en peine de trouver ailleurs des logis aussi spacieux, et de fournir un cadre convenable à certaines grandes manifestations publiques (2). Elle appréciait surtout

(1) Protocole, f° 100 (étude de Ruelle à Aix), et arch. c^les^, BB. 6, f°s 217 v° et 221.

(2) Entre la commune et le couvent il y avait d'ailleurs échange de bons procédés. Lorsque en 1357 Draguignan avait été envahi par les bandes de Gascons du trop célèbre archiprêtre, qui le « forcèrent et le pillèrent » (Papon, III, 198), il avait dû, pour se mettre en état de défense, faire en quelque sorte flèche de tout bois. C'est ainsi que le couvent lui avait fourni quantité de poutres dont le prix (87 florins, 12 s. 8 d.), n'avait pas été entièrement réglé plus d'un demi-siècle après ; — de la part d'un créancier, exemple assez rare de longanimité. (Arch. c^les^, BB. 4, f° 143 et 5, f°s 91, 91 v° et 127 v°).

leurs services spirituels, leur collaboration à l'œuvre de l'éducation religieuse du peuple, considérée alors comme d'intérêt social. Or cette collaboration était au moins égale en lumières et très certainement bien supérieure en zèle — nous allions dire en entrain — à celle du personnel gagé du clergé séculier (1). On avait là sous la main une petite phalange, pleine d'ardeur, de catéchistes, de confesseurs, de prédicateurs, de missionnaires, de lecteurs en théologie, au besoin de maîtres de lettres et de sciences pour les écoles publiques. Aussi ne leur marchandait-on pas les encouragements, et, devant leurs besoins, les principes d'économie sévère qui régnaient à l'hôtel de ville fléchissaient avec une visible et tout exceptionnelle complaisance. S'agissait-il de subvenir aux dépenses extraordinaires de la tenue d'un chapitre (1369) (2), de la fonte d'une cloche (1380 (3), ou de la réparation du clocher (1381) (4); — à l'entretien de l'école dirigée par Fr. Louis, de Nice, le sympathique et savant gardien, « *in subventione sui studii* » (1382) (5); ou, dans le même ordre d'améliorations intellectuelles, à l'installation d'une bibliothèque

(1) « Il faut avouer. fait remarquer le chan. Audibert. au sujet de nos couvents en général, que, quoique les privilèges des religieux [la franchise des tailles et des rêves, ou octroi notamment], et leur exemption de la juridiction des évêques présentassent de grands abus, ils avaient rendu des (*sic*) grands services à l'église et surtout à Draguignan, où la paroisse était anciennement très mal servie, n'ayant pour chef que l'archidiacre d'Aix, qui ne résidoit pas et qui ne tenoit qu'un ou deux vicaires amovibles ».

(2) Subvention pour le chapitre « *noviter celebrandum* »; délibération communale du 5 février; BB. 4, f° 3 (arch. c^les^).

(3) *Ibid. id.*, f° 203 v°.

(4) *Ibid. id.*, f° 230 v°.

(5) *Ibid. id.*, f° 246 v°.

projetée par un autre gardien homme d'initiative, Fr. Pons Aycard, qui a déjà tant fait et tant bâti surtout qu'il ne reste plus un denier dans les troncs (1413) (1); — enfin à la décoration même de l'église (1433) (2), etc.? oncques la bourse municipale, si serrée fut-elle d'ordinaire, ne refusait de s'ouvrir et même très largement : 20 florins pour le futur chapitre; 25 livres de métal destinés à la nouvelle cloche, pour *l'amour de Dieu* et de Fr. *Louis*, et quatre charges de chaux au clocher; 20 florins à la *librairie;* 10 au retable du maître autel; mais à l'école, 50 florins, prélevés au besoin sur le produit des charivaris — car il faut bien que les joyeuses folies des uns servent à inculquer aux autres la sapience. Vers la fin du siècle, cette subvention, déjà élevée, sera portée au double en faveur de Fr. François Grégoire, le futur et savant gardien (3).

Le talent de parole, à toutes les époques si goûté de masses et d'autant plus alors qu'il était plus rare parmi le clergé séculier, fort peu prêcheur, est prisé par dessus tout. Après le carême de 1427 on distribue avec les éloges les largesses aux prédicateurs qui se sont si bien acquittés, « *qui vale se habuerunt* », parmi lesquels Raymond Blancard, lecteur des Franciscains, et chacun reçoit 2 florins. Si Fr. Nicolas « *sermosinator* », de qui le notaire Jean Aubanel signale le mérite au conseil, le 18 mars

(1) Arch. c[les], BB. 6, f° 73.

(2) *Ibid. id.*, BB. 8, f° 37 v°.

(3) Nomination, comme maître des écoles, de François Grégoire, docteur en théologie, frère mineur, à charge par lui d'avoir des répétiteurs et de remplacer gratuitement le maître actuel s'il quittait à la Saint-Jean, attendu qu'on lui alloue 100 florins. Délibération du conseil de ville du 10 juin 1498. (Arch. c[les], BB. 9, f° 112 v°).

1440, voulait bien rester la semaine sainte, on se ferait fort de lui assurer la même subvention sur le produit des quêtes, sauf à parfaire ce qui manquerait. Et comme notre Cordelier a condescendu au désir municipal, le 29 mars on lui alloue en supplément 18 gros (1). Mais, sous la déférence respectueuse pour l'habit, quelle fermeté inébranlable sur les principes et, vis-à-vis des personnes, quelle indépendance — nous allions dire quelle sévérité! Le gardien (?) *(rector)* a des procédés ou peut-être simplement des allures qui déplaisent! On en informera le général (1374), de la même plume dont on lui recommande, le cas échéant, un religieux méritant, comme sera à la fin du siècle suivant, Fr. Etienne Paraclet, docteur en théologie, l'excellent maître des écoles qui vient de finir son année (1491) et qu'on serait si désireux de conserver (2)!

A ce moment la préoccupation semble être le relèvement du personnel à tous les points de vue. Quand le chapitre doit se réunir à Montpellier (1493), on décide de lui écrire pour avoir des sujets recommandables et surtout quelque habile homme :

(1) Arch. c[les], BB. 7, f° 58 et BB. 8, f[os] 264 et 264. En 1427 Pâques tomba le 20 avril et en 1440 le 27 mars.

« La prédication... était encore réservée aux évêques, et les rares pasteurs, qui n'oubliaient pas leur devoir à cet égard, ne pouvaient que fort peu de chose, étant trop absorbés par d'autres soins. C'est la naissance des ordres mendiants qui a obligé le clergé séculier tout entier à prendre l'habitude de la prédication ». (Paul Sabatier, *Vie de saint François d'Assise*, p. 87). Cette habitude dans notre pays au moins fut lente à venir. Nous n'en voulons pour preuve que la sollicitude générale des municipalités à assurer le service de la prédication pendant les stations de l'avent et du carême, et leur insistance à cet égard auprès des bénéficiers, moins zélés, peut-être, parce que la dépense était à leur charge.

(2) Arch. c[les], BB. 4, f° 77 v°, et BB. 9, f° 53.

« *Quod placeat... nobis providere de bonis et honestis conventualibus et signanter de aliquo viro perito* » (1). Le conseil est jaloux de maintenir la régularité, le renom, la bonne odeur du couvent dracénois. Aussi n'y voit-il pas volontiers fréquenter librement, sous motif ou prétexte de lessives, les personnes du sexe, devant les curiosités ou les entreprises desquelles la haute prudence du fondateur éleva l'infranchissable barrière du cloître. Ah! ces femmes qui « *lavant bugadas infra conventum* », et aussi ces « *priorisse* » insinuantes, murmurent nos Catons municipaux, plus chatouilleux sur la morale que sur le style; cela fait jaser sans doute, et il faudra en écrire au général (1516) (2)!

Si ce premier dignitaire vient à Draguignan faire sa visite, naturellement il est fêté, et on ne néglige pas de lui offrir le quartier de viande traditionnel, « pour certains bons respects » (1535) (3).

Sauf quelques écarts personnels sur lesquels il convient de jeter un pudique voile (4), la première moitié du XVI[e] siècle fut une époque d'observance de la règle, de prospérité et d'amélioration. En 1527, la maison compte neuf religieux, le maximum constaté par nos textes, et animé de quelle ferveur pour l'orthodoxie et aussi de quelle fièvre de construction et d'embellissement! Du premier sentiment nous avons un exemple assez curieux. Le 19 juin 1538, le couvent indigné signale à la muni-

(1) Arch. c[les], BB. 9, f° 108.

(2) *Ibid. id.*, BB. 10, f° 360.

(3) *Ibid. id.*, BB. 11, f° 148 v°.

(4) *Cf.* acte du 4 mai 1524, notaire Clerici, non folioté (étude Etienne).

cipalité que la compagnie de lansquenets, sans doute de passage, a laissé échapper un frère luthérien. Il conviendrait de le rattraper et de mander pour cela à Grasse, ce que l'on décide incontinent (1). Sur le second point nous ne voulons pour garant que le programme, exposé plus loin, des travaux conçus et réalisés à l'aurore et déjà sous l'influence de la Renaissance, avec l'ambition manifeste de faire grand, plus grand que par le passé. On dirait que la fondation de la nouvelle maison franciscaine [l'Observance], naturellement rivale, a ajouté à l'excitation du mouvement de rénovation, général à cette époque, le stimulant de l'intérêt particulier et en quelque sorte le coup de fouet décisif.

(1) Arch. c^{les}, BB. 11, f° 183.

IV

LE SOUFFLE DE LA RÉFORME. — CONSTRUCTION DES REMPARTS DE LA DERNIÈRE ENCEINTE. — PASSAGE DU DUC DE SAVOIE. — PRISE DU COUVENT. — LE FILS D'UN CHEVALIER DE LA CHANCELLERIE DU ROI DE NAPLES (2e MOITIÉ DU XVIe SIÈCLE).

Le couvent paya de diverses façons son tribut aux querelles religieuses de la seconde moitié du siècle sans que cela ralentit l'ardeur de son zèle pour la prédication ou l'enseignement (1). En 1568 quelque chose du vent de révolte qui agite au dehors les esprits, semble avoir troublé la paix du cloître. Le provincial, Fr. Pierre Alexis, vient un jour, la menace à la bouche, imposer un nouveau règlement de vie — probablement nécessaire, — parle de rebellion, de poursuites judiciaires, en cas d'infraction, de prison même, « si mestier est ». Que tous les absents, — ajoute t-il d'un ton qui ne souffre pas davantage de réplique, — aient à réintégrer la communauté (2)! Il y a des grondements d'orage dans l'air.

Puis viennent les concessions aux pénibles nécessités du temps. Il faut se résigner, « pour fortifier la ville contre les réformés », à sacrifier les murs du cimetière de la place Saint-François avec son « entrée de pierre de taille fort belle » (1574),

(1) Nous trouvons rien qu'à Callas deux religieux successivement régents des écoles en 1588 et 1589, dont un aveugle, chargé en outre de la prédication du carême, de l'avent, etc. (Arch. cles, BB. 8, f° 229 et 9, f° 82).

(2) Acte du 19 décembre, notaire Palayoni, f° 332 (étude Etienne).

encore regrettée au milieu du siècle dernier (1), voir réduire l'enceinte du *grand jardin* par la ligne des remparts qui dressera au midi, ainsi que la tour haute et massive érigée sur la porte, son immense et triste écran barrant désagréablement la vue et les rayons du soleil (1578-1579) (2). Tout cela ne va pas sans tiraillement, sans un peu de procédure. Ajoutons qu'en 1587 le couvent est cotisé à 10 écus d'or pour la rançon du provincial, détenu par « ceux de la religion » (3).

Nous avons raconté ailleurs que, lors de son passage à Draguignan (fin octobre 1590), Charles Emmanuel, duc de Savoie, avait dû descendre chez les Cordeliers (4). Les recteurs de Saint-Jacques nous apprennent en effet qu'il laissa son aumône pour les pauvres dans « la tasse [bassin] près la porte du couvent des Frères Mineurs », où ils l'avaient placée sans doute à dessein afin qu'en entrant ou en sortant, Son Altesse ne pût éviter de l'apercevoir Cette hospitalité avait-elle été offerte volontairement par les religieux, ou la charge leur en fut-elle imposée, sauf dédommagement? De même, il est permis de se demander s'ils n'auraient pas eu des intelligences secrètes avec le parti de la Ligue et favorisé une entreprise de la garnison catholique de Châteaudouble, dirigée, semble-t-il, par le marquis de Trans, et dont leur maison aurait été l'objectif pour prendre position contre la ville!

(1) *Livre de raison*, p. 195.

(2) Arch. c[les], BB. 16, f° 192, et CC. 80, f° 329 v°.

« Les murs de la ville couvrent [le couvent] sur le midy et lui donnent grand préjudice ». (*Ancienne description de la ville de Draguignan*).

(3) *Livre de raison*, p. 195.

(4) Voir *Les Rues de Draguignan*. (*Le Var*, 29 juillet 1897).

Des fragments de textes nous parlent de la fortification, puis de l'attaque et « prinse » du couvent, un soir de la fin de 1593 ou du commencement de 1594, de rondes consulaires aux flambeaux, de barricades élevées avec les « futailles » de l'hôpital Saint-Jacques; ils nous font sentir même l'odeur de la poudre et assister à l'enterrement d'un blessé. Mais, malgré les lumières réquisitionnées de diverses confréries ou fournies par l'officine de l'apothicaire Paul, il est difficile de voir clair dans ce coup de main nocturne, tenté par ou contre les ligueurs, pour prendre ou reprendre le couvent de Saint-François, dont l'histoire intérieure, en ces temps de troubles, n'est pas plongée dans une moindre obscurité (1).

La seule particularité à noter — remontant à l'année 1590 — est l'affiliation d'un étranger de qualité, que les hasards de la guerre avaient amené dans nos murs, peut-être à l'occasion de l'occupation de l'armée catholique. Jean-André Molle, fils d'un chevalier en la chancellerie du royaume de Naples, relevait « d'une grande et griefve malladie », subie à Aix, au cours de laquelle il avait fait vœu d'embrasser la règle de Saint-François. Arrivé à Draguignan, il alla « dousement » *(sic)*, s'ouvrir de sa résolution au frère Lazare Signon, gardien du couvent, et le pria de l'admettre au nombre des novices. La réception eut lieu le 22 décembre. Le récipiendaire, probablement assez riche, avait promis 100 ducats de Naples ou 200 écus, payables moitié

(1) Cf. arch. c[les], CC. 86, f[os] 53, 53 v°, 59 et 61; BB. 17, f° 674 v°; 18, f° 18.
Ne serait-ce pas dans cette circonstance qu'auraient péri les archives du couvent dont les religieux imputaient la destruction aux Huguenots ?

dans un an, moitié après sa mort et il renouvela son engagement par acte public (1).

Un autre gentilhomme, d'origine provençale, mêlé aux troubles du temps et en particulier au dramatique épisode de l'assassinat des frères Rafélis-Châteauvieux (2), viendra également, au siècle suivant, chercher un refuge et peut-être l'oubli dans la paix du cloître, sans toutefois revêtir la bure. Henri de Villeneuve-Vauvres, père d'un malheureux aliéné, se retirera à Saint-François par peur, semble-t-il, des fureurs du pauvre fou autant que des tentatives de captation d'une belle-sœur entreprenante et légèrement avide. Le souvenir des sympathies sinon des liaisons politiques fut-il complètement étranger au choix de la retraite de l'ancien ligueur, que sa condamnation à mort par contumax n'avait sans doute pas rendu plus fervent royaliste? (3).

(1) Notaire Gabriel Mottet (arch. dép^les^, B. 404, f° 1078).

(2) Cf. *Les Rues de Draguignan* (*Le Var* du 12 septembre 1897).

(3) Le 25 novembre 1611 Villeneuve-Vauvres fit, dans une chambre du couvent, donation partielle à son beau-frère, capitaine Elie de Saint-Michel-Valbourgès, en reconnaissance des soins donnés au pauvre dément et aussi pour ne pas mettre le capitaine « en mauvais menage » avec sa femme «, que serait, dit-il, l'entière perte de mon fils et de moi ». Cette excellente dame Saint-Michel était, paraît-il, d'une douceur de caractère égale à son désintéressement (arch. dép^les^, B. 413, f° 509).

Notre reclus dut mourir sur ces entrefaites, avant le 8 avril 1612, date à laquelle il est dit décédé dans une délibération du conseil de ville de Bagnols (arch. c^les^, BB. 5, f° 1217 v°).

V

LE P. GABRIEL LEFÈVRE, PROCUREUR GÉNÉRAL DE L'ORDRE. — FR. SCIPION DE CANDOLLE. — UNE PRISE D'HABIT. — LES « DISPUTES » POUR LA DIRECTION DU COLLÈGE. — LES TROUBLES DE LA FRONDE. — L'ÉVÊQUE ONDEDEI. — SYMPTÔMES DE DÉCADENCE (XVIIe SIÈCLE).

Le XVIIe siècle s'ouvre par la transformation du grand cloître (février 1602), qui dut être faite aux frais de la Province franciscaine. Un « commissaire général de l'Ordre » y préside, Fr. Gabriel Lefèvre ou Fabry, de son vrai nom provençal, Fabre, « enfant du couvent » et son bienfaiteur en même temps qu'une de ses illustrations. Gabriel Lefèvre ne devait pas moins servir les intérêts de son berceau religieux par son filial dévouement que l'honorer par son mérite et ses éminentes dignités. La réparation précitée, due sans doute à son initiative, venait d'être terminée à peine, lorsque le couvent fut choisi pour la tenue du chapitre (septembre 1602). Nous ne savons rien des actes de cette assemblée qui dut être fort nombreuse ou bien loquace, si elle absorba les 15 coupes du vin d'honneur offert par la municipalité (1).

Deux ans après, le même religieux qui, dans l'intervalle, s'était activement employé, sans y parvenir, semble-t-il, à faire indemniser le couvent par la commune des pertes subies pendant les troubles (2), était élu provincial. Il avait été pourvu précédem-

(1) Arch. c^{les}, CC. 88, f° 41.

(2) *Ibid. id.*, BB. 19, f° 109.

ment de la stalle de théologal au chapitre de Lorgues, dont il dut se démettre en 1605 et où il fut remplacé par un dracénois réputé pour sa science théologique, Melchior Raphaëlis, professeur à l'Université d'Aix (1). Le nouveau provincial revient fréquemment à Draguignan, mettant au service de la maison de sa profession l'influence de sa très grande considération, ne perdant pas de vue surtout les négociations entamées avec la ville. Ne doit-on pas le reconnaître sous le prénom du P. Gabriel, visiteur, à qui celle-ci offre, en 1616, une paire de perdrix et deux flacons de vin pour fêter sa bienvenue? (2).

Au cours d'une de ses visites, il donna l'habit à un novice d'un nom distingué, illustré de nos jours dans la science botanique, Scipion de Candolle, frère de Pyrame de Candolle, de Fréjus, réfugié à Genève sans doute comme calviniste (3). Scipion, veuf et père de famille, vint s'ensevelir dans le cloître, après avoir peut-être abjuré le calvinisme et, sous le nom de Frère François, reçut les ordres sacrés. Tout ce que nous savons de lui, c'est qu'il ne négligea pas, à chacune des étapes de sa vie religieuse ou sacerdotale, de régaler la communauté, selon l'usage, de « pain, vin et pitence », ayant pris le soin de nous en informer lui-

(1) Arch. dép[les], G. insinuations ecclésiastiques du diocèse de Fréjus, 1602-1611, f° 335.

(2) Arch. c[les], CC. 96, f° 96 v°.

(3) On n'ignore pas que ce prénom de *Pyrame,* caractéristique de la branche retirée à Genève, était celui du célèbre botaniste

Scipion était vraisemblablement l'un des petits-fils de Jean I[er], seigneur de la Penne et Saint-Julien, viguier, premier consul de Marseille, et le fils de Cosme, époux d'Anne Barbossy, de Fréjus, lequel embrassa le calvinisme. (Artefeuil, I, 219).

même en 1627, par un acte notarié, intéressant pour la constatation de ces traditionnelles agapes (1).

En 1617 et 1618, le P. Lefèvre reçoit, au nom et avec le concours de la communauté, les donations faites à celle-ci par Louis de Saint-Bonnet, prieur de Notre-Dame-de-Bethléem ou chapelle rurale de Sainte-Anne.

Habile, paraît-il, à toute sorte de négociations, honoré de la confiance de l'évêque de Fréjus, vers ce même temps il contractait à Draguignan, pour l'achat des orgues de la cathédrale, un emprunt de 300 l. qui ne nous est connu que par le remboursement effectué, au nom de l'évêque, au prêteur en 1619 (2). L'année précédente, Draguignan avait eu la bonne fortune d'entendre dans la chaire de la collégiale, pendant l'octave du Saint-Sacrement, l'éloquent orateur, futur prédicateur du Roi, et lui n'avait sans doute pas négligé de profiter de la circonstance et de ses succès oratoires pour porter le coup décisif auprès de nos administrateurs communaux en vue de la solution de l'affaire qui lui tenait visiblement au cœur. En 1620, il parvient en effet à arracher enfin au conseil, auprès duquel il est de plus en plus *persona grata,* cent livres pour réparer le pauvre couvent avec l'église qui « s'en vient à ruine » depuis les dommages causés par la guerre civile. Or la ville, ajoute-t-il, a tout intérêt à ne pas la laisser tomber, « puisque c'est [elle] qui doibt [l'] entretenir »;

(1) Déclaration de François Pélissier, religieux, en présence du provincial, du 21 septembre 1627, notaire Porcelly, f° 524 v° (étude de l'Estang).

(2) Quittance du 9 avril 1619, notaire Olive, non folioté (étude de l'Estang). Une malheureuse tache, qui recouvre la moitié des feuillets de ce protocole, a rendu la lecture complète de l'acte très difficile.



théorie un peu aventurée — soit dit en passant — et acceptée sans doute par pur égard pour son éminent auteur dans le sein de l'assemblée communale, d'ordinaire plus à cheval sur les principes (1).

En 1619 ou 1620, il assiste chez nous à la prédication du pathétique P. Siméon, de Brignoles, qu'il félicite publiquement (2) et se préoccupe un moment, semble-t-il, de fonder une filiale à la chapelle de Saint-Ausile à Callas (3).

En 1626, il intervient dans une transaction passée par le couvent, chargé parfois de ses intérêts, et qu'il favorise manifestement de sa protection toujours grandissante avec sa réputation et ses emplois (4). Trois ans auparavant le chapitre généra l'avait, en effet, promu procureur de l'Ordre, hautes fonctions où il fut confirmé successivement en 1625 et en 1628, cette fois encore pour trois ans et à la recommandation du Roi, malgré,

(1) Arch. c[les], CC. 101, f[os] 50 et 86 v° et BB. 22, f° 202.

(2) « Tandis que le P. Siméon, de Brignoles, prêchait à Draguignan, le R. P. Gabriel Lefèvre, des Mineurs conventuels, qui a été depuis procureur de son ordre à Rome et commissaire apostolique en Flandre, ayant assisté à sa prédication, dit tout haut devant out le monde n'avoir jamais entendu un prédicateur plus émouvant que le P. Siméon » (*Archives capucines*, par le R. P. Henri de Grezes; *Le couvent de Saint Tropez*, p. 55).

L'auteur de la vie du P. Siméon place cette prédication pendant la campagne de Louis XIII en Béarn, et fait mourir le prédicateur le 4 décembre 1620. Or la campagne de Béarn ne commença qu'au printemps de 1621.

(3) Arch c[les] de Callas, BB. 39, f° 159.

(4) Cf. accord du 23 juillet 1626, notaire Bromet, f° 230 (étude de l'Estang).

Nos religieux avaient reçu notamment mission de toucher, au nom du procureur général, 18 écus qu'il avait prêtés en 1605 au chapitre de Lorgues, à raison desquels il y avait procès. (Acte de procuration du 4 novembre 1623, notaire Olive, f° 553, même étude).

— nous dit Peiresc qui paraît s'intéresser au célèbre religieux, — « une grosse horde de partisans contraires » (1).

Etant visiteur apostolique, il revient à Draguignan et, en décembre 1633, passe le prix fait de la construction d'une tribune dans l'église.

C'est le dernier témoignage que nous avons de sa sollicitude envers le couvent qu'il avait comblé de ses bontés, et même la dernière trace de son existence. Il mourut dans la maison conventuelle de l'Isle près Carpentras, avant le 30 janvier 1637, époque où nos religieux réclamèrent la dépouille du « general [procureur général] », qu'ils s'honoraient de qualifier de « profès » et « enfant » de leur communauté. Mais ils durent partager avec celle d'Avignon, sa ville natale (2).

La place qu'occupe dans les annales de son ordre et dans celles, autrement modestes et pour nous non moins intéressantes, du couvent de Draguignan, un religieux dont personne jusqu'ici ne paraît avoir soupçonné les attaches avec le diocèse de Fréjus, justifiera sans doute les détails suivants sur sa vie et ses œuvres. Voici, tel qu'il nous fut transmis avec autant d'obligeance que de compétence, son brillant *cursus honorum*.

(1) *Lettres*, I. 625.

(2) Actes des 30 janvier 1637, 9 mai 1639 et 29 décembre 1640, f°s 43, 254 v° et 569 v° et du 31 mai 1641, f° 210, notaire Olive (étude de l'Estang).

Le partage entre les couvents de Draguignan et d'Avignon confirme l'assertion du P. Franchini que le P. Gabriel Lefèvre était avignonais : *Gabriel Faber Avenionensis dicitur à Frauchino* (P Hyacinte Sbaralea).

La petite ville de Seillans demandait à l'évêque un prédicateur pour le carême de 1634, en remplacement du *général* des Cordeliers qui n'avait pu venir (arch. c[les], BB. 56, f° 16).

Ce général ne serait-il point, d'aventure, notre procureur général Lefèvre?

Gabriel Lefèvre, que nous savons être d'Avignon, prit l'habit et étudia à Gênes. Élu provincial de Provence le 20 octobre 1604, il fut confirmé deux fois dans cette charge, une première fois le 20 mai 1608. Envoyé visiteur à Gênes, on l'élisait derechef provincial, le 18 septembre 1613. Nous le trouvons en 1614 président du chapitre provincial de Lyon, en 1615 de celui de Provence. L'année suivante, il voyage en Suisse et en Alsace, où il préside le chapitre. En 1621, il est visiteur de la Provence et du Languedoc. Deux ans après, au chapitre général, il est nommé procureur et confirmé en 1625 et 1628 dans ce poste qu'il occupa jusqu'en 1631. Ne serait-ce pas postérieurement qu'il aurait été commissaire apostolique en Flandre? On a vu le haut intérêt dont notre grand Peiresc paraît l'avoir honoré. Le P. Franchini fait l'éloge de ses talents oratoires, et Wading écrit qu'il aurait été prédicateur du Roi. Retiré à Gênes, il y remplit encore diverses charges, lorsque, au retour d'un chapitre qu'il venait de présider, il mourut au couvent de l'Isle (1).

(1) Nous devons ces renseignements et la liste bibliographique qui suit au savant archiviste de l'ordre des Capucins à Rome, le P. Edouard d'Alençon, par l'aimable entremise du regretté P. Apollinaire de Valence, bien connu de tous les érudits méridionaux. Ils sont tirés de Wading *(Scriptores Ord. Minorum)*, du *Supplément* à cet ouvrage par le P. Hyacinthe Sbaralea (Rome, 1806), et de la *Bibliosofia e memorie letterarie di scrittori Francescani conventuali ch'hanno scritto dopo l'anno 1585, raccolte da F. Gioanni Franchini da Modena* (Modena, 1693). Ce dernier auteur a consacré au P. *Gabriel Fabri, da Avignone*, une notice de 10 pages que le R. P. Edouard d'Alençon a bien voulu nous résumer. La liste suivante des publications du P. Lefèvre, tirée de Wading et de Sbaralea, est pour attester au moins la fécondité de l'orateur et de l'écrivain et une activité intellectuelle qui ne va pas d'ordinaire sans une grande facilité et des aptitudes naturelles:

Orationem funebrem in obitu Henrici IV. Regis Galliarum, Parisiis, 1610;

La bibliothèque de Carpentras a conservé parmi ses richesses une œuvre, très probablement inédite, du P. Gabriel Lefèvre, sur laquelle il ne faudrait pas, croyons-nous, juger son mérite d'orateur, non encore dégagé alors des influences plus ou moins heureuses de sa jeunesse et bien loin d'avoir atteint, avec le goût plus épuré de l'âge mûr, son entier épanouissement. C'est le *Discours funèbre* prononcé à Apt (?) *sur la mort de M. de Buous* [Pompée de Pontevès, surnommé le Grand]. Le panégyrique n'est pas daté. Mais Pompée, dont l'époque précise du décès est inconnue, étant mort avant 1605, on peut supposer qu'il fut prononcé dans les premières années du

Oratio de SS. conceptione B. V., impressa Romæ, anno 1625, in-4°;

Oratio de anno Jubilæi, Ibid, eod. anno, in-4°;

Memoriale antiquarum Provincialium ordinis Sancti Francisci in Galliis, Paris., ap. Joan. Laquehay, 1625, in-8°;

Speculum in quo Franciscanæ Religionis exprimitur status et justa de Conventualium titulo et primatu prætensio repræsentatur, Paris., ap. Joseph Bouillerot, 1626;

Opus panegyricum sacrae Assisiensis ecclesiæ Minoritici instituti Basilicæ in qua jacet corpus S. Francisci, Romæ, ap. Jacob. Mascardum, 1627, in-4°;

Panegyris vel expositio psalmi 19 EXAUDIAT TE DOMINUS ... *Regi Galliarum Rupellam expugnanti applicata, gallico idiomate*, Paris., 1628, ac iterum ibid. in latinum translata et Romæ eod. anno, in-8° ;

Confutationem responsionis quam in lite præcedentiæ inter Conventuales et Observantes quidam anonymus exhibuit sacr. Cardinalium congregationi, Astæ, ex typogr. fratrum de Langrandis, 1629, in-4°;

Arbor religionis seraphicæ graphice cupri incisa et Carolo Barberino Urbani VIII pronepoti dicata, Avenione, anno 1633, typ. Jo. Bramercan. *Catalogum SS. Ordinis Minorum* cum iconibus dicit auctor Historiæ Placentiuæ ecclesiæ, lib. 19, pag. 308, anno 1276.

De sacrâ scripturâ, etc.

De fide summorum Pontificum.

XVIIe siècle (1). Par le genre de *l'écriture* — comme on dit maintenant — il porte d'ailleurs assez exactement la date de cette époque au goût littéraire gâté par l'enflure, l'affectation, la recherche constante et la préciosité. La composition oratoire n'échappe pas à ces défauts : elle abonde en rapprochements ingénieux, sinon toujours très naturels, en jeux d'esprit et quelquefois de mots, et c'est presque, d'un bout à l'autre, un long cliquetis d'antithèses à effet. Tous les *concetti* pourtant ne sont pas si puérils que le *Pompée pompeux* — presque inévitable, — et la pensée, asservie à l'imitation du modèle antique et comme engoncée dans sa gaine inflexible, si elle manque de souplesse et d'aisance, ne manque ni d'énergie ni parfois de chaleur. L'hôtel Rambouillet n'admira-t-il jamais des contorsions de style plus tourmentées? Pontevès « commença à commander quand les autres à peyne savent hobeir; il enseignait quand les autres commencent d'apprendre » — « Alors qu'il estoit au combat, tous les soldats le suyvoient, mais au retour, c'estoit luy qui suyvoit les soldats et faisoit la retraite. Il estoit le premier aux attaques, le dernier à jouyr du fruit de la victoire, premier au travailh, dernier au repos... agreable toujours aux amys, redoutable à ses ennemys » (2).

Gabriel Lefèvre est, sans contredit, une des plus hautes per-

(1) « Pompée fut l'un des plus fameux guerriers de son siècle ». (*Généalogie histor. de la maison de Sabran-Pontevès*, p. 81-85).

Ce remarquable travail, qui fait honneur à ses distingués et généreux auteurs, malgré ses lacunes, donne cinq enfants seulement à Gabriel, père de Pompée. L. P. Lefèvre lui en attribue sept : « Sept planètes, dit-il, qui brilloyent en l'emysphere de sa maison ».

(2) *Manuscrits* de Peiresc, XXII, p. 178; Bibliothèque de Carpentras, *Catalogue*, II, p. 95.

sonnalités, sinon la plus haute du couvent dracénois, devenu par la suite si peu soucieux de ses gloires que le nom même de ce second dignitaire de l'ordre n'y était plus connu au XVIII[e] siècle, et pareil oubli est pour nous en faire supposer et regretter combien d'autres! Nous le découvrîmes et nous pûmes suivre sa trace, ignorée jusque là, dans la poussière des études notariales, où dort — en attendant, hélas! le sort fatal de tout ce qui ne sert plus — une grande partie et non toujours la moins curieuse de notre passé civil et religieux. Le chanoine Audibert lui-même avouait ne connaître « aucun Cordelier du couvent de Draguignan qu'on ait pu regarder comme un homme d'un mérite distingué ». Il ajoutait avec infiniment de raison : « ce n'est pas que, dans l'espace de plus de cinq cents ans que ce couvent a subsisté, il n'y en ait eu probablement plusieurs, mais ceux qui sont venus après n'ont pas été soigneux de les faire connaître ».

Nous avons parlé incidemment des prises d'habit, sans rien dire de la cérémonie des vœux, d'ailleurs d'une très grande simplicité. M[e] Malespine, notaire, va se charger de nous la décrire en ses moindres particularités avec sa minutieuse précision professionnelle, ayant été requis, le 3 décembre 1616, de minuter, entre quelque vente d'huile et un contrat de louage ou de mariage, l'acte de réception du jeune Nicolas Bocquier, ou Bouquier, de Marseille. Le novice est à peine majeur. Il se présente avant midi, devant toute la communauté assemblée dans le réfectoire, au son de la petite cloche, sous la présidence de Fr. P. Alexis Rodeillat, gardien, et, se prosternant aux pieds de celui-ci, il le *supplie* et le *requiert* « humblement, les mains joinctes, le voulloyr recepvoir à faire proffection de la... religion

[franciscaine], en laquelle et au service de Dieu et de Monsieur saint Françoys, il a vollonté vivre et mouryr ». Le prudent gardien de lui *remontrer* alors « la pauvretté et regime de lad. religion et statuts d'icelle, affin de y bien advizer, pour ce que estant, lad. proffection faicte, il n'aura pas apprès moyen de s'en dezister ni despartyr... ». Mais durant l'épreuve à laquelle il a été soumis, le novice a mûrement réfléchi, ayant « esté assés assavanté de tous les statuts de lad. religion et de la pouvretté d'icelle et,... avec l'ayde de Dieu, il espere les porter et supporter patiemment... [en] bon religieux ». En conséquence, « derechef » il sollicicte son admission. Devant sa « percistance », le gardien, toujours entouré de la famille conventuelle, se décide enfin à obtempérer aux désirs si pressants de Frère Nicolas, qui prononce alors ses vœux solennels, prête le serment à la manière des religieux, *ad petus,* écrit notre notaire un peu distrait, et reçoit aussitôt l'accolade fraternelle : « C'est tout incontinent transporté vers les susdicts religieux et avec iceuls se sont entrebrassés comme fraires, en signe apparent de la réception ». Puis, « pour montrer... le zele, affection et vollonté qu'il a de parvenyr en ceste sainte religion », le nouvel enfant de Saint François fait donation au couvent, sur ses biens, de 150 l. destinées aux réparations des bâtiments « et mesme [surtout] aux orgues... » (1).

(1) Malespine, notaire, f° 1543 v° (étude Etienne).

Quelquefois le gardien, ne se bornant pas aux « interrogats, amonitions et avertissements... en tel cas accoutumés », y joignait « ung beau et signant sermon », comme fit Fr. François Comte en recevant Fr. Pierre Laugier, le 14 avril 1569. (Notaire Pascalis, f° 334, étude de l'Estang).

La cérémonie, effectuée dans le réfectoire avant midi — on n'est pas sans l'avoir remarqué — laisse supposer un complément naturel, déjà révélé à notre curiosité par une tradition non moins chère sans doute, ni moins religieusement observée que toutes les autres, quoique d'un ordre plutôt gastronomique. Le déjeuner de gala qui la clôtura parut sans doute un détail vulgaire au notaire Malespine, trop asservi à la solennelle gravité du formulaire pour le consigner. On peut se demander toutefois s'il fut vu d'un œil aussi indifférent par tous les assistants, soumis à l'austère « regime » que l'on sait et dont le prévoyant gardien avait cru devoir avertir charitablement l'estomac du jeune récipiendaire.

Tandis que les bâtiments claustraux étaient parfois empruntés pour des services communaux temporaires, tels le bureau de santé en 1629 (1), la vaste nef de l'église, choisie sans doute tout exprès à cause de ses dimensions, comme succursale de la collégiale, servait aussi à un genre d'exercices qui n'était pas pour effaroucher les fidèles à cette époque simpliste, encore qu'il s'agit « de disputes ». On appelait ainsi le concours public ouvert entre les candidats à la régence du collège devant un aréopage composé de tout ce que Draguignan comptait d'érudits, de lettrés, et d'une affluence aussi nombreuse que choisie. Le dimanche, 25 juin 1623 notamment, les échos de l'enceinte sacrée résonnaient d'accents inaccoutumés, de ronflantes périodes tirées des *Oraisons* de Cicéron et, au fond de leurs niches, les saints stupéfaits étaient bercés d'une musique étrange, qui n'avait rien de liturgique, du rhythme de poésies profanes, grecques et

(1) Arch. c[les], BB. 23, f 200 v°.

latines. « La plus grande partie des regens de *la* Province » étaient accourus, convoqués par lettres, et les épreuves, commencées la veille, jour de Saint-Jean, en l'église collégiale, ayant dû s'achever ailleurs le lendemain dimanche, à cause des offices, rendez-vous avait été pris aux Cordeliers. Le lieutenant principal du siège, Honoré de Poitevin-Mallemoisson, si jaloux de ses prérogatives, présidait solennellement, *bailhant* lui-même « la laisson » aux candidats, « à l'ouverture du livre ». Il était entouré de tous les autres *messieurs*, « magistrats tant de la justice que de la pollice, prebstres segulliers et regulliers », et des plus *apparents* de la ville, comme on aimait à désigner les notables, « advocatz, medecins et bourgeois... ». Rarement les stalles solitaires du grand chœur, habituées à l'humble robe de bure, avaient été à pareil honneur et vu se prélasser si brillante compagnie (1).

Même concours de monde et de beau monde le jour du 15 août 1633, où le tournoi promettait d'être particulièrement mouvementé. La ville était lasse du principal Hugolin, avocat, beaucoup plus souvent à l'audience qu'au collège, lorsqu'il ne faisait pas des cours de droit dans les familles, et en vain lui avait-elle fait interdire, par arrêt, ce cumul très préjudiciable aux études. Finalement on avait décidé de le remplacer par voie de disputes et, pour organiser celles-ci le plus correctement, on s'était adressé à la compétence d'une notabilité dracénoise déjà citée, le professeur de théologie Melchior Raphaëlis. Ce dévoué compatriote avait tout fait et même « prins la payne de dresser les

(1) Arch. c^les^, BB. 29, f°s 556 et 561 et BB. 51, f° 319.

placarts et les faire imprimer de la teneur que s'en suit : « Le « college de Draguignan sera donné à la dispute le quinziesme « d'aoust, jour de l'Assomption de la Vierge, à deux cens escus « de gaiges et autres conditions qu'on pourra sçavoir de « Monsieur Raphaëlis, theologal de Saint-Sauveur ».

Dans le jury, c'était toute une collection de gros bonnets, bonnets de docteurs en droit, en médecine, en théologie : les avocats Guillaume Vitalis, Flotte-Lambruisse, Sébastien Maynard, le médecin Raynaudi, les chefs des communautés religieuses des Augustins, de l'Observance, des Minimes, des Capucins, le chanoine Aycardy « et plusieurs autres ». Par un coup de théâtre un peu prévu et que la curiosité publique avait escompté sans doute, Hugolin se présente et demande à entrer en lice. Raynaudi proteste, au nom de la municipalité, qu'il est exclus du concours. L'ancien principal persiste ; le jury ayant réservé probablement la question de droit, il prend part aux lectures et explications de textes et sort vainqueur de la lutte, — car c'était un rude jouteur.

La ville s'en tira en faisant délibérer par le conseil que le régent serait choisi, nonobstant le concours. Mais l'homme de loi se retrouva sous le principal évincé, et il y eut procès, terminé par sentence arbitrale. Le collège fut baillé à un protégé du chanoine Raphaëlis, Hermentaire Allègre, de Châteaudouble, docteur en théologie, « homme d'église, duquel la jeunesse devait être, disait-on, bien morigenée et instruite » (1).

(1) Cf. délibération du conseil de ville du 28 août 1633 (arch. c^les^, BB. 23, f° 727 v°), et bail du 30 du même mois, notaire Pascal, f° 401 (étude de l'Estang).

La sereine existence des religieux fut troublée à cette époque par l'installation dans leur voisinage et trop près d'eux du monastère de la Visitation. On sait qu'ils firent d'abord grise mine aux entreprenantes nonnains et entrèrent même ou menacèrent d'entrer au procès intenté contre elles par la ville, puis terminé par transaction. Ils ne s'étaient pas montrés plus bienveillants pour les Minimes, lorsqu'en 1616, ceux-ci, ayant jeté leur dévolu sur Notre-Dame-de-Bethléem [Sainte-Anne], étaient venus s'installer « de *leur* autorité » bien en face, dans l'hôpital Saint-Esprit [caserne Abel-Douai, salle d'armes, etc.], « prethandant y fere exercisse de *leur* relligion ». Chanoines de la collégiale, Dominicains, Augustins, Franciscains s'étaient levés contre eux comme un seul corps, leur signifiant d'avoir à déguerpir (1). Serait-il peu charitable de supposer que les plus offusqués de l'inquiétant, nous allions dire du provoquant vis-à-vis, n'avaient été ni les derniers, ni les moins ardents à relever le défi et à courir sus à ces audacieux nouveau-venus?

Si les rapports du couvent avec voisins et voisines portant capuce ou voile ne furent pas toujours empreints d'une extrême courtoisie, ceux de ses propres membres entre eux n'échappèrent pas davantage aux inévitables inconvénients de la vie en commun. Pour maintenir la discipline, les supérieurs durent parfois recourir à des moyens qui témoignent d'une médiocre autorité morale de leur part et de certaines tendances à l'insubordination

(1) Cf. actes de sommation signifiés aux Minimes, les 7 et 19 décembre 1616, à la requête du Chapitre, des Dominicains, Augustins et Cordeliers, déclarant s'opposer tant à leur « logement » au Saint-Esprit qu'à leur mise en possession du prieuré de Notre-Dame de Bethléem ; notaire Malespine, f°ˢ 475, 1553 v° et 1593 (étude Etienne).

et au relâchement. Aussi, le soir du 25 janvier 1638, en temps de carnaval par conséquent, le gardien Antoine Périer et Fr. Blaise Pasquet, rentrant, après avoir dîné en ville, prirent une singulière précaution : ils firent poser par trois individus des madriers à l'extérieur de la porte du couvent. Evidemment ce n'était pas pour empêcher d'y entrer! Tel fut le sentiment de Fr. Gabriel Berlier qui s'en plaignit au provincial, ayant été d'autant plus blessé par ce manque de confiance envers le portier qu'il remplissait pour lors cette charge (1).

Nous voulons croire que la visite du général de l'ordre en 1624 n'avait été provoquée par aucun désordre particulier, et que ce dignitaire faisait ses ordinaires chevauchées. Il voyageait en effet à cheval, d'étape en étape, et c'étaient les couvents qui lui fournissaient sa monture, parfois assez médiocre, comme celle que lui procura le gardien Rodeillat et qui ne put faire le voyage (2).

Notons, deux ans après, un petit incident qui ne paraît pas heureusement avoir troublé l'harmonie des bonnes relations de la maison avec l'hôtel de ville. Claude Brémond, provincial, avait prêché le carême de 1625 et prétendait devoir être désigné de nouveau pour celui de 1626. Seulement, ayant été obligé de s'absenter, il avait subrogé à sa place un autre religieux. L'évêque n'admit pas cette substitution et nomma un tiers. Celui-ci avait déjà commencé la station, lorsque le P. Brémond vint sommer la municipalité de lui céder la chaire et partit sans attendre la réponse. Elle ne lui fut pas moins faite par devant notaire et

(1) Acte du 16 février 1638, notaire Bromet, f° 76 (étude de l'Estang).

(2) Acte du 22 juin 1624, notaire Mottet, f° 207 v° (*Ibid. id.*).

assez vertement. On lui dit que sa fugue subite prouvait bien qu'il n'avait fait tout ce bruit « que pour travailher et traquasser la communauté, laquelle » pourtant l'avait « très bien payé » (1).

Comme les guerres de religion, les agitations de la Fronde eurent jusqu'en cette paisible enceinte leur répercussion. La clôture conventuelle fut la prison où le consul ou proconsul Raimondis, le prudent chef des Canivets, fit mettre en sûreté les « suspects », devançant les procédés et même le langage révolutionnaire (mars 1652). Puis, dans la sanglante après-midi du 19 juin 1659, après l'assassinat du jeune Antoine Gansard, tombé sous la fusillade du corps de garde municipal de la porte Saint-François, le premier consul Laurent-Vaugrenier s'étant soustrait par la fuite, à travers le dédale du cloître, aux vengeances d'une foule exaspérée, celle-ci envahit le couvent, fouilla inutilement tous les recoins et, de rage, alla se ruer finalement sur sa maison. Vaugrenier, sauvé providentiellement, passa plusieurs jours dans sa secrète et impénétrable retraite, nourri par les religieux qu'il ne paya, dit-on, « que d'ingratitude » (2).

En 1667, l'évêque de Fréjus Ondedei, faisant sa tournée pastorale, descend chez les Cordeliers où le doyen du chapitre lui fait porter à manger. L'ami de Mazarin, habitué sans doute à d'autres menus, se méfiait-il un peu de l'ordinaire du couvent, ou plutôt n'éprouvait-il pas quelque scrupule à occasionner à celui-ci la moindre dépense (3)?

(1) Acte du 25 février 1626, notaire Mottet, f° 119 (étude de l'Estang).

(2) Arch. c[les]. BB. 26, f° 170 v°, etc.; *l'Hôtel de Raimondis-Canaux*, p. 63, etc., et *Livre de raison*, p. 197.

(3) Arch. dép[les], G. Visites pastorales de l'évêque de Fréjus, reg. 1659-72, f[os] 158-162.

Deux ans après, ils hébergent leur général, et de cette visite leurs annales, peu communicatives, ne retiennent que le souvenir de la note à payer, soit 53 l. (1).

Une saignée autrement forte avait été pratiquée en 1664 à leur pauvre bourse : le chapitre provincial ne les avait pas taxés à moins de 300 l. « pour le soutien du couvent de Marseille ». Sans la vocation fort opportune de Fr. Bonaventure Romégas, qui apporta la somme dans les plis de sa robe, grave eut été l'embarras du frère économe (2).

Pénurie de fonds, pénurie de sujets, pauvreté matérielle et morale, c'étaient les symptômes de la décadence avec tout le cortège de ses misères. Déjà en 1653 la municipalité, qui avait toujours l'œil ouvert sur les couvents qu'elle considérait comme des écoles de moralité et de vertu, aussi utiles pour l'enseignement populaire de la religion et la discipline sociale que le collège l'était pour la diffusion de l'instruction à tous les degrés, s'était ému de leur désertion générale. Le même marasme sévissait chez les Prêcheurs et chez les Augustins, nonobstant, disait-elle, qu'ils aient tous des « rentes très considerables (?) pour l'entretien d'une famille honorable quy serviroit au bien et avantage de la ville (3) ». Hélas! le siècle où le couvent avait eu l'honneur de fournir un des premiers et non des moins distingués dignitaires de l'ordre, n'y trouvait plus, à son déclin, que quatre religieux, inutiles et désœuvrés, perdus dans l'immensité du cloître et de l'église, dont la porte du confessional même leur était interdite.

(1) *Livre de raison*, p. 196.

(2) Acte du 9 novembre 1669, notaire Olive, f° 1157 v° (étude de l'Estang).

(3) Arch. c^{les}, BB. 21, f° 267.

VI

LES DÉSASTRES DU XVIII[e] SIÈCLE. — UNE PROFANATION SACRILÈGE. — RARETÉ DES VOCATIONS. — GESTION DU P. PONS. — INVASION DE L'ARMÉE AUSTRO-SARDE. — SORTIE DES CORDELIERS. — BÉNÉDICTION DU DRAPEAU. — FÊTE POUR LA PAIX. — USAGES RELIGIEUX. — LA CHASSE AU CADAVRE. — UN SÉPULCRE BLANCHI. — LA SUPPRESSION.

Au mal irrémédiable dont l'institution est frappée au cœur, le XVIII[e] siècle ajoute la ruineuse catastrophe de la banque de Law et les bouleversements matériels, toujours désastreux, de deux invasions : celles du duc de Savoie en 1707 et des Austro-Sardes en 1746-1747 (1). A deux reprises, les bâtiments claustraux sont convertis en hôpital militaire pour les Français ou pour les Espagnols, nos alliés, et, de plus, l'église devient, en 1747, un vulgaire magasin à fourrages.

Celle-ci avait subi en outre en 1709 l'outrage d'une profanation sacrilège qui ne nous est connue que par les prières publiques ordonnées en réparation dans un des rares mandements, parvenus jusqu'à nous, d'un épiscopat illustre. « Quelques scélérats, dit le futur cardinal Fleury, ont poussé l'impiété jusqu'à enlever de l'église des P. Cordeliers le corps adorable de J.-C.... C'est la seconde fois que cette profanation arrive dans ce diocèse ».

Une procession générale eut lieu le dimanche 10 novembre, à

(1) Comme la plupart des maisons religieuses, les Franciscains essuyèrent des pertes considérables par le remboursement de leurs capitaux en billets de banque. Une somme primitive de 2.280 l., liquidée d'abord à 1.824 l., fut baillée à la ville, réduite au 21 0/0 (1724), c'est-à-dire à 383 l., produisant, au taux de 4 0/0, 15 l. 8 s. (*Livre de raison*, p. 217).

l'issue de laquelle l'amende honorable fut prononcée par le sacristain et le capiscol du chapitre, à genoux, au bas de l'autel, chacun un gros flambeau à la main, devant le saint-sacrement que l'officiant tenait, tourné vers le peuple (1).

Pendant un demi-siècle (1698-1749), quatre noms de gardiens se succèdent en alternant, à la tête d'un troupeau dont ils représentent numériquement le quart : les Fr. Martiny, discret perpétuel; Bonaventure Romégas, Joseph Pons et Joseph Berlier. Celui-ci finit même par résumer à lui seul toute la communauté, sans réaliser pour cela plus d'économies. Il administra avec une incurie voisine de la dilapidation, au dire de son zélé, sinon toujours fort charitable prédécesseur et successeur. Ce Père Pons, fils d'un bourgeois de Villecroze et pour nous une vieille et chère connaissance, fut vraiment la providence de la maison, qu'il sauva du délabrement, en même temps qu'il sauvait quelques parcelles du trésor de ses archives et de ses souvenirs historiques. Revenu en 1744 pour la diriger de nouveau, après y avoir été successivement postulant (1707), économe (1724-1725) et gardien (1726-1728), il la trouva absolument dénuée de provisions et de meubles, vidée et à moitié ruinée. Ni blé, ni huile, ni bois, ni charbon, le prédécesseur avait consumé denrées et combustible, laissant tomber les bâtiments et emportant encore *(sic)* 800 livres. Il fallut tout refaire et reconstituer, réparer, restaurer, améliorer. Le P. Pons s'y dévoua corps et âme, puisant même dans sa bourse d'une main généreuse et mérita bien les éloges qu'il est d'ailleurs le premier à se décerner. La ferveur des anciens jours

(1) Arch. dép^les^, H. Cordeliers de Draguignan.

s'était ravivée un instant en cet honnête convaincu et jetait avec lui sa dernière flamme (1).

Le malheureux religieux subit la crise de l'invasion austro-sarde de 1746-1747, où il eut à loger pendant quarante jours mortels et souvent à nourrir et à abreuver deux compagnies de grenadiers piémontais qui, pour un flacon de vin, « menaçoient de mettre le feu aux quatre coins du couvent ». Il dut ensuite, pendant près de trois longues années (1746-1749), vivre expulsé de cette chère demeure qu'il avait si bien réparée et embellie pour en faire un hôpital et un grenier à foin. Mais l'habile homme tira de cette mauvaise fortune tout le parti possible et, dans le règlement général de l'indemnité d'occupation, obtint par ses actives démarches un chiffre exceptionnel, « à la grande jalousie — ne manque-t-il pas d'ajouter avec une joie visible — de tous les autres religieux ».

A travers ses tribulations, il avait eu la satisfaction de voir célébrer deux cérémonies patriotiques, dont le couvent fut favorisé : une bénédiction de drapeau et la proclamation de la paix. Voudrait-on nous permettre d'emprunter ces faits-divers au journal manuscrit du chroniqueur franciscain, faute de la *Gazette d'Avignon*, dont on chercherait sans doute inutilement le précieux numéro à Draguignan et même ailleurs?

6 avril 1746.— « Le R. P. Buxelle, de notre couvent de Sisteron, aumônier dans le régiment de Gâtinois, nous a procuré la béné-

(1) Et pourtant, il ne paraît pas que la défense de confesser, qui frappait depuis plus de ent ans le personnel des religieux prêtres, décidément bien déchu, ait été levée en faveur u plus fervent d'entre eux. *Tu quoque !!!*

diction du drapeau dud. régiment, où l'on a sonné un grand carillon, mis six cierges de demy livre à l'autel et six bouquets, et avons donné de l'eau bénite à tous Messieurs les officiers, où toute la ville a assisté, et nous ont donné 24 l., couchées au cartulaire au mois d'avril de la même année » (1).

« Réjouissance de la paix du 3 mars 1749. — Le 9 mars, la ville a fait la réjouissance de la paix générale où le feu de joye étoit à l'aire de Saint-François, et le P. Pons, gardien, a illuminé le grand autel d'une extrémité à l'autre et toute l'église avec un grand feu de joye qu'il a fait faire à la Place, devant la porte du couvent, auquel il y avoit la couronne de France, beaucoup de guidons avec les fleurs de lis et les armes de l'ordre en grand et en petit.

« Messieurs les consuls, étant de retour d'allumer le feu de la ville, sont entrés dans notre église en chaperon avec sa suite et les trompettes à leur tête en sonnant, sont entrés [dis-je], dans l'église, où elle était déjà remplie du monde, et je les ay placés sur des fauteuils du côté de l'évangile, dans le presbitère, et tout de suite je me suis habillé en surplis, étolle et la belle chappe et j'ay commencé *l'Exaudiat,* que nous avons chanté avec le verset et l'oraison du Roy et ensuite j'ay fait présenter 4 beaux flambeaux à Messieurs les consuls et nous avons été, avec un grand concours de monde, allumé *(sic)* le feu, après l'avoir bény et encencé et ensuite celuy des prieurs de Saint-Loup, nos cloches sonnant toujours ; et nous sommes revenus dans le même ordre dans l'église, où je me suis désabillé, et Messieurs les consuls

(1) *Livre de raison*, p. 299.

ont quitté leur chaperon et, tout de suite, je les ay priés de monter à ma chambre, où ils ont trouvé une belle collation, et cette illumination et feste a été mise dans la *Gazette d'Avignon*.

« Mgr de la Tour, intendant et premier président, ayant sceu cette feste et la dépence que j'avois fait, et luy ayant demandé auparavant la démolition des fourts, me l'a accordée, étant chez nous au jardin de la salpétrière (1) et, pour m'indemniser de lad. dépence que j'ay fait du mien, m'a donné tous les débris desd. quatre fourts, dont j'en ay fait présent au couvent pour payer le chœur, le salon et cuisine du cabaret neuf que j'ay fait bâtir, qu'aujourd'hui le tout aurait coûté très cher au couvent » (2).

Le P. Pons a consigné aussi dans son mémorial certains usages de la communauté que tous nos concitoyens ne liront peut-être pas sans intérêt.

« Quand l'évêque vient nous visiter, écrit-il, nous faisons sonner les cloches grand carillon et la grosse à la volée. La communauté va le voir et luy fait un compliment. Ainsi l'évêque en tournée pastorale, le 24 avril 1743, étant venu au cimetière, on a sonné les cloches, au retour aussi.

» L'après-diné, est *(sic)* venu confirmer... et nous l'avons receu à la porte. Il est venu sans crosse, parce qu'elle marque la juridiction, et nous lui avions préparé devant l'autel et dans le presbitère un fauteuil et un prie-Dieu avec un tapis et deux carreaux; l'autel garni de 12 beaux cierges allumés, avec des

(1) Dépendance du couvent du côté du boulevard de la Liberté.

(2) *Livre de raison*, p. 59. Il s'agit sans doute des fourneaux établis pour l'ordinaire des troupes.

bouquets et tous les autels bien garnis, et quand il a finy, les cloches ont sonné comme quand il est arrivé, et la communauté l'a accompagné jusque à la Visitation, où il s'est arrêté.

« Tout le clergé y estoit en surplis, et nous avons prêté un *(sic)* étolle à M^r le sacristain.

« Il est revenu confirmer le 26, à 9 heures du matin, jusqu'à dix », et le soir, de 4 à 5, « avec les mêmes cérémonies, sans luy présenter d'eau bénite ».

On voit que la maison tenait à affirmer son indépendance vis-à-vis de l'ordinaire, jusque dans les moindres détails du cérémonial.

A l'égard de Messieurs du chapitre, l'attitude était plutôt froide et sans aucune confraternité. En 1744, ils voulurent faire interdire au couvent d'ensevelir les enfants. L'évêque du Bellay exigea la présence du curé à la cérémonie et, de concert avec plusieurs prélats, obtint une déclaration du Roi ordonnant aux religieux de présenter les corps à l'église paroissiale, « ce que nous n'avons jamais fait », ajoute le P. Pons, avec quelque hauteur. Notre fier gardien avoue cependant qu'on s'est soumis « comme les autres », à ne plus porter chape ni étole dans la ville, ni à ne plus faire de relevailles sans la permission du curé.

C'était une vieille querelle que celle des sépultures et, pour les couvents, une question de vie ou de mort — sans jeu de mots; — car leurs immenses nefs, « exhorbitamment grandes », ne furent, on l'a vu, que de vastes nécropoles, des cimetières couverts, avec leur fosse commune et leurs alignements de tombes privées concédées aux familles riches, l'une et les autres sourco de

revenus. De là un grand zèle déployé pour attirer à soi le plus d'enterrements, lequel n'allait pas sans une certaine concurrence, revêtant parfois le caractère, tristement comique, d'une chasse au cadavre (1). Témoin ce qui arriva le 17 janvier 1725, où il devait y avoir deux obsèques : celles de Jean Séry et celles du fils d'Agnel, ménager, qui avait fait élection de sépulture en la chapelle Saint-Etienne de la collégiale, ne voulant pas être enterré aux Franciscains dans la tombe de ses ancêtres. « Pendant que nous faisions les funérailles de mestre Jean Séry, masson, raconte le P. Pons, alors économe, le chapitre fut nous enlever *(sic)*... Agnel et l'ensevelit dans le même instant. Et nous, les funérailles... de Séry finies, nous fûmes pour prendre Agnel, quoyque nous eussions esté advertis que le chapitre nous l'avoit enlevé. Nous fûmes jusqu'à la porte de la maison, où nous protestâmes dud. enlèvement, quoyque sa mère le voulût bien au chapitre, son père ayant été enseveli depuis environ un an dans notre église. Enfin procès là dessus contre le chapitre... »

Agnel étant fils de famille ou mineur et légalement incapable, le chapitre fut battu et condamné à restituer les cierges, offrandes et rétribution. On n'alla pas jusqu'à faire exhumer le corps, comme cela se vit quelquefois, et on lui laissa les os en partage. Il en résulta entre le couvent et Messieurs de la collégiale, une grande tension dans les rapports, poussée au point de se refuser

(1) « Il paroît bien, dit le judicieux chroniqueur de nos couvents, qu'ils avoient en vue d'attirer chez eux le plus de monde qu'ils pouvoient. On ne doit ni en être surpris, ni leur en faire un crime, si l'on considère qu'ils vivoient de la quête, du produit des messes et du casuel des enterrements, qui alors se faisoient dans les églises ». (Chanoine Audibert).

réciproquement les ornements sacerdotaux nécessaires pour donner plus d'éclat à la célébration de certaines cérémonies (1).

Les conflits au sujet des sépultures, pour être moins fréquents peut-être entre les couvents eux-mêmes, n'étaient pas moins aigus. En 1726, Joseph Audiffret, marchand, étant décédé, Saint-Dominique le réclame comme prieur du Rosaire; Saint-François, qui avait sans doute en sa faveur un testament, saisit le juge et obtient gain de cause. La sentence est rendue et signifiée dans les 24 heures, « et nous ensevelissons tranquillement, écrit notre triomphant gardien, à l'heure ordonnée par le chapitre ».

Toutes les communautés s'entendirent pourtant sur un point : le relèvement du tarif de leur assistance aux obsèques à une livre lorsque le chapitre s'y trouvait en corps, et à la moitié lorsqu'il n'y avait qu'un chanoine accompagné du bas chœur (2).

Ces préoccupations budgétaires, où avait fini par s'absorber la principale activité des rares conventuels, dirigée par leur séraphique fondateur vers des fins quelque peu différentes, témoignent, entre autres choses, des conditions précaires de leur existence matérielle. Leur déclaratiou de 1726 accusait un

(1) Un des chapitres du livre de raison porte ce titre sommaire :

« Ne jamais rien prêter à Messieurs du chapitre ».

Voici l'incident qui aurait motivé cette décision sévère :

« Le jour de la portioncule de l'année 1744, que M. l'abbé Renom nous l'a prêché, ayant voulu faire quatre chapes à vêpres, le chanoine Mitre officiant », le chanoine Audiffret fut prié de prêter la belle chape de la collégiale et s'y refusa, disant que les ornements ne sortoient pas de leur église ». D'où le *delenda Carthago :* « Ne faut plus rien prêter à l'advenir ». *(Livre de raison*, p. 285).

(2) *Cf.* convention du 25 mai 1767 entre tous les couvents ; *Livre de raison des Observantins*, f° 159. (Archives de la famille C. de L.).

déficit annuel de 197 l. 7 s., qu'ils devaient combler en desservant des chapelles rurales, ou à l'aide de leurs ressources personnelles. Du jour où, par suite des changements opérés dans les idées, dans les mœurs et même dans les institutions religieuses, les services en vue desquels ils avaient été créés furent rendus par d'autres avec plus de zèle et de compétence, où l'enseignement eut des instituts spéciaux, la chaire des orateurs plus goûtés, la vie se retira naturellement du milieu d'eux avec le courant des sympathies et des aumônes. Cette église, si proprement réparée, décorée avec tant de soin filial par le dévoué Père Pons, ne fut plus — dut l'irrévérencieuse comparaison le scandaliser au fond de son caveau — qu'un sépulcre blanchi.

Pourtant elle conserva jusqu'au bout, parmi le populaire, quelque chose de l'ancienne auréole que lui avait faite la légende de ses origines et de l'insigne visite de l'apôtre d'Assise, comme aussi la renommée des talents et des vertus des temps primitifs dont elle resta parée, aux yeux et dans les souvenirs des fidèles, plus magnifiquement que par tous les embellissements postérieurs. Même longtemps après la mort de notre vénéré et infatigable badigeonneur, lorsque, livrée derechef aux draperies des araignées et à l'incurie, elle fut retombée en sa vétusté malpropre, il suffisait d'un peu de carillon au sommet du vieux clocher pointu pour mettre en mouvement jusqu'aux hauts quartiers, de tout temps d'ailleurs les premiers à descendre.

« La dévotion pour les églises des religieux, écrit le chanoine Audibert, était si fortement établie dans l'esprit du peuple, que, jusqu'à l'époque de leur suppression, on courait du plus haut de la ville à l'église des Cordeliers, dès qu'il y avait bénédiction du

saint-sacrement, quoique cette église fût au bas de la ville, très incommode et mal tenue et que, depuis 100 ans au plus peut-être, il n'y eût point de religieux approuvé pour confesser ».

On sait qu'en 1766 le gouvernement crut devoir intervenir pour opérer lui-même la réforme des établissements religieux, demandée au Pape par l'Assemblée du clergé de l'année précédente. L'évêque de Fréjus, consulté, déclara la maison des Mineurs conventuels de Draguignan, réduite à deux religieux, « inutile dans son état actuel » (1). Il y eut des projets de sécularisation. L'hôpital Saint-Jacques, pour entrer dans les intentions du Roi d'abolir la mendicité en enfermant les mendiants, proposa d'y établir un asile ou dépôt. « Les Cordeliers, disait-on, ne se composent que de deux Pères et un Frère. Depuis un temps immémorial, ils ne sont d'aucune utilité à la ville; ils ne confessent ny ne prêchent. Leur église est grande et mal entretenue. Les dortoirs et l'ancien refectoir *(sic)* sont grands et en mauvais état ». C'était déjà l'abandon et le commencement de la ruine avec la perspective de la suppression inévitable, dans un avenir peu éloigné.

Lorsque la Révolution vint lui donner le coup de grâce, l'institution, réduite au personnel de deux religieux, se mourait depuis longtemps d'inanition. Complètement stérilisée, découronnée d'une partie de son prestige, elle disparut sans secousse, ne laissant ni vide ni regret. Mais ses ruines, comme ses annales, qui eussent gagné, celles-ci au moins, à être restituées par une main plus habile, ne sont peut-être pas dénuées de tout intéré

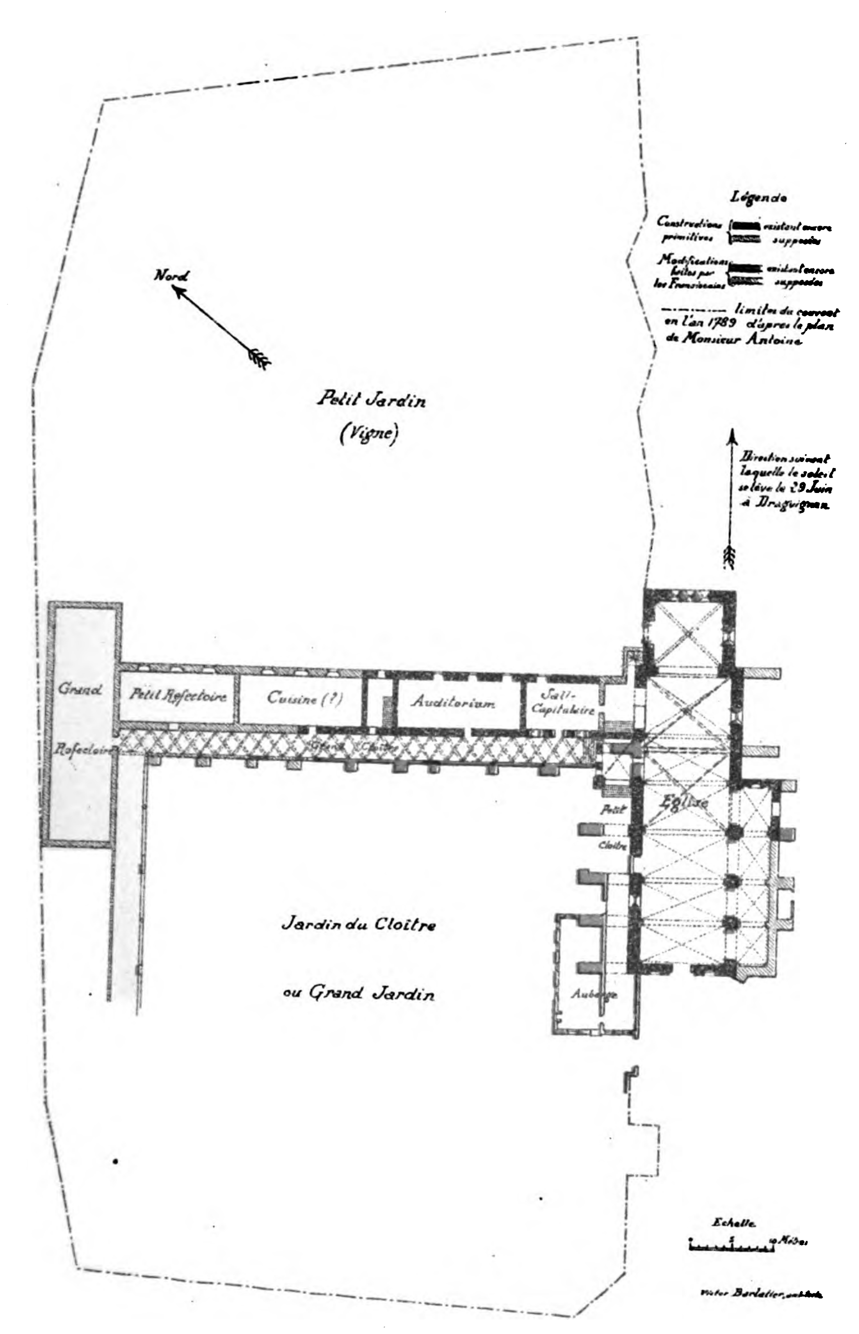
(1) Ch. Gérin, *Les Monastères franciscains*, p. 101.

rétrospectif. Elles conservent pour l'historien, l'archéologue, le simple curieux, l'attirance irrésistible, dans son charme mélancolique, de ce qui a vécu de la vie mystérieuse des siècles, de ce qui eut son heure lointaine de jeunesse et de rayonnement et occupa en somme dans ce passé, dont quelque chose de l'âme semble encore y palpiter, une grande place.

ARMOIRIES
DU COUVENT DES PÈRES MINEURS DE SAINT-FRANÇOIS
DE DRAGUIGNAN



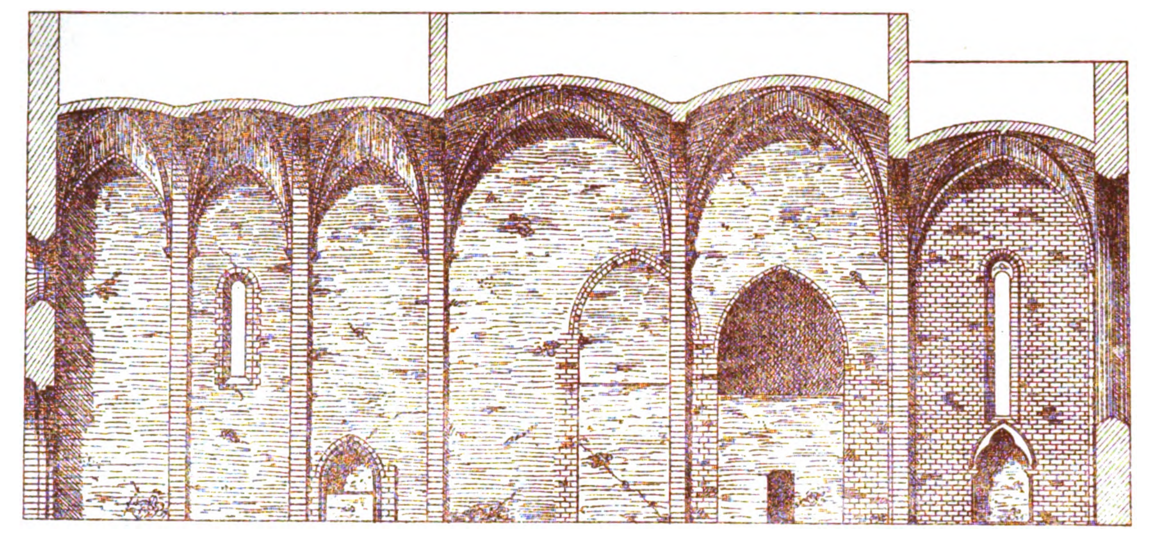
Bibliothèque Nationale, Mss. Armorial général de France, 1696. Provence, p. 208, n° 203, et Armorial illustré, II, p. 1259.



COUVENT DES CORDELIERS A DRAGUIGNAN

Planche II

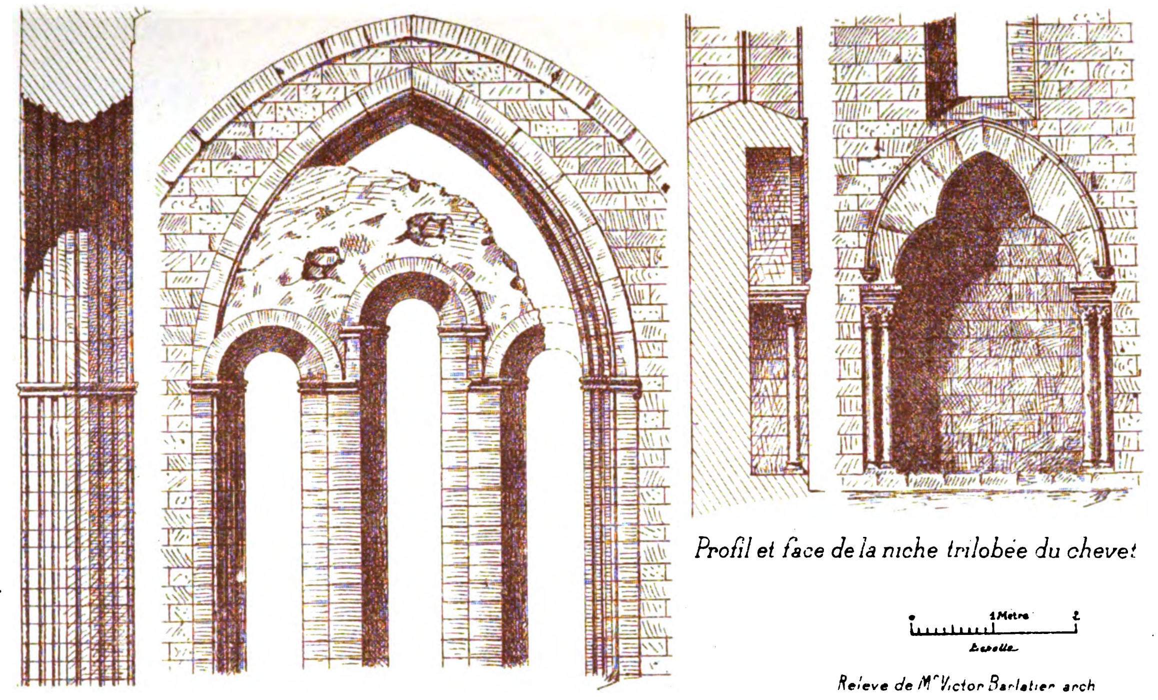
COUVENT DES CORDELIERS A DRAGUIGNAN



Coupe transversale de l'Eglise avant 1789

Planche III

COUVENT DES CORDELIERS A DRAGUIGNAN



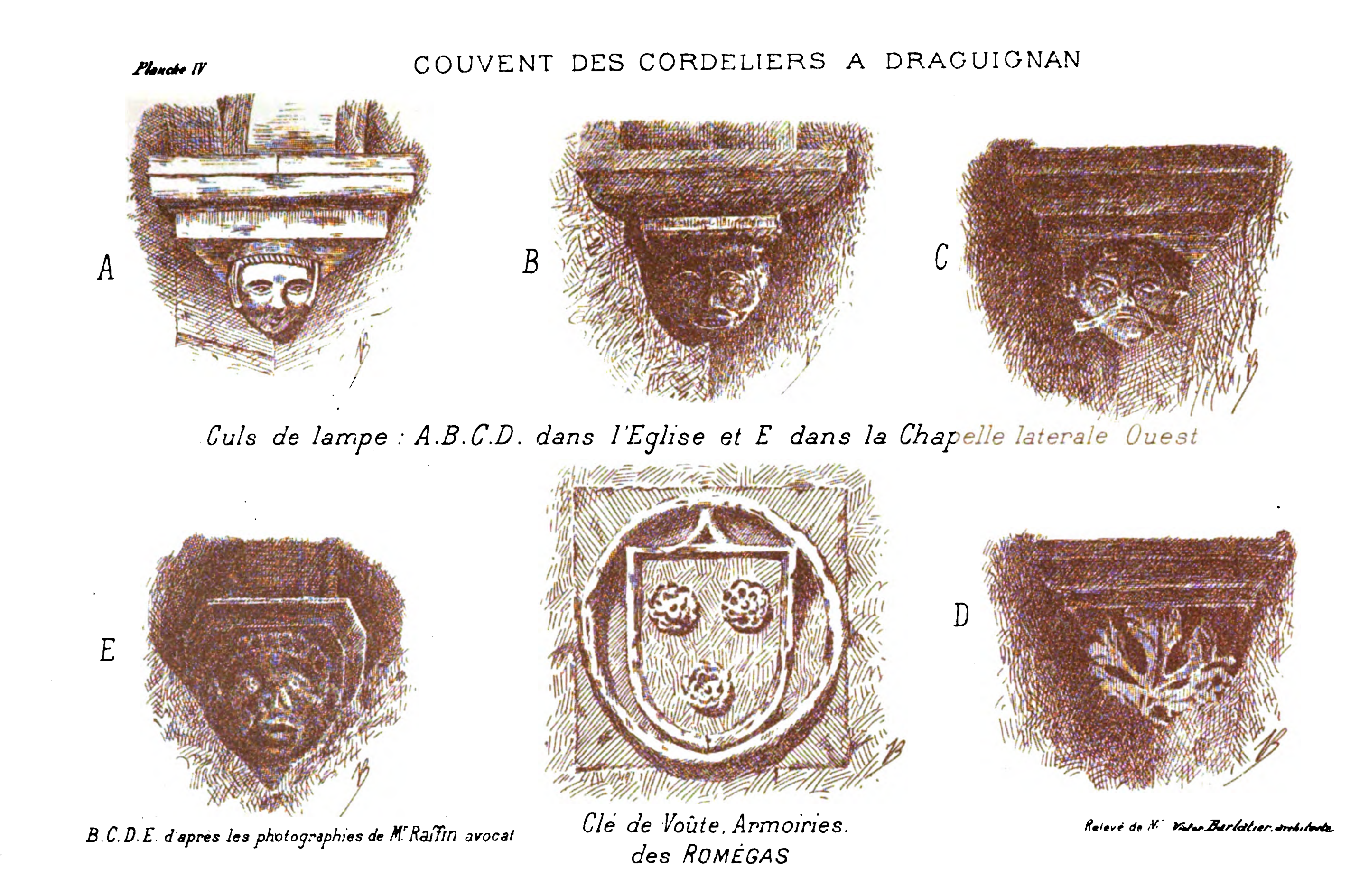
Profil et face de la grande fenêtre du chevet

Profil et face de la niche trilobée du chevet

Relevé de Mr Victor Barlatier arch

Planche IV

COUVENT DES CORDELIERS A DRAGUIGNAN



Culs de lampe : A.B.C.D. dans l'Eglise et E dans la Chapelle laterale Ouest

B.C.D.E. d'après les photographies de Mr Raitin avocat

Clé de Voûte, Armoiries. des ROMÉGAS

Relevé de Mr Victor Berlatier architecte

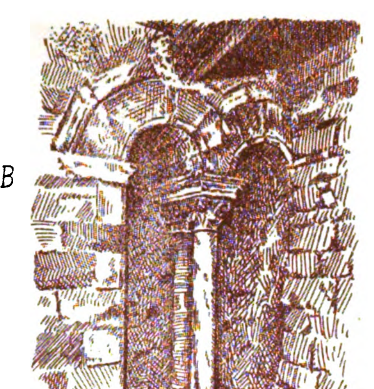
COUVENT DES CORDELIERS A DRAGUIGNAN

A



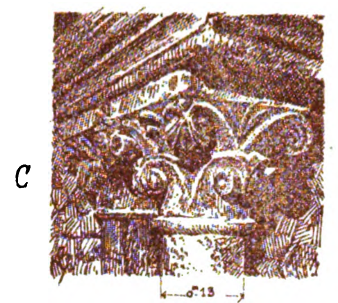
Chapiteau (Entrée de la Fabrique de Mr Rampal)

B



Fenêtre de la salle Capitulaire
Etat actuel

C



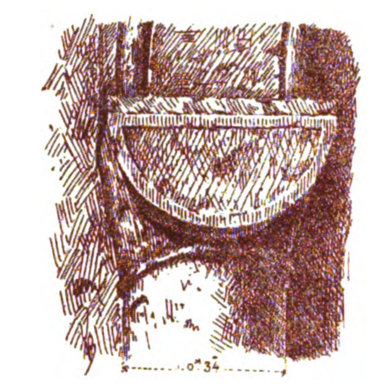
Chapiteaux de la fenêtre de la salle Capitulaire

D

Base (Entrée de la Fabrique de Mr Rampal)



Millesime gravé sur une Clé des voûtes écroulées en 1843



Chapiteau du Chevet.

Relevé de Mr Walter Barlatier, architecte.

A.B.C.D. d'après les photographies de Mr Raffin avocat.

Planche VI

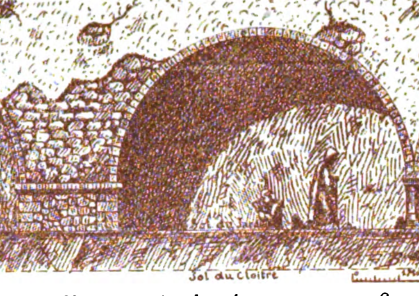
COUVENT DES CORDELIERS A DRAGUIGNAN

A



Colonne du cloître

Chapiteau d'une colonne du cloître



Une travée du cloître primitif



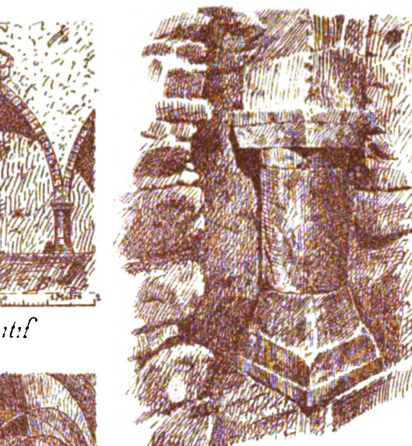


Cloître primitif

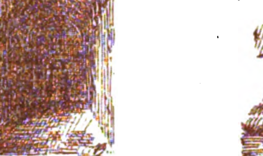


Cloître modifié par les Franciscains

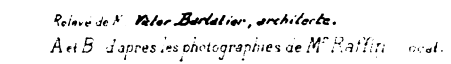
B



Colonne du Cloître



Base d'une colonne du cloître

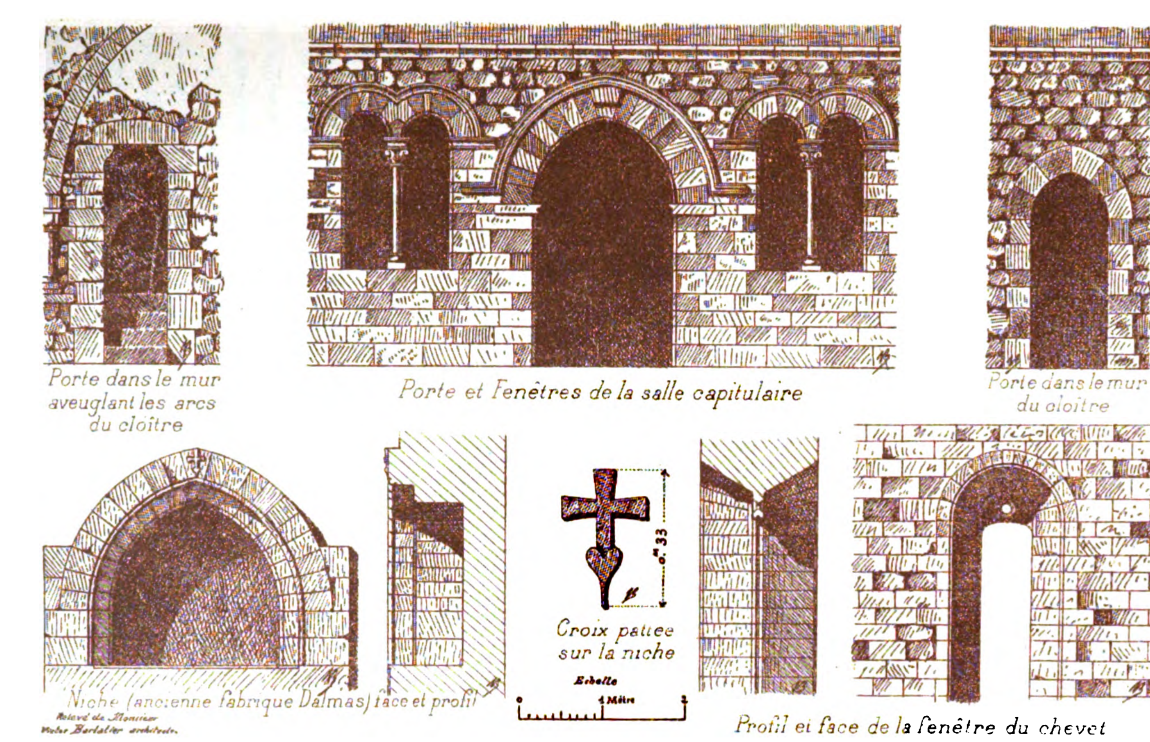


Relevé de M. Valer Bardalier, architecte.

A et B d'après les photographies de Mr Raffin ocal.

Planche VII

COUVENT DES CORDELIERS A DRAGUIGNAN



2me PARTIE

LES BATIMENTS (1)

---

§§ 1er. L'ÉGLISE CONVENTUELLE

I

Quoique bien défigurée, détruite même en grande partie, le peu qui reste de la vieille église des Cordeliers permet de la reconstituer assez complètement en son dernier état avant la Révolution. C'était une grande nef, flanquée à l'est d'une beaucoup plus petite et orientée sud-ouest nord-est. Elle mesurait à peu près, en sa plus grande largeur, 15m10 (nef principale, 10m40; collatéral, 4m70), 18m50 de hauteur et en longueur 46m, c'est-à-dire 2m de plus que l'ancienne collégiale (2). Commencée

(1) Les planches annexées à cette monographie et qui en constituent le principal intérêt sont dues à la généreuse initiative de M. A. Rampal et à l'habileté de M. Victor Barlatier, architecte à Marseille. Ce dernier s'est acquitté de sa mission avec un soin et un sentiment artistique dont nous tenons à le remercier et à le féliciter.

(2) Voici les dimensions relevées par M. Barlatier :

Sanctuaire : hauteur de la clef de voûte au sol actuel, 14m45;

— — — au sol supposé, 16m80;

— hauteur de la naissance des arcs au sol actuel, 9m10.

La voûte de la grande nef était plus élevée de 2 mètres environ et la naissance des arcs de 0m40, aussi approximativement.

La hauteur du remblai, de 1m20 vers le milieu de la nef, va *crescendo* vers le chevet, à cause de la pente contraire du sol de la rue.

Elle peut atteindre à l'extrémité 2m50.

sous l'influence de l'architecture romane, modifiée dans la période de transition, ayant achevé de se transformer en pleine floraison du gothique, qui chez nous fut plus tardive, la différence des styles y accusait celle des époques et, dans la série très apparente de ses remaniements successifs, se déroulaient les phases saillantes de son histoire.

Sauf la portion du sanctuaire, il ne reste plus absolument rien de sa voûte d'ogives que renforçaient de solides doubleaux encore debout en tout ou en partie. La dernière section qui avait été conservée (première et seconde travée, fabrique Rampal-Caussemille; planche II), s'écroula subitement le 25 février 1843, à cinq heures du soir, au moment où, par un hasard providentiel, tout le personnel de l'usine venait à peine de sortir. Un seul formeret subsiste en entier; mais nombreux et curieux sont les culs de lampe des retombées, têtes effarées, nimbées de la couronne monacale, ou grotesques d'un art également barbare, grimaçant çà et là, dans l'obscurité mystérieuse des angles. (Pl. III).

En façade sur la petite place Saint-François [Nationale], c'était le premier édifice qui frappait le regard du voyageur arrivant par l'avenue du sud (chemin d'Aix par Saint-Hermentaire et Notre-Dame). Son entrée, sans doute la principale, sinon l'unique décoration architecturale à l'extérieur, s'ouvrait au-dessous d'un *oculus* et peut-être sous un porche, un peu à l'est de la porte actuelle du magasin de l'angle et « comme dans un trou » (1). On y descendait par une marche.

(1) *Livre de raison*, p. 122.

L'existence de cet *oculus* nous est révélée par une petite anecdote. Obligés d'entretenir

Le vaisseau, épaulé par de hauts contreforts — l'un des derniers se dresse contre la façade nord de la maison Fabre, — allongeait ses cinq travées inégales vers la ville, en arrière de l'alignement des maisons et profondément en contre-bas du sol de la rue, au point d'être fréquemment inondé. De ce côté, le dénûment des religieux avait utilisé au XVIIIe siècle le vide entre deux des contreforts en l'aliénant à un cordier (1).

Le chevet, plus étroit et un peu moins élevé, pénétrait tout entier dans la cour actuelle de l'hôtel de ville, s'y enterrant à une profondeur de 2^{m}50 environ. C'est la seule portion preque intacte, sauf la division intérieure en étages qui a respecté toutefois la calotte d'une voûte à coupole, décorée bien plus que soutenue par l'inutile ossature d'une croisée d'arcs à plein cintre, avec bordure en boudin, portant sur des chapiteaux cubiques (Pl. IV, 6e figure). L'arc triomphal se brise en ogive contre les formerets, qui

leur grande église, il arrivait aux religieux de tirer parti même de leurs mésaventures. Le 11 août 1656, l'un d'eux, « pour prendre les intérêts de l'ordre », ayant reçu un soufflet sur la *Place du Cros*, des mains d'un hôtelier de Fréjus, celui-ci comprit qu'il s'était mis dans un mauvais cas et fit des propositions d'accommodement. Pour réparer ses torts, il s'engagea à faire vitrer et garnir de « cledits » de fer le « grand O haut *(sic)* de l'église », au-dessus de la porte et à faire faire un bénitier à pied en fer. Le tout sans préjudice d'une amende honorable, en présence de tout le couvent, sur le lieu même où l'outrage avait été commis, c'est-à-dire en pleine place publique *(Ibid.*, p. 196).

Quant au porche, ne faudrait-il pas en voir un indice dans ces « piliers en dehors... de l'eglise », *entre* lesquels l'hôpital Saint-Jacques avait projeté, en 1662, d'édifier un ou deux « sepulchres », pour les pauvres ? (Voir notice sur la *Place Nationale; Rues de Draguignan; Le Var* du 16 décembre 1897).

(1) 27 septembre 1723. — Vente à un cordier des 2 « vuides qui se trouvent entre les 2 encoules,.. avec la faculté de bâtir sans passer l'alignement » et de s'élever jusqu'à la toiture des deux chapelles et pas au-dessus. (Papiers de la famille Rampal-Caussemille).

semblent peut-être également une superfétation ornementale. Tandis que la structure et les lignes d'architecture de la voûte, la forme bien authentiquement romane des chapiteaux, le style des robustes nervures nous reporteraient à la fin du XIIe siècle, l'ensemble révèle une époque de transition (1).

L'abside était fermée brusquement — comme aux Augustins — par un mur plat tout en pierres, d'un joli petit appareil. Les connaisseurs y remarquent le faire solide et soigné des constructions du XIe siècle et l'absence caractéristique de contreforts. Outre, sur les côtés, deux hautes fenêtres cintrées, surmontées de la dalle percée et avec moulure à gorge tout autour, cette façade postérieure avait été en grande partie évidée par une immense baie à lancettes, dans le style ogival de la fin du XIIIe siècle, montant du bas entre des canelures qui rayent les parois de l'ouverture (Pl. VII). L'architecte, sûrement étranger, en avait emprunté les inutiles dimensions aux cathédrales ajourées des brumeux pays du nord, ignorant l'éclat de notre soleil et les capricieuses bourrasques de notre climat. Aussi ne fut-ce sans doute pas simplement pour consolider l'arc, que des mains, d'ailleurs barbares, la divisèrent bientôt en trois fenêtres étranglées, également ébrasées à l'intérieur et à l'extérieur, d'une fermeture plus facile et autrement résistante aux rafales de la pluie sous la poussée du nord-est. Ces fenêtres, dont une seule est apparente, plongeant dans le sous-sol de la cour ouest de la

(1) L'analogie est même assez frappante avec l'église Saint-André, de Comps, contemporaine, d'après l'avis des plus compétents, de la cathédrale de Fréjus qui serait de la fin du Xe siècle.

mairie, avaient déjà été aveuglées, lorsqu'en 1724 les religieux appauvris, séduits par l'appât du droit de lods ou de mutation, permirent au marquis de Castellane, leur voisin, d'y adosser le fond de son hôtel (prétoire de la justice de paix et salle du conseil (1).

Le clocher s'érigeait à l'ouest, sur une tour carrée, au défaut du sanctuaire, dans l'angle rentrant formé par l'élargissement de la nef (Pl. I). L'arrachement de la volée d'escalier a creusé dans les façades les lignes de sa spirale, mais on n'y aperçoit aucune trace de raccordement des deux autres murs formant la tour; indice d'un ajoutage postérieur et peu soigné. D'après un croquis enfantin, grand comme la main, de la silhouette de nos églises en 1766, c'était une cage quadrangulaire, couronnée par une flèche et assez surélevée au-dessus de la toiture comme pour se hausser, en rivale, au niveau des clochers supérieurs de la ville sonnante (2).

La nef était éclairée par un petit nombre de fenêtres. Deux subsistent à l'ouest, également cintrées; l'une, percée dans le mur de fond d'une chapelle latérale, tranformée ensuite en porte, donnant sur le couloir du dortoir, l'autre dans la quatrième travée. A l'est, la dernière, moins ancienne que celle de la chapelle à l'ouest, disparut, il y a plus d'un demi-siècle, dans la construction d'une annexe de la maison Rampal où son embrasure fut utilisée pour créer des armoires à chaque étage.

En dehors de lambeaux de textes ou de débris mutilés, lors-

(1) Papiers de la famille Rampal-Caussemille.

(2) Archives hospitalières, B. 185.

qu'ils ne sont pas ensevelis en partie, nul témoin de la décoration intérieure. Essayons cependant d'en ressaisir quelques-uns des principaux éléments. D'abord un maître autel, autrefois en avant de l'arc triomphal — conformément aux traditions des églises primitives (1), — puisque, reculé en 1742, il resta la place par derrière, pour installer un lutrin et par conséquent pour les chantres. Au XVe siècle on l'avait orné d'un retable (1433) (2), et il était surmonté encore au commencement du XVIIIe siècle, à en croire tout au moins un généalogiste, de l'écusson d'une ancienne famille dracénoise, les Laugier, qui portaient *d'argent au lion de gueules* (3).

En arrière, côté de l'évangile, une fort coquette archivolte

(1) Bourrassé, t. I, p. 460, etc.

(2) Ordonnances communales, BB. 8, f° 87 v° (arch. c^les^).

(3) « On en voit l'écusson [des Laugier], au haut du grand autel de l'église des Révérends Pères Cordeliers de Draguignan, fondée en partie par la pieuse libéralité de Jean de Laugier, lieutenant de Sénéchal et ensuite conseiller au Parlement ». (B. de Maynier. *Les Laugier,* p. 89).

Les armes décrites sont exactement celles d'une de nos vieilles familles qui, transplantée à Aix, y parvint à une très belle situation. Les deux derniers furent investis de la subdélégation générale de l'Intendance, et le dernier de tous devint le beau-père du président de Mazenod.

Où notre auteur abuse étrangement de la fantaisie, c'est quand il fait fonder l'église des Cordeliers — qui devait être au moins du XIIIe siècle — par un lieutenant du Sénéchal du XVIe. Et encore si ce lieutenant avait existé ! Or celui que notre distrait ou complaisant chroniqueur a pris pour un Laugier, de Draguignan, était un *Languet*, de Bourgogne, le second lieutenant en chef de notre siège. Mais lequel de nos vieux généalogistes oserait lui jeter la première pierre ?

A part cette légère confusion, il se pourrait parfaitement que les Laugier eussent été, sinon des fondateurs, tout au moins des bienfaiteurs des Franciscains. Nous trouverons notamment en 1528 Jeanne Rascas, veuve de Valentin Laugier, faisant en leur église, sans doute à côté de son mari, élection de sépulture, accompagnée d'une libéralité. (V. *chapelles Saint-Antoine, ermite).*

trilobée, en pierre sculptée, couronnait une niche creusée dans l'épaisseur du mur (Pl. VII). Elle était soutenue, par des colonnettes octogonales, accouplées deux à deux, reposant probablement sur une même base et aujourd'hui entièrement enterrées (rez-de-chaussée de la mairie, passage de la cour). Une seule, que le salpêtre avait horriblement rongée, a pu être mise au jour par les fouilles. Mais, sous la lèpre hideuse, se dessinait encore, très gracieux, le galbe de son chapiteau, afin de nous faire regretter plus amèrement qu'un motif d'architecture aussi délicat et très artistique, de la fin du XIIIe ou du commencement du XIVe siècle, eût été enfoui, pour sa perte, par des mains inconscientes (1).

Le vide de cette niche, occupée par un autel au moins depuis le XVIIe siècle, mesurait en hauteur totale quatre mètres environ, dont deux au-dessus des chapiteaux des colonnettes et, en largeur, deux mètres vingt-cinq.

N'avait-elle pas son pendant en face, du côté de l'épitre? Un fut de colonnette qu'on nous assure y avoir été retrouvé au moment des réparations de l'hôtel de ville (1903), confirmerait l'hypothèse émise à ce sujet par le regretté et si perspicace Grinda.

En avant et en contre-bas du sanctuaire, débordant dans la première travée, le « grand chœur », séparé par l'appui de communion et « fermé », à l'opposé par une clôture qu'on peut supposer à claire-voie.

Il était tendu (?), si nous interprétons bien la déclaration du dernier gardien en 1790, d'une « vieille tapisserie », et garni des

(1) Un chapiteau, deux bases et des fragments d'un fut ont été déposés au musée de la ville.

deux côtés de « grandes formes » en boiserie, dont le nombre évoquait dans l'imagination du Père Pons le souvenir mélancolique d'une époque autrement florissante (1). Tandis que la partie postérieure « où chantent les religieux », nous dit un texte de 1604 (2), suffisait aux exercices ordinaires de la communauté, la partie antérieure avait dû être disposée en vue de cérémonies exceptionnelles attirant une affluence de frères, telles notamment que la célébration des chapitres provinciaux. Au XVIIIe siècle, ce chœur aux dimensions inutiles et encombrantes, « au mitan » duquel, pour provençaliser avec notre précieux cicerone, était la tombe des religieux, fut « démoly », en même temps qu'on repoussa le maître autel (3).

Dans l'entre-colonnement de cette première travée, à l'ouest, une arcade de plus de six mètres de largeur, s'ouvrait sur le premier étage du cloître contigu (Pl. I et II). Elle descendait seulement jusqu'au niveau du plancher de celui-ci, bordée dans le bas d'une murette à hauteur d'appui. Le visiteur apostolique Gabriel Lefèvre, futur procureur général, l'avait fait percer en

(1) Déclaration de 1790 (arch. cles modernes, P.), et *Livre de raison*, p. 41 et 51.

Au XVIe siècle il y avait eu dans l'église, probablement devant un retable, « unes grands courtines [paire de rideaux] de ré [à raies] oubrades, y ayant la peinture de sainte Marguerite à une part, et, à l'autre, le dracon », qui se trouva en 1584, nous ignorons comment, dans l'inventaire de la succession du procureur Mathieu Roque. Fr. François Comte déclara que cela avait « esté derobé dans lad. eglise », ainsi « qu'ung devant de taffetas vert ». (Notaire Palayoni, f° 171, étude Etienne).

Le double larcin ne laisserait-il pas supposer que l'église avait pu être dévastée pendant cette période de troubles ?

(2) « Rapport d'estime du presbytere .. » (Arch. dép^les, B. 459).

(3) *Livre de raison*, p. 51.

1633, dans le but vraisemblablement — encore que le prix fait soit muet là-dessus, — de permettre aux religieux malades ou infirmes d'assister aux offices sans descendre dans l'église — sollicitude d'ailleurs bien naturelle à un visiteur enfant de la maison.

Le passage de la sacristie, aujourd'hui très difficile à reconnaître, n'est-il pas tout indiqué au-dessous du balcon de cette tribune?

Du vaisseau principal se détachaient ensuite des chapelles latérales formant saillie à l'extérieur : une seule à l'ouest et quatre à l'est.

La chapelle ouest (2e travée, pl. II), présente dans les conditions de son installation fort ancienne des particularités dignes de remarque. Etablie sur la voûte du petit cloître qui longeait extérieurement ce côté de l'église (Pl. I), elle se trouvait forcément beaucoup plus élevée que le sol de celle-ci, et on devait y accéder par un certain nombre de marches. De plus, son arcade n'atteint en hauteur que la moitié du mur latéral dans lequel elle était percée et, par un procédé de construction bizarre au premier aspect, elle supporta, après avoir été aveuglée, la retombée de deux nouveaux formerets supérieurs, beaucoup plus larges et encore une fois plus hauts, comme aussi celle du doubleau de la travée. D'où la preuve manifeste, de l'avis de tous, de la préexistence d'un vaisseau à voûte plus basse et à travées plus étroites, au moins contemporain de la chapelle. Or, l'arceau et la fenêtre plein cintre du fond de celle-ci appartiendraient, par leur style franchement roman, l'un au XIIe, l'autre à la fin du XIe siècle. La voûte intérieure à croisée d'ogives, dont il ne reste plus guères que les culs de lampe, décorés de feuillages ou de figures

humaines (Pl. III), avec la naissance d'élégants arêtiers, était postérieure. Elle fut coupée en même temps que l'intéressant édicule par un des contreforts que nécessitèrent et l'exhaussement de la grande nef et la superposition décrite plus haut des formerets postérieurs. Cette dernière circonstance obligea très vraisemblablement à fermer l'arcade à l'intérieur pour consolider le mur, maintenant plus chargé, tandis qu'on le contre-boutait à l'extérieur, en face du doubleau, pour éviter la poussée au vide. La chapelle ainsi condamnée ne fut-elle pas convertie dès lors en une sorte de tribune pour les orgues, avec lesquelles elle aurait été en communication, par une ouverture ménagée dans le mur de remplissage? Il est certain en effet que, dans le premier tiers du XVII[e] siècle, tout au moins, le buffet — qu'on peut se figurer reposant à cet endroit sur consoles ou sur pierres, — était à l'ouest et contigu à la première travée (1).

Une simple coïncidence pour en finir sur ce point : « Dans la plupart des églises clunisiennes — c'est un de leurs caractères,— ... l'on trouve une chapelle [plus ou moins surélevée], ou une simple niche de Saint-Michel. Elle est toujours à la même place, c'est-à-dire, *à la place ordinairement occupée par la tribune des orgues* » (2).

(1) Prix fait de la construction de l'arcade, du 9 décembre 1633, notaire Olive, f° 572 (étude de l'Estang).

La suppression de la chapelle ayant rendu inutile l'escalier qui y conduisait de l'intérieur de l'église, celui-ci put être utilisé, en le réduisant, comme support du modeste buffet des orgues.

(2) A Penjon, p. 84.

Dans l'église abbatiale de Cluny, cette chapelle n'a pas moins de 18[m] de haut; mais ici la grande nef en a 33. (*Ibid.*, p. 78 et 84).

A l'est, quatre chapelles contiguës communiquaient entre elles, comme on le voit à l'Observance, de façon à former « la petite nef », dont parle le chanoine Audibert, qui, du bas de l'église, se prolongeait seulement jusqu'à la deuxième travée supérieure. La seule conservée est la première en date et non la moins curieuse (entrée de la fabrique Rampal). Elle n'a plus qu'une de ses parois, mais a gardé aux angles ses quatre grêles colonnettes en pierre dure avec leurs chapiteaux bien primitifs, à corbeille carrée un peu écrasée, ornée d'une quinte-feuille entre deux volutes (Pl. IV, 1re figure). La voûte à croisée d'ogives qu'elles supportaient est aujourd'hui absente. Sur la face de l'ancien mur unique (à droite en entrant), les amateurs remarquent la décoration en plâtre, malheureusement mutilée, d'un autel ou plutôt d'un tombeau, de l'époque de la Renaissance — œuvre originale, décelant un artiste par l'élégance harmonieuse des lignes et une grande facilité de main dans l'exécution. Toutefois ce qui frappe davantage l'archéologue, ce sont les robustes piliers aussi en pierre froide de la large baie qui s'ouvre sur ce côté dans la grande nef et dont le cintre brisé a disparu dans les constructions supérieures. Leurs dimensions, leur structure, la disposition alternée de l'appareil, la ligne caractéristique du cordon des naissances, tout rappelle fidèlement ceux de nos églises du XIe siècle, notamment de l'église victorine de Tourtour. Et une question se pose, irrésistible : cet arc fut-il jeté simplement entre les deux nefs, qui seraient alors contemporaines — hypothèse, nous le verrons, contredite par les textes? ou ne s'ouvrait-il pas, au contraire, vers une ancienne entrée latérale sur la rue, beaucoup plus à portée du centre de l'habitation, que

l'entrée principale du sud-ouest (probablement postérieure d'ailleurs), et qui semble tout indiquée sur ce point? Dans ce cas, cette chapelle, devenue par la suite le chevet de la petite nef, aurait été, à l'origine, une sorte de porche fermé, ou de narthex, comme en avaient, nous dit Viollet-le-Duc, *toutes les églises de Cluny et de Citeaux*. Seulement, au lieu d'être « en avant de la nef », il aurait été placé sur le flanc, pour des raisons de convenance locale (1). L'existence d'un ancien portail, à cet endroit, pourra au besoin s'étayer d'un témoignage écrit.

La communication avec le cloître inférieur ne se faisait-elle pas, à l'ouest, par l'ouverture unique, fermée plus tard au moyen d'une murette et transformée en une sorte de niche, pour autel ou tombeau, creusée dans la troisième travée à gauche en entrant (ancienne fabrique Dalmas, pl. II)? Elle est surmontée d'un arc en tiers-point et en saillie sur le nu du mur, sommé d'une croix pattée au pied fiché, le tout dans le style fin du XIII[e] siècle. Le vide mesure en sa plus grande largeur 2m60 et 1m97 de hauteur du sommet de l'arc à une tablette élevée de 0m30 au dessus du sol actuel, supérieur lui-même à l'ancien d'un mètre au moins. La baie de la porte primitive aurait donc eu environ 3m27 de haut.

La situation de celle-ci au bas de l'église serait, en outre, exactement conforme aux traditions de la liturgie monastique d'après laquelle, nous dit-on, les religieux pénétraient dans la

(1) *Dictionnaire d'architecture*, *Verbo Narthex*.

Feu l'abbé Pougnet avait remarqué des porches latéraux, notamment dans les églises dominicaines (voir sa très intéressante communication au *Congrès archéologique* d'Aix, 1866, II, p. 320, etc.).

partie inférieure de la nef, qu'ils longeaient en la remontant jusqu'au chœur. De plus, un plan par terre, dressé quelques bonnes années, il est vrai, après la vente nationale, indique entre l'église et le cloître un mur plein sans autre ouverture que celle de la sacristie (1re travée supérieure) (1). Or cette modeste issue, suffisante à la fin pour un très petit nombre de religieux, n'eût répondu, aux époques de ferveur, ni aux prescriptions de la règle, ni aux convenances et aux nécessités matérielles (2).

Divers écussons armoriés — il n'en reste qu'un seul — ornaient çà et là les piliers des arcs et les clefs de voûte de motifs devenus bientôt d'indéchiffrables énigmes dans l'épaississement graduel de l'ignorance et de l'oubli autour des noms et des souvenirs les plus vénérables. Nous ne parlons pas de certaines peintures murales, incidemment mentionnées — sur un des premiers piliers, un saint Jean, plus bas un saint Antoine, — dont il serait difficile et téméraire de préjuger l'effet et surtout la valeur artistique.

Plutôt sévère et même un peu triste devait être en son ensemble l'intérieur de la longue église, si profondément enterrée, humide

(1) Papiers de la famille Rampal-Caussemille.

(2) Un état des « *anciennes sepultures* », dressé en 1567 et qui nous a été transmis par le P. Pons (*Livre de raison*, p. 267), n'est pas moins probant. Il mentionne d'abord une tombe extérieure « dans la muraille du jardin », puis « à droite, en entrant dans l'église », celle des Foresta ; à gauche, celle des Clément-Clavary, enfin, passant dans le cloître, celle des Richard « vers la porte commune », etc.

Il est évident que, dans la marche suivie, l'auteur va directement de l'église dans le cloître, sans ressortir par la grande porte : nouvelle preuve assez positive, semble-t-il, de l'existence d'une communication entre les deux. Et nous savons que la baie convertie en niche s'ouvrait précisément au commencement de la 3e travée, en entrant à gauche. On l'aurait donc condamnée après 1567.

et peu saine, — « très incommode et mal tenue », ajoute le chanoine Audibert (1). Et si quelque chose contribuait à l'égayer, ce n'étaient certes pas ces faces de moines convulsées en leurs efforts désespérés de cariatides pour soutenir l'édifice matériel, tandis que l'œuvre morale, minée par le relâchement, croulait, hélas ! de toute part ! Encore moins les pierres tombales tapissant les murs ou pavant le sol de funèbres inscriptions, agrémentées sans doute de tibias en croix, ni les trouvailles plus ou moins macabres amenées par la pioche du fossoyeur dans un remuement fréquent et quelque peu sinistre d'ossements. Car, jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, où ce sol fut recouvert d'un dallage, on y creusait à même au fur et à mesure des ensevelissements, et la nef funéraire était pis qu'une nécropole — un cimetière permanent et nauséabond.

II

CHAPELLES ET AUTELS

Les textes nous en ont conservé les vocables, parfois grâce à un seul mot révélateur, jeté en passant, mais presque toujours sans aucune indication précise sur leur situation respective. Nous allons essayer, en rapprochant toutes les données, en les éclairant les unes par les autres, de faire jaillir dans cette obscurité profonde quelques traits de lumière qui nous permet-

(1) « Le provincial fit une ordonnance, le 29 septembre 1785, de faire du linge pour l'usage du couvent et de la sacristie et de faire balier *(sic)* l'église tout au moins tous les quinze jours et [y] faire ôter les araignées... » (*Livre de raison*, p. 231 et 233). Quel affligeant ou repoussant état d'abandon et de malpropreté supposent ces dernières prescriptions !

tent de reconnaître les divers emplacements. A d'autres plus favorisés ou plus habiles de rectifier cette délicate tentative de restitution, forcément conjecturale sur plus d'un point (1)

§§ I. CHAPELLES

1° *Saint-Loup* (probablement la première à droite en entrant, partie inférieure de la petite nef).

En 1664 la confrérie [celle des maraîchers?] avait fait orner par un sculpteur de la ville, Barthélemy Bourgeois, son modeste autel de colonnes qu'elle décida, en 1679, de faire dorer. Mais le peintre, Etienne Maunier, aussi un concitoyen, ne put, sans doute faute de fonds, lui dorer que le tabernacle et les deux anges (2). Elle solennisait fidèlement la fête, préludant la veille par des sérénades de flûtes et de tambourins, sous les fenêtres des « compans », sans oublier les prieuresses, naturellement. On la célébrait alors dans le diocèse, le 31 août et à Draguignan avec un certain éclat. Aussi ne manquait-elle pas d'y attirer « un concours de peuple des lieux voisins ». Ce fut la raison invoquée, au commencement du XVIIIe siècle, pour faire transférer à ce jour là, la très ancienne foire de Saint-Roch, devenue « inutile », à cause de la coïncidence de celles de Trans, Mont-

(1) Nous nous sommes aidé notamment de la nomenclature des sépultures, dressée par les religieux dans un ordre topographique assez méthodique.

(2) Prix fait du 29 novembre 1664, quittancé le 22 septembre 1666 (notaire Olive, fos 1649 et 1619 vo). Sur trois marguilliers qui figurent dans le prix fait, deux sont jardiniers et la profession du troisième n'est pas indiquée. Ce sont encore deux jardiniers qui effectuent le paiement.

ferrat et Trigance. La ville et la viguerie sollicitèrent ce transfert par délibérations du 23 septembre 1703 et 31 août 1716, et le Parlement l'autorisa suivant arrêt du 31 août 1717 (1).

Saint Loup trouva à la Révolution des protecteurs assez inattendus parmi les autorités de la ville et du District, qui furent d'avis de conserver, pour les placer dans l'ancienne collégiale, maintenue comme paroisse, la châsse et son autel. Ce culte n'était pas, il est vrai, exclusivement désintéressé. « Considérant, dit le Directoire du District, le 19 février 1791, que la dévotion à saint Loup... ne laisse pas que d'attirer... beaucoup d'étrangers à la ville le jour de la fête, où il y a... une foire »; que d'ailleurs sa châsse et son autel « ne sont que d'une valeur minime », etc. (2). Il est, paraît-il, dans un sens comme dans l'autre, avec les saints des accommodements.

Ne serait-ce pas en raison de son ancienne origine et de son importance particulière que la fête aurait continué à être solennisée, même après le concordat et peut être encore durant quelques bonnes années? (3).

2° *Saint-Antoine de Padoue,* auparavant *Sainte-Agathe* (la seconde?).

Paraît avoir été desservie par la confrérie de Saint-Antoine, ermite, dont nous supposons la chapelle contiguë (4)

(1) Cf. arrêt imprimé, arch. c^les de Pignans, HH. 15.

(2) Arch. dép^les, L. 1473, f° 25.

(3) Renseignement dû au regretté chanoine F. Laugier, réputé pour sa science liturgique et très familier avec nos traditions et coutumes religieuses.

(4) Cf. ci-après le prix fait du 7 juin 1633, pour la confection d'une bannière représentant les deux saints homonymes.

3° *Sainte-Catherine* et plus tard *Saint-Antoine, ermite* (la troisième?).

Le premier vocable existait déjà en 1419. Le 15 novembre de cette année, noble Rixende Costolan, de Draguignan, dame de Vidauban, veuve de Pierre d'Allamanon [de Lamanon], légua à Fr. François Ballet, de Nice, mineur, 8 florins pour célébration de messes sur l'autel de Sainte-Catherine (1).

Par testament du 13 décembre 1455, puissante dame Marguerite de Pontevès, femme de puissant seigneur Arnaud (?) de Castellane, y fonda une messe quotidienne, dotée d'un capital de 200 florins (2).

Le 3 août 1528 Jeanne Rascas, veuve de Valentin Laugier et épouse d'Antoine Cadri [Caire?], de Draguignan, tous les deux nobles, quoique ou parce que marchands, fait par testament élection de sépulture aux Cordeliers, devant l'autel de Sainte-Catherine (3).

La confrérie de Sainte-Catherine n'était-elle pas alors celle des drapiers et chaussetiers? En 1559 et 1569 deux des Clément-Clavary, le père et le fils, exerçant la seconde de ces professions, lui donnent un témoignage de leurs sentiments. L'un lui lègue 50 florins, l'autre fait élection de sépulture devant la chapelle (4).

Entre les années 1668 et 1670 saint Antoine, ermite, qui,

(1) Arch. c[les], AA. 1, f° 196.

(2) *Livre de raison*, p. 244.

(3) André Palayoni, notaire, f° 122 (arch. dép[les], S.E.).

(4) Acte du 21 décembre 1559, notaire Jean-Honoré Borrely, f° 538 (étude de l'Estang), et testament du 27 août 1569, notaire Mottet, f° 818 (*ibid.*).

depuis les environs de 1300, avait sa chapelle ailleurs (1) (peut être à l'ouest), remplaça sainte Catherine: « L'authel Saint-Anthoine que soulloit estre l'authel Sainte-Catherine » (testaments de 1670 et 1674) (2).

Cette première chapelle de Saint-Antoine avait été de la part de la confrérie des passementiers l'objet de soins particuliers. En 1564, ils en avaient fait paver « le circuit » de brillants carreaux multicolores, fabriqués dans une tuilerie de Flayosc, à 7 florins le mille, et parlaient même de carreler « la grande nef du couvent » *(sic)* (3).

Pleins de zèle, ils prennent à leur charge en 1598 de faire édifier un nouveau clocher, probablement devenu nécessaire. Ils avaient sollicité et obtenu de la municipalité l'autorisation de créer un four à chaux au Malmont. Dame! quand il s'agit du « decourement » de la ville! Puis en 1634, c'est la confection d'un retable à colonnes « de la fasson de celles » du Rosaire, baillée à un plâtrier.

En 1633, ils avaient fait confectionner par Pierre Tiran, peintre dracénois, une « bandiere » de 6 pans [1m50] de haut sur 4 1/2 [1m125] de large, où devaient être « deppaints, d'ung cousté, saint Antoine reppresentant l'horsque fust batteu par le diable, et, de l'aultre cousté, trois personnaiges, saint Anthoine

(1) V. *Annales*, p. 34.

(2) Notaire Rey, f°s 759 et 699 (étude de l'Estang).

(3) Vente de « mallons », du 2 janvier 1564, notaire Pascalis, f° 3 *(ibid.)*.

Ce pavé projeté dans la grande nef n'alla-t-il pas rejoindre celui dont tant d'excellentes intentions ont doté le fond de l'enfer?

Nous savons pertinemment qu'elle ne fut dallée qu'au siècle dernier.

au milieu, saint Anthoine de Padoue à main droite, saint Louis, evesque, de l'aultre cousté », pour le prix de 21 florins (1). Ils en font « surdorer l'architrave » en 1645 (2).

Par exemple, ils n'entendent pas raillerie sur leur droit d'ainesse et font interdire, par autorité de justice, à certaine confrérie cadette du même vocable, érigée aux Augustins, de faire aucune quête, « ni autres choses au prejudice de l'ancienne... de Saint-François » (3).

4° *Notre-Dame-de-Piété, de Consolation, de l'Annonciade, du Chapelet, de Lorette, des Anges,* ou *de Grâces* (la quatrième entrée de la fabrique Rampal) (4).

Construite une des premières et la dernière conservée, elle existait déjà en 1400 (5), et, à voir le culte spécial dont elle était

(1) Prix fait du 7 juin, notaire Olive, f° 249 v° (étude de l'Estang).

(2) *Ibid. id.* du 30 octobre, notaire Maynard, f° 679 v° (*Ibid. id.*).

(3) Sentence de 1618, mentionnée par le *Livre de raison*, p. 190.

(4) Ces divers vocables successifs paraissent s'être appliqués à la même chapelle, les quatre premiers aux XV°, XVI° et XVII° siècles. Le cinquième avait cessé d'être en usage en 1647 : « solloit estre » *Notre-Dame-dame-de-Lorette*, dit un testament de l'époque. Nous n'avons rencontré le dernier qu'au XVIII° siècle.

L'emplacement nous est indiqué de la manière la plus précise par le rapport estimatif et le partage du couvent entre les acquéreurs de la nation, du 19 frimaire an XI. « Le 2° lot [Rampal] comprendra, y est-il dit, toute la partie de l'église depuis le sanctuaire jusqu'à l'avant-corps du *premier arceau après la chapelle dite de* NOTRE-DAME, la muraille de séparation devant être établie sous ledit arceau ». (Papiers de la famille Rampal).

Les Cordeliers de Brignoles avaient également une chapelle de *Notre-Dame-des-Anges* et une confrérie de *Notre-Dame-de-Grâces*, celle-ci établie probablement « en faveur du fameux pèlerinage de Notre-Dame-de-Grâces à Cotignac ». (*Essai hist. sur la ville de Brignoles*, p. 521 et 631).

(5) Testament du 16 avril 1400, de Madeleine Castellan, épouse de Jean Pascal-Mercadier

l'objet de la part de la famille Varages, on peut conjecturer que celle-ci n'avait pas été étrangère, sinon à sa fondation, du moins à sa décoration. Le 24 avril 1497, Madeleine Varages y fait élection de sépulture, encore que son mari *N*... soit inhumé à la paroisse (1).

En 1519, un François Varages, probablement de la même famille, « *apothecarius* » de la place du Marché, lui lègue 175 florins « *pro relarguerio fiendo usque iter regium publicum* » et pour lui ériger un tombeau « *tot drech* » dans l'épaisseur du mur (2).

Si nous comprenons bien ce latin d'apothicaire, le *relarguier* ou *patec*, aboutissant à la voie publique qui bordait en effet le bas-côté, supposerait une issue directe sur celle-ci. On s'expliquerait peu la nécessité d'un dégagement ou d'un nivellement devant un mur plein, sur une parcelle de terrain en dehors de la

contenant élection de sépulture en la tombe de son frère, devant l'image de Notre-Dame-de-Piété ; *primum sumptum* d'Etienne Malaure, notaire, f° 177 (étude de Ruelle, à Aix).

(1) *Livre de raison*, p. 255.

(2) Etienne Rafelis, notaire, 1514-1519, f° 594 (arch. dép^{les}, S E.).

Les Franciscains auraient-ils été favorisés de toute ancienneté de la clientèle de l'honorable corporation des apothicaires ? un autre, un ancêtre, Bertrand Peyrolier, s'était fait ensevelir déjà chez eux en 1310, avec cette épitaphe, très philosophique, sinon très neuve :

« *Anno Domini 1310 calendas decembris, obiit Bertrandus Payrolii, ipothecari* (sic), *habitator Draguiniani, cujus anima requiescat in pace, amen.*

« *Homo, si me aspicis, quod es, fui, quod similiter eris, hic.* Pater Noster *pro animâ meâ* ». (*Livre de raison*, p. 239).

Cf. plus bas ce que nous disons, à l'occasion de la confrérie de Saint-François, de ces *apothecarii* du moyen âge.

circulation. N'est-ce pas la confirmation par les textes de l'hypothèse d'une entrée latérale sur ce point, qu'avait suggérée déjà l'examen des lieux? Mais alors la chapelle, ouverte au fond, il ne restait pour l'autel qu'une paroi, celle du nord (à droite en entrant), et pour le tombeau que la paroi en face; — d'où une présomption en faveur de la non existence à ce moment des chapelles contiguës, d'une construction postérieure.

La porte dut être supprimée en même temps que le mur de cette seconde paroi, lorsqu'on prolongea la petite nef. L'autel fut dès lors, selon toute apparence, adossé au fond et remplacé par le tombeau auparavant encastré dans la partie du mur démoli. Il est difficile, dans cette chapelle ouverte de deux côtés et occupée par l'autel sur un troisième, d'assigner une autre place à la sépulture « enfoncée dans la muraille », appartenant, d'après le P. Pons, à la famille Clément, ou de Clémentis, qui, déjà en 1590, se faisait enterrer » devant l'autel de Notre-Dame-du-Chapelet » (1). L'élégante décoration en plâtre, mentionnée précédemment, serait donc celle de leur tombeau.

Sibylle Durand, femme de François Varages, ajouta 50 florins par testament du 19 juillet 1521, et Pierre Varages son beau-frère, de beaucoup le plus généreux, 500 florins, par autre testament du 25 mai 1526, le tout pour décoration « et ampliation »

(1) Cf. testament de noble Alexandre Clément, notaire Palayoni, f° 649 (étude Etienne).

Cette famille de riches drapiers, depuis longtemps disparue de Draguignan, et à laquelle appartenaient les deux chaussetiers mentionnés plus haut, était affectionnée de longue date aux Cordeliers. En 1468, noble Barthélemy Clément s'obligeait envers eux pour 4 florins, 4 blancs, légués par un des siens, peut-être par noble François, son père. (*Livre de raison*, p. 249).

de l'édicule (1). Le projet de prolongement de la petite nef n'est-il pas ici nettement indiqué?

Les Durand-la-Motte, descendants des Varages et leurs successeurs jusqu'à la Révolution dans la possession ou la jouissance de la chapelle, ne semblent pas avoir hérité de leurs traditions de libéralité. Fondateurs de messes en 1511, ils prenaient des airs de maîtres, d'autant plus déplaisants qu'ils étaient bien aises de jouir de l'honneur, mais se dérobaient avec soin aux charges. « ... Ne paraît en aucun endroit qu'[elle] lui appartienne — écrivait le P. Pons, non sans quelque aigreur — quoiqu'ils s'y enterrent et que, le jour de la Toussaint, après l'absoute des religieux, nous allions en faire une dans leur chapelle... »

D'ailleurs, ils n'ont jamais voulu contribuer à l'entretien. Un jour que l'excellent religieux s'était mis en frais de « compliment », non sans arrière-pensée, vis-à-vis de M. de la Motte aîné, il ne put pas même en obtenir une subvention à la réparation du « couvert qui menaçait ruine ». Aussi déclarait-il, d'un ton un peu rogue, que, s'ils veulent la messe de fondation, quoique le couvent n'y soit pas tenu, ils n'ont qu'à mettre les nappes d'autel, fournir les cierges, etc.; « autrement on ne doit jamais y consentir, quoy qu'ils disent ».

Il y avait aussi une histoire de deux couronnes [d'argent], fondues à l'insu des Durand, où ils prétendaient qu'il y avait des armes : « C'est ce que nous n'y avons jamais vu », réplique assez vivement notre gardien, gardien jaloux de son petit trésor : « ce

(1) Même notaire, 1514-1519, f° 591, S.E. et sentence du 28 mars 1583, S.B. 344 (arch. dép^{les}).

n'était, ajoute-t-il, qu'une aumône de fidèles, et elles ne valaient pas 45 livres » (1).

§§ 2. AUTELS

Le Crucifix (érigé dans l'élégante niche à arcade trilobée du sanctuaire, côté de l'évangile).

Par le style architectural de son encadrement, il remonterait à la fin du XIIIe siècle. L'autel qui y existait au XVIIIe siècle aurait été fondé avant 1660 par Antoine Audibert-Caille, riche marchand, qui en avait fait les frais et l'avait doté des ornements nécessaires. Ses descendants, les Brun-Favas et plus tard les Perrot du Bourguet, avaient leur tombe dans cette partie du sanctuaire (2).

Saint-Laurent

Paraît avoir été érigé peu avant 1420 (3).

(L'emplacement de cet autel et des suivants reste à déterminer. Peut être tapissaient ils le milieu des travées ouest).

Saint-Bernardin

Nommé dans une donation de 1510 et dans deux testaments de 1519 et 1571; avait disparu au XVIIIe siècle (4).

(1) *Livre de raison*, p. 89, etc.

Les Clément, on l'a vu, occupant dans l'épaisseur des murs la seule place disponible, il faut supposer la sépulture des Durand, dans le sol, devant l'autel.

(2) Cf. le testament du fondateur, du 25 août 1660 (arch. dép^{les}, B. 449, f° 225 v°) et acte de fondation de deux messes, du 17 décembre 1670, notaire Olive, f° 1208 v° (étude de l'Estang).

(3) Cf acte de donation du 6 septembre 1420, notaire Guillaume Dauphin, *primum sumptum*, f° 123 v° (étude de Ruelle, à Aix).

(4) *Livre de raison*, p. 244 ; Jean Clerici, notaire, 1519-1520, non folioté (arch. dép^{les}, S.E.).

Saint-Jérôme

Mentionné dans les testaments de noble Jean Brun, sieur de Caille, du 21 mars 1568, et de son petit-fils, Esprit Brun du Castellet, du 3 avril 1614 (1). L'aïeul avait « faict eriger et bastir [son sépulcre] au devant l'autyer de Monsieur saint Jherosme ». A quelle époque et par qui Monsieur saint Jérôme fut-il remplacé?

Saint-Jean

Son existence est attestée déjà en 1498 par une fondation de messe qu'y fait un marchand peaussier de la ville, Jean Arnoux, dit Ortolan, dont la femme, noble Catherine Clément, est enterrée tout près. En 1570, Pierre-Jean Brun, ancien procureur, commis du trésorier du Pays, fait, dans son testament, élection de sépulture devant l'autel, « en la tombe de ses ancêtres ». Nous avons vu qu'un des piliers était encore décoré au XVIII[e] siècle de l'image de saint Jean (2).

Corpus Domini

On ne le rencontre que dans le testament de capitaine Noël Clément, du 22 octobre 1623 (3).

Quoiqu'elle n'eût probablement pas d'autel spécial, dans une église dédiée à son patron, nous ne saurions omettre la principale confrérie et non la moins riche, celle de Saint-François qui

(1) Cf. notaires Segond, f° 151 (étude Etienne), et Pierrugues, f° 251 (étude de l'Estang).

(2) Cf. donation du 17 juin 1498, notaire Etienne Raféli, f° 58 v°.(étude Etienne), et testament du 5 septembre 1570 (arch. dép[les], B. 402, f° 852).

(3) Notaire Porcelly, f° 852 (étude de l'Estang).

réunissait sous sa bannière tous les marchands — peu avant la Révolution, les drapiers, toiliers, denteliers, merciers et quincailliers. La corporation, qui avait son siège dans une des pièces du couvent, ne manquait pas de solenniser sa fête coïncidant avec celle de la communauté (1). Au demeurant, ce n'étaient pas les confrères les plus moroses. Lorsque l'un deux convolait, les prieurs n'avaient garde de négliger. « suyvant les antiennes coutumes », la perception du droit sacré de charivari, dont toute la confrérie allait joyeusement se régaler ensuite à souper, au logis de la *Cavale blanche*, ou tel autre. Ainsi fut pratiqué notamment en 1639, pour les secondes noces de Pierre Clérion, marchand, obligé de composer avec les prieurs à 24 livres (2). Les plus orthodoxes ne paraissent pas s'être oncques effarouchés outre mesure de ce naïf mélange de sacré et de profane, caractéristique de presque tous nos vieux usages, et qui, en des temps plus austères (?), causerait simplement un petit scandale.

(1) Cf. les statuts et règlement du corps, du 11 mars 1769, notaire Giboin, f° 152 (étude Etienne).

(2) Cf. acte de quittance du 16 décembre 1639, notaire Olive (étude de l'Estang).

Nous avons vu que le couvent jouissait dès le moyen âge des bonnes grâces des *apothecarii* Ne faudrait il pas entendre par là les *boutiquiers* — étymologiquement leurs descendants directs — et qui alors pouvaient bien tenir, à la condition de n'être pas trop distraits ,à la fois les épices et les remèdes ?

Cela reculerait d'autant les origines de la confrérie de Saint-Antoine.

III

ÉTATS ANTÉRIEURS ET REMANIEMENTS SUCCESSIFS DE L'ÉGLISE

Si on a bien voulu nous suivre jusqu'au bout dans les longueurs et les tâtonnements de notre description, on a pu remarquer que la physionomie de l'église présentait, disséminés çà et là, des traits empruntés à des constructions de trois différentes époques au moins : la fin du XIe et le commencement du XIIe siècle ; — le XIVe ; — le XVIe siècles. Il est nécessaire maintenent de grouper dans une rapide synthèse ces divers éléments selon leur origine, afin de tâcher d'en déduire l'état du vaisseau à chacune des périodes correspondantes et de reconstituer ainsi la série de ses transformations successives, de ses évolutions architectoniques.

I. — A une nef primitive paraissent avoir appartenu, dans l'ordre chronologique : 1° les piliers des deux arcs contemporains (entrée actuelle et ouverture de la chapelle ouest) ; 2° les deux fenêtres, également contemporaines par la forme du cintre (chapelle ouest et quatrième, auparavant cinquième travée) ; 3° le chevet. Tandis que l'arcade de la chapelle nous donne la largeur moyenne des travées, inégales entre elles, la situation de la seconde fenêtre indique nécessairement la longueur minimum de la nef. Cette longueur comporterait déjà cinq travées. Or celles-ci devant toujours être, d'après les règles, en nombre pair, la cinquième en suppose une sixième, qui existait en effet dans le dernier vaisseau, où elle était devenue la cinquième par suite d'une réduction opérée au centre et que nous expliquerons. Enfin, autre indice d'un état antérieur, l'épaisseur des murs du

sanctuaire ($1^{m}50$), est évidemment calculée pour une résistance que ne nécessite pas la voûte d'arêtes.

L'église romane se serait donc composée d'une abside carrée (signe caractéristique d'une simple église conventuelle et non abbatiale), et d'une nef de six travées à voûte à berceau, moins haute que la voûte ogivale, avec deux annexes : sur le flanc droit (côté de l'évangile), une chapelle surélevée, fondation pour une sépulture privée, à moins qu'elle n'eût été réellement dédiée à saint Michel, ou peut être à saint Antoine; sur le flanc opposé, une entrée par un porche ou narthex.

L'abside n'aurait été éclairée que par une sorte de meurtrière en forme de croix au fond, comme le sont encore divers vaisseaux de cette période ou de l'epoque de transition : Notre-Dame-de-l'Olivier à Figanières, Saint-Pierre à Roquebrune, Saint-Louis à Hyères, occupé également par les Franciscains au XIIIe siècle, etc. Un modeste companile à une seule arcade s'élevait probablement au-dessus de l'arc triomphal, perpendiculairement à l'axe de la voûte.

Telle aurait été, autant qu'en l'absence complète de documents on peut se la figurer, à l'aide des données générales fournies par l'archéologie et par l'exemple d'édifices similaires contemporains de la région, l'église bénédictine de la première époque, conservée au moins jusque dans la seconde moitié du XIIIe siècle. On n'a pas oublié en effet l'induction tirée de ce que le premier bienfaiteur connu des Franciscains, Guillaume Richaud, qui encourage en 1265 par ses libéralités testamentaires divers travaux d'église, ne fait aucune disposition, même pour l'améliora-

tion de celle-ci, preuve indirecte qu'elle était dans un état satisfaisant et suffisait à toutes les nécessités du moment.

II. — La fin du XIII[e] siècle ou le XIV[e] ouvrit au fond la grande, trop grande verrière (qu'il fallut bientôt diviser pour en atténuer les graves inconvénients), ainsi que les deux fenêtres latérales à plein cintre, sous l'une desquelles il sculpta la coquette niche trilobée (côté de l'évangile) (Pl. II et VII). Enfin — et ce ne fut pas la moindre transformation — à la voûte à berceau on substitua une voûte ogivale d'arêtes qui nécessita ces contreforts à glacis contournant, accusant même la fin du XIII[e] siècle. Le tiers-point remplaça partout le cintre dans les doubleaux, comme dans les arceaux et les formerets, auxquels un symbolisme naïf donna pour supports ces têtes monacales, portraits peu flattés de physionomies connues et vénérées, probablement celles des grands religieux (Pl. III).

Nous ignorons l'époque précise où furent commencés les travaux postérieurement à 1265. Ils étaient en pleine activité en 1306, continués ou repris en 1341, où l'évêque leur appliqua un legs de 30 setiers de blé et de 20 coupes de vin fait par Pierre Bérard, seigneur de Mons; enfin terminés depuis un certain nombre d'années en 1381, puisque l'état du clocher demandait déjà des réparations. Entre ces dates extrêmes, se place celle de la pierre tumulaire de 1310, scellée dans le chœur ou le sanctuaire, au dire du P. Pons (1).

(1) *Livre de raison*, p. 193 et 252.

L'auteur cite une donation en 1868 par Antoine de Saint-Trophime, pour construire le presbytère [sanctuaire] et le chœur, d'un emplacement avec maison et « casal », dont il se

Le XIVe siècle marque le rajeunissement de l'austère et un peu sombre église monastique en église conventuelle, mieux éclairée, presque élégante, avec un cachet de modernité. L'importance autant que le caractère des remaniements annonce un changement complet de régime, une orientation différente de la vie et de l'activité religieuse, sous un ordre créé naguère surtout pour la propagande populaire et, à cette heure d'ardeur encore

serait réservé l'usufruit jusqu'au *temps de la bâtisse*, ce qui rendrait celle-ci encore moins ancienne.

Cet acte, qui n'existe plus ni en original ni en copie, soulève des objections tellement graves qu'on se demande s'il a été bien lu.

S'il s'agit du presbytère et du chœur actuels, il en résulte qu'après 1368 l'église aurait été, ou bien allongée de deux travées (chevet et chœur), ou bien élargie sur un des côtés, de façon à créer une nef perpendiculaire à la précédente (détruite ensuite), et à changer l'orientation du vaisseau, ce qui s'est vu. De toute manière, le chevet aurait été la dernière partie édifiée.

Sur ce point, le témoignage de la pierre est en contradiction flagrante avec celui de l'écrit, et la supériorité de construction comme l'ancienneté de la façade postérieure éclate avec une évidence qui saisit les moins experts.

En outre, dans la première des deux hypothèses, l'église eût été d'abord bâtie jusqu'à la limite extrême du fonds du couvent visant sur le fonds d'un tiers, disposition anormale, encore plus inexplicable avec les vastes dépendances du terrain disponible. Il y a plus : d'après le plan d'ensemble, le chevet dépassait de toute sa profondeur la ligne de façade nord des bâtiments claustraux qui s'appuyaient contre la première travée (Pl. I). Supprimez celle-ci, ainsi que le chevet, l'inverse se produit : ce sont alors les bâtiments claustraux qui font saillie de toute leur largeur, sur l'église — anomalie quelque peu choquante, avec la reproduction de la faute commise déjà pour l'église, d'un bâtiment riverain de la propriété d'autrui. Nous ne parlons pas de l'inexplicable insouciance des religieux, négligeant d'acquérir, par les moyens dont ils disposaient, une parcelle aussi gênante, qui serait entrée comme un coin dans l'intérieur de leur possession.

La seconde et encore plus gratuite hypothèse d'une église orientée sud-est nord-est a

juvénile, de zèle apostolique et entreprenant, maniant avec le même entrain la parole évangélique et la truelle du constructeur.

III. — Tandis que le XVe siècle semble s'être borné à conserver sans rien modifier, — sauf peut être tout au commencement, — avec le XVIe siècle, remuant et novateur, s'ouvre l'ère des projets de réfection et d'agrandissement. Dès 1513, nous voyons le couvent solliciter et obtenir de la commune une remise de tailles pour la *fabrique* de l'église. Deux ans après, ce n'est plus une exemption d'impôt, mais une subvention effective de 50 florins « *in edifficio ecclesie* ». La nouvelle église est à peine terminée en 1529, et, pour la couvrir, le couvent se voit réduit à aliéner une vigne au quartier du *Pissadour*.

Cette grosse entreprise, qui avait pris seize années et tout le pécule, même un peu du domaine de la communauté, consista à élargir les deux premières travées de façon à en convertir trois en deux pour donner plus d'ampleur à la portion centrale de la nef

contre elle la situation du cloître qui, au lieu de lui être latéral, selon l'usage, aurait été perpendiculaire au chevet, disposition contraire à tous les exemples. Cloître et église sont dans une étroite et réciproque dépendance. Ce sont deux parties d'un même tout qui se commandent mutuellement et dont l'une ne peut être modifiée dans son orientation sans bouleverser la symétrie et toute l'économie de l'ensemble.

A l'inverse, on a vu que tous les autres textes s'accordent à faire présumer l'existence d'une église complète dans la première moitié du XIVe siècle.

N'y aurait-il pas erreur de date ou d'attribution dans la donation, mal déchiffrée probablement par le P. Pons, qui ne se piquait pas d'ailleurs de paléographie ? Il serait invraisemblable qu'une construction de cette importance n'eût pas laissé la moindre trace dans le recueil des délibérations municipales que nous possédons précisément dans la période correspondante, de 1369 à 1383. Comment les Franciscains n'auraient-ils pas sollicité en cette occurence, n'y ayant jamais manqué dans les autres analogues, le généreux concours de la ville ?

occupée en partie par l'avant-chœur. On releva la voûte à sa hauteur définitive. On jeta ces formerets à ogive à quatre-points par dessus les anciens, embrassant un de ceux-ci et les deux tiers d'un autre qui servit alors de support — d'où la bizarrerie déjà remarquée. Enfin les doubleaux furent contreboutés par des contreforts dont l'un dénatura, en le barrant, l'intérieur de la chapelle ouest. Le millésime 1513, gravé sur un cartouche en pierre, formant probablement la clef d'une des deux voûtes, écroulées en 1843, et conservé par le propriétaire, concorde très exactement avec la date assignée par les textes aux premiers travaux (Pl. IV). L'autre clef, également conservée, porte un écusson plus ancien, chargé de trois roses, deux et une, qui sont des Romégas, une de nos familles de robe.

En 1539 il fallut rebâtir le presbytère [la voûte (?) du sanctuaire], « qui était tombé, au grand dommage du couvent », et aliéner encore un peu du patrimoine — une terre à la Garde; puis, l'année suivante, déposer 800 livres pour tout toiturer à neuf, *du presbytère à la grande porte*. N'est-ce pas alors qu'on refit en simple maçonnerie la partie supérieure de la croisée d'arc du chevet, précédemment toute en pierres froides? Un riche et généreux marchand, dont la bienfaisante intervention se retrouve dans plus d'une œuvre pie de l'époque, Honoré Fouque-la-Garde, le fondateur de l'oratoire de Notre-Dame de Montserrat, paraît être venu en aide dans cette conjoncture à la pénurie du couvent. On avait dû construire la petite nef, nous l'avons vu, vers 1526 (1), et refaire également le clocher primitif,

(1) Voir Chapelles, 4, *chapelle Notre-Dame.*

sacrifié dans l'exhaussement de la voûte. Une sentence du sénéchal de 1540 applique, en effet, à son achèvement 45 écus, légués pour créer une sacristie ou une infirmerie (1); clocher très modeste, érigé vraisemblablement à la même place et qui peut être sombra dans l'attaque du couvent au moment des troubles de la Ligue, puisque les dévots confrères de saint Antoine, — on s'en souvient, — le remplacèrent, en 1598, par la tour d'angle déjà décrite.

Ce ne fut pas seulement son campanile que le couvent perdit dans cette malheureuse guerre civile. On avait établi dans celui-ci, « pour la conservation de la ville », un poste de soldats qui conservèrent sans doute mieux la ville que l'église, à laquelle ils enlevèrent jusqu'à « la plus grande part des chevrons, aiz et autres bois servant à l'apuy du toict ». Les dégâts furent si considérables qu'en 1616 les religieux, épuisés, ayant « réparé tant qu'ils avoient peu [en] avoir la force », implorèrent les secours de la municipalité, afin d'empêcher, disaient-ils, que ce qui est un « lieu de decoration de la ville soict ung lieu de desolation » (2). Mais la commune, de son côté, avait aussi à réparer de nombreuses brèches à ses finances.

Parmi les travaux que le couvent avait pris à sa charge, il faut mentionner, en 1604, la réfection de la voûte du presbytère, « toute gastée et porrie », surtout du côté de la porte « entrant au couvant [celle de la sacristie?] et aussy devers le derriere là où chantent les religieux ». Seulement on fit « de nouveau lad.

(1) *Livre de raison*, p. 193.

(2) Arch. c[les], BB. 21, f° 558.

crotte..... sans toucher rien à l'arc doubleau, ny à l'arc du crousilhon », et la toiture fut exhaussée à une hauteur suffisante pour que, par dessous, un homme pût se tenir debout. N'est-ce pas de ces retouches successives que provient la différence de style déjà remarquée entre l'ossature de la calotte du sanctuaire, appartenant à un vaisseau plus ancien, et le remplissage postérieur des voûtes?

Restait toujours à réparer la toiture de la nef qui s'en allait maintenant « en ruyne par.... la corruption » de la charpente, échappée au pillage des soldats du corps de garde. On y remédia en 1618 par le même moyen, c'est-à-dire en la relevant à l'aide de « murailhes », construites « sur les arcades », de façon à l'isoler davantage de la voûte; — et une « piece » de jardin y passa encore. L'année suivante, le P. Gabriel Lefèvre obtint enfin de la commune, par son influence, un secours de cent livres pour achever d'effacer les traces des dévastations de la guerre tant dans l'église que dans le couvent. N'empêche que, deux ans après (1621), une nouvelle aliénation est nécessaire pour entretenir l'ensemble de ces bâtiments périodiquement ruinés et ruineux. L'amélioration la plus notable à signaler à cette époque est le percement de l'arcade et la création d'une tribune dans la première travée ouest de l'église, dus, on ne l'a pas oublié, à l'initiative du même P. Lefèvre, alors visiteur (1633).

Cependant la série des remaniements et des grosses réparations était close maintenant, et il faut descendre jusqu'au milieu du XVIII[e] siècle pour entendre de nouveau le marteau du maçon sous les voûtes de l'église. Grâce aux 2.500 livres dont le couvent vient d'hériter d'un religieux, on est en train de la débarrasser

de l'encombrement de son grand chœur; sous un dallage décent, disparaissent les funèbres renflements du sol, traces d'ensevelissements récents; une nouvelle table de communion ferme le sanctuaire, en quelque sorte agrandi par le reculement de l'autel; les murs sont badigeonnés : tout cet intérieur de vétusté un peu triste prend un air propre et presque coquet, sous un gardien non ennemi, paraît-il, de la dépense ni de la truelle (1).

§§ 2e. CLOÎTRE ET BATIMENTS CLAUSTRAUX

I. — Le cloître, ou ce qui en restait dans les derniers siècles, ne comprenait plus que deux faces entières, très inégales de longueur, se coupant à angle droit avec exposition vers le sud-ouest et le tronçon d'une troisième (Pl. I). L'une débordait sur la place Saint-François [*Nationale*] en un bâtiment qui avait pu être la porterie (petite maison Caussemille), à la fin, loué pour auberge ou cabaret, puis longeait le flanc nord-ouest de l'église jusqu'à la première travée au-dessous de l'abside. N'était-ce pas ce que les textes du moyen âge appellent le *petit cloître?* Là se trouvaient les plus anciennes et non les moins honorables sépultures, notamment celle d'un commandeur de Blacas. Un écusson gravé sur la pierre et encastré dans le mur de façade de l'église en marquerait encore la place, si, au lieu d'une molette d'éperon, on pouvait y voir l'étoile à six rais, diminutif de celle, plus héraldique à seize rais, que les Blacas partageaient avec les Baux. On entrait par le jardin, après avoir franchi la porte de

(1) Le Père Pons dit que l'église fut pavée en 1742 ; d'autre part, en 1753, une somme fut léguée pour la faire carreler. Nous ignorons si la dernière amélioration fut jamais réalisée.

celui-ci, s'ouvrant sur la place, non loin sinon à l'endroit même du portail actuel.

L'autre face se détachait à la hauteur de la seconde travée de l'église et s'allongeait perpendiculairement, du sud-est au nord-ouest, jusque dans les cours des maisons actuelles du boulevard. Là elle se coudait de nouveau en équerre et formait la troisième, descendant parallèlement à la première. De cette dernière plus rien n'est apparent, mais on nous assure qu'on en voyait encore quelques arcades, semblables à celles de la face nord, il y a une cinquantaine d'années, dans la portion du jardin Meiffret (maison du boulevard, n° 10). De là se prolongeait-elle plus bas jusqu'à la rencontre d'une quatrième, qui aurait fermé le cloître au midi de façon à former ce vaste quadrilatère évoqué par l'imagination du P. Pons? « Ce qui reste aujourd'hui, écrivait-il, ce n'est que la troisième partie, puisqu'on trouve de baptise tout le tour du grand jardin, et le grand jardin etoit au mitan du couvent » (1).

Tout semble indiquer — notamment les dimensions peu ordinaires des ouvertures — que le plan primitif avait été conçu sur ces proportions grandioses, et peut être même les substructions,

(1) *Livre de raison*, p. 51.

On sait que le *grand jardin* était la portion méridionale de l'enclos franciscain, s'étendant de la fabrique Rampal à l'Esplanade. L'assertion du P. Pons laisserait entendre que l'Esplanade et sans doute les Allées en avaient fait autrefois partie, le cloître n'ayant pas dû être construit sur la lisière même de la propriété. Or cela n'a rien d'impossible, car la coupure de la route n'est pas antérieure à l'établissement des remparts, c'est-à-dire à la fin du XVI[e] siècle. Nous nous rapprocherions d'autant du domaine clunisien de Saint-Hermentaire, et notre hypothèse que les aires de Saint-Jacques en étaient une dépendance, n'en serait pas infirmée.

vaguement signalées par le P. Pons, prouveraient-elles qu'on avait déjà jeté les premières fondations. Mais l'exécution dut en être abandonnée, contrariée sans doute par les évènements, et la face occidentale resta simplement amorcée, tandis que celle du midi et le prolongement de celle de l'est ne sortirent probablement jamais de dessous terre. Un ensemble de constructions régnant sur tout ce grand pourtour, avec le nombre qu'il comportait de colonnes et leurs accessoires, n'aurait pas manqué de laisser d'autres vestiges que ceux que nous connaissons.

La face nord qui subsiste est en effet percée, au rez-de-chaussée, d'arcades cintrées n'ayant pas moins de 4m50 de hauteur sur 6m25 de largeur: proportions très exagérées au regard des dimensions restreintes du cloître. Ces arcades, accouplées deux à deux, reposent alternativement, d'une part, sur une colonne, de l'autre, sur un pilier en maçonnerie de 2m20 environ de largeur destiné vraisemblablement à les consolider (Pl. V, 2e et 5e figures). N'étaient-elles pas de moindre ouverture dans la face est, adossée au mur occidental de l'église? L'appellation de *petit cloître* qu'elle porte dans les textes autoriserait à le penser.

Quatre colonnes seulement ont été sauvées ou retrouvées: deux enveloppées dans la gangue des maçonneries modernes, une perdue dans le fond d'une pile à huile, une autre enterrée à 0m70 de profondeur. Celle-ci, grâce à l'inépuisable complaisance du propriétaire et au concours toujours empressé du personnel de l'usine, a été complètement exhumée et mise au jour de façon à bien montrer son profil sévère et ses proportions caractéristiques. Le fut, de 0m32 de diamètre et de 0m50 de hauteur, s'appuie sur

une base carrée, avec griffes aux angles, couronné du plat et massif chapiteau cubique, déjà signalé dans le sanctuaire, autour duquel, cette fois, une vague draperie pend lourdement. Au-dessus, la baie dessine sur l'enduit de la muraille son plein cintre élevé (Pl. V, 1re et 3e figures),

Le style roman est nettement accusé, sinon dans les arcades assez élancées et d'un appareil plutôt postérieur, du moins dans ces colonnes trapues, comme écrasées sous le poids des arcs, et dans la forme rudimentaire, la décoration sobre, presque primitive des chapiteaux. L'ensemble respire la froide austérité bien monacale d'un asile de religieux des XIe et XIIe siècles.

On peut supposer à l'intérieur — large de 3m20 — une voûte à berceau. Au commencement du XVIIe siècle, les Franciscains y substituèrent une voûte d'arêtes, plus basse, sans grand cachet et contre-boutée par des contreforts (Pl. V, 6e figure). Les baies des arcades ayant été précédemment aveuglées, on pratiqua alors quelques fenêtres dans l'épaisseur des murs de remplissage. L'œuvre artistique du passé fut sacrifiée sans doute au besoin de consolider, et la belle galerie aux proportions grandioses, si largement ajourée, inondée de lumière et de soleil, devint un froid et banal couloir de maison bourgeoise (1).

II. — Cette galerie nord donnait jour et accès au rez-de-chaussée des bâtiments claustraux situés par derrière et représentés, croyons-nous, d'une façon assez complète, par le local de la fabrique Rampal avec son annexe en retour sur le boulevard, avant la construction des maisons. Il ne serait pas impossible

(1) Prix fait du 18 février 1602, notaire Raynaud, fo 152 vo (étude Etienne).

d'en retrouver les divisions intérieures, malgré tous les bouleversements anciens et modernes, d'assigner même à chaque pièce son usage primitif.

D'abord, le long de l'église, le couloir du cloître, correspondant à la première travée, dans le mur de laquelle fut percée la porte de la sacristie franciscaine, accessoire inconnu du temps des Bénédictins (Pl. II). Immédiatement après, une salle, sorte de carré long, de 8^m de longueur sur 9 de largeur ou profondeur et de 6 d'élévation, s'ouvrant sur la galerie par une grande porte aux proportions harmonieuses (3^m environ de haut sur 1^m62 de large), aujourd'hui ensevelie dans les profondeurs obscures d'une pile à huile (Pl. VI, 2e figure). L'arc extradossé, légèrement brisé, est formé de claveaux rappelant par l'alternance heureuse des teintes, nous dit une autorité des plus compétentes souvent invoquée, les traditions de l'art arabe ou de l'art bysantin.

Sur le même alignement, à 80 cent. de distance environ vers ouest, pour éclairer l'intérieur de la pièce, une fenêtre géminée, aux cintres très purs, également extradossés. Deux colonnettes accouplées la divisent, supportant des chapiteaux ornés de feuillage ou historiés, du galbe le plus élégant. Les constructions modernes, qui ont recouvert de leur excroissance, lorsqu'elles n'ont pas complètement dénaturé les anciennes, n'ont pas permis de retrouver la fenêtre formant le pendant de celle-ci à l'est. Mais cette porte à caractère, cette fenêtre artistement fouillée, les dimensions très régulières de la pièce, tout annoncerait déjà la solennelle destination de celle-ci, si elle n'occupait pas exactement l'emplacement traditionnel, assigné par les plans en quelque sorte classiques des monastères bénédictins à la salle

capitulaire. Nous avons vu, au commencement du XIVe siècle, une noble et probablement grande dame venir faire un acte de dernière disposition dans cette salle d'honneur. Les moines seuls, parait-il, y avaient accès, à l'exclusion des frères lais, qui restaient dans le cloître, quoique assistant par l'ouverture des fenêtres, comme d'une tribune, aux délibérations des capitulants, sans y prendre part. Devenue par la suite inutile aux Franciscains, elle fut divisée pour y créer notamment cette sacristie aux proportions choquantes, désespoir du Père Pons. Elle est « d'une hauteur prodigieuse et affreuse », s'écriait-il dans un sentiment très étranger, croyons-nous, à l'esthétique et au fanatisme de la ligne.

La vaste salle contiguë (15m de longueur sur 6 de largeur), serait à la place réservée d'ordinaire à *l'auditorium*, lieu de réunion des religieux où ils venaient recevoir la distribution de l'ouvrage quotidien. La fenêtre à meurtrière, percée du côté du cloître, paraît remonter à l'époque bénédictine.

A la suite, le voisinage de la fontaine annonce le local des cuisines, séparé peut-être des précédents par un couloir ouvert du nord au midi entre les deux jardins et où l'on serait tenté de faire aboutir la volée de l'escalier du premier étage (1).

Un petit réfectoire devait terminer l'aile nord, précédant « le grand réfectoir ». Celui-ci était installé dans l'aile occidentale,

(1) Il ne déplaisait pas aux Franciscains, surtout pendant les ardeurs de la canicule, de capituler à l'ombre des arcades, dans le voisinage rafraîchissant et à l'agréable murmure des eaux. Plus d'une de leurs délibérations est datée des « clastres, près de la fontayne », ou « des clastres de la fontaine ». (Cf. actes des 15 novembre 1557, 2 septembre 1559 et 18 juillet 1571, notaire Mottet, fos 592, 736 et 531 vo (étude de l'Estang).

très courte, en façade sur la lice intérieure des remparts et démolie il y a moins de quarante ans. Il avait été loué, dès la fin du XVII[e] siècle, pour une salpétrière, sauf une partie convertie en écurie. On y voyait sur tout le pourtour une rangée de *banquets*, et le fond en était entièrement occupé par une immense cheminée faite pour abriter sous son vaste manteau — remarque notre cicerone non sans un soupir — une communauté autrement nombreuse. Des peintures murales le décoraient de la représentation des saints de l'Ordre, préparés et résignés de longue date, on le voit, aux futurs outrages du vandalisme révolutionnaire (1).

La galerie supérieure, reproduisant, selon toute probabilité, un système d'arcades analogues sinon d'aussi grande ouverture et simplement recouverte par la charpente de la toiture, desservait le dortoir. Elle subit le même sort que celle du rez-de-chaussée. En 1681 on en fit aussi maçonner les baies qui se dessinaient encore au XVIII[e] siècle à l'extérieur, sur la façade, et on y ménagea quatre petites fenêtres. Les chambres ou cellules du fond, prenant jour du côté opposé, à l'exposition nord et construites dans des conditions très rudimentaires, connurent probablement alors le luxe d'un plafond, car jusque là, ajoute le

(1) *Livre de raison*, p. 46, 51, 222, etc.

Les locaux ont aussi leur destinée. A la suite des ravages du choléra de 1835 dans nos environs, les sœurs de Sainte-Marthe-de-Romans ayant été appelées à fonder à Draguignan un orphelinat de jeunes filles, on les hospitalisa d'abord dans cette ancienne dépendance du cloître franciscain, remplacée aujourd'hui par les maisons n[os] 10 et 12 du boulevard de la Liberté. De là elles furent transférées dans leur local actuel. Des dames charitables les suppléaient à tour de rôle dans la surveillance des enfants, à laquelle elles n'auraient pu suffire, à cause de leur petit nombre.

P. Pons, sans le moindre regret, « nous étions sous les tuiles »; les poutres de la toiture, invraisemblable abri pendant des siècles de générations de religieux d'une rare endurance, venaient s'appuyer au midi sur des piliers élevés au-dessus des arcs et de leur intersection (1). L'enfilade de ces chambres subsistait naguères, presque intacte, avec le nom sur chaque porte en un cartouche orné de peintures dans le goût du XVIII[e] siècle (2). Les textes nomment celles de Saint-Daniel, Saint-Bernard, Saint-Joseph, Sainte-Delphine et Sainte-Claire, sans oublier *la cambra del Rey* déjà mentionnée. La porte de l'une d'elles, à encadrement en ardoises, de l'époque Henri II, montre sur la clé un écusson malheureusement effacé, sommé d'un chapeau d'évêque et très difficile à attribuer, en l'absence de tout document.

En résumé, église, cloître et bâtiments claustraux formaient un ensemble de constructions non sans caractère et imposant au

(1) « .... Fermer la gallerie quy [est] au-devant des chambres, refaire le dortoir, d'un bout à l'autre »; acte de prix fait du 21 mars 1681, notaire F. Laugier, f° 194 (étude Etienne).

« On fit faire la muraille du dortoir, écrit de son côté le P. Pons, qu'il n'y avoit que des arcs... et, sur ces arcs, il y avait des piliers pour soutenir les poutres qui soutenoient tout le couvert, et nous étions sous les tuiles.. .... On n'y laissa que quatre petites fenêtres ». *(Livre de raison*, p 391).

Si le style manque d'élégance, la description ne manque ni de précision ni de netteté, et on *voit* très bien la disposition des lieux.

En 1744 le dévoué gardien, qui ne déteste pas le bâtiment, comme on disait alors, fit élever la muraille de 5 pans [illegible] plafonner le salon. dortoir », etc. *(Ibid.)*.

(2) « Toutes les peintures et cartouches sont du mien », nous apprend toujours le P. Pons (1744). *(Ibid.*, p. 321).

C'est probablement dans l'une des chambres inoccupées de ce dortoir, devenu trop vaste, qu'au XVIII[e] siècle, la corporation des marchands avait son lieu de réunion; actes des 18 mars 1729 et 5 septembre 1747, notaire Meilhe, f[os] 194 et 750 v° (étude Etienne).

moins par leur étendue, très supérieure à celle des plus grands de nos édifices conventuels, seuls monuments, avec les ouvrages de défense, de la ville moyen âge. A ne les considérer que comme œuvre matérielle, ils témoignent à une époque encore barbare et plutôt misérable, de conceptions point trop vulgaires, de ressources assez abondantes, d'un goût et de moyens d'exécution relativement perfectionnés. Toutes ces indications ne sont pas sans valeur documentaire comme éléments d'appréciation de l'état moral, économique et même intellectuel de la société. Et nous devons les recueillir avec d'autant plus de soin que ce sont en quelque sorte les seules échappées sur une des périodes les plus obscures et jusqu'ici absolument inconnue de notre existence (1).

(1) Les bâtiments et leurs dépendances, que les religieux avaient quittés en février 1791, furent adjugés par le directoire du district, le 28 mars suivant, à Dalmas, Arnoux, Clément, Caussemille, négociants, et Bernard, fabricant d'étoffes, pour le prix de 15.000 livres.

La maison de l'angle, convertie, nous l'avons vu, par les Franciscains eux-mêmes en cabaret ou auberge, fut adjugée à part avec un pré, voisin de celui de la Commanderie. (Arch. dép^{les}, Q. 1342).

La partie principale, subdivisée en 1800 en trois lots, dont deux plus tard réunis entre les mains de Caussemille, fut affectée à des magasins de bois et à deux fabriques, l'une d'acétate de plomb, ou extrait de sel de Saturne, l'autre de savon, devenue rapidement florissante. Cette dernière, existant encore aujourd'hui, fit revivre, dans des conditions nouvelles autrement favorables à son développement, une ancienne industrie locale qui atteignit un degré de prospérité jusque-là inouï. A cette renaissance, provoquée par une intelligente initiative, remonte le renom du savon de Draguignan, qui le faisait rechercher sur toutes les places, dans le midi jusqu'à Toulouse et dans le nord jusqu'à Lille. (Cf. l'intéressante monographie sur la savonnerie à Draguignan, par M. Joseph Gubert, *Le Var*, 25 et 29 novembre et 2 décembre 1883).

§§ 3. LES SÉPULTURES

Liste alphabétique des familles ensevelies dans l'église ou ses dépendances

AIMAR (1).

AMADIEU.

ANDRAVY.

ARNOUX.

AUDIBERT-CAILLE, avocat (à côté du bénitier) (2).

AUDIFFRET, marchands.

AUGÉRY, procureur du Roi.

BARBE, procureur.

BARCILON.

BARTHOLD (?).

BELUGON.

BELLEGRAND, pâtissier.

BERLIER (branche des Vauplane) (devant le marchepied de Saint-Loup).

BLACAS (le commandeur de) (la 3e tombe du petit cloître).

BOUCHARLA.

BOUQUETES, d'Ampus.

BRACHES [Brachet], dit Belletrus.

BRIEU, docteur médecin.

BRUN.

BRUN-BOADES.

BRUN-CASTELLANE-VAUCROUE.

BRUN-CAILLE.

BRUN-MONTFERRAT.

BRUNES *(sic)* [Brunet (?)], passementier.

CARRATÉRY.

CARBONEL.

CHABAUD-GARCINY, tanneur.

CLÉMENT-CLAVARY.

CLEMENTIS (de).

COLLA, chirurgien.

(1) L'emplacement des sépultures hors de l'église sera spécifié au fur et à mesure qu'elles se rencontreront. Par conséquent toutes les autres ne portant pas cette indication se trouvaient dans l'intérieur de la nef.

(2) « Qu'ils ont bien servi le couvent, sans intérêt — écrit d'une plume reconnaissante sinon toujours correcte, l'excellent P. Pons : — On va y faire l'absoute après celle de la chapelle Notre-Dame et de chaque chapelle ». (*Livre de raison*, p. 275).

Colomb ou Coulon.
Cougourdan, d'Aiguines.
Don.
Dragon.
Durand.
Durand-la-Motte.
Durand-Vauplane.
Éveillé (L') *(sic)*.
Félix.
Flotte-Lambruisse.
Foresta (de),
Garciny.
Gardenc
Gardon, apothicaire.
Gautier.
Gay, maçon.
Giboin, notaire.
Giraud-la-Garde.
Goye.
Guichard, tailleurs d'habits.
Guigonet.
Hugues (Boniface) (dans la muraille du jardin) (appartenant aux Vintimille du Luc).
Imbert.
Ladevèse.
Latil.
Laugier.
Lautier, dit Guillon, de Bormes.
Lazerme, bâtiers.
Lombard.
Magniol, marchands.
Mandin.
Manuel (devant la chapelle Saint-Antoine de Padoue, autrefois Sainte-Agathe).
Martin.
Martiny, procureurs.
Maunier.
Maurel, avocat du Roi.
Maynier du Revest.
Montagne.
Orsin (d').
Orsin, procureur.
Pariol (?).
Pasquet.
Pasquet d'Espérel, famille de robe.
Paul, apothicaire.
Pautrier.
Peitrine.
Perrot du Bourguet.
Poitevin-Mallemoisson, lieutenants principaux à la Sénéchaussée.

Reboul.

Ricaud.

Richard (la première tombe du petit cloître).

Romégas.

Roque, procureurs.

Roux.

De Sade (la quatrième tombe du petit cloître).

Saint-Michel-Valbourgés (2e tombe du petit cloître).

Sandin.

Segondy.

Séry, maçons.

Sesierge, dit Auvernias.

Signon.

Taxy [Taxil].

Tinel (?), de Figanières.

Vaille.

Valence.

APPENDICE

I

LEGS ET DONATIONS

Cette nomenclature, que nous nous sommes borné à dresser dans l'ordre chronologique, a été tirée, pour la plus grande partie, du *Livre de raison* si souvent cité. L'inexpérience paléographique du P. Pons ne lui ayant pas permis de toujours déchiffrer les noms propres dans les chartes ou documents qu'il avait sous les yeux, beaucoup ont été altérés au point d'être méconnaissables. De là, à la suite de la reproduction de ses lectures suspectes, plus d'un point d'interrogation, ou même de simples initiales substituées à des noms trop invraisemblables.

Outre sa contribution à l'histoire des développements de la maison, ce relevé, si aride soit-il, n'est pas sans signification pour montrer à quelles époques et dans quel milieu social elle rencontra les plus généreuses sympathies.

1297, 5 août.— Legs de 12 s., le jour anniversaire de sa mort, par testament de Raymond de Fayence (E. de Juigné de Lassigny, *Hist. de la maison de Villeneuve,* II, 32).

1306, 10 septembre.—Testament de *N.* de B..., de Draguignan, contenant : élection de sépulture avec l'habit des Frères Mineurs dans le cimetière du couvent; legs de 40 florins à l'œuvre de l'église; 100 s. pour célébration de messes; 10 s. à la sacristie; 100 s. à 3 religieux; 100 s. pour acheter un bréviaire à Fr. Ber

trand; 38 s. à tous les religieux mineurs qui l'accompagneront; 20 s. de pension annuelle pour fondation d'anniversaire le jour de la Conception-de-Notre-Dame. (Notaire Jacques Raymond) (1).

1312, 24 novembre. — Legs de 40 s. par testament de Philippine des Porcellets, dame d'Artignosc, veuve de Fouque, sieur d'Agoult de Pontevès, chevalier. Ce n'est pas une des moins illustres bienfaitrices de notre couvent. Philippine des Porcellets fut en effet la collaboratrice de sainte Douceline dans la fondation de la maison des Béguines de Roubaud à Hyères, puis à Marseille, qu'elle dirigea après elle comme supérieure générale, et passe en outre pour l'auteur de la *Vie de sainte Douceline,* un curieux monument de la langue provençale au XIII[e] siècle (cf. J.-H. Albanès, éditeur de cette œuvre, p. LXI, 270, etc., et la *Généalogie des de Sabran-Ponteves*, p. 26).

1316. — Legs de 10 s. de pension annuelle par Jacqueline *N.*, femme d'Hugues Martin, pour anniversaire.

1323. — Legs de 15 s. de pension annuelle par Guillaume Robaud.

Peut être le père d'Alasacie, qui légua 20 florins d'or aux chartreuses de la Celle-Roubaud (2).

1328 ou 1329. — Legs de 10 s. de pension annuelle par noble Hugues Penne, pour fondation d'anniversaire.

1329. — Legs de 20 s. annuels par Martin d'Espérel, homme

(1) Cet acte et tous les suivants cités sans référence spéciale sont tirés du *Livre de raison* du couvent.

(2) Charte du XIV[e] siècle, publiée par le regretté abbé Marius Sivan, curé doyen de Fayence. (*Bulletin de la Société d'Etudes*, XVIII, p. XLV).

de loi de Draguignan, mentionné dans un acte du 13 octobre 1372, notaire Jean Dauphin, f° 163 [263] (étude de Ruelle, à Aix).

1329 ou 1330. — Legs de 5 s. de rente annuelle par Raimond « Marssola [Massilia ?] »; testament du 17 mars (Pierre Raymond, notaire) (1).

1331 ou 1332. — Transaction au sujet du legs de 12 s. tournois fait par Pierre Bourgogne et *N.* Armesian (?), mariés; Guillaume Dauphin, notaire ; *primum sumptum,* sans folio (étude de Ruelle, à Aix).

1337. — Legs par Bertrande Fabre, fille de feu Jean, notaire de Lorgues, pour un *cantar* perpétuel le jour de Sainte-Catherine, de 10 s. convertis par transaction du 18 juillet 1393 en 5 florins une fois donnés *(ibid. id.,* f° 66).

1341.— Legs de 10 s. de pension annuelle et de 2 livres d'huile, par Bertrand « *Muratoris* [Muraire], » garanti sur une maison du faubourg de l'hôpital de Saint-Jean-de-Jérusalem (rue de la République, etc.).

1341. — Legs de 10 s. de pension annuelle par François Gragibaud (?), marchand, pour fondation de deux anniversaires, aussi longtemps que son tombeau sera maintenu dans l'église du couvent; testament du 23 août.

1343. — Legs de 20 s. de pension annuelle par Jeanne *N.*, femme de Grillet de Cassagrille, pour fondation de messe.

1343. — Legs de 60 s. par Jean de Saint-Trophime. Très riche

(1) Nous relevons dans la généalogie d'une famille dracénoise de l'époque, de *Massilia* [de Marseille], un *Raimond,* avocat du conseil en 1378, qui pourrait être un descendant du testateur.

dracénois, possédant grand nombre de maisons et diverses propriétés (arch. des Bouches-du-Rhône, B. 1052, *passim*).

1348.— Legs de 5 s. de pension annuelle par Hugues Alazard, garantis sur une maison aux Colettes (quartier des Augustins).

1350. — Legs de 20 s. par Geoffroy Robaud, pour fondation de messe.

1361. — Legs de 12 l. pour célébration de 500 messes par Huguette Barjole, épouse de Jacques Salve; Guillaume Dauphin, notaire, *primum sumptum*, f° 214 v° (étude de Ruelle, à Aix).

1363. — Legs de 5 florins de pension annuelle par noble Jean de Fort, homme de loi, pour fondation de messe; testament du 2 mai, Guillaume André, notaire.

Probablement le même jurisconsulte qui fut le deuxième juge à Avignon (1323-1324), puis avocat et procureur du Roi à Aix, avant 1361 (1).

En 1302 ou 1303, un Guillaume de Fort était religieux aux Cordeliers (V. la liste alphabétique).

1365.— Obligation et hypothèque sur une ferrage à Figanières, consenties par noble Pierre d'Esclans, en garantie du paiement de 10 livres, léguées par Bertrand Blasia.

1368.— Donation d'une maison à Draguignan, hors les murs, au faubourg de la Porte-Romaine, par Antoine de Saint-Trophime.

1371. — Transaction avec les héritiers de Fléchière, veuve de Thomas de Riez, en son vivant notaire, pour le paiement d'un legs de 25 s.; Jean Dauphin, notaire, *primum sumptum*, f° 82 (étude de Ruelle, à Aix).

(1) Arch. dép^les des Bouches-du-Rhône, B. 4 et 1519.

1375. — Quittance de 10 s. légués par Catherine Gros, veuve de Boniface de Saint-Elpide, notaire. *(Ibid. id.,* f° 44 v°).

1394.— Quittance de 17 florins, en acompte de 25, légués par Raymonde, veuve de Pierre Roux, homme de loi; Guillaume Dauphin, notaire; *primum sumptum,* f° 116 v°. *(Ibid. id.).*

Mars 1395. — Quittance de legs et fondation faite par Pierre Gaudin, notaire en son vivant à Draguignan; Etienne Malaure, notaire; *primum sumptum,* sans foliotage. *(Ibid. id.).*

Novembre 1395.— Quittance de 10 florins légués par Alasacie Arnaud, épouse de Bertrand Roux-Briançon. *(Ibid. id.).*

Juillet 1396.— Quittance de 33 l. 6 s. 8 d. sur les 100 l. léguées par Raymond Isnard, notaire; Guillaume Dauphin, notaire; *primum sumptum,* f° 168. *(Ibid. id.).*

Septembre 1398. — Legs de 100 florins par noble Béatrix du Puget, fille de feu Emmanuel, chevalier, seigneur de Figanières; quittance du 27 mars 1409; Guillaume Dauphin, notaire; *primum sumptum,* f° 601 *(Ibid. id.).*

XIVe siècle (?).— Legs de 30 s. par Léone, épouse de Raimond de Saint-Paul, fille de Durand de Lisle.

Saint-Paul, famille notable du XIVe siècle, qui donna son nom à une rue [la rue Saint-Paul, ou Juiverie].

1400. — Legs de 2 florins et de 8 autres « *pro forefactis suis emendandis* », ou applicables à des messes si personne ne les réclame, par testament de Madeleine Castellan, épouse de Jean Pascal-Mercadier, qui élit sa sépulture devant l'image de Notre-Dame-de-Pitié; Etienne Malaure, notaire ; *primum sumptum,* f° 177 (étude de Ruelle, à Aix).

Commencement du XVe siècle. — Legs de 23 florins par

noble Isnard Requiston, seigneur d'Ampus, et de 10 florins annuels par Raimond Requiston; Guillaume Dauphin, notaire; *primum sumptum*, f° 497 v° (étude de Ruelle, à Aix).

1401. — Legs par Gausie *N.*, veuve de Bertrand Maurel, dite Porcelle, de Draguignan, aux Frères Mineurs, François Surle et Henri Briole, de 2 florins, plus de 30 setiers d'annone pour faire du pain qui sera distribué dans le couvent, deux ans après son décès, excluant de la distribution les juifs et infidèles.

1402.— Fondation d'un anniversaire de 15 messes par Bertrand Rostan; acte du 7 octobre 1404; Guillaume Dauphin, notaire, non folioté (étude de Ruelle, à Aix).

1402. — Donation de 20 florins par Raimond Alibert et sa femme, de Figanières, pour fondation d'anniversaire.

1402. — Legs par noble Almadie, veuve de Raimond Balb, du Muy, pour célébration de mille messes à 12 deniers l'une, dont cent seront dites par les Frères Mineurs, désignés les premiers parmi les autres couvents de Draguignan (1).

1404. — Obligation de 7 florins souscrite par Antoine Sisteron en paiement d'un legs de 4 florins fait par noble *N.* de Saint-Trophime, et d'un autre de 3 florins fait par lui-même.

1406. — Legs de 20 florins par la veuve de Laugier Astier; extensoire G., f° 368 (étude de Ruelle, à Aix).

1407. — Legs de 200 florins par Bertrande « *Vesilis* », fille de feu Pierre, notaire à Roquebrune, veuve de noble Marquet, de Bagnols, belle-mère de Léonet de Villette; Guillaume Dauphin, notaire; *primum sumptum*, f° 254 (étude de Ruelle, à Aix).

(1) Cf. pour les Balb, l'abbé R. de B., *Etat de Provence*, I, 360.

Legs de 50 florins par noble Léonet de Villette, *alias* de Ville, syndic de la communauté en 1406-1407.

1410. — Donation par Pierre Malaure de 14 directes ou cens annuels sur maisons, vignes et terres, que le couvent laissa perdre par négligence.

Un Guillaume Malaure, drapier, fut plusieurs fois syndic de la commune dans le dernier tiers du XVe siècle.

1411. — Quittance de 10 florins légués par Roux-Truchet; Guillaume Dauphin, notaire; *primum sumptum*, f° 245 (étude de Ruelle, à Aix).

1414. — Legs de 100 sols par Hugues Martin pour cinq services à célébrer à Noël et les jours de Saint-André, Saint-Jacques, Sainte-Cécile et Sainte-Lucie; testament du 23 décembre (Bertrand Colomby, notaire à...?).

Serait-ce un petit-fils d'Hugues Martin, l'époux de Jacqueline *N.*, vivant en 1316?

1416. — Legs de 50 livres par Catherine « Naylesse », femme de noble Raimond de Clément, *alias* Clément.

1418. — Vente des biens de lad. feu Catherine « Naylesse », fille de feu Mathieu « *Nasilis* », de Draguignan, veuve de noble Léonet de Ville et épouse en secondes noces de noble Raimond Clément, de Fréjus, desquels biens les Franciscains avaient hérité pour moitié et les Prêcheurs, les Augustins et la confrérie de Notre-Dame-des-Notaires, pour l'autre moitié (arch. c^{les}, GG. 48).

1419. — Legs de 16 florins pour célébration de messes par noble Rixende Costolan, dame de Vidauban, veuve de Pierre d'Allamanon ou de Lamanon.

1425. — Legs de 60 s. par André Pen [Penne ou Pin (?)].

1426. — Legs par Pierre Gibelin, notaire à Draguignan, de 10 s. de pension.

1427. — Legs de Catherine Raymbert, dite « Polhane », pour célébration de messes.

Catherine Raymbert avait la directe d'un jardin et « casal » près de l'église du couvent, acquis par celui-ci en 1414. N'appartenait-elle pas à quelque ancienne famille seigneuriale?

Fonda une chapellenie à l'autel de Notre-Dame-de-Consolation, dont la famille Clément eut le juspatronat.

1448. — Reconnaissance par la confrérie de Notre-Dame-des-Notaires, héritière de noble Catherine de Fort, de legs faits par celle-ci, son père et ses frères, en faveur des Fr. Mineurs.

1450.— Legs de 250 florins par Balthasar d'Oraison, 200 pour fondation de messes au grand autel et 50 pour achat de linge (Jean Sicole, notaire au Muy, résidant à Draguignan).

1455. — Legs de 200 florins par noble et puissante dame Marguerite de Pontevès, femme de noble et puissant seigneur Arnaud (?) de Castellane, pour fondation de messe quotidienne à l'autel Sainte-Catherine; testament du 13 décembre (Claude Va..., notaire à...?).

1458 ou 1459.— Legs de 10 florins, d'un linceul pour une aube et d'une vigne par Jean Rigaud, marchand, de Draguignan, pour fondation d'anniversaire.

1460. — Condamnation de noble Bertrand Requistons, fils et hoir de noble Raimond, au paiement de 20 l. léguées au couvent par ce dernier pour célébration de huit cantars (arch. dép[les], S. H., Cordeliers de Draguignan).

1461. — Legs de 50 florins par noble et généreux Guillaume du Puget, seigneur de Figanières, suivant testament du 19 octobre, fait à Nice avant de partir pour la terre sainte (Victor Bérenguier, notaire).

1466 ou 1467.— Legs de 380 florins par *N.*, dame de Pontevès-Bargème.

1467. — Donation par Alaxie, *alias* Alayette Pascal, femme de noble Jean Durand, notaire, de directe sur la vigne du quartier du Pissadour-des-Anes, donnée au couvent par Jean Rigaud, marchand (*vide supra).*

1468. — Obligation de 4 florins 4 blancs, souscrite par noble Barthélemy Clément, pour paiement de legs.

Le même avait vendu au couvent, en 1460, le pré du Maljournal, probablement celui dit des Cordeliers près de la Commanderie (enclos Duval).

1483. — Legs de 6 florins et demi par Gilles Durand, pour fondation d'anniversaire, le 8 septembre.

1498. — Fondation d'anniversaire par Jean Arnoux-Ortolan, marchand, de Draguignan, Etienne Clerici, notaire, f° 58 v° (étude Étienne).

1509. — Service de pension de 10 florins pour célébration de messe quotidienne, fondée par noble Barthélemy Durand, à l'autel ou chapelle de Notre-Dame-de-Consolation.

1510. — Donation de 50 florins par Pierre Sicole.... pour fondation de messe hebdomadaire à l'autel Saint-Bernardin.

1543. — Fondation d'un dîner pour les religieux, le jour de la Toussaint, par André Giraud, à charge de service d'anniversaire; réduite à 3 l. par sentence du sénéchal de 1580.

1590.— Legs de 5 écus par Jean-François de Boisson, de Gap, qui lègue en même temps au R. P. Rodeillat 10 écus pour un habillement lorsqu'il célèbrera sa première messe.

1617. — Legs de 8 écus par Claude Roux; Bonnet, notaire, f° 16 (étude de l'Estang).

— Donation générale par Louis de Saint-Bonnet, prêtre, prieur de Notre-Dame-de-Bethléem, se voyant « vieux, ramply de jour, acablé de tristesse et faiblesse, à cause de la vielhesse ». Une partie des biens donnés sera employée à achever la plantation de vignes que le donateur a déjà commencée dans sa terre des Salles qui, pour cette raison, s'appellera désormais la vigne de Saint-Bonnet; acte du 20 octobre, notaire Mottet (arch. dépl^es^, B. 411, f° 926).

Mai 1618.— Legs par Catherine Richard, veuve du lieutenant en chef Dominicy, d'une robe de velours ras noir et de 18 l.; Maynard, notaire, f° 589 v° (étude de l'Estang).

Juin 1618. — Donation par le même d'une créance de 59 écus « pour les bons et agreables services qu'il a receu d'icelluy » couvent; acte du 11, notaire Malespine (arch. dép^les^, B. 412, f° 121).

1629. — Legs de 60 l. par Blaise Pasquet, marchand, pour la confection d'un retable au grand autel « dans lequel sera mis ses armoyries » (1).

1660. — Legs de 150 l. pour anniversaire de messe par Marguerite de Pontevès, dame du Muy.

1753. — Legs de 300 l. par Jacques de Morel de Sainte-Croix,

(1) Quelles pouvaient être les armes de cet ancien colporteur?

écuyer d'Aix, beau-frère du marquis de Villeneuve-Flayosc, demeurant à Draguignan, pour faire carreler le sol de l'église.

II

PIÈCE JUSTIFICATIVE

CONCESSION D'EAU PAR LE ROI ROBERT

8 décembre 1321

Robertus, Dei graciâ rex Jerusalem et Sicilie, ducatus Apulie et principatus Capue, Provincie et Forcalquerii ac Pedimontis comes, vicario et judici Draguiniani fidelibus suis, graciam suam et bonam voluntatem. Scire vos facimus quod universis hominibus dicte terre fidelibus nostris Draguiniani licteras post solitam graciam [direximus (?)], tenorem qui sequitur continentes : « Ab olim, dum per terram ipsam transitum faceremus et in hoc loco religiosorum virorum Fratrum Minorum, sito inibi, diebus aliquibus moram, novimus, ut à rei palpacione certi, locum ipsum habere grandem satis aque bone defectum. Nos autem, ob reverenciam egregii confessoris beati Francisci, eorumdem fratrum ordinis fundatoris, eorum defectui in hâc parte compati, piâ compassione movemur. Ortamur itaque vestram fidelitatem attente ut, de aquâ de fonte Thoroni, per vos diebus proximis derivata et ad prefatam terram nostram adducta, pietatis intuitu, Nostreque Serenitatis obtentu, religiosis eisdem eam partem concedere et exhibere velitis ad prefatum eorum locum fluere traducendam, quam habilitati eorum comodo, nec minus et Nostre, cum Nos ibi

continget, annuente Domino, declinare, videritis competenter sufficere ac eciam expedire. Ex hoc enim Celsitudinem Nostram reperietis in casibus ad honores et gracias prospiciorem. Datum, etc. ». Volumus igitur et fidelitati vestre precipiendo mandamus quatenus homines ipsos et speciales personas ipsorum, oportunis requisicionibus et exortacionibus inducatis ut vestra novit prudencia, quod requisicioni nostre hujusmodi, solitâ devocione, obediant et in quantum fieri poterit, absque universitatis gravi dispendio in hâc parte nostris affectibus acquiescant.

Datum Avinioni, per magistrum Matheum Filimarium de Neapoli, utriusque juris professorem, locumtenentem prothonotarii regni Sicilie dilectum consiliarium, familiarem et fidelem nostrum, anno Domini M°CCCXXI° die VIII° decembris, quinte indictionis, regnorum nostrorum anno tercio decimo.

(Charte originale; papiers de la famille Rampal-Caussemille).

3me PARTIE

PERSONNEL DU COUVENT (1)

§§ 1er. LISTE CHRONOLOGIQUE DES GARDIENS

1302 ou 1303. — Pierre Boniface.

1315. — Nicolas Bonaventure.

Ne nous est connu que comme exécuteur testamentaire et héritier universel de Béatrix, fille du seigneur de Cagnosc et veuve de Raimond Roux, chevalier (voir p. 265).

1371. — Honoré Martin.

Stipule dans un acte du 30 avril relatif au paiement d'un legs fait par Jacqueline Flotte, veuve de Thomas *de Regio* [de Riez], notaire; Jean Dauphin, notaire, f° 82 (étude de Ruelle, à Aix).

1372-1373. — Jean Claveyron « *Calvayroni* », alias « *Clavayroni* ».

(1) La reconstitution du personnel, pour laquelle nous avons épuisé toutes les ressources documentaires à notre disposition, présente encore bien des lacunes, surtout pour la période des débuts. Ces lacunes seront-elles jamais comblées? Nous le souhaitons vivement sans trop l'espérer.

Quelques noms tirés de textes de seconde main, mal lus ou mal traduits, peuvent avoir été altérés. Nous avons généralement ramené à la forme française ceux que nous avons trouvés exprimés en latin ou latinisés. Les dates sont les dates extrêmes où nous les avons relevés dans les documents.

Les noms des docteurs en théologie sont précédés d'une croix.

Témoin à la séance du conseil de ville du 8 décembre 1372 (arch. c[les], BB. 4, f° 40), figure dans un acte du 13 octobre 1373; Jean Dauphin, notaire, f° 163 [263] (*ut supra)*.

1373. — Emmanuel de VINTIMILLE.

Témoin à la séance des élections communales du 13 décembre (arch. c[les], BB. 4, f° 58).

1376. — Jean AUDIER.

1382, mai-juin. — Pierre RICASSEND.

— Juin. — † Louis de NICE.

Lecteur à Marseille (1376), gardien dans la même ville (1381), obtient à Draguignan, pour le cours qu'il a ouvert, une allocation communale de 25 florins, attendu son habileté et son savoir (voir p. 272).

1383. — Honoré MARTIN, précité (?).

1393-1396. — Jean MARIN.

1401-1404. — Le même.

Se plaint au conseil de ville de n'avoir plus une goutte de vin en cave ni un denier en caisse, « *carere vino et pecuniis* », et le conseil, par une dérogation aux privilèges ultra-protectionistes qui interdisent absolument d'entrer du vin du dehors (on disait du *vin étranger)*, lui accorde exceptionnellement la faveur d'introduire un tonneau qui lui avait été donné au Muy; ordonnance communale du 20 janvier 1404 (arch. c[les], BB. 5, f° 8).

1404-1407. — Jean MARIN.

1408-1409. — Jean MASOT ou MASSOT.

1411-1413. — Pons AYCARD.

Le zélé gardien répare et bâtit incessamment « *cotidie* », pour la gloire de Dieu et l'embellissement de la ville : « *talia edifficia*

fiunt ad Dei servicium et ville decorationem »; ordonnance communale du 21 mars 1413 (arch. c[les], BB. 6, f° 73).

1417. — Le même.

En ou avant 1417, étant alors au couvent de Marseille, il avait hérité de Bertrand Aycard, de Draguignan, son proche parent vraisemblablement, qui avait aussi légué à la confrérie de Notre-Dame-des-Notaires, et il se proposait de plaider contre la veuve, Catherine de Fort, ou contre la confrérie. Le conseil de ville intervint pour faire arbitrer le différend *(Ibid. id.*, BB. 5, f[os] 106 et 124 v°). (Cf. p. 361, appendice : *Legs et donations*, 1448).

1420. — Jacques PORCEL.

1422-1424. — Pons AYCARD.

1426. — Jacques VÉRAN.

Accepte la cession faite, le 22 mai, par Guillaume de Villeneuve-Séranon en paiement du legs de Dégune Rostan, de Peiresc, sa mère; notaire Guillaume Dauphin, non folioté (étude de Ruelle, à Aix).

1428. — Raimond BLANCARD, prédicateur du carême.

1433. — Imbert VACHIER.

1434. — Raimond BLANCARD.

Délégué par le vicaire Fr. Pierre, avec Fr. Bertrand Thomas, custode de Marseille, pour châtier certains Cordeliers de Brignoles dont la conduite avait si fort indisposé le conseil de ville que, sans la promesse desd. commissaires de faire bonne justice, celui-ci était décidé à poursuivre les coupables. *(Essai historique sur la ville de Brignoles*, 361).

1460-1461. — Pierre de NION.

1467. — Le même.

1493. — Lazare Rostan.

A sa sollicitation, la ville lui accorde remise de 2 florins auxquels le couvent est imposé et qui seront employés en réparations (arch. c^les^, BB. 9, f° 127 v°).

Qualifié en 1498 de prieur de Saint-Andéol.

1498. — † François Grégoire.

Chargé de la direction des écoles en 1493, lieutenant de l'inquisition en 1515, dans le procès intenté anx « *mascos* » de Saint-Maximin (1).

1508. — Mathias Arguilloux ou Herguilloux.

1515. — François Grégoire, déjà nommé.

1519. — id. id.

1524. — id. id.

En 1523, étant « *procurador* » [économe] du couvent, il touche de la ville le solde de ce qui lui est dû « *per la penna et trabalh per el presses en la predication de la carema passada* » (arch. c^les^, CC. 66, f° 61 v°).

1527. — Lazare Roque.

1528. — François Grégoire, précité (?).

1529. — Honoré Mape.

1533. — Guillaume *N.* (2).

1540. — Barthélemy Got.

1541. — Aycard Boyer, *alias* Bouyer, procureur en 1540, frère d'Antoine Boyer ou Bouyer, également franciscain, celui-ci gardien du couvent de Brignoles en 1542.

(1) Fernand Cortez, *Un procès en sorcellerie.*

(2) Guillaume Feutrier est conventuel de 1528 à 1540 (v. §§ 2).

1546-1548.— Jean GAY, qualifié à la fois de gardien, d'économe et de procureur (1).

1551. — GOT (?), précité.

1552. — † Antoine GUIBERT.

1554. — Le même.

Gardien et économe à Forcalquier en 1569 (2).

1557. — François COMTE.

Econome en 1558 et vicaire en 1559.

1564. — Le même.

1567-1569. — Le même.

Sacristain en 1569 (21 juin) et vicaire en 1578 et en 1584-1585.

1569. — Rostan ALGARDE [Augarde (?)].

1571-1574. — Antoine PÉPIN.

1577 (?)-1578. — François COMTE, précité.

1578-1582. — Antoine PÉPIN, précité.

1584-1585. — Le même.

S'occupe de « melliorations et reparations » (3).

1588. — Lazare SIGNON.

1596. — Elzéar ALEGIER.

1597. — François HÉRAUD.

Un François Héraud, gardien du couvent de Brignoles en 1617, fut le promoteur de la célébration annuelle de la fête de saint Louis, adopté, sur sa proposition, comme patron de la ville (4).

(1) Acte du 28 avril 1548, notaire Palayoni (archives de la famille Rampal-Caussemille).

(2) Acte de procuration du 13 novembre, notaire Pascalis (étude de l'Estang).

(3) Acte du 8 mai 1588, notaire Pascalis, f° 830 *(Ibid. id.)*.

(4) *Essai historique sur la ville de Brignoles*, p. 594.

1599. — Pierre PATTE.

1602. — Le même.

1606. — Le même.

1610. — Le même.

1615-1619. — Alexis RODEILLAT, de Flayosc (1).

1619. — Dominique ROSSELY ou ROSSEL.

S'oppose, avec le chapitre et les Dominicains, à la prise de possession de Notre-Dame-du-Peuple par les Minimes (acte de mise en possession du 3 juillet; arch. dép[les], H. Minimes).

1620. — Alexis RODEILLAT, précité.

1621. — Félix de MARY.

1622. — Dominique ROSSELY ou ROSSEL, précité.

1623-1625. — Alexis RODEILLAT, précité.

Vicaire en 1626.

1625-1626. — Guillaume CARTIER, décédé le 17 avril 1632.

1627. — Alexis RODEILLAT, précité.

1631-1633. — Pierre ROLLIN.

1633. — † Antoine PÉRIER.

Secrétaire de la Province en 1633, fils de Gaspard, de Castellane, et frère d'Honoré Périer, notaire à Grasse.

1633. — Nicolas HONDIS, qualifié de supérieur.

1635. — Jacques ALPHONSE.

1635-1636. — Antoine PÉRIER, prédicateur, secrétaire de la province de Saint-Louis.

1636. — Jacques ALPHONSE, précité.

(1) Tonsuré le 10 mars 1582 par l'évêque Garidelly, dans sa visite pastorale à Draguignan (arch. dép[les], S.G., évêché de Fréjus; visites pastorales, reg. 1582-1620, f[os] 29, etc.).

1637-1639. — Antoine PÉRIER, précité (1).

1639-1641. — Barthélemy REBATTU, ou REBATU.

1643-1648. — Antoine PÉRIER, précité.

1649. — Gabriel RICORD.

1650. — Antoine PÉRIER, précité.

1651-1652. — Louis MOURAILLE, bachelier en théologie.

1655-1657. — † Jean-Baptiste ARMAND.

1658-1660. — Pierre ROUX.

1661-1665. — † Bonaventure MICHEL.

Soutint de grands procès au Conseil du Roi (2).

1666-1667. — † Antoine ASTIER.

1669-1670. — † Antoine DELEUIL (3).

1672. — Jean-François DARUT.

1673. — † Jean-Augustin ALBERT.

1674. — † Jean-Paul BLANC.

1678-1679. — † Jean-Baptiste de SAINTMARC.

1679-1680 (?). — Louis de GLEYSE.

1687. — † Gabriel BRAQUETTY.

1690. — Le même.

(1) La chronologie de ces deux gardiennats, très mêlés, est-elle bien exacte ? Elle résulte de divers actes du notaire Olive (étude de l'Estang), notamment d'août et décembre 1635, f°s 513 v° et 729 ; janvier et septembre 1636, f°s 41 et 404 v°, et janvier 1637, f° 18.

Ce qui la rend suspecte, c'est parfois la simultanéité de deux gardiens ainsi qualifiés, l'un dans le corps de l'acte, l'autre aux signatures. Ex. les gardiens Périer et Alphonse dans l'acte du 19 août 1636, notaire Porcelly, f° 245 v° (arch. dép^les, S.E.).

(2) Quittance du 6 mars 1665, notaire Olive, f° 159 (étude de l'Estang).

Nous n'avons trouvé aucune autre trace de ces « grands » litiges.

(3) Accepte, le 17 septembre 1670, la fondation Brun, autel du crucifix, mais sans qualité.

1698-1700. — Joseph MARTINY.

Fils de Charles, procureur de la Sénéchaussée.

1703-1705. — Le même.

1707-1708. — Le même.

1715. — Joseph BERLIER, de Draguignan, ancien gardien de Riez (1705) (1).

1715. — Joseph MARTINY, précité, discret perpétuel.

1717. — Le même.

1718. — Bonaventure ROMÉGAS.

1720. — Le même.

1724. — Joseph BERLIER, précité.

1726-1728. — Jean-Joseph PONS, fils d'Honoré, bourgeois de Villecroze.

1732. — Joseph MARTINY, précité.

1735. — Le même.

Décédé en octobre 1740, laissant environ 2.500 l., qui furent employées à restaurer et embellir l'église.

(1) Pourrait être Esprit-Dominique, fils de Blaise, bourgeois, et d'Isabeau Taxil, né à Draguignan le 29 mars 1680.

Nous savons, en effet, que ce dernier fut conventuel, tandis que nous n'en trouvons aucun autre à l'époque sous ses prénoms, ce qui pourrrait faire supposer que celui de Joseph lui avait été donné en religion.

Les vocations d'ailleurs abondaient dans cette famille.. Esprit-Dominique n'eut pas moins de quatre sœurs religieuses, une aux Bernardines de Lorgues, une autre chez nos Ursulines, laquelle, il est vrai, n'y prit que le voile blanc et sortit à l'époque de l'invasion du duc de Savoie, et deux autres à la Visitation. D'après une tradition de famille, la dernière passerait pour y être morte en odeur de sainteté, en 1771, à l'âge de 88 ans. C'était Madeleine, en religion sœur Augustine. (*Livre de raison* du lieutenant-colonel de B.-T., f° 12, archives de famille).

1736 (?)-1743. — Joseph Berlier, précité.

Décédé le 26 janvier 1743.

1744-1749. — Jean-Joseph Pons, précité.

Successivement définiteur de l'ordre et discret perpétuel (1).

1752. — † Joseph Olivier, « père de Province ».

1755. — Louis Tardieu.

1762. — Jean-Honoré Troin.

1766. — François Troin.

1770. — id. id.

1772. — id. id.

1780. — id. id.

1788-1790. — id. id.

§§ 2. LISTE ALPHABÉTIQUE DES RELIGIEUX (2)

Achard (Marc-Antoine), 1635-1636.

Agnel *(Agni)* (Jean), 1303.

Agnel, *alias* Niel (Jean), 1527.

* Aigarde [Augarde?] (Rostan), 1569.

Aillaud (Pierre), 1391.

(1) Nous ignorons l'époque précise et le lieu du décès de ce religieux dont on perd la trace après 1756. Il figure encore dans une ordonnance du Sénéchal, du 1er décembre 1755, portant avération de transaction privée entre divers membres de sa famille et les hôpitaux de Salernes et de Villecroze. Le P. Pons agit comme demandeur contre les hoirs de Jean-Baptiste Pons, avocat, Joseph Pons, fils d'Henri, bourgeois, lesd. hôpitaux et Jean-Joseph Roux, chanoine de notre collégiale, défendeurs (arch. dép^les, B. 825, f°s 419, etc.).

(2) Les noms des gardiens sont marqués d'un astérisque et ceux des docteurs en théologie, d'une croix.

* ALBERT (Jean-Augustin), 1673.

ALEC (Guillaume), 1376.

* ALÉGIER (Elzéar), 1596.

ALIBERT (Charles), 1631-1633.

* ALPHONSE (Jacques), 1635-1636.

AMADIEU (*N.*), 1606.

AMIC (Antoine), économe, 1743- 1744.

AMIC (Honoré), 1529.

AMIRAT (Raymond), 1401.

ANGELIER (Jean), 1409.

ANGELIN (Louis), économe (1637), 1634-1638.

† ANTOINE, dit AUBOERI (?), 1659.

ARCHIAS (Elzéar), 1678.

ARCHIAS (Jean), 1568.

ARDUINO (Antoine), 1371-1373.

* ARGUILLOUX, ou HERGUILLOUX (Mathias), 1508.

† * ARMAND (Jean-Baptiste), 1655-1657.

ARNOUX (Blaise), 1408.

ARNOUX (Honoré), 1372.

ARNULPHE (Antoine), 1557.

* ASTIER (Antoine), 1666-1667.

AUBERT (André), 1373-1376.

* AUDIER (Jean), 1373-1376.

AUFFRED (Esprit), vicaire, 1637.

* AYCARD (Pons), gardien du couvent de Marseille (1409), 1393-1424.

BACHIN (*N.*), prêche le carême à la paroisse, 1540.

BALBON (Jean), de Draguignan, 1376-1383.

Ballet (François), de Nice (1), 1419.

Barbel ou Barbet (Barthélemy), 1515-1527.

Barjol (Henri), 1401-1403.

Barras (Antoine), 1651.

Barry (Claude), 1568.

Basin (Jean), lecteur, 1617-1618.

Bastier (Jean), 1527.

Belletrud (Pierre), 1656.

Berlier (Esprit), 1698.

Berlier (Gabriel), de Draguignan, dit Joseph, fils de César, marchand, 1635-1638.

• Berlier (Joseph), 1715-1743.

Berlier (Pierre), de Castellane, économe (1648, 1658, 1662) (2), 1656-1673.

Bernard (Claude), lecteur, 1376.

Bernard (Jean), 1394.

Bertrand *(N.)*, 1306.

(1) Légataire de Rixende Costolan, dame de Vidauban, veuve de Pierre de Lamanon (arch. c[les], AA. I, f° 194).

(2) Fils de feu Isnard et de feu noble Antoinette Greilhon, reçu à 17 ans, le 15 juin 1630, assisté de son oncle et homonyme, Fr. Pierre Berlier, augustin à Draguignan (notaire Mottet, f[os] 236 et 258 v° (étude de l'Estang); vivait encore en 1673.

D'après le *Livre de raison* de la famille de B.-T., déjà cité, un Pierre Berlier, de Draguignan, fils d'Honoré, bourgeois, et de Marguerite Boyer, né en 1594 et décédé en 1610 (?), avait été cordelier. Le couvent aurait même conservé un témoignage de sa libéralité dans l'ostensoir qui portait, gravé au pied : *Ex dono R. P. Petri Berlier* (p. 54).

Y a-t-il eu réellement deux Cordeliers contemporains, de même nom et de même prénom, ou le religieux de Castellane, le seul que nous ayons rencontré, n'aurait-il pas été dédoublé par erreur et la date de son décès singulièrement anticipée ?

† • Blanc (Jean-Paul), 1673-1674.

Blancard (Nicolas), 1498.

• Blancard (Raimond), 1428-1434.

• Bonaventure (Nicolas), 1315.

Bonavit (Benoit), lecteur, 1373.

• Boniface (Pierre), 1302 ou 1303.

Bonnet (André), 1634-1635.

Bonnet (Jean), 1528.

Boquier (Nicolas), 1616.

Borgarel (Grégoire), 1546.

Bos (Bonaventure), 1678-1679.

Bossard (Antoine), 1559.

(?) Boton (Jean), prédicateur des avents antérieurement à 1539. En avril 1541, la ville décida de le demander au général comme futur successeur du gardien Aycard Boyer, « pour avoir beaucoup de gens de bien, de science, pour honneur... de la ville », le consul Segond croyant même savoir que ce religieux *prendrait* « plesir de volloyr venir demurer » dans le couvent (1).

Bouche (Antoine), 1639.

Bovaric (Bérenger), 1373.

• Boyer ou Bouyer (Aycard), 1540-1541.

† • Braquety (Gabriel), 1652-1690.

Bréa (Louis de), 1404.

Briole (Henri), 1401.

Bromet (Antoine), 1666-1672.

Bromet (Pierre), 1660; décédé en ou avant 1662.

(1) Arch. c[les], BB. 11, f[os] 172 v° et 227 v°.

Brouchon (Bonaventure), 1643.

Brun (Denis-Jean), 1599.

Caille (Fouque), 1371.

Campis (François de), 1559.

Candolle (Scipion de), fr. François, 1613-1638.

Capel (Alfant), 1395.

• Cartier (Guillaume), 1601-1632.

Catalan (Mathieu), 1372-1373.

Caussemille (Michel), 1614.

Caussemille (Nicolas), 1584-1586.

Cauvin *(N.)*, 1638.

Cavalier (Sébastien), de Draguignan, écon. (1655), 1648-1655.

Chaisse (Michel), 1557.

Chateau (Louis du), 1608.

Chaumet (Jean), 1624-1625.

Chorrel (?) (François), 1633-1634.

Clavel (Hugues), lecteur, 1391.

• Claveyron (Jean), 1373.

Clumanc (Esprit), 1584-1585.

Clumanc (Etienne), 1371-1382.

Clumanc (Jean), 1382.

Colomb *(N.)*, 1515.

Combe (Jean), 1569.

• Comte (François), 1557-1585.

Comte (Mathias), 1372-1384.

Compte (Hugues), vicaire, 1391 (?)-1395.

Compte (Laugier), 1393.

Comys ou Comps (?) (Pierre), 1371.

CORPORANDY (Raphaël), 1469.

COSTA (Paulet de), 1582.

CRISTY (Bernard), 1676.

CROIX (de la) (v. DELACROIX).

CYPRO (Benoît), 1391 (?).

DALERBE [DELHERBE ?] (Hugues), 1540.

DALMAS (Pierre), 1403-1406.

* DARUT (Jean-François), 1672.

DATTE (Pierre), 1584.

DELACROIX (Pierre), 1560.

* DELEUIL (Antoine), 1669-1672.

DENIAC, ou DENJAC (Jacques), 1529.

DIRAN (Pierre), 1638.

DIVITIS [RICHE, ou RICHARD (?)] (Antoine), 1529.

DOUILHARD (Pierre), organiste, 1614-1647 (?).

DURAS (Pellegrin de), 1408-1409.

DURBEC (Dominique), 1746.

ESCAVARD (Simon), 1574.

ESCLANS (Jean d'). 1408.

ESCOLLE (Etienne), 1527.

ESCOLLE (Louis), 1527-1529.

ESCOLLE (?) (Pierre d'), « *de Scola* », 1409.

FABRE (François), 1382.

FAUCHIER (Etienne), économe (1618-1619), 1611-1619.

FEUTRIER (Guillaume), 1528-1540.

FLOURENS (Jean), 1569.

FORT (Guillaume de), 1303.

FORTIS (Balthasar), 1599.

Francoul (Pierre), 1359.

Gardane (Pierre-François), 1673.

Garin (Jacques), 1394-1395.

Garnier (Guillaume), lecteur,1376.

Gastinel *(N.)*, 1632.

Gaudemar (Albert), économe (1603 et 1621), 1597-1621.

Gautier (Antoine), 1376.

Gavot (Jacques), 1371.

* Gay (Jean), 1540-1588.

Gensollen (André), 1679.

Georges (Chérubin de), 1628-1632.

Giniès (Guillaume), de Barjols, 1376-1411.

Giraud (Antoine), 1569.

Giraud (Didas), 1634-1637.

Giraud (Jacques), 1498.

Gleyse (Antoine), 1578-1597.

* Gleyse (Louis de), 1679-1680 (?).

* Got (Barthélemy, 1540-1551.

Gravier de Fos (Jacques), de Draguignan, 1740-1790.

* Grégoire (François), 1493-1528.

Grométys (Bernardin), 1633.

Guérin (Ange), 1641.

† * Guibert (Antoine), 1551-1554.

Guibert (Barthélemy), 1401-1404.

Guibert (Jean), aveugle, 1588-1889.

† Guibert (Joseph), économe, 1705.

Guisol (Honoré), 1515.

* Héraud (François), 1597.

HERGUILLOUX (v. Arguilloux).

• HONDIS (Nicolas), 1637.

HUGUES (François), 1655.

HUGUES (Giraud), 1312.

HUGUES (Jean), 1569.

HUGUES (Joseph), 1568.

HUGUES (Honoré), de Toulon, économe à plusieurs reprises, de 1633 à 1662, 1626-1666.

ISNARD (Antoine), 1524.

ISSAUTIER (Eustache), 1395.

JACOB (Jean), 1582.

JANIN (Honoré), d'une famille de bourgeois d'Hyères, 1635.

JANNON (Charles de), 1633.

JANTOUS (Jacques), 1557.

JAUMETEL (Claude) (1), 1557.

JORDAN (Raimond), 1569.

JULIANY (Antoine), de Roquebrune, 1382.

LAGUIBERT (Pierre), 1312.

LAMBERT (Antoine), 1401.

LAUGIER (Pierre), 1569.

LAURANS (Jean), de Castellane, fils d'un bourgeois, 1632.

LAURENS (Hugues), 1376.

LAMIC (?) (François), 1679.

LAZERMES (Joseph), de Draguignan, fils d'un tanneur, 1757.

LIANSU (Antoine de), 1373.

LOUP, « *Lupi* » (Jacques), 1373.

(1) Un Jaumetel est cordelier à Brignoles en 1561. (*Essai hist.....*, 521).

Magne (?) (Claude), 1529.

* Mape (Honoré), 1529.

* Marin (Jean), lecteur, 1391-1407.

Marquet (André), 16...

Martin (Bremond), vicaire (1409), 1395-1411.

Martin (Gabriel), 1639.

Martin (Henri), 1401-1403.

* Martin (Honoré), 1371-1404.

Martin (Jean), 1610.

Martin (Louis), de Draguignan, 1640-1666.

Martin (Pierre), vicaire (1540), 1498-1541.

Martin (Pierre), 1662.

Martin *(N.)*, de Salernes, 1370-1379.

* Martiny (Joseph), 1698-1740.

* Mary (Félix de), 1621.

* Masot, ou Massot (Jean), 1395-1419.

Masselier (Jean), 1403.

Materon (Honoré), 1528.

Maunier (Jacques), 1655-1657.

Maunier (François), dit P. Guillaume, 1717.

Mauran (Antoine), 1705.

Maurel (Louis), 1582-1602.

(?) Maurice (Nicolas), novice, 1629.

Maynard (Michel), 1557.

Mayoli (François), 1784.

Meifred, *alias* Meifredy (Esprit), économe (1637), 1610-1656.

Mercurin (Antoine), 1643-1669.

Merle (Louis-Isnard), lecteur, 1596.

MEYER (Claude), 1578-1585.

* MICHEL (Bonaventnre), 1661 1665.

MICHEL (Mathias), 1515 1518.

MOGIN [MOUGIN] (Jean), économe, 1621-1632.

MOLLE (Jean-André), 1586.

MONTEMERLE (Joseph-Augustin), 1748.

MORAND (Claude), 1515-1540.

MORINO (Jean), 1394-1401.

* MOURAILLE (Louis), 1651-1652.

MOURIÉS (P.), 1374.

† * NICE (Louis de), 1382.

NIEL (Jean) (v. AGNEL).

NIELLE (Jacques), 1602.

* NION (Pierre de), 1460-1467.

NIRAT (Guillaume), 1371.

N. (Etienne) (1), 1557.

* *N.* (Guillaume), 1533.

N. (Nicolas), 1553-1558.

OCTAVIEN (François), 1571.

OLIVIER (Joseph), 1752.

PAPIA (Dominique), 1571.

PAQUARD (?) (Jean), 1582.

PARACLET (E ienne), 1491.

PARIN (Raphaël), lecteur, 1569.

PASCAL (Martin), fils d'Antoine, 1401-1406.

PASCALIS (*N.*), 1606.

(1) Peut-être Etienne Sicole.

Pasquet (François), 1634-1638.

Passerin (Augustin), 1582.

* Patte (Pierre), 1599-1610.

Pélissier (François), vicaire (1602), économe (1603), 1578-1632.

Penne (Alexis), 1679-1680.

* Pépin (Antoine), 1571-1585.

† * Périer (Antoine), 1633-1650.

Peyran (Honoré), 1524-1529.

Pierre (Jean), 1569.

Philippe (Pierre), 1303.

* Pons (Jean-Joseph), 1716-1756.

Pontevès (Jean de), 1582.

* Porcel (Jacques), 1420.

Porte (François), 1634.

Possel (Joseph), 1669.

Pressoir (Gérard du), 1571.

Puget (Jean), 1586.

Ranulfi [Renoux (?)] (François), 1303.

Rasaud (Bertrand), maître des étudiants, 1409.

Rayne (Guillaume), 1312.

* Rebattut, ou Ribattut, (Barthélemy), 1639-1641.

Rebol [Reboul (?)] (Pellegrin), 1312.

Renouard (Ange), 1680.

Ric (Guillaume), 1312.

* Ricassend (Pierre), 1382.

Ricaud (Joseph), 1678-1680.

Ricaud (*N.*), 1578.

RICHE, ou RICHARD (v. *Divitis*).

RICORD (Antoine), 1395.

• RICORD (Gabriel), 1649.

RICORD (Michel), 1394.

RICOURT (Samson de), économe, 1745.

RIGORDY (Barthélemy), 1721.

ROBAUD (Antoine), d'Entrecasteaux, 1383.

• RODEILLAT (Alexis), 1615-1631.

ROIGNONI (Jean), 1373.

• ROLLIN (Pierre), 1631-1633.

• ROMÉGAS (Bonaventure), 1712-1720.

• ROQUE (Lazare), 1527.

• ROSSELLY [ROSSEL] (Dominique), commissaire général (1602) (1), 1602-1627.

• ROSTAN (Lazare), 1493.

ROUVIER (Pierre), 1520.

ROUX (Jacques), 1312.

ROUX (Monnet), 1685.

• ROUX (Pierre), 1658-1660.

SABATIER (Jacques), 1408.

SAINS, ou SAVIS (Bonaventure), lecteur, 1578.

† • SAINT-MARC (Jean-Baptiste de), 1678-1679.

SANSON *(N.)*, vicaire, 1557.

SAUVE (Claude), 1559.

(1) Acte du 18 février, notaire Raynaud, f° 152 v° (étude Etienne); est nommé immédiatement après le visiteur général Gabriel Lefèvre et avant le gardien, dans la donation du prieur De Saint-Bonnet, du 14 juin 1618. (V. *Legs et donations*).

Savine (Anselme), 1672.

Savis (v. Sains).

Second (Jean), 1401-1403.

Seignoret (Jean-François), économe, 1633.

Serre (Jean-Baptiste), 1667.

Serre (Honoré), 1571.

Sibon (Antoine), 1633.

Sicole (Etienne), 1540-1546.

Sicole (Louis), 1515-1524.

Signier (Jean), 1557.

* Signon (Lazare), 1588.

Siméon (Hermentaire), 1660.

Simon (Claude), 1615.

Simon (Gabriel), 1616.

Simon (Jacques), 1568-1569.

Surle (François), de Trans, lecteur (1401-1403), 1372-1411.

* Tardieu (Louis), 1755.

Taxil *(N.)*, 1638.

Thomas (Honoré), 1524-1525.

† Trimond (Honoré), maître ès-arts, 1474.

* Troin (Jean-Honoré), 1762.

* Troin (François), 1766-1790.

* Vachier (Imbert), 1493.

Valensole (André), 1409.

Vallatoris (Jean), 1382.

Vassel (Louis), 1640.

Vautier (Antoine), 1588.

* Véran (Jacques), 1426.

VÉRIGNON (Jean), lecteur, 1381.

VIENNE (Giraud), 1391 (?).

VILHON (Pierre), 1627.

* VINTIMILLE (Emmanuel de), 1373.

« YPONCHIA (de) » *alias* YPONGIO (de) (Louis), 1406.

INDEX DES SOURCES

IMPRIMÉS

ACHARD, *Géographie de la Provence et du comté Venaissin,* etc.; Aix, Pierre-Joseph Calmen, 1727, 2 vol.

Chanoine J.-H. ALBANÈS, *La Vie de sainte Douceline,* Marseille, Et. Camoin, 1879, gr. in-8°.

— *Gallia christiana novissima, Histoire des archevêchés, évêchés et abbayes de France,* publié par le chanoine Ulysse Chevalier, correspondant de l'Institut; *Marseille, évêques, prévôts, statuts ;* imprimerie Valentinoise, 1899, in-4°.

Joseph ANTELMY, *Descriptio diœceseos Forojuliensis,* publié par l'abbé J.-B. Disdier. (*Bulletin de la Société d'Etudes de Draguignan,* VIII, 1870-1871 ; Draguignan, C. et A. Latil, in-8°).

ARTEFEUIL, *Histoire héroïque et universelle de la noblesse de Provence;* Avignon, veuve Girard, 1757-1786, in-4°, 3 vol. et un supplément.

L. de BERLUC-PÉRUSSIS, *Les dates de l'histoire de Forcalquier;* Forcalquier, F. Bruneau, 1886, in-8°.

Louis BLANCARD, *Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790. — Archives civiles, série B.,* t. I; Paris, Paul Dupont, 1865, in-4°.

— *Essai sur les monnaies de Charles Ier, comte de Provence;* Paris, Dumoulin, 1868, in-8°.

BOLLANDISTES, *Acta sanctorum*, Paris, Victor Palmé, 1843-1858, 60 vol. in-f°.

M.-J. BOURASSÉ, *Dictionnaire d'archéologie sacrée*, nouvelle encyclopédie théologique, XI; Paris, J.-P. Migne, 1851, in-4°.

Alexandre BRUEL, *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny;* imprimerie nationale, 1876-1903, 6 vol. in-4°.

CHAMBOVET, fils, *Mémoire sur la statistique de Nice (Répert. des trav. de la Soc. de statistique de Marseille,* t. XVII, 1856, p. 337, etc.).

Emile CHAVIN DE MALAN, *Histoire de saint François d'Assise,* 2e édition; Paris, Sagnier et Bray, 1845, in-8°.

Chanoine J.-F. CRUVELLIER et abbé A. ANDRIEU, *Histoire religieuse et hagiologique du diocèse de Digne;* Aix, J. Nicot, 1893, in-8°.

J.-J.-M. FÉRAUD, curé des Sieyes, *Souvenirs religieux des églises de la Haute Provence;* Digne, Vial, 1879, in-8°.

Marquise de FORBIN-D'OPPÈDE, *La bienheureuse Delphine de Sabran;* Paris, Plon, 1883, grand in-8°.

Etienne GARCIN, *Saint Hermentaire ou la bravade de 1836;* Draguignan, Berthod, 1836, in-8°.

Ch. GÉRIN, *Les monastères franciscains (Revue des questions historiques,* 1875).

Jacques-Félix GIRARDIN, *Notice ou description historique du diocèse de Fréjus,* publiée par l'abbé J.-B. Disdier *(Bulletin de la Société d'Etudes de Draguignan,* VIII, 1870-1871; Draguignan, C. et A. Latil, in-8°).

R. P. Henri de GRÈZES, *[Archives capucines. — Province de*

Provence.— Le couvent de Saint-Tropez; Bar-le-Duc, imprimerie de l'œuvre de Saint-Paul, 1893, in-8°.

L'abbé HERMITTE, *Vie de saint Louis, évèque de Toulouse;* Brignoles, 1876, petit in-8°.

E. de JUIGNÉ DE LASSIGNY, *Histoire de la maison de Villeneuve en Provence;* Lyon, Alexandre Rey, 1900, 3 vol. in-4°.

Emilien LEBRUN, *Essai historique sur la ville de Brignoles d'après les notes de M.—* Marseille, imprimerie marseillaise, 1897, grand in-8°.

B. de MAYNIER, *Histoire de la principale noblesse de Provence;* Aix, Joseph David, 1719, in-4°.

F. MIREUR, *L'Hôtel de Raimondis-Canaux à Draguignan (Bulletin de la Société d'Etudes de Draguignan,* IX, 65).

L'abbé Léon LE MONNIER, *Histoire de saint François d'Assise;* Paris, Victor Lecoffre, 1889, 2 vol. in-8°.

PAPON, *Histoire générale de Provence;* Paris, Moutard, 1777-1786, 4 vol. in-4°.

A. PENJON, *Cluny, la ville et l'abbaye;* 2e édition, Cluny, Renaud-Bressoud, 1884, in-8°.

Raymond POULLE, *Histoire de l'église paroissiale de Notre-Dame et Saint Michel à Draguignan;* Draguignan, P. Garcin, juin 1865, in-8°.

Henry REVOIL, *Architecture romane du midi de la France;* Paris, A. Morel, 1873, 3 vol. in-f°.

Miniero RICCI, *Genealogia de Carlo II, re de Napoli;* Napoli, Francisco Giannini, 1882, in-8°.

[Le P. Calixte ROLLAND], *La vie de saint Louis, religieux de*

l'ordre de saint François et évêque de Toulouse, par un citoyen de Brignoles; Avignon, Aubanel, 1780, in-12.

Paul SABATIER, *Vie de saint François d'Assise;* 3e édition, Paris, Fischbacher; 1894, in-8°.

[Fr. SALIMBENE], *Monumenta historica ad provincias Parmensem et Placentinam pertinentia; Chronica Fr. Salimbene parmensis; Parmo, ex officina Petri Fraccador,* 1857, in-4°.

Philippe TAMISEY DE LARROQUE, *Lettres de Peiresc;* Paris, imprimerie nationale, 1888-1898, in-4°, 7 vol.

L'abbé V. VERLAQUE, *Saint Louis, prince royal, évêque de Toulouse et la famille d'Anjou au treizième siècle;* Paris, Plon, 1885, petit in-8°.

H. de VILLENEUVE-FLAYOSC, *Histoire de sainte Roseline de Villeneuve;* Paris, Putois-Cretté, 1867, in-8°.

Jean-Baptiste de VILLENEUVE--BARGEMON, *Histoire généalogique de la maison de Villeneuve;* Avignon, François Seguin, 1789, in-4°.

VIOLLET-LE-DUC, *Dictionnaire d'architecture française;* Paris, B. Bance, 1858-1868, in-8°, 10 vol.

Bullarium franciscanum, seu romanorum Pontificum constitutiones, epistolæ, diplomata ordinibus Minorum Clarissarum et Pœnitentium concessa; Jean-Hyacinthe Sharaléa, Rome, 1759-1768, 4 vol. in-f°.

Congrès scientifique de France, trente-troisième session; Aix, Remondet-Aubin, 1867, in-8°, 2 vol.

Généalogie historique de la maison de Sabran-Pontevès,

extrait de l'*Armorial général de France*, reg. supplémentaire; Paris, Firmin Didot et Cie, 1897, in-f°.

La vie de saint Louis, religieux de l'ordre de Saint-François et évêque de Toulouse, par un citoyen de Brignoles; Avignon, A. Aubanel, 1780, in-12.

MANUSCRITS ET DOCUMENTS D'ARCHIVES

Chanoine Audibert, ancien capiscol de la collégiale de Draguignan, *Maisons religieuses de Draguignan, Les Cordeliers;* rédigé en 1797, in-8°. (Archives de la famille Gavot-Muraire).

B.-T. (le lieutenant-colonel de) [de Berlier-Tourtour], *Livre de raison* (archives de la famille).

R. P. [Balthasar Carbonnel], capucin, *Description historique de la ville de Draguignan*, sans date, entre 1668 et 1678. *(Ibid. id.)*.

[R. P. Gras (?), dominicain], *Mémoire sur les antiquités de Saint-Hermentaire et des Salles*. (Papiers du chanoine Audibert; *Ibid. id.)*.

R. P. Pons, discret perpétuel, *Livre de raison* — « Livre de toutes les affaires du couvent » des Cordeliers de Draguignan, 1743-1760, petit in-4° carré. (Archives de la famille Rampal).

TABLE DES MATIÈRES

LES CORDELIERS

1re Partie. — Les Annales

I. — La fondation. — Prétendue visite de saint François. — Antériorité et origine présumée du local. — Constructions des XIe et XIIe siècles. — Caractères communs avec les monastères bénédictins. — Les Clunisiens à Draguignan et l'importance de leurs possessions au Xe siècle. — Douaire de la mère de saint Mayeul, de Valensolle. — Saint-Hermentaire, Saint-Jaume et Notre Dame des Salles. — L'église de Saint-Pierre. — Concordance des données archéologiques et des documents historiques.. 227

II. — Les plus anciens titres des Franciscains. — Première apparition des Franciscains dans le diocèse de Fréjus. — Frère Guillaume de Plaisance. — Rôle probable de Bertrand de Saint-Martin, évêque, ancien bénédictin. — Le prévôt Guillaume Bardine. - Les testaments de Richaud, coseigneur de Bargemon, du père de sainte Rosseline, etc. — Mission confiée au gardien par le Souverain Pontife. — La cour du roi Charles II à Draguignan et double passage de saint Louis, évêque. — Missel du prélat. — Translation de son chef, ou reliquaire en forme de buste. — Canalisation de nos eaux potables. — Sympathies et libéralités des grandes familles. — Influence des Franciscains. — Apogée de l'établissement.... 243

III.— Le couvent affecté au logement des plus hauts personnages

de passage à Draguignan. — Le grand sénéchal. — L'anti-pape Benoit XIII. — Services rendus par les Franciscains au point de vue religieux et intellectuel. — Libéralités et surveillance de la commune (XIV[e] siècle — 1[re] moitié du XVI[e]) 269
IV. — Le souffle de la réforme. — Construction des remparts de la dernière enceinte. — Passage du duc de Savoie. — Prise du couvent. — Le fils d'un chevalier de la chancellerie du roi de Naples (2[e] moitié du XVI[e] siècle) 277
V. — Le P. Gabriel Lefèvre, procureur général de l'ordre. — Fr. Scipion de Candolle. — Une prise d'habit. — Les « disputes » pour la direction du collège. — Les troubles de la Fronde. — L'évêque Ondedei. — Symptômes de décadence (XVII[e] siècle). 281
VI. — Les désastres du XVIII[e] siècle. — Une profanation sacrilège. — Rareté des vocations. — Gestion du P. Pons. — Invasion de l'armée austro-sarde. — Sortie des Cordeliers. — Bénédiction du drapeau. — Fête pour la paix. — Usages religieux. — La chasse au cadavre. — Un sépulcre blanchi. — La suppression. 298

2[e] Partie — Les Bâtiments

§§ 1[er]. L'église conventuelle.. 309
§§ 2. Cloître et bâtiments claustraux........ 342
§§ 3. Les sépultures........ 351

Appendice

I. — Legs et donations.. 354
II. — Pièce justificative................. 364

3[e] Partie — Personnel du couvent

§§ 1[er]. Liste chronologique des gardiens...................... 366
§§ 2. Liste alphabétique des religieux........................ 374
INDEX des sources 388

ANCIENNES NOTABILITÉS MILITAIRES DE DRAGUIGNAN

LES DÉCORÉS DE SAINT-LOUIS

PAR

F. MIREUR

L'ordre militaire de Saint-Louis, un des derniers ordres de chevalerie que créa l'ancienne royauté, fut établi dans des circonstances historiques trop connues pour qu'il soit besoin de les rappeler longuement. En 1693 la France soutenait depuis six ans contre l'Europe coalisée une guerre audacieuse, glorieuse souvent, mais où s'épuisaient peu à peu son énergie et sa sève. Le Trésor public était aux abois. Le pays, appauvri par des saignées répétées d'hommes, par le manque de récoltes, commençait à souffrir de la misère, même de la faim. La noblesse ne murmurait pas moins que le Tiers-Etat. Elle n'avait pas pardonné à Louvois certaines réformes, encore que, pour l'aider à supporter les lourdes charges personnelles du service militaire, ce despote bienfaisant prélevât en sa faveur des dotations sur les biens de l'ordre hospitalier de Saint-Lazare dont il exerçait la grande maîtrise. Mais après sa mort, la restitution de ces biens aux hôpitaux avait tari la source de l'unique compensation qu'elle trouvait dans le ruineux métier des armes et, succombant sous le poids des sacrifices, elle commençait à se décourager.

En cette conjoncture, devant l'attitude menaçante de la coali-

tion, il était nécessaire de relever les cœurs, d'exciter l'émulation, de rallumer l'ardeur guerrière « prête à s'éteindre (1) ».

Les généraux consultés — et quels généraux ! — furent unanimes à proposer l'institution d'un ordre de chevalerie: Vauban et Catinat, pour lès avantages matériels qui y seraient attachés; Luxembourg, « le tapissier de Notre-Dame », toujours héroïque, comme stimulant du sentiment de l'honneur.

C'était aller au-devant des visibles penchants et des secrets désirs du maître, également pénétré de la nécessité d'un puissant encouragement et jaloux d'accroître encore par la fondation d'un ordre et la dispensation de nouvelles et hautes faveurs l'éclat de son incomparable prestige.

De cette collaboration du génie de la guerre et de la volonté souveraine sortit l'édit du 5 avril 1693, créant pour les officiers des armées de terre et de mer qui se seraient signalés après dix ans au moins de services, la décoration de Saint-Louis avec une pension proportionnelle au grade décerné (2).

(1 *Histoire de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis*,... par Alex. Mazas, terminé par Théodore Anne; Paris, Firmin Didot et Dentu, 1860, in-8°, 3 vol., t. Ier, p. 26

(2) Le Roi affecta à l'ordre militaire de Saint-Louis une dotation de 300.000 livres sur les revenus de la Couronne.

Les pensions furent fixées sur les bases suivantes :

Grand'croix.. ..	6.000l.
Commandeurs...	Les 8 premiers, 4.000l.
	Les 16 autres, 3.000l.
Chevaliers......	Les 24 premiers, 2.000l.
	Les 24 suivants, 1.500l.
	Les 48 suivants, 1.000l.
	Les 32 suivants, 800l.

A la grande différence des ordres existants, apanage exclusif de la noblesse, celui-ci n'exigeait de ses membres aucune preuve d'origine, et ce n'était pas là une médiocre concession — nous dirions aujourd'hui un progrès—arrachée au régime du privilège par la force des choses, de tout temps le premier agent révolutionnaire du monde. « A l'époque dont nous parlons, l'armée comptait dans ses rangs une foule d'officiers de tous grades sortis de la bourgeoisie » (1), de qui les services, confondus avec ceux des gentilshommes par la parité du rang, allaient recevoir la même récompense. « Nous avons résolu, disait le Roi en tête de l'édit, qu'il ne serait reçu dans cet ordre que des officiers.... de nos troupes et que la vertu, le mérite et les services rendus avec distinction dans nos armées *seront les seuls titres pour y entrer* (2) ».

Disons-le en passant, n'est-il pas singulier et assez piquant de rencontrer le principe de l'admissibilité de tous aux mêmes faveurs cent ans avant la Déclaration des droits de l'homme et

« Ainsi près de cent soixante officiers généraux et autres, divisés en sept catégories, absorbaient sur la dotation... *deux cent quatre-vingt-cinq mille six cents livres* ». (Alex. Mazas, ouvrage déjà cité, t. I, p. 39-40).

« La croix de Saint-Louis et quatre cents ou six cents livres de pension, voilà — répèterons-nous avec Théodore Anne — le prix... de trente ans dépensés au service du Roi ». (*Ibid.*, introduction, p. XI).

(1) Alex. Mazas, 1, 32.

(2) L'unique restriction fut la profession de la religion catholique, conséquence logique de la révocation de l'édit de Nantes. Louis XV la leva en 1759, en faveur des officiers étrangers, par l'institution de l'ordre du Mérite Militaire, spécialement réservé à ceux d'entre eux qui professaient le protestantisme.

encore — ironie suprême! — dans les statuts d'un ordre de chevalerie?

Cette lente infiltration, à laquelle fait allusion l'historien de l'ordre de Saint-Louis, du trop plein d'une bourgeoisie riche et naturellement ambitieuse dans les cadres de l'armée — comme elle s'était produite aussi dans les rangs de la magistrature — si elle n'était pas connue par ailleurs, se révèlerait, frappante, dans la composition même des listes des décorés de Saint-Louis. Sans doute les premières familles de France, y compris celles du sang royal, les illustrent de l'éclat de leurs titres. Mais à côté, sous ces noms de terres acquises à prix d'argent, en dépit d'une particule de pure courtoisie à laquelle nous, petits-fils de la Révolution, attribuons une valeur nobiliaire que l'ancien régime, plus difficile ou moins ignorant, lui dénia toujours, que de longs siècles d'obscure et laborieuse roture, d'autant plus méritoire! Sur combien de poitrines de race foncièrement plébéienne, quoique non moins nobles de sentiments, brilla la croix de Saint-Louis! Si les autres provinces ressemblaient à la nôtre, nombreux auraient été les officiers, même supérieurs, issus de souches de propriétaires ruraux ou de marchands enrichis qui, les uns, conduisirent la charrue, les autres aunèrent longtemps, derrière le comptoir de l'humble boutique, le ruban que les petits-enfants devaient être si justement fiers d'étaler! (1).

(1) Aucune preuve de noblesse ne paraît avoir été exigée dans l'armée ni pour l'épaulette (au moins jusqu'à l'ordonnance du 22 mai 1781), ni pour la croix de Saint-Louis. L'édit de novembre 1750 portant création d'une noblesse militaire reconnaissait implicitement ces deux principes et explicitement même, en son art 11, l'admission des roturiers aux grades généraux : « Tous officiers généraux *non nobles*, actuellement au service, seront et demeu-

La nomenclature que nous publions, un peu aride, mais bien suggestive à cet égard, emprunte peut-être quelque intérêt à cette question des origines des familles, qui éclaire celle encore peu vulgarisée, quoique primordiale, de l'évolution sociale dans l'ancienne France. Sans prétendre à aucune généralisation historique, l'exemple encore qu'isolé ne laisse pas en effet d'être curieux et assez probant. Il fait toucher du doigt comment se recrutait en réalité l'aristocratie du mérite dans l'ordre militaire au sein d'une petite ville où les plus beaux arbres généalogiques poussés au vu et au su de tout le monde, n'ont heureusement pas de secrets, ce qui rend les constatations d'autant plus faciles et sûres. Ici un commandant et un lieutenant-colonel, petit-fils d'un simple procureur. Là un major, distingué par une reine, fils d'un avocat sorti d'une dynastie de merciers. Ailleurs une nombreuse lignée de militaires de toutes armes et de tous grades, qui fournit à l'ordre cinq membres dont deux commandeurs, officiers généraux de la marine, descendant, par la série des étapes et épurations nécessaires, d'un paysan aisé du moyen âge, laboureur ou ménager. Bien plus près de nous alors, deux générations de quatre officiers supérieurs du génie, la première issue sous Louis XIV d'un grand père « marchand bousquatier », enrichi

reront anoblis... ». Aux termes de l'art. IV, la croix de Saint-Louis conférait la noblesse de droit, héréditaire au profit des enfants, après 30 ans de services dont 20 comme capitaine, à tout chevalier fils et petits-fils de chevaliers ayant servi au moins 30 ans (24 comme capitaines) et obtenu en cette qualité l'exemption de la taille.

La même faveur était accordée aux enfants de l'officier tué ou mort au service et à celui qui se retirait pour cause de blessures (édit de novembre 1750).

L.-N.-H. Chérin, *Abrégé chronologique d'édits, déclarations*, etc., p. 364.

dans le commerce des bois où son propre père bûcherait péniblement comme « mestre d'ache ». Presque partout de bons bourgeois, « vivant noblement », selon la formule consacrée, et surtout petitement du fruit de l'épargne accumulée par le labeur plus ou moins rude d'une suite d'ancêtres de très roturière condition.

Ce qui ne frappe pas moins, c'est qu'un petit centre de population, mi-partie judiciaire, mi-partie agricole, ait pu, de lui-même, en son isolement des grandes villes, des foyers d'enseignement, essaimer avec une pareille abondance dans toutes les carrières militaires et en une période relativement restreinte. Rien que, sous les règnes de Louis XV et de Louis XVI, soit pendant les deux tiers d'un siècle, Draguignan, réduit alors par une série de désastres au minimum invraisemblable de 3,500 habitants (1722), puis de 5,177 (1765), donna à la France plus de cent officiers dans les armées de terre et de mer, un tiers environ officiers supérieurs et quatre officiers généraux des vaisseaux du Roi (1). Sur ce nombre, grossi d'un contingent de dracénois d'adoption par le domicile, il peut s'honorer de 57 croix de Saint-Louis, chiffre qui devait atteindre plus tard un total de 81, dont trois cordons rouges à tout le moins.

Cette belle floraison, qui ne déparerait pas certes le cadre

(1) Nous en avons relevé 104 ou 105. Mais combien ont dû échapper à nos recherches, ou ne laisser trace dans aucun acte !

Voici, en dehors des familles de décorés de Saint-Louis, celles où se rencontrent des officiers : les Audiffret, Amanoit [Lamanoid], Baudrier, Chabert, Gilly-Taurennes, Gaigou, Juliany, Lezermes, Lombard, Muraire, Magniol, Pierrugues, Romégas, Tressemanes et Villeneuve.

d'une plus grande ville, est d'autant plus remarquable qu'elle est due à une élite peu nombreuse, mais pleine de sève, en voie, lorsque la Révolution la surprit en son plein épanouissement, de produire avec une fécondité et un succès toujours croissants des sujets pour les plus hautes carrières. Cinq ou six noms la résument, honorés déjà au palais et à l'hôtel de ville, personnifiant chez nous, au milieu de la considération générale, à la fois l'esprit militaire, les traditions parlementaires et le patriotisme local. C'étaient entre autres les Berlier, les Brun, les Geofroy, les Giraud, les Rafélis et les Raimondis. A eux seuls, ils ne comptaient pas moins de 36 croix, c'est-à-dire près de la moitié du nombre total, les Berlier, trois; les Geofroy, quatre; les Rafélis, cinq et les Brun, les Giraud et les Raimondis, vaillants émules, huit chacun : *Non numerantur*. Afin de donner une liste générale la plus complète possible, nous y comprenons les nouveaux membres de l'ordre créés sous la Restauration qui rétablit celui-ci, supprimé, comme l'on sait, depuis la Révolution.

Les descendants, aujourd'hui bien dispersés, de tous ces braves, y retrouveront des ancêtres vénérés, et les vieux dracénois, les derniers et non les moins dignes représentants d'une aristocratie bourgeoise qui ne fut pas remplacée. Les jeunes générations, trop portées à dédaigner ce qu'elles ignorent et à qui on enseigne l'histoire universelle des peuples, sauf toutefois celle de leur région et de leur cité, ne découvriront peut-être pas sans surprise, dans l'obscurité de nos annales, cette petite pléiade de notabilités militaires, toutes jusqu'aux vraiment glorieuses, complètement inconnues d'elles. Les prévenus, les sceptiques eux-mêmes, jugeant à la lumière des faits et des exemples

un temps fertile en hommes de cœur et de mérite, sentiront se dissiper leurs préjugés ou leur indifférence et s'éveiller en eux un nouveau sentiment plus respectueux et plus filial pour le modeste berceau, auréolé de tant d'estimables vertus guerrières, de services distingués, de valeureux dévouements. Peu de nos concitoyens, s'il leur tombe sous les yeux, ne feuillèteront pas, semble-t-il, sans quelque intérêt mêlé d'une légitime fierté, ce livre d'or de nos vieilles familles qui est aussi bien celui de notre passé commun, grâce à elles, non sans honneur.

LISTE DES DÉCORÉS DE SAINT-LOUIS

D'AUDIBERT-CAILLE DU BOURGUET (François), successivement garde du corps du Roi dans la compagnie de Luxembourg et capitaine à la suite de la cavalerie; chevalier.

Maire 1er consul de la ville (1776 et 1782).

Né et décédé à Draguignan (1729-1818) (2).

DE BEAUFORT (Antoine), lieutenant-colonel du régiment de Béarn, infanterie; chev.

Né à Aix, décédé à Draguignan (1673-1743) (3).

BENOÎT-DUMESNIL (Jean-Roch-Henri-Hippolyte), ✻, capitaine d'infanterie, fils de Nicolas-Elzéar, juge à la cour criminelle spéciale du département du Var; chev. (Restauration).

Né à Bastia, décédé à Draguignan (1789-1831) (4).

BERLIER (César), capitaine des milices de Provence; chev.

Né et décédé à Draguignan (1694-1772) (5).

(1) Cette liste, sans doute encore incomplète, comprend tous les membres de l'ordre nés à Draguignan ou devenus dracénois d'adoption par leurs fonctions ou leur domicile.

(2) Commission de capitaine de cavalerie, du 31 décembre 1771 (papiers de famille), e arch. com., GG. 38, f° 210, BB. 47 et 49, années 1776 et 1782 et état civil, année 1818.

(3) Arch. com., GG. 40, f° 102.

(4) Arch. com., état civil, année 1831, décès.

(5) Arch. com., GG. 35, f° 86 v° et 43, f° 244 v°.

De Berlier-Tourtour (François-Félix-Etienne), neveu à la mode de Bretagne du précédent, lieutenant-colonel d'artillerie; chev. (1790).

Maire de la ville (an III et 1813); membre et président du conseil général (1800-1807).

Né et décédé à Draguignan (1743-1817) (1).

De Berlier-la-Remolle (2) (Augustin, ou François-Augustin), frère puîné du précédent; successivement capitaine d'artillerie, inspecteur des manufactures d'armes de Saint-Etienne, organisateur de l'arsenal de Lyon, sous-directeur de l'artillerie à Huningue, colonel, dirigea d'Antibes, où il résidait, l'artillerie nécessaire pour la reprise de Toulon par Bonaparte (3); chev. (1783).

Né à Draguignan et décédé à Aix (1748-1832) (4).

Blanc des Salètes (v. Le Blanc des Salètes).

De Brun de Boades (Jean-Joseph), capitaine au régiment de Poitou, successivement major à Saint-Venant (Pas-de-Calais), Charlemont (Ardennes) et Givet-Notre-Dame *(ibid.)*; chev.

(1) Arch. com., GG. 40, f° 92; reg. des délibérations, an III et 1813; état civil, 1817, décès; arch. dép., M., feuilles signalétiques des conseillers municipaux, Draguignan, année 1806; livre de raison de la famille; Joseph Salvarelli, *Les administrateurs du département du Var*.

(2) Arrière-fief de la Motte (Var).

(3) *Correspondance de Napoléon Ier*, nos 23, 25, 26, 31, 32, 33 et 34.

(4) Arch. com., GG. 40, f° 378 v°; arch. dép., E. 1469; livre de raison de la famille; arch. com. d'Aix, état civil, année 1832.

Né à Draguignan, décédé à Givet (1673-1736 (1).

De Brun de Boades Montbrun (Jean), neveu à la mode de Bretagne du précédent, lieutenant de vaisseau; chev. (1748).

Né à Draguignan, décédé à Toulon (1700-1775) (2).

De Brun de Boades (Jean), comte, neveu du précédent, directeur des constructions à Toulon, chef d'escadre (1784); chev. (1770).

Né à Draguignan, décédé à (?) (1731-1790 ou 1791?) (3).

De Brun de Boades (Jean-François-Emmanuel), frère puîné du précédent, capitaine de vaisseau; chev.

Né à Aix, décédé à ? (1732-1782 ?) (4).

De Brun de Favas (Antoine), cousin du précédent, capitaine de vaisseau: chev.

Né et décédé à Draguignan (1733-an III) (5).

De Brun de Favas (Joseph), frère puîné du précédent, capitaine commandant dans le régiment de Perche; membre et président du conseil général; chev.

1) Arch. com., GG. 30, f° 153, testament du 8 février 1707, notaire Rey, f° 822 (étude de l'Estang); arch. dép., commissions de major de 1729 et 1735, papiers de famille; livre de raison (collections personnelles).

(2) Arch. com., GG. 34, f° 331 v°; arch. dép., B. 430, f° 717 et Q. 2021.

(3) Arch. com., GG. 38, f° 259 et arch. dép., S.E., famille Brun, état de services.

(4) Généalogie Brun, par le marquis de Boisgelin, ms. (collections personnelles); testament militaire du 6 septembre 1781 (arch. dép., Q. 2021)

(5) Arch. com., GG. 37, f° 45; état civil, an III. décès, et *Etats généraux de 1789. Procès-verbaux des élections*, p. 7.

Né et décédé à Draguignan (1735-1811) (1).

De Brun de Favas (Marie-Charles-Louis), ✻, fils d'Antoine (voir plus haut), ancien officier aux Chasseurs-royaux de Provence, conseiller de préfecture du Var (1811-1830); chev. (1816).

Né à la Ciotat, décédé à Draguignan (1772-1845) (2).

De Brun de Montferrat (Melchior), arrière-grand'oncle du précédent, capitaine au régiment de Poitou (1718) et lieutenant du Roi, commandant au Fort-Louis du Rhin (B. Alsace) (1752), probablement le même; chev.

Né à Draguignan, décédé à ? (1680-17..?) (3).

Burel (Antoine), O. ✻, lieutenant-colonel du génie; chev. (Restauration).

Né à Dargoire (Loire), décédé à Draguignan (1773-1850) (4).

Carbonnel (Antoine), successivement capitaine de grenadiers et major commandant de Landau (Bavière).

Aurait été nommé à ce poste en reconnaissance de sa valeur à l'attaque de la place; « avoit eu l'honneur d'être en correspondance avec [Marie] Leckzinska [la future reine de France], qui demeuroit près de Landau, à Wissembourg, avec le roi Stanislas, son père ».

(1) Arch. com., GG. 89, f° 103; Joseph Salvarelli, *op. cit.* et *Journal du Var*, 10 avril 1811.

(2) Arch. dép., M . notices individuelles sur les fonctionnaires; état de l'ancienne classe nobiliaire (1810 ?), et état civil, année 1845, décès.

(3) Arch. com., GG. 31, f° 354 v° et 37. f° 144 v°, et contrat de mariage du 24 janvier 1752, notaire Valentin, f° 626 v° (étude de l'Estang).

(4) Arch. com , état civil, année 1850, décès.

Ce fut « le premier qui fut honoré à Draguignan » de la croix de Saint-Louis (1). Chev. (1713 ou 1714 ?).

Né à Draguignan, décédé à Landau (1661-1730) (2).

De Carles de Barthole (Jean-François), seigneur de Roquebrune, major du régiment royal des vaisseaux; chev. (en ou avant 1718).

Né à (?), décédé à Draguignan (16..-1726) (3).

De Castellane-la-Valette (François), capitaine de vaisseau; chev.

Né à Draguignan, décédé à Toulon (1707-1767) (4).

De Castellane-la-Valette (Augustin-Joseph), frère puîné du précédent, capitaine de vaisseau, brigadier des armées navales; chev.

Né et décédé à Draguignan (1715-1779) (5).

Chabran (Joseph), comte, ☼, lieutenant général; chev. (Restauration).

(1) Note du lieutenant-colonel de Berlier-Tourtour (papiers de famille). Nous reproduisons cette assertion sous toute réserve. On va voir que de Carles de Barthole, qui mourut en 1726, était déjà décoré au commencement de 1718. N'aurait-il pas précédé le major Carbonnel ? Il est vrai que Carles de Barthole n'était peut-être pas encore fixé à Draguignan.

(2) Arch. com., GG. 27, f° 183, et note précitée.

(3) Acte du 8 février 1718, notaire Rey, f° 454 v° (étude de l'Estang), et arch. com , GG. 37, f° 188 et 38, f° 87.

(4) Arch. com., GG. 36, f° 180 ; acte du 14 février 1730, notaire Valentin, f° 237 v° (étude de l'Estang), et notes du marquis de Boisgelin.

(5) Arch. com., GG. 37, f° 23, et 44, f° 216 v°.

Ancien doctrinaire à Draguignan, marié dans une famille de la ville, y prit sa retraite et y résida jusque vers 1836.

Né à Cavaillon (Vaucluse), décédé à Avignon (1763-1843) (1).

Chauvet d'Allons (Jean-Baptiste), colonel d'infanterie; chev.

Né à Bargemon, décédé à Draguignan (1736-1812) (2).

Cirlot (Hermentaire-Jacques), lieutenant dans le 2e régiment de Chasseurs à cheval; chev. (1785).

Né et décédé à Draguignan (1743-1814) (3).

De Collomp-Seillans (Henri-Auguste), chef d'escadre; chev. (1772).

Marié à Draguignan, y passa la plus grande partie de sa retraite.

Né à Seillans (Var), décédé à Grasse (Alpes-Maritimes) (1735-1810) (4).

Dhéran (Louis), successivement capitaine au régiment de

(1) Arch. com. de Cavaillon, actes paroissiaux, baptêmes 1763, p. 54; état civil de Draguignan, publications de mariage du 4 germinal an II; arch. dép., M., état nominatif de Messieurs les officiers généraux et supérieurs en non activité... à Draguignan (1816); état civil d'Avignon, année 1843, décès; biographies diverses.

(2) Arch. com. de Bargemon, GG. 15, f° 135; *Id. id.* de Draguignan, état civil, 1812, décès.

(3) Arch. com., GG 40, f° 78, et 44, f° 409 et état civil, 1814, décès; arch. dép., M., feuilles signalétiques des conseillers d'arrondissement de l'an XIII.

(4) Arch. com. de Seillans, GG. 38, f° 40 v°; arch. dép. des Alpes-Maritimes, M. Statistique personnelle de tous les chefs de famille de l'arrondissement de Grasse, qui le dit « originaire de Draguignan, où sa famille tenoit un rang distingué »; état civil de Grasse, 1810, décès.

Poitou, lieutenant-colonel d'infanterie, commandant pour le Roi à Colmars (Basses-Alpes); chev. (de 1748 à 1750).

Né à Draguignan, décédé à Colmars (1708-1786) (1).

DHÉRAN (Claude), frère puîné du précédent, colonel d'infanterie; chev.

Bienfaiteur des hospices de la ville.

Né et décédé à Draguignan (1729-1821) (2).

DE DURAND-LA-MOTTE (César), brigadier des gardes du corps du Roi; chev.

Né et décédé à Draguignan (1698-1775) (3).

DE DURAND-LA-MOTTE (Jean), neveu du précédent, garde du corps du Roi; chev.

Né et décédé à Draguignan, assassiné dans un mouvement populaire (1730-1792) (4).

DE DURAND-LA-MOTTE (Etienne-César), frère puîné du précédent, successivement capitaine au régiment de Champagne et commandant la gendarmerie nationale du Var; chev.

Né à Draguignan, décédé en détention à ? (1736-an V, ou après) (5).

(1) Arch. com., GG. 36, f° 201 v°, 41, f° 142 v°; actes paroissiaux de Colmars, décès, 30 avril 1786 (greffe du tribunal civil de Castellane).

(2) Arch. com., GG. 38, f° 199 ; état civil, année 1821 ; arch. dép., X., Hôpital de Draguignan, dons et legs.

(3) Arch. com., GG. 35, f° 246, et 43, f° 446.

(4) Arch. com., GG. 38, f° 226 v°; reg. de l'état civil (Hôpital), 1790-1792, f° 23, et année 1826, décès n° 155.

(5) Arch. com., GG. 39, f° 121 ; arch. dép., L. 103, f° 145, et 138, f° 369.



GALLABERT (Guillaume-Jean), ❄, capitaine commandant de gendarmerie; chev. (Restauration).

Né à Montpellier, décédé à Draguignan (1782 (?)-1842) (1).

DE GEOFROY (Louis), colonel du génie, blessé à Rosbach; 39 ans de services; chev.

Né et décédé à Draguignan (1717-1799) (2).

DE GEOFROY DU BOURGUET (Antoine), frère puîné du précédent, brigadier des armées du Roi, commandant des fortifications des Iles sous le vent; beaux services aux Antilles; cité pour ses actions d'éclat à la conquête de la Dominique (1778), à Sainte-Lucie (1779), à la prise de Tabago (1781); chev.

Né à Draguignan, décédé à la Martinique (1725-1786) (3).

DE GEOFROY (Claude-Joseph), ❄, fils de Louis, lieutenant-colonel du génie, directeur des fortifications de Palma-Nuova, Gênes et Toulon.

Campagnes aux armées du Nord, des Ardennes et à l'armée d'Italie de 1794, etc.; chev. (Restauration?).

Né à Draguignan, décédé au Muy (1759-1819) (4).

(1) *Almanach du département du Var*, 1831 et suivants, et état civil de Draguignan, année 1842, décès.

(2) Arch. com., GG. 37, f° 100, et 41, f° 395 v° ; état civil, décès ; 5 brumaire an VII; notes de famille.

(3) Arch. com., GG. 38, f° 60 ; acte du 19 mars 1787, notaire Giboin, f°s 246 v° et 247 ; même protocole, f° 550 (étude Etienne); notes de famille.

(4) Arch. com., GG. 41, f° 395 v° ; notes de famille.

De Geofroy (César-François), frère puîné du précédent; chef de bataillon; chev. (Restauration).

Né au Muy, décédé en mer entre la Martinique et Bordeaux, à bord de *la Belle Aline* (1766-1818) (1).

Giraud de la Garde (Joseph), capitaine au régiment de la Vieille-Marine; chev.

Né à Draguignan, décédé à Nérac (Lot-et-Garonne) (1688-1770) (2).

De Giraud d'Agay de la Garde (François), neveu du précédent, capitaine de vaisseau, brigadier des armées navales; chev. (1748).

Né et décédé à Draguignan (1705-1798) (3).

De Giraud d'Agay de la Garde (Joseph), frère puiné du précédent, lieutenant-colonel d'infanterie; chev.

Né et décédé à Draguignan (1717-1771) (4).

De Giraud d'Agay de Valauris (François-Antoine), frère puîné du précédent, capitaine de vaisseau; chev. (1770).

Né à Draguignan, décédé à Aix (1727-1808) (5).

De Giraud d'Agay (Joseph-Hippolyte), ✻, fils de François, chef de bataillon, secrétaire payeur de la cassette du roi Charles X; chev. (Restauration).

(1) Notes de famille.

(2) Arch. com., GG. 33, f° 195 v° et notes de famille.

(3) Arch. com., GG. 36, f° 67 v° et état civil, 1798, décès.

(4) Arch. com., GG. 37, f° 90 [70] et 43, f° 203.

(5) Arch. com., GG. 38, f° 35 v° et état civil d'Aix.

Né Draguignan, décédé à Paris (1770-1846) (1).

De Giraud d'Agay (Melchior-Emilien), frère puîné du précédent, capitaine d'infanterie, receveur des douanes à Saint-Raphaël ; chev. (1816).

Né à Draguignan, décédé à Saint-Raphaël (1771-1853) (2).

De Giraud d'Agay (Jean-Pierre-André-Polyeucte), ✱, frère puîné du précédent, lieutenant de vaisseau ; chev.

Né à Draguignan, décédé à Paris (1773-1850) (3).

De Giraud d'Agay (Jean-Eugène), ✱, frère puîné du précédent, capitaine au 3e équipage de la flotte, lieutenant commandant la compagnie départementale du Var; chev. (1825).

Né à Draguignan, décédé à Aix (1782-1874) (4).

De Gravier-Beauvezer (Dominique-Balthasar), capitaine de cavalerie, brigadier des gardes du corps du Roi; chev.

Né et décédé à Draguignan (1713-1794) (5).

Guillot (François-Gilles), baron, ✱ C., général commandant le département, maréchal de camp; chev. (Restauration).

Né à Angers, décédé à Draguignan (1759-1818) (6).

(1) Arch. com., GG. 43, f° 127 v°; notes de famille.

(2) Arch. com., GG. 43, f° 198; état civil de Saint-Raphaël, année 1853, décès; notes de famille.

(3) Arch. com., GG. 43, f° 330 v° ; notes de famille.

(4) Arch. com., GG. 43, f° 224 ; état civil d'Aix, année 1874, décès ; notes de famille.

(5) Arch. comm., GG. 36, f° 393; acte du 11 avril 1780, notaire Aicardy, et testament du 29 prairial an II, notaire Henry, f° 641 (étude Etienne).

(6) Biographie, par M° Auguste Rampal, docteur en droit, lue à la *Société d'Etudes* (*Bulletin* XXIV, p. LXXIII).

Héraud (Blaise), ✻, chef de bataillon; chev.

Né et décédé à Draguignan (1765-1852) (1).

Héraud (François-Charles), lieutenant de vaisseau; chev.

Né à Paris, décédé à Draguignan (1739?-1808) (2).

Héreau (Jean-François), ✻, lieutenant d'infanterie; chev. (1824).

Né à Lunéville (Meurthe), décédé à Draguignan (1781-1834) (3).

Hermier de la Chaussée (Claude-François), capitaine au régiment de Provence; chev.

Né à Paris (?), décédé à Draguignan (1714?-1792) (4).

Hermitte (François-Antoine), ✻, capitaine de gendarmerie départementale du Var; chev.

Né à Saint-Vincent-de-Seyne (Basses-Alpes), décédé à Seyne (1769-1841) (5).

D'Hert (Jean-Pierre), capitaine aide-major au régiment de la Reine, infanterie; chev.

Né à Bordeaux, décédé à Draguignan (1718 (?)-an VI) (6).

(1) Arch. com., GG. 43, f° 439 v° et état civil, année 1852, décès.

(2) Etat civil, 1808, décès.

(3) Etat civil, année 1826, mariages, et année 1835, décès.

(4) Arch. com., GG. 41, f° 191 v°; état civil, 1790-1792, f° 194 v°.

(5) Etat civil du Muy, an VIII, mariages, et état civil de Seyne, année 1841, décès.

(6) Arch. com., état civil, an VI, décès; *Etats généraux de 1789; procès-verbaux des élections*, p. 8.

JOUFFRET (Jean-Pierre), ✻, chev. de 2e classe de Saint-Ferdinand d'Espagne, capitaine d'infanterie; chev. (Restauration).

Né et décédé à Draguignan (1785-1851) (1).

JAUME (Jean-Louis), ✻, lieutenant-colonel; chev. (1814).

Né à Grasse (Alpes-Maritimes), décédé à (1778 18..?) (2).

DE JOUFFREY-LES-AMBIERS (Joseph-Michel), lieutenant au régiment de Bellefont, cavalerie; fils de Pierre, baron de Bardonenche; chev.

Né à (?), décédé à Draguignan (1705 (?)-1770) (3).

DE JOUFFREY (Claude-Auguste), petit-neveu du précédent; receveur des impositions directes; maire de Draguignan, 1814-1815; chev. (1815).

Né et décédé à Draguignan (1775-1832) (4).

LE BLANC DES SALÈTES (François-Louis), chef d'escadron dans les gardes du corps du Roi, compagnie écossaise; percepteur des contributions directes à Vidauban; chev. (1814).

Né à Draguignan, décédé à Vidauban (1771-1816) (5).

LECERF (Louis-Théodore), ✻, capitaine de recrutement, commandant la réserve du département du Var; chev. (Restauration).

(1) Arch. com., GG. 45, fo 167 vo, et état civil, année 1851, décès.

(2) Cf. Robert Reboul, *Biographie et bibliographie de l'arrondissement de Grasse*; Grasse, Crosnier, fils, 1887, in-12, p. 143.

(3) Sentence du 18 septembre 1758, arch. dép., B. 391; arch. com., GG. 43, fo 138.

(4) Arch. com., GG. 43, fo 451 vo, état civil, 1832, décès; liste des maires; etc.

(5) Arch. com., GG. 43, fo 193 vo, et état civil de Vidauban, année 1816, décès; notes de famille.

Né à Crémanville (Calvados), décédé à Draguignan (1791-1839) (1).

Meiffret (Augustin), ✠, capitaine de vaisseau; chev. (1814).
Né à Draguignan, décédé à Saint-Tropez (1769-1839) (2).

Monier (Jacques), capitaine; chev. (Restauration).
Né à Verdun (Meuse) décédé à Draguignan (1786 (?)-1847) (3).

De Monier-Chateauvieux (Jean-Baptiste), capitaine au régiment de Brionne, cavalerie; chev.
Réside à Draguignan (1750-1780?).
Né au Muy, décédé à (1701-17..) (4).

Mossony de Verraillon (Pierre), capitaine, *alias* lieutenant-colonel au régiment de la Vieille-Marine, aide de camp du duc d'Orléans, régent; lieutenant du Roi à Aigues-Mortes (1719); chev.
Né à Draguignan, décédé à Aigues-Mortes (1667-1724) (5).

De Paul de Sausses de Chateaudouble (Jean-Antoine-Emmanuel), ✠ O., ancien officier, membre de la Chambre des députés sous la Restauration, directeur général adjoint de la

(1) Etat civil de Crémanville, année 1791, naissances, et état civil de Draguignan, année 1839, décès.

(2) Arch. com., GG. 43, f° 123 v° et 48, f° 282 v°; état civil de Saint-Tropez, année 1839, décès.

(3) Etat civil de Draguignan, année 1847, décès.

(4) Acte du 2 mai 1750, notaire Giboin, f° 102 (étude Etienne); codicille du 17 février 1774 et procuration du 9 mai 1780, notaire Valentin, f° 414 v° et 1493 (étude de l'Estang).

(5) Arch. com., GG. 27, f° 354 et *Inventaire sommaire des archives communales d'Aigues-Mortes*, S. BB. 26 et GG. 20.



caisse d'amortissement et des dépôts et consignations; chev. (1814).

Domicile politique à Draguignan.

Né à Castellane (Basses-Alpes), décédé à Paris (1774-1846) (1).

DE PERRACHE D'AMPUS (Honoré-François), maréchal de camp; chev.

Né à Ampus (Var), décédé à Draguignan (1717-an XIII) (2).

DE PERROT DU BOURGUET (Antoine, ou Antoine-Joseph), capitaine de vaisseau; chev.

Né et décédé à Draguignan (1725-an IX) (3).

DE RAFÉLIS-BROVÈS (Jean-Joseph), comte, lieutenant général des armées navales, chev. de Cincinnatus. Commandeur (1771) et peut-être grand'croix.

« Vaillant soldat et habile marin » (4); commanda la division navale qui conduisit les troupes d'occupation de l'île de Corse (1768); fut chargé de l'expédition contre le Bey de Tunis qu'il soumit et avec lequel il signa un traité de paix (1770); fit, sous le comte d'Estaing, dont il commanda en chef l'escadre, à plusieurs reprises, toute la campagne d'Amérique et se distingua notamment « d'une façon remarquable » au combat naval de la Grenade (5).

(1) Actes paroissiaux de Castellane, année 1774, baptêmes (greffe du tribunal civil), et état civil de Paris, année 1846, décès.

(2) Arch. com. d'Ampus, GG. 8, f° 556 v° et état civil de Draguignan, an XIII, décès.

(3) Arch. com., GG. 38, f° 53 v°; 48, f° 130 v., et état civil, an IX, décès; *Etats généraux de 1789. Procès-verbaux des élections*, p. 7

(4) L'abbé de Rafélis de Brovès, *Les Rafélis*, II, 161.

(5) *Journal politique* de septembre 1779, cité par l'abbé de Brovès (*Ibid.*, p. 129). Cf. les nombreux documents originaux publiés pour la première fois dans cet ouvrage.



Réside à Draguignan, berceau de sa famille.

Né et décédé à Brovès (1715-1782).

De Rafélis-Brovès (Jean-François), vicomte, frère puiné du précédent, colonel d'infanterie au corps royal de la marine, maire d'Anduze, lieutenant du Roi à Aigues-Mortes, député de la noblesse pour la Sénéchaussée de Draguignan aux Etats généraux de 1789, premier gentilhomme de la reine; chev.

« Prit part avec son régiment à toutes les guerres du règne de Louis XV »; à 16 ans se distingua à Fontenoy (1745), où il fut blessé et perdit le bras d'un coup de canon à la bataille d'Hastenbek (1757).

Né à Draguignan; massacré à Paris parmi les défenseurs des Tuileries dans la journée du 10 août (1729-1792) (1).

De Rafélis-Brovès (Joseph-Barthélemy), comte, fils aîné du précédent, contre-amiral, chevalier de Cincinnatus. Comm. (1816).

Elevé au collège des Doctrinaires de Draguignan, « assista, dit son biographe, à tous les combats de terre et de mer de l'armée navale du comte d'Estaing » et du comte de Grasse; se signala notamment à la bataille de la Grenade, où « il sauta le premier dans les retranchements » et fut décoré de la croix de Saint-Louis sur le champ de bataille, à 26 ans (1779); commanda la station de Terre-Neuve et la colonne de Saint-Pierre-Miquelon

(1) *Les Rafélis*, II, 160, à rectifier quant au lieu de naissance, qui est Draguignan et non Brovès. Cf. arch. com., GG. 38, f° 202.

avec une grande fermeté (1790); nommé capitaine de vaisseau à 39 ans (1792), etc. C'était, a dit de lui l'amiral du Chayla, « un des plus braves et plus loyaux officiers de la marine qui aient existé ».

Réside à Draguignan (1783-1784).

Né à Anduze, décédé à Alais (1753-1824) (1).

De Rafélis-la-Baume-Tourtour (Jean), de la famille du précédent, major du fort Saint-André sur Salins (Franche-Comté); chev.

Né à Draguignan, décédé à (?) (1672-17..?) (2).

De Rafélis-Beauvezer (Jean-Honoré), neveu germain du précédent, lieutenant pour le Roi au gouvernement de Salins; chev.

Né à Draguignan, décédé à (1670-17..) (3).

De Raimondis (Honoré), de la branche d'Allons, capitaine de vaisseau; chev. (1754).

Né à Draguignan, décédé à Toulon (1719-1765, après janvier) (4).

(1) L'abbé de Rafélis de Broves, *op. cit.*, II, 227, etc.

(2) Arch. com., GG. 31, f° 106; arch. com. de Tourtour, GG. 8, non folioté; acte de mariage du 23 août 1723; *Les Rafélis*, I, 396.

(3) Arch. com.. GG. 30, f° 126 v°; acte du 21 juin 1736, notaire Valentin, f° 38 v° (étude de l'Estang); *Les Rafélis*, I, 394, où Jean-Honoré est travesti en Honoré-Emmanuel dont on lui attribue par suite le testament.

(4) Arch. com., GG. 37, f° 187; notes laissées par son frère Joseph-Louis de Raimondis, chef d'escadre (v. ci-après); papiers de famille.

De Raimondis (Joseph-Louis), dit le manchot, frère puîné du précédent, chef d'escadre, décoré de l'ordre de Cincinnatus; comm.

Servit 48 ans, prit part à 7 combats, reçut 9 blessures et eut le bras droit emporté par un boulet dans un combat contre un vaisseau anglais, étant capitaine de pavillon. Tandis qu'on achevait de lui amputer le bras, « tout couvert de son sang, il continuait à donner ses ordres avec un sang-froid et une bravoure admirable » (1).

Né à Draguignan, décédé à Lorgues (1723-an IX) (2).

De Raimondis (Jean-François), neveu des précédents, lieutenant de vaisseau; chev. (1782).

Né à Draguignan, décédé à l'Ile de France (1753-1784) (3).

De Raimondis (Antoine-Dominique), de la famille des précédents (branche de Combaud ou de Canaux), capitaine au régiment de Blaisois (1747).

Né et décédé à Draguignan (1699-1778) (4).

De Raimondis (François), frère puiné du précédent, mestre de camp de cavalerie, ancien exempt et sous-aide-major des gardes du corps du Roi; chev.

(1) *Aperçu sur la France aux colonies*, 1786, p. 3.

(2) Arch. com., GG. 37, f 337 v°; acte du 26 septembre 1795, notaire Roque, f 72 (étude Etienne); lettre du comte de Brovès du 27 septembre 1778 (*Les Rafélis*, II, 121-123); état civil de Lorgues, an IX, décès; papiers de famille.

(3) Arch. com., GG. 41, f° 183 v°; papiers de famille.

(4) Arch. com., GG. 35, f° 282 v° et 45, f° 181 v°.

Né et décédé à Draguignan (1703-1779) (1).

De Raimondis-Canaux (François), neveu des précédents, lieutenant de vaisseau; chev. (1760).

Né et décédé à Draguignan (1724-1769) (2).

De Raimondis (Etienne-Dominique), frère puîné du précédent, capitaine au régiment Dauphin, infanterie; chev.

Né et décédé à Draguignan (1726-an II) (3).

De Raimondis-Canaux (François-Madelon-Melchior), frère du précédent, capitaine de vaisseau, décoré de l'ordre de Cincinnatus; chev. (1771).

Né et décédé à Draguignan (1735-1790) (4).

De Rasque Saint-Sauveur-Taradeau, *alias* sieur de Tourtour (François), capitaine au régiment d'infanterie de Toulouse; chev.

Né et décédé à Draguignan (1686-1751) (5).

De Rasque (François-Marie), petit-neveu du précédent, capitaine commandant au régiment royal des vaisseaux; chev.

Maire 1er consul de la ville (1787 et 1790).

Né et décédé à Draguignan (1743-1819) (6).

(1) Arch. com., GG. 34, f° 443 v° et 44, f° 214 v°.

(2) Arch. com., GG. 38, f° 8 v° et 43, f° 101.

(3) Arch. com., GG. 38, f° 98 v° et état civil, an II, décès; acte du 25 février 1782, notaire Valentin, f° 271 v° (étude de l'Estang)

(4) Arch. com., GG. 39, f° 105 v° et état civil 1790-1792, f° 29 v°.

(5) Arch. com., GG. 33, f° 96 v°, 40, f° 107 v°, et 41, f° 44.

(6) Arch. com., GG. 40, f° 107 v°; BB. 50, année 1787, reg. des délibérations 1790-1791 et état civil, année 1819, décès.

SEGONDY DE VERRAILLON (Pierre), capitaine au régiment des milices de Provence ; chev.

Né et décédé à Draguignan (1733-1817) (1).

DE THOMAS (Melchior), seigneur de PIERREFEU, Saint-Pierre, La Penne, Beauvais, La Val d'Ardennes, lieutenant-colonel, commandant la capitainerie générale de la Garde-Côtes d'Hyères et le bataillon de milices Garde-Côtes de Toulon, etc.; chev.

Fut commandant pour le roi de la ville et viguerie de Draguignan pendant la peste de 1720.

Né et décédé à Draguignan (1678-1746) (2).

DE THOMAS (Joseph), seigneur de Val d'Ardennes et Beauvais, frère puiné du précédent, capitaine de vaisseau ; chev.

Né à (?), décédé à Draguignan (1735) (3).

VIERVILLE, ou VIEUVILLE (Joseph-Marie), capitaine de gendarmerie en retraite ; chev. (Restauration).

Né à Chambéry (Savoie), décédé à Draguignan (1773-1837) (4).

---

(1) Arch. com., GG. 39, f° 61 v° ; 44, f° 17 v°, et état civil, année 1817, décès.

(2) *Les Thomas, généalogie*, par le marquis de Boisgelin (*Bulletin de la Société d'Etudes*, XX, 182).

(3) *Les Thomas, op. cit.*, 182.

(4) Actes paroissiaux de Chambéry, année 1773, baptêmes (arch. com.), et état civil de Draguignan, année 1837, décès.



SOCIÉTÉS ET REVUES CORRESPONDANTES

AGEN.— *Société d'agriculture, sciences et arts.*
AIX.— *Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres.*
Société d'Etudes provençales.
Annales des Facultés de lettres et de droit.
ALAIS. — *Société scientifique et littéraire.*
ALGER. — *Société historique algérienne.*
AMIENS.— *Académie des sciences, des lettres et des arts.*
Sociéte des Antiquaires de Picardie.
ANGERS. — *Société d'études scientifiques.*
ANGOULÊME.— *Société archéologique et historique de la Charente.*
AUXERRE. — *Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.*
AVIGNON. — *Académie de Vaucluse.*
BAR-LE-DUC. — *Société des lettres, sciences et arts.*
BEAUNE.— *Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de l'arrondissement de Beaune.*
BEAUVAIS. — *Société académique de l'Oise.*
BÉZIERS.— *Société archéologique, scientifique et littéraire.*
Société d'études des sciences naturelles.
BÔNE. — *Académie d'Hippone.*
BORDEAUX.—*Académie nationale des belles lettres, sciences et arts.*
Société archéologique.
BREST. — *Société académique.*
CAEN.— *Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres.*
Société Linnéenne de Normandie.
CARCASSONNE. — *Société des arts et des sciences.*
CHALONS-SUR-MARNE.—*Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne.*

CHALON-SUR-SAÔNE. — *Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire.*

CHATEAU-THIERRY. — *Société historique et archéologique.*

CHARLEVILLE. — *Société d'histoire naturelle des Ardennes.*

CONSTANTINE. — *Société archéologique du département de Constantine.*

DAX. — *Société de Borda.*

DIJON. — *Académie des sciences, arts et belles-lettres.*

DIGNE. — *Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes.*

DRAGUIGNAN.— *Société d'agriculture, de commerce et d'industrie du Var.*

GAP. — *Société d'études des Hautes-Alpes.*

GRENOBLE. — *Société de statistique des sciences naturelles et des arts industriels du département de l'Isère.*

GUÉRET. — *Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse.*

LA ROCHELLE. — *Société des sciences naturelles de la Charente-Inférieure.*

LE HAVRE. — *Société havraise d'études diverses.*

LE MANS. — *Société historique et archéologique du Maine.*

LE PUY. — *Société agricole et scientifique de la Haute-Loire.*

LEVALLOIS-PERRET.— *Association des naturalistes.*

LIMOGES. — *Société archéologique et historique du Limousin.*

LYON. — *Société d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles.*
Société linnéenne.
Société d'études scientifiques.
Société littéraire, historique et archéologique.

MACON. — *Société d'histoire naturelle.*

MARSEILLE. — *Académie des sciences, lettres et arts.*
Société scientifique industrielle.
Société d'horticulture et de botanique des Bouches-du-Rhône.
Société de statistique.

MONTAUBAN. — *Société archéologique de Tarn-et-Garonne.*
Académie des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne.

MONTBÉLIARD. — *Société de statistique, des sciences naturelles et des arts industriels du département de l'Isère.*

MONTBRISON. — *La Diana.*

MONTPELLIER. — *Société pour l'étude des langues romanes.*
Société d'horticulture et d'histoire naturelle de l'Hérault.
Société archéologique.

MOULINS. — *Société d'émulation du département de l'Allier.*
Revue scientifique du Bourbonnais et du centre de la France.

NANCY. — *Société d'archéologie Lorraine et du Musée historique Lorrain.*

NANTES. — *Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure.*
Société des sciences naturelles de l'Ouest de la France.

NICE. — *Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes.*
Société centrale d'agriculture, d'horticulture et d'acclimatation de Nice et des Alpes-Maritimes.

NIMES. — *Académie du Gard.*
Société d'études des sciences naturelles.

ORLÉANS. — *Société archéologique et historique de l'Orléanais.*

PARIS. — *Comité des travaux historiques et scientifiques.*
Comité des sociétés des beaux-arts des départements.
Annales du Musée Guimet.
Commission du Répertoire de bibliographie scientifique (5e bureau de l'enseignement supérieur).

PAU. — *Société des sciences, lettres et arts.*

PERPIGNAN. — *Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales.*

POITIERS. — *Société des Antiquaires de l'Ouest.*

PRIVAS. — *Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et lettres du département de l'Ardèche.*

RAMBOUILLET. — *Société archéologique.*

ROCHECHOUART. — *Société des Amis des sciences et arts.*

ROUEN. — *Académie des sciences, arts et belles-lettres.*
SAINT-OMER. — *Société des Antiquaires de la Morinie.*
SAINTES. — *Société des archives historiques de Saintonge et d'Aunis.*
SEMUR. — *Société des sciences historiques et naturelles.*
SOISSONS. — *Société archéologique, historique et scientifique.*
TOULON. — *Académie du Var.*
TOULOUSE. — *Société archéologique du Midi de la France.*
Société d'histoire naturelle.
Université de Toulouse (rue de l'Université, 2).
TOURS. — *Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire.*
TROYES. — *Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube.*
VALENCE. — *Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme.*
VALENCIENNES. — *Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes.*
Revue de Valenciennes.
VANNES. — *Société polymathique du Morbihan.*
VERSAILLES. — *Société des sciences naturelles et médicales de Seine-et-Oise.*

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

ANGLETERRE. — *The Manchester literary et philosophical society,* Manchester, 36, George Street.
BELGIQUE. — *Société royale malacologique de Belgique, à Bruxelles.*
BUENOS-AYRES. — *Revista argentina d'historia natural.*
CANADA. — *Société biographique de Québec.*
COSTA-RICA. — San-José. — *Museo nacional.*

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE. — *Smithsonian institution, à Washington.*

— *Davenport academy of natural science, à Davenport.*

— *Geological and natural history survey, à Madison (Wisconsin).*

— *Wisconsin academy of sciences arts and letters, Madison.*

GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG. — *Société botanique de Luxembourg.*

MEXIQUE. — *Sociedad cientifica « Antonio Alzate », à Mexico.*

SUÈDE. — *Kongl Witterhets historie och antiquitets akademiens maquadsblad, Stockholm.*

— *The geologica institution of the University of Upsala.*

SUISSE. — *Institut géographique de Berne.*

Société neuchâteloise de géographie, à Neuchâtel.

LISTE

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

AU 31 DÉCEMBRE 1905

COMPOSITION DU BUREAU

(Mai 1905 — Mai 1907)

MM. le docteur DUZE, président.
Joseph AZAM, vice-président.
PERRIMOND, secrétaire.
Sextius GUÉRIN, conservateur.
Charles AZAM, trésorier.

MEMBRES HONORAIRES

1874. MM. Raynaud et Olivier. à Draguignan.
1891. Mme Ve Panescorse, à Draguignan.
1897. Mme Ve Henri Segond, à Draguignan.

MEMBRES TITULAIRES OU RÉSIDANTS

1887. Astier (Alexandre), A. 🟊, licencié en droit, chef de division à la préfecture.
1877. Azam (Charles), agent-voyer d'arrondissement en retraite.
1885. Azam (Joseph), architecte-expert.

1870. Balp, ✻, I. ✪, docteur en médecine.
1898. Battesti, sous-inspecteur de l'enregistrement.
1884. Belletrud (Henri), avocat, juge suppléant.
1905. Béraud (Emile), avocat.
1899. Blancard (Ernest), négociant.
1888. Bonnet (Antonin), bijoutier.
1899. Boucharla (Oscar).
1893. Burtez, I. ✪, docteur en médecine, professeur au collège.
1904. Cantilhon de Lacouture (Joseph), avocat.
1867. Clavier, ✻, I. ✪, ingénieur civil, maire de Draguignan, membre du conseil général du Var.
1904. Comoy, chef du cabinet du préfet.
1874. Doze (Charles), I. ✪, docteur en médecine, ancien correspondant (1887).
1890. Duval (Hippolyte), avocat, docteur en droit.
1896. Fabre, I. ✪, principal du collège.
1867. Girard (Charles), I. ✪, docteur en médecine.
1897. Girard (Joseph), docteur en médecine.
1904. Giraud (Pierre), arbitre de commerce.
1882. Gubert (Joseph), négociant.
1891. Guérin (Antoine), avoué.
1867. Guérin (Sextius), A. ✪, receveur municipal.
1874. Guide, A. ✪, avoué.
1905. Lombard (Ferdinand), inspecteur des eaux et forêts.
1904. Louvet, A. ✪, directeur des contributions indirectes.
1867. Mireur, ✻, I. ✪, archiviste du département, membre non résidant du comité des travaux historiques.
1904. Missimilly, pharmacien.
1902. Oustric, chirurgien-dentiste.
1897. Perrimond, greffier de la justice de paix.
1895. Poupé, I. ✪, professeur au collège, correspondant du Ministère de l'Instruction Publique pour les travaux historiques.
1896. Raffin, avocat.
1889. Rambert, I. ✪, conseiller de préfecture.

1897. Raybaud, pharmacien.
1897. Salvarelli, I. ✪, chef de division à la préfecture.
1905. Sénéquier, professeur d'agriculture.
1875. Sivan (Paul), juge au tribunal civil.
1905. Thérel, ✻, ingénieur des ponts et chaussées.
1883. Verny, propriétaire.
1897. Verrion (Jules), avoué.

MEMBRES ASSOCIÉS

1860. Ardoïn (le chanoine), archiprêtre, curé de la cathédrale, Toulon.
1904. Aubin, I. ✪, docteur en médecine, membre du conseil général, directeur de l'asile d'aliénés de Bassens près Chambéry (Savoie).
1881. Bérenguier (Paul), naturaliste, rue Monjardin, à Nîmes, propriétaire à Roquebrune (Clos-Oswald).
1905. Bernard, notaire à Ramatuelle.
1870. Brémond (Félix), ✻, I. ✪, docteur en médecine, rue Condorcet, 15, à Paris.
1905. Broleman (H.-W.), directeur du Comptoir d'Escompte à Cannes.
1904. Chiris, I. ✪, rédacteur à la direction des postes et télégraphes, 3, place Defly, Nice (ancien titulaire (1897).
1899. Clapiers (le marquis Luc de), villa Kervor, 279, route de la Corniche, Marseille; rue de Grenelle, 71, à Paris.
1897. Dupuy, ingénieur civil, rue Picot, Toulon (ancien titulaire).
1903. Gensollen (Octave), avocat, domaine de La Vaille, par la Crau (Var).
1901. Goby (Pau)), fabricant de cierges, géologue, à Grasse.
1895. Guébhard (le docteur Adrien), I. ✪, agrégé de physique des Facultés de médecine de Paris, collaborateur de la carte géologique de France, Saint-Vallier (Alpes-Maritimes, et rue Abbé de l'Epée, 4, Paris.

1903. Gueyrard, pharmacien au Muy.
1900. Hanrigou, notaire à Saint-Tropez, ancien titulaire (1897).
1903. Henry (Fernand), avocat, homme de lettres au Muy.
1905. Jerphanion (Jean de), château de Saint-Ferréol, près Pontevès.
1901. Juigné de Lassigny (Edme de), place Bellecour, 1, à Lyon.
1901. Moulin, A. ⚘, chirurgien-dentiste, Bandol.
1899. Muterse, inspecteur des eaux et forêts, rue Delille, 5, à Nice, ancien titulaire (1886).
1886. Rampal (Auguste), avocat, docteur en droit, rue Grignan, 32, Marseille.
1903. Roure (le baron du), château de Barbégal, près Arles.
1904. Saporta (le comte Antoine de), rue Philippy, 3, à Montpellier.
1886. Sinéty (vicomte de), château d'Esparron, à Esparron.
1881. Villeneuve-Esclapon-Vence (le marquis de), ancien député, rue de Prony, 75, à Paris.
1899. Vial, notaire à Cannes, ancien titulaire (1885).
1900. Vidal (Gustave), inspecteur des contributions directes en retraite, botaniste, à Plascassier (Alpes-Maritimes).

MEMBRES CORRESPONDANTS

1876. Agnel (d'), agent-voyer principal en retraite, rue Muiron, 10, à Toulon, ancien titulaire (1867).
1875. Aicard (Jean), O. ✻, A. ⚘, homme de lettres, à Paris.
1875. Albert, A. ⚘, botaniste, à la Farlède.
1875. Antelme, architecte à la Seyne, membre du conseil d'arrondissement.
1879. Arbaud (Paul), A. ⚘, à Aix.
1900. Aubert, instituteur public à Figanières.
1881. Autran (le chanoine), directeur au petit séminaire de Grasse.
1886. Auzivisier (Clément), à Brignoles.

1881. Barthélemy (le chanoine), professeur au petit séminaire de Grasse.
1902. Basset, docteur en médecine à Barjols.
1886. Bernard-Attanoux, avocat, 5, rue Palermo, à Nice, ancien titulaire (1873).
1897. Bertin, propriétaire à Bargemon.
1904. Bétis, pharmacien au Muy.
1855. Bibliothèque publique de Draguignan.
1886. Bibliothèque Méjanes d'Aix.
1886. Bibliothèque publique de Toulon.
1889. Bibliothèque publique d'Hyères.
1896. Bibliothèque publique de Marseille.
1896. Bibliothèque de la Sorbonne, à Paris.
1898. Blanc (l'abbé), curé à Montmeyan.
1892. Bonnaud (Frédéric), A. ✪, artiste peintre, à Carqueiranne.
1894. Bottin, A. ✪; receveur des postes à Ollioules.
1898. Bossavy, A. ✪, inspecteur des postes et télégraphes au Mans, ancien titulaire (1886).
1885. Boyer de Fonscolombe, baron de la Môle, ancien inspecteur des finances, à la Môle.
1901. Castinel, étudiant en médecine, rue de la République, 67, à Marseille.
1904. Chaperon (l'abbé), curé à la Martre.
1880. Cortez (Fernand), avocat, membre correspondant du Comité des travaux historiques, à Saint-Maximin.
1886. Dauphin, A. ✪, pharmacien à Carcès.
1885. Dollieule, ancien magistrat, avocat, rue Sylvabelle, 116, à Marseille.
1884. Durand de Grossouvre, ✻, chef de bataillon au 60e régiment d'infanterie, rue Grigny, 6, à Nancy (Meurthe-et Moselle), ancien titulaire.
1883. Fabre (Félix), I. ✪, inspecteur des écoles primaires, en retraite, à Cannes, rue d'Antibes, 2, et place des Iles, 1, ancien titulaire (1874).
1905. Favier (l'abbé), curé à Régusse.

1884. Féraud, propriétaire au Thoronet.
1885. Fériaud, A. ✪, médecin et maire, à la Verdière.
1886. Fulconis, ancien instituteur, à Rougiers.
1894. Funel, secrétaire de la mairie, à Saint-Tropez.
1886. Gaze (l'abbé), curé à Carcès.
1885. Gibelin (le chanoine), archiprêtre, à Fréjus.
1883. Girard (Alexandre), président du tribunal civil, à Castellane, ancien titulaire (1872).
1886. Giraud d'Agay (Melchior de), château d'Agay, à Saint-Raphaël.
1885. Guigou (l'abbé), vicaire, à Vence (Alpes-Maritimes).
1884. Guillibert (le baron Hippolyte), avocat, à Aix.
1889. Icard (Jules), ancien receveur de l'enregistrement à Hyères.
1886. Jourdan (Eugène), A. ✪, professeur au lycée de Gap, ancien titulaire (1883).
1897. Kheil (Napoléon M.), entomologiste, Ferdinandstrasse, Prague (Bohême).
1905. Lieutaud, notaire à Volonne (Basses-Alpes).
1883. Marin de Carranrais (de), ancien archiviste auxiliaire des Bouches-du-Rhône, membre de l'Académie de Marseille, cours Pierre-Puget, à Marseille.
1900. Mongin, A. ✪, archiviste de la mairie, à Toulon.
1898. Mouttet (Ferdinand), A. ✪, notaire et maire, à Signes.
1896. Perrier, ingénieur des chemins de fer de l'Etat, à Paris, ancien titulaire (1894).
1886. Philibeaux, ingénieur civil, rue Paul Cabet, 6, à Dijon.
1868. Pierrugues, juge de paix, à Comps.
1897. Primard (Daniel), propriétaire aux Beni-Meleck (Philippeville).
1898. Raynaud de Lyques (l'abbé), curé, à la Verdière.
1890. Reboul (Gabriel), propriétaire, à Brignoles.
1855. Robert, ancien greffier de la justice de paix, au Luc.
1857. Sigaud de Bresc (de), avocat, 5, rue Sallier, à Aix.
1884. Sivan (Louis), avocat, à Fréjus.
1887. Touzé, juge au tribunal civil, rue Mirabeau, 12, à Toulon.

1903. Ventre (Jules), propriétaire au Thoronet, élève à l'école d'agriculture de Montpellier.

1869. Verlaque (le chanoiue), ✻, I. ⓘ, docteur en théologie, correspondant honoraire du Comité des travaux historiques, à Fréjus, ancien titulaire.

1895. Vidal (Rémi), ancien professeur de dessin à l'école de maistrance, 11, rue de l'Equerre, à Toulon.

1885. Zürcher, ✻, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Digne.

TABLE DES MATIÈRES DU TOME XXV

1re PARTIE

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

	Pages
Académie du Var; invitation à la séance publique annuelle	LXVI
— (V. *Gestes de Provence).*	
Admission de membres. — M. le comte Antoine de Saporta	XIII
— M. Louvet, directeur des contributions indirectes, à Draguignan	XV
— M. Joseph de Lacouture, avocat	XXX
— M. Eugène Missimilly, pharmacien	XXX
— M. Auguste Comoy, chef de cabinet du préfet	XXX
— M. Aubin, docteur en médecine à Cuers, conseiller général	XXX
— M. Pierre Giraud	XXXII
— M. l'abbé Chaperon	XLIV
— M. Thérel, ingénieur ordinaire des ponts et chaussées	L
— M. Bernard, notaire à Ramatuelle	LII
— M. Ferdinand Lombard, inspecteur des eaux et forêts	LX
— M. Jean de Jerphanion	LX
— M. Emile Béraud, avocat	LXV
— M. Sénéquier, professeur d'agriculture	LXV
— M. Broleman H.-W., directeur du Comptoir d'Escompte de Cannes	LXV

M. l'abbé Favier LXVI
Affournage (Droit d'), communication par M. Mireur.. LXI
Aix-Marseille (Université d'). (V. échange).
Armée d'Italie en juillet 1793 ; opinion d'un secrétaire de Barras et de Fréron, lecture de M. Poupé....... XLIV-XLV
Bargême (Découvertes archéologiques dans l'ancien cimetière de), et don d'un vase en poterie, par M. Belletrud, président.......................... XII
Bibliographie des ouvrages publiés par Octave Teissier. XXXIX
Beausset (Etude sur le canton du), par M. Rémy Vidal, envoi d'ouvrage.. XXXII
Brigandage à Collobrières (Extinction du)............ LXI
Bulletin de la Société (publication du t. XXIV et de l'*Atlas de la malacologie du Var*)................. XXXVII
— Accusé de réception du t. XXIII par M. le directeur des Beaux-Arts................................. XXXVII
Canal et les irrigations de Draguignan (Le), par M. Mireur; communication.......................... LXIV
Cinquantenaire de la Société (Célébration du) LXV
— Fixation au 17 décembre 1905 LXVII
— Renvoi LXVII
Coléoptère, forme hypogée, du groupe des *Graptodytès* (Découverte d'un), par M. Sietti, pharmacien au Beausset.. LXIX
Concours pour le prix Thiers LII
Congrès de l'*Association française pour l'avancement des sciences* à Grenoble; désignation de M. Louvet, comme représentant de la Société auprès de la *délégation pour l'adoption d'une langue auxiliaire internationale* XXX
— Compte rendu présenté par M. Louvet............. L
Congrès de la *Société française d'archéologie*, au Puy (invitation au) XXX
Congrés des Sociétés Savantes (le 45e) à Alger; convocation......... XXXVII
— programme.. XXXVIII

— à la Sorbonne; programme LXVI
— à Marseille; délégation de M. Poupé.................. LXIX
Congrès international d'anthropologie et d'archéologie à Monaco, invitation LXVIII
Congrès international d'archéologie à Athènes en 1905; *id*. XII
Constantine (Histoire de), par M. Ernest Mercier; offre de la *Société archéologique de Constantine* XXXII
Corniche de l'Estérel, par M. Thérel; communication d'un mémoire.................................... LXVI
Corpus juris civilis (Essai sur quelques théories économiques dans le), par M. Paul Thomas, avocat; envoi d'ouvrage VII
Correspondance (communication de la)............. XIV-XXXII
Départ de membres de la Société :
M. Chiris: regrets.................................. XXXII
M. Marchi: id. LXVI
Députés et sénateurs du Var, par M. Salvarelli; communication LIX
— (V. Truc Antoine).
Dictionnaire géographique et administratif de la France, de P. Joanne; communication du passage relatif à la Société dans l'article *Var*........................... LXII
Don anonyme de 350 fr.............................. XXXVIII
— de 400 fr.. LXVI
Don de volumes du *Bulletin* et d'ouvrages de géologie, par les héritiers Doublier XIV
— Don de la collection des comptes rendus de l'*Association française pour l'avancement des sciences*, par M. Louvet.. LI
— d'un exemplaire de l'*Emplacement* d'ICTODURUM *et la Voie Gallo-Romaine entre Gap et Chorges*, par l'auteur, M. Nicollet.. LII
Draguignan et les Alpes de Provence, compte rendu par M. Joseph Gubert XXXVIII

Echange avec la *Société d'Etudes provençales* XII
— la *Société archéologique de Provence* à Marseille .. XXXI
— la *Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes;* concession d'une nouvelle collection. .. XXXVIII
— l'Université d'Aix-Marseille ....·. LXVIII
Elections du Bureau. LXIII
Elections de l'an VII dans le Var; communication de M. Poupé LXIX
Entomologische Zeilschrift, publication de M. Napoléon Kheil sur la variété *Provincialis* du *Parnassius Apollo* LX
Espéranto (*L'*); communication d'une méthode abrégée, par M. Louvet (V. Congrès de l'*Association française pour l'avancement des sciences)* LI
— Délégation de M. Louvet au congrès LXIV
Fédérés du Var (Les) ayant pris part à la prise des Tuileries le 10 août 1792; communication de M. Poupé. VII
Félicitations :
A M. le Dr Balp, chevalier de la Légion d'honneur .. L
A M. Chiris, vice-président, promu officier de l'Instruction publique.............................. LXII
A M. Louvet, directeur des contributions indirectes, élevé à la 2e classe........ XLIV
A M. Poupé, promu officier de l'Instruction publique. XIV
Au même, nommé bibliothécaire et conservateur du musée LXII
— (V. *Représentations scéniques)*.
Gestes de Provence, par M. D. Jaubert; envoi de l'*Académie du Var*............ LXII
Institut Carnégie (V. Washington).
Instruction publique (L') à Seillans sous l'ancien régime, par M. Poupé.................................. XV
Malacologie (V. *Bulletin* de la Société).
Membres de la Société (V. admission, départ, réception, nécrologie).
Météorologiques (Notes), recueillies par Joseph Bernard,

de Trans (nivôse-ventôse an III); communication de M. Poupé VIII
Montbrion (Jacques), propagandiste jacobin (brochure de); communication de M. Poupé XLIV
Nécrologies de membres. — Décès de M. Bullock-Hall. XIV
— de M. Ant. Lombard, capitaine de vaisseau en retraite. XXXIV
— (remercîments de la famille) LVIII
— de M. Roudier, avocat XXXV
— de M. Octave Teissier XXXV
— (remercîments de la famille) LVIII
— de M. le conseiller E. de Mougins-Roquefort XXXVII
— de M. Charrié-Marsaines XLIV
— de M. le marquis de Boisgelin XLIX
— de M. Rémy Vidal LXVI
— de M. Robert Reboul LXVIII
Notes orthoptérologiques, par M. Joseph Azam LIII
Orthoptères (V. *Notes Orthoptérologiques).*
Pétrarque (6e centenaire de sa naissance) (V. *Académie de Vaucluse).*
Président (remercîments du) LXIV
Présidence de M. Raffin, secrétaire XXXIV
Prétendant au trône d'Espagne au XIXe siècle (Un), par M. Mireur; communication. LII
Publications reçues. XI, XIII, XIV, XXX, XXXII, XLIX, LI, LVIII, LXI, LXVII
Radium (Le), communication de M. le Dr Burtez...... XII
Réception de membres de la Société :
M. Louvet..................... XXX
M de Lacouture LVIII
Représentations scéniques en Provence au XVIe et au XVIIe siècle, par M. Poupé; publication dans le *Bulletin des travaux historiques et scientifiques*...... XII, LII
Roubaud (César) (V. *Armée d'Italie en juillet 1793).*
Rues de Draguignan (Les), 3e partie, par M. Mireur; communication d'un résumé.. XIII

— notice sur la maison Augier, n° 42 de la Grand'Rue, *(Ibid. id.)* XXXI
Saint-Gilles (Histoire des grands prieurs et du prieuré de), par M. Jean Raybaud [au lieu de Rambaud]; refus de souscription LVIII
Saint-Pierre en Demueyes, abbaye cistercienne du XII[e] siècle [à Châteauvieux] *(Recherches historiques sur)*, par M. l'abbé Jules Chaperon ; communication LXIV
Seillans (V. *Instruction publique)*.
Situation financière de la Société (Exposé sur la), ... VII, L
Sociétés populaires (V. Montbrion (Jacques).
Sociétés Savantes de Provence (Proposition de fédération des) LII
— rapport de la commission et vote.................. LIX
— (V. Congrès).
Soleil (Constitution physique du); communication de M. le D[r] Burtez LXII
Successions (de l'impôt des), par M. Eric Dreuilh ; envoi d'ouvrage VII
Teissier (Octave) (V. *Bibliographie)*.
Toulon, sa rade, son port, son arsenal, son ancien bagne, par M. E. Mongin ; envoi d'ouvrage................ VII
Touring-Club de France (Questionnaire du)........... XXXII
— comité local des sites et monuments ; delégation du président LXII
Truc (Antoine), observation de M. Belletrud, président. LIX
Vaucluse (Académie de); invitation au 6[e] centenaire de la naissance de Pétrarque .... XV, XXXII
Vente d'un recueil de tragédies et comédies .... XLIV, LII
Vie (Phénomènes de la); communication de M. le D[r] Burtez XXXIII
Washington (Renseignements demandés par l'*Institut Carnégie* de) XXXI

2e PARTIE

MÉMOIRES ORIGINAUX

Catalogue des Champignons recueillis dans la région moyenne du département du Var, par L.-C. Dauphin.. 3
Sur les Acrotylus d'Europe, par Joseph Azam 51
Les papiers de la Société populaire de Saint-Zacharie, par Edmond Poupé.................................. 59
Les Prévôts du chapitre de Fréjus, par le chanoine H. Espitalier 75
Les Antelmy, par le chanoine H. Espitalier 97
Les Néophytes en Provence, par le baron du Roure 191
Les anciens Couvents de Draguignan. — Les Cordeliers, par M. F. Mireur 227
Anciennes notabilités militaires de Draguignan. — Les Décorés de Saint-Louis, par M. F. Mireur........... 395

3e PARTIE

Sociétés et Revues correspondantes 423
Composition du Bureau..... 429
Liste des membres.................................. 429






Google